



3 1761 03522 9806





1700 -
(3)

HISTOIRE DES ORIGINES
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE).

HISTOIRE DES ORIGINES
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

PAR

M. A. GRANIER DE CASSAGNAC

ANCIEN DÉPUTÉ AU CORPS LÉGISLATIF, MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS

« *Sons homines, ut æra tinnitu dignoscimus.* »
Nous distinguons les hommes à leurs langues,
comme les métaux à leurs sons.

(QUINTILIAN, *Institut. orator.*, lib. XI, cap. III.)



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1872



PRÉFACE.

Tous les lettrés savent qu'il y a dans le français, dans l'italien et dans l'espagnol un grand nombre de mots usuels, qui sont aussi dans le latin.

Expliquer la présence simultanée de ces mots dans ces quatre langues est un problème important, difficile, et depuis longtemps débattu.

La solution généralement adoptée consiste à prétendre qu'après avoir soumis les peuples de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, les Romains les obligèrent ou les amenèrent à remplacer leurs langues nationales par la langue latine, à laquelle ces peuples auraient emprunté les mots latins qu'on remarque dans leurs idiomes.

L'objet de ce livre est de prouver que cette solution choque violemment et au même degré le bon sens, l'histoire et les principes sur lesquels repose la philologie.

Concentrant d'abord la discussion sur la langue française, nous ferons voir que, si l'on excepte un certain nombre de termes relatifs aux lettres, aux arts et aux sciences, termes empruntés par nous au latin, qui les avait lui-même empruntés au grec, la langue française est entièrement originale et nationale, même dans les mots usuels qui lui sont communs avec la langue latine.

En résumé, nous soutenons que les Gaulois, nos ancêtres, sont, comme nation, aussi anciens que les Latins et plus anciens que les Romains; que la langue gauloise se parlait chez les premiers, pendant que la langue latine se par-

lait chez les seconds; et que si haut que l'on remonte dans l'histoire de ces deux langues, les mots qu'elles possèdent en commun existaient déjà et à la fois dans toutes deux, parce que les peuples auxquels ces langues appartiennent sont originaires du même pays et constituent deux tribus de la même nation primitive.

Notre éducation [classique], aveuglément favorable aux Grecs et aux Romains, nous a habitués à nous considérer comme formés de leur substance et vêtus de leurs dépouilles. Des milliers de personnes sensées, parlant ou écrivant fort bien notre langue, la regardent sincèrement comme un bienfait dont elles doivent les éléments grecs aux Phocéens de Marseille, et les éléments latins aux légionnaires de César. Les lettrés français, ces railleurs par excellence, bravent le ridicule attaché à un système d'après lequel les Marseillais auraient mêlé le grec à la langue française, en le glissant dans les épices qu'ils vendaient aux Gaulois, et qui fait des soldats ombriens, marsees, étrusques, samnites de César autant de professeurs enseignant à la Gaule, du fond de leurs camps retranchés, le latin qu'ils ne savaient pas eux-mêmes.

Telle est la force du préjugé qui nous fait considérer notre propre langue comme étrangère à la nation, et comme apportée jadis aux Gaulois, nos ancêtres, ainsi qu'un ballot par des navigateurs ou des conquérants étrangers, qu'il n'est peut-être pas un écrivain, employant le terme le plus visiblement français, comme *caillou*, *bâton* ou *chemin*, auquel il ne soit arrivé de se demander : d'où vient donc ce mot?

Tant il est convenu qu'un mot français doit venir d'ailleurs que de la France!

Cependant le bon sens, qui se révolte à ses heures, a souvent protesté contre cette explication parfaitement improbable d'un fait d'ailleurs parfaitement certain.

Le fait certain, nous l'avons déjà signalé; c'est qu'un assez grand nombre de mots, qui sont dans le latin ou même dans le grec, sont aussi dans le français, et en même temps dans tous les dialectes ou patois qui se parlent en France.

L'explication improbable, nous l'avons aussi indiquée; c'est celle qui attribue l'introduction de ces mots grecs aux Phocéens de Marseille, et l'introduction de ces mots latins aux légionnaires de César.

Or, le moyen de croire qu'à des époques reculées, où des forêts inexplorees et des fleuves sans ponts rendaient les communications presque impossibles, les Phocéens de Marseille, bloqués dans leurs murailles par des voisins féroces, ignorants des localités et des villes de la Gaule, le moyen de croire, disons-nous, que ces Phocéens auraient porté dans les contrées les plus éloignées de leur ville, en Picardie, dans l'Île-de-France, en Basse-Bretagne, en Gascogne, en Béarn, les mots grecs fort nombreux qui se trouvent dans les idiomes de ces pays?

Le moyen d'admettre que des soldats illettrés, mille fois plus illettrés que les nôtres, appartenant à toutes les provinces de l'Italie, en parlant tous les patois, depuis le gaulois cisalpin jusqu'à l'osque, et placés par les empereurs romains dans des camps retranchés, le long du Rhin, auraient répandu en Normandie, en Auvergne, en Languedoc, en Guyenne, dans les provinces qu'ils n'habitèrent jamais, l'usage d'une langue qui n'était pas la leur, et qu'ils n'avaient pas apprise?

Le moyen d'accueillir sans rire une doctrine d'après laquelle six millions de paysans gaulois, disséminés dans des provinces isolées, se seraient tous entendus, laboureurs, pères, bûcherons, mineurs, matelots, sans exception d'une seule contrée, d'une seule vallée, d'un seul village, d'une seule famille, pour oublier tous à la fois leur langue nationale, celle dans laquelle ils nommaient leurs travaux, leurs outils, leurs animaux domestiques, celle qu'ils employaient avec leurs femmes et avec leurs enfants, et se seraient spontanément mis à parler latin, lorsque, de nos jours, sous nos yeux, l'élite de la jeunesse, guidée par les meilleurs professeurs, pâlit sept années sur la langue latine, sans réussir à la parler couramment?

C'était donc une étrange hypothèse, de supposer que les

Romains avaient imposé leur langue aux Gaulois, eux qui n'avaient pas réussi à l'imposer à leurs voisins les plus immédiats, aux Ombrions, aux Étrusques et aux Samnites.

Aussi le système du latin pur, appris par la nation gauloise, fut-il abandonné vers le commencement de ce siècle, quoi qu'eût pu faire dom Rivet, son propagateur le plus habile et le plussavant (1); et, sous l'impulsion de Raynouard, on imagina le système actuellement enseigné, qui suppose que les Gaulois corrompirent le latin littéraire et en firent ce qu'on appelle la *langue romane*.

Au point de vue de l'histoire et du bon sens, la difficulté était déplacée; elle n'était pas diminuée.

Toutes les invraisemblances, toutes les impossibilités matérielles et morales qui faisaient repousser l'accord, tacite ou concerté, des soixante-quatre grandes nations gauloises pour introduire chez elles le latin pur, se réunissent et s'accroissent même pour rejeter l'idée de l'introduction du latin corrompu.

Le problème posé par l'une et l'autre de ces hypothèses est double.

Il faut expliquer d'abord pourquoi, seuls dans la vaste étendue du monde romain, moins fidèles à leur nationalité que les Carthaginois, les Grecs, les Égyptiens, les Syriens, les Asiatiques, plus dociles que les Étrusques, les Osques, les Vénètes, qui avaient tous conservé leurs langues traditionnelles, les Gaulois s'étaient résolus à renoncer à la leur;

Il faut expliquer ensuite comment, s'ils prirent en effet le parti de substituer à leur langue natale un latin altéré, les Gaulois de toutes les parties de la Gaule, ceux de la Suisse, ceux de la Belgique, ceux de l'Armorique, ceux du Béarn,

(1) Dom Rivet, le savant bénédictin auteur des IX premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, a formulé et développé la doctrine dans l'*Avertissement* placé en tête du tome VII.

Roquefort, Raynouard et l'Université se sont bornés à reproduire sa doctrine et ses arguments.

ceux du Roussillon, ceux de la Provence, ceux de l'Auvergne, purent s'entendre pour introduire partout dans le latin exactement le même genre et le même nombre d'altérations?

Quoi! sur vingt ou trente mille villages, pas un seul, en corrompant le latin, n'a eu la fantaisie de conserver le genre neutre, qu'il avait? Quoi! sur dix mille vallées, pas une seule, en corrompant le latin, qui ne se soit donné le plaisir de lui imposer l'article *le, la, les*, qu'il n'avait pas? Quoi! la déclinaison et la conjugaison latines n'ont pas trouvé grâce devant un seul Gaulois? pas un pâtre qui, du Rhin aux Pyrénées, ait voulu du *génitif* ou du *datif*? pas un bouvier qui, de l'Océan au lac de Genève, se soit laissé fléchir par le verbe *déponent*?

Apprendre le latin était assurément une chose impossible à la nation gauloise, mais dans laquelle néanmoins l'impossibilité tenait surtout à l'infirmité des hommes; corrompre le latin, au point d'en faire sortir la langue romane, c'est-à-dire une langue entièrement différente, fondée sur une grammaire sans précédents, possédant son système propre et logique de déclinaison, de conjugaison et de syntaxe, c'était une chose bien plus impossible encore, parce que l'impossibilité y découle à la fois de l'infirmité des hommes et de la nature des choses.

Ce qui est puéril en effet, ce n'est même pas surtout de supposer que des chevriers illettrés du Cantal, du Mont-Lozère, du Jura, des Cévennes et des Pyrénées, aient pu, sans s'être jamais vus, s'accorder, dans leurs patois respectifs, sur le substantif, le verbe, l'article ou la syntaxe; c'est de supposer que des œuvres pareilles puissent être entreprises et réalisées, même après un concert entre savants. Les hommes ont pu désapprendre certaines langues; ils n'en ont jamais créé une seule.

D'ailleurs, l'histoire n'a jamais dit que les Gaulois, restés possesseurs invariables du sol de la patrie, y aient perdu leur nationalité, ou, ce qui revient au même, l'histoire n'a jamais dit que les Gaulois aient, à un moment quelconque, cessé de parler leur langue.

On n'a jamais cité, on ne citera jamais un livre, une chronique, un passage, une ligne, un mot, desquels on ait le droit d'inférer que, pendant ou après la domination romaine, la nation gauloise avait oublié sa langue, pour lui substituer la langue latine.

Ce sont quelques érudits du seizième et du dix-septième siècle et à partir des Scaliger qui, ne sachant comment expliquer la présence simultanée, dans le latin et dans le français, d'un certain nombre de termes communs, ont imaginé de dire que les Romains avaient imposé l'usage du latin aux Gaulois.

Cette doctrine, si accréditée qu'elle soit devenue, n'est donc jusqu'ici qu'une pure hypothèse, qui attend, depuis trois cents ans, une tentative de preuve.

L'Université, qui a le dépôt de l'Enseignement public; l'Académie, qui a la direction de la langue française; l'École des chartes, qui a la lecture et l'interprétation de nos vieux manuscrits, s'écrient en même temps et tout d'une voix :

Le français n'est qu'une dérivation et une corruption du latin!

Mais demandez à l'École des chartes, à l'Académie, à l'Université d'expliquer comment et à quelle époque la langue latine s'est imposée aux Gaulois, pour se métamorphoser ensuite en cent patois ou langues romanes; — dont l'idiome de l'Île-de-France, ou le *français* fait partie; — tout le monde gardera le silence!

La philologie française en est donc encore au mysticisme, comme science. Elle accepte la théorie génésiaque du berger de Virgile, qui faisait naître les abeilles du sang corrompu d'un taureau.

Comme le taureau d'Aristée dans la vallée de Tempé, le latin, apporté par les Romains dans la Gaule, y mourut et s'y corrompit. De ses flancs putréfiés s'échappèrent ces abeilles harmonieuses qu'on appelle les dialectes, et dont les essaims, emportés, selon leurs caprices, parmi les moissons des plaines, les fleurs des collines, les saules inclinés des

fleuves, ont distillé le miel des poèmes nationaux, tombés des lèvres des Troubadours provençaux, des Trouvaires normands, ou des Jouglares de la Catalogne.

Si la science philologique pouvait vivre de fables, celle-là en vaudrait bien une autre; mais les langues, comme toutes les autres attributions de l'intelligence et de l'activité humaines, ont leurs lois positives de maintien, de propagation ou de chute; si bien que pour expliquer l'existence, la nature, le rôle, soit de la langue française, soit des cent dialectes qui se parlent, en France, autour d'elle, il faut se créer une doctrine philologique fondée sur l'histoire, et non sur des fictions.

Oui, Valère Maxime le dit, saint Augustin le confirme et l'histoire le prouve, les Romains imposèrent aux nations soumises l'usage du latin comme *langue légale, dans les relations de gouvernement à gouvernement*; ils firent ce qu'ont fait après eux Guillaume le Bâtard en Angleterre, les Croisés à Jérusalem; mais forcer les nations vaincues à changer de langue, les Romains ne le tentèrent même pas, car les hommes sensés ne tentent pas l'impossible et l'absurde.

Et non-seulement les Romains n'imposaient pas la langue latine en dehors de l'emploi légal qu'en comportait l'application des lois, mais il était formellement interdit aux villes italiennes qui n'avaient pas le droit de cité complet, de s'en servir pour des usages publics et officiels, sans l'autorisation du sénat.

C'est ce qui résulte clairement de l'autorisation demandée à cet effet, et obtenue par la ville de Cumes, l'an de Rome 572, ou 180 ans avant l'ère vulgaire.

La ville de Cumes avait obtenu, l'an de Rome 419, le droit de cité romaine, sans suffrage. Ses habitants n'étaient donc pas de vrais citoyens romains; ils n'étaient, à ce titre inscrits dans aucune tribu, et ils ne pouvaient se prévaloir d'aucun des droits civils attachés au titre de citoyen par les lois romaines. En cette situation, et au nom de leur constante fidélité, ils demandèrent une faveur qui devait rehausser l'autorité morale de leur cité; — c'était le droit

d'employer la langue latine dans les actes publics et dans les ventes à l'encan.

Le sénat accorda la demande des Cumains (1).

Ainsi, l'usage de la langue latine dans des actes publics impliquait, pour les individus comme pour les villes, la participation la plus complète aux droits de cité romaine ; l'un n'allait pas sans l'autre. Le sénat était si avare de ces prérogatives, qu'il avait établi comme quatre degrés préparatoires à l'initiation au droit de cité romaine, qui étaient les titres de : ville libre, ville alliée, ville à droit latin, et ville à droit de cité, sans suffrage. Toutes ces villes étaient condamnées à l'usage de leurs langues locales. C'est ce qui explique pourquoi toutes les inscriptions italiennes des monuments ou des monnaies sont en langue osque, ombrienne, étrusque, falisque ou gauloise jusqu'à la fin de la guerre sociale, qui donna aux alliés le droit de cité romaine, et, avec le droit de cité, l'usage légitime de la langue latine.

La connaissance de ces faits relègue donc au pays des rêves les doctrines de ceux qui croient que les Romains allaient imposant partout la langue latine autour d'eux. Non-seulement ils ne l'imposaient à qui que ce fût, en dehors des cas précis et restreints prévus par la loi ; mais ils n'en permettaient l'usage public et officiel qu'à des personnes ou à des villes placées dans des conditions rigoureusement définies.

Il en est de même de la propagation de la langue latine dans les Gaules, attribuée par quelques personnes aux colonies qu'y établirent les Romains. « Leurs armées victorieuses, a-t-on dit, *laissèrent après elles des colons*, qui répandirent de tous côtés les coutumes, les lois et le langage des vainqueurs (2). »

Encore des chimères.

(1) Voici comment s'exprime Tite-Live : « Cumanis eo anno petentibus permissum, ut publice latine loquerentur, et præconibus latine vendendi jus esset. » — Tit. Liv. *Histor.*, lib. XL, cap. 42. — Voir aussi lib. VIII, cap. 14.

(2) Francis Wey, *Des Révolul. du langage en France*, chap. 1^{er}.

En ce qui touche les *colons*, les armées romaines n'en laissaient aucun *après elles*. C'était le sénat qui décrétait les colonies, et qui les envoyait établir solennellement par des commissaires.

Il y en avait ONZE dans toute la Gaule. Pline en a dressé la liste et les noms (1) :

Trois étaient dans la Gaule Belgique; une seule dans la Gaule Celtique ou Lyonnaise; sept dans la Narbonnaise.

L'Aquitaine d'Auguste, c'est-à-dire le pays entre la Loire et les Pyrénées, n'en avait pas une seule.

Pour devenir colon, il fallait être, non pas seulement Romain, mais citoyen romain et légionnaire vétérans.

La légion romaine, au complet, était de 4,000 hommes. En supposant qu'elle n'eût pas perdu un seul soldat, en 20 ans, une légion ne pouvait donc pas donner plus de 4,000 vétérans à une colonie. En moyenne, les vétérans fournis par une légion ne dépassaient pas 2,000 hommes.

C'étaient, pour onze colonies établies dans la Gaule, 22,000 vieux soldats complètement illettrés, appartenant, depuis l'époque de César, à toutes les parties de l'Italie, en parlant tous les patois, et cantonnés de la manière suivante : 6,000 aux bords du Rhin; 2,000 à Lyon; 14,000 entre Narbonne et les Alpes.

Pas un seul dans les autres parties de la Gaule, c'est-à-dire dans les vastes pays nommés plus tard la Bourgogne, la Lorraine, la Champagne, l'Île-de-France, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, le Poitou, le Limousin, l'Auvergne, le Velay, le Rouergue, le Périgord, la Guyenne, la Gascogne, le Béarn, le Languedoc, depuis la Garonne jusqu'à Narbonne.

Et cependant, que de gens considèrent les patois parlés dans tous ces pays comme dérivant du latin, apporté par les vétérans!

Voilà pour les *colons*, que les armées romaines auraient laissés *après elles*.

(1) Plin., *Hist. natur.*, lib. III, cap. 33. — Lib. IV, cap. 31.

Pour ce qui est des *lois*, les armées romaines n'en laissaient pas davantage.

Seuls, les citoyens romains avaient le droit d'user des lois romaines, qui étaient *personnelles*, non *territoriales*.

Ce n'est qu'à partir d'Antonin le Pieux, par la loi *in Orbe romano*, que les Gaulois libres devinrent citoyens romains, et usèrent des lois romaines.

En résumé, le simple bon sens, éclairé par l'histoire générale, suffit pour faire considérer comme entièrement romanesque la théorie qui montre le gouvernement romain imposant l'usage du latin dans la Gaule, et substituant cette langue étrangère à la langue nationale de nos ancêtres.

Cette théorie, qui ne repose sur aucune preuve, et qui est d'ailleurs contraire à des faits considérables et matériellement établis, tels que le maintien complet de la langue gauloise, pendant et après la domination romaine, a contre elle d'un autre côté des arguments péremptoires.

D'abord, elle choque grossièrement la raison, en supposant qu'une des plus grandes nations de la terre a changé sa langue contre une autre, sans que l'on dise quand, comment et pourquoi.

Ensuite, elle ne résout aucune des questions inhérentes au problème; elle n'explique :

Ni pourquoi tant de mots grecs, qui ne sont pas dans le latin, se trouvent dans tous les dialectes populaires de la Gaule, à l'est comme à l'ouest, au nord comme au midi, au centre comme à la circonférence;

Ni pourquoi, en apprenant le latin, les Gaulois auraient radicalement changé sa grammaire, rejetant son système de déclinaison, son système de conjugaison, son système de syntaxe, et leur en substituant d'absolument contraires; œuvre admirable d'unité, dans toute la Gaule; œuvre sur-humaine, que toutes les académies de la terre n'auraient pas réalisée, et qu'on suppose accomplie par sept millions de paysans illettrés, divisés par des forêts impénétrables, des fleuves immenses; paysans dont la plupart ignoraient

les noms les uns des autres, et qui par conséquent ne s'étaient jamais ou concertés, ou connus;

Ni enfin pourquoi les Romains, s'ils avaient imposé le latin aux Gaulois, ne l'auraient pas également imposé à tous les autres peuples soumis à leur domination, aux Illyriens, aux Dalmates, aux Épirotes, aux Pannoniens, aux Mésiens, aux Grecs, aux Carthaginois, aux Juifs, aux Arméniens, aux Égyptiens; peuples secondaires par rapport aux Gaulois, et dont aucun n'a perdu sa langue nationale.

Cette théorie est donc illogique, absurde, impossible.

C'est pourquoi il faut nécessairement l'éliminer, sous peine de fermer les yeux devant les enseignements de la logique et de l'histoire, et demander à un autre ordre d'idées et de faits l'explication de la présence dans la langue française et dans nos dialectes nationaux d'un certain nombre de mots qui se trouvent aussi dans la langue latine et dans la langue grecque.

Notez d'ailleurs que la théorie classique adoptée pour expliquer la présence de ces mots dans le français remplit fort mal son office. En effet, si elle dit d'où viennent certains mots qui sont dans le latin, elle ne dit nullement d'où viennent certains autres mots qui n'y sont pas.

D'où viennent *chemin, lande, guéret, gibier, folie, vieillard?*

D'où viennent *joli, ancien, grimacier, sérieux, bavard, coquet?*

D'où viennent *marcher, briller, choisir, flétrir, bruire, craindre?*

D'où viennent *désormais, davantage, bientôt, jamais, presque, aisément?*

D'où viennent *avec, chez, selon, derrière, parmi, après?*

On ferait ainsi en substantifs, adjectifs, verbes, adverbes, prépositions, un vocabulaire comprenant, en mots simples, au moins la moitié de la langue française. Eh bien, interrogée sur la nature et l'origine de ces mots, la théorie qui dérive le français du latin reste muette et impuissante, car le latin ne les contient pas.

Ce n'est pas tout encore. La moitié des mots de la langue

française se trouvent à la fois dans la langue italienne et dans la langue espagnole, sans se trouver dans la langue latine. Comment cela a-t-il pu se faire? Est-ce que les Français sont allés apprendre l'italien et l'espagnol; ou bien, est-ce que les Espagnols et les Italiens sont venus apprendre le français? a-t-on jamais vu des Vénitiens ou des Andalous venant à Brive apprendre des mots limousins? a-t-on jamais vu des Auvergnats ou des Béarnais allant à Sienne ou à Saint-Jacques de Compostelle apprendre des mots toscans ou galiciens?

Il y a pourtant là des problèmes philologiques du premier ordre. Comment les résout la théorie classique, qui fait tout venir du latin de César et du grec de Marseille? — Elle se tait!

Done, encore une fois, cette théorie doit être éliminée comme impuissante; et il faut, pour expliquer les faits qu'elle n'explique pas, lui en substituer une autre, qui satisfasse à la fois la raison, la philologie et l'histoire.

Cette théorie nouvelle, de grands esprits, des érudits du premier ordre, Leibnitz, dom Jacques Martin, dom Paul Pezron, l'ont entrevue.

Elle consiste à expliquer la communauté du langage par la communauté de l'origine, et à dire que s'il y a du grec, du latin, de l'italien, de l'espagnol dans tous les idiomes de la Gaule, c'est que les Gaulois, les Espagnols, les Italiens, les Latins et les Grecs Pélasges sont des rameaux dérivés primitivement de la même tige.

✕ En effet, nation et langue sont des termes synonymes.

Telle est la théorie que ce livre essaiera de substituer à celle que les générations lettrées se transmettent depuis trois siècles.

Tous les problèmes qui demeurent inexplicables avec la *dérivation* deviennent simples, logiques, rationnels avec la *communauté d'origine*.

Ainsi, la communauté d'origine explique :

Pourquoi, de tous les pays soumis par les Romains, l'Italie, l'Espagne et la France sont les seuls dont les langues

aient des mots latins ; car ces pays sont les seuls qui aient été peuplés par les Gaulois ;

Pourquoi, de tous les idiomes parlés en Espagne, le basque est le seul qui n'ait pas de mots latins, car les Basques n'appartiennent pas à la race gauloise ;

Pourquoi les inscriptions antiques de l'Italie, bien antérieures à César, celles des Ombriens, des Samnites, des Osques, des Étrusques sont remplies de mots appartenant aux dialectes actuels des Languedociens, des Gascons, des Limousins, des bas Bretons, des Français, de même que tous les patois modernes de l'Italie et de l'Espagne sont les mêmes que les nôtres, car l'identité de race rend naturelle l'identité de langue.

Enfin, elle explique pourquoi les idiomes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule ont des mots appartenant aux Latins, sans avoir la grammaire des Romains, car les Latins étaient Italiens ; tandis que les Romains, quoique mêlés aux Latins, étaient Grecs d'origine, et qu'ils formèrent leur langue littéraire avec la grammaire grecque, étrangère au génie des idiomes italiques.

Tous ces aperçus veulent être prouvés et par la philologie et par l'histoire. La théorie de la *dérivation* est restée à l'état d'hypothèse ; celle de la *communauté d'origine* doit arriver à l'état de démonstration.

Ce livre, où l'auteur s'est imposé cette tâche, est le fruit de plus de trente années d'études et de méditations. Il espère que les lecteurs s'en apercevront.

Entré dans une voie qui avait été signalée par de grandes intelligences, mais qui n'avait encore été parcourue par personne, l'auteur se savait condamné à se heurter aux doctrines d'un très-grand nombre de savants, justement en possession de la considération publique. S'il a osé penser autrement qu'eux, c'est que le monde des lettres, en prenant le nom de république, a donné carrière, plus largement qu'aucun autre, à la liberté des intelligences.

L'auteur présente donc son livre avec modestie mais avec confiance au tribunal de ses juges naturels, certain d'y

trouver l'adhésion des hommes éclairés, dans la mesure où son travail en sera digne.

En examinant tant de questions, en alléguant tant de faits, en réunissant tant de textes, l'auteur, quoiqu'il ait tout lu de ses yeux, tout transcrit de sa main, aura certainement laissé échapper bien des fautes. Il s'en rapporte aux lecteurs instruits et indulgents pour les corriger.

Paris, juin 1872.

A. GRANIER DE CASSAGNAC.

HISTOIRE DES ORIGINES

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT PRÉSENT DE LA QUESTION DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE. DANS QUELLE VOIE DOIT ÊTRE CHERCHÉE LA SOLUTION.

Empire de la langue française. — Pour le maintenir, il faut retremper la langue à ses sources. — Où sont-elles ? — Est-elle une dérivation du latin et du grec ? — Est-elle originale et nationale ? — Tel est le problème à résoudre. — Il n'a jamais été sérieusement posé et étudié. — Idées de Claude Fauchet, d'Étienne Pasquier, de Gilles Ménage. — Ils croient le français une langue dérivée. — Idées contraires de Dom Paul Pezron et de Dom Jacques Martin. — Ils le croient une langue originale et nationale. — Ils expliquent la présence des mots latins et des mots grecs dans le français par la communauté d'origine des peuples primitifs qui occupèrent la Grèce, l'Italie et la Gaule. — [Leibnitz] approuve cette idée. — La question s'égaré de nouveau à la fin du dix-huitième siècle. — Travaux de Barbazan, de Legrand d'Aussy, de Roquefort. — L'Académie Celtique et ses erreurs. — Étude des dialectes de la France ordonnée par Napoléon I^{er}. — Raynouard. — Espérances fondées sur ses travaux. — Son système. — Il retombe dans la vieille ornière. — [L'École des Chartes.] Sa doctrine. — Opinion des savants étrangers sur l'origine de la langue française. — Travaux de Pictet, de Bopp, de Max Müller et de Frédéric Diez. — Ils laissent la question au point où ils l'avaient trouvée. — L'auteur adopte et complète les idées de Dom Paul Pezron et de Dom Jacques Martin. — Il croit la langue française originale. — L'antiquité et la grandeur de la nation gauloise ne permettent pas de penser qu'elle ait eu une autre langue que la sienne.

La langue française a conquis dans le monde un empire qu'aucune autre n'égalait jamais.

Le grec fut autrefois, non-seulement la langue de l'Hellade, mais encore celle des villes de l'Italie méridionale, de la Sicile, de l'Archipel, d'une partie de l'Asie Mineure et des villes com-

merçantes de l'Égypte et de la Syrie; et le latin, né dans l'étroit espace compris entre l'Arno, le Tibre, le Liris et la mer Tyrrhénienne, était devenu, sous Auguste, la langue de la société cultivée, à Rome et dans quelques grandes villes de l'empire.

Mais la diffusion de la langue française, parmi les nations modernes, a pris beaucoup plus d'étendue encore, et surtout plus de solidité. En effet, la langue française ne doit son crédit, ni à l'émigration de colonies marchandes, comme le grec, ni à la domination passagère de la conquête, comme le latin : accueillie pour elle-même, elle s'est établie spontanément parmi les peuples les plus libres et dans les capitales des États les plus puissants.

Devenu, dès l'époque du traité de Westphalie, la langue diplomatique de l'Europe, même entre les nations étrangères, le français a pénétré peu à peu, depuis lors, parmi les classes élégantes et lettrées de tous les pays. On parle français à la cour de Russie, à la cour d'Autriche, à la cour de Prusse, à la cour de Portugal, à la cour d'Espagne, et, à l'exemple de la cour, dans toutes les familles considérables de Saint-Petersbourg, de Vienne, de Berlin, de Lisbonne et de Madrid.

On a vu à Lisbonne un théâtre français permanent, et l'éducation d'une jeune Anglaise ou d'une jeune Américaine ne passerait pas pour complète, si elles n'étaient pas en état de parler la langue française.

Nous avons un intérêt trop grand et trop manifeste au maintien du glorieux empire moral exercé à l'aide de notre langue, pour qu'on doive reculer devant les efforts qui auraient pour but de le consolider. Bien évidemment, l'influence exercée par une langue est inséparable de celle qui s'attache au nom, aux actes, aux œuvres du peuple qui la parle; cependant, la beauté, la régularité, la clarté de cette langue elle-même entrent pour une grande part dans le crédit qu'elle obtient au dehors. C'est ainsi que le grec ne fut jamais tant parlé, à Rome et en Orient, qu'après la chute de la puissance politique de la Grèce; et il dut ce privilège à des formes si correctes et si nobles, que la lecture et la composition en langue grecque étaient, au dire de Quintilien, le meilleur moyen d'initier la jeunesse aux règles de la lecture et de la composition en langue latine (1).

(1) Quintilian. *Instit. orator.*, lib. I, cap. 1, 4.

Maintenir la langue française dans la voie qui lui a valu un empire si honorable, conserver à la fois sa fermeté et sa finesse, sa clarté et sa grâce, doit être le vœu le plus ardent de tout lettré français, puisque, seul, il jouit de ce privilège immense, d'écrire pour tous les pays en écrivant pour le sien. Mais les langues, comme toutes les choses de ce monde, vont se modifiant, si un art éclairé ne s'applique incessamment à conserver leurs traditions, qui s'altèrent, leurs règles, qui s'oublient, leur éclat, qui se ternit.

S'il y a un moyen de conserver les qualités naturelles d'une langue, c'est évidemment de la retremper à ses sources, et de la maintenir dans la direction naturelle à son génie et à ses traditions.

La recherche de ce moyen est l'objet de ce livre.

Mais où sont, pour la langue française, ces sources inspiratrices, d'où doivent découler la direction naturelle de son développement et le rajeunissement perpétuel de ses formes ?

Avant d'aborder l'examen de cette question, il faut exposer deux considérations générales, qui font partie intégrante des éléments du problème.

Premièrement, il serait impossible d'isoler la langue française, considérée au point de vue de ses origines, de la langue italienne et de la langue espagnole. Ces trois langues appartiennent évidemment à la même famille. Elles sont sœurs. Elles ont en commun la même grammaire et une bonne partie du vocabulaire; qui en sait bien une, les entend à peu près toutes trois.

Deuxièmement, il ne serait pas moins impossible d'isoler ces trois langues des nombreux dialectes qui se parlent autour d'elles, et du sein desquels une culture spéciale les a fait sortir. On sait, en effet, que le français littéraire est né du dialecte de l'île de France, l'italien du dialecte de la Toscane, l'espagnol du dialecte de la Nouvelle-Castille. Toutes les langues littéraires sont ainsi d'heureux parvenus, qui ont des patois pour ancêtres.

Il y a donc entre les langues et les dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne des rapports de parenté si intimes, que leurs origines sont nécessairement communes; et les explications que l'on voudrait donner des sources de l'une de ces langues où de l'un de ces dialectes ne seraient ni claires, ni concluantes, si elles ne s'appliquaient, avec la même rigueur, aux langues et aux dialectes des trois pays.

Ce parler général, commun à la France, à l'Italie et à l'Espagne, offre ainsi ce premier caractère, d'avoir tout à fait la même grammaire et en partie le même vocabulaire. Il offre ensuite cet autre caractère, non moins remarquable, de contenir un très-grand nombre de mots, qui se trouvent dans le latin, et un nombre assez notable d'autres mots, qui se trouvent dans le grec.

C'est donc un fait, un fait matériel, évident, incontestable, qu'il y a, dans le français, dans l'italien et dans l'espagnol, beaucoup de mots qui sont aussi dans le latin et dans le grec ; mais ce n'est là qu'un fait. Ce qui est une question, une question difficile et depuis trois cents ans à l'étude, c'est de savoir pourquoi ces mots s'y trouvent.

Le problème posé est donc celui-ci :

Par quelle cause faut-il expliquer la présence dans les langues et dans les dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne, d'une partie considérable du vocabulaire latin et du vocabulaire grec, avec cette observation très-importante que, si l'on y trouve un vocabulaire identique, on y trouve par contre une grammaire distincte et entièrement opposée ?

Il est d'ailleurs bien entendu que les termes latins et grecs dont il s'agit d'expliquer la présence dans la langue française, ce ne sont pas les termes relatifs aux lettres, aux arts et aux sciences : ceux-là ont été manifestement, incontestablement empruntés à la langue latine, qui les avait empruntés à la langue grecque.

Le problème à résoudre consiste à expliquer la présence dans le français des termes latins et grecs appartenant à la langue usuelle.

* > Faut-il accepter la tradition de l'Université et de la plupart des corps savants, d'après laquelle la langue française n'aurait été, à son origine, comme tous les idiomes actuellement parlés dans les autres provinces de la France, qu'une corruption de la langue latine, jadis universellement imposée aux Gaulois par les Romains, avec une sorte de participation à la langue grecque, communiquée aux populations méridionales par les Phocéens, établis à Marseille et dans les autres comptoirs des bords de la Méditerranée ?

Faut-il, au contraire, rejetant cette tradition comme un préjugé sans fondement historique, considérer la langue française, ainsi que tous les idiomes qui se parlent en France, comme autant de dialectes de l'antique langue des Gaulois ; faut-il soutenir que ces

dialectes, antérieurs à la conquête des Romains, survécurent à leur domination; faut-il prétendre que les mots existant à la fois dans le latin et le grec, ainsi que dans nos idiomes, viennent, non d'une communication qui leur en aurait été faite par les Romains ou par les Phocéens, mais de la communauté d'origine des premières tribus qui peuplèrent l'Italie et la Gaule; si bien que ces mots seraient aussi naturellement et aussi anciennement dans le gaulois que dans le latin, et que la langue française, même par ces éléments communs au latin et au grec, ne cesserait pas d'être nationale?

Tels sont les deux systèmes relatifs à l'origine et à la nature de la langue française, entre lesquels il faut faire un choix.

On conçoit que de l'adoption de l'un ou de l'autre de ces deux systèmes dépend la direction à donner à la langue française.

Si l'on adopte le premier, et si l'on croit que le dialecte de l'île de France n'est, comme tous les autres, que du latin corrompu, le plus sage et le plus logique serait évidemment de modeler autant que possible le français sur le latin, lequel serait ainsi à la fois sa source et son type.

Si l'on adopte au contraire le second système, et si l'on croit que la langue française et tous les dialectes de la France sont profondément séparés et distincts de la langue latine, d'abord par leur grammaire, c'est-à-dire par leur génie, ensuite par une partie notable de leur vocabulaire, on cherchera dans les dialectes de la même famille et dans sa propre tradition les lois de son développement et les règles de sa culture.

Posée, depuis près de trois siècles, par la critique, cette grande et nationale question des origines de la langue française n'est pas encore résolue. Pourquoi? — Parce qu'elle n'a jamais été posée avec netteté, avec précision, et qu'on n'a jamais donné à sa solution les conditions matérielles qui constituent manifestement le problème.

En effet, ce problème consiste à trouver l'explication plausible, exacte et complète d'un certain nombre de faits, dont voici les quatre principaux :

PREMIER FAIT : le français, l'italien et l'espagnol contiennent, comme nous l'avons dit, un grand nombre de mots qui se trouvent pareillement dans le latin et dans le grec.

DEUXIÈME FAIT : la grammaire du français, de l'italien et de l'espagnol est absolument la même, soit à l'égard du substantif,

que ces trois langues déclinent avec des prépositions ; soit à l'égard du verbe, qu'elles conjuguent avec des auxiliaires (1) ; soit à l'égard de la syntaxe, qui a pour base la construction de la phrase selon l'ordre logique des idées. — La grammaire du latin et du grec, qui est la même pour les deux langues, est au contraire absolument différente, soit quant au substantif, qu'elle décline avec des cas ; soit quant au verbe, qu'elle conjugue avec des flexions ; soit quant à la syntaxe, qui a pour base l'inversion arbitraire des termes.

TROISIÈME FAIT : si la langue française, la langue italienne et la langue espagnole possèdent un grand nombre de mots qui appartiennent également au latin, elles en possèdent aussi un grand nombre qui n'appartiennent qu'à elles trois, et chacune d'elles en possède encore qui n'appartiennent qu'à elle seule.

QUATRIÈME FAIT : les Romains ont conquis et longtemps gouverné d'autres peuples que les Italiens, les Gaulois et les Espagnols. Pourquoi ne trouve-t-on des mots latins que dans les langues de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne ?

Toute théorie sur les origines de la langue française, qui laissera sans explication plausible et rigoureuse un seul des quatre faits généraux qui précèdent sera nécessairement fautive, car ces faits se tiennent tous par des rapports nécessaires et manifestes ; et une théorie qui est proposée pour rendre compte d'un ordre de faits n'est vraie, qu'à la condition de rendre compte de tous.

Il ne suffit donc pas de dire, d'une manière vague et générale, comme on l'a fait jusqu'ici, que le français, l'italien et l'espagnol viennent du latin, et que cette dernière langue fut imposée à la Gaule, à l'Italie et à l'Espagne par les Romains, devenus les dominateurs du monde : — Il faut encore expliquer d'où viennent, dans ces trois langues, soit les mots grecs qui leur sont communs, soit les mots étrangers au grec et au latin, qui leur sont propres ; — il faut expliquer aussi comment le français, l'italien et l'espagnol auraient emprunté tant de mots au latin, sans lui avoir emprunté sa grammaire ; il faut expliquer enfin comment les Romains n'auraient imposé leur langue qu'aux Italiens, aux Gaulois et aux Espagnols seulement, et comment tant d'autres nations, conquises comme eux, quelques-unes avant eux, comment les

(1) Le verbe français n'a, du verbe grec, ni la forme passive, ni la forme moyenne ; il n'a du verbe latin, ni la forme passive, ni la forme déponente.

Il n'a que la forme active ; et il en conjugue 9 temps sur 18, avec des auxiliaires.

Africains, les Grecs, les Asiatiques, les Égyptiens, les Syriens, les Arméniens, les Juifs, ne subirent jamais la langue des vainqueurs ?

Est-il possible d'admettre, par exemple, que si les Romains avaient imposé l'usage général du latin aux paysans gaulois et aux paysans espagnols, ils eussent été impuissants à l'imposer, par exemple, aux paysans basques, soumis comme eux, et placés justement au milieu de la Gaule et de l'Espagne ?

Le problème des origines de la langue française n'a donc jamais été conçu avec netteté et posé avec les données qui constituent ses véritables conditions. C'est pour cela qu'il n'a reçu que des solutions vagues, partielles, incomplètes, sans base rigoureusement établie; et ces solutions, quoique traditionnellement acceptées par les corps savants, ne sont plus en rapport avec l'état actuel de la philologie et de l'histoire.

Qui ne sourirait en effet aujourd'hui, en lisant les considérations exposées, à la fin du quinzième siècle, par Claude Fauchet, le premier qui ait tenté un effort sérieux pour expliquer les origines de notre langue ?

« Aucuns pensent, dit-il, qu'il faut chercher l'ancienne langue gauloise aux lieux esquels les Romains *n'ont point été*, ou, à tout le moins, *peu fréquenté*, ainsi que la Basse-Bretagne, Hollande, Zélande, les montagnes de Souisse et des Basques. Lesquels pays étant infertiles, rudes et mal aisés, *servirent*, comme il y a apparence, *de retraite aux Gaulois*.

« S'il y a aucun reste de langage gaulois, il est parmi les Grisons, Basques, Bretons Bretonnans, Hollandais, Frisons (1). »

On trouve à la fois, dans cet aperçu général, une erreur historique et une erreur philologique manifestes.

Personne aujourd'hui n'oserait prétendre que les populations gauloises, *fuyant devant les Romains*, se retirèrent en Basse-Bretagne, en Hollande, en Zélande, en Suisse ou chez les Basques. C'est là une assertion entièrement gratuite, et démentie par l'histoire. Après s'être héroïquement défendues, les populations gauloises se soumirent aux Romains, et devinrent pour eux des tributaires fructueux et des alliés loyaux. Aucune province ne fut abandonnée par ses habitants, ou laissée par les Romains en

(1) Claude Fauchet, *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, liv. I, chap. 2.

dehors de leur autorité. Il serait donc à la fois puéril et inutile de chercher, dans la Gaule, des parties qui, ayant servi de retraite à des habitants fuyant devant l'invasion, seraient restées, par le langage ou par les mœurs, plus gauloises que les autres.

D'un autre côté, les Hollandais, les Suisses et les Basques n'ont pas été non plus très-heureusement choisis par Fauchet comme exemple de populations restées à l'écart des Romains.

Les Césars avaient à Rome une partie de leur garde composée de Bataves (1), et une autre partie composée de Calahorritains, c'est-à-dire de Basques (2). Cela suppose naturellement que ces populations étaient connues pour leur dévouement aux empereurs. Les Basques le prouvèrent bien l'an 70 de l'ère vulgaire, pendant la révolte de Civilis; car ce furent leurs cohortes, levées par Galba, qui, survenues pendant l'attaque de Vetera, sauvèrent l'armée romaine (3). En ce qui touche la Suisse, elle fut précisément l'un des points très-rares où les Romains établirent une garnison permanente. Le camp de Vindonissa, ou de Windisch, situé au confluent de la Reuss et de l'Aar, formait le premier anneau des retranchements élevés le long du Rhin, jusqu'au Wahal (4).

Quant à l'erreur philologique où est tombé Fauchet, elle consiste à supposer qu'il y a, dans les limites de l'ancienne Gaule, des contrées où la langue vulgaire a conservé d'une manière plus spéciale sa nature gauloise. Une connaissance approfondie des dialectes parlés en France aurait prévenu cette erreur. Tous ces dialectes sont identiques par leur grammaire, et ils ont en commun la plus grande partie de leur vocabulaire. Ils appartiennent donc tous, à l'exception du Basque, au même système de langue; et si l'un d'eux est gaulois ou celte, ce qui est la même chose, tous le sont également et nécessairement.

Des erreurs aussi considérables et aussi manifestes enlèvent donc toute autorité à l'opinion de Claude Fauchet, et c'est sans tirer sérieusement à conséquence qu'il a pu formuler des aphorismes comme celui-ci: « la longue seigneurie que les Romains eurent en ce pays y *planta leur langue* (5) ». Une pareille façon d'affir-

(1) Suétone, *Caligul.*, cap. 43.

(2) Suétone, *August.*, cap. 49.

(3) *Vasconum lectæ a Galba cohortæ*,... Tacit., *Histor.*, lib. VI, cap. 33.

(4) Tacit., *Histor.*, lib. IV, cap. 70.

(5) *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*, liv. I, chap. 3.

mer n'est pas de la science, c'est de la fantaisie. La question à l'examen est précisément celle de savoir si les Romains *plantèrent* en effet leur langue parmi les populations gauloises. Affirmer ne suffit pas; il faut prouver. Fauchet s'en garde bien, et d'ailleurs l'état des études historiques et philologiques de son temps ne le permettait pas.

Estienne Pasquier, contemporain de Claude Fauchet (1), consacra, comme lui, de longs et de sérieux travaux à la recherche des origines de la langue française; mais il n'arriva, comme lui, qu'à des conclusions vagues, faute d'avoir posé la question avec netteté.

« La langue dont nous usons aujourd'hui, dit-il, est composée, part de l'ancienne gauloise, part de la latine, part de la française, et, si ainsi le voulez, elle a plusieurs grandes symbolisations avec la grégeoise..... Mais surtout est infiniment notre vulgaire redevable aux Romains, voire le peut-on dire plutôt romain qu'autrement, encore qu'il retienne quantité de mots du gaulois et du français (2). »

C'était là l'opinion de son temps, car il ajoute dans le chapitre suivant : « Il y a bien peu de gens lettrés qui n'estiment que notre langue soit composée de la grecque et de la latine, de l'ancienne langue gauloise, ensemble de celle des Français germains (3). »

Tout cela est encore bien indéterminé et bien confus. Cependant Estienne Pasquier a fait dans la question un pas de plus que Claude Fauchet. Pour ce dernier, la langue généralement parlée en France, à l'époque de la conquête des Francs, était déjà « un langage corrompu du romain et de l'ancien gaulois (4) ». A ces deux éléments, tirés du latin et du gaulois, Estienne Pasquier en ajoute deux autres, le grec et le *français german*, c'est-à-dire l'allemand.

Comme on le voit, Pasquier, non plus que Fauchet, ne fait intervenir dans ses affirmations, ni l'histoire, ni la philologie; il y avait là pourtant de graves questions à résoudre pour l'une et pour l'autre.

Vous dites que la nation gauloise abandonna sa langue ancienne

(1) Claude Fauchet naquit en 1529 et mourut en 1601. Estienne Pasquier naquit aussi en 1529 et mourut en 1615.

(2) Estienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, liv. VIII, chap. 1.

(3) *Ibid.*, chap. 2.

(4) *Recueil de l'origine de la langue Française*, chap. 3.

et traditionnelle, pour se former un jargon hybride, composé de gaulois, de latin, de grec et d'allemand? — Mais où donc avez-vous trouvé un témoignage contemporain, une phrase, une ligne, un mot qui constate qu'en effet les Gaulois cessèrent de parler ou d'écrire leur langue sous la domination romaine?

Vous dites que l'abandon du gaulois était déjà consommé à l'époque de l'invasion des Germains? — Sur quelle preuve, sur quel texte appuyez-vous cette assertion?

Sur ces points fondamentaux, l'histoire n'est même pas interrogée; et nous montrerons plus loin que si elle l'avait été, elle aurait donné une réponse absolument contraire.

Sur le terrain de la philologie, la méthode de Pasquier et de Fauchet n'est pas moins vicieuse. Ils trouvent dans le français des termes qui existent également dans le latin, dans le grec, dans l'allemand; et, argumentant suivant la forme *post hoc, ergo propter hoc*, ils concluent en disant que la langue française dérive de la latine, de la grecque et de l'allemande.

C'était là précisément la question à résoudre; il s'agissait de savoir si les termes qui se trouvent à la fois dans le latin, dans le grec, dans l'allemand et dans le français n'existent pas dans cette quatrième langue aussi anciennement que dans les trois premières, et si cette communauté d'une partie du vocabulaire ne s'explique pas mieux par une communauté d'origine que par l'hypothèse d'une communication directe.

Un fait, entre cent, élève une objection bien grave et même insoluble contre l'hypothèse de Pasquier. Le latin, le grec et l'allemand sont des langues à flexions, tant pour la déclinaison des substantifs que pour la conjugaison des verbes actifs, passifs, moyens ou déponents. Comment des langues à flexions pourraient-elles avoir engendré le français et les autres dialectes de la Gaule, qui sont tous des langues fixes, déclinant les substantifs avec des prépositions, conjuguant la moitié du verbe actif et tout le verbe passif avec des auxiliaires?

Comment les soixante-quatre grandes cités de la Gaule, formant sept millions d'habitants, d'après les calculs des géographes anciens, et n'ayant que de bien rares communications entre elles, auraient-elles pu se concerter pour emprunter au latin, au grec ou à l'allemand, non-seulement le même nombre de mots, mais juste les mêmes mots, et pour conserver, aussi, non-seulement la grammaire gauloise tout entière, mais juste la même partie du

vocabulaire national? Comment sept millions de paysans, de laboureurs, de bergers, de mineurs, de matelots, tous étrangers les uns aux autres, auraient-ils pu concevoir, entreprendre et réaliser ce que toutes les académies du monde ne feraient pas?

Enfin, s'il était vrai que les Gaulois eussent emprunté leur langue nouvelle aux Romains, aux Grecs et aux Allemands, comment et pourquoi auraient-ils eu le soin de prendre les mots des langues de ces peuples, sans en prendre la grammaire? Car enfin, quand on parle, on emploie les mots conformément aux règles grammaticales : comment ne s'est-il pas trouvé, dans la Gaule, une seule vallée, un seul recoin, un seul village où, prenant les mots du latin, les habitants aient pris en même temps la déclinaison et la conjugaison latines?

Prendre le latin de la bouche d'un Romain qui le parle, c'est une opération simple et qui se conçoit; mais décomposer le latin, prendre ses substantifs, en repoussant leur déclinaison; prendre ses verbes, en repoussant leur conjugaison; faire tout cela simultanément, uniformément, sans entente préalable, depuis les vallées des Pyrénées jusqu'aux vallées de la Meuse; depuis le rivage de l'Océan jusqu'au rivage oriental du lac de Genève : c'est une opération si compliquée, si difficile, que l'intelligence se refuse à la concevoir et le bon sens à l'admettre.

Gilles Ménage, né en 1613 et mort en 1692, appartient à l'époque où la langue française fut l'objet des études les plus assidues, si non les plus approfondies.

Deux groupes distincts de lettrés lui vouèrent leurs travaux : les critiques et les écrivains proprement dits.

Dans le premier figuraient Voiture, Chapelain, Balzac, Conrart, Bouhours, Furetière, Ménage.

Dans le second brillaient, pour nous borner aux plus illustres, Corneille, Molière, Pascal, Bossuet, La Fontaine, Boileau et Racine.

Les premiers discutaient sur les mots à admettre, sur les mots à rejeter. Leurs discussions étaient souvent subtiles, quelquefois pédantes, mais toujours profitables. Ils dressaient les dictionnaires; ils cherchaient les étymologies.

Les seconds mettaient la langue française en œuvre avec une souplesse, une grâce, une force, une majesté qui n'ont jamais été égalées.

Mais, pour tous, la question des origines était vidée en principe, et vidée sans avoir jamais été posée d'une manière sérieuse, cor-

recte et scientifique. Pour tous, le français dérivait directement du latin, du grec, du gaulois, du franc, ou de l'allemand. Quelques-uns y voyaient de l'hébreu. C'était là un dogme généralement accepté. On ne discutait que sur les proportions.

Ménage, malgré son vaste savoir, ne sortit donc pas de l'ornière. Il lui manquait d'ailleurs, et il le sentait lui-même, un instrument nécessaire, la connaissance pratique des dialectes; et il le disait dans son *Épître dédicatoire* à M. Du Puy, savant lettré, en tête de ses *Origines de la langue française* (1).

La thèse des origines de la langue française fut reprise au dix-huitième siècle, et cette fois scientifiquement posée. Cet honneur échut à deux savants, profondément initiés à une partie au moins des vieux dialectes gaulois; à Dom Paul Pezron, de l'ordre des Bernardins, Breton bretonnant; et à Dom Jacques-Martin, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, et languedocien du pays de Mirépoix.

A partir de ces deux savants, la question changea théoriquement de face; le problème philologique resta naturellement le même, mais on le posa d'une manière différente.

Au lieu de dire :

Il y a, dans le français, un très-grand nombre de mots latins et grecs, qui ont été empruntés par nos ancêtres à la langue des Romains et à celle des Phocéens de Marseille;

On dit :

Il y a, dans le français, un grand nombre de mots qui se trouvent également dans la langue latine et dans la langue grecque.

Ces mots, au lieu d'avoir été empruntés par le peuple gaulois au latin et au grec, langues qu'il ne parla réellement jamais, parce qu'il n'était pas matériellement possible qu'il les apprît, ces mots ne seraient-ils pas entrés, à la fois, dans le latin, dans le grec, dans le gaulois, dans l'italien et dans l'espagnol, parce que les nations qui peuplèrent primitivement la Gaule, l'Espagne, l'Italie et une partie de la Grèce appartenaient à la même race, et parlaient une même langue, divisée en nombreux dialectes?

Ce système, s'il pouvait être rigoureusement vérifié par l'histoire, aurait l'avantage d'expliquer les nombreuses et énormes

(1) « Il faudrait, dit-il, savoir la langue qui se parle en basse Bretagne, et l'allemand avec tous ses dialectes, à cause du nombre infini de mots gaulois et allemands qui sont restés dans notre langue. »

difficultés que le système de la dérivation directe laisse sans solution raisonnable et acceptable.

Ainsi, ce système expliquerait :

1° Pourquoi les témoignages de l'histoire constatent, de la manière la plus claire, la plus précise, la plus irréfutable, que les peuples nombreux de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne conservèrent l'usage de leurs langues nationales sous la domination romaine ; — fait qui est en contradiction manifeste avec la théorie de la dérivation ; car si les Italiens, les Gaulois, les Espagnols avaient adopté la langue des Romains, ils auraient dû au préalable oublier celle de leurs ancêtres.

2° Pourquoi dans toutes les provinces de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, il y a d'innombrables dialectes, correspondant au territoire des anciennes tribus, des anciens bourgs, *pagi* ou *pays* ; dialectes visiblement reliés entre eux par les lois intimes d'une grammaire commune, mais séparés extérieurement par les variétés habituellement nombreuses et considérables des vocabulaires locaux ; — fait inconciliable avec la théorie de la dérivation ; car si le latin décomposé avait servi à former les langues vulgaires de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, la même langue n'aurait pas pu engendrer six cents dialectes entièrement différents.

3° Pourquoi les langues de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne contiennent, non-seulement à peu près le même nombre de ces mots prétendus dérivés du latin et du grec, mais pourquoi elles contiennent à peu près les mêmes mots en ce genre ; — fait incompréhensible avec le système de la dérivation, car les nations de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne n'auraient pas pu emprunter les mêmes mots à la langue latine et à la langue grecque, sans s'être concertées ; et comment un concert aurait-il pu s'établir entre peuples qui n'ont jamais communiqué ?

4° Enfin, la thèse des origines communes résoudrait une difficulté immense, qui renverse à elle seule de fond en comble le système de la dérivation, en expliquant pourquoi les langues de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne se rapprochent du latin et du grec, par un certain nombre de mots, en se tenant absolument séparés d'eux par la grammaire.

Il sera établi en effet dans ce livre que le latin vulgaire primitif, qui ne cessa jamais d'être parlé dans les campagnes du Latium, était une langue purement italienne, ne déclinant pas ses substantifs avec des cas, ne conjuguant pas ses verbes avec des flexions ; et

que ce fut la langue seule ou le latin seul de Rome qui reçut du grec, et encore fort tard, sa déclinaison, sa conjugaison et sa syntaxe.

Il sera établi encore que cette partie des nations grecques, célèbre par son humeur guerrière et par son goût des pérégrinations, qui se répandit en Italie, n'était pas de race hellénique, et ne parlait pas le grec hellénique, c'est-à-dire le grec décliné et conjugué à la mode des Attiques, des Ioniens, des Éoliens et des Doriens (1).

On comprendrait ainsi, par la communauté d'origine, comment les Italiens, les Gaulois et les Espagnols auraient eu dans leur langue des mots communs aux Latins primitifs et aux Grecs errants ou Pélasges, sans avoir ni la grammaire latine, ni la grammaire grecque, puisque les Pélasges et les Latins primitifs ne les avaient pas.

Tel fut l'esprit dans lequel, à partir du dix-huitième siècle, la question du problème des origines de la langue française se trouva posée. Notre langue fut considérée comme originale et nationale, même dans les éléments qui lui étaient communs avec le latin et avec le grec.

Marchant vers le même but, dom Paul Pezron et dom Jacques Martin s'y dirigèrent par des routes différentes.

Dom Paul Pezron s'attacha surtout à suivre les éléments celtes qui, des plateaux de l'Asie, vinrent, d'approche en approche, dans l'Hellade et dans les îles de la mer Égée et de la mer Ionienne, se mêler, par les Pélasges, aux populations helléniques, et de là, sur les côtes de l'Italie orientale et méridionale, aux Ombriens, aux Osques, aux Étrusques, aux vieux Latins, c'est-à-dire aux éléments mêmes de tous les dialectes fondamentaux de l'Italie.

Dom Jacques Martin, sans négliger le point de vue de son prédécesseur, s'attacha surtout à suivre, dans ses divers rameaux, la grande émigration gauloise de la fin du septième siècle avant l'ère vulgaire. Il la montre, entraînant la jeunesse de toutes les tribus celtiques, se divisant en deux branches, dont l'une, prenant à gauche, par le Rhin et la forêt Hercynienne, va peupler le bassin du Danube et le revers septentrional des Alpes; et dont l'autre, prenant à droite par les Alpes Cottiennes, inondé l'Italie, la peuple, et y apporte ces dialectes liguriens, lombards, vénitiens, toscans,

(1) Nous parlons des Pélasges. Hérodote, contemporain de ceux qui étaient restés dans l'Hellade, et Strabon déclarent formellement, comme on verra, que leur langue était *barbare*, et non grecque.

identiques avec nos patois français, et qui attestent, depuis deux mille six cents ans, la persistance invincible de la langue gauloise.

Ces aperçus, alors nouveaux, frappèrent quelques grands esprits. L'illustre Leibnitz, dans une lettre à Gérard Meyer, appréciait ainsi les idées de Pezron : « Je tiens pour Celtes les éléments communs à l'allemand, au latin ou au cambrique. Quand je parle du latin, j'entends les côtés par lesquels il diffère du grec ; car, parmi les peuples de l'Italie, ceux qui ne proviennent pas des Grecs ou des autres populations situées sur l'autre bord de la Méditerranée, proviennent certainement des Celtes (1) ».

Deux causes différentes détournèrent les esprits appliqués à l'étude des origines de la langue française de la voie où Pezron et Jacques Martin venaient de s'engager.

La première, ce fut l'ardeur avec laquelle les érudits se jetèrent dans la publication des anciens manuscrits, composés en langue dite *romane* ; — la seconde, ce fut la fausse interprétation donnée aux mots de *langue celtique*.

L'existence d'un très-grand nombre de récits, de poèmes, de traductions composés en vieux langage, la plupart sur des sujets plus ou moins nationaux ou religieux, était depuis longtemps constatée. Certains de ces manuscrits remontaient notoirement au onzième siècle, ce qui donnait aux dialectes dans lesquels ils sont écrits une ancienneté beaucoup plus grande. Des fragments nombreux en avaient été cités ; le Roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, vers le milieu du treizième siècle, continué peu de temps après par Jean de Meung, était devenu, surtout depuis l'édition donnée par Marot, en 1527, le modèle le plus connu et le plus vanté de ces sortes de compositions. Il se faisait d'ailleurs un retour vers les traditions nationales, par l'abus excessif des sujets grecs et romains. La Chevalerie, les Troubadours étaient étudiés. La Curie de Sainte-Palaye, mort en 1781, venait de remettre ces études en honneur. Les érudits se jetèrent à l'envi sur les manuscrits du moyen âge.

Barbazan, mort en 1770, Legrand d'Aussy, mort en 1800, publièrent des *Fabliaux* et des *Contes*. Roquefort, compilateur labo-

(1) « Quod commune germanico, latino vel cambrico, id celtum mihi; latino, inquam, qua græco differt; nam Italiae populi, qui non a græcis vel aliis transmarinis, certe a Celtis venere. » — *Ex respons. S. S. Leibniz. ad Gerard. Meieri litter.-Collectan. Etimologic.*, tom. XI, part. II, *oper. omnia*. Genev. 1768.

rieux, mais assez superficiel, donna, en 1808, un *Glossaire de la langue romane*.

Ainsi, le branle était donné aux publications des anciens manuscrits, et le public était initié pour la première fois, d'une manière sérieuse, à la connaissance des dialectes primitifs de la France. Mais le temps des fortes études d'histoire et de critique n'était pas encore venu ; l'empire relevait avec peine l'enseignement désorganisé par la tourmente révolutionnaire.

D'un autre côté, l'espèce d'enthousiasme avec lequel les œuvres des poètes nationaux du moyen âge étaient recherchées égara un instant les meilleurs esprits.

L'empereur Napoléon, qui avait fait des poèmes d'Ossian l'une de ses lectures favorites, ordonna de rechercher les débris de l'ancienne langue celtique. Par son ordre, M. de Champagny, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, demanda et fit exécuter, dans tous les départements, en 1807, une traduction de la parabole de *l'Enfant prodigue*, en langue vulgaire et traditionnelle. Cet essai révéla l'existence de plus de cent dialectes ou patois différents, parlés tant par les populations rurales que par la population ouvrière et marchande des villes.

Au milieu de cet élan patriotique, la Bretagne se signala par sa ferveur. Sa situation géographique, le défaut de communications, avaient conservé à ses quatre grands dialectes de Léon, de Vannes, de Tréguier et de Cornouailles, leur saveur et leur étrangeté natives. Une *Académie celtique* fut fondée et tint sa première séance le 9 germinal an XIII, — 30 mars 1805. Deux ans plus tard, en 1807, paraissait la grammaire *Celto-Bretonne* du modeste et savant Legonidec.

Le tort, tort historique, de l'Académie Celtique, fut de considérer le bas-breton comme le type unique de la langue des Celtes, dont cet idiome n'est réellement qu'un dialecte. Nous montrerons en effet dans un des chapitres de ce livre que la désignation de Celtes s'était primitivement appliquée à tous les peuples de l'ancienne Gaule, sans exception, et que les Bretons, par conséquent, n'étaient ni plus ni moins Celtes que les Parisiens, les Auvergnats ou les Provençaux.

L'idée de considérer le bas-breton comme un type unique et national, et d'en faire dériver les cent autres dialectes de la France, était à la fois une conception fautive et un outrage adressé au dialecte devenu la langue française. Cette attaque fut vivement sentie.

« Si je me suis prononcé ouvertement, disait Roquefort en 1808, contre la *prétendue langue celtique*, c'est que la raison et l'histoire se refusent également à croire que ce soit du *jargon de Quimper-Corentin* que toutes les langues tirent leur origine..... Les amateurs de cette *chimère* disent que cette *prétendue langue* se retrouve dans la Bretagne (1). »

On ne saurait nier que les doctrines exagérées et inexactes de l'Académie celtique n'aient créé, par voie de réaction et de représailles, des prétentions également injustes, mais qui ont nui à l'étude des origines de la langue française.

Tel est l'état dans lequel trouva la question un homme qui sembla d'abord destiné à la faire avancer, et qui la laissa à la même place, après l'avoir néanmoins utilement agitée.

Cet homme, c'était Raynouard.

Par sa tragédie des *Templiers* et par son *Histoire du droit municipal*, Raynouard montra qu'il avait dirigé ses études vers le moyen âge; et, nommé à l'Académie en 1807, il s'imposa le devoir de s'occuper des origines de la langue française (2).

Raynouard apporta dans ses études la théorie traditionnelle de Roquefort et de Barbazan, qui était alors celle du monde lettré. Il croyait que, sous la domination romaine, tous les Gaulois, sans exception, avaient appris et parlé le latin, et que « la corruption de la langue latine, pendant le moyen âge, avait produit peu à peu un idiome plus facile, moins compliqué, qui fut désigné sous le nom de *langue romane* (3) ».

Par *langue romane*, on entendait généralement alors l'ancienne langue vulgaire du midi de la France (4). Faute d'avoir lu avec soin les poèmes écrits en langue vulgaire du centre et du nord,

★ (1) Roquefort, *préface* du Glossaire de la Langue romane, p. ix.

(2) C'est ce qu'il déclare dans ses *recherches philologiques sur la langue romane*, placées en tête du *Lexique roman*, p. 1.

(3) *Journal des savants*, octob. 1816. — Article de Raynouard sur le *Roman de la Rose*.

(4) Il n'y a pas plus de vingt ans qu'on s'est aperçu, en lisant les compositions des douzième et treizième siècles, écrites en idiomes du nord de la France, qu'elles déclarent elles-mêmes être écrites en *langue romane*.

Dans ses *Éléments de Paléographie*, publiés par ordre du roi, en 1838, M. Natalis de Wailly s'exprime ainsi :

« On sait que nous avons eu en France deux langues vulgaires, l'une qui se parlait au midi et qu'on nomme langue romane, langue romance ou langue *d'oc*; l'autre qui se parlait au nord, et qu'on nomme langue *d'oïl*. » — Part. II, chap. 1, pag. 158.

on ignorait que ces poèmes déclarent eux-mêmes être composés aussi en *langue romane*.

Ce n'était donc pas précisément avec des idées nouvelles que Raynouard abordait l'étude de ce qu'on appelait alors la langue romane : c'était avec un esprit plus réfléchi et plus critique. Il ne voulait plus se contenter d'assertions vagues; à cette espèce de mysticisme muet et contemplatif qui servait de base à la science des origines, il aspirait à substituer des faits certains et des théories vérifiées. Son ambition comme philologue ce n'était pas d'être un croyant, mais d'être un historien et un grammairien.

Deux préoccupations semblèrent avoir dirigé ses travaux; trouver la date précise de cette corruption du latin qui avait, disait-on, produit la langue romane; et montrer dans cette langue romane la marque congéniale, les traits héréditaires qui attestaient sa filiation par rapport à la langue latine.

De texte en texte, Raynouard remonta jusqu'à l'an MILLE de l'ère vulgaire; arrivé là, il crut d'abord que les textes feraient désormais entièrement défaut; et il affirma, comme résultat constaté et positif, que la langue romane commençait à l'an MILLE.

C'était là une doctrine bien téméraire, en contradiction avec un grand nombre de textes, antérieurs à l'an mille, et dans lesquels il est parlé de la langue romane. Comment concilier, par exemple, cette date de l'an mille assignée à la formation de la langue romane, avec le célèbre passage de Nithard, où il est parlé du serment que Louis le Germanique prononça, en *langue romane*, à Strasbourg, le 15 février 842; ou avec le canon XVII du troisième concile de Tours, tenu en l'an 813, dans lequel les Pères de ce concile ordonnent de traduire les Homélies en *langue romane* rustique?

On ne saurait admettre que Raynouard ignorât ces textes si formels, et plusieurs autres semblables. Il faut supposer que, ne voyant la langue romane que dans les dialectes du midi, il refusait de la reconnaître dans des témoignages qui la montraient parlée au centre et à l'est de la France. Quelles qu'aient pu être les causes de l'aveuglement de Raynouard, il en revint à la lecture de quelques historiens grecs et de la chronique latine d'Aymoin, où il rencontra des mots manifestement méridionaux, et qu'on peut même considérer comme appartenant aux dialectes actuellement parlés dans la Gascogne et dans le Languedoc.

En effet, le texte de Théophane attribue à des soldats de l'em-

pereur Maurice, mort en 602, cette phrase adressée par eux à un autre soldat, conducteur de mulets : *Torna, torna, fratre*; c'est-à-dire, *Reviens, reviens, frère*. Théophylacte, rapportant la même anecdote, fait dire aux soldats : *Retorna!* retourne (1). Le passage d'Aymoin n'est pas moins formel. A un roi barbare, vaincu, et refusant la restitution de provinces usurpées, en ces termes latins : « *Non dabo* » : je ne les donnerai pas ; — l'empereur Justinien aurait répondu au Barbare, en sa langue : « *Daras!* » tu les donneras. C'est du pur languedocien (2).

Ces textes et quelques autres ouvrirent les yeux à Raynouard, qui admit que la langue romane existait antérieurement à l'an mille; mais, par suite d'hypothèses qu'on ne s'explique pas, et qui n'étaient que des chimères, il crut simultanément à l'existence d'une certaine langue romane *antérieure à l'an mille* et à l'existence d'un autre langue romane *postérieure à l'an mille* (3); la première, générale, commune à tout l'empire romain; la seconde, locale, propre à chacune province.

La critique ne suivit pas Raynouard dans cette voie, où il resta isolé et abandonné. Sa théorie sur la langue romane fut même publiquement combattue et, on peut le dire, renversée par Fauriel, dans son cours de littérature étrangère, professé à la Sorbonne (4).

La deuxième tentative de Raynouard abordait un ordre d'idées différent. Il s'agissait de prouver, conformément à la doctrine généralement acceptée, que le roman dérivait du latin. La grande

(1) Commendiolus, général de l'empereur Maurice, voulait surprendre Chagan, roi des Huns.

Un convoi de mulets chargés précédait les troupes.

L'un des mulets étant tombé, les soldats à la suite crièrent au conducteur, qui était à la tête du convoi, de revenir pour relever la bête.

Ils dirent, en leur *dialecte paternel*, d'après Théophane : τῆ πατρίῳ φωνῇ. τόρνα, τόρνα, φρατρε. Theophan., *Chronograph.*, fol. 218.

D'après Theophylacte : Επιγωρίῳτε γλώττη... ἄλλος ἄλλῳ ἑστέονα. Theophylact., *Histor.*, lib. II, cap. 15.

(2) Aymoin, *Histor.*, lib. II, cap. v.

(3) Raynouard publia, de 1816 à 1822, six volumes du *Lexique roman*, précédés ou mêlés d'observations philologiques. Le premier volume contient ce qui est relatif à ce qu'il appelle *la langue romane avant l'an mille*.

(4) Cette partie du cours de Fauriel a été recueillie sous le titre général : *Dante et les origines de la langue italienne*; — voir la XI^{me} Leçon, t. II, pag. 294 à 330.

et naturelle objection qui se présente tout d'abord à l'esprit contre ce système, c'est que le roman n'a rien conservé de ce qui constitue réellement le latin, c'est-à-dire qu'il n'a conservé ni sa déclinaison, ni sa conjugaison, ni sa syntaxe. Les mots communs au roman et au latin ne prouvent rien de décisif en faveur de ce dernier, car le latin, la plus récente de toutes les langues anciennes, peut avoir trouvé ces mots dans les patois antiques de l'Italie. C'eût donc été apporter une preuve sérieuse en faveur de la théorie qui fait dériver le roman du latin, que de montrer dans le roman, sinon la déclinaison latine, qui n'y est pas, au moins des traces visibles de cette déclinaison.

Cette preuve, Raynouard crut l'avoir trouvée, et il publia, en 1829, le résultat de ses recherches (1).

La découverte de Raynouard fit grand bruit. On lui donna le nom de : Règle de l'S. Voici en quoi elle consistait.

Raynouard avait cru remarquer, dans les plus anciens manuscrits du dialecte normand, que lorsque un substantif était un nominatif singulier, il prenait un S à la fin, et que pour dire *le roi est bon*, on écrivait *li roiS est bonS*; tandis que pour dire *les rois sont bons*, on écrivait *li roi sont bon*.

De cette différence d'orthographe, Raynouard tirait cette conclusion, que la présence de l'S, au singulier, rappelait l'S du nominatif singulier *BonuS*, tandis que sa disparition, au pluriel, rappelait son absence au nominatif pluriel *Boni*. C'était là, selon lui, une réminiscence lointaine, mais incontestable de la déclinaison latine.

Cette théorie ne fut pas longtemps à s'écrouler. On trouva dans les manuscrits un très-grand nombre de nominatifs singuliers sans l'S, et un très-grand nombre de nominatifs pluriels avec l'S. La prétendue réminiscence de déclinaison latine se réduisit donc à des variantes capricieuses, résultant de la distraction ou de la fantaisie des copistes.

Ainsi, ni les facultés éminentes, ni les longs travaux de Raynouard ne firent faire un pas nouveau à l'étude des origines de notre langue. Il était entré dans la voie ouverte par ses devanciers, sans avoir le sentiment de sa stérilité. Après avoir répété, comme Roquefort et Barbazan, que la nation gauloise avait adopté le la-

(1) *Observations philologiques et grammaticales sur le roman de Rou, et sur quelques règles de la langue des Trouvères*; Rouen, éd. Frère, 1829.

tin, et que ce latin corrompu avait produit plus tard la langue romane, il se trouva avoir épuisé la doctrine de son rôle, et il échoua dans la tentative de donner à cette tradition une base positive et une valeur historique.

Seulement, la ferveur qu'il avait contribué à inspirer aux études profita à la lecture des monuments composés en dialectes romans ; et leur publication prit un essor nouveau, régulier et considérable, sous l'impulsion du gouvernement, secondé par les paléographes de l'École des chartes.

Cette école, spécialement fondée en vue de rechercher, d'expliquer et de publier ces vieux textes (1), ne pouvait naturellement se dispenser de prendre parti dans la question de leur nature et de leur origine.

C'est principalement dans les préfaces ou dans les notes de leurs nombreuses et belles publications des monuments écrits en langue romane que les éminents paléographes de l'École des chartes ont consigné leurs doctrines. Elles ne sortent pas des données de la tradition à laquelle Raynouard avait aveuglément obéi. L'un d'eux, M. Le Roux de Lincy, la résumait ainsi, en 1841, dans son *Introduction à la traduction, en roman de l'Isle de France* du douzième siècle, des *Quatre livres des Rois* :

« L'origine de notre langue, après avoir été une question longtemps controversée entre les savants de tous les pays de l'Europe, est reconnue aujourd'hui d'une manière incontestable. Il est certain que c'est à la langue latine, parlée dans la Gaule pendant plusieurs siècles de la domination romaine, qu'elle doit presque tous ses éléments..... C'est donc le latin vulgaire et corrompu parlé dans la Gaule qui donna naissance aux différents idiomes d'une grande partie de l'Europe (2). »

Un autre paléographe de l'École, M. Guessard, résumait ainsi la même doctrine : « Le français est né du latin : ce point a maintenant toute la force d'un axiome (3) ».

Seul, de toute l'École des chartes, M. Francis Wey a secoué, sans la rompre, la chaîne de la tradition. Il admet aussi, comme

(1) Elle fut fondée le 2 février 1821, par une ordonnance de Louis XVIII, rendue sur la proposition du comte Siméon. L'idée en avait été proposée à l'empereur par le duc de Cadore, en 1807, et adoptée, en principe, par Napoléon I^{er}, dans une dépêche datée du camp d'Ostérode, le 7 mars de la même année.

(2) Le Roux de Lincy, *Les quatre livres des Rois*, introduct., p. LVII.

(3) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 1, article de M. F. Guessard sur *l'Histoire de la formation de la langue française*, par M. Ampère.

ses maîtres, la substitution à la langue nationale des Gaulois de la langue latine, source des dialectes de la France ; mais il ne croit ni à l'introduction générale du latin littéraire en France, ni à sa corruption parmi les Gaulois. Selon M. Francis Wey, le latin de Rome avait déjà corrompu tous les idiomes de l'Italie, vers la fin de la république. Ce sont ces idiomes italiens latinisés que les soldats de César auraient apportés dans la Gaule, et qui y auraient pris la place de la langue gauloise.

Est-il vrai que, du temps de César, le latin avait corrompu les diverses langues de l'Italie ? — Non assurément. C'est au contraire un fait établi par l'histoire et qui trouvera sa place dans ce livre, que les grandes nations italiennes soumises par les Romains, les Ombriens, les Osques, les Étrusques, les Gaulois, les Liguriens, conservèrent invariablement leurs langues, sous les empereurs, et que le latin littéraire de Rome ne parvint jamais à être parlé par le peuple, même dans le Latium.

Mais d'ailleurs, comment ces dialectes italiens latinisés auraient-ils pu supplanter la langue gauloise, non-seulement dans les affaires publiques ou privées de trois cents Cités, mais dans les populations rurales, parmi les pasteurs, les bûcherons, les pêcheurs de l'Océan, les mineurs des montagnes, milieux inaccessibles à l'action très-bornée de l'administration romaine, laquelle se réduisait, au point de vue militaire, à l'occupation des camps retranchés établis le long du Rhin, et, au point de vue civil, à la collection annuelle des tributs ? C'est un point qui résume toute la question, mais sur lequel néanmoins M. Francis Wey a cru devoir garder le silence. Nous ne prenons pas en effet pour une explication le passage où il dit :

« La langue néo-latine, *plantée* par les Romains, *livra son pollen aux vents qui agitaient cette partie du monde*, et elle s'y naturalisa (1). »

Prise au sens figuré ou au sens propre, cette image ne saurait expliquer pourquoi les soldats romains, qui conquirent et gardèrent aussi longtemps ou plus longtemps que la Gaule, l'Afrique, la Grèce, la Thrace, l'Asie Mineure, la Pannonie, la Mésie, l'Égypte, la Syrie, la Grande-Bretagne, n'y *plantèrent* (2) aucune

(1) Francis Wey, *Hist. des révolutions du langage français*, chap. 1^{er}, pag. 3; Paris, Firmin Didot, 1848.

(2) Le lecteur aura remarqué que ce mot a été emprunté par M. Francis Wey à Claude Fauchet.

langue italienne latinisée, et n'y disséminèrent *le pollen* d'aucun dialecte roman.

Si, revenant un peu en arrière, on résume, en les comparant, les travaux ou les systèmes des savants français relatifs à la formation de notre langue, on demeure frappé de ce qu'ils offrent d'anarchie et de contradictions.

Écoutez Claude Fauchet, Étienne Pasquier, Gilles Ménage : — Il y a, dans notre langue, beaucoup de latin, et même un peu de grec ; — mais il y a aussi beaucoup de gaulois, et un peu d'allemand.

Écoutez Barbazan, Roquefort, Raynouard, M. Le Roux de Lincy et M. Guessard : — Il n'y a dans notre langue que du latin, substitué au gaulois sous la domination romaine, et ce latin, corrompu avec le temps, est devenu la langue romane.

Écoutez enfin Fauriel et M. Francis Wey : — Selon le premier, une grande partie de la nation gauloise ne cessa pas de parler sa langue (1). — Selon le second, le latin pur n'a jamais été usité, dans la Gaule, comme langue populaire ; et les dialectes romans ne sont eux-mêmes que les anciens idiomes de l'Italie, latinisés, apportés tout faits dans la Gaule par les légions de César.

Ainsi, les (savants) français qui voient dans le latin la source de notre langue et de nos dialectes, (sont séparés), même sur ce point fondamental, par des divergences d'opinion nombreuses et considérables ; et, parmi eux tous, il n'en est pas un seul qui ait même essayé d'apporter, à l'appui de son système, une preuve historique quelconque.

La philologie française, dans son œuvre capitale, n'est donc pas une science. C'est une doctrine mystique. Elle oblige à croire, mais elle dispense de prouver.

Voyons maintenant quelle a été, dans ce grand problème des origines de la langue française, la part contributive des philologues étrangers.

On peut réduire à deux les thèses générales, créées hors de France au sujet des dialectes de la Gaule, et à quatre les savants qui les ont traitées.

M. Adolphe Pictet, de Genève, et M. François Bopp, professeur

(1) Fauriel comptait six mille mots gaulois dans le dialecte provençal seulement : — *Dante et les origines*, etc., t. II, IX^{me} leçon, p. 269.

à l'université de Berlin, ont cherché à déterminer les rapports des langues de l'Inde avec celles de l'Europe.

M. Max Müller, professeur à l'université d'Oxford, et M. Frédéric Diez ont étudié le groupe des langues dites néo-latines, c'est-à-dire l'italien, le français, l'espagnol, le portugais, le grison et le valaque.

Il y a plus d'un siècle que les missionnaires français dans l'Inde révélèrent à l'Europe les livres sacrés des Hindous, écrits dans une langue littéraire morte depuis bien des siècles, et qu'on nomma d'abord langue *Samscroutam* ou *Samskret* (1).

L'étude du sanscrit a révélé les rapports étroits existant entre cette langue et quelques-unes de l'Europe ancienne et moderne.

Un carme italien, Fra Paolino di san Bartholomeo, syndie des missions orientales, publia à Rome, en 1802, un livre dans lequel il montra que les principes de la grammaire sanscrite étaient les mêmes que les principes de la grammaire latine, et qu'un certain nombre de mots latins se trouvaient dans le sanscrit (2).

Reprenant et développant cette thèse, M. Bopp a démontré jusqu'à l'évidence que le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, le gothique et l'allemand appartiennent à la même famille, par le génie du substantif et par celui du verbe; toutes ces langues déclinant le substantif et conjuguant le verbe à l'aide de désinences dissonantes, qu'on a nommées flexions. Elles ont toutes par conséquent la même grammaire, c'est-à-dire la même nature (3).

Mais précisément en rattachant, d'une manière incontestable, au zend et au sanscrit le grec et le latin, M. Bopp a rompu par cela même tout rapport d'origine, tout lien de famille entre ce groupe et le groupe des idiomes parlés aujourd'hui en Italie, en France et en Espagne, car le système de déclinaison et de con-

(1) Le Père Pons, dans une lettre au Père Du Halde, du 23 nov. 1740, rappelle que deux ans auparavant, en 1738, il avait envoyé au siège des missions, à Paris, une grammaire sanscrite abrégée par lui. C'était par conséquent huit ans avant la naissance de William Jones, né à Londres, en 1746.

Le Père Calmette parle aussi de la langue *Samscroutam*, dans une lettre à M. de Cartigny, du 24 janvier 1733, et dans une lettre au Père de Tournemine, du 16 septembre 1737. — *Lett. édifiant.*, t. 2, p. 611. — 627. — 642.

(2) Frat. Paulin, a S. Bartholom. — *De Latini sermonis origine, et cum orientalibus linguis connexionem*. Romæ, 1802.

(3) Bopp, *Grammaire comparée du sanscrit, du zend, du lithuanien, du gothique et de l'allemand*, publiée de 1333 à 1849. — Trad. de M. Michel Bréal.

jugaison, ainsi que la syntaxe qui en découle, sont absolument différents entre les deux groupes, puisque le second décline à l'aide de prépositions et qu'il conjugue à l'aide d'auxiliaires.

Dans un mémoire couronné par l'Institut, en 1833, et dans un travail sur *les Aryas primitifs*, publié en 1859, M. Adolphe Pictet est entré d'une manière bien moins intime et il a traité d'une façon bien moins précise que le carme italien et le professeur de Berlin la question des rapports entre les langues de l'Inde et celles de l'Europe. En supposant aussi réel qu'il est hypothétique le voyage des tribus Ariennes, parties des plateaux de la Perse pour échouer en Irlande, comment M. Adolphe Pictet arriverait-il à expliquer le mode à l'aide duquel le zend, langue à flexions, parlée par ces tribus, aurait produit les dialectes celtiques, langues qui repoussent la flexion, soit pour la déclinaison de leurs substantifs, soit pour la conjugaison de leurs verbes?

M. Max Müller, dans la partie de son livre consacrée à l'étude du groupe des langues dites néo-latines (1), aborde la question des origines de la langue française et de la langue italienne, en disant qu'il ne les croit pas issues du latin.

Il considère le latin comme une langue relativement moderne, « parlée à Rome par les patriciens, par une classe limitée, par un parti politique, par une école littéraire », et il n'hésite pas à dire, comme Maffei, que l'italien était parlé sous le règne même du latin, ce qui implique nécessairement qu'il n'en dérive pas. « Le latin, dit-il, était une langue vivante, quand depuis longtemps déjà l'italien avait appris à voler de ses propres ailes (2). »

En ce qui touche le français, M. Max Müller déclare formellement qu'on ne saurait l'expliquer par une dérivation du latin, mais qu'il devient explicable par l'italien. C'est là peut-être une théorie singulière, proposée par un esprit aussi distingué. Il serait en effet bien difficile de dire par quelle voie et à quelle époque les Italiens auraient communiqué leur langue, non-seulement aux habitants de l'île de France, mais aux habitants de la Picardie, de la Bretagne, de l'Auvergne, de la Gascogne, du Roussillon ou des autres provinces, lesquels parlent tous une langue exactement la même, et très-aisément reconnaissable sous la forme variée de leurs dialectes.

(1) Max Müller, *Science du Langage*, traduit par George Haris et George Perrot; — Paris, Durand, 1864.

(2) *Science du Langage*, 11^{me} leçon, p. 63.

M. Frédéric Diez a publié à Bonn, en 1861 et en 1862, un travail intéressant, mais sans conclusion, sur ce que certains appellent les langues néo-latines, et qu'il nomme les langues romanes.

Ce travail a trois parties bien distinctes.

La première est un vocabulaire étymologique des mots communs aux langues romanes (1). Ce vocabulaire comprend environ 2,500 mots qui sont à peu près communs à l'italien, au français, à l'espagnol, au portugais, au valaque, au grison et quelquefois au latin.

La deuxième partie est un vocabulaire des mots romans propres à chacune de ces langues (2).

La troisième est une grammaire de ces langues romanes.

Considérée comme répertoire de mots communs à divers pays, la première partie offre un certain intérêt; on y trouve en effet réunies et placées, côte à côte, les diverses formes sous lesquelles les mêmes mots se trouvent simultanément dans l'italien, dans le français, dans l'espagnol, dans le portugais, dans le valaque, dans le grison, et parfois dans le latin, car il est digne de remarque qu'un très-grand nombre de termes se trouvent dans les langues dites romanes, sans se trouver toujours dans la langue latine. Ce nombre serait bien plus considérable encore, si, au lieu d'avoir composé son livre avec les mots pris dans les trouvères ou dans les chartes, l'auteur l'avait composé avec les dialectes vivants et parlés.

Au point de vue de l'étymologie, ce vocabulaire, qui se dit *étymologique*, ne résout ni ne pose même la question. Il montre les mots communs aux six langues dites romanes; mais il laisse, sans l'examiner, la cause de cette présence simultanée. Et-elle due à une dérivation du latin? Est-elle due à une communauté d'origine des peuples qui parlent ces langues? C'est ce que M. Frédéric Diez ne recherche même pas.

La seconde partie du livre, intitulée *Wörter aus einzelnen gebieten*, c'est-à-dire *mots propres à chaque pays*, n'a pas de valeur sérieuse au point de vue du problème étymologique, car elle se borne à noter les variations de forme du même mot dans la même langue.

(1) *Etymologisches wörterbuch der Romanischen sprachen*, von Friedrich Diez. — Bonn, Adolph. Marcus, 1. 1, *Gemein romanische wörter*.

(2) *Wörter aus einzelnen gebieten*, 1. 2. — La partie publiée ne comprend encore que les mots *italiens*, au nombre de 310; — les mots *espagnols*, au nombre de 1,240; — les mots *français*, au nombre de 1,775.

En ce qui touche la *Grammaire des langues romanes*, c'est et ce ne pouvait être qu'une simple reproduction des principes généraux de la grammaire italienne, française ou espagnole. Tout le monde sait, en effet, que l'espagnol, le français et l'italien étant, au fond, la même langue, ou bien trois dialectes d'une langue commune, avec des variations dans la forme ou dans la prononciation des mots, à l'Italie, à la France et à l'Espagne, ces langues n'ont et ne sauraient avoir qu'une seule et même grammaire.

Utile et estimable comme répertoire de mots, l'œuvre de Diez reste donc étrangère à la thèse des origines.

Si l'on résume ce qui vient d'être exposé au sujet des travaux exécutés ou des systèmes proposés, tant en France qu'à l'étranger, sur les origines de la langue française, on arrive à constater que, depuis près de deux siècles, la question n'a pas fait un pas.

Les savants qui, à la suite de Fauchet, de Pasquier, de Ménage, pensent que la langue française dérive surtout de la langue latine, par l'intermédiaire de la langue romane, persistent traditionnellement dans la même doctrine, sans que jamais un seul, parmi eux, ait eu la pensée de l'appuyer sur un corps de preuves positives et pouvant être vérifiées.

Les philologues qui, à la suite de Pezron, de Jacques Martin et de Leibnitz, croient que l'Italie, l'Espagne et la Gaule ont été peuplées par des tribus, des peuplades, des nations appartenant à cette grande famille appelée celtique ou gauloise, expliquent par cette communauté d'origine la communauté des mots qui existent à la fois dans les langues de ces pays et dans la langue latine, et ils soutiennent, par voie de conséquence logique, que nos dialectes ou patois, contemporains du latin primitif du *Latium*, sont beaucoup plus anciens que le latin littéraire de Rome; mais il faut bien reconnaître que ni les uns ni les autres n'ont justifié assez rigoureusement ces théories par l'histoire, pour qu'elles aient dès à présent le droit de s'imposer.

Quant aux savants étrangers qui, comme MM. Bopp, Pictet, Max Müller et F. Diez, sont intervenus dans la question, il faut bien reconnaître qu'ils ne l'ont pas abordée de front. Absorbés par les rapports, quels qu'ils puissent être, des langues de l'Orient et de celles de l'Occident, ils ont laissé sans réponse cette question étymologique, posée depuis deux siècles :

La langue française, considérée dans son essence, dans sa nature, c'est-à-dire dans sa grammaire et dans son vocabulaire pri-

mitif, est-elle dérivée ou est-elle nationale, est-elle de souche latine ou de souche gauloise?

Trente années de méditations et de lectures spéciales ont irrévocablement fixé notre opinion. Nous soutenons que, soit par sa grammaire, soit par son vocabulaire primitif, le français est non pas une langue dérivée, soit du latin, soit du grec, mais une langue nationale.

Il est bien évident que nous acceptons le devoir d'établir rigoureusement cette doctrine. L'accomplissement de ce devoir est le but et l'objet de ce livre.

L'éducation classique a créé, dans la société moderne, un esprit grec et romain défavorable aux Gaulois. Nos pères sont encore pour nous ce qu'on les appelait dans les livres grecs et latins, des barbares.

Cependant les Gaulois, grande nation avant toute autre, en Occident, conquérants de la moitié de l'Italie longtemps avant que les Romains eussent conquis Véies et Capoue, arbitres de la Grèce après la mort d'Alexandre (1), furent les premiers, selon le mot de Salluste, à remplir la terre du bruit de leur nom. Ils prirent tour à tour les deux villes les plus illustres de l'univers, Rome et Iliou, et, après avoir été loués dans les livres de Platon (2), ils achetèrent, par la mort de soixante mille des leurs, tombés en combattant sous les murs de Babylone, l'impérissable honneur d'être cités dans la Bible (3).

N'était-il pas à la fois faux, ridicule et impie de supposer qu'une telle nation, victorieuse de l'Orient et de l'Occident (4), et qui n'a jamais perdu la possession de sa patrie, avait totalement perdu sa langue?

(1) Après la mort d'Alexandre, les Grecs, poussés par les Athéniens, veulent former une ligue et recouvrer leur liberté. Les Gaulois de l'Illyrie et de la Thrace demandent à entrer dans la ligue. Ils allaient y être reçus, lorsque Cléonyme de Sparte s'y oppose. — Voy. *Pausan.*, liv. IV.

Les Gaulois, repoussés, s'allient avec Antigone, et font prévaloir la monarchie. *Polyæn. Stratagemat.*, liv. I, chap. I et xxxvii.

(2) Platon parle du courage des Celtes avec honneur dans son traité *De Legibus*, cap. 1.

(3) *Macchabées*, liv. II, chap. viii, v. 20.

(4) Ce sont les propres paroles de saint Jérôme, dans sa *Lettre à Agéruchia*, part. III.

CHAPITRE II.

LA LANGUE GAULOISE RÉSISTA ET SURVÉCUT A LA DOMINATION ROMAINE.

Dialectes généraux de la langue gauloise, à l'arrivée de César. — Les Romains imposent le latin comme langue légale, non comme langue populaire. — Cet usage est celui de tous les conquérants. — Les Romains n'empêchèrent aucune des nations conquises de conserver sa langue usuelle. — Tous les peuples d'Italie conservèrent leur langue, sous la domination romaine. — Ainsi firent les Latins, les Ombriens, les Osques, les Etrusques, les Gaulois cisalpins. — Ainsi firent, hors de l'Italie, les Carthaginois, les Grecs, les Syriens, les Égyptiens. — Preuves. — Toutes les langues étaient en usage à Rome, où le latin n'avait que le domaine légal et officiel. — Il y était langue d'État. — Révolution morale qui, à partir d'Antonin le Pieux, fait créer quatre langues légales à côté du latin. — Le grec, le punique, le syrien, le gaulois deviennent des langues officielles, pour la rédaction des contrats. — Le Gaulois était encore langue légale à la mort de Justinien, un siècle après l'arrivée des Francs dans la Gaule. — Les romains n'avaient donc pas aboli la langue gauloise. — Faits et témoignages historiques établissant, de siècle en siècle, l'usage de la langue gauloise, jusqu'à Hugues Capet et à l'époque des troubles. — Est-il resté des textes en langue gauloise? — Oui. — Il en existe par milliers. — Ils ont été méconnus, parce qu'ils portent le nom de langue romane. — Témoignages historiques établissant avec netteté que les textes dits *romans* sont *gaulois*. — La démonstration spéciale de ce point important fait l'objet du chapitre suivant.

Lorsque César envahit la Gaule et commença sa conquête, cinquante-huit ans avant l'ère vulgaire, la nation gauloise avait sa langue nationale; cela est évident.

D'après César, la langue des Gaules se divisait alors en trois grands dialectes, qui étaient : des Pyrénées à la Garonne, l'aquitain; de la Garonne à la Seine, le gaulois ou celtique; de la Seine au Rhin et à la mer, le belge (1).

D'après Polybe, les Vénètes avaient un quatrième dialecte, qui était le bas-breton; Ausone affirme que la Provence avait aussi le sien, divisé en un grand nombre de sous-dialectes, et qui formait le cinquième (2).

Eh bien, est-il vrai, comme l'enseigne l'Université, l'École des chartes et l'Académie française, qu'après la conquête, les Gaulois oublièrent spontanément leur langue nationale pour apprendre le latin, ou que du moins les Romains leur imposèrent l'usage journalier et universel du latin, à titre de vaincus?

Telle est la question qui va faire l'objet spécial de ce chapitre.

(1) ... Hi omnes lingua... inter se differunt. — César, *de Bello gallic.*, lib. 1, cap. 1.

(2) Les textes de Polybe et d'Ausone, justifiant ces affirmations, se trouveront plus loin, à leur place naturelle.

Il est bien entendu qu'en posant la question de savoir si les Romains imposèrent aux Gaulois l'usage du latin, nous ne voulons pas examiner s'ils le leur imposèrent à titre de langue officielle, légale, employée dans les rapports entre le gouvernement de la métropole et les pouvoirs locaux; cela est exact et ne saurait être contesté.

C'est l'usage habituel des conquérants d'imposer leur langue, pour être employée aux usages publics, dans les pays qu'ils soumettent.

Lorsque Guillaume le Bâtard s'empara de l'Angleterre contre Harold son compétiteur, en 1066, il obligea immédiatement la Cour et les Tribunaux à n'employer désormais que le dialecte normand, lequel resta langue légale jusqu'à Édouard III. Lorsque les Croisés français eurent constitué le royaume de Palestine, en 1099, et plus tard les principautés de Morée et de Chypre, ils y établirent également l'usage légal du dialecte de Paris et de l'Île de France. Enfin, lorsque Philippe V voulut punir, en 1707; la résistance du royaume de Valence, et, en 1714, la résistance de la Catalogne, il leur imposa le castillan comme langue officielle, et relégua ainsi l'aragonais, le catalan et le valencien au rang de patois.

Mais la nature des choses, qui limite cette intrusion des langues étrangères au domaine des choses légales, et qui ne saurait leur ouvrir l'accès intime et inviolable de la famille, finit toujours par faire prévaloir les idiomes nationaux.

Le normand disparut en Angleterre, devant le rétablissement de l'anglo-saxon, en 1367; le français n'a laissé de son passage éphémère en Orient que le beau monument appelé les *Assises de Jérusalem*; et si à Valence, à Barcelonne, à Saragosse, le castillan est la langue des officiers ministériels, le valencien, le catalan et l'aragonais y sont toujours la langue du peuple.

Il est donc certain que, dans la Gaule comme dans tous les pays soumis, les Romains imposèrent aux autorités l'usage du latin comme langue légale, dans leurs rapports avec le gouvernement romain. Toutefois, si le vainqueur pouvait obliger les nations étrangères à employer la langue latine, il n'était pas en son pouvoir de les forcer à la comprendre. C'est pour cela que le gouvernement romain avait établi auprès de tous ses représentants un personnel considérable d'interprètes, servant aux communications, et dont le rôle sera précisé dans le courant de ce livre.

Mais, s'il est incontestable que les Romains introduisirent le latin dans les Gaules, comme langue légale, l'est-il également qu'ils l'y introduisirent comme langue usuelle?

Telle est la question.

Quelle que puisse être à ce sujet la doctrine de l'Université, de l'École des chartes et de l'Académie française, deux choses sont également certaines.

La première, c'est qu'on n'a jamais cité, et qu'on ne citera jamais un texte ancien, authentique, disant soit que les Gaulois oublièrent leur langue après la conquête, soit que les Romains leur imposèrent la leur, comme langue usuelle.)

La seconde, c'est que l'histoire établit clairement, surabondamment, qu'aucune des nations soumises par les Romains ne perdit jamais sa langue traditionnelle.

En ce qui touche la première de ces deux vérités, la discussion serait sans but. Aucun texte connu n'a jamais dit, soit que la nation gauloise oubliât sa langue, soit qu'elle apprît spontanément ou obligatoirement le latin. Ce qu'on répète depuis deux siècles à cet égard est donc un pur préjugé, transmis sans preuves, reçu sans examen.

En ce qui touche la seconde vérité, rien n'est plus aisé que de la mettre au grand jour, en montrant que toutes les nations soumises par les Romains; en Italie, les Latins, les Ombriens, les Osques, les Étrusques, les Gaulois cisalpins; hors de l'Italie, les Carthaginois, les Grecs, les Syriens, les Égyptiens, conservèrent intégralement, après la conquête, l'usage de leurs langues nationales.

Les peuples du nom latin, *latini nominis*, comme dit Tite-Live, avaient une langue commune, divisée en autant de dialectes que de cités; mais, malgré ces dialectes, ils s'entendaient tous entre eux (1). Soumis définitivement à la fin de la guerre sociale, 87 ans avant l'ère vulgaire, conservèrent-ils leur langue usuelle?

Ils la conservèrent si bien, qu'elle resta la langue du Latium, distincte de la langue de Rome ou du latin littéraire, sous le nom de *langue vulgaire*, que lui donne saint Jérôme (2), ou de *latin usuel, quotidien*, que lui donne Jules Capitolin. Ce latin du Latium avait même une certaine culture, puisque Mare-Aurèle

(1) Tit. Liv. *Histor.*, lib. VIII, cap. 6.

(2) *Contra Rufinum*, lib. II, § 2.

l'apprit sous trois professeurs, Trosius Aper, Pollion et Eutychius Proculus de Sicca, pendant que le célèbre professeur Cornelius Fronton lui apprenait le latin littéraire de Rome (1).

Les Ombriens, nation antique de l'Italie, conservèrent-ils leur langue après l'issue de la guerre sociale?

La réponse affirmative à cette question est donnée péremptoirement, d'un côté par les inscriptions bilingues, en langue latine et en langue ombrienne, conservées par divers épigraphistes, notamment par Lanzi et par Fabretti (2); d'un autre côté, elle l'est aussi par les célèbres tables de Gubbio, écrites, partie en langue et en caractères de l'Ombrie, partie en langue de l'Ombrie, mais avec des caractères latins (3). Ces monuments consacrent avec la dernière évidence la coexistence de l'ombrien et du latin, après la soumission définitive des peuples de l'Ombrie, et leur élévation au rang de citoyens romains.

Le maintien de la langue osque sous la domination romaine n'est pas plus certain, mais il est établi plus explicitement encore. Voici en effet en quels termes l'existence de la langue osque était constatée, vers la fin du règne de Tibère, par le géographe Strabon :

« Quoique les Osques n'existent plus comme nation, dit-il, leur langue se parle encore sous la domination des Romains, car des poèmes composés selon la tradition de leurs aïeux, sont récités et mimés sur la scène (4). »

Les inscriptions osques, tracées à la pointe du stylet par les écoliers de Pompéi, sur les murs de la ville, et recueillies par Raphaël Garrucci, prouvent d'ailleurs clairement que l'osque était publiquement enseigné dans les écoles, en concurrence avec le grec et avec le latin, à l'époque de la célèbre éruption du Vésuve, sous le règne de Titus, l'an 79 de l'ère vulgaire (5).

En ce qui touche l'étrusque, rien de mieux établi que son maintien, pendant et après la domination romaine.

(1) Jul. Capitolini *Marc. Antoninus*, cap. 2.

(2) Lanzi, *Saggio di Lingua etrusca, e di altre antiche d'Italia*; Firenze, 1825. — Fabretti, *Glossarium italicum*; Aug. Taurinorum, 1867.

(3) Voir la note détaillée relative à la découverte et à la nature de ces Tables, dans Fabretti, *Corpus inscriptionum italicarum*, p. XI.

(4) Τῶν μὲν γὰρ Ὀσκῶν ἐκλειοπέτων, ἡ διάλεκτος μένει παρὰ τοῖς Ῥωμαίοις, ὥστε καὶ ποιήματα σκηνοθετεῖσθαι κατὰ τινὰ ἀγῶνα πάτριον καὶ μιμολογεῖσθαι. — Strabon, *Geograph.*, lib. V, cap. III, § 4.

(5) Raphaël Garrucci, *Graffiti de Pompéi*; Paris, Benjamin Duprat, 1856.

Sous Auguste, Denys d'Halicarnasse parle de l'étrusque comme d'une langue usitée sous ses yeux, et qu'il connaît assez pour la distinguer de toute autre (1).

Quatre-vingts ans plus tard environ, l'empereur Claude, qui avait écrit en grec une histoire de la Toscane en 20 livres, faisait connaître, ce qui était naturel d'ailleurs, qu'il avait consulté les annalistes étrusques. Sa déclaration est contenue dans l'éloge qu'il avait composé en l'honneur de la ville de Lyon, sa patrie, et qui, gravé sur des tables de bronze, a été retrouvé dans une vigne, près de Lyon, en 1524 (2).

Un peu plus tard encore, vers le milieu du deuxième siècle de l'ère vulgaire, sous les Antonins, Aulu-Gelle constate que la langue étrusque était parlée. Dans le plaidoyer d'un avocat, grand amateur de vieux mots, qu'il venait d'entendre, s'étaient trouvées des expressions passées de mode, quoique empruntées à Lucilius et à Plaute, et qui avaient excité un rire général. « L'auditoire, dit Aulu-Gelle, avait cru que cet avocat venait de parler étrusque ou gaulois (3) ».

Arnobé, qui composait, au commencement du quatrième siècle, ses *Polémiques* contre les Gentils, parle, à plusieurs reprises, des rituels étrusques, consultés et suivis encore de son temps (4).

Ammien Marcellin, au milieu de ce siècle, et sous la date de l'année 258, cite, comme étant alors consultés, les livres de Tagès, dans lesquels était exposée, ainsi qu'on le sait, toute la doctrine augurale des Étrusques (5).

Enfin, lorsque l'empire d'Occident touchait à sa fin, lorsque

(1) Dionis. Halicarn., *Histor. roman.*, lib. I, cap. 21, 22.

(2) Claude, examinant l'origine de Servius Tullius, compare le témoignage des écrivains romains et celui des écrivains étrusques : « ... Si nostros sequimur, captiva natus Oeresia ; si Tuscos, Cœli quondam Vivennæ, Sodalis... — *Nouvelles Archives du Rhône*, t. II, p. 59, où se trouvent les actes municipaux établissant la découverte des tables.

(3) ... quasi nescio quid tusce aut gallice dixisset, universi riserunt. — Aul. Gell., *Noct. Attic.*, lib. XI, cap. 7.

(4) Neque quod Etruria libris in acherunticis pollicetur, certorum animalium sanguine numinibus certis dato, divinas animas fieri, et ab legibus mortalitatis adimi. — Arnob., *Disputation.* lib. II, cap. 25. — Neque genitrix et mater superstitionis Etruria opinionem ejus novit aut famam, sacellorum ut indicant ritus. — *Ibid.*, lib. VII, cap. 13.

(5) ... Ut in Tageticis libris legitur, Vejovis fulmine mox tangendos adeo hebetari, ut nec tonitrum, nec majores aliquos possint audire Fragores. — Ammian. Marcellin., *Rev. gestar.*, lib. XVII, cap. 10.

Alarie assiégeait Rome, en 408, sous le pontificat du saint pape Innocent I^{er}, les livres et la science des aruspices étrusques avaient encore du crédit parmi les lettrés. Le sénat romain, poussé par des païens fanatiques, fit appeler des devins toscans, et il ordonna strictement, dans les formes prescrites par leurs rites, les sacrifices nécessaires pour déterminer Jupiter à lancer ses foudres contre les Goths.

Zosyme, qui raconte cette tentative à laquelle il avait contribué, avoue que les aruspices toscans furent convaincus d'impuissance, et que la ville dut se racheter à prix d'or (1).

La langue étrusque survécut donc à la domination romaine; et s'il manquait par impossible quelque preuve à celles qui précèdent, on les trouverait dans les inscriptions bilingues, en langue étrusque et en langue latine, conservées par Lanzi et par d'autres, et reproduites en détail dans le beau livre de M. Noël des Vergers, *l'Etrurie et les Etrusques* (2).

Reste la Gaule cisalpine. Conserva-t-elle sa langue nationale, après son union intime à l'empire?

L'affirmative ne saurait être douteuse.

Quoique la Gaule transpadane n'eût obtenu le droit de cité que sous la dictature de César, en vertu de la loi *Julia municipalis*, l'an de Rome 705, c'est-à-dire 49 ans avant l'ère vulgaire, elle avait reçu depuis longtemps des colonies romaines et des colonies latines dans ses villes principales, telles que Vérone, Bellune, Vicence, Aquilée, Trieste, Pola. Néanmoins, ni l'établissement des colons romains, ni l'établissement des colons latins n'y avait altéré l'usage de la langue gauloise. Les circonstances qui accompagnèrent la mort tragique de Décimus Junius Brutus, parent du meurtrier de César, l'établissent d'une manière formelle.

Vaincu par Antoine, abandonné de son armée, et suivi seulement de quelques cavaliers gaulois fidèles, il se dirigea vers Aquilée, se proposant, de là, de passer en Macédoine, pour se réunir à son parent. Comme il avait pris un vêtement gaulois et qu'il parlait la langue gauloise, il se jeta dans des chemins de traverse, espérant tromper les habitants et passer pour un des leurs. Arrêté par des voleurs et conduit devant un petit roi gau-

(1) Zozime, *Histor. roman.*, lib. V, *in fine*.

(2) Paris, Firmin Didot, 1862-1864.

lois nommé Camille), il se nomma et fut égorgé, à la demande d'Antoine (1).

A la fin du quatrième siècle, on parlait encore gaulois à Aquilée et dans la Gaule transpadane. C'est l'empereur Julien qui l'affirme. Soutenant l'opinion de Polybe, qui déclare que les Enètes sont gaulois, il dit que leur nom doit être prononcé *Vénètes*, ou *Bénètes*, en vertu d'un caractère spécial propre à leur langue, et qu'ils nomment *Ou*. Ce caractère, placé avant la première lettre de leur nom, y remplit, dit-il, la fonction du *Bêta* grec (2). Les Vénètes avaient donc conservé, à l'époque où l'empire romain d'Occident penchait vers sa ruine, non-seulement leur langue nationale, mais leur alphabet spécial.

Le témoignage de l'empereur Julien est confirmé par saint Jérôme. Dans son Catalogue des écrivains illustres se trouve nommé Fortunatianus, évêque d'Aquilée, lequel avait composé sous Constance Chlore un petit commentaire sur les Évangiles, en langue vulgaire du pays (3).

Ainsi, les idiomes nationaux des peuples d'Italie, que la république romaine avait trouvés debout en s'établissant, elle les laissa tous debout en s'écroulant. Ils avaient précédé le latin littéraire, formé à Rome par les grammairiens, les orateurs et les poètes, et ils lui succéderont. Ils formaient un corps indestructible, ayant leurs racines parmi les laboureurs et les pâtres, et Arnobe leur donne, au commencement du quatrième siècle, un nom que les siècles suivants ont consacré, en les appelant sermo italicus, langue italienne (4).

Il arriva même, chose d'ailleurs naturelle, que ces dialectes provinciaux se donnèrent rendez-vous dans la Rome impériale.

(1) Lire dans Arrien le récit de sa mort. — *De Bell. civil.*, lib. III, *in fine*.

(2) Ένετοί γάρ, οἶμαι, τὸ πρόσθεν ὀνομάζοντο. Νῦν δὲ ἤδη Ἑωμαίων τὰς πόλεις ἔχόντων, τὸ μὲν ἐξ ἀρχῆς ὄνομα σώζουσι, βραχεῖα προσθήκη γράμματος ἐν ἀρχῇ τῆς ἐπωνυμίας. Ἔστι γὰρ αὐτοῦ σύμβολον χαρακτήρ εἰς. Ὀνομάζουσι γὰρ αὐτον Ου, και-χρῶνται ἀντὶ τοῦ βῆτα πολλακίς, προς πνεύσεως, οἶμαι, τινος ἕνεκα, και ἰδιότητος γλώττης. *Julian. imperat. Orat. II*, p. 171-172; Lipsie, 1696.

(3) Fortunatianus, Aquileiensis episcopus, imperante Constantio, in Evangelia, titulis ordinatis, breves et rustico sermone scripsit commentarios. — S. Hieron. de *Viris*, illustrib., cap. xcviij. — Dans la traduction grecque antique, publiée par Erasme, on lit λόγῳ ἑγροίκῳ.

(4) Arnobe parle de la liste des innombrables divinités, « quam olim partem iudicii acris viri atque ingenio perspicaci, tam sermone italo explicuere quam græco. — *Disputat. advers. Gentes*, lib. IV, cap. 6.

et s'y établirent, en la personne d'une foule d'ouvriers, de serviteurs ou de clients, groupés autour des familles sénatoriales. Les empereurs les y accueillirent avec courtoisie, et lorsque Jules César ou Auguste donnaient leurs grandes fêtes, ils faisaient dresser dans les carrefours des théâtres sur lesquels des bouffons jouaient des pièces dans toutes les langues de l'Italie (1).

On le voit donc, ni après plusieurs siècles de guerres, ni après plusieurs siècles de gouvernement commun, les Romains ne parvinrent à substituer le latin littéraire à aucun des cinq grands dialectes nationaux de l'Italie. Le gaulois, l'étrusque, l'osque, l'ombrien, le latin rustique résistèrent à l'unification du sol italien, comme le bas-breton, le béarnais, le languedocien, le catalan du Roussillon, le provençal et tant d'autres idiomes, résistèrent à l'unification du sol français.

Or, si les Romains ne réussirent pas à faire du latin la langue usuelle de l'Italie, croit-on raisonnable de supposer qu'ils réussirent à en faire la langue usuelle des pays ou des royaumes lointains soumis à leur domination? croit-on logique d'admettre qu'une influence qui échoua à Vérone, à Florence, à Bénévent, à Naples, à Velletri, c'est-à-dire tout près, réussit à Athènes, à Carthage, à Antioche, à Alexandrie, à Paris, c'est-à-dire très-loin?

Le bon sens dit qu'il serait puéril de le penser, et l'histoire le défend.

Les Carthaginois, qui furent la première des nations extérieures soumises aux Romains, conservèrent leur langue traditionnelle.

Le maintien de la langue punique, vers la fin de la république romaine, résulte d'un passage de Cicéron dans le traité sur la *Divination*, où il dit que « les songes envoyés par les dieux sont aussi inintelligibles que le seraient des Carthaginois, prononçant une harangue devant le sénat romain, sans interprète (2) ».

Son maintien, au commencement du troisième siècle, résulte tout aussi clairement de la mention qui est faite, dans un passage de Papinien, de la langue punique, parmi celles qui peuvent être employées dans les obligations verbales (3).

Plusieurs passages de saint Augustin prouvent que la langue

(1) ... Fecit nonnunquam, etiam vicatim ac pluribus scenis, per omnium linguarum histriones. — Suéton., *Jul. Cæs.*, cap. XXXIX. — *Octav. Aug.*, cap. XLIII.

(2) Similes enim sunt Diis... tanquam si Pœni... in senatu nostro loquerentur sine interprete. — Cicér., *De Divinatione*, lib. II, cap. 64.

(3) *Digest.*, lib. XLV, leg. 1, § 6.

punique était encore en usage en Afrique vers le milieu du cinquième siècle.

Dans le traité XV sur l'évangile de saint Jean, il parle du grec, de l'hébreu et du punique en termes généraux, et comme de langues vivantes (1).

Dans sa lettre XVII à Maxime, grammairien de Madaure, il parle d'un ouvrage en langue punique, composé récemment par ce rhéteur, qu'il appelle : « Africain, écrivant pour des Africains (2). »

Dans son sermon CLXVII, il s'adresse à son auditoire, composé de citoyens romains instruits et d'Africains illettrés, et il leur dit : « Il y a un proverbe punique bien connu, que je vous dirai en latin, parce que vous ne le savez pas *tous* en punique : « La peste vous demande un écu ; donnez-lui en deux, et qu'elle s'en aille (3). »

Enfin, l'insertion au *Digeste* d'une décision d'Ulpien, qui autorise les fidéicommissés laissés en langue punique, prouve que cette langue était encore usitée sous le règne de Justinien, pendant la première moitié du sixième siècle (4).

L'Espagne fut la seconde nation extérieure soumise par les Romains. Perdit-elle sa langue avec son indépendance? — Nullement. Cicéron constate que la langue espagnole existait encore de son temps, c'est-à-dire deux cents ans environ après la conquête, car il nomme les Espagnols avec les Carthaginois dans le passage de son livre sur la *Divination* que nous avons déjà cité, et où il dit que les ambassadeurs de ces deux peuples auraient été aussi inintelligibles que des songes, s'ils avaient voulu haranguer le sénat sans interprètes.

Après la conquête de l'Espagne vint la conquête de la Grèce. Est-il nécessaire de dire qu'en soumettant les Grecs, les Romains ne se bornèrent point à ne pas supprimer leur langue? ils l'adoptèrent, ils l'étudièrent, ils la firent enseigner chez eux, comme la source et le modèle de la leur ; et, dans les livres, au forum, devant le tribunal des consuls, dans les relations privées, le grec mérita le titre que Claude lui reconnut, d'être l'une des deux langues de Rome. Ayant en effet à répondre à un étranger qui dis-

(1) S. August., *Opera*, t. III, pag. 1863, colon. 1. a.

(2) *Ibid.*, t. II, pag. 30, a.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 1162, b. — Ces trois indications sont prises dans l'édition des *Œuvres complètes de saint Augustin*, donnée par les frères Gaume ; Paris, 1837.

(4) *Digeste*, lib. XXXII, leg. 11.

putait devant lui en grec et en latin, Claude commença ainsi : « Puisque tu parles nos deux langues (1). »

Et l'Égypte, et la Syrie, et la Judée, et l'Asie Mineure, et le royaume de Pont? — Est-ce qu'en les subjuguant, les Romains substituèrent le latin à leurs langues usuelles? — Pas davantage.

En Égypte, le cophte, langue nationale des Fellhas, se parlait après comme avant la conquête. Lorsque le troisième Gordien mourut sur la frontière de Perse, l'an 244 de l'ère vulgaire, ses soldats lui élevèrent un tombeau, sur lequel ils gravèrent une inscription en cinq langues, afin, dit l'annaliste, qu'elle pût être lue par tous les peuples de l'Orient. Ces cinq langues étaient le grec, le latin, le persan, l'hébreu et l'égyptien écrit avec des caractères alphabétiques, c'est-à-dire le cophte (2).

Les *Actes des Apôtres* montrent que, sous Tibère, les Juifs conservaient encore leur langue, puisque saint Paul les harangua en hébreu (3); et l'inscription de Gordien montre que cette langue était encore usuelle en Orient, au milieu du troisième siècle.

Quant au syriaque, il est nommé par Ulpien dans le passage conservé par le *Digeste*, où sont désignées les langues légalement propres à être employées dans les obligations verbales (4).

Enfin, les langues nationales des Parthes, des Mèdes, des peuples de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie, de la Phrygie, de la Pamphylie, de l'Égypte, de l'Arabie, de l'île de Crète, sont nommées comme vivantes et parlées, dans les *Actes des Apôtres* (5); et, à ceux qui préféreraient les autorités profanes aux traditions religieuses, nous indiquerions les passages de Strabon où il dit qu'il se parlait, sous Tibère, trois cents langues dans la seule Colchide et vingt en Arménie (6). Les Romains y entretenaient cent cinquante interprètes, ce qui prouve évidemment que ces peuples n'entendaient pas le latin.

On le voit; les Romains ne substituèrent pas le latin aux langues

(1) Quum utroque, inquit, sermone nostro sis paratus. — Sueton., *Claud.*, cap. XLII.

(2) Gordiano sepulehrum milites apud Ciresium castrum fecerunt, in finibus Persidis, titulum addentes, et græcis, et latinis, et persicis, et judaicis, et Egyptiacis litteris, utab omnibus legeretur. — *Capitolin.* — *Gordian. trium vit.* cap. 31.

(3) Quum audissent autem quia hebræa lingua loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium. — *Act. Apost.*, cap. XXII, v. 2.

(4) *Digest.* lib. XLV, leg. 1, § 6.

(5) *Act. Apostol.* cap. II, v. 8, 9, 10, 11.

(6) Strabon, *Geograph.*, lib. XI, cap. II, § 16, cap. III, § 6.

usuelles et nationales des peuples soumis, ni en Italie, ni hors de l'Italie. Non-seulement ils n'y réussirent pas en effet; mais on ne trouverait nulle part un témoignage ancien et authentique autorisant à penser qu'ils le tentèrent.

Il faudrait donc supposer, pour donner quelque vraisemblance au système dont ce chapitre est la réfutation, que, seule dans le monde romain, la nation gauloise renonça spontanément à sa langue traditionnelle, ou qu'elle se laissa imposer l'emploi usuel du latin par les vainqueurs.

Et sur quoi reposerait donc cette exception, qui n'est d'ailleurs qu'une hypothèse idéale et gratuite? Y avait-il, dans tout l'Occident, un peuple ou plus grand, ou plus anciennement grand que les Gaulois?

Y en avait-il un dont Salluste eût dit :

« Avec toutes les autres nations, les Romains avaient combattu pour la gloire; avec les Gaulois, ils combattirent pour leur existence (1) ».

Y en avait-il un dont Cicéron eût dit :

« C'est sous le commandement de César que nous avons fait la guerre aux Gaulois : avant lui, on s'était contenté de les repousser... Par une protection spéciale des dieux, la nature avait couvert l'Italie par la barrière des Alpes. Si cette barrière s'était abaissée devant les Gaulois, jamais Rome ne serait devenue le siège de la capitale d'un grand empire (2). »

Y en avait-il dont César eût dit : « C'est la première nation du monde pour la valeur militaire (3). »

Mais ces hypothèses, la raison les combat, et les faits les repoussent.

Si les Romains introduisirent le latin dans la Gaule, comme dans toutes les autres provinces de l'empire, ce fut, ainsi que nous l'avons déjà dit, à titre de langue officielle, servant aux communications du gouvernement et des cités, et non à titre de langue usuelle, proposée ou imposée au peuple gaulois.

Il n'existe pas et il n'exista jamais un grand empire ne parlant qu'une seule langue. De là naît la nécessité d'en adopter une qui serve de lien à toutes les provinces. Enseignée, à l'aide des écoles,

(1) ... cum Gallis pro salute, non pro gloria, certare. — C. C. Sallust., *Jururtha*, cap. 114.

(2) Cicér., *Oratio de provinciis consularib.*, cap. XIII, XIV.

(3) César, *De bell. gallic.*, lib. V, cap. LIV.

dans les provinces où elle n'est pas naturelle, elle parvient à y être, sinon parlée par le peuple, du moins comprise et écrite avec plus ou moins de correction par les magistrats, toujours choisis dans les classes lettrées.

Tel est le cas de la France, où la langue officielle est le dialecte de l'île de France; de l'Allemagne, où l'on a choisi le saxon; de l'Espagne, où l'on a adopté le castillan; de l'Italie, où le dialecte de Florence a prévalu.

Le choix de ces langues officielles n'a d'ailleurs détruit dans aucun de ces pays les nombreux idiomes populaires qui s'y parlent.

La situation du gouvernement romain, au point de vue de la langue à adopter pour les communications légales, se trouva d'autant plus difficile, que le territoire était plus étendu et le langage des provinces conquises ou soumises plus divers.

A deux pas de Rome, la langue changeait.

Franchissait-on le Tibre? — on trouvait l'étrusque.

Franchissait-on l'Amo? — on trouvait l'ombrien.

Franchissait-on le Garigliano? — on trouvait l'osque.

Poussait-on jusqu'à Rimini? — on trouvait le gaulois.

Le latin littéraire, langue spéciale de Rome, fut choisi. Saint Augustin est celui qui a le mieux défini son emploi. « Les Romains en firent, dit-il, un lien de société et un instrument de paix (1) ». Seulement, comme le pouvoir du sénat, quelque grand qu'il fût, ne pouvait pas aller jusqu'à obliger les nations étrangères à comprendre le latin, encore moins à le parler, le gouvernement de Rome couvrit le monde d'interprètes. « Il n'y en avait pas seulement suffisance, dit saint Augustin; il y en avait abondance (2) ».

Voilà donc ce qu'il faut entendre, lorsqu'on dit que Rome imposa le latin aux peuples rangés sous sa puissance.

Ce qu'elle imposait aux nations, ce n'était pas l'intelligence de la langue latine, ou l'art de la parler, c'était l'obligation de s'en servir, dans leurs rapports avec le gouvernement du sénat, et par l'intermédiaire d'un interprète.

Même enfermé dans ces limites, le rôle de la langue latine parmi les peuples étrangers n'eut pas une durée indéfinie.

(1) Ut... linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. — *De Civitat. Dei*, lib. XIX, cap. 7.

(2) ... imo et abundaret etiam interpretum copia. — *Ibid.*

Une révolution morale, œuvre naturelle de la civilisation, amena assez promptement une époque où le latin, langue savante, difficile, ne suffit plus, quoique appuyée sur des milliers d'interprètes, aux relations civiles, aux transactions commerciales du monde romain, devenu presque le monde connu tout entier.

Il fallut donc, sous peine d'arrêter l'activité humaine, en arrêtant les contrats, permettre aux grandes nationalités extérieures d'y employer leurs propres langues; et de là va naître le décret qui décerna le caractère légal aux quatre principales langues de l'empire, qui étaient le grec, le punique, le gaulois et le syriaque.

Mais, avant de raconter cette grande révolution, précisons bien, et en quelques mots, le rôle du latin à Rome, à l'époque où il y était le maître absolu.

Lorsque la conquête de l'Asie eut mis le sceau à la domination des Romains, la paix et le luxe les jetèrent dans le culte des arts et des lettres. Ils se firent en tout les disciples des Grecs. Marius s'honorait de ne pas savoir la langue grecque (1); mais il devint si nécessaire de la savoir vers la fin de la république, que Varron l'apprit à l'âge de quatre-vingts ans.

Dès que les enfans savaient lire, on les mettait à la lecture et à l'étude exclusive du grec, par la raison que le latin s'apprenant tout seul, il n'avait pas besoin d'être enseigné.

« Je suis d'avis, dit Quintilien, que l'enfant commence par apprendre le grec. D'abord, le latin étant parlé par le plus grand nombre (2), nous l'apprenons en quelque sorte sans le vouloir; ensuite, l'enfant doit puiser les règles du langage chez les Grecs, d'où est venu le nôtre. Toutefois, je ne voudrais pas que cette méthode fût suivie d'une façon tellement servile, que pendant longtemps l'enfant ne parlât que le grec, n'apprit que le grec, comme cela se fait généralement aujourd'hui. Il arrive de là que l'on contracte le vice d'une prononciation étrangère, et que les tours grecs avec l'usage desquels on s'est trop familiarisé, passent ensuite par habitude dans notre langue. L'étude du latin ne

(1) Neque litteras græcas didicit; parum placebat eas discere... — C. C. Sallust., *Jugurtha*, cap. 85.

(2) Cette phrase de Quintilien prouve clairement que, même à Rome, le latin littéraire était *la langue du plus grand nombre*, mais non *la langue de tous*. Le peuple illettré y parlait le latin usuel du Latium, le latin national, que nous retrouverons dans les inscriptions funéraires, et qui n'est autre chose que le patois italien actuel.

doit donc pas être laissée trop en arrière de celle du grec, afin qu'elles puissent bientôt marcher de front (1). »

Y Comme les femmes jouent un grand rôle dans les sociétés lettrées et polies, c'était surtout parmi les femmes romaines que la passion du grec s'était répandue. Paraître grecque, fût-on étrusque, parlât-on le patois osque de Sulmone (2), c'était le faible des femmes qui voulaient être distinguées. Crainte, colère, joie, chagrins, elles croyaient ne pouvoir exprimer convenablement tout cela qu'en grec. Appelaient-elles l'homme aimé, *ma vie, mon âme*, c'était en grec : Ζωή καὶ ψυχή. Enfin, dit le satirique, elles font tout en grec, même l'amour (3).

Cette éducation lettrée était naturellement le partage des femmes qui prenaient une part active dans les luttes politiques. Sempronia, célèbre comme complice de Catilina et comme mère de Decimus Brutus, meurtrier de César, était savante dans les lettres grecques et latines (4).

Ainsi, le grec s'emparait, à Rome, de toutes les parties libres de l'activité et de la pensée.

S'agit-il des écoles des rhéteurs, où s'apprenait l'art un peu déclamatoire et creux de l'orateur antique? — Jusqu'à la préture de Cicéron, elles furent toutes tenues par des maîtres grecs, qui faisaient déclamer en langue grecque. Les premières écoles de rhétorique latine s'ouvrirent plus tard; et encore les savants hommes pensaient-ils que les écoles grecques étaient préférables (5).

S'agit-il des poèmes, des compositions littéraires, même les plus sévères, telles que l'histoire? — On y employait volontiers la langue grecque. Non-seulement les deux plus anciens historiens romains, Q. Fabius Pictor et L. Cincius Alimentus, avaient agi ainsi (6); mais l'empereur Claude composa, en grec, xx livres

(1) Quintilian. — *Institut. orator.*, lib. I, cap. 1.

(2) Nam quid rancidius, quam quod se non putat ulla Formosam, nisi quæ de Tusca Græcula facta est, De Sulmonensi mera Cæcropis. Omnia græce...

(Juven., *Satir.*, VI, v. 185, 6. 7.)

(3) Concumbunt græce... *Ibid*, v. 190.

(4) Litteris græcis atque latinis docta. — C. C. Sallust. — *Catilinar.*, cap. XXV.

(5) Cicero ad præturam usque græce declamavit; latine vero senior quoque... — Sueton., *De claris rhetorib.*, cap. 1.

(6) Dion. Halicarn., *Præfat.*, cap. 6.

d'histoire tyrrhénienne et VIII livres d'histoire carthaginoise (1). Tibère avait composé des poèmes grecs (2).

S'agit-il des plaidoyers, même devant le tribunal des consuls? — On les prononçait en langue grecque, lorsque les intéressés étaient grecs. Ainsi Néron, qui était patron des Bolonais, des Rhodiens et des Iliens; plaida devant Claude consul, en latin pour les Bolonais, en grec pour les Rhodiens et les Iliens (3). La justice était même rendue en grec, dans les provinces de langue grecque. Le célèbre Crassus était devenu si habile dans cette langue, qu'il en parlait correctement les cinq dialectes; et pendant sa préture en Asie, il répondit toujours sur les plaintes qui lui étaient portées dans le dialecte même du plaignant (4).

Enfin, et c'est là que se mesure la place qu'une langue occupe dans les mœurs d'une société, les choses familières et intimes se disaient ou s'écrivaient en grec. Les lettres de Cicéron à ses amis sont remplies de mots grecs. Plusieurs billets d'Auguste à Livie, au sujet de Claude enfant, sont écrits de même (5). César, frappé par Brutus, lui dit en grec, *et toi aussi, mon fils, καὶ σὺ τέκνον* (6). Auguste, au lit de mort, adressa deux vers grecs à ses amis; Suétone les rapporte (7). Néron, réfugié dans la villa de Phaon, en proie à la profonde terreur qui précéda son suicide, se parlait à lui-même en grec; *cette lâcheté ne convient pas à Néron! elle ne convient pas!* οὐδέ πρέπει Νέρωνι, οὐδέ πρέπει (8). Les détails de la mort sont le miroir des habitudes de la vie.

Quelle est donc la place qui restait, dans Rome, à la langue latine?

Le domaine de la langue latine comprenait toutes les parties et toutes les formes de la nationalité romaine; les rapports avec les peuples étrangers et avec les provinces, la politique intérieure dans tous ses détails, l'administration de la justice dans toutes ses branches, enfin les arts, les lettres et la philosophie, choses empruntées des Grecs, et traitées d'après leurs modèles.

(1) Suéton. *Claud.*, cap. 42.

(2) *Ibid.*, *Tiber.*, cap. 70.

(3) Suéton., *Nero*, cap. 7.

(4) Quintilian. *Institut. orator.*, lib. XI, cap. II.

(5) Suéton., *Claud.*, cap. 4.

(6) Suéton., *C. Jul.*, *Cæs.*, cap. 82.

(7) Suéton., *Octav. August.*, cap. 99.

(8) Suéton., *Nero*, cap. 49.

Mais, si les lettrés romains employaient souvent la langue grecque, dont l'usage, suivant l'observation de Cicéron, « était très-étendu dans le monde, tandis que l'usage de la langue latine était restreint (1), au Latium » la majesté du peuple romain voulait que les matières politiques et juridiques fussent traitées exclusivement en latin, et conformément aux formes établies.

Pour employer notre langage moderne, le latin était, dans toute l'étendue de l'empire, langue d'État, langue légale et officielle.

Par cela même qu'elle est officielle, une langue doit être employée dans toutes les circonstances et dans tous les actes qui ont un caractère public.

Ainsi, un ambassadeur grec était-il introduit dans le sénat? — il était assisté d'un interprète; sa harangue était rendue en latin, et on lui répondait en latin (2). Cela était naturel. Une ville recevait-elle le droit de cité romaine? Elle réclamait, comme signe extérieur de sa dignité, le droit de se servir du latin dans ses actes administratifs. Ainsi fit, l'an 574 de Rome, la ville de Cumès, qui n'obtint pourtant du sénat la permission d'user de la langue latine que pour les actes publics et les ventes à l'encan (3).

En outre, tous les actes de la vie civile d'un citoyen, le mariage, l'adoption, le testament, la nomination d'un tuteur, l'émanicipation, l'achat, la vente ne pouvaient être accomplis que dans la langue légale, et avec certaines formules traditionnelles, que les jurisconsultes appelaient *verba legitima*. Ces formules étaient de rigueur. Varron, dans son traité d'économie rurale, a soin de donner les formules employées dans l'achat de tous les animaux. Voici en quels termes il fallait acheter une chèvre, pour en être légalement propriétaire :

« Affirmez-vous que cette chèvre est en état de bien manger et de bien boire aujourd'hui, et qu'elle sera ma propriété légitime? » — à quoi le vendeur devait répondre : « *Spondeo* » ; — je l'affirme (4).

Pendant longtemps, ces principes du gouvernement romain

(1)... Græca leguntur in omnibus ferè gentibus, latina suis finibus, exiguis sane, continentur. — Cicér. *Orat. pro Archia*, cap. X.

(2) Valer. Maxim. lib. II, cap. 2.

(3) Cumanis eo anno petentibus permisum est ut publice latine loquerentur, et præconibus latine vendendi jus esset. — Tit. Liv., *Histor.*, lib. XL, cap. XLII.

(4) Varr. *De re rustic.*, lib. II, cap. III.

furent l'objet d'une observance scrupuleuse. Un Grec, personnage considérable, institué juge de la province d'Achaïe par le gouvernement romain, était-il convaincu de ne pas savoir la langue latine? — Claude le rayait du tableau (1). Un juge lycien député à Rome recevait le même traitement du même empereur, pour la même cause (2). Tout cela était logique.

Mais il arriva une époque où la langue latine devenue insuffisante resta au-dessous des nécessités de son rôle de langue légale; ce fut lorsque Antonin le Pieux eut étendu à tous les hommes libres de l'empire le titre et les droits de citoyen romain, révolution immense qui était accomplie un peu avant l'année 180 de l'ère vulgaire (3).

Alors, quelque étendu que fût le nombre des interprètes autorisés, la langue latine n'aurait pu suffire à la multiplicité infinie des contrats qui allaient intervenir entre les nouveaux citoyens.

Où trouver en effet, dans la Gaule, en Espagne, dans les Pannonies, en Grèce, en Thrace, dans l'Asie Mineure, dans le Pont, en Syrie, en Égypte, en Afrique, assez de notaires sachant le latin pour rédiger les contrats en cette langue, assez de magistrats pour les apprécier? où trouver, chez tant de peuples divers, parlant tant de langues différentes, assez de juges initiés aux arcanes du droit romain, pour observer fidèlement ces formules sacramentelles, ces *verba legitima*, sans lesquelles les contrats étaient nuls?

L'extension immense du titre de citoyen romain devait donc modifier et modifia en effet les conditions antiques et traditionnelles dans lesquelles les droits en avaient été exercés jusqu'alors. Bien évidemment, le gouvernement romain, en donnant ces droits, ne pouvait plus imposer, pour les exercer, l'usage d'une langue inconnue dans des milliers de villages où les nouvelles franchises venaient de pénétrer.

Quel parti prendre, en présence d'une difficulté légale, qui menaçait d'arrêter dans toute l'étendue de l'empire l'activité des transactions? — Il n'y en avait qu'un de raisonnable et de pratique; Papinien le suggéra à Septime Sévère; il consistait à

(1) Sueton., *Claud.*, cap. 6.

(2) Dio Cass., *Histor.*, lib. XL, c. xvii.

(3) In Orbe romano qui sunt, ex constitutione Imperatoris Antonini cives Romani effecti sunt. — *Ulpian.*, lib. 22, ad edictum. — *Digest.*, lib. I, tit. V, leg. 17.

étendre aux grandes langues de l'empire, autres que le latin, le caractère de langue légale.

C'est ce qui fut fait pendant que Papinien était préfet du prétoire; ce qui place la date de cette mesure entre l'année 193 et l'année 211 de l'ère vulgaire.

Papinien commença donc la réforme; il l'aborda par le côté le plus simple, mais le plus irrésistible, par le côté des affaires quotidiennes et courantes, le contrat appelé par les Romains obligation verbale, *obligatio verborum*. C'était évidemment le plus ordinaire et le plus facile, puisqu'il s'opérait de contractant à contractant, sans intervention de magistrat ou de notaire, et par un simple échange de mots précisés par la loi.⁽¹⁾

Jusqu'à Septime Sévère, l'*obligatio verbale* n'avait pu être contractée qu'en latin; sur l'avis de Papinien, elle put être contractée en grec. C'était un très-grand progrès, en raison du génie spécialement commercial de la nation grecque; mais la porte de la réforme une fois entrebâillée au grec, le punique et le syriaque y passèrent. Papinien, guidé par le bon sens pratique, justifia cette extension par l'intérêt d'ailleurs évident des transactions (1).

Ainsi, à la mort de Papinien, arrivée prématurément et tragiquement sous Caracalla, en 212, voilà déjà trois langues étrangères, le grec, le punique et le syriaque, qui partagent avec le latin le caractère de langues légales. Ces trois langues n'ont encore, il est vrai, qu'un pied dans la légalité, car elles ne peuvent servir qu'à la confection d'un contrat oral; mais l'élan est donné, et elles ne vont pas tarder à envahir le domaine des contrats écrits.

C'est Ulpien, préfet du prétoire sous Alexandre Sévère (2), qui accomplit cette seconde partie de la réforme; et elle doit nous être particulièrement chère, car elle ajouta nominativement le gaulois à la liste des langues légales.

De tous les contrats écrits, celui qui intéressait de la manière la plus directe et la plus intime la volonté du citoyen, c'était évidemment le fidéicommiss.

(1) *Eadem an in alia lingua respondeatur, nihil interest. Proinde si quis latine interrogaverit, respondeatur ei græce : dummodo congruenter respondeatur, obligatio constituta est... sed utrum hoc ad usque græcum sermonem tantum protrahimus. An vero et ad alium, pœnum forte, vel assyrium, vel cujus alterius linguæ, dubitari potest... Sed et verum patitur ut omnis sermo contineat verborum obligationem...* » *Digest.*, lib. XLV, l. I, § 6.

(2) De l'an 222 à l'an 228 de l'ère vulgaire.

Imposer au testateur grec, gaulois, espagnol, arménien l'obligation de décrire son fidéicommiss en latin, c'était, dans presque tous les cas, l'obliger à appeler un notaire, un homme public lettré, et à lui exposer ses plus secrètes intentions. En législateur philosophe, Ulpien voulut laisser son voile à la pensée du testateur; et il autorisa désormais pour la rédaction du fidéicommiss, au choix du testateur, l'emploi du latin, du grec, du punique, du gaulois, ou de la langue de toute autre nation (1).

La révolution si résolument commencée va suivre sa marche victorieuse jusqu'au bout; mais constatons qu'à la mort d'Ulpien, massacré par les prétoriens, en l'année 228 de l'ère vulgaire, les langues des quatre plus grands peuples soumis à la domination romaine, la langue grecque, la langue punique, la langue syriaque et la langue gauloise, reprenaient des mains des empereurs le caractère national dont elles avaient été dépouillées par la conquête. Elles n'étaient plus seulement langues usuelles et populaires; elles étaient langues légales. Le citoyen gaulois, le Syrien, l'Africain, le Grec n'avaient plus seulement le droit d'employer ces langues dans leurs familles; ils en pouvaient user dans leurs contrats. Comme les peuples qui les avaient fidèlement conservées, ces nobles affranchies du droit et de la philosophie reprenaient leur droit de cité.

La translation du siège de l'empire à Constantinople, opérée en l'année 330, acheva la ruine du latin comme langue légale exclusive; mais ce qu'il perdit ne profita qu'à la langue grecque.

En accordant aux grandes langues de l'Europe la dignité et l'autorité officielles, Papinien et Ulpien s'étaient proposé de faciliter l'exercice des droits de citoyen et de seconder le développement des affaires: ils n'avaient pas voulu affaiblir l'autorité centrale du gouvernement romain. Aussi la langue latine demeura-t-elle en possession de la matière des décrets (2). Mais il fallut bien donner aux préteurs des provinces d'Asie, où la langue grecque était plus répandue, la possibilité de se faire entendre

(1) Fideicommissa quocumque sermone relinqui possunt; non solum latina. vel græca lingua, sed etiam punica, vel gallicana, vel alterius eujusque gentis, — *Ulpian.*, lib. II Fideicommissorum. — *Digest.*, lib. XXXII, l. XI.

(2) Decreta a Prætoribus latine interponi debent. — *Tryphonius*, lib. II Disputationum. — *Digest.*, lib. XLII, t. I, l. XLVIII. — Tryphonius était, avec Paul et Ulpien, l'un des conseillers d'Alexandre Sévère. — Voir *Spartian.*, Sever., cap. LXVIII.

de leurs administrés. Pour atteindre ce but, une loi du 3 de janvier de l'année 397 autorisa les magistrats à rendre leurs sentences en latin et en grec; et comme la loi était donnée par Arcadius et pas Honorius, elle fut applicable aux deux empires⁽¹⁾.

Restait un dernier pas à faire; c'était d'enlever à la langue latine la possession exclusive de la matière si grave des testaments. Ce pas fut fait, en Orient, par Théodose II, en Occident par Valentinien III.

Une loi commune aux deux princes, de l'année 439, permit à tout le monde de tester en grec (2). Par une seconde loi de la même année les mêmes princes autorisèrent l'emploi de la langue grecque pour la nomination des tuteurs testamentaires (3); et par une troisième, ils permirent de faire aussi en grec l'affranchissement testamentaire des esclaves (4).

On le voit, les empereurs qui suivirent Alexandre Sévère n'ajoutèrent rien aux prérogatives qu'il avait accordées nommément au punique, au syriaque, au gaulois, et en général à toutes les langues parlées dans l'empire. Le grec seul gagna les matières du décret et le domaine important des testaments (5); mais si les langues nationales de l'Europe et de l'Afrique ne firent pas de conquêtes, elles ne firent pas de pertes. Justinien consigna dans les *Pandectes* les décisions de Papinien et d'Ulpian établissant le caractère légal donné à ces langues, et, en les y consignait, il en renouvela l'autorité. Il fit même un peu plus, en ce qui touche l'emploi de ces langues dans les contrats résultant des obli-

(1) *Judices tam latina quam græca lingua sententias proferre possunt. — Cod. Justin., lib. VII, tit. 45, l. 12.*

(2) *Illud etiam huic legi prospeximus inferendum, ut etiam græce omnibus liceat testari. — Cod. Justin. lib. VI, tit. 23, l. 21, § 4.*

(3) *Tutores etiam græcis verbis licet in testamentis relinquere. — Cod. Justin., lib. V, tit. 28, l. 8.*

(4) *Directas libertates græcis verbis liceat in testamentis relinquere, ... ac si legitimis verbis eas testator dari jussisset. — Cod. Justin., lib. VII, tit. 2, l. 14.*

(5) Les testaments des citoyens romains ne cessèrent pas d'être écrits en latin, dans l'Empire d'occident, surtout dans les pays de la Gaule où le *Bréviaire* d'Anien perpétua la législation romaine, et qui reçurent de cette pratique le nom de pays de droit écrit. Les notaires les traduisaient verbalement en gaulois, lorsque les testateurs n'entendaient pas le latin.

Dans un testament de l'an 1277, rapporté par Valbonais, *Hist. du Dauphiné*, t. 2, preuves, p. 16, il est dit : « Item dicit quod testamentum hujus modi fuit lectum de verbo ad verbum coram ipso domino de Bello-videre, *materna lingua expositum.* »

gations verbales, car il l'autorisa partout, c'est-à-dire à Rome même (1).

Il se dégage de ce qui précède deux faits de la plus grande importance pour l'objet de ce livre ; le premier, c'est que le gouvernement romain, loin d'avoir cherché à détruire la langue gauloise, la fortifia, la consacra, en l'élevant au rang de langue légale ; le second, c'est que la langue gauloise existait encore à la fin du règne de Justinien, en 565, plus de cent ans après l'établissement des Francs dans la Gaule.

Ce fait est indiscutable ; car on n'aurait pas fait des lois pour autoriser dans certains actes de la vie civile l'emploi de la langue gauloise si elle n'avait plus existé.

Nous pourrions nous borner aux preuves qui précèdent, et considérer comme parfaitement établi le maintien de la langue gauloise jusqu'à la fin du sixième siècle ; mais nous voulons que la certitude déborde. Les lois réglant l'usage du gaulois établissent qu'il *a dû nécessairement* être parlé ; nous allons, à l'aide des témoignages directs de l'histoire, établir qu'il *a été parlé en effet*.

Lorsque Alexandre Sévère partit de Rome pour aller repousser les Germains qui infestaient la Gaule, une druidesse l'aborda aux environs de Mayence, et lui dit, en gaulois, *gallico sermone* : « Va-t'en, n'attends pas la victoire, et défie-toi de tes soldats (2) ». C'était en l'année 235, vers le milieu du troisième siècle.

Pendant la seconde moitié du quatrième siècle, saint Jérôme vint passer quelques années aux écoles de Trèves ; il y apprit le gaulois. Lorsque, pendant sa vieillesse, il se retira en Orient, il visita la Gallo-Grèce, et il trouva qu'on y parlait encore la langue gauloise des environs de Trèves (3). Ce témoignage constate donc l'usage de la langue gauloise vers la fin du quatrième siècle.

Pendant le cinquième, Sulpice Sévère rapporte un dialogue supposé entre un jeune chrétien de la Gaule centrale, nommé Gallus, qui avait été témoin des miracles de saint Martin, et de jeunes

(1) *Utrum autem latina, græca, vel qualibet alia lingua stipulatio concepiatur, nihil interest, scilicet si uterque stipulantium intellectum ejus linguæ habeat : neque necesse est eadem lingua utrumque uti.* — *Institut.*, lib. III, tit. 16, § 1.

(2) *Mulier dryas eunti exclamavit, gallico sermone : « Vadas, nec victoriam speres, nec tuo militi credas. »* — *Lamprid., Alex. Sever.*, c. LX.

(3) *S'Hieronim. Commentar. in Epistol. ad Galatas*, lib. II, cap. 3.

Aquitains lettrés, dont l'un, nommé Posthuvianus, récemment arrivé d'Orient, était avide d'entendre le récit de la vie du grand apôtre de la Touraine.

« J'obéirai, dit Gallus, quoique au-dessous d'une telle tâche ;... mais lorsque je songe que moi, Gaulois, je dois parler devant des Aquitains, je crains que ma langue rustique ne blesse vos oreilles, habituées à la délicatesse des villes. Vous m'écoutez néanmoins comme un homme sans éducation, parlant sans distinction et sans art ; mais puisque vous me reconnaissez comme disciple de Martin, accordez-moi aussi le droit de dédaigner, à son exemple, les vaines habiletés du langage.

« Parle, répond Posthuvianus, ou *celte*, ou, si tu le préfères, *gaulois*, pourvu que tu parles de Martin (1) ».

Le gaulois ou le celte se maintient donc pendant le cinquième siècle comme langue usuelle (2). On verra plus loin que l'appellation de *gaulois* désignait les dialectes compris entre la Garonne et la Seine ; et que celle de *celte* désignait les dialectes compris entre la Garonne et les Alpes, en longeant les Pyrénées et la Méditerranée.

A la fin du septième siècle, sous la rubrique de l'année 697, Sigebert de Gembloux, reproduisant un passage de l'*Histoire de Bède* (3), parle d'une ville nommée *Ultrajectum*, Utrecht, et ajoute qu'en langue gauloise *trajectum* signifie ville (4).

Arrivons à un récit d'Albéric, moine de l'abbaye de Trois-Fontaines, qui s'exprime ainsi sous la rubrique de l'année 987 :

« Theodorinus, duc des Moselliens, c'est-à-dire de Nancy, dirigeait le légat vers son cousin, roi des Francs (Hugues Capet), parce qu'il l'avait reconnu très-adroit dans ses réponses, habile et très-disert dans la langue gauloise (5). » Le gaulois était donc

(1) Sulpic. Sever. *Dialog*, I, t. 1, pag. 96, *in fin.* ; Veronæ, 1741.

(2) Ces mots « *celtice*, aut, si mavis, *gallice loquere*, » ont jeté quelques bons esprits dans d'étranges perplexités. M. Fauriel (*Dante et les origin. de la lang. italien.*, t. 2, ch. 8, p. 230) en conclut que le *celtique* et le *gaulois* n'étaient pas la même langue. Le *celte* et le *gaulois* étaient la même langue, comme les *Cettes* et les *Gaulois* étaient la même nation ; seulement, le *celte* et le *gaulois* étaient, dans le cas dont il s'agit, deux dialectes différents.

(3) Bed., *Histor.*, l. 5, c. 12.

(4) Ce mot se trouve en effet dans le nom latinisé de plusieurs villes : Trajectum ad Mosam, *Maëstricht*.

(5) ... Dux Theodorinus Mosellarum, id est Nancei, ... dirigebat legatum, et maxime ad consobrinum suum, regem Francorum, quonian noverat eum in responsis acutissimum et *linguæ gallicæ* peritia facundissimum. — Alberic., monach. Triumfont., *Chronic.*, ann. 987.

la langue de la cour et des affaires au dixième siècle, au commencement de la troisième race, sous Hugues Capet.

Voici encore un témoignage formel qui prouve qu'à la même époque il était la langue des hommes les plus lettrés, les plus habitués à l'usage du latin, c'est-à-dire la langue des évêques eux-mêmes, parlant en plein concile.

Le 4 des nones de juin de l'année 995, un grand nombre d'évêques et de comtes se réunissent à Mouzon. Le célèbre Gerbert, archevêque de Reims, y assistait. « Lorsque le silence fut établi et que tout le monde se fut assis, dit le procès-verbal du concile, Aymon, évêque de Verdun, se leva, et harangua l'assemblée en *gaulois*, *gallice* (1).

Ce concile de Mouzon, où l'évêque de Verdun harangua les Pères en *gaulois*, touche au onzième siècle, c'est-à-dire à l'époque où les trouvères normands, les troubadours provençaux et les juglars catalans donnèrent un développement et un éclat considérables à la littérature.

L'usage public et non interrompu de la langue gauloise est donc constaté jusqu'à l'époque des trouvères, et par conséquent le doute sur son existence et sur son emploi jusqu'alors n'est pas possible.

Que faudrait-il donc pour détruire les dernières hésitations des esprits prévenus, et lever les voiles qui leur cachent la vérité? Il faudrait trouver des textes bien dûment et bien authentiquement reconnus comme *gaulois* par les contemporains, et dire à ceux qui considèrent la langue gauloise comme perdue : la voilà !

Ces textes existent-ils? — Oui !

Il existe en nombre presque infini, en prose comme en vers, des titres, des poèmes, des traductions écrits en langue gauloise ; et il a fallu le double bandeau des préjugés et des systèmes pour les méconnaître lorsqu'ils se produisaient avec les désignations les plus catégoriques et les plus précises.

En effet, on ne compterait pas les passages des chroniques dans lesquels on qualifie de *langue gauloise*, de *langue maternelle* du peuple gaulois, cette langue dite *romane*, qu'on a eue être une

(1)« Facto silentio, cunctis residentibus qui aderant, Aymo, episcopus Virodunensis, surrexit, et *gallice* concionatus est ». — Labbe, *Act. Consilior.*, ann. 995, t. IX, col. 747.

langue nouvelle, dérivée du latin, et qui n'a fait que prendre un nom nouveau, à l'époque de l'établissement régulier des Barbares dans les anciennes provinces de l'empire romain.

Le chapitre III de ce livre sera spécialement consacré à expliquer les raisons qui firent donner dès le sixième siècle le nom de *romaine* ou *romane* à la vieille langue des Gaules, et à montrer qu'en la nommant ainsi nul n'avait la pensée de voiler ou de contester sa nationalité. Nous allons nous borner ici à montrer sommairement qu'en mentionnant la langue *romane*, soit parlée, soit écrite dans les diverses parties de l'ancienne Gaule, les chroniqueurs s'accordent unanimement à lui donner le nom de *langue gauloise*.

Le premier exemple qui se présente est celui de la langue *romane* de Normandie, introduite et imposée en Angleterre comme langue officielle, légale, et pour être employée dans les actes publics, par Guillaume le Conquérant, en l'année 1067. Les chroniqueurs anglais contemporains de Guillaume, en rapportant ce fait grave, qui supprimait l'usage de la langue anglaise dans les contrats ainsi que dans les tribunaux, donnent le nom de langue gauloise, *gallicum idioma*, à la langue des conquérants.

Voici un premier et important témoignage :

Un chroniqueur anglais, Ingulfe, d'abord moine de l'abbaye de Fontenelle, en Normandie, et puis abbé du monastère de Croyland, dans le comté de Lincoln, contemporain de Guillaume et son secrétaire, déclare qu'après la conquête de la Grande-Bretagne, le monarque normand et ses successeurs imposèrent la *langue gauloise* à la cour, dans les écoles publiques et dans les tribunaux.

« Tous les grands, dit-il, durent parler l'*idiôme gaulois*, comme langue de la cour ; ils rédigèrent dans cette langue leurs lettres à la manière des *Gaulois*.

« La répugnance des conquérants pour l'anglais les porta à faire rédiger les lois et les statuts en *langue gauloise*, et à faire donner aux enfants, dans les écoles, les premiers principes en *gaulois*, et non en anglais. On abandonna aussi l'écriture anglaise pour la *gauloise*, dans les chartes et dans les livres.

« L'écriture *gauloise*, qui est réellement plus lisible et plus agréable à l'œil, était de jour en jour plus adoptée par les Anglais (1). »

(1) *Gallicum idioma omnes magnates in suis curiis, tanquam magnum gen-*

Et quelle était cette *langue gauloise*, imposée en Angleterre sous Guillaume I^{er}, et qui ne cessa d'être langue légale que sous Édouard III, en 1367, après trois siècles de domination ?

Cette langue n'était autre qu'un des dialectes de la langue de la Gaule, le dialecte de la Normandie.

Voici, en effet, emprunté aux *Institutes* de Litleton, un des nombreux statuts rédigés en dialecte normand et promulgués en Angleterre par Guillaume le Conquérant :

DE FÉAUTÉ.

« Quant Franck tenant ferra fealty a son seignior, il tiendra sa maine dexter sur un lieux, et durra issint : ceo oyes vous mon seignior, que jeo a vous serra foyal et loyal, et foi a vous portera des tenements que jeo claime a tener de vous, et que loyalment a vous ferra les customes et services queux fair a vous doy as termes assignes, si com moy aide Dieu et ses saints ; — et basera le lieux.

« Mes il ne genulera quant il fait fealty, ne ferra tiel humble reverence com avant est dit en homage (1). »

Afin que le lecteur puisse apprécier plus exactement ce dialecte, voici un fragment du Roman de *Rou*, écrit en vers par Wace, poète normand de Jersey, vers l'année 1180, c'est-à-dire cent ans environ après le fragment en prose qui précède :

Si Pon demande ki ço dist,
 Ki ceste estoire en *roman* mist,
 Jo di e dirai ke jo sui
 Wace de l'isle de Gersui, —
 Ki est en mer, vers occident,
 Al lieu de Normandie apent.
 En l'isle de Gersui fu nez,
 A Caem fu petis portez ;
 Illec fu a lettres mis,
 Puis fu longes en France apris (2).

tilitium loqui, chartas et chirographa sua more Francorum conficere.... Ipsum etiam idioma tantum abhorrebant, quod leges terræ, statutaque anglicorum regum *lingua gallica* tractarentur.... pueris etiam in scholis principia litterarum... *gallice*, ac non *anglice*, tractarentur.... Manus *gallicana*, quia magis legibilis et aspectui perdelectabilis, frequentius in dies apud Anglos præcellerat. — *Ex Ingulfi, abbatis Croylendis, Histor. inter. rer. anglicar. scriptor.*; Francofurt., 1601, in fol., p. 895, 901, 902.

(1) *Institutes de Litleton*. — Anciennes lois des Français conservées dans les coutumes anglaises; Rouen, 1766, in-4°, t. 1, p. 123.

(2) Wace, *Roman de Rou*, t. 2, p. 95, v. 10,440-50.

Prenons pour deuxième exemple les sermons de saint Bernard, écrits en *roman* de Bourgogne, vers le milieu du douzième siècle. Le témoignage de Philippe de Clairvaux, son contemporain et son auditeur, établit d'une manière indubitable que saint Bernard prêchait, même chez les peuples étrangers, en cette langue, dont voici un fragment, tiré du sermon sur

LA VIGILE DE LA NATIVITET NOSTRE SIGNOR :

« Li voiz de l'eece at doneit son suen en nostre terre. Li voiz d'enjoïssement et de salveteit, ens tabernacles des péchéors. Oye est li bone parole, li parole de solas et pleine de déléit, et digne kéle de totes parz soit recéue. Montaïngnes, jubilez la loenge, et tuit li arbre des booz, eslevez de joye voz mains davant la fazon nostre signor, car il vient. Ciel, oyez, et terre rezoif en tes orouilles. Esbahiz-vos, totes créatures, et si loez, mais tu plus que totes les altres, o tu hom ! Jhésu Criz, li filz de Deu naist en Betleem-Judé (1). »

Or, comment des lettrés contemporains de saint Bernard appelaient-ils cette *langue romane* de Bourgogne ? Ils disaient qu'elle était la *langue maternelle* du saint, et ils ajoutaient, *c'est-à-dire la langue gauloise*. Voici en effet comment s'exprime Philippe de Clairvaux :

« Il faut tenir pour un miracle ce fait, que lorsque le saint prêchait en sa *langue maternelle*, *c'est-à-dire dans la langue gauloise*, tout à fait inconnue aux Allemands, le peuple, qui l'entendait sans le comprendre, était ému jusqu'aux larmes (2). »

Nous prendrons pour troisième exemple la traduction en *roman* de l'île de France du texte latin du célèbre poème intitulé *le Saint-Graal*, faite, vers le milieu du douzième, par Gautier Map et Robert de Borron (3); sans qu'il nous paraisse indispensable d'en reproduire le texte, en tout semblable à ceux de cette époque.

(1) Le Roux de Lincy, à la suite des *Quatre Livres des Rois*, etc.; Paris, 1841, in-4°, p. 530.

(2) « Est pro miraculo habendum, quod sancto viro prædicante *natali lingua, gallica* nimirum, cujus Teutonici omnino expertes essent, populum audientem, sed non intelligentem, usque ad lacrymas provocaret. » — *Philipp. Clarevaldens, liber De miracul. S. Bernard.*, cap. 11. — *Acta Sanctor.*, t. IV; Antuerpiæ, 1739, p. 335.

(3) «... Messire Robers de Boron, qui ceste ystore translata *de latin en français*, si accorde bien. » — Paulin Paris, *les Manuscrits français*, t. 1, p. 170.

Or, comment les chroniqueurs du douzième siècle caractérisent-ils ce roman *français*, c'est-à-dire ce roman qui était le dialecte de l'*Ile de France*? Ils le nomment *langue gauloise*. Voici en effet comment s'exprime Hélinand :

« Je n'ai pu me procurer l'histoire du Saint-Graal en latin ; mais celle qui est écrite *en gaulois* se trouve chez quelques seigneurs, quoiqu'il ne soit pas aisé, dit-on, de l'avoir toute entière (1).

Afin de multiplier les preuves, nous prendrons encore pour exemple le *Livre de justice et de plet*, curieux traité de droit et de jurisprudence, composé, entre les années 1254 et 1260, en roman ou langue vulgaire de l'Orléanais (2), et dont voici un fragment :

« Premièrement savoir convient à cui est savoir droit, d'où descend le nom de droit. Droiz est appelez de droiture, quar, si comme li mestre dient, droiz est art de bien et de igauté ; et pour ce aucuns par droit apelent cels qui font le droit : mestres. Nous tenons et gardons droiture, et savons bien et loiauté ; et devisons loiauté et tricherie, et ce que l'on doit faire de ce qui n'est pas à faire ; et convoitons ce à faire, non pas por paor de paine seulement, mès por atente de loier ; et convoitons veraie filosofie, non mie fausse (3). »

C'était encore là de la langue gauloise.

L'université d'Orléans, fort célèbre au moyen âge, avait osé enseigner le droit en cette langue. Jean Faber, jurisconsulte

Les faiseurs d'étymologies fantasques font venir Saint-Graal de *Sang réal*, c'est-à-dire *sang royal* ou *réel*.

S'ils avaient demandé l'étymologie à l'histoire et à la philologie pratique, ils auraient lu dans Hélinand :

« On appelle *Gradal* ou *Gradale* en langue *gauloise* une écuelle large et peu profonde. » — *Gradatis autem sive Gradale dicitur GALLICE scutella lata et aliquantulum profunda.* — Hélinand, *Chronicor.* lib. XLV, anno 718, p. 92.

Dans le midi de la France, en Gascogne et en Languedoc, ce genre de vase se nomme encore *grésal* et *grasal*.

Le Saint-Graal était, d'après une tradition populaire du moyen âge, le vase dans lequel Jésus-Christ avait fait la Cène avec les apôtres. Ce vase avait, disait-on, été porté en Angleterre par Joseph d'Arimathie.

(1) « Hanc historiam latine scriptam invenire non potui; sed tantum *gallice* scripta habetur a quibusdam proceribus, nec facile, ut aiunt, tota inveniri potest. » — Hélinand, *Frigidi montis Chronicor.* lib. XLV, anno 718, p. 92. — *Bibliothec. Patrum Cistercens.*, t. VII.

(2) *Li Livres de justice et de plet*, publié d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque impériale, par Rapetti ; Paris, 1850.

(3) Liv. I, chap. I, § 1.

qui écrivait vers l'année 1300, blâme cet enseignement en ces termes, dans son commentaire sur les *Institutes* :

« Que doit-on décider, s'il ne comprend pas la loi écrite en latin, mais bien la langue *gauloise*, comme cela est fréquent aujourd'hui en France; et l'on ose espérer, hélas! que cela deviendra plus fréquent encore?... Plusieurs professeurs d'Orléans expliquaient, dit-on, en chaire, partie en latin, partie en *gaulois*. Mieux eût valu pour eux parler l'idiome grossier d'Angoulême ou de Poitiers, et savoir parler latin, et comprendre les textes, que de s'imaginer faussement que le *gaulois* est la première des langues (1). »

Enfin, le pape Innocent III, voulant contenir dans de justes limites la traduction en langue romane ou vulgaire des Écritures, écrit, en l'année 1199, à l'évêque de Metz une lettre où il blâme les fidèles qui ont fait mettre ainsi les Évangiles en *langue gauloise* (2).

Cette série de cas où les chroniqueurs emploient la dénomination de *langue gauloise* s'applique à cinq dialectes bien distincts, parlés dans cinq provinces séparées, et qui sont : pour Guillaume le Conquérant, le dialecte de Normandie; pour saint Bernard, le dialecte de Bourgogne; pour le Saint-Graal, le dialecte de l'Île de France; pour le livre de *Jostice et de Plet*, le dialecte de l'Orléanais; pour les traductions blâmées par Innocent III, le dialecte lorrain.

Ces cinq dialectes sont tous désignés comme étant *gaulois*, et ils se rattachent par conséquent à la langue gauloise elle-même, dont nous avons constaté, par le texte précis des lois romaines, le maintien et l'usage légal jusqu'aux temps qui suivirent la chute de l'empire d'occident.

Nous sentons très-bien qu'en écrivant ce qui précède, nous sommes poursuivi, dans l'esprit de quelques lecteurs, par une objection née des mauvaises habitudes de l'enseignement moderne, qui autorise les jeunes apprentis latinistes à traduire, dans leurs thèmes, la France par *Gallia*, et les Français par *Galli*. On

(1) « Quid, si nescit legere legem latinam, sed bene gallicam, sicut sunt multi in Francia hodie, et speratur quod erunt plures. Pro dolor!... quandoque fuerunt, ut dicitur, aurelianenses lectores qui partim latinum, partim gallicum in cathedra loquebantur; quibus melius esset quod haberent grossum idioma engolismense vel pictavense, et scirent loqui latinum, et intelligere scripturas, quam latinum spernere, et falsa opinione gallicum judicare supremum eloquii obtinere. » — Joannes Faber, *Comment. in Institut.*, tit. de excusation. *verbo* Similiter.

(2) Epistol. Innocent III. — Lib. II, *epist.* 141.

pourrait donc, sur ce fondement, contester notre traduction de *sermo gallicus* par *langue gauloise*; substituer à *langue gauloise* *langue française*; et prétendre que dans tous les cas où nous avons trouvé du *gaulois* il n'y avait en réalité que du *français*.

Nous examinerons cette objection un peu plus bas, et nous en ferons justice; mais il convient auparavant de résumer avec précision ce qui précède.

Quoi qu'on pense et qu'on dise, il est impossible de nier que les chroniques aient donné à la langue romane de Normandie, de Bourgogne, de l'île de France, de l'Orléanais et de la Lorraine le nom de la langue gauloise.

Quel est le terme employé par Ingulfe? — *Gallicum idioma*.

Quel est le terme employé par Philippe de Clairvaux? *Lingua gallica*.

Quel est le terme employé par Hélinand? — *Historia gallice scripta*.

Quel est le terme employé par Jean Faber? — *Idioma gallicum*.

Quel est le terme employé par Innocent III? — *Gallico sermone*.

Ces expressions identiques désignent formellement et ne peuvent désigner que la langue gauloise, car elles sont exactement les mêmes que celles dont Aulu-Gelle, Ulpien et Lampride s'étaient servis.

Quel est le terme dont s'était servi Aulu-Gelle? — *Dicere gallice* (1).

Quel est le terme dont s'était servi Ulpien? — *Lingua gallicana* (2).

Quel est le terme dont s'était servi Lampride? — *Gallico sermone* (3).

Des termes identiques imposent un sens identique.

Il n'y a donc pas de milieu sur ce point: ou il faut nier qu'on parlât la langue gauloise dans les Gaules du temps d'Aulu-Gelle, d'Ulpien et de Lampride; ou il faut reconnaître qu'on l'y parlait encore du temps d'Ingulfe, de Philippe de Clairvaux, d'Hélinand, de Jean Faber et d'Innocent III.

Venons maintenant à l'objection qu'il est possible de fonder sur

(1) Quasi gallice dixisset. — Aul. Gell., *Noct. Attic.*, lib. XI, cap. 7.

(2) Fidei commissa quocumque sermone relinquuntur, ... vel lingua gallicana. — *Digest.*, lib. XXXII, l. 11.

(3) Mulier dryas exclamavit gallico sermone. — Lamprid., *Alexand. Sever.*, cap. XL.

une traduction différente des mots *gallicus sermo*, et sur l'hypothèse que ces mots signifieraient *langue française* et non *langue gauloise*.

L'objection serait illusoire et puérile, en ce sens que, même vraie, elle ne changerait rien au fond de la thèse, qui est la constatation d'une langue nationale parlée et écrite en Gaule depuis le temps d'Aulu-Gelle jusqu'au treizième siècle. Que l'on traduise comme on voudra le nom latin qu'a porté cette langue; qu'on l'appelle *française*, si l'on veut; elle sera, sous tous les noms, essentiellement gauloise, puisqu'elle est donnée comme appartenant aux peuples de la Gaule.

La conséquence extrême d'une telle hypothèse, ce serait de dire que la langue qui s'est plus tard appelée française aurait existé du temps d'Adrien, ce qui est incontestable; seulement, le dialecte de l'île de France n'a pas pu s'appeler *français* avant la fondation du royaume franc; et l'histoire établit fort nettement que ce dialecte n'a pris ce nom que vers la fin du douzième siècle.

Une telle objection, qui n'est au fond, comme on voit, d'aucune conséquence, ne pourrait donc naître que d'une confusion des noms et des temps. Une connaissance un peu correcte de l'État de la Gaule sous les deux premières races ne la permettrait pas. Personne ne voudrait confondre, du neuvième au douzième siècle, les Normands, les Bourguignons, les Lorrains et les Français, nations distinctes par le nom, par l'autonomie, par le pays et par la langue.

Précisons ici la nature et le théâtre de cette langue française, sur laquelle ont plané jusqu'ici tant de nuages et tant d'erreurs; et montrons qu'elle ne pouvait être confondue avec aucun des autres idiomes de la Gaule.

Qu'était, prise en elle-même, et avant la culture qui a régularisé sa forme et créé son empire, la langue française?

C'était la langue traditionnelle parlée par les Gaulois appelés plus tard *Français*, parce qu'ils habitaient l'île de France.

C'est l'idée précise et formelle que donne de la langue française le *Roman de Florimont*, par Aimé de Varennes :

« Il ne fut mie fait en France,
Mais en langage des Français,
Le fit Aimés en Lionnais (1). »

L'île de France comprenait le territoire enfermé entre la Seine,

(1) Paulin Paris, *Les manuscrits franç.*, t. 2, p. 13.

la Marne, l'Oureq, l'Aisne et l'Oise; c'est-à-dire la Brie française, le Gâtinais français, le Hurepoix, le Mantais, le Vexin français, le Thimerais, le Beauvaisis, le Valois, le Soissonnais, le Noyonnais et le Laonnais.

Divisée en deux parties, l'une septentrionale, l'autre méridionale, l'Île de France avait pour villes :

Au nord, Paris, Saint-Denis, Montmorency, Pontoise, Meulan, Magny, Chaumont, Beauvais, Clermont, Noyon, Laon, Soissons, Compiègne, Senlis, Crépy et la Ferté-Milon.

Au sud, Lagny, Rosoi, Brie Comte-Robert, Corbeil, Melun, Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Mantes et Dreux.

Au milieu des nombreuses variations qui changèrent souvent les limites de la monarchie franque, la partie de la Gaule qui précède conserva spécialement et invariablement le nom de *France*. A la fin du dix-huitième siècle, comme au douzième, on disait encore : Paris en *France* (1).

Eh bien, le dialecte spécial parlé dans les limites de l'Île de France et à Paris, c'est ce qu'on a appelé dès la fin du douzième siècle le *français* ou la *langue française*, par opposition aux dialectes de toutes les provinces environnantes, qui avaient, même les plus rapprochées, des idiomes très-différents.

Constatons d'abord, à l'aide des autorités contemporaines, l'époque vers laquelle la langue romane parlée dans le périmètre qui précède prit généralement le nom de *français*.

Les noms de Paris, de Compiègne, de Fontainebleau, de Soissons, suffisent à rappeler le long et constant séjour de la monarchie franque sur ce territoire. Cependant, il s'y était opéré vers la fin du douzième siècle une révolution philologique bien curieuse et bien importante; les Franks avaient complètement laissé s'éteindre l'allemand; et dans toute l'Île de France on ne parlait plus que le gaulois traditionnel, qui y avait pris, en raison du pays, le nom de *langue francique*. C'est Guibert, abbé de Nogent, qui nous apprend ce détail en ces termes :

« Un certain moine, qui demeurait à Barisy de Saint-Amand, avait amené avec lui, pour les instruire dans la langue *francique*, deux jeunes enfants qui ne savaient parler que la langue *teutonique* (2). »

(1) Le trouvère Benoit, parlant de Rou ou Rollon, dit : « Revint Rous à Paris en France. » *Chroniq. des Ducs de Normand.*, vers 4170.

(2) Guibert. abb., *De vit. sua*, cap. V.

Cette langue francique, que les jeunes Allemands venaient apprendre dans le diocèse de Laon, c'était le *français*.

Dès cette même époque, et sous le nom de *franceis* ou de *francès*, la langue française prenait possession de l'histoire.

Une glose de la traduction des *Quatre Livres des Rois*, écrite, comme l'ouvrage, à la fin du douzième siècle, dit, en parlant des gardes du corps du roi David : « E l'um les apelout à cel ure Cereithi et Pheleti, ço espelt *en franceis* ocians e vivifians, kar entur le res esturent (1)... »

Un psautier de l'année 1210 environ confirme l'usage de cette dénomination. Son premier feuillet porte la mention suivante : « Si coumence le sautier translaté dou latin *en francès*, par maistre Pierre de Paris, as prières de Simon Le Rat, de la sainte maison de l'ospitau de Saint-Jouhan de Jérusalem (2). »

Voilà déjà le nom de la langue française établi. En même temps s'établissait sa suprématie naturelle et morale, fondée sur ses qualités propres de clarté, d'agrément et de diffusion extérieure, qui la rendaient déjà plus propre à tous les sujets, et plus répandue au dehors.

C'est l'opinion qu'en exprimait, vers 1284, Brunetto Latini, le maître illustre de Dante, en la choisissant pour écrire son *Trésor* :

« Et ce aucuns demandait por quoi eist livres est escriis en romans, selone le langage des François, puisque nos somes Italiens, Je diroie que ce est por deux raisons : l'une, por ce que nos somes en Francee; et l'autre poree que François est plus délitaubles langages et plus eommuns que moult d'autres (3). »

Tous les témoignages qui viendraient s'ajouter à celui de Brunetto Latini ne seraient qu'une superfétation. Transcrivons néanmoins encore l'hommage que Jean de Bignay rendait, en 1336, au français de Paris, en le choisissant pour traduire une partie de l'Écriture : « Cy fenissent Épistres et Évangilles translátées de latin en François selon l'usage de Paris. Et les translata frère Jehan de Bignay, à la requeste de madame la royne de Bourgoi-

(1) Les *Quatre Livres des Rois*, liv. II, chap. 9; publ. par M. Le Roux de Lincy.

(2) Manuscrit de la Bibliothèq. impér., n° 7887; cité par M. Le Roux de Lincy, *ibid.* préf., p. XII.

(3) Brunetto Latini, *Li Tresors*, liv. I, part. I, chap. 1; publié par P. Chabaille.

gne, femme jadis Philippe de Valois, rois de France (1)...»

Telle est donc la langue française, nettement caractérisée dans sa nature, dans les limites de son siège propre, dans la portée de son éclat particulier.

Elle est l'idiome *roman* ou gaulois (2) des anciens *Parisii*, *Meldi*, *Suessiones* et d'une partie des *Remi*; elle eut son siège dans l'Île de France, qui lui a donné son nom; et dès le treizième siècle elle est considérée, même par les étrangers, comme la plus élégante et le plus répandue de toutes celles qui se parlent dans l'étendue de l'ancienne Gaule.

Ces points étant bien établis, le français ne pourrait donc être confondu avec aucun autre idiome ou dialecte. Ils se distinguaient tous de lui par leur siège, par leur dénomination territoriale, par leur nature.

C'est ce qu'explique fort bien Roger Bacon, qui, en sa qualité de savant et d'étranger, conserve aux habitants de l'Île de France leur ancien nom latin de *Gallici*, mais en ayant soin de les distinguer des autres Gaulois, leurs voisins. Les *Parisiens* et les *Meldes* appartenaient en effet à la Gaule proprement dite dans la géographie romaine; et c'était parler correctement en latin que de les appeler *Gaulois*.

« Les dialectes de la même langue, dit Roger Bacon, varient avec les divers habitants du pays, comme on le voit par la langue gauloise, laquelle, chez les Français, chez les Picards, chez les Normands et chez les Bourguignons, se présente sous la forme d'idiomes distincts. Ce qui est dit correctement en idiome picard choque violemment chez les Bourguignons, et même chez les Français, quoique plus voisins (3). »

On ne saurait dire plus clairement que ne le fait Roger Bacon, qui écrivait vers le milieu du treizième siècle (4), que la langue

(1) Manuscrit de la Bibliothèq. impériale, n° 7838; cité par M. Le Roux de Lincy *ibid.*, préfac., p. XIX.

(2) Le chapitre suivant est destiné à prouver que la langue gauloise prit le nom de langue *romane* après l'établissement des Barbares, et à expliquer les causes de ce changement.

(3) « *Idiomata ejusdem linguæ variantur apud diversos, sicut patet de lingua gallicana, quæ apud Gallicos, et Picardos, et Normannos, et Burgundos multiplici variatur idiomate. Et quod proprie dicitur in idiomate Picardorum horrescit apud Burgundos, imo apud Gallicos, viciniore.* » — *Opus majus*, part. III, *De utilitate grammaticæ*, p. 44; Londini, typis Gulielm. Bowier, 1733, in-fol.

(4) Roger Bacon naquit en 1214 et mourut vers 1294.

générale de la Gaule, *lingua gallicana*, était divisée en autant d'idiomes que de provinces, et que tous ces idiomes étaient profondément différents entre eux, même quand les provinces étaient limitrophes.

Un Brabançon du quinzième siècle, Jean Lemaire de Belges, dans son *Illustration de Gaule*, constatait encore, pour son propre pays, cette variété des dialectes gaulois du nord et leur éloignement du type de la langue française.

« Nous disons aujourd'hui la ville de Nivelles est située en Roman-Brabant, à cause de la différence de langage, car les autres Brabançons parlent thiois ou theuthonique, c'est-à-dire bas-allemand; et ceux-ci parlent le vieil langage gallique, que nous appelons wallon ou roman, et en usons en Hainaut, Cambésis, Artois, Namur, Liège, Lorraine, Ardennes et en Roman-Brabant, et beaucoup diffère du français (1). »

Mais si les dialectes de la Picardie, de la Bourgogne, de la Normandie, provinces qui touchaient directement à la France, différaient du français d'une manière si considérable, qu'était-ce donc lorsque l'on rapprochait de la langue française ces *grossiers* idiomes du Poitou et de l'Angoumois (2), dont parle Jean Faber?

Cette différence des idiomes était alors un obstacle immense aux relations. Des moines boulenois du douzième siècle demandaient à être détachés de leur abbaye mère du Poitou, parce qu'ils n'en entendaient par la langue, *propter linguarum dissonantiam* (3). Saint Bernard, regrettant la rareté des communications qu'il entretenait avec les moines de Saint-Germer de Flaviac sur l'Epte, diocèse de Beauvais, en retrouvait néanmoins les causes naturelles dans l'étendue des territoires, la diversité des provinces et surtout la *dissemblance extrême des langues* qui le séparaient de ces religieux (4).

(1) Jehan Lemaire de Belges, *Illustration de Gaule*, liv I, chap. 16. — Paris, 1548.

(2) «... Grossum idioma engolismense vel pictavense.... » Voy. la note 1 de la page 56.

(3) Une députation de l'abbaye d'Andern s'en rendit, en 1207, à l'abbaye-mère de Charroux, et y expliqua que l'idiome de Flandre étant seul compris à Andern, et les prélats et seigneurs du pays n'entendant pas celui du Poitou, parlé à Charroux, l'abbaye périssait et penchait vers sa ruine à cause de cette différence des langues, *propter linguarum dissonantiam*. — D. Luc d'Achéry, *Spicileg.*, t. III, p. 837; édit. Parisiis, an. 1732.

(4) « Nec tamen mirum, quia et multis terrarum spatii, et diversis provinciis,

En résumé, la langue française ne pouvait être et n'était confondue avec aucune autre de l'ancienne Gaule. Tout l'en distinguait, son territoire, sa nature d'élite, sa précoce distinction, qui avait fait d'elle dès la fin du douzième siècle le dialecte d'élection des écrivains, même à l'étranger.

Sans doute elle était, comme toutes les autres, une langue *romane*, c'est-à-dire un dialecte gaulois. En effet, Brunetto Latini la déclare *romane*, et Roger Bacon la déclare *gauloise*. C'était la même qualification, en deux termes différents. Le nom de langue gauloise, *lingua gallicana*, pourrait donc à la rigueur désigner aussi le français; mais à la condition que cette désignation résultât des circonstances.

Mais lorsque cette dénomination s'appliquait, comme dans In-gulfe, au dialecte de la Normandie; lorsqu'elle s'appliquait, comme dans la chronique de Pierre de Clairvaux, au dialecte de la Bourgogne; lorsqu'elle s'appliquait enfin, comme dans la lettre d'Innocent III à l'évêque de Metz, au dialecte de la Lorraine, il serait puéril de supposer qu'elle pût être encore étendue jusqu'à la langue française.

Il faut donc en revenir par la force des choses à la conséquence qui découle des textes nombreux à l'aide desquels il est prouvé, dans ce chapitre, que la langue gauloise avait réellement survécu tout entière à la domination romaine, et que les témoignages historiques la signalent, de siècle en siècle, par son vrai nom, depuis l'époque de César jusqu'à celle des troubadours.

Comment et pourquoi la langue gauloise a-t-elle pris, à partir de l'établissement des Barbares dans la Gaule, le nom nouveau de *langue romane*, nom qui a complètement dépaysé la critique moderne, et qui lui a fait croire que le *roman* était une langue nouvelle, issue de celle des Romains, mise à la place du *gaulois*?

C'est ce qui va être expliqué dans le chapitre suivant.

et dissimilibus linguis ab invicem distamus. » — *Sancti Bernardi Epistol.*, LXVII, *ad monachos flaviacenses*.

Plusieurs auteurs ont cru que cette lettre de saint Bernard *ad monachos flaviacenses* s'adressait aux moines de Flavigny, près d'Autun. C'est évidemment une erreur.

Ceux d'Autun se seraient appelés *flaviniacenses*, du nom latin de Flavigny, qui était *Flaviniacum*.

CHAPITRE III.

LA LANGUE GAULOISE PREND LE NOM DE LANGUE ROMANE. ÉPOQUE ET CAUSES DE CE CHANGEMENT.

Causes qui ont dérobé aux philologues l'existence de la langue gauloise. -- Elle avait changé de nom à l'époque de l'établissement des Barbares dans la Gaule, et s'était appelée langue romane. -- Motif de cette nouvelle appellation. -- Ce changement de nom est établi par un ensemble de preuves historiques. -- Notions précises sur la langue romane. -- Fausse définition donnée par l'Académie française. -- La langue romane est antérieure au dixième siècle et postérieure au quatorzième. -- Elle a été parlée non-seulement dans le midi, mais dans toutes les parties de la France. -- Faits à l'appui de cette vérité. -- A l'arrivée des Barbares, les Gaulois prennent le nom de *Romains*. -- Ce changement de nom est fondé sur la loi d'Antonin le Pieux. -- Témoignages qui l'établissent. -- La langue des Gaulois prend alors le nom de langue *romaine* ou *romane*. -- Témoignages historiques établissant que les Gaulois prirent en effet le nom de *Romains*, à l'arrivée des Barbares. -- Preuves tirées du texte des lois barbares, de Frédégaire, de Sigebert de Gembloux. -- Le nom de langue *romaine* ou *romane* désigne désormais dans toute la Gaule la langue maternelle des populations. -- Détails à ce sujet. -- La langue *romane* était parlée par les illettrés. -- Elle est distincte du latin. -- Livres traduits du latin en *roman*, afin que le peuple les entende. -- L'enseignement de la religion donne l'impulsion à l'emploi de la langue *romane*. -- Série des livres religieux écrits en *roman*. -- Série des compositions mondaines, historiques et poétiques. -- Serments de 842. -- Cantique de sainte Eulalie. -- Poème de Boèce. -- La langue *romane* est donc l'ancienne langue des Gaulois. -- Objection faite à cette théorie. -- Réponse. -- La doctrine qui fait venir le *roman* du latin est moderne. -- Le moyen âge ne l'a pas connue. -- Opinion de Dante. -- Deux langues peuvent avoir des mots communs, sans que l'une les ait donnés à l'autre. -- Mots communs au latin et au sanscrit, sans que les Romains et les Hindous aient communiqué. -- La langue *romane* repose sur un système philologique opposé au latin. -- La langue romane est en possession de toutes ses règles dès sa première apparition.

On doit signaler comme une des plus grandes singularités de notre histoire nationale, ce fait, que le maintien et l'usage de la langue gauloise, quoique constatés et prouvés par une série non interrompue de témoignages légaux et historiques, pendant et après la domination romaine dans la Gaule, ont été néanmoins pour la critique moderne deux choses absolument non avenues.

On n'a pas contesté l'existence de la langue gauloise, au moyen âge; on ne l'a pas vue.

La plus grande concession qu'on lui ait faite a été de dire que si des débris s'en étaient conservés quelque part, ce devait être en Basse Bretagne.

Pourquoi? Parce que l'idiome bas-breton, qui n'est au fond

qu'un dialecte gaulois, comme l'auvergnat ou le gascon, et qui contient autant de latin et de grec, conserve néanmoins pour ceux qui ne l'ont pas étudié un aspect un peu plus hérissé que les autres.

Étrange à l'œil et à l'oreille, et quoiqu'il ait absolument la même grammaire et, en partie, le même vocabulaire que le français, on l'a rattaché à une langue qui devait être aussi bien étrange, puisqu'elle aurait disparu devant le dédain de nos ancêtres.

Faux raisonnement, basé sur un faux principe. Les langues antiques ne se sont pas essentiellement altérées en entrant dans les temps modernes. Le grec, l'arabe, l'arménien, le persan, le paçrit en sont la preuve. C'est donc une puérilité de supposer que les dialectes gaulois du temps de César seraient aujourd'hui, et par cela même, méconnaissables. Nous avons un monument écrit en langue d'oïl qui a plus de mille ans ; ce sont les serments échangés à Strasbourg, en 842, entre les enfants de Louis le Débonnaire. Tous les lettrés qui savent les patois actuels les lisent et les comprennent couramment.

Si extraordinaire que soit l'aveuglement qui a empêché la critique moderne de reconnaître la langue gauloise dans les témoignages qui la mentionnent et dans les textes qui la montrent, il s'explique néanmoins par une particularité historique qu'ont mentionnée un grand nombre de chroniqueurs, mais sans en saisir toute l'importance.

A partir de l'arrivée et de l'établissement des Barbares dans la Gaule, ses habitants cessèrent, dans les chroniques et dans les lois, de porter le nom de *Gaulois*, pour prendre celui de *Romains*, titre qui leur appartenait légitimement depuis qu'Antonin le Pieux avait octroyé les droits de cité romaine à tous les hommes libres de l'empire.

Au point de vue des lois civiles et militaires, comme au point de vue des impôts, ce titre de *Romains* distinguait les Gaulois des *Barbares* ; et il eut pour conséquence naturelle de faire changer aussi le nom général de leur langue, qui cessa de s'appeler langue gauloise, pour s'appeler langue *romaine* ou *romane*.

Ce nom est le déguisement qui a dérobé la langue gauloise à l'histoire et à la critique modernes. Ce mot de *romane* n'était pas en effet, comme on l'a cru, le nom d'une langue nouvelle ; c'était le nom nouveau, et jusqu'alors inusité, d'une langue ancienne, de la langue nationale des Gaulois.

Ce chapitre va être consacré à redresser cet immense malentendu.

Néanmoins, vouloir montrer que la langue romane, dans laquelle il est généralement convenu de ne voir que du latin corrompu, est en réalité la langue gauloise elle-même, traditionnellement parlée et écrite par nos ancêtres ; lever le voile qui l'avait si bien dissimulée, que les savants et les paléographes des trois derniers siècles, en quête de textes authentiquement gaulois, en ont eu mille sous les yeux sans en reconnaître un seul, trompés qu'ils étaient par le masque, néanmoins bien transparent, de l'appellation de *langue romane* ; enfin, restituer à la nation française la possession non interrompue de sa langue, généralement considérée comme disparue depuis la domination romaine, c'est poser une thèse à la fois nouvelle, inattendue et difficile, qui ne saurait se contenter de probabilités, et qui exige des preuves positives et matérielles.

Ces preuves, nous nous considérons comme obligé et nous nous croyons certain de les donner. Nous n'osons pas espérer que nous ramènerons les esprits voués aveuglément aux anciens systèmes, ou qui ont passé leur vie à les défendre ; mais nous croyons que la puissance des faits déterminera l'adhésion de tous les esprits libres et sérieux, qui veulent enlever la philologie au mysticisme et lui donner pour base les témoignages rigoureusement contrôlés de l'histoire.

La thèse que nous voulons établir comporte cinq ordres de preuves différentes, mais allant toutes au même but.

Premièrement, nous dirons pourquoi et à quelle époque la langue gauloise a pris ce nom de langue *romaine* ou *romane*, qui a donné le change à la critique et à la paléographie.

Deuxièmement, nous ferons voir, par la production des textes, que cette langue romane est toujours citée ou employée comme étant la langue vulgaire, la langue du peuple et des illettrés ; caractère qui ne peut convenir qu'à la langue nationale.

Troisièmement, nous montrerons que lorsque le clergé opéra la propagation du christianisme dans les campagnes, ou lorsque, à la suite du rétablissement de l'ordre social, des poètes et des conteurs voulurent vulgariser les anciennes chroniques, précédemment rédigées en latin et par cela même confinées dans le cercle étroit des lettrés, les évêques et les poètes s'appliquèrent tous à traduire en langue *romane* les Écritures et les

chroniques, déclarant unanimement que cette langue était la seule entendue des populations des villes et des campagnes, ce qui signifie clairement qu'elle était pour tous la langue maternelle.

Quatrièmement, nous placerons sous les yeux du lecteur des témoignages authentiques et formels, desquels il résulte que nos pères, en donnant à leur langue le nom de *romaine* ou *romane*, attachaient néanmoins à cette dénomination le sens de langue *gauloise*.

Cinquièmement enfin, nous mettrons en pleine lumière cette vérité si manifeste et pourtant si méconnue que la langue *romane*, au lieu d'être le produit informe et grossier d'un latin corrompu se montra, dès sa première apparition écrite, comme une langue profondément originale, complète, en possession de toutes ses règles essentielles, et surtout comme une langue ayant un génie absolument différent du génie de la langue latine, ce qui exclut nécessairement toute idée de filiation.

Il faut donc immédiatement entrer en matière; toutefois, et pour ne laisser aucune obscurité dans l'esprit du lecteur, il est nécessaire de bien préciser le sens qui avait été attaché jusqu'ici à l'expression de *langue romane*.

L'Académie française, dans la dernière édition de son Dictionnaire, définit la *langue romane* en ces termes : « Langue qui s'est formée de la corruption du latin, et qui a été parlée et écrite dans le midi de la France, depuis le dixième siècle jusqu'à la fin du treizième ».

Cette définition est en opposition formelle avec les faits les plus avérés, et donne par conséquent de la langue romane une idée entièrement fautive.

En effet, d'un côté, la dénomination de langue *romane* est manifestement antérieure au dixième siècle et postérieure au treizième; et, d'un autre côté, cette langue a été parlée et écrite, non-seulement dans le midi de la France, mais encore dans le nord, dans l'est, dans l'ouest, dans le centre, enfin dans toutes les provinces, sans exception.

On peut citer au moins cinq exemples de l'énonciation et de l'emploi de la langue romane antérieurement au dixième siècle. Tels sont :

1° Un fragment de la chronique de Sigebert de Gembloux, se rapportant à l'année 665, et relatif à la nomination de Momo-

lenus à l'évêché de Tournay. Il y est dit qu'il fut choisi comme successeur de saint Éloi, parce qu'il était un homme de sainte vie, et qu'il parlait aussi bien la langue *romane* que la *teutonique* (1).

2° Un passage de la vie de saint Adalhard, abbé de Corbie, né vers l'année 750, écrite par Paschase Robert, l'un de ses disciples, et un autre passage d'une autre vie du même saint, écrite par Gérard de Corbie; — témoignages à peu près identiques, où il est dit qu'Adalhard parlait avec une égale perfection la langue vulgaire ou *romane*, et la langue tudesque ou teutonique, c'est-à-dire l'allemand (2).

3° Le canon XVII du troisième concile de Tours, tenu en l'année 813, ordonnant aux évêques et aux abbés de faire traduire les homélies des Pères en langue *romane rustique*, ou en langue *théotisque*, afin que chacun pût mieux comprendre les instructions religieuses (3).

4° Le passage célèbre de Nithard, relatif à l'accord intervenu à Strasbourg, le 15 février 842, entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, ainsi qu'entre les chefs de leurs armées. Les deux frères et les deux armées échangèrent des serments. Louis, parlant à des chefs gaulois, prononça son serment en langue *romane*; Charles, parlant à des Bavarrois et à des Francs austrasiens, prononça le serment en langue *allemande*. Les chefs des deux armées jurèrent également; seulement, les Gaulois pronon-

(1) Anno DCLXV. — « Secundum Sigebertum, obiit D. Eligius, Tornacensis episcopus, ... genere Lemovix, ... Dagoberti aurifex... Suffectus est episcopus in locum ejus Momolenus, propterea quod vir esset sanctissimæ vitæ, ac *romanam* non minus quam teutonicam calleret linguam ». — Jacob. Meyer, *Annal. Flandr.*, lib. I, p. 5, verso; Antuerpiæ, MDLXL.

(2) Voici le texte de Paschase Robert : « Quem si *vulgo* audisses, dulcifluus emanabat; si vero idem barbara, quam theotiscam dicunt, lingua loqueretur, præminebat claritatis eloquio. » — Bolland., *Acta Sanctor.*, Januar., tome I, p. 109.

Voici le texte de Gérard : « Qui si vulgari, id est romana lingua loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius, ... si vero teutonica, enitebat perfectius ». — Bolland., *Acta Sanctor.*, Jannar., t. I, p. 116.

(3) « Visum est unanimitali nostræ... ut easdem homilias quisque aperte studeat in *rusticam romanam linguam*, aut in theotiscam, quo facilius cuncti possint intelligere quæ dicuntur. » — Labbe, *Acta Concilior.*, t. IV, *Concil. Turon.*, III, can XVII.

La langue teutonique ou *théotisque* était la langue allemande, apportée et parlée par les Francs et par les Bourguignons.

cèrent leur serment en langue *romane*, et les Austrasiens en langue *allemande* (1).

5° Le récit de la mort de Bernard, duc de Septimanie, tué à Toulouse, en l'année 844, récit extrait de la chronique d'Odon Aribert, contemporain, et dans laquelle il est dit : « Le cadavre resta deux jours sans sépulture, devant la porte. Le troisième jour, Samuel, évêque de Toulouse, le fit enterrer, avec une épitaphe, écrite en langue *romane*, sur sa tombe (2). »

Ainsi, la langue romane est mentionnée, comme étant la langue populaire de la Gaule, dans des monuments authentiques du septième, du huitième et du neuvième siècle.

Elle était donc parlée et écrite antérieurement au dixième.

On peut citer également au moins deux exemples de l'énonciation et de l'emploi de la langue romane postérieurement au treizième siècle. Tels sont :

1° La préface d'une traduction des Psaumes de David, faite en roman de Lorraine, en 1365. Cette préface commence ainsi : « Cilz qui ait cest psaultier de latin translateit en *romans* prie e requiert ceulz qui lou vorront transcrire et copier, que il metent ou faicent mettre tout devant lou psaultier ceste préfaice et prologue qui s'ensuit, pour entendre plus clairement tout lou *romans* trait dou latin (3). »

2° Un extrait des statuts synodaux de l'église de Nantes, de l'année 1387, relatif aux cérémonies du baptême, et où il est dit : « que le baptême ait lieu avec tout respect et dignité, ainsi qu'avec la plus grande prudence, surtout dans la distinction et l'emploi des mots, lesquels constituent toute la force du sacrement... Les prêtres doivent souvent enseigner aux laïques à baptiser en langue *romane*, et en cette forme les enfants; et ceux-ci à baptiser leur père et leur mère, en cas d'extrême nécessité (4). »

(1) Nithard, *Histor. dissention. flior. Ludov. Pii*, lib. III, cap. V.

(2) « Per biduum ante fores insepultum mansit cadaver. Tertio die, Samuel, episcopus Tolosanus, illud sepulturae tradidit, cum hac inscriptione in *romancio* tumulo apposita. » — *Nouv. Recueil des histor. des Gaules*, t. VII, p. 287.

(3) Petit-Radel, *Recherches sur les Bibliothèques anciennes et modernes, jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine*, p. 339. — M. Le Roux de Lincy a également publié cette préface et décrit le manuscrit du Psautier, dans son *Introduction aux Quatre Livres des Rois*, en français du douzième siècle; p. XL, I.

(4) « Baptismus cum omni reverentia et honore, et cum magna cautela fiat,

La langue romane était donc usitée postérieurement au treizième siècle.

Nous nous bornons aux exemples qui précèdent, parce qu'ils suffisent à renverser de fond en comble l'opinion de l'Académie sur la durée et sur le siège de la langue romane.

En effet, les cinq premiers prouvent que la langue romane est antérieure au dixième siècle; les deux derniers prouvent qu'elle est postérieure au treizième, et tous ensemble montrent qu'elle donnait également le nom de langue *romane* aux dialectes populaires de Toulouse, d'Amiens, de Nancy, de Tournay, de Tours et de Nantes, c'est-à-dire aux idiomes parlés ou écrits de la France entière.

Maintenant que le lecteur a une idée précise de ce qu'il faut entendre par la *langue romane*, il convient de fixer l'époque à laquelle cette dénomination fut introduite, d'indiquer la cause qui la fit employer et surtout de marquer le sens qu'on y attachait.

L'emploi de l'expression *langue romane* pour désigner la *langue gauloise* correspond avec l'établissement régulier des Francs dans la Gaule, c'est-à-dire avec le commencement du sixième siècle.

Quelle fut la cause de cette nouvelle désignation ?

L'établissement régulier et définitif des conquérants germaniques dans la Gaule eut pour résultat d'y faire vivre côte à côte, réunis sous un seul et même gouvernement, mais séparés par des législations civiles différentes, deux sortes d'habitants : les anciens Gaulois soumis, et les Germains leurs vainqueurs.

Les Germains, Francs ou Bourguignons, arrivèrent avec leurs coutumes, qui étaient la *loi Salique*, la *loi Ripuaire* et la *loi Gombette*.

Les anciens Gaulois gardèrent leur législation civile propre, laquelle depuis Antonin le Pieux était, pour tous sans exception, le droit romain.

En vue de maintenir cette démarcation civile entre eux et les Gaulois, les conquérants se désignèrent eux-mêmes, dans leurs lois générales, sous leurs noms spéciaux, et ils donnèrent aux Gaulois le nom de *Romains*.

Pourquoi les Gaulois furent-ils appelés *Romains* ? — Parce que

maxime in distinctione verborum et prolatione, in quibus tota virtus sacramenti consistit... et in *romano verbo* sub hac forma laicos doceant sacerdotes debere frequenter baptizare pueros; patrem et matrem pueri in summa necessitate. » — D. Martène, *Thesaur. nov. anecdotor.*, t. IV, colon. 93, n° III.

depuis la célèbre constitution d'Antonin le Pieux, *in orbe romano*, rapportée au Digeste (1), le titre de citoyen romain avait été accordé à tous les hommes libres de l'empire, et que dans les relations de la vie on disait indifféremment : Je suis citoyen romain, ou simplement : Je suis Romain.

On en trouve la preuve dans la revendication opposée par saint Paul au tribun de la cohorte de Jérusalem qui allait le faire battre de verges : « Le tribun, s'approchant, lui dit : Dis-moi si tu es *Romain*? — Paul répondit : oui (2) ».

On ne trouverait pas d'ailleurs dans l'histoire un fait mieux établi que cette qualification de *Romains* donnée aux Gaulois, à partir de l'établissement définitif des Barbares.

« Tous ceux qui n'étaient pas originaires des provinces soumises à l'empire, disent les bénédictins continuateurs du *Glossaire* latin de Ducange, étaient *Barbares* ; tous ceux qui appartenaient à ces provinces étaient *Romains* (3) ». Ayant aussi à s'expliquer sur la signification du mot *Romains*, à la même époque, les bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, disent : « C'est ainsi que l'on nommait les anciens habitants des Gaules (4) ».

Des textes en très-grand nombre viennent confirmer cette doctrine générale. Nous allons placer les principaux sous les yeux du lecteur.

Un capitulaire de Clotaire I^{er}, de l'an 560, réglant d'une manière générale les juridictions du royaume, statue ainsi qu'il suit au sujet des Gaulois :

« Nous ordonnons que les affaires pendantes entre *Romains* soient terminées par les lois *romaines* (5) ».

(1) *In orbe romano* qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini, cives Romani effecti sunt. — *Digest.*, lib. I, tit. V, l. 17.

Plusieurs auteurs ont attribué cette loi à Caracalla. La Nouvelle 78 ne permet pas de douter qu'elle ne soit d'Antonin le Pieux.

Elle s'exprime ainsi : ... Antoninus Pius cognominatus, ex quo etiam ad nos appellatio hæc pervenit, jus Romanæ civitatis prius ab unoquoque subjectorum petitus..., *Novell.* 78, cap. V.

(2) Accedens autem tribunus, dixit illi : « Dic mihi si tu *Romanus* es? — At ille dixit : etiam. » *Act. apostolor.*, cap. XXII, vers. 27.

(3) *Glossar. mediæ et infim. Latinitatis*, verbo *Barbarus*.

(4) *Histoire littér. de la France*, t. III, p. 17.

(5) « Inter Romanos negotia causarum romanis legibus præcipimus terminari. — *Capitular. Reg. Franc.*, Chlotar. constitutio generalis. — *Ann.* CLX.

Le témoignage de la loi Gombette, de la loi Salique et de la loi Ripuaire n'est pas moins formel.

La loi bourguignone, qui est la plus ancienne des lois barbares (1), porte très-clairement les traces de la distinction nominative faite par les conquérants eux-mêmes entre leur propre nation et la nation gauloise, qu'ils nomment *romaine*.

« Les administrateurs et les juges, appliquant nos lois amendées et réunies en un [seul] code, doivent dès à présent prononcer entre le *Bourguignon* et le *Romain*, sans rien recevoir des parties à aucun titre (2). »

« Sachent tous nos comtes, conseillers, domestiques, majordomes et chanceliers, tous *Bourguignons* et *Romains*, comtes des villes ou des villages, qu'ils ne doivent rien recevoir pour les causes plaidées ou les jugements rendus, sous peine d'être exclus de leurs fonctions (3).

Ainsi s'exprime la préface de la loi Gombette. Le texte porte un grand nombre d'exemples confirmatifs de ces désignations.

« Quiconque aura détourné l'esclave d'autrui, son cheval, sa jument, son bœuf ou sa vache, *Bourguignon* ou *Romain*, qu'il soit mis à mort (4). »

« Tout libre, soit *Bourguignon*, soit *Romain*, qui aura volé un pore, une brebis, des abeilles, une chèvre, payera l'amende triple (5). »

Les autres lois barbares emploient les mêmes termes. On lit dans la loi Salique :

« Si un *Romain* a enchaîné un *Franc*, sans motif légitime, il payera trente sous (6).

(1) Elle est certainement antérieure à la conquête du royaume bourguignon par les Francs, en 534. La préface parle de la seconde année du règne de Gondebaut, ce qui indique l'année 468.

(2) Omnes itaque administrantes ac judicantes secundum nostras leges, quæ communi tractatu compositæ et emendatæ sunt, inter *Burgundionem* et *Romanum* a præsentî tempore judicare debent.... — *In leges Burgundionum. Gundobald. regis præfatio.*

(3) Sciant itaque optimates, comites, consiliarii,.... *Burgundiones* quoque et *Romani*, civitatum aut pagorum comites.... — *Ibid.*

(4) Tit. III, § 1.

(5) Tit. III, § 6.

(6) Leg. Salicæ, tit. XXXV, § 3.

« Si au contraire un *Franc* a enchainé un *Romain*, il payera quinze sous (1).

On lit dans la loi Ripuaire :

« Si un *Ripuaire* a tué un *Franc* voyageur, il payera deux cents sous. »

« Si un *Ripuaire* a tué un *Bourguignon* voyageur, il payera cent soixante sous ».

« Si un *Ripuaire* a tué un *Romain* voyageur, il payera cent sous (2). »

Les textes qui précèdent indiquent suffisamment, par l'infériorité sociale dans laquelle ils placent les *Romains* par rapport aux Bourguignons ou aux Francs, que ces Romains ce sont les Gaulois. S'il pouvait rester d'ailleurs des doutes à cet égard, ils seraient complètement dissipés par le passage suivant de Frédégaire, où il est dit formellement que la désignation de *Romains* doit être entendue des *Gaulois* :

« Les Bourguignons, dit-il, après être restés deux années le long du Rhin, reçurent des envoyés qui, au nom des *Romains*, c'est-à-dire des *Gaulois* habitant la province lyonnaise, la Gaule chevelue, la Gaule soumise et la Gaule cisalpine, les engagèrent à s'exonérer du tribut (3). »

Le même chroniqueur donne d'une manière générale le nom de *Romains* à toutes les populations gauloises composant l'Aquitaine au huitième siècle, c'est-à-dire aux habitants du Berry, de l'Auvergne, du Limousin, du Poitou, de la Saintonge, du Quercy et du Rouergue (4).

Une formule d'inféodation contenue dans le Recueil de Marculfe énumère très-clairement les personnes de nations différentes qui pouvaient se trouver sous l'administration d'un feudataire : « Nous te confions l'autorité de comte, de duc dans tel pays, et toute la population qui y demeure ; Francs, *Romains*, Bourguignons et autres de toute nation, vivront sous ton autorité et

(1) *Leg. Salic.*, tit. XXXV, § 4.

(2) *Leg. Ripuariæ liber*, tit. XXXVIII, § 1, 2, 3.

(3) Burgundiones,... cum ibidem (ad rhenum) duobus annis resedissent, per legatos invitati a Romanis, vel Gallis qui Lugdunensem provinciam, et Gallia comata, Gallia domata, et Gallia cisalpina manebant, ut tributarii publice potuissent renuere.... — *Fredegar. Fragm.*, ex Euseb. Chronic. — *Recueil des Histor. des Gaules*, t. II, p. 462.

(4) *Fredegar. chronic.*, ann. 742.

ton administration, régulièrement soumis à leurs lois et à leurs coutumes (1). »

Sur quoi le savant Jérôme Bignon s'exprime ainsi : « Tous les *Provinciaux* de l'empire romain devinrent citoyens romains par la loi *in orbe, de statu hominum*, d'Antonin. C'est pour cela qu'après la chute de l'empire ils conservèrent le nom de *Romains* (2). »

C'est donc, comme on voit, un fait clairement et incontestablement établi qu'à partir de l'établissement régulier des Barbares dans la Gaule les Gaulois furent appelés *Romains*, ce qui fit qu'en même temps leur langue fut appelée *romaine* ou *romane* (3).

C'est d'ailleurs ce que Ducange déclare sans hésiter, dans les termes suivants : « Leur langue fut appelée ROMAINE, NON LATINE, et cette dénomination lui vint, soit parce qu'elle était la langue des *citoyens romains*, ou *anciens habitants de la Gaule*, jadis soumis aux Romains, soit parce qu'en effet elle était *bien différente de la latine* (4). »

L'intérêt de la question traitée en ce chapitre exige même qu'il soit prouvé que les choses se passèrent en Espagne comme elles se passaient dans la Gaule.

En Espagne aussi la langue vulgaire prit à la même époque le nom de *langue romane*. La raison de ce changement de nom fut la même, c'est-à-dire que les Espagnols reçurent, également par rapport aux *Barbares*, le nom de *Romains*. C'est ce que prouve clairement un passage de la chronique de Sigebert de Gembloux, relatif à une expédition de Sigebold, roi des Goths (5), passage pleinement confirmé par Frédégaire, dans les termes suivants :

« Un duc nommé Francion, qui avait soumis la Biscaye dans le temps des Francs, avait longtemps payé des tributs au roi des Francs; mais cette province étant revenue à l'empire, les Goths s'en emparèrent, et Sigebold ayant pris plusieurs cités de l'empire *romain* sur les bords de la mer, les détruisit de fond en

(1) Marculf. *Formul*, lib. I, cap. 8.

(2) Hieronim. Bignon, Not. ad Marculf, lib. I, cap. 40.

(3) *Lingua romana*, disent tous les textes latins.

(4) Ducange, *Glossar. med. et infim. latinitat*; præfat., n° IIIX.

(5) Sigebodus, *Gothorum rex gloriosissimus, plurimas in Hispaniis provincia romanæ militiæ sibi bellando subjecit.* — *Sigeb. Gemblac. Chronic.*, ann. 639.

Comble. Comme l'armée de Sigebold taillait en pièces les Romains, rempli de pitié, il s'écriait : Malheur à moi, sous le règne duquel il se fait une si grande effusion de sang humain (1). »

Ainsi, langue romaine ou romane n'est pas, comme on l'a cru, une appellation imaginée pour désigner une langue nouvelle. C'est le nom nouveau qui fut donné dans la Gaule à l'antique langue des habitants, lorsque l'établissement régulier et définitif des Barbares leur fit donner à eux-mêmes le nom de Romains.

C'est donc sans preuves d'aucune sorte, par une pure hypothèse restée sans justification, que des savants ont expliqué le nom de langue romane, en disant qu'elle procédait, par corruption, de la langue des Romains, ou du latin.

Le latin ne s'appelait pas *lingua romana*, mais *lingua latina*, ou *sermo latinus* (2).

Nous allons aborder maintenant le deuxième ordre de nos preuves, et exposer la série des textes qui, en désignant la langue romane comme langue vulgaire et populaire dans toute la Gaule, confirment par cela même son originalité et sa nationalité.

Jusqu'à l'établissement des conquérants germaniques, il n'y avait dans toute la Gaule qu'une seule langue nationale et vulgaire, dite gauloise ou celtique, à l'exception de quelques dialectes allemands, parlés le long de la rive gauche du Rhin par les tribus germaniques que les empereurs romains y avaient établies, en vue d'interdire le passage du fleuve aux autres Barbares.

L'établissement définitif des Bourguignons et des Francs dans la Gaule, au sixième siècle, y introduisit une seconde langue vulgaire, qui était l'allemand.

Enfin, l'établissement définitif des Normands en Neustrie, au dixième siècle, introduisit dans la Gaule une troisième langue vulgaire, qui était le danois.

Ce sont ces trois langues qu'il faut avoir en vue, du commen-

(1) *Fredegar.. Chronic.*, ann. 612.

(2) Le latin ne porte pas, dans les bons auteurs, le nom de *lingua romana*, mais de *lingua latina*, ou de *sermo latinus*.

On cite, comme exception, un affranchi de Cicéron, nommé Laurea Tullius, qui, dans des vers faits en l'honneur de son maître, après sa mort, le nomme *Champion de la langue romaine*... — *Romanæ vindex clarissime linguæ*. Plin., *Histor. natur.*, lib. XXXI, cap. 3.

Le fait d'avoir appelé le latin *lingua romana* a paru à Forcellini si extraordinaire, qu'il a cru devoir l'expliquer, en ajoutant : *romana* c'est-à-dire *latina*.

gement du sixième siècle à la fin du douzième, lorsqu'il est question de la langue vulgaire parlée dans les diverses provinces de la France.

Toutefois, la langue allemande disparut du centre de la France dans le courant du douzième siècle, car on ne la trouve plus parlée, même à cette époque.

La langue danoise, cantonnée en Normandie avec Rollon, en 911, était déjà en décadence quarante ans plus tard.

Sommairement énoncés ici, ces faits trouveront leur preuve plus loin, à leur place naturelle.

Les documents dans lesquels la langue dite *romane* est présentée comme étant la langue vulgaire, la langue du peuple, la langue de l'armée, enfin la langue usitée par les populations, dans toutes les parties de la Gaule sans exception, remplissent neuf siècles, du septième au quinzième inclusivement. Pendant ces neuf siècles, toutes les provinces ont usé de cette langue, divisée en nombreux dialectes.

Nous avons déjà mentionné l'élection de Momolenus à l'évêché de Tournay, en l'année 665. Les anciens habitants étaient Gaulois, les nouveaux étaient Francs. Il fallait un pasteur qui pût évangéliser les uns et les autres. Momolenus fut choisi, ainsi que nous l'avons dit, *parce qu'il parlait aussi habilement la langue romane que la teutonique* (1). — Le dialecte gaulois parlé dans la Belgique était donc appelé *roman* dès le septième siècle.

Nous avons mentionné aussi l'habileté et la perfection avec lesquelles Adalhard parlait, soit la langue vulgaire de la Picardie, appelée *romane*, soit la langue teutonique, apportée par les Francs. — Le dialecte gaulois des anciens Ambiens s'appelait donc langue *romane* au huitième siècle.

Nous avons encore mentionné le canon XVII du troisième concile de Tours, tenu en l'année 813, ordonnant aux évêques et aux abbés de faire traduire les Homélies des Pères dans les deux langues vulgaires parlées en Gaule à cette époque, la *romane* et la *théotisque* (2), afin que les fidèles comprissent plus aisément la prédication. — Le nom de *roman* désignait donc, sans distinction

(1) Voir ce chapitre, page 68, note 1.

(2) Les conciles de Reims et de Mayence, tenus également en l'année 813, contiennent la même prescription relative à l'emploi de la langue vulgaire pour la prédication.

à cette époque, les dialectes populaires de toutes les provinces auxquelles les décisions du concile étaient applicables.

La quatrième mention de la langue romane considérée comme langue usuelle de la Gaule est le serment de Louis le Germanique et de son armée, prononcé à Strasbourg, le 15 février 842, et rapporté par Nithard. Cette mention a l'avantage considérable d'offrir un texte développé, comprenant d'abord le serment du roi, ensuite celui de ses feudataires ou officiers (1).

On trouvera ces deux textes un peu plus loin, dans ce chapitre.

Mais avant de placer les célèbres textes romans sous les yeux du lecteur, il est nécessaire de faire observer que dès le neuvième siècle la langue *romane* était la langue des rois, la langue des traités et des alliances.

Elle sert à un traité de paix publiquement juré entre deux rois et deux armées. D'un côté étaient un roi et des soldats allemands; de l'autre côté étaient le roi et l'armée des peuples formant la Gaule centrale. Le *roman* et l'*allemand* étaient les deux langues que parlaient et qu'entendaient les deux nations : d'un côté la langue allemande, de l'autre côté la langue *romane*, c'est-à-dire la langue des Gaules.

C'est en effet sur tous les points du territoire de la Gaule que le *roman* était considéré comme la langue *maternelle* des habitants.

Cela est vrai de la Bourgogne, comme du Dauphiné, comme du Languedoc.

Les lettrés savent que nous avons quarante-cinq sermons de saint Bernard, en langue *romane*. Comme on les possède en deux textes, en roman et en latin, les savants ont discuté, sans la résoudre, la question de savoir lequel des deux est l'original. Ce qui importait le plus dans ce débat, et ce qui a été le plus négligé, c'est de savoir si saint Bernard prêchait en langue vulgaire. Ce point est mis hors de doute par le témoignage déjà cité dans le chapitre précédent d'un des auditeurs du saint, Philippe de Clairvaux, qui l'accompagna en Allemagne, lorsqu'il alla, en 1143, y prêcher la deuxième croisade.

« On doit tenir pour un miracle, dit-il, que lorsque le saint

(1) Voici les paroles de Nithard : XVI kalendarum martii, Lodhuvicus et Karolus in civitate quæ olim Argentaria vocabatur, nunc autem Strazburg vulgo dicitur, convenerunt, et sacramenta quæ subter notata sunt Lodhuvicus *romana*, Karolus *teudisca lingua* juraverunt. — Nithard, lib. III, cap. v.

homme prêchait dans *sa langue natale*, c'est-à-dire *en gaulois*, que les Allemands ignoraient entièrement, le peuple qui l'entendait, sans le comprendre, était touché jusqu'aux larmes (1). »

Ainsi, saint Bernard prêchait en langue vulgaire, ou *gauloise*, même en Allemagne, et un contemporain déclare que cette langue était la langue *maternelle* du saint, c'est-à-dire celle que tout le monde parlait de son temps en Bourgogne (2).

Des témoignages non moins positifs établissent que *le roman* était également la langue maternelle des habitants du Dauphiné. Ainsi, Valbonnais rapporte le procès-verbal d'ouverture du testament de Guillaume de Beauvoir, clos le 13 janvier 1277, lequel testament, écrit en latin, avait été, d'après l'attestation d'un témoin, lu et expliqué mot pour mot au testateur, en sa « *langue maternelle* (3) ».

Citons enfin, pour clore cet ordre de preuves sur le caractère populaire et national de la langue *romane* dans la Gaule, ce passage d'une sentence de l'Inquisition de Toulouse : « J'ai entendu lire plusieurs fois des livres de Pierre Jean Olive, en *roman*, ou langue *vulgaire* (4). »

Ainsi, le caractère constant de la langue romane, depuis l'époque où la langue des Gaulois prend ce nom, c'est d'être la langue du peuple, la langue des multitudes, la langue maternelle de tous ; la langue que parlent les rois, pour être entendus des soldats ; la langue que parlent les orateurs chrétiens, pour être entendus des fidèles, la langue en laquelle les notaires sont obligés de traduire leurs actes, pour être entendus des testateurs.

Qui contestera à une telle langue le titre de langue nationale ?

Nous arrivons au troisième ordre de nos preuves, et nous allons montrer la langue romane ou vulgaire employée à composer tous les livres destinés soit à l'instruction, soit à l'amusement de la

(1) Est pro miraculo habendum quod sancto viro prædicante natali lingua, Gallicana nimirum, cujus Teutonici omnino essent expertes, populū... audientem, sed non intelligentem, usque ad lacrymas provocaret. — *Philippus de Clavalle*, liber de *Miraculis sancti Bernardi*, cap. 12. — *Acta Sanctor.*, t. IV ; Antwerp., 1739. — P. 335.

(2) Saint Bernard naquit en 1091, fut abbé de Clairvaux en 1115, prêcha la croisade en 1145, et mourut en 1153.

(3) Item dicit quod testamentum fuit lectum de verbo ad verbum coram ipso domino de Bellovidere, de materna lingua expositum. — *Valbonnais*, Hist. du Dauphiné, t. II, p. 16.

(4) Ducange, *Glossar. med. et infim. Latinit.*, verbo *Romanium*.

noblesse et de la bourgeoisie ; ce qui prouvera qu'elle était en même temps que la langue des pauvres et des ignorants la langue des seigneurs et des riches.

Au point de vue de l'instruction, la société se divisait, depuis la généralisation du christianisme dans la Gaule, en *clergie* et en *gent laïe*. ✕

La *clergie* comprenait, comme le mot l'indique, l'ensemble des personnes vouées à l'église, et initiées plus ou moins à la langue latine, qui était et qui est encore comme la langue officielle de la catholicité. Il y avait une autre expression pour rendre la même idée ; on disait le *monde latin*. C'est ainsi que Guibert de Nogent, parlant de saint Anselme, alors abbé du Bec, l'appelle la lumière *du monde latin* (1). Enfin, une autre expression rendait encore la même idée ; on appelait, au douzième et au treizième siècles, *hommes lettrés* ceux qui savaient le latin. Dans le récit qu'il fait d'une conférence avec le pape Pascal II, qui eut lieu à Langres, vers 1110, Guibert de Nogent dit : « La discussion eut lieu, non dans notre *langue maternelle*, mais dans celle des *hommes lettrés* (2) ». Cette dernière expression était même commune à la langue vulgaire de la France et à celle de l'Italie, car Dante dit des *poètes lettrés*, pour dire *poètes latins* (3).

La *gent laïe* (4) comprenait, par opposition à la *clergie*, non-seulement toutes les personnes qui n'étaient pas engagées dans les ordres, mais encore toutes celles qui n'étaient pas *lettrées*, c'est-à-dire qui ne savaient pas le latin.

C'est pour l'instruction, pour l'éducation, pour le délassement intellectuel de toute la partie de la société appartenant à la *gent laïe*, c'est-à-dire pour la population presque tout entière, qu'il va

(1) Guibert de Nogent, *Hist. de sa vie*, liv. III, chap. iv.

(2) *Ibid.*

(3) «... Avvegna che non volgari ma litterati poeti queste cose trattavano». — Dante Alighieri, *La vita nuova*, § XXV.

(4) L'usage moderne de la langue française a fait du mot *laï* le synonyme de *laïque*.

Ce n'est pas là le sens originaire du mot, qui appartient au dialecte dorien, c'est-à-dire au dialecte grec le plus rapproché du gaulois.

Dans ce dialecte, *Λαῖον* voulait dire *champ ensemencé*, *Λαῖα πέταλ*, *Λαῖο* : *peuple*, *Λαῖος* : *homme du peuple*.

Les Romains prirent ce dernier mot, et en firent *laicus*, qui avait en latin le même sens qu'en grec.

C'est ce sens que le mot *laï* avait dans la langue romane.

se créer, à partir du rétablissement général de l'ordre et de la sécurité, sous Charlemagne, une littérature nationale, écrite en langue romane ou vulgaire, et comprenant deux grandes divisions de livres, les livres religieux et les livres qu'on peut appeler mondains.

Les auteurs des uns et des autres ont habituellement le soin de dire qu'ils traduisent ou composent en langue *romane*, afin d'être entendus de la *gent laie*.

Lemarchand, auteur d'une histoire rimée de la Vierge, terminée en l'année 1262, s'exprime ainsi :

Vuil mettre en *roumans* et en rime
Et dou latin en François traire,
Afin qu'il puisse plaire,
Et que l'entende la *gent laie* (1).

L'auteur d'une traduction du Psautier, déjà citée plus haut, faite en *roman de Lorraine*, en l'année 1365, s'est proposé « lou profit qui puet venir à celui qui dévotement se welt acostumeir à dire lou psaultier, soit en *romans*, pour les *gens laye*, soit en latin pour ceux qui l'entendent (2) ».

Les poètes et les prosateurs qui ont traduit ou composé des ouvrages mondains font généralement la même déclaration.

Lambert Li Cort, de Châteaudun, auteur du poème d'*Alexandre*, lequel a donné son nom aux vers *alexandrins*, dit, dans le second couplet :

L'estoire d'Alixandre vos voil par vers traitier,
En *roumans*, qu'as *genz laie* doit auques profiter (3).

Un traité sur la chute de l'homme, d'après Hugues Grosse-Tête, évêque de Lincoln, composé au douzième siècle, exprime la même pensée, en termes un peu différents :

En *romans* commence ma raison,
Pour celz qui ne savent mie
Né *lectrure*, né *clergie* (4).

(1) Champollion-Figeac, *Documents hist. inéd.*, t. II, p. 40, Paris, 1843, in-4°.

(2) Manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, n° T. 798. — Le Roux de Lincy, *les Quatres Livres des Rois*, introduct. p. XLI.

(3) Paulin Paris, *Les Manuscrits français*, t. II, p. 99.

(4) Paulin Paris, *les Manuscrits français*, t. VII, p. 201. — Ne savoir ni *lectrure* ni *clergie*, c'est, en termes du douzième siècle, ne pas savoir le latin, et appartenir à la *gent laie*.

Ainsi que nous l'avons dit, la *lettre*, ou la *lecture*, c'était le latin. Aimé de Varennes, qui composa le *Roman de Florimont* vers la fin du douzième siècle, déclare qu'il traduit de *lettre*, pour dire qu'il traduit du latin :

L'estoire.
Ainsi comme il l'avoit aprise
L'a de *lettre* en *romans* mise (1).

Ainsi, le *roman*, ou la langue vulgaire sert de fondement à une littérature nouvelle ou nationale, car elle emploie tous les dialectes.

En outre, les deux grandes formes de toute littérature, le vers et la prose, sont également adoptés par la langue romane.

Non-seulement on compose dès le douzième siècle des poèmes de 42,000 vers, comme celui de Benoît, sur les ducs de Normandie (2); des poèmes de 45,000 vers, comme la Chanson de Geste de *Guillaume au cort nez* (3); et même des poèmes de 84,000 vers, comme le *Partenopex de Blois* (4); mais on compose aussi de nombreuses et de grandes œuvres en prose, ou plutôt en *roman sans rime*, car le mot *prose* n'était pas encore entré, à cette époque, dans les dialectes de la Gaule.

L'auteur de la traduction en *roman* du livre de Turpin, écrite à la fin du douzième siècle, fait connaître le motif qui l'a porté à exclure le vers :

« Cy est fini l'histoire. Deus doit au Conte de Saint-Pon vie durable, qui la fist mettre de latin en romans, *sans rime*, por mieus entendre (5). »

L'altération que les règles du vers avaient introduite dans la simplicité et la sincérité de la langue avait frappé les écrivains qui employaient la langue vulgaire; car voici comment s'exprime à ce sujet l'auteur d'un livre écrit pendant le treizième siècle, et intitulé : *le livre des philosophes de cele clergie qui est appelée moralité* :

« En cest livre translater de latin en *romans* mist long travail Pierres, qui volontiers le fit. Et por ce que rime se veut afaitier de

(1) Paulin Paris, *les Manuscrits français*, t. III, p. 14.

(2) Édité par Francisque Michel; Paris, 1844. — Il a 42,310 vers.

(3) Paulin Paris, *les Manuscrits français*, t. II, p. 113.

(4) *Ibid.*, p. 72.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 220.

moz concuilliz hors de vérité, mist il *sans rime* cest livre selon le latin dou livre que Phisiloges, un bon elers d'Athènes, traita, et je haus Crisostomis enchoisi, en la nature des bestes et des oisiaux (1). »

A quelle époque et à quelle occasion commença l'emploi régulier et suivi de la langue *romane*, pour la composition des ouvrages en vers ou en prose ?

C'est incontestablement la religion qui donna le branle à la littérature romane ou gauloise. En Gaule, comme en Italie, la composition des livres religieux, en langue vulgaire, vint au secours de la prédication.

✗ Ainsi, en Gaule, saint Irénée, successeur de saint Pothin et martyr, au commencement du troisième siècle, évangélisa l'Église naissante de Lyon et composa son livre *Contre les Hérésies*, en langue vulgaire, c'est-à-dire en gaulois lyonnais (2).

En Italie on trouve l'emploi de la langue vulgaire vers la fin du troisième siècle. Nous avons déjà vu que saint Jérôme mentionne Fortunatianus, évêque d'Aquilée, vivant sous Constance Chlore, c'est-à-dire de 292 à 305, lequel avait écrit un petit traité sur l'Évangile en langue rustique, *rustico sermone* (3).

Mais en Gaule c'est plus tard, et sous le règne de Charlemagne, que la littérature romane reçut l'impulsion. Deux conciles la lui donnèrent, celui de Mayence et celui de Tours, tenus l'un et l'autre en l'année 813, et ordonnant aux évêques de traduire les Écritures en langue *romane*, pour les rendre accessibles aux fidèles. Trente-quatre ans plus tard, en l'année 847, un nouveau concile, tenu à Mayence sous la présidence du célèbre Raban Maur, renouvela les prescriptions du concile de Tours, en prescrivant la traduction en *roman* des Homélie (4). Un capitulaire de Charlemagne de l'année 813 avait rendu ces prescriptions exécutoires dans toute l'étendue de l'empire (5).

✗ C'est donc dès les premières années du neuvième siècle que la

(1) Paulin Paris, *les Manuscrits français*, t. VII, p. 176.

(2) Nous reproduirons plus loin le passage de la préface de saint Irénée, où il déclare lui-même qu'il a prêché et qu'il écrit en langue vulgaire, *vulgari sermone*.

(3) Fortunatianus, natione Afer, Aquileiensis episcopus, imperante Constantio, in evangelia, titulis ordinatis, breves rustico sermone scripsit commentarios. — *Hieronym.*, t. II, p. 492; Verone, 1735, in-fol.

(4) Labbe, *Acta Concilior.*, t. V, *Consil. Mogunt.*, ann. 847, can. 2.

(5) De officio prædicationis, ut juxta quod bene vulgaris populus intelligere Possit, assidue fiat. — *Capitular. Reg. Franc.*, anni 813 primum, cap. XIV.

composition des livres religieux en langue *romane* se généralisa. On peut suivre son développement de siècle en siècle, à partir de cette époque.

Au commencement du onzième siècle, vers l'année 1027, un certain Théobald, de Vernon, s'était appliqué à traduire *en roman* la vie des saints, d'après le témoignage de l'auteur de la vie et des miracles de saint Vulfram. « Ce Théobald, dit-il, avait traduit les actes de beaucoup de saints, notamment ceux de saint Vandregesile, de leur texte latin, et il les avait écrits en langue *vulgaire* avec assez d'élégance. » Après quoi, il ajoute : « Il donna même à ces récits une forme rimée, et il en composa des poèmes qui se chantaient dans les villes. J'ai moi-même vu un de ces poèmes dans un village qu'on appelle Houlme (1). »

Indépendamment de l'emploi du *roman* à cette époque, ce témoignage fait remonter d'une manière authentique au début du onzième siècle, au moins, l'usage des compositions rimées, en langue *romane*. Nous citerons même des poèmes plus anciens.

Au douzième siècle, ce travail continue. Sous la rubrique de l'année 1177, Albéric, moine de Cîteaux, nomme dans sa Chronique un religieux dont il dit : « Il traduisit plusieurs livres, notamment les Vies des saints et les Actes des Apôtres, du latin en *roman* (2).

Au treizième siècle, le travail de traduction des Écritures en langue *romane* devint si général et même si excessif, que le grand pape Innocent III crut devoir le modérer. Voici comment il s'exprime à ce sujet, dans une lettre à l'évêque de Metz, dont nous avons parlé au chapitre précédent :

« Notre vénérable frère l'évêque Metz nous a fait savoir par ses lettres que, soit dans le diocèse, soit dans la ville de Metz, un grand nombre de laïques et de femmes, entraînés par un désir immodéré de connaître les Écritures, les Évangiles, les Épîtres de Paul, le Psautier, les Moralités de Job et plusieurs autres livres, les ont fait traduire en langue gauloise, *gallico sermone*, pour leur usage... (3). »

C'est donc bien évidemment à l'impulsion donnée par Charle-

(1)... Ad quamdam tinnuli rythmi similitudinem urbanas ex illis cantilenas edidit. — *Acta sanctor. ordin. Benedict.* — Sect. 3, part. 1, p. 368. — *Ex miracul. S. Vulfram. Episcop. Senon.*

(2) Ducange, *Glossar.*, verbo : *Lingua romana.*

(3)... Plures alios libros sibi fecit in gallico sermone transferre. — *Epistol. Innocent., III, lib. II. Epist. 141, t. II.*

magne et modérée par Innocent III que sont dus les ouvrages religieux, en très-grand nombre, traduits en langue *romane* ou gauloise dès le neuvième, le dixième, le onzième et le douzième siècle, et dont la traduction des *Quatre Livres des Rois*, publiée par M. Le Roux de Lincy, d'après un manuscrit du douzième siècle, est un des modèles les plus beaux et les plus connus (1).

La littérature que nous nommerions mondaine suivit parallèlement le développement de la littérature religieuse et liturgique, avec cette remarque essentielle, que dès ses débuts elle resta un peu religieuse, même en devenant romanesque, dans le sens moderne du mot.

Il nous paraît digne d'intérêt de placer sous les yeux du lecteur quelques types de cette littérature mondaine et populaire, en les choisissant dans les dialectes généraux et divers de l'ancienne Gaule, et en mettant également à contribution la forme de la prose et celle du vers.

La première place appartient évidemment au texte gaulois le plus vénérable par son antiquité ; c'est celui des célèbres serments échangés à Strasbourg, en l'année 842, entre les enfants de Louis le Débonnaire ; il y a de cela plus de mille ans.

Voici d'abord le serment de Louis le Germanique. Nous le reproduisons d'après le beau manuscrit de Nithard qui est à la Bibliothèque impériale, et qui a appartenu à celle du Vatican.

SERMENT DU ROI LOUIS.

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament. Dist di en avant in quant Deus savir et podir me dunat, si salvara ieo meon fradre Karlo, et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dist. I no quid il mi altresi fazet. Et ab Ludher nul plaïd nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit. »

C'est-à-dire :

« Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre commun salut. De ce jour en avant, en tant que Dieu savoir et pouvoir me donne, je sauverai mon frère Charles, et lui viendrai en aide en toute chose, comme un homme par obligation doit sauver son frère. En quoi je pense qu'il me fera de même. Et avec

(1) *Les Quatre Livres des Rois* ; Paris, imprimerie royale, 1841.

Lothaire ne prendrai jamais aucun arrangement qui, par ma volonté, soit nuisible à mon dit frère Charles. »

SERMENT DES FEUDATAIRES DU ROI LOUIS.

« Si Lodwigs sacrament que son fradre Karlo jurat conservat, et Karlus meos Sendra de suo part non lo stanit, si jo returnar non lint pois, ne jo, ne nuls cui eo returnar int pois, in nulla ajudha contra Lodowigh non li ju er (1). »

C'est-à-dire :

« Si Louis observe le serment qu'il jure à son frère Charles, et si Charles, mon seigneur, ne le tient pas de son côté, si je ne puis le ramener, ni moi, ni aucun de ceux que je pourrai ramener, ne lui serons d'aucune aide contre Louis. »

Ces deux fragments de langue romane appartiennent aux dialectes de l'île de France, ou du moins à ce groupe qui porte le nom de *langue d'oïl*. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que, comme nous le montrerons, on en retrouve tous les termes dans les compositions du douzième et du treizième siècles, en dialectes de Paris, de la Normandie et de la Bourgogne (2).

Chose remarquable, et dont nous expliquerons plus loin les causes ; à plus de mille ans d'intervalle, ces textes s'expliquent, sans de sérieuses difficultés, par les dialectes actuels ; tandis que les romains érudits du temps de Polybe ne s'accordaient pas sur le sens des traités en langue latine, signés moins de quatre cents ans auparavant avec les Carthaginois.

Le second monument en langue romane qui nous paraît devoir prendre place immédiatement après les serments de Strasbourg, c'est un cantique bilingue, en latin et en roman, en l'honneur de sainte Eulalie. Il porte, à côté des deux textes précédents, un chant tudesque sur la victoire que Louis III, roi de Neustrie et d'Austrasie, remporta, en l'année 882, sur les Normands, et qui doit être probablement contemporain des événements (3).

(1) Les deux textes romans sont rapportés avec quelques variantes par les auteurs qui ont eu sous les yeux diverses éditions de Nithard.

La version du manuscrit du Vatican nous paraît de beaucoup la meilleure, quoiqu'elle ne nous paraisse pas *absolument* irréprochable.

(2) Afin de ne pas compliquer la lecture de ce chapitre, nous renvoyons aux *Preuves*, à la fin du volume, la comparaison du texte des serments avec des textes de *langue d'oïl*.

(3) Ce précieux manuscrit, qui avait appartenu à l'abbaye de Saint-Amand,

Voici les premiers vers du cantique de sainte Eulalie :

Buona puleccla fut Eulalia ,
 Bel avret corps, bellezour anima.
 Voldrent la vintre li Deo inimi,
 Voldrent la faire le deavle servir.
 Elle n'out eskoltet les mals conseillers ,
 Qu'elle Deo raneiet chi maent en ciel.
 Ne por or, ned argent, ne paramens ,
 Por manatee regiel ne preiemen ;
 Ne ule cose non la pouret oncque pleier (1).

A la suite du cantique de sainte Eulalie, nous placerons un texte plus récent, puisqu'il est de l'année 1110; il appartient à la famille des dialectes du Lyonnais ou du Forez, c'est-à-dire à des dialectes de langue d'oc. C'est un fragment d'un poème intitulé *La Nobla Leyeson*, et qui passe généralement pour avoir trait aux prédications des Vaudois :

O fraires, entende una nobla leyson :
 Soven deven veilhar e istar en oreson,
 Car nos veyen aquest mont esser pres del Charon.
 Mot curios devrian esser de bonas obras far,
 Car nos veyen aquest mont de la fin apropiariar.
 Ben ha mil e cent anz compli entierament
 Que fo scripta l'ora, car sen al derrier temp ;
 Poc deorian cubitar, car sen al remanent (2).

Nous terminerons ces citations par un autre texte, appartenant ainsi à la famille des dialectes de langue d'oc, mais qui est manifestement plus rapproché des idiomes catalans du Roussillon. C'est un fragment d'un poème sur Boëce, que les Bénédictins auteurs de *l'Histoire littéraire de la France* estimaient être au plus tard de la fin du dixième siècle (3).

Hanc no fo om, ta gran vertut agues,
 Qui sapiencia compenre pogues.

et qui avait servi à Mabillon, a été retrouvé en 1837 dans la Bibliothèque de Valenciennes, par M. Hoffmann de Fallérleben, et publié à Gand, la même année, sous le titre de *Elnonensia*, in-4°.

(1) A. De Chevalet, *origin. et formation de la lang. franç.*, t. I, p. 86, 7. — Paris, 1853.

(2) *La Nobla Leyeson*, vers 1 à 8.

(3) *Hist. littér. de la France*, t. VII. Avertissem., p. 48.

Pero Boecis non fo de tot mesprès.
 Anc non vist u qui tan en retegues.
 Lains e las carcens o el jaxia près,
 Lains coutura d'el temporal, cum es,
 De sol e luna, cel e terra, mar, cum es.

Nos, e molz libres, o trobam legere,
 Dis o Boecis, e sso gran marriment,
 Quant e la carcer avia 'l cor dolent;
 Molt val lo bes que l'om fai e sovent;
 Com el es velz, qui poc lo soste.

Quam ve a l'ora qu'el corps li vai franen,
 Per be qu'a fait, Deus a ssa part lo te (1).

Tels sont les développements que reçut dès le neuvième siècle notre littérature nationale, appuyée sur la langue traditionnelle du pays. C'était la continuation de ces antiques chants des *bardes*, ces poètes musiciens attachés aux grands seigneurs gaulois et qui continuent leur fonction et leur rôle, à travers le moyen âge, sous le nom de *troubadours* ou de *Trouvaires*, qui signifiait poètes (2), ou de *jouglars*, qui signifiait chanteurs (3).

Si nous revenons sur ce qui précède, nous trouvons, comme résultat incontestablement acquis, ce fait, mis pour la première fois en lumière dans l'histoire de nos origines philologiques, à savoir qu'à partir de l'arrivée et de l'établissement des Barbares, les Gaulois prennent, dans les lois et dans l'histoire, le nom de *Romains*, et que leur langue quitte son nom ancien naturel et vrai de langue gauloise pour prendre celui de langue *romaine* ou *romane*.

Partout, dans chaque province de l'ancienne Gaule, la langue vulgaire, la langue du peuple ou des illettrés est désignée habituellement à partir de cette époque par la dénomination de *romane* ou de *roman*. Écrire *en roman*, traduire *en roman*, cela signifie toujours désormais, au nord comme au midi, à l'est comme à l'ouest, écrire ou traduire en langue vulgaire, ou bien, comme nous dirions aujourd'hui, écrire et traduire *en patois*.

(1) Poème sur Boèce, vers 91 à 105. — Voy. l'indication de la note précédente.

(2) *Trobas* en dialecte catalan signifie *Poésies*. Voy. un intéressant mémoire de M. Jaubert de Passa, *Mém. de la Société des antiquaires*, t. VI, p. 406. Le petit traité d'art poétique de Pierre Vidal de Bezaldu est intitulé *las Rasos de Trobar*, ou *les règles de la composition*.

(3) Mult ot à la cort juglèors.

Chantéors, estrumantéors.

Rom. de Brut., vers 10,823,4.

Seulement, aujourd'hui *patois* se dit par opposition au *français*, qui est la langue légale ; au moyen âge, *român* se disait par opposition au latin, qui avait été la langue de tous les lettrés, et qui était encore celle du clergé.

Donc langue *romane* était le nom nouveau de la langue vulgaire, parlée par le peuple dans toutes les parties de l'ancienne Gaule ; — voilà un point certain, et contre lequel aucune objection sérieuse n'est possible.

Néanmoins, il faut bien le reconnaître, le système que nous développons en l'appuyant sur l'histoire suggère une objection, non pas sérieuse, mais plausible, au premier abord.

On peut dire :

« Oui, les Gaulois ont parlé une certaine langue, sous la domination romaine ; et cette langue, changeant de nom à l'époque de l'établissement des Barbares dans les Gaules, a pris celui de langue romane, sous lequel elle a servi à la composition des poèmes nationaux.

« Mais qui donc peut garantir que cette langue dont usaient les Gaulois du temps de Septime Sévère était la vraie et primitive langue gauloise ? Qui peut garantir que sous la domination romaine elle n'avait pas emprunté au latin une partie notable de son vocabulaire ? Car enfin, c'est ici l'occasion de placer l'observation du savant Dom Rivet : « Eh ! de grâce, d'où seraient donc venues à ces peuples de la France tant d'expressions latines s'ils n'avaient pas autrefois parlé latin (1) ? »

Cette objection n'est pas sérieuse ; mais, au premier aspect, elle est plausible. Il faut nécessairement y répondre d'une façon qui la détruise.

La réfutation de cette objection se range naturellement sous les quatre chefs suivants :

Premièrement, l'opinion qui explique la présence des mots latins dans la langue française, comme dans tous les dialectes de la France, en disant que les Gaulois les avaient empruntés à la langue latine, est entièrement moderne, et ne remonte pas au delà du temps de Just Scaliger. Si cette opinion était fondée, on en trouverait des traces dans les écrivains antérieurs, du quatorzième au dixième siècle, lorsque les dialectes gaulois se rapprochaient de l'époque où aurait eu lieu leur prétendue formation. Non-seule-

(1) Dom Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. VII, avertissement, p. 34.

ment on ne trouve rien de semblable dans ces siècles éloignés, mais on y trouve le contraire. Les auteurs de ces époques reculées qui ont à parler à la fois du latin et des patois les considèrent comme des langues d'une nature absolument distincte, ayant toujours existé séparément.

Deuxièmement, de ce que deux langues possèdent un certain nombre de mots communs, ce n'est pas une raison suffisante pour conclure de ce fait que l'une de ces langues a emprunté ces mots à l'autre. L'histoire prouve sans réplique qu'il y a un très-grand nombre de termes communs, absolument identiques, dans des langues parlées par des peuples qui n'ont jamais ni communiqué ni pu communiquer entre eux.

Troisièmement, si la langue française et les divers patois français s'étaient formés à l'aide de la langue latine, ils auraient dans une mesure quelconque conservé au moins quelques-uns de ses caractères. Or la plus simple comparaison du latin avec le français et avec les patois suffit à prouver que ces derniers sont des langues d'une nature grammaticale entièrement contraire à celle de la langue latine.

Quatrièmement enfin, si le français et les patois s'étaient formés avec des débris du latin, il y aurait eu dans cette formation des périodes successives. On trouverait la langue romane des époques primitives moins complètement formée que celle des époques secondaires. Or, c'est ce qui n'a pas lieu. Dès sa première apparition saisissable, c'est-à-dire (écrite), la langue romane se montre en possession de tous ses éléments constitutifs. La langue française d'aujourd'hui n'a pas un seul élément grammatical de plus que le serment de Louis le Germanique, qui a plus de mille ans d'existence.

Tels sont les chefs principaux sous lesquels va être rangée et développée la réfutation nécessaire de l'objection que nous avons formulée plus haut, et qui résume en elle-même la doctrine enseignée depuis trois siècles, depuis Scaliger jusqu'à M. Ampère et à M. Littré.

C'est, comme nous l'avons dit, une opinion tout à fait moderne, et ne remontant pas au delà du seizième siècle, de prétendre que la langue romane ou vulgaire est une corruption du latin. On ne trouverait pas dans tout le moyen âge un passage, une ligne, un mot pouvant servir de base à cette thèse.

Un érudit italien du dixième siècle, nommé Gonzon, et Dante

Alighieri traitent cette question et la résolvent dans un sens contraire à la doctrine française :

A une accusation de ne pas savoir écrire selon les règles de la grammaire, c'est-à-dire de ne pas savoir écrire le latin, que le moine de Saint-Gall lui avait adressée, Gonzon répond en ces termes, avec colère :

« C'est à tort que le moine de Saint-Gall, *homo cucullatæ perversitatis*, a pensé que j'étais étranger à la science et à l'art de la grammaire, quoique je sois un peu arrêté par l'usage de *notre langue vulgaire*, qui avoisine le latin (1). »

Ainsi, Gonzon, qui écrivait en langue italienne vulgaire, vers l'an 960, dit qu'elle avoisine le latin, — *quæ latinitati vicina est*; mais il ne dit pas qu'elle *vient du latin*, qu'elle est du *latin corrompu*, ce qu'il n'aurait pas manqué de dire s'il l'avait eru.

L'épithaphe du pape Grégoire V, mort en l'année 999, prouve également qu'il ne venait alors à la pensée d'aucun lettré de voir du latin corrompu dans les langues vulgaires. Il s'appelait Brunon, et appartenait à la lignée royale des Francs. Son épithaphe le loue d'avoir également évangélisé les peuples en trois langues, en *francique*, en *vulgaire* ou *roman*, et en *latin* (2).

Ducangé se range à la même opinion, quand il dit que la langue vulgaire ou romane avait *un certain parfum de latin*, mais SANS ÊTRE NÉANMOINS DU LATIN, lequel était soumis à des règles grammaticales BIEN DIFFÉRENTES (3).

La langue romane avoisinait le latin, avait un *certain parfum de latin*, en ce sens qu'un fort grand nombre de mots se trouvent à la fois dans le latin et dans la langue romane; mais on va voir tout à l'heure qu'une langue peut posséder un grand nombre de mots en commun avec une autre langue, sans en dériver par voie de communication directe ou d'altération.

Dante Alighieri est sans comparaison possible la plus grande au-

(1) D. Martène, *Veter. Scriptor. Amplissim. collect.*, t. I, col. 298; Paris, 1724.

(2) Antè tamen Bruno, Francorum regia proles...
Usus Francigena, vulgari et voce latina,
Instituit populos eloquio triplici.

Baronius, *Annal. Ecclesiastic. an. 999, t. XVI, p. 389*; Lucæ, 1744.

(3) Invaluit vulgaris illa romana lingua, quæ, etsi aliquid latinitatis redoleret, latina tamen non esset, ut quæ longe aliis grammaticæ legibus regeretur. — *Glossar. med. et infim. latinit.*, préfat., n° 13.

torité historique et grammaticale, en matière de langues vulgaires, au moyen âge. Il a composé sur ce sujet un traité général, intitulé *Il Convito*, le Banquet; un traité spécial intitulé *De vulgari eloquio, sive idiomate*, de la langue ou du dialecte vulgaire; et il touche encore quelques parties de cette matière dans son livre intitulé *La Vita nuova*, la Vie nouvelle.

A l'époque où Dante écrivait, entre 1291 et 1321, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne n'avaient pas de langue littéraire et générale. Chacun des écrivains de ces pays employait la langue vulgaire ou le patois de sa province, ce qui réduisait ses lecteurs au nombre des personnes qui entendaient ce patois.

D'autres écrivains en grand nombre, désireux d'être lus dans tous les pays d'Europe, employaient le latin, conservé par le christianisme comme langue générale; mais le latin avait l'inconvénient de n'être compris que du clergé et des érudits, ce qui excluait du public de l'auteur les femmes, les marchands, les ouvriers, les paysans, c'est-à-dire la nation presque tout entière. Le premier poète patois fut, selon l'observation très-juste de Dante, celui qui voulant dire en vers à une femme qu'il l'aimait, se trouva obligé de composer ces vers en langue vulgaire, par la raison qu'il n'aurait pas été entendu des femmes s'il les avait écrits en latin (1).

Les écrivains du temps de Dante, jaloux à juste titre de vivre dans la postérité, étaient donc fort perplexes sur le choix de la langue dans laquelle ils composeraient leurs ouvrages. Nous avons vu l'Italien Brunetto Latini adopter le français, c'est-à-dire le dialecte de Paris et de l'île de France. Dante lui-même adopta le latin pour ses traités *De la langue vulgaire*, *De la monarchie*, *De l'eau et de la terre*.

De cette incertitude naquit le précieux traité sur *La langue vulgaire*, et l'ouvrage plus général et plus philosophique, *le Banquet*.

Dans le premier, Dante rêve pour l'Italie une langue générale; et, après avoir défini les caractères nécessaires de cette langue italienne à créer, il examine si les quatorze principaux dialectes qui existaient alors en Italie possédaient ces caractères.

(1) E lo primo che commincio a dire siccome poeta volgare, si mosse però ch'è volle fare intendere la sue parole a donna, alla quale era malegevole ad intendere i versi latini. — Dante Alighieri, *La Vita nuova*, § XXV.

Dans le second, Dante établit avec les formes scolastiques de son temps ses poèmes ou *Canzoni*, exprimant des idées modernes, avaient dû être écrits, non en latin, langue ancienne, mais en vulgaire, la seule langue capable de rendre avec exactitude et convenance les idées modernes.

C'était là, on en conviendra, une belle occasion pour Dante, qui comparait les avantages du latin et du vulgaire, et qui écrivait aussi bien l'un que l'autre, de traiter la question de savoir si la langue vulgaire vient du latin, soit par voie de communication, soit par voie de corruption.

Non-seulement aucune de ces deux hypothèses ne se présenta jamais à son esprit ; mais il n'hésita jamais à opposer le latin et le vulgaire, comme des langues entièrement différentes, et à considérer le vulgaire comme la langue naturelle, ancienne, nationale des populations, langue parlée de son temps comme elle l'était *il y avait plus de mille années*.

C'est ainsi que dans un passage du *Banquet*, où il examine les changements de mots qui depuis cinquante ans s'étaient introduits dans les patois des principales villes d'Italie, Dante affirme en termes formels la nationalité et l'antiquité de ces idiomes :

« Nous voyons dans les villes d'Italie, si nous voulons regarder de cinquante ans en arrière, que beaucoup de mots ont disparu, sont nés, se sont modifiés ; d'où l'on peut conclure que si un court espace de temps les change ainsi, un long espace les change bien davantage. Aussi dirai-je que si ceux qui sortirent de ce monde *il y a mille ans revenaient dans leurs cités*, il les croiraient habitées par des étrangers, *tant la langue en diffère de la leur* (1). »

Ainsi, Dante reconnaissait dans les dialectes italiens de son temps ceux-là même que, mille ans auparavant, parlaient, sous les Césars, les peuples de l'Italie ; et il signalait les modifications survenues dans leur vocabulaire non comme une altération produite par l'introduction du latin, mais comme l'effet des changements que les siècles apportent aux langues, ainsi qu'à toutes les choses humaines.

Redisons-le, l'idée de chercher dans le latin la source directe et immédiate des dialectes romans et du français est une idée tout à fait moderne, et qui, sans discussion, surtout sans preuves, s'est acclimatée en France pendant le dix-huitième siècle.

(1) Dante Alighieri, *Il Convito*, trattato I^o, capitolo V.

Quel est le fondement de cette idée? — Une conséquence fausse, tirée d'un fait vrai.

Il y a dans le français beaucoup de termes qui sont dans le latin; d'où certains ont conclu que le latin a fourni ces termes au français pendant la domination des Romains dans la Gaule.

Cette conclusion n'est pas logique; car l'histoire prouve que deux langues peuvent posséder un très-grand nombre de termes communs, sans que les peuples qui parlent ces langues aient communiqué entre eux, ou sans que l'un des deux ait fourni sa langue à l'autre.

Voici de cette vérité deux preuves sans réplique.

Il est évident qu'à aucune époque de leur existence, depuis Romulus jusqu'à Augustule, les Romains n'ont ni directement, ni indirectement, communiqué avec les Hindous. Jamais les Romains n'ont pu imposer le latin aux Hindous; jamais les Hindous n'ont pu imposer le sanscrit aux Romains.

Eh bien, il n'est pas moins certain qu'un très-grand nombre de mots, littéralement les mêmes, se trouvent à la fois dans le sanscrit et dans le latin.

En voici quelques-uns, empruntés à la longue liste dressée par Fra Paolino di San Bartholomeo, carme déchaux, syndic des missions orientales, dans un curieux mémoire sur *l'origine du latin et ses rapports avec les langues orientales*, publié à Rome en 1802.

SANSKRIT.	LATIN.	FRANÇAIS.
Dera.	Deus.	Dieu.
Divya.	Divinus.	Divin.
Cartr.	Creator.	Créateur.
Piter.	Pater.	Père.
Mater.	Mater.	Mère.
Bhrater.	Frafer.	Frère.
Sodari.	Soror.	Sœur.
A'tma.	Anima.	Ame.
Nau.	Navis.	Nef.
Navica.	Navarchus.	Naucher.
Danam.	Donum.	Don.
Naptri.	Neptis.	Nièce.
Pad.	Pes.	Pied. Patte.
Juva.	Juvenula.	Jouvencelle.
Juvati.	Juvenis.	Jouvenceau
Juvana.	Juventus.	Jeunesse.
Masam.	Mensis.	Mois.

Dio.	Dium, cœlum.	Ciel.
Barbarya.	Barbarus.	Barbare.
Genu.	Genu.	Genou.
Mrtyu.	Mors.	La mort.
Mrla.	Mortuus.	Mort.
Vidava.	Vidua.	Veuve.
Arivi.	Rivus.	Ruisseau.
Vastra.	Vestis.	Veste, vêtement.
Sarpa.	Serpens.	Serpent.
Clamè.	Clamor.	Clameur.
Nà, nò,	Non.	Non.
Tè.	Tibi.	A toi.
Mà.	Me.	Moi.
Tarra.	Terra.	Terre.
Altarra.	Altare.	Autel.
Jugam.	Jugum.	Joug.
Nasa.	Nasus.	Nez.
Denda.	Dentes.	Dents.
Genu.	Gens.	Gens, race.
Hima.	Hyems.	Hiver.
Gelu.	Gelu.	Gelée.
Asmi.	Sum.	Je suis.
Asi.	Es.	Tu es.
Asli.	Est.	Il est.
Siana.	Simus.	Que nous soyons.
Siaslam.	Sitis.	Que vous soyez.
Santi.	Sunt.	Sont.
Sia.	Sit.	Qu'il soit.
Ek.	Unum.	Un.
Dva.	Duo.	Deux.
Tri.	Tres.	Trois.
Ciaffur.	Quator.	Quatre.
Pantscha.	Quinque.	Cinq.
Shashta.	Sex.	Six.
Sapta.	Septem.	Sept.
Ashatta.	Octo.	Huit.
Nava.	Novem.	Neuf.
Dasha.	Decem.	Dix.
Và.	Vos.	Vous.
Nà.	Nos.	Nous.
Mè.	Mihi.	Me, moi.
Astu.	Esto.	Sois.
Criyate.	Creatur.	Il est créé.

On le voit par cette liste que nous pourrions faire plus longue, la langue latine contient un grand nombre de mots sanscrits, que les Hindous ou leurs brahmes n'ont jamais imposés aux Romains. Ces mêmes mots et quantité d'autres se trouvent aussi

dans les patois l'Italie, de la France ou de l'Espagne, qui n'ont subi non plus aucune domination indienne.

Cette communauté de mots entre des langues dont le siège fut si éloigné, et parlées par des peuples qui ne purent jamais directement communiquer entre eux, veut donc être expliquée par une parenté primitive et par une communauté d'origine.

Le second exemple, non moins concluant que celui qui précède, est tiré de la comparaison du grec et des patois de la France.

Jamais les Grecs n'ont communiqué avec les provinces intérieures et occidentales de la France ; jamais ils n'ont pu imposer les termes de leur langue, ni aux Parisiens, ni aux Armoricains, ni aux Gascons. Cependant, tous les patois de la France contiennent un grand nombre de mots grecs ; nous en avons dressé la liste pour quelques-uns d'entre eux ; mais nous la renvoyons, afin d'éviter un double emploi, au chapitre suivant, où nous montrerons que ces mots grecs n'ont ni été ni pu être communiqués aux patois de la Gaule par les Phocéens de Marseille, d'Agde ou d'Ampuries.

Il ne suffit donc pas qu'une langue possède un certain nombre de termes qui sont aussi dans une autre langue, pour que l'on soit autorisé à dire que l'une dérive de l'autre. La communauté de mots peut avoir une autre cause, et par exemple la communauté originelle des deux peuples.

Telle est, on le verra, la seule manière vraie, sérieuse, scientifique, d'expliquer la communauté des termes qui se trouvent à la fois dans le latin, dans le grec et dans tous les dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne ; car, s'il est vrai de dire des Romains qu'ils avaient soumis l'Espagne, l'Italie et la Gaule, on n'en saurait dire autant des Grecs ; et d'ailleurs il ne se comprendrait pas qu'en imposant une langue ils en eussent précisément imposé une d'un génie entièrement différent de la leur.

Ce qui frappe en effet tout philologue étudiant la langue romane ou vulgaire dans ses premières manifestations écrites, c'est la profonde originalité avec laquelle elle se montre tout d'abord, par rapport aux deux langues littéraires de l'Europe antique, le grec et le latin.

Le serment de 842 est le plus ancien monument de la langue romane. Le cantique de sainte Eulalie et le poëme de Boèce passent généralement pour des textes à peu près contemporains

du serment. On ne peut pas dire que la langue romane ou vulgaire se retrouve, avec toutes ses formes, dans ces trois monuments; mais on peut dire qu'elle y est déjà avec toutes ses règles fondamentales, c'est-à-dire avec la nature spéciale de son substantif, de son verbe et de sa syntaxe; si bien qu'en se produisant pour la première fois la langue romane se montre toute formée, avec son génie propre et original.

Exposons en effet les caractères spéciaux qui constituent la langue romane, et qui forment un abîme creusé entre la langue latine et les dialectes de la Gaule.

La langue latine et tous les dialectes de la Gaule compris sous le nom général de langue romane ont un génie philologique non-seulement complètement différent, mais encore absolument opposé.

C'est une vérité qui va résulter de la comparaison des trois éléments constitutifs du latin et du français comme de toute autre langue, c'est-à-dire de la comparaison du substantif, du verbe et de la syntaxe.

Prenons pour exemple du substantif, en latin, l'un des mots plus usuels, le mot Père; — il se dit *Pater*.

Mais *Pater* n'est qu'une des cinq formes que le mot est susceptible de recevoir, selon le rapport que le Père a, dans la phrase, avec une personne, ou un objet, ou une action quelconque.

Le Père aime-t-il ses enfants? — Il s'appelle PATER. — *Pater amat pueros*.

Les enfants aiment-ils le Père? — Il s'appelle PATREM. — *Patrem amant pueri*.

S'agit-il de la fille du Père? — Il s'appelle PATRIS. — *Patris filia*.

Le fils obéit-il au Père? — Il s'appelle PATRI. — *Patri filius obedit*.

Le champ est-il labouré par le Père? — Il s'appelle PATRE. — *Patre ager aratur*.

Tous les substantifs sans exception subissent ainsi, dans la langue latine, ces changements de forme qu'on nomme *cas* ou *déclinaison*.

Rien de pareil ne se voit ni en français, ni en provençal, ni en gascon, ni en breton, ni en picard, ni dans un dialecte quelconque de la langue romane. Dans tous ces dialectes, le substantif a une forme fixe, constante, immuable.

De quelque façon que l'exemple précédent soit présenté; qu'on dise :

Le père aime ses enfants, — ou : les enfants aiment le père ;
 C'est la fille du père, — ou : c'est le père de la fille ;
 Le fils obéit au père, — ou : le père obéit au fils ;
 Le champ est travaillé par le père, — ou : le père est nourri
 par le champ ;

Dans tous les cas imaginables, la forme du substantif PÈRE restera invariable, et l'on dira toujours : LE PÈRE.

Tous les substantifs de la langue romane ont le même génie. Leur nature est d'être fixes ; et le sens résultant de leur relation, marqué en latin par des désinences, est marqué en français par des prépositions ; ainsi, *Patris* se dit DU Père ; *Patri* se dit AU Père ; *Patre* se dit PAR le Père.

En résumé, le substantif latin se décline toujours à l'aide de cas ; le substantif gaulois ne se décline jamais qu'à l'aide de prépositions, qui laissent sa forme invariable.

Il y a donc, comme nous disions, en ce qui touche le génie philologique du substantif, un abîme entre la langue latine et la langue romane.

Il en est exactement de même en ce qui touche le génie philologique du verbe.

Le verbe ACTIF latin a ONZE ^{TEMPS} modes, jusqu'à l'infinitif exclusivement ; ces modes sont : le présent de l'indicatif, l'imparfait, le parfait, le plus-que-parfait, le futur, le futur passé, l'impératif, le présent du subjonctif, l'imparfait, le parfait, le plus-que-parfait.

Dans la langue latine tous ces modes se conjuguent avec des flexions, c'est-à-dire que les personnes du verbe y sont marquées par des désinences dissonantes. Au présent de l'indicatif, on dit *amo*, *amas*, *amat* ; au futur, on dit *amabo*, *amabis*, *amabit*, et ainsi de suite pour tous les modes. ^{TEMPS}

Le verbe ACTIF français a DIX-NEUF modes jusqu'à l'infinitif exclusivement, c'est-à-dire qu'il a huit manières de rendre des nuances qui manquent au verbe latin.

Sur ces dix-neuf ^{TEMPS} modes, HUIT se conjuguent avec des flexions ; mais ONZE se conjuguent avec les auxiliaires *être* et *avoir*.

L'emploi des auxiliaires pour conjuguer le verbe actif est donc caractéristique dans la langue romane, et absolument inconnu dans la langue latine. ^{TEMPS}

Le verbe PASSIF latin a onze modes, sans compter l'infinitif. Six de ces modes se conjuguent avec des désinences variables ou des flexions.

L'emploi des flexions est au contraire absolument inconnu dans le verbe PASSIF français, lequel se conjugue exclusivement avec les auxiliaires.

Enfin, la langue latine possède un genre de verbe appelé DÉPONENT, lequel a la forme *passive* avec la signification *active*.

Or, le verbe *déponent* est absolument inconnu dans tous les dialectes de la langue romane.

Cette courte analyse suffit donc à démontrer la différence radicale qui sépare aussi, au point de vue du verbe, la langue romane de la langue latine.

Reste à démontrer la différence qui sépare également leurs syntaxes : cette différence est absolue.

En toute langue, le génie de la syntaxe dépend du génie de son substantif.

Dans la langue latine, où le substantif se décline avec des cas, l'ordre de la phrase est arbitraire, parce que la désinence du substantif fait toujours connaître avec certitude s'il est sujet ou complément du verbe, ou d'une préposition.

Prenons pour exemple cette phrase :

Venator occidit leporem ; — Le chasseur a tué le lièvre.

Dans quelque ordre que l'on range ces trois mots latins ; que l'on dise :

Venator occidit leporem,
 Ou, *Leporem occidit venator,*
 Ou, *Leporem venator occidit,*
 Ou, *Occidit venator leporem,*
 Ou, *Occidit leporem venator,*
 Ou, *Venator leporem occidit,*

le sens reste invariablement le même, parce que la forme *venator* fait connaître que le chasseur est le sujet, et la forme *leporem* fait connaître que le lièvre est le complément du verbe *occidit*, signifiant *il a tué*.

Il n'est pas nécessaire d'insister pour faire comprendre qu'en français il n'en saurait être de même, et que dans tous les dialectes de la langue romane le substantif, pour être sujet du verbe, doit nécessairement le précéder. *Non*

Dans la langue romane, le sens de relation des substantifs dépend de leur place ; dans la langue latine, il dépend de leur terminaison ou de leur cas.

En résumé,

Dans la syntaxe latine, l'ordre logique des idées est tout à fait indépendant de l'ordre grammatical des mots, lequel ne relève que du caprice ou du goût de l'écrivain.

Dans la syntaxe française, l'ordre logique et l'ordre grammatical sont obligés de se confondre.

Pendant la lecture d'une phrase latine, l'auditeur, averti par la syllabe finale des mots, refait à mesure l'ordre logique, distinct de l'ordre grammatical, et il est presque toujours obligé d'attendre le dernier mot de la phrase pour en comprendre le sens, comme dans ce passage qui est le début des *Annales* de Tacite :

Urbem Romam a principio Reges habuere.

En traduisant mot à mot, on a : « la ville (de) Rome dès le principe les rois gouvernèrent ».

Tant que le dernier mot *habuere* n'est pas prononcé, la phrase n'a aucun sens.

L'incomparable clarté de la langue française vient au contraire de ce que dans cette langue, qu'on peut appeler rectiligne, l'ordre des idées est le même que l'ordre des mots ; et en quelque endroit que l'on s'arrête dans une phrase bien faite, ce qu'on a dit ou écrit a toujours un sens.

Une différence si profonde entre la langue latine et la langue romane dans les parties qui constituent la langue elle-même aurait dû faire comprendre à tous les esprits sérieux qu'il était logiquement impossible d'admettre que l'une procédât de l'autre.

Comment un substantif qui ne se décline pas pourrait-il être le produit d'un substantif qui se décline ?

Comment un verbe qui se conjugue avec des auxiliaires la plupart des modes de sa voix active, tous les modes de sa voix passive, et à qui la voix déponente est inconnue, pourrait-il être l'imitation d'un verbe qui se conjugue avec des flexions toute sa voix active, la plupart des modes de sa voix passive, et qui a une forme déponente ?

Comment une syntaxe dans laquelle l'ordre logique et l'ordre grammatical sont les mêmes pourrait-elle avoir été engendrée par une syntaxe dans laquelle l'ordre grammatical et l'ordre logique sont entièrement indépendants ?

Il est donc bien évident que, loin d'être le produit l'une de

l'autre, la langue romane et la langue latine appartiennent à deux familles philologiques absolument distinctes.

Le latin est une langue à flexions et inverse ; le roman est une langue fixe et droite.

C'est d'ailleurs un fait incontestable et décisif que dès sa première apparition comme langue écrite la langue romane se montre toute formée, et en possession de ses caractères constitutifs. Dès les premiers textes, le substantif, le verbe, la syntaxe sont, au point de vue de leur nature, ce qu'on les voit aujourd'hui.

Dans les textes les plus anciens, dans ceux du neuvième, du dixième et du onzième siècle, le substantif roman est déjà indéclinable et précédé de l'article ; et aux cas appelés *génitif* et *datif*, l'article roman a déjà les formes *d'el*, *de la*, — et les formes *al*, *à la*.

Le *Serment de 842* dit : « pro Deo *amur* » ; — il dit « meon *fradre* » ; — il dit « per *dreit* » ; — les substantifs *amur*, *fradre*, *dreit*, sont au nominatif, et restent indéclinables.

Le *Cantique de sainte Eulalie* emploie l'article *le* au singulier masculin ; les articles *li* et *les* au pluriel. On y lit :

Voldrent la vintre *li* deo inimi,
Voldrent la faire *le* Deavle servir.
Elle non eskoltet *les* mals conseillers.

La *Nobla Leyson* emploie pour l'article la forme *d'el*, *de la*, au génitif, et la forme *al*, au datif.

Car nos veyen aquest mont esser pres d' *el* charon.
Car nos veyen aquest mont *de la* fin apropiar.
Que fo scripta l'ora car sen *al* derrier temp.

On trouve dans les divers recueils historiques des chartes d'une incontestable authenticité, et qui montrent dans le cours du neuvième, du dixième et du onzième siècle la déclinaison gauloise ou romane complètement formée, à l'aide des prépositions.

En voici quelques exemples.

Une charte de Louis le Débonnaire, de l'année 822, donne au monastère de Saint-Michel sur la Meuse la Celle de Gallone, ainsi que la propriété dite dans le latin *Villam DE Romans* (1).

(1) Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 356.

Un titre de l'Abbaye de Savigny, de l'année 889, mentionne une propriété nommée DE *Montelet* (1).

Un autre, de l'année 980, mentionne une terre située aux confins d'un lieu nommé *villa* DE *Tréneau* (2).

Un troisième, de l'année 1070, mentionne comme ayant signé une charte *Girbert* DE *Sivrac* (3).

Un quatrième, de l'année 1080, cite aussi comme témoin *Arnaud* DE *Clairac* et *Gamhart* DE *Mons* (4).

Une charte latine de l'an 1036 mentionne une propriété, sise près d'Userches, appelée à LA *Clida*, et une autre appelée A *Campaniac* (5).

Une autre charte latine, de l'année 1060, désigne une propriété sise à Marçay, canton de Vivonne, près de Poitiers, en disant que cet endroit est appelé : à LA *Bigotère* (6).

Dans ces textes anciens, remontant à mille ans, à huit cents ans, les modes du verbe roman sont tous régulièrement organisés. Le futur, l'imparfait du subjonctif se conjuguent avec des flexions; le parfait se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*.

Le *serment* de 842 dit : « Si *salvarai* meon fradre; — il dit : nul *plaid prindrai* ».

Le *Poëme* de *Boëce* dit :

« Hanc no fo om, ta gran vertut *agues*,
« Qui sapiencia compenre *pogues*. »

Il dit encore :

« Per be qu'a fait, Deus a ssa part lo te. »

En outre, les textes les plus anciens présentent certaines locutions exclusivement propres à la langue romane, et étrangères à la langue latine, telles que *il y a*, — *qu'il*, *qu'elle* :

(1) *Cartulaire de Savigny*, t. I, p. 6; publié par Aug. Bernard, Paris, 1853.

(2) *Ibid.*, p. 77.

(3) *Ibid.*, p. 389.

(4) *Ibid.*, p. 416.

(5) *Unum mansum qui vocatur à la Clida.... Unum mansum qui vocatu à Campaniac.*

(6).. *Quod ille in Marciaco habebat, à la Bigotère.* — Champollion-Figeac, *Documents historiques inéd.*, t. I, p. 489.

La *Nobla Leyson* dit :

« Ben *ha* mil e cent auz compli entièrement. »

Le *Cantique de sainte Eulalie* dit :

« Elle non eskoltet les mals conselliers,
Q'welle deo raneiet chi maent sus en ciel. »

Le serment de 842 contient le pronom relatif *en* :

« Si io returnar non l'int pois » ; — Si je ne puis l'en détourner ».

On trouve ce pronom fréquemment employé dans des textes de l'année 960 :

« Et si la n'ai, la medietatem t'en daré. »
 « *Q'u'il* te tolgues o t'en tolgues (1). »

On y lit aussi l'adverbe de lieu *y* :

« No i mettra. »
 « Non y donnera. »

Le serment de 842 contient la préposition *avec*, en la forme que lui ont conservée les dialectes du midi, c'est-à-dire en la forme *ab* :

« *Ab* Luder nul plaïd prindrai » : *avec* Lothaire ne prendrai aucun arrangement.

Une charte du cartulaire de Redon, de l'année 1141, porte les signatures *d'Armaillé* et *d'Arbre*, ce qui montre combien est ancienne l'élosion de l'*e*, dans la préposition *de*, devant une voyelle (2).

On le voit donc ; la langue romane, ainsi que nous l'avons dit, se montre dès sa première manifestation écrite en possession de toutes ses règles constitutives et même de ses particularités spéciales.

C'est là un signe évident d'originalité et de nationalité.

Ces règles, le latin ne peut pas les lui avoir communiquées, puisqu'il a des règles contraires.

(1) Ces textes ont été relevés par Raynouard, qui les cite dans le 1^{er} volume de ses *Études sur la langue romane*.

(2) Factum est in domo Rivalloni d'*Armaillé*. — Champollion-Figeac, *Docum. inédits*, t. I, p. 193.

Ces particularités, la locution *il y a*, le pronom *en*, l'adverbe de lieu *y*, ne peuvent venir du latin, parce qu'il ne les a pas.

En résumé, considérée dans son principe théorique, la doctrine qui explique par la dérivation de l'une dans l'autre la communauté de termes qui se trouvent dans le latin et dans le français ne résiste pas à sa confrontation avec les faits.

L'histoire la renverse de fond en comble.

D'un autre côté, les Gaulois n'ont pas abandonné leur langue pour apprendre le latin, puisque la langue gauloise a survécu à la domination des Romains, et qu'elle est parvenue jusqu'à nous, sous le nom nouveau de langue *romane*.

D'un autre côté, le français et les autres dialectes de la France ne sont pas une dérivation du latin, puisque leurs règles fondamentales sont essentiellement et absolument contraires.

Nous allons examiner, dans le chapitre suivant, les moyens pratiques à l'aide desquels on suppose que les mots latins et les mots grecs se seraient introduits dans la langue française et dans ses dialectes; et nous y montrerons qu'à partir de l'époque de César les armées romaines ne parlaient pas latin, et que les Phocéens de Marseille ne parlaient plus grec.

CHAPITRE IV.

LA LANGUE FRANÇAISE N'A REÇU NI SES MOTS LATINS DES ROMAINS, NI SES MOTS GRECS DES PHOCÉENS.

Personne n'a osé faire la théorie historique de la dérivation du français, par rapport au latin. — On s'est borné à affirmer le fait, sans l'expliquer. — Deux langues peuvent avoir des mots communs, sans se les être communiqués. — Mots sanscrits nombreux dans le latin. — Mots grecs nombreux qui sont dans le français et dans les patois de la Gaule. — D'où viennent-ils ? — On les a attribués à l'action des Phocéens de Marseille. — Les Phocéens ne peuvent avoir porté leur langue dans les contrées où ils n'ont pas pénétré, telles que l'Île de France, la Bretagne, la Gascogne. — Il va être montré que le français ne doit ni ses mots latins aux Romains, ni ses mots grecs aux Phocéens. — Histoire des légions de César. — Où avaient-elles été levées ? — Quelles langues parlaient-elles ? — La 7^{me}, la 8^{me}, la 9^{me}, la 10^{me}, parlaient italien, c'est-à-dire tous les patois antiques de l'Italie. — La 11^{me}, la 12^{me}, la 13^{me}, la 14^{me}, la 15^{me}, la 16^{me} et la 1^{re} parlaient gaulois et illyrien. — Détails et preuves. — A l'époque de César, il n'y avait dans les armées, qu'un Romain contre dix Italiens. — Sous Auguste, il n'y avait qu'un Romain contre treize Italiens. — Sous Claude, il n'y avait qu'un Romain contre vingt-trois Italiens. A partir des Antonins les Romains ne formèrent plus qu'un pourcent. — On ne parlait donc pas latin dans les armées romaines à partir de César, et ces armées, enfermées dans des camps, ne communiquaient pas avec les populations. — Quant aux Phocéens de Marseille, de Roses et d'Ampurias, ils ne parlaient plus grec du temps de César. — Ils parlaient gaulois et espagnol. — Preuves. — D'ailleurs, les Phocéens n'avaient pu porter le grec dans les pays avec lesquels ils n'avaient pas de relations. — Liste des mots grecs qui se trouvent dans les dialectes de l'Île de France, — de la Gascogne, — de la Basse-Bretagne. — La présence dans les dialectes de la Gaule, soit des mots latins, soit des mots grecs ne peut donc s'expliquer que par l'origine commune des peuples qui parlent les langues où se trouvent ces mots.

Après avoir dit que les mots latins qui se trouvent dans le français et dans les divers dialectes de la Gaule nous ont été donnés par les Romains, il semblait indispensable d'indiquer le mode à l'aide duquel s'était opérée cette transmission. Personne n'a osé le faire, pas même [Dom Rivet], le véritable fondateur de la doctrine.

Il s'est borné à cet argument, cité dans le chapitre qui précède : « d'où seraient venues tant d'expressions latines, si les Gaulois n'avaient autrefois parlé latin ? »

Argument réfuté d'avance par l'histoire et par la philologie.

Il y a beaucoup de mots sanscrits dans le latin : qui oserait dire que les Romains ont jadis parlé sanscrit ?

Il y a beaucoup de mots italiens, espagnols, portugais dans le français : qui oserait dire que les Français ont jadis parlé portugais, espagnol ou italien ?

La logique et le bon sens exigent donc que l'on cherche de la communauté des mots entre deux langues une autre explica-

tion que la communication directe, si cette communication est démontrée impossible et sa supposition absurde.

Tel est le cas des mots communs au latin et au sanscrit ; tel est le cas des mots communs aux provinces les plus reculées du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie ainsi qu'aux provinces les plus reculées de la France. De même que les Brahmes n'apportèrent jamais leur langue dans le sénat romain, de même les Andalous, les Galiciens ou les Calabrois ne sont jamais venus apporter leurs patois aux Lorrains, aux Auvergnats ou aux Normands. Et cependant, ces patois se ressemblent beaucoup, et appartiennent incontestablement à la même langue.

La seule explication de la présence des mots français dans le latin qui ait été jusqu'ici, non pas théoriquement donnée, mais tacitement acceptée, consiste à supposer que les légions romaines nous apportèrent la langue latine.

Nous allons faire toucher du doigt l'inadmissibilité de cette hypothèse, en montrant que même à partir du temps de César les légions romaines ne parlaient pas la langue latine.

Du reste, ceux qui expliquent par le contact des armées et de l'administration romaines avec les Gaulois la présence des mots latins contenus dans le français et dans les divers dialectes de la Gaule n'ont pas soupçonné la grandeur et les difficultés du problème qu'ils posaient par leur solution même.

En effet, le français et les dialectes de la France ne contiennent pas seulement des mots latins ; ils contiennent aussi, et en quantité considérable, des mots grecs.

L'Académie française, l'École des chartes et la plupart des savants veulent que ces mots latins aient été introduits dans les dialectes Gaulois par le fait de la conquête et de la domination romaines ; soit ! mais si les mots latins ont été importés, les mots grecs doivent nécessairement avoir été importés de même. Eh bien alors, par qui ?

Bien évidemment, on ne peut pas dire que ce soit par les Romains.

Il y a sans doute tel érudit, par exemple Fauriel, qui attribue « à la puissante influence des anciens Marseillais la présence d'un grand nombre de mots grecs, qui vivent encore aujourd'hui dans le langage des habitants des villes et des contrées du midi de la France jadis occupées par les Marseillais (1). » Mais le dialecte provençal

(1) Fauriel, *Dante et les origines de la littér. italienne*, t. II, p. 263, leçon neuvième.

n'est pas le seul qui contienne des mots grecs ; on verra que tous les autres dialectes en contiennent aussi, et qu'ils en contiennent à peu près autant. L'influence des Marseillais, c'est-à-dire une cause locale, ne saurait donc expliquer un fait général, se manifestant partout, dans des conditions identiques, sans en excepter les provinces et les lieux où il est incontestable que l'influence des Marseillais ne pénétra jamais.

Le bon sens et les faits réunis excluent ainsi l'hypothèse d'une introduction par voie d'influence marseillaise pour expliquer la présence des mots grecs contenus dans tous les dialectes de la Gaule.

Si l'on y réfléchit mûrement, les mêmes raisons doivent faire exclure l'hypothèse d'une introduction par voie d'influence romaine pour expliquer la présence des mots latins.

En effet, dire que le gouvernement romain put imposer le latin jusqu'au sein des populations les plus illétrées, jusqu'au milieu des laboureurs et sous la cabane des pâtres vivant dans les vieilles forêts de la Gaule ; dire que nul ne put échapper à l'obligation d'apprendre le latin, ni le Boïen errant sur des échasses dans les steppes des Landes ; ni l'Arverne perdu avec ses troupeaux sur la cime neigeuse de ses monts ; ni le Breton pêchant sur l'Océan, dans son bateau fait du tronc d'un vieux chêne ; ni le Ruthène, mineur enseveli dans les entrailles de la terre : c'est faire une supposition si exorbitante, que Fauriel lui-même se révolte, et s'écrie : « Non, pour le coup, certainement non ! Je pourrais dire que la chose est impossible ; je me borne à dire qu'elle est fausse (1). »

Ainsi, même aux yeux de ceux qui, comme Fauriel, admettent que les Gaulois adoptèrent le latin, il est bien démontré que tous ne l'adoptèrent pas et ne purent pas l'adopter (2). Et cependant, il n'est nulle part dans la Gaule un seul dialecte qui ne contienne pas la même dose de latin !

En résumé, s'il y a incontestablement dans tous les dialectes de la Gaule une quantité assez notable de mots grecs et de mots latins, et si, d'un autre côté, ces mots se trouvent dans le langage

(1) Fauriel, *Dante et les origines de la littér. italienne*, t. II, p. 296, leçon onzième.

(2) « Même en Italie, dit Fauriel, c'est-à-dire dans la contrée où il avait les meilleures chances de s'étendre et de dominer, le latin ne devint jamais la langue unique des populations.... Les masses populaires gardèrent presque partout, sous la domination romaine, leurs langues nationales ». — Fauriel, *Dante et les origines de la littér. italienne*, t. II, p. 232, 3, leçon huitième.

de populations qui, perdues dans les forêts, dans les landes, dans les vallées des hautes montagnes, sur les plages de l'Océan, n'ont jamais été en contact réel et prolongé soit avec des Romains, soit avec des Grecs, il faut nécessairement renoncer, pour expliquer la présence de ces mots, à l'hypothèse d'une importation administrative ou commerciale, et chercher l'explication de ce fait dans l'origine commune des populations gauloises, grecques et latines. ✓

C'est le but vers lequel nous allons marcher dès le chapitre suivant; mais après avoir montré dans celui-ci qu'en effet les dialectes gaulois n'ont reçu ni leurs mots latins du contact des Romains, ni leurs mots grecs du contact des Marseillais.

La première et la principale difficulté à laquelle on se heurte lorsqu'on veut combattre la doctrine qui explique par la diffusion et par la décomposition du latin la formation du français et des autres dialectes de l'ancienne Gaule, c'est de trouver quelque part cette doctrine clairement exposée. Ses partisans les plus absolus n'ont montré aucun souci de sa solidité. Tous affirment qu'elle est vraie; aucun n'a eu la pensée de le prouver.

« Le français et les dialectes romans viennent du latin, dont ils sont une corruption : » toute la doctrine est là, dogme et histoire.) ✕

Pendant, si le latin s'est substitué au gaulois, cette substitution s'est opérée par un agent quelconque, dans des circonstances déterminées. Quel est cet agent? quelles sont les circonstances dans lesquelles il a opéré? quelles traces cette transformation de la langue gauloise a-t-elle laissées dans l'histoire? A toutes ces questions qui s'imposent, et qu'on ne saurait supprimer sans substituer le mysticisme à la philologie, les partisans de l'origine latine du français répondent par une affirmation inerte et creuse, qui est l'équivalent du silence.

Le système de M. Francis Wey, qui propage les langues par voie de *pollen*, comme les plantes, est peut-être singulier; mais enfin c'est un système. Les autres n'en ont même pas. Avoir trouvé celui-là, c'est toujours avouer qu'il en faut un.

Nous ne croyons pas d'ailleurs devoir reconnaître le caractère d'un système sur la propagation du latin parmi les Gaulois dans l'influence attribuée par les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, aux écoles de Marseille, de Vienne, de Lyon ou de Trèves. Les Facultés actuelles des lettres et les Lycées ont certainement une puissance de propagation incomparablement plus efficace; et cependant, dans les Facultés et dans les Lycées où le latin s'ensei- ✕

gne, le portier lui-même ne l'entend pas. Que l'on juge par là si parce qu'on l'enseignait à Marseille, les pâtres de la Camargue pouvaient l'apprendre !

C'est encore mal raisonner, de conclure du texte grec des sermons de saint Irénée que les habitants de Lyon entendaient la langue grecque. C'est comme si l'on concluait du texte latin de l'Histoire de Jacques-Auguste de Thou, que les Parisiens parlaient latin sous le règne de d'Henri IV.

Enfin, conclure de ce que Pline le jeune apprenait que ses livres se trouvaient chez des libraires de Lyon, que les Gaulois avaient renoncé à leur langue nationale et adopté la langue latine, c'est montrer du plus vulgaire bon sens un oubli qui étonne, qui afflige chez d'aussi savants hommes que les Bénédictins (1).

Il faut donc, on le voit, pour arriver à examiner la doctrine qui rattache à la vulgarisation et à la corruption du latin la formation de la langue française, commencer par la formule soi-même.

Après y avoir mûrement réfléchi, nous croyons qu'il n'y a qu'un système plausible qui puisse être proposé pour expliquer comment la langue latine se serait établie dans la Gaule, et y aurait pris la place des dialectes nationaux ; ce serait de dire que la langue latine a été propagée dans la Gaule par les armées des Romains, et qu'elle y a été consolidée par leur administration.

Si l'étude historique de ce système ne justifiait pas l'hypothèse de la propagation du latin par les légions, et prouvait au contraire que ce mode de propagation n'a été ni réel ni possible, il faudrait nécessairement conclure alors de cet examen que la doctrine de Barbasan, de Roquefort, de Raynouard, de l'Académie française, de l'École des Chartes sur la formation de la langue française est une chimère, et chercher dans la communauté d'origine du français et du latin l'explication de la communauté d'une partie de leurs mots.

César employa pour conquérir les Gaules neuf années et onze légions, sans compter des corps nombreux d'auxiliaires italiens, crétois, baléares, germaines, et une nombreuse cavalerie espagnole, gauloise et germaine.

D'où provenaient ces légions ? Quelles langues parlaient-elles ? En quels endroits de la Gaule furent-elles placées ultérieurement en quartiers d'hiver ou en garnison ? Quelle action eurent-elles exercée sur la langue gauloise ?

(1) *Hist. littéraire de la France*, t. I, p. 232.

Telles sont les questions que nous allons examiner.

Au sortir de son consulat, l'an de Rome 696, l'an 53 avant l'ère vulgaire, César obtint par un plébiscite et pour cinq ans le gouvernement de la Gaule cisalpine et de l'Illyrie. Le sénat y joignit la Gaule chevelue, c'est-à-dire toute la Gaule transalpine (1). Les romains ne possédaient alors de la Gaule transalpine que la *Province* dite Narbonnaise, comprenant la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc et le Roussillon.

On reçut à Rome l'avis que les Helvétiens, nation Gauloise, se proposaient d'émigrer en masse vers la Saintonge, en traversant et, selon toutes les apparences, en ravageant la Province romaine. Le départ était fixé au cinquième jour avant les calendes d'avril; c'est-à-dire au 23 mars.

César arriva en hâte à Genève, ville appartenant à l'Allobrogie, ou à la Savoie, et par conséquent à la Province. Il s'y assura de l'exactitude du projet des Helvétiens, dont les chefs vinrent lui demander la permission de passer le Rhône sur le pont de Genève et de traverser le pays des Allobroges. César ajourna sa réponse aux ides d'avril, c'est-à-dire au 8 de ce mois. Il voulait se donner le temps de réunir ses forces pour barrer le chemin à l'émigration.

On avait donné à César quatre légions (2). Une gardait la Province, disséminée entre Toulouse et le Léman; les trois autres étaient dans leurs quartiers d'hiver, près d'Aquilée, à l'entrée de l'Illyrie (3). Ces quatre légions étaient composées de vieilles troupes; c'étaient la septième, la huitième, la neuvième et la dixième (4). En les supposant complètes, c'était un effectif moyen de 16,000 fantassins et de 800 chevaux, sans compter, il est vrai, les troupes auxiliaires.

Ces forces étaient néanmoins insuffisantes pour arrêter ou combattre les Helvétiens.

Sans perdre un moment, César ordonne une forte levée dans toute la *Province*. Cette levée lui fournit des fantassins auxiliaires et de la cavalerie; réunie à une autre levée de cavalerie, faite

(1) Suétone, *C. Jul. Cesar*, c. XXII.

(2) Plutarque, *Cesar*, c. XIV.

(3) *Cæsar, De Bell. gallic.*, t. I, c. VII, 10.

(4) Ces quatre légions sont désignées par leurs numéros au livre II, chap. XXIII des *Commentaires*.

chez les Éduens, elle formait un corps de 4,000 chevaux (1).

Avec ces deux levées et la légion qu'il avait déjà dans la *Province*, il fait fortifier et défendre tous les passages du Rhône, depuis le lac Léman jusqu'au pas de l'Écluse.

Fort de ces ressources provisoires, César fait rompre le pont de Genève; il court en Italie; il y lève, dans son gouvernement, deux nouvelles légions, qui sont la onzième et la douzième (2); il fait arriver d'Aquilée les trois légions qui s'y trouvaient dans leurs quartiers d'hiver; et, revenu dans l'Allobrogie avec une promptitude presque incroyable, il joint les Helvétiens au moment où, après avoir renoncé à forcer le passage du Rhône, ils venaient de franchir les défilés du Jura, et atteignaient par leurs têtes de colonne les bords de la Saône, sur le territoire des Éduens.

Arrêtons-nous ici un instant dans la question militaire, et revenons à la question philologique.

César commande six légions, des auxiliaires à pied et 4,000 hommes de cavalerie, également auxiliaires.

Les cavaliers auxiliaires sont des Gaulois transalpins, appartenant à peu près par moitié aux pays de la Province et aux pays de la Bourgogne. Les fantassins auxiliaires appartiennent tous à la Province. Le corps entier des auxiliaires, tant à pied qu'à cheval, est donc Gaulois, et par conséquent parle gaulois.

Restent les six légions, quatre anciennes et deux nouvelles. Quelles langues parlaient-elles, ou, ce qui revient au même, dans quels pays avaient-elles été levées?

Telle est la question à résoudre.

La légion romaine, variable dans son effectif selon les circonstances, était, sur le pied normal, un corps de 4,000 fantassins et de 200 cavaliers (3). Dans les circonstances difficiles, les fantassins étaient portés à 5,000 et les cavaliers à 300.

On levait tous les ans, d'une manière régulière, quatre légions seulement. On en donnait deux à chaque consul (4).

Il est essentiel de ne pas oublier qu'on ne levait jamais les légions sans lever immédiatement un corps correspondant de troupes

(1) *Cæsar, De Bell. gall.*, l. I, c. XV.

(2) Ces deux légions sont désignées comme nouvellement levées au livre I, ch. X, des *Commentaires*, et elles sont nommées par leurs numéros au livre II, ch. XXIII.

(3) C'est le chiffre donné comme normal par Polybe, lib. XII, cap. XXIII, et par Végèce, lib. II, cap. II.

(4) Voir Polybe, *loco citato*, et Végèce, lib. II, cap. IV.

auxiliaires. L'effectif des auxiliaires attaché à chaque légion était, en infanterie, d'un nombre égal à celui de la légion, et, en cavalerie, d'un nombre triple (1).

Chaque consul avait donc à sa disposition, en temps normal, 8,000 fantassins légionnaires et 8,000 fantassins auxiliaires; 400 cavaliers légionnaires et 1,200 cavaliers auxiliaires. En temps de guerre, le sénat accordait toutes les troupes complémentaires qui étaient jugées nécessaires.

Quelle différence y avait-il, au point de vue national ou politique, entre les soldats légionnaires et les soldats auxiliaires?

Cette différence était essentielle et caractéristique.

Tout soldat légionnaire était nécessairement citoyen romain; — tout soldat auxiliaire était nécessairement étranger (2).

En vertu de ces principes, qui étaient fondamentaux et ne furent jamais violés, les six légions de César étaient donc formées de citoyens romains. Nous savons que les deux dernières, la onzième et la douzième, avaient été levées dans la Gaule cisalpine et en Illyrie, et nous reviendrons sur ce point. Cherchons d'abord où avaient été levées les quatre premières, qui étaient de vieilles légions, et portaient les numéros 7, 8, 9 et 10.

Chercher où avaient été levées les quatre vieilles légions données à César, c'est donc chercher quels étaient à son époque les peuples d'Italie auxquels le gouvernement romain avait accordé le droit de cité.

Les peuples jouissant, à l'époque où César reçut le gouvernement des deux Gaules, du droit de cité romaine, et coopérant au recrutement des légions, c'étaient tous les peuples d'Italie, à l'exception des Illyriens, des Liguriens et des Gaulois transpadans.

En effet, jusqu'à l'époque des Gracques, les légions romaines s'étaient exclusivement recrutées dans les trente-cinq tribus dont se composait l'État romain proprement dit (3), ou dans les trente petites colonies de citoyens romains que le sénat avait établies chez les divers peuples d'Italie, à la suite de confiscations de territoire (4). Les troupes auxiliaires étaient fournies alors par les

(1) Polybe, lib. XII, cap. XXIII. — Végèce, lib. II, cap. II.

(2) Voir, sur les formes suivies pour la levée des légionnaires et des auxiliaires, Polybe, lib. VI, cap. V, VI, VII; lib. XII, cap. XXIII.

(3) Voir les noms des 35 tribus romaines dans Forcellini, *verbo* Tribus.

(4) Voir dans Titc-Live les noms de ces 30 colonies, lib. XXVII, cap. IX, X.

peuples qui étaient entrés successivement dans l'alliance de Rome, mais à titre d'étrangers, sans jouir des droits de cité et sans pouvoir participer aux fonctions civiles ou militaires.

Les Gracques furent les promoteurs de l'idée d'étendre le droit de cité romaine à tous les peuples alliés, auxquels en définitive Rome devait sa domination. La résistance du sénat amena la Ligue des peuples italiens contre Rome, et la terrible guerre dite *Sociale* ou des alliés, qui dura quatre ans, de l'an 91 à l'an 87 avant l'ère vulgaire. Elle eut pour résultat le triomphe de l'idée des Gracques et la concession du droit de cité romaine aux Latins, aux Marses, aux Ombriens, aux Picentins, aux Campaniens, aux Lucaniens, aux Samnites et aux Étrusques (1), en vertu des lois *Julia* et *Plautia Papiria*.

Il ne resta d'exclus que les Illyriens, les Liguriens et les Gaulois cisalpins.

Une loi de l'année suivante, due à l'initiative de Cn. Pompée Strabon, père du grand Pompée, assimila aux municipes déjà existants à Plaisance, à Crémone, à Bologne, les cités de la Gaule cispadane, de la Ligurie et de la Vénétie, et les associa par conséquent à l'exercice du droit de cité.

Tels étaient donc les peuples chez lesquels, concurremment avec les trente-cinq tribus romaines, avaient été levées les quatre vieilles légions données à César. Chacun de ces peuples avait fourni un contingent proportionné à sa population libre, selon qu'elle avait été constatée dans le recensement quinquennal opéré à la clôture du dernier lustre.

En cet état de la question, il devient possible de dire quels étaient les idiomes que parlaient ces quatre vieilles légions, et qu'elles portèrent dans la Gaule.

En ne tenant compte que des principaux idiomes, ces légions parlaient le latin rustique, l'ombrien, l'osque, l'étrusque et le gaulois; quatre langues différentes entre elles, comme on le verra au chapitre IX de ce livre, et surtout différentes du latin littéraire de Rome, avec lequel elles n'avaient aucun rapport.

Il convient même d'ajouter que, parmi ces légionnaires, les Latins, c'est-à-dire ceux qui parlaient le patois du Latium, étaient naturellement les moins nombreux. Six cents ans de guerres,

(1) Voir, sur la Guerre sociale, Florus, lib. III, cap. XVIII. — Velleius Paterculus, lib. II, cap. II à XX. — Appien, Guerre civile, lib. I.

spécialement supportées par la population latine, l'avaient épuisée. La guerre sociale, la guerre civile de Marius et de Sylla venaient de lui porter le dernier coup. Les Étrusques, les Samnites, les Ombriens, les Lucaniens, les Marse, les Gaulois étaient relativement moins affaiblis, parce qu'ils avaient moins longuement combattu. On verra néanmoins un peu plus loin qu'après la pacification universelle, opérée sous Auguste, l'épuisement général de l'Italie se trouva tel, que le gouvernement n'y fit plus de levées, et que la garde de l'empire fut désormais confiée aux alliés, maîtres futurs qu'alors on appelait les Barbares.

Il ne reste plus à déterminer que la langue des deux légions nouvellement levées par César, au moment où il marchait contre les Helvétiens. Nous savons qu'elles avaient été levées dans son gouvernement, c'est-à-dire dans la Gaule cisalpine et dans l'Illyrie. Mais comme nous avons déjà fait observer que les Gaulois transpadans et les Illyriens ne jouissaient pas encore à cette époque du droit de cité, et que néanmoins les légions ne pouvaient enrôler que des citoyens romains, il faut se demander avec quels éléments ces légions avaient pu être formées.

Le gouvernement de César en Italie comprenait trois parties distinctes : la Gaule transpadane, la Gaule cispadane et l'Illyrie. Ajoutons qu'une partie de l'Étrurie, comprise entre la Magra et l'Arno, faisait administrativement partie de la Gaule cispadane. Dans cette partie se trouvait précisément Lucques, ville agréable et importante, où César aimait à passer l'hiver et où se cimentait l'alliance politique de César, de Pompée et de Crassus.

La Gaule transpadane et l'Illyrie ne jouissaient pas à cette époque du droit de cité, qu'elles ne reçurent que sous la dictature de César, en l'année 705 de Rome, 49 ans avant l'ère vulgaire, en vertu de la loi *Julia municipalis* (1); mais un grand nombre de villes importantes de ces pays, dans lesquelles des colonies romaines ou latines avaient été établies autrefois, jouissaient de ce droit : les colonies romaines, en vertu de leur origine même ; les colonies latines, en vertu de la loi portée, l'an de Rome 665, par Cn. Pompée Strabon.

De ce nombre étaient : Milan, Novare, Pavie, Crémone, Vé-

(1) Voir le texte de cette loi dans Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquæ*, c. L, LI, p. 513 et suiv.

rone, Brescia, Este, Padoue, Belluè, Vicence, Trévisé, Aquilée, Trieste, Pola (1).

Cette partie du gouvernement de César offrait donc des ressources sérieuses pour les levées des légions, par le grand nombre de citoyens romains que contenaient les villes municipales, et qui devaient tous le service militaire, quand ils en étaient requis, pendant vingt années, à partir de dix-sept ans accomplis.

Quant à la Gaule cispadane, elle jouissait tout entière du droit de cité, depuis la loi *Pompeia*, et par conséquent elle offrait des ressources régulières et considérables au recrutement des légions. Là se trouvaient, entre autres, des villes anciennes et importantes, telles que Plaisance, Parme, Modène, Bologne et Lucques.

Quelle langue parlait-on dans la Gaule, soit cispadane, soit transpadane? Évidemment, on y parlait la langue des populations, c'est-à-dire le gaulois.

Plus tard, sous le règne d'Auguste, un long usage de la paix porta les Italiens des provinces vers la culture du latin littéraire, qui était la langue officielle de l'empire, afin de parvenir aux emplois civils. Des écoles de grammairiens et de rhéteurs s'établirent donc dans les grandes villes, surtout à Milan; mais ces écoles n'attiraient et ne formaient bien évidemment que des jeunes gens appartenant aux classes riches. Le peuple d'alors, comme le peuple d'aujourd'hui, n'avait ni assez de loisirs ni assez de fortune pour acquérir une éducation lettrée et apprendre le latin, langue étrangère au pays. Il conservait la langue nationale, la langue des ancêtres, le gaulois.

La mort de Decimus Junius Brutus, parent du meurtrier de César, en fut une preuve.

Un an et demi après la mort de César, Decimus Brutus tenait encore l'Italie cispadane, à la tête de dix légions; mais bientôt il fut abandonné de ses soldats, et suivi seulement de quelques cavaliers gaulois il se dirigea vers Aquilée, avec le dessein d'aller joindre M. Junius Brutus en Macédoine. Il supposa que parlant la langue gauloise, et déguisé lui-même en Gaulois, il pourrait traverser sans être reconnu la Gaule transpadane; mais sa petite troupe, arrêtée par des batteurs d'estrade, fut conduite à un prince gaulois, auquel il se fit connaître, et qui le livra à An-

(1) On trouvera ce qui concerne toutes ces villes dans la *Nolitia orbis antiqui* de Cellarius, t. I, p. 513 et suiv.

toine (1). Il fallait donc parler gaulois, même après la mort de César, pour être confondu avec les habitants de la Gaule cisalpine.

Quant aux colons romains ou latins, conduits autrefois dans les villes de la Gaule cisalpine, tout autorise à croire que leurs enfants apprirent bien vite la langue ambiante, qu'ils entendaient parler autour d'eux.

L'expérience prouve en effet qu'il n'y a aucune différence appréciable entre le dialecte des villes d'un pays où l'on conduisit des colonies, et le dialecte des villes du même pays où l'on n'en conduisit pas. Ainsi, Crémone eut une colonie, et Mantoue n'en eut pas. Narbonne eut une colonie, et Carcassonne n'en eut pas; et cependant la langue de Crémone et la langue de Mantoue, la langue de Narbonne et celle de Carcassonne sont les mêmes.

Les Francs, les Bourguignons, les Normands, en France; les Lombards, en Italie, occupèrent les villes et les pays où leurs descendants sont restés établis avec des masses incomparablement plus compactes que celles des colons romains ou latins; et cependant les Lombards, les Normands, les Bourguignons et les Francs oublièrent bientôt leurs dialectes allemands, dont il n'est resté aucune trace sérieuse ni en Italie ni en France.

L'histoire et le bon sens autorisent donc à affirmer que la langue gauloise était du temps de César la langue générale et nationale des habitants de la Gaule cisalpine, sur l'une et sur l'autre rive du Pô.

Par conséquent, sur les six légions avec lesquelles César commence la guerre des Gaules, les quatre premières, levées dans toute l'Italie, parlaient des dialectes italiens; les deux dernières, levées dans la Gaule cisalpine, parlaient des dialectes gaulois. Pas une seule d'entre elles n'avait été exclusivement levée ou dans le Latium ou à Rome. Elles ne pouvaient donc pas porter au delà des Alpes soit le latin vulgaire, soit le latin littéraire, qu'elles ne savaient pas.

Après avoir montré quelles étaient les langues parlées par les légions, il faut dire un mot de celles que parlaient les troupes auxiliaires.

(1) Ἡλιὰς δὲ τὴν ἑσθῆτα ἐς τὸ κελτικὸν, ἐξεπιστάμενος ἄμυ καὶ τὴν φωνὴν, καὶ διεδίδρασκε σὺν ἑκείνοις οἷά τις Κελτός;.... Appian., *De Bellis civil.*, liv. III. — *In fine.*

L'état politique de l'Italie du temps de César ne permettait pas d'y lever des auxiliaires, puisqu'ils devaient être étrangers. Ceux de César l'étaient en effet.

Le texte des *Commentaires* fait connaître qu'il employa comme fantassins auxiliaires des Gaulois de la province, des Crétois, des Baléares et des Germains, et comme cavaliers auxiliaires des Gaulois de toutes les parties de la Gaule, des Germains et des Espagnols. Les Gaulois parlaient les divers dialectes de leur pays; les Crétois parlaient le grec éolien; les Baléares parlaient le ligurien, les Germains parlaient l'allemand; les Espagnols parlaient les idiomes de la péninsule.

Aucun des corps auxiliaires ne parlait donc le latin, et ne put l'apporter dans la Gaule.

Les langues des six premières légions de César et de ses troupes auxiliaires étant ainsi déterminées, suivons rapidement ses opérations militaires, et voyons si à un moment quelconque de leur cours des éléments latins ou romains viennent se mêler à son armée.

La première campagne de César, celle de l'an de Rome 696, contre les Helvétiens et les Germains d'Arioviste, s'opéra tout entière avec les six légions, portant les numéros 7, 8, 9, 10, 11, 12, ainsi qu'avec les auxiliaires, tant cavaliers que fantassins, venus avec César ou levés dans la Gaule proprement dite.

La seconde campagne, celle de l'an 697, contre les Belges, s'opéra avec les six légions déjà connues, augmentées de deux autres, levées récemment dans la Gaule cisalpine (1), et qui prirent les numéros 13 et 14 (2). A partir de ce moment César eut donc huit légions, ainsi que des auxiliaires crétois et baléares et de la cavalerie fournie par les Trévires (3).

La troisième campagne, ou celle de l'an 698, est remplie par l'expédition que César dirigea personnellement contre les Vénètes et les autres peuples de la Bretagne, et par celle que son lieutenant Crassus dirigea contre les peuples de l'Aquitaine. Le nombre des légions reste le même. Crassus ne disposant que de douze cohortes légionnaires, ce qui faisait une légion entière et deux

(1) Cæsar, *De Bell. gall.*, l. II, c. II.

(2) La treizième légion est mentionnée pour la première fois au livre V des *Commentaires*, ch. LIII; — la quatorzième, au livre VI, ch. XXXII.

(3) Cæsar, *De Bell. gall.*, l. II, ch. VII, XXIV.

cohortes, et considérant que ces forces étaient insuffisantes, il appela des auxiliaires tant en infanterie qu'en cavalerie.

Quel pays les fournit? — Les pays de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, c'est-à-dire des pays gaulois (1).

La quatrième campagne, ou celle de l'an 699, comprend le premier passage du Rhin et la première descente en Angleterre. Le nombre des légions est toujours le même. Au début de la campagne, César avait une cavalerie insuffisante en nombre; cependant, à la bataille qui eut lieu au confluent du Rhin et de la Meuse, César put déployer cinq mille cavaliers contre les Germains. Qui les avait fournis? Les chefs gaulois (2).

La cinquième campagne, ou celle de l'an 700, se résume dans la deuxième descente en Angleterre, et le désastre des lieutenants Titurius et Cotta, avec une légion et cinq cohortes, au pays des Éburons. Le nombre des légions n'avait pas changé; César avait quatre mille hommes de cavalerie gauloise (3), et un corps de cavalerie espagnole (4). La guerre avait fort diminué l'effectif des légions; car, immédiatement après le désastre de la quatorzième légion, César étant allé en personne délivrer le camp de Cicéron, enveloppé chez les Nerviens, n'avait, quoique à la tête de deux légions, qu'un corps de sept mille hommes (5).

La sixième campagne, ou celle de l'an 701, comprit cinq expéditions distinctes, dirigées contre les Nerviens, les Ménapiens, les Trévires, les Suèves et les Éburons. César s'y était préparé en levant dans la Gaule cisalpine trois nouvelles légions.

Deux, la 1^{re} et la 15^{me}, qui lui étaient prêtée par Pompée, avaient été levées dans le gouvernement de César, c'est-à-dire en Illyrie et dans la Gaule citérieure (6); la troisième, qui alla prendre la place et le numéro de la 14^{me}, détruite chez les Éburons, avait été levée sur les bords du Pô (7); l'armée ne s'accrut donc que de deux, et César eut dès ce moment dix légions sous ses ordres.

La septième campagne, ou celle de l'an 702, fut la plus décisive de toutes. Consacrée à réprimer un soulèvement presque général

(1) Cæsar., *De Bell. gallic.*, l. III, c. XXIV.

(2) *Ibid.*, lib. IV, cap. VI, XII.

(3) *Ibid.*, lib. V, c. V.

(4) *Ibid.*, lib. V, c. XXVI.

(5) *Ibid.*, lib. V, cap. I.

(6) Plutarq., *Cæsar*, cap. XXVII.

(7) Cæs., *De Bell. gallic.*, lib. VIII, cap. LIV.

des Gaules, elle se termina par le siège d'Alise et la capitulation de Vercingétorix. Onze légions y furent employées, après avoir été renforcées par des recrues italiennes, levées dans la Gaule cisalpine (1), par 22 cohortes d'infanterie auxiliaire, levées dans la Province romaine (2), ainsi que par de l'infanterie et de la cavalerie, levées chez les nations germanes, au delà du Rhin (3).

La légion qui avait porté le nombre total à onze était la 16^{me}; on la trouve mentionnée au livre VIII des Commentaires, comme ayant été placée, après le siège d'Alise, en quartiers d'hiver sur la Saône (4).

Cette septième campagne avait réellement achevé la conquête de la Gaule. La huitième, ou celle de l'an 703, fut consacrée à la soumission définitive des Bituriges et des Carnutes, qui se termina par la prise d'Uxellodunum, ou Puy d'Ussolu. César ne fit pas de nouvelles levées; et après cette campagne commencèrent les démêlés de César avec Pompée et les préliminaires de la guerre civile.

En résumé, aucun élément militaire romain ou latin ne se mêla depuis le début de la guerre des Gaules, et en sept années, aux quatre légions primitives données à César par le sénat, et dans lesquelles dominaient les éléments qui composaient alors la nation romaine, c'est-à-dire les éléments italiens. Épuisées par cent combats, ces légions se renouvelèrent incessamment par des recrues levées dans la Gaule cisalpine (5), et par conséquent étrangères à la langue latine. En outre, l'armée conquérante, toujours en campagne ou dans des camps retranchés, communiquait peu avec les populations des villes, encore moins avec celles des campagnes, et elle ne put jamais agir d'une manière assez sérieuse sur la langue gauloise pour en restreindre l'usage ou en altérer la pureté.

On serait d'ailleurs dans l'erreur si l'on supposait que la fréquentation des camps romains devait répandre parmi les officiers gaulois ou germains placés à la tête des troupes auxiliaires l'usage régulier de la langue latine. Les plus importants arrivaient à retenir quelques mots latins, qu'ils mêlaient, au besoin, à leur propre idiome. On peut citer comme exemple le célèbre chef germain

(1) César, *De Bell. gall.*, lib. VIII, cap. VII, LVII.

(2) *Ibid.*, lib. VIII, c. LXVI.

(3) *Ibid.*, lib. VII, cap. LXV.

(4) *Ibid.*, lib. VIII, cap. IV.

(5) *Ibid.*, lib. VII, c. VII.

Arminius, qui avait commandé longtemps les auxiliaires chérusques attachés à l'armée romaine, pendant les premières années du règne d'Auguste et avant le désastre des trois légions de Varus, et qui à raison de ses services avait reçu le titre de citoyen romain et la dignité de chevalier. Son frère Flavius était resté fidèle à l'empire; l'expédition de Germanicus au delà du Rhin mit aux prises les deux frères. Une entrevue eut lieu sur les bords du Vésér; et tout ce que put faire Arminius, en s'adressant aux spectateurs qui entouraient Flavius, ce fut de mêler à son discours allemand les mots latins qu'il avait appris dans les camps des armées romaines (1).

Ainsi, le fait général qui caractérise déjà la composition des armées romaines du temps de César, c'est la raréfaction de l'élément latin, et le fait spécial qui caractérise la composition de l'armée employée par César à la conquête de la Gaule, c'est la présence à peu près exclusive de l'élément italien et de l'élément gaulois. Les quatre premières légions étaient italiennes; les sept autres, en y comprenant la quatorzième supplémentaire, qui prit la place et le numéro de celle de Titurius, avaient été levées dans la Gaule cisalpine.

Il serait important pour le sujet qui nous occupe de déterminer avec exactitude quelle était, au moins à partir d'Auguste, la proportion des Romains et des Italiens dans la composition des légions, car ce n'est qu'à partir d'Auguste que Rome exerça une action régulière et permanente sur la Gaule.

Pour arriver à ce résultat, il faut d'abord se rappeler que la nation romaine proprement dite, qui conquiert l'Italie et le monde, comprenait trente-cinq tribus, dont quatre composaient la population de Rome, et trente-et-une, répandues autour de Rome, composaient la population rurale. Ce nombre de trente-cinq tribus ne fut jamais dépassé, même sous Auguste (2).

Quel nombre de citoyens romains, c'est-à-dire d'hommes aptes à devenir légionnaires, contenaient ces trente-cinq tribus romaines? On peut affirmer qu'il ne dépassa jamais *trois cent mille*.

Prenons pour exemple deux dénombremens rapprochés et se contrôlant l'un l'autre, à des époques répondant soit à l'épuisement, soit à la prospérité de la population romaine.

(1)... Pleraque latino sermone interjaciebat, ut qui romanis in castris ductor popularium meruisset... Tacit., *Annal.*, l. II, c. XI.

(2) Voir à ce sujet, dans Forcellini, au mot *Tribus*, une inscription de Gruter.

Vers la fin des guerres d'Annibal, cinq années avant l'époque où il fut rappelé en Afrique, l'an de Rome 545, et 207 ans avant l'ère vulgaire, le dénombrement, fait à la clôture du lustre, donna 137,108 citoyens (1).

Deux ans plus tard, l'an de Rome 547 et 205 ans avant l'ère vulgaire, le dénombrement, dans lequel on comprit pour la première fois douze colonies, donna 214,000 citoyens (2).

On sait qu'après le départ d'Annibal et la soumission de Carthage la nation romaine, en possession définitive de sa sécurité, progressa rapidement, si bien qu'au bout d'une trentaine d'années elle commença la conquête de la Macédoine, qui amena celle de la Grèce et de l'Orient.

Deux recensements, faits au début de la guerre contre Persée, donnent les résultats suivants :

Celui de l'an de Rome 574, ou 178 ans avant l'ère vulgaire, accusa 273,244 citoyens (3).

Le suivant, fait l'an de Rome 580, ou 172 ans avant l'ère vulgaire, en accusa 269,015 (4).

On peut douter que la population libre des trente-cinq tribus romaines et des colonies soumises au cens ait jamais dépassé ce nombre d'une manière sensible, car le dépeuplement des tribus rurales marqua précisément, et dès le temps des Gracques, le début et la cause des guerres civiles et servit de prétexte à la guerre Sociale, car les alliés se plaignaient d'être obligés de fournir des troupes, dont l'effectif dépassait de beaucoup celui des légions (5).

On sait que le résultat de la guerre Sociale fut de conférer le titre et les droits de citoyens romains aux habitants libres de toute l'Italie, à l'exception de la Gaule cisalpine et de l'Illyrie. A partir de ce moment, sur dix citoyens, et par conséquent sur dix soldats légionnaires, il dut y avoir environ neuf Italiens pour un Romain. Voici sur quoi se fonde cette appréciation.

Les lois *Julia*, *Plautia Papiria* et *Pompeia* avaient déjà, comme on l'a vu, étendu le droit de cité à la Gaule cispadane; la loi *Julia municipalis*, rendue sous la dictature de César, en fit jouir toute

(1) Tite-Live, *Histor.*, lib. XXVII, cap. XXXVI.

(2) *Ibid.*, lib. XXIX, cap. XXXVII.

(3) *Ibid.*, lib. XLI, cap. II.

(4) *Ibid.*, lib. XLII, cap. X.

(5) Voir les griefs des alliés et les causes de la guerre sociale dans Velleius Paternulus, lib. II, cap. XV.

Gaule transpadane, de telle sorte qu'entre la fin de la guerre Sociale et le règne d'Auguste la population investie du droit de cité ne s'augmenta que de toute la Gaule cisalpine. Or, on va voir que sous Auguste les citoyens et les soldats de nationalité italienne étaient aux citoyens et aux soldats de nationalité romaine comme 13 est à 1. Sur cette base, nous avons supposé qu'après la guerre Sociale les Romains avaient dû se trouver par rapport aux Italiens comme 1 est à 10.

En effet, Auguste fit opérer sous son long règne trois dénombremens; en voici le résultat, tel qu'il était consigné dans le testament d'Auguste, et tel que l'a conservé l'inscription connue sous le nom de *Monument d'Ancyre* :

Le premier donna 4,063,000 citoyens;

Le deuxième donna 4,233,000 citoyens;

Le troisième donna 4,077,000 citoyens (1).

En portant, comme nous l'avons dit, la population des trente-cinq tribus romaines à 300,000 citoyens, et en supposant que la guerre Sociale et la guerre civile ne l'aient point diminuée, il n'y avait donc, sous Auguste, dans les registres du cens et dans les états des légions qu'*un Romain* contre *treize Italiens*.

Ce n'est pas tout; le recensement fait sous Claude, après l'admission d'un grand nombre de Gaulois, d'Espagnols et de Grecs au droit de cité, donna, d'après Tacite : 6,944,000 citoyens (2). La proportion des Romains par rapport aux citoyens d'origine étrangère ne fut donc plus à partir de Claude que de *un* sur *vingt-trois*.

Enfin, lorsque les Antonins eurent étendu le droit de cité aux hommes libres du monde romain tout entier, on ne doit pas supposer que le nombre total des citoyens s'élevât à moins de trente millions. A partir de ce moment l'élément d'origine romaine ne put donc pas dépasser *un* pour *cent*, soit dans la population civile, soit dans la population militaire.

Qu'on juge, d'après cette proportion, de l'influence que des armées ainsi composées purent exercer au nom du latin sur les langues nationales de grands et puissants pays comme l'Espagne ou la Gaule!

Du reste, les calculs qui précèdent sont pleinement confirmés

(1) Voir le texte de l'inscription d'Ancyre dans Egger, *Latini sermonis vetustioris reliquæ*, c. LIX.

(2) Tacite, *Annal.*, lib. XI, cap. XXV.

par l'histoire, et les faits, soigneusement examinés, prouvent qu'à partir de la pacification générale, établie sous le règne d'Auguste, il n'y eut plus dans les armées romaines ni des soldats romains, ni même des soldats italiens. L'extension du droit de cité aux étrangers n'avait eu qu'un but, c'était de se procurer des soldats dévoués. En leur donnant la patrie romaine, alors la plus glorieuse de toutes, on leur communiquait naturellement la résolution et la nécessité de défendre des intérêts devenus les leurs. C'est pour cela que les Gaulois, les Espagnols, les Thraces, les Rhètes, les Bretons, les Syriens, les Numides, toutes les populations énergiques du monde d'alors, vont devenir les gardiens de l'autorité, de la sécurité, de la domination romaines.

Hérodien, qui vivait de 180 à 240 de l'ère vulgaire, entre Marc-Aurèle et Gordien, fait cette observation générale : « Pendant la république, tous les peuples d'Italie allaient à la guerre; ce sont eux qui, portant leur armes victorieuses chez les Grecs et chez les Barbares, poussèrent leurs conquêtes jusque dans les pays les plus reculés et se rendirent les maîtres du monde. Auguste, ayant changé la forme du gouvernement, ôta les armes à ces peuples, et, les laissant languir dans le repos, il prit à sa solde des étrangers, qu'il fit camper sur les frontières, pour tenir en respect les Barbares (1). »

Ce n'est point par caprice qu'Auguste agit ainsi : l'Italie était appauvrie d'hommes par sept cents ans de guerre. Lorsque, après la mort de Germanicus, Julius Florus, chez les Éduens, et Julius Sacrovir, chez les Trévires, essayèrent de soulever la Gaule, écrasée par les tributs, la principale raison qu'ils donnèrent fut celle-ci : « Nul temps n'était plus favorable pour ressaisir la liberté, si l'on considérait que, la Gaule restant florissante, l'Italie était épuisée, la population de Rome impropre à la guerre, et qu'il n'y avait dans les armées rien de vaillant que les étrangers (2). »

Sous Tibère Rome fut un instant consternée par une tentative de révolte des esclaves de l'Italie, à raison de la diminution croissante de la population libre (3); et les 12,000 hommes des cohortes

(1) Herodian., *Histor. rom.*, lib. II, *in fine*.

(2) « Egregium resumendæ libertatis tempus, si, ipsi florentes, quam inops Italia, quam imbellis urbana plebes, nihil validum in exercitibus, nisi quod externum, cogitarent. » — Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. XL.

(3) «... Urbem jam trepidam ob multitudinem familiarum, quæ gliscebant immensum, minore in dies plebe ingenua. » — Tacit., *Annal.*, lib. IV, c. XXVII.

urbaines et prétoriennes, chargées de la garde de la ville, étaient levés parmi les Étrusques, les Ombriens, les vieux Latins ou parmi les habitants des plus anciennes colonies (1).

Ce dépeuplement et cette impuissance de l'Italie et de Rome éclatèrent surtout au grand jour à partir du moment où la mort de Néron et l'élévation de Galba ouvrirent cette ère de séditions et de meurtres qui portèrent successivement les empereurs au trône. « Les provinces désarmées, l'Italie surtout, étaient exposées à toutes les servitudes, et attendaient que la victoire désignât leur dominateur (2) » ; — « La noblesse, oisive, avait oublié la guerre; les chevaliers ignoraient le service des armées, et plus ils s'efforçaient de renfermer et de dissimuler leur frayeur, plus elle éclatait manifestement (3). »

Aussi voit-on dès cette époque le sort de Rome et de l'empire aux mains des soldats étrangers. Toute la Gaule proprement dite, entre la Garonne, la Loire et la Seine, avait reçu le droit de cité (4).

Galba inaugura dans Rome même cette domination sanglante des étrangers. Son entrée y fut le signal de massacres opérés à l'aide d'une légion d'Espagnols et de soldats germains, bretons et illyriens (5).

Pendant le règne de trois mois d'Othon les étrangers constituèrent les forces principales de son armée. Ses lieutenants occupaient Narbonne avec une garnison de Liguriens (6), Lyon avec une légion d'Italiens et la cavalerie de Turin (7); enfin, à la bataille de Bédriac, il opposa aux soldats de Vitellius sa cavalerie pannonienne et mésienne (8).

Valens et Cæcina, lieutenants de Vitellius, poussèrent contre Othon et contre Rome les soldats de l'Europe occidentale. Valens conduisit, avec l'élite de l'armée de la Germanie inférieure, des

(1) «... Tres urbanae, novem praetoriae cohortes, Etruria ferme Umbriaque delectae, aut vetere Latio et coloniis antiquitus romanis. » — Tacit., *Annal.*, lib. IV, c. V.

(2) « Inermes provinciae, atque ipsa in primis Italia, cuicumque servitio exposita, in praetium belli cessurae erant. » — Tacit., *Hist.*, lib. I, c. II.

(3) *Ibid.*, lib. I, c. LXXXVIII.

(4) *Ibid.*, lib. I, cap. VIII.

(5) « Plena Urbs exercitu insolito... *Ibid.*, lib. I, c. VI.

(6) «... Ligurum cohors, vetus loci auxilium... *Ibid.*, lib. II, cap. XLV

(7) Tacit., lib. I, cap. LIX.

(8) *Ibid.*, lib. III, cap. II.

auxiliaires germains et bataves (1); Cæcina conduisait trente mille hommes de l'armée de la Germanie supérieure, dont la principale force était l'infanterie gauloise, lusitanienne, bretonne et germane (2).

Vitellius lui-même, pendant que ses lieutenants combattaient et lui gagnaient l'empire à Bédriac, levait des légionnaires dans la Gaule pour remplir les vides, et il amenait huit mille Bretons (3). Il fallut, après la victoire, renvoyer dans la Gaule « la multitude immense des auxiliaires fournis par les cités (4) » ; et cependant l'armée à la tête de laquelle Vitellius fit son entrée à Rome comprenait encore trente-quatre cohortes, près de trois légions et demie, « que distinguaient les noms de leurs nations et la variété de leurs armures (5) ».

Avec Vespasien, ce furent les soldats de l'Orient qui fondirent sur l'Italie. Son premier lieutenant Mucius lui gagna les légions de Syrie, qui étaient grecques, et qu'il harangua en grec, dans l'amphithéâtre d'Antioche (6). Son second lieutenant Antonius Primus lui amena deux rois suèves, avec leur armée (7); il enrôla les milices du Norique (8), de l'infanterie de Mésie (9) et de Dalmatie (10), seize ailes de cavalerie pannonienne (11); et au point du jour, à la bataille de Crémone, la troisième légion, qui était syrienne, engagea le combat en saluant le soleil, suivant l'usage de son pays (12).

Il serait inutile de pousser plus loin cette étude de l'élément constitutif des légions. L'élément romain et même l'élément latin en ont complètement disparu. Rome et l'Italie appartiennent aux soldats levés dans toutes les provinces de l'empire, en attendant

(1) Tacit., *Histor.*, lib. I, c. LXI, IV.

(2) *Ibid.*, lib. I, cap. LXX.

(3) *Ibid.*, lib. II, cap. LVII.

(4) *Reddita civitatibus Gallorum auxilia, ingens numerus...* — *Ibid.*, lib. II, cap. LXIX.

(5)... Quatuor et xxx cohortes, ut nomina gentium aut species armorum ferent, discretæ. — *Ibid.*, lib. II, cap. LXXXIX.

(6) Tacit., lib. II, cap. VIII.

(7) *Ibid.*, lib. III, cap. V, XXI.

(8) *Ibid.*, lib. III, cap. V.

(9) *Ibid.*, lib. III, cap. XVIII.

(10) *Ibid.*, lib. III, cap. L.

(11) *Ibid.*, lib. III, cap. II.

(12) *Orientem solem, ita in Syria mos est, tertiani salutavere.* — Tacit., *Ibid.*, lib. III, cap. XXIV.

que ces provinces, épuisées à leur tour, appartiennent aux Barbares.

Naturellement, le sort de la Gaule suivit le sort de l'empire. Le pouvoir impérial, qui n'avait plus de soldats romains pour se garder lui-même, faisait garder la Gaule par des légions levées dans les autres provinces. Zosime constate que sous Aurélien les troupes entretenues dans la Gaule étaient composées de Dalmates, de Mésiens, de Pannoniens, de Noriciens et de Rhètes (1). Sous Constant les légions des Gaules se recrutaient avec des Illyriens (2).

Ce ne sont pas de tels soldats qui pouvaient enseigner le latin aux paysans de la Gaule.

Bien plus, la défense militaire de la Gaule reçut, immédiatement après la conquête, une organisation qui excluait tout contact des soldats avec les Gaulois, toute action morale des légionnaires sur les populations urbaines ou rurales, enfin toute possibilité et tout moyen pour les armées de modifier les dialectes nationaux répandus sur toute la surface de ce vaste pays.

La pensée dominante du gouvernement romain était de préserver les Gaules d'un envahissement toujours imminent des populations germaniques : deux grandes mesures générales furent prises dans ce but.

D'abord, Auguste fit construire une série de camps retranchés permanents, véritables forteresses, sur la rive gauche du Rhin, depuis *Vindonissa*, Windisch, en Helvétie, au confluent de la Reuss et de l'Aar, jusqu'à *Veterna*, aujourd'hui Santen, en face et un peu au-dessous de l'embouchure de la Lippe. Huit légions d'abord, trois ensuite (3), furent chargées, avec des auxiliaires, de garder ces camps et de repousser les Barbares.

Ensuite, Auguste transporta sur la rive gauche du Rhin, en leur donnant des terres et des établissements durables, des Ubiens, des Suèves et des Sicambres, populations germaniques dévouées à l'empire (4). Tibère y transporta encore quarante mille Germains (5).

Ainsi gardées et contenues, gratifiées d'ailleurs du droit de cité romaine à partir du règne de Claude et de celui de Galba, les

(1) Zosim, *Hist.*, lib. I, anno 270.

(2) *Ibid.*, lib. II, anno 337.

(3) Tacit., *Annal.*, lib. IV, cap. 5.

(4) Sueton, *August.*, cap. XXI.

(5) Suet., *Tiber.*, cap. IX.

Gaules, à l'exception des insurrections partielles et passagères de Sacrovir et de Civilis, furent pour Rome une source abondante de tributs et de soldats, et ne durent jamais être occupées, à l'intérieur, par des garnisons romaines. L'administration, exclusivement gauloise, et exercée par les magistrats élus des cités, n'était en contact avec la métropole qu'à l'occasion du versement des tributs, et cette métropole n'était représentée sur le territoire gaulois que par un préfet, résidant à Trèves, et réunissant au gouvernement de la Gaule celui de l'Espagne.

L'histoire des légions romaines employées, soit à la conquête soit à la garde de la Gaule, détruit donc de fond en comble, comment nous venons de le montrer, l'hypothèse de l'introduction de la langue latine parmi nos ancêtres par les soldats.

D'un autre côté, l'idée d'attribuer à l'influence des Marseillais les mots grecs très-nombreux qui se trouvent dans le français comme dans les autres dialectes de la France est un préjugé que repoussent avec la même énergie la tradition historique et la philologie.

L'histoire de Marseille et de ses divers comptoirs, tels que Agde, Ampurias et Roses, se divise en deux parties.

Pendant la première, ces villes, murées et closes, vivent dans un isolement complet de la terre, toujours en garde contre les populations environnantes, à demi sauvages et disposées à les piller.

Pendant la seconde période, ces villes entrent en communication avec les peuples d'alentour, mais après qu'ils ont été préalablement soumis par les Romains.

Cette situation résulte clairement d'une circonstance racontée par Polybe, et consignée par Strabon dans son tableau de la Gaule méridionale.

A l'époque du passage d'Annibal d'Espagne en Italie, 218 ans avant l'ère vulgaire, les Marseillais avaient si peu de relations avec l'intérieur de la Gaule, alors totalement inexploré, qu'ils ne purent pas dire à Scipion, père de l'Africain, non-seulement où se trouvait Corbilon, marché considérable sur la Loire, mais encore où se trouvait Narbonne (1).

(1) Des délégués marseillais ayant été reçus par Scipion, ils leur demandèrent des renseignements précis sur la Bretagne, sur Corbilon et sur Narbonne. Ils assurèrent n'avoir rien de positif à lui dire à ce sujet. Voir Strab., *Geogr.*, lib. IV, cap. II, § 1.

Polybe affirme, d'un autre côté, que tout l'intérieur de la Gaule au nord de

La langue grecque se conserva à Marseille et dans ses comptoirs pendant que ces villes vécurent séparées des populations environnantes, et par conséquent cette langue ne put pas alors se répandre au dehors; mais lorsque la communication eut été établie ce fut la langue des Gaulois qui prévalut à Marseille, et la langue des Espagnols qui prévalut à Roses et à Ampurias. Quant au grec des premiers colons, il disparut entièrement.

On verra que Cicéron constate, dans son discours pour Flaccus, qu'on ne parlait plus grec à Marseille l'an de Rome 695, c'est-à-dire un an avant l'expédition de César dans les Gaules; et qu'une inscription parfaitement authentique établit qu'on ne parlait plus grec à Ampurias l'an de Rome 549, c'est-à-dire 146 ans auparavant.

L'abrégé de Trogue Pompée, fait par Justin, et Strabon expliquent très-clairement l'histoire de Marseille et de ses comptoirs.

Bâti six siècles avant l'ère vulgaire, sur un territoire obtenu d'un petit roi gaulois, par des colons grecs venus de l'Asie Mineure, Marseille eut pour principale occupation de se défendre contre le pillage des Gaulois et des Ligures. Ayant échappé par hasard à une surprise, pendant la célébration des fêtes Florales, les Marseillais « conservèrent l'usage de fermer leurs portes les jours de fête, de veiller, de couvrir leurs remparts de sentinelles, de reconnaître les étrangers qui entraient, et de se garder, au sein de la paix, avec le même soin qu'en temps de guerre (1) ». Cet état de choses existait encore du temps de César; car Justin ajoute : « Ainsi se conservent à Marseille les bonnes institutions, non par la nécessité des temps, mais par l'habitude de bien faire.

C'est par les mêmes moyens qu'Ampurias s'était préservée contre les mêmes dangers. Nous ne saurions mieux faire, pour tracer le tableau des uns et des autres, que de reproduire littéralement ce que Tite-Live dit d'Ampurias, au sujet de l'expédition de M. Porcius Caton, l'an de Rome 557, ou 195 ans avant l'ère vulgaire :

« Dès cette époque, dit-il, Ampurias contenait deux villes, séparées par une muraille. L'une était occupée par des Grecs, venus de la Phocée, d'où les Marseillais sont aussi originaires; l'autre, par des Espagnols; mais la ville grecque, située le long du rivage,

Narbonne était inconnu de son temps; et que ceux qui voudraient prétendre le contraire étaient des ignorants ou des menteurs. — Polybe, *Histor.*, lib. III, cap. XXXVII.

(1) Jus in, lib. XLIII, cap. IV.

était entourée d'un mur qui avait moins de quatre cents pas de circuit ; tandis que la ville espagnole, plus éloignée de la mer, était enveloppée par un mur de trois mille pas. Une troisième ville, formée de citoyens romains, y fut ajoutée par le divin César, après la défaite des fils de Pompée. Maintenant, ces trois villes n'en forment plus qu'une, les Espagnols d'abord, les Grecs ensuite ayant été admis au droit de cité.

« Qui considérerait cette ville grecque, ouverte du côté de la mer, mais exposée du côté de la terre aux Espagnols, nation farouche et guerrière, se demanderait qui avait pu la protéger. C'était la discipline, entretenue par la crainte chez les faibles, vivant au milieu des forts, qui avait protégé leur faiblesse.

« La partie du mur donnant sur la campagne était très-bien fortifiée, et n'avait qu'une porte. Un des magistrats en était le gardien, et ne la quittait jamais. Pendant la nuit, un tiers des habitants veillait sur les murailles, et non pour la forme ou pour obéir à la loi, mais, comme si l'ennemi avait été aux portes, on faisait avec soin le guet et les rondes.

« On ne recevait aucun Espagnol dans la ville. Les habitants eux-mêmes n'en sortaient qu'avec précaution ; mais, du côté de la mer, les issues étaient libres. Par la porte qui donnait sur la ville espagnole, les Grecs ne sortaient jamais qu'en grand nombre, et c'était d'ordinaire le tiers des habitants qui avaient été de service la nuit précédente (1). »

Ces Grecs qui sortaient dans la ville espagnole allaient y tenir le marché, y faire et y solder les échanges.

Tel était le régime des villes et des comptoirs bâtis par les Grecs sur les bords de la Méditerranée. Isolés des peuples environnants par la crainte légitime du pillage, ces Grecs ne se hasardaient point parmi eux, et par conséquent ne purent pas leur apporter leur langue. Bien au contraire, ils apprirent peu à peu et adoptèrent la leur, amenés bien évidemment à ce résultat par les facilités que l'unité de langue donnait à leur commerce.

Les Amporitains avaient déjà quitté la langue grecque et adopté la langue espagnole en l'an de Rome 549, huit ans avant l'expédition de Caton, ainsi que le prouve péremptoirement l'inscription relative au temple de Diane d'Éphèse, bâti, dit l'inscription, lorsque les Amporitains n'avaient pas encore quitté la langue

(1) Tite-Live, *Histor.*, lib. XXXIV, cap. IX.

grecque et adopté la langue espagnole. Or l'inscription est de l'an de Rome 549 (1), ce qui revient à l'année 204 avant l'ère vulgaire.

Les Marseillais ne parlaient plus grec à l'époque où Cicéron prononça son discours pour Flaccus, c'est-à-dire l'an de Rome 596, l'année même de l'entrée de César dans la Gaule. Le témoignage de l'orateur est formel à cet égard, car il présente Marseille enveloppé par les flots de la barbarie gauloise, comme aussi séparé de la langue de la Grèce que de son territoire (2).

Les historiens qui, sur la foi de Strabon, ont parlé des écoles grecques de Marseille ont d'ailleurs confondu deux époques très-distinctes : l'époque de Cicéron et l'époque de Tibère.

Pendant la première époque, les Marseillais, livrés au développement de leur commerce, avaient organisé des forces navales en état de le protéger. Impuissants à constituer ces forces avec leur propre population, ils s'étaient associé, comme matelots et soldats de mer, les peuples voisins des Basses-Alpes, notamment les Albyces, population gallo-ligure qui forma au moyen âge le diocèse de Riez (3). Ce furent ces Albyces qui combattirent, sur terre et sur mer, contre César, pendant le siège de Marseille. Ils étaient depuis des siècles dévoués aux Marseillais (4). Ils formèrent la

(1) Voici le texte de l'inscription d'Ampurias, conservé par Ant. de Ruffi, le savant historien de Marseille :

Empositani populi Græci hoc templum
Sub nomine Dianæ Ephesiæ eo seculo
Condidere quo nec relicta Græcorum
Lingua nec idiomate patriæ Iberæ
Recepto, in mores, in linguam
In jura, in ditionem venere
Romanam.
M. Cetego
Et L. Apronio coss.

(Ant. de Ruffi, *Hist. de Marseille*, liv. I, p. 18.)

(2) Voici le passage de Cicéron : « Neque vero te, Massilia, prætereo, quæ tam procul a Græcorum regionibus, disciplinis, linguaque divisa, cum in ultimis terris cincta Gallorum gentibus, barbariæ fluctibus alluetur. » — *Orat.*, pro Flacco, c. xxvi.

(3) Cellarius et Walekenaer sont d'accord sur ce point. *Geograph. antiq.* liv. II, c. II, sect. 3, n° 118. — *Géogr. ancien. des Gaul.*, part. I, ch. VIII.

(4) Albicos, barbaros homines, qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant, ad se vocaverant. — Cæs., *de Bell. civil.*, l. I, cap. XXXIV

base de la population ouvrière et maritime de la ville, où leur langue prévalut finalement et naturellement.

Pendant la seconde époque, Marseille, fécondée par la paix générale qu'Auguste avait donnée au monde, produisit ces écoles célèbres qui dépassèrent en éclat celles de Lyon et de Toulouse et rivalisèrent même, dit Strabon, avec celles d'Athènes. Alors les vieux Phocéens tinrent à honneur de donner un essor spécial à l'étude de la langue grecque ; mais il est dans la nature des études classiques de rester inconnues et interdites au peuple ; et si les riches négociants de Marseille devinrent assez lettrés pour écrire quelquefois leurs contrats en grec, les ouvriers du port et les petits marchands n'en restèrent pas moins le foyer où se perpétua l'un des dialectes les plus célèbres de la Province romaine. Saint Jérôme, écrivant vers l'année 388, résume cette situation en disant qu'à Marseille on parlait le grec, le latin et le gaulois (1).

Ainsi, l'hypothèse de la dissémination d'un certain nombre de mots grecs dans les dialectes de la Gaule par la communication directe de la langue des Phocéens, établis à Marseille et sur la côte de la Méditerranée, est une pure utopie, renversée de fond en comble par l'histoire. Ces Phocéens, loin de communiquer leur langue aux populations environnantes, avaient déjà adopté la leur avant la conquête des Gaules.

Cette hypothèse n'est pas moins renversée par la philologie, car il résulte de l'examen des dialectes parlés en France qu'il y a des mots grecs dans tous, en quantité à peu près égale. Or, si, à la rigueur, on peut attribuer aux Marseillais une certaine mesure d'influence sur leurs voisins immédiats, comment supposer qu'ils auraient eu la même influence sur des peuples éloignés, sans relations avec eux ?

Pour rendre la démonstration évidente et sans réplique, nous allons prendre trois groupes gaulois, non-seulement séparés des Marseillais par de très-grandes distances, mais encore séparés entre eux : les habitants de l'Île-de-France, les habitants de l'Armorique et les habitants de la Gascogne. D'abord les langues de ces trois groupes diffèrent de la langue des Marseillais, et ensuite elles diffèrent entre elles. Eh bien, ces trois langues contiennent des mots grecs en quantité à peu près pareille.

Nous allons dresser un tableau de quelques-uns de ces mots, en

(1) ..Quo.l et græce loquentur et latine et gallice. — *In Præfat. ad lib. II. In epis. ad Galatas.*

les empruntant, non à la langue des lettres, des arts ou des sciences, mais au langage usuel, et en donnant la préférence à ceux qui sont étrangers au latin.

MOTS GRECS DU DIALECTE FRANÇAIS.

GREC.	FRANÇAIS.	GREC.	FRANÇAIS.
Ἄλεα,	Hâle.	Ἐμβάλλω,	Emballer, empaqueter, j'emballer.
Βουβών,	Bubon.		
Γαῦρος,	Bravache, γαυιοche.	Θάλλω,	Taller, pousser des rejetons.
Ζήλωσις,	Jalousie.	Θάλλος,	Talle, rejeton.
Κακκάζω,	Caqueter.	Θύω,	Tuer, immoler, je tue.
Κλίμα,	Climat.		
Κοίτη,	Couète, — lit de plume.	Κλείς,	Clé.
Κρίζω,	Crier.	Κολλητός,	Collé.
Μόσυν,	Maison.	Κρίκος,	Cric, engin.
Μοχλός,	Moufle, — levier.	Λάπτω,	Laper, je lape.
Μωκάω,	Se moquer.	Λίπυ, λιπόεις,	Lippu, gras.
Μώλυς,	Moulu, — fatigué.	Λισσός,	Lisse, uni.
Ξουστρίς,	Étrille.	Λοβός,	Lobe de l'oreille.
Ὅριζων,	Horizon.	Μάσταξ,	Mâchoire, masticquer.
		Μύσταξ,	Moustache.
Φανός,	Fanal.	Πάχυς,	Paquet.
Πάρεσις,	Paresse.	Πατύς,	Plat.
Πάσσαλος,	Paisseau, échalas.	Πλέος,	Plein.
Ἔρα,	Aire, terre aplanie.	Σιμά (τά),	La cime, les lieux escarpés.
Ιθάξ,	Plaque, tablette.		
Ιθήσσω,	Blesser, — je blesse.	Τίλλω,	Teiller le lin, je teille.
Σίφων,	Siphon.	Ταπεινός,	Tapinois, humble.
Στρομβος,	Trombe.	Τρύπανον,	Trépan, tarière.
Αἶγλη,	Éclat.	Τύμβος,	Tombe.
Ἄλαλή,	Halali, cri de guerre.	Τυπή,	Tape, coup.
Ἄνιη,	Ennui.	Τύρσις,	Turcie, chaussée.
Ἄρασσω,	Harasser, je harasser.	Τώρος,	Tuf, tuffeau.
Ἀσκηλῆς,	Squelette.	Υἶς, avec le digamma éolique,	Fils.
Γάρ,	Car.	Φίς,	Fiolle.
Γηθίω,	Être gai, — j'ai de la gaieté.	Φιάλη,	Fardeau.
Ἐρητύω,	Arrêter, j'arrête.	Φόρτος,	Charme, agrément.
Ἐγγλίνω,	Incliner, j'incline.	Χάρμα,	Corde.
		Χορδή,	

MOTS GRECS DU DIALECTE GASCON.

GREC.	GASCON.	FRANÇAIS.
Ἄραξ,	Aralgé,	Folle avoine.

Ἄρπη,	Arpo,	Griffe.
Βίχιον,	Piché,	Vase à vin.
Βραχύνω,	Abraça,	Raccourcir.
Βουνός,	Bougnò,	Amas, enflure.
Ἐνθα,	Enta,	Vers, à.
Ἐντέμνω,	Entemia,	Entamer.
Θέναρ,	Ténarezo,	Paume de la main, — plateau de séparation des eaux.
Κεύθω,	S'acata,	Se cacher.
Καύρηξ,	Kaouèko,	Chouette.
Κόπος,	Cop,	Coup.
Κοπάς,	Coupat,	Coupé, étêté, 'en parlant d'un arbre.
Λοπία,	Loupio,	Loupe, — enflure.
Πεσσός,	Pesso,	Pièce, jeton.
Ῥάιος,	Rai, — Aco rai,	C'est aisé, facile.
Τορός,	Tarouèro,	Tarière.
Αἰζώ,	Afréja,	Soulever.
Ἄϊσσω,	Itza,	Gambader, ruer.
Αἰξ,	Hzet,	Bond, gambade.
Ἄνω,	En haoût,	En haut.
Αὐτῶς,	Ataouï,	Ainsi.
Βῆθι, impér. aor. 2. de Βαίνω,	Bè-ten,	Va-t'en.
Βῆγ,	Ben, ba,	Va, va donc.
Βοή,	Bouès, bouts,	Voix.
Βρομέω,	Brouni,	Faire du bruit, celui des abeilles, celui du ton- nerre.
Βρύω,	Briouïa,	Sourdre. — Fil de l'eau.
Ἐπειί,	Apèi, apè, après,	Après, après que.
Ἐσθής, avec le digamma éolique Fεσθής,	Besto,	Veste.
Ἐσχάρη,	Escaradé,	Tige de fer ou de bois pour écarter les char- bons du four ou du foyer.
Ἴθι,	Ili,	Cri des rouliers pour exciter leurs chevaux.
Καύμα,	Caïmas,	Chaleur lourde.
Θήκη,	Téko,	Gousse des pois, des fèves.
Λαμπρός,	Eslambret,	Éclair.
Λείχω,	Léka, ké léki,	Lécher, je lèche.
Λεύσσω.	Luzi,	Luire.
Λυγός,	Ligo, ligassé,	Osier pour lier.
Μεῖς,	Més,	Mois.
Μύλη,	Moulo,	Meule.
Μεσπίδη,	Mesplé,	Néflier.

Νηλί,	Nagué,	N'est-ce pas?
Πείλω,	Pika,	Piquer.
Πλέλω,	Pléga, ké plégui,	Plier, je plie.
Πατάξ,	Patak,	Un coup avec le plein de la main.
Ψάκος,	Pérrak, pérrék,	Chiffon.
Σχίζω,	Eskicha,	Déchirer.
Σκάρτης,	Escartur,	Sauteur, qui franchit un taureau de course.
Τείνω,	Téné, ké téni,	Tendre, les vignès, les arbres.
Τῆ, ancien impérat. de Τάω,	Tè!	Tiens! voilà!
Τρέπω,	Trépa,	Marcher rapidement, tré-pigner.
Τρύω,	Truka, ké truki,	Battre, frapper.
Τρυφάω,	Sé trufa,	Se moquer de, dédaigner quelqu'un.
Τρώγλη,	Trauik,	Trou.
Τύκος,	Tuko, tukel,	Pic, pointe, hauteur.
Σπαράσσω,	Espéréka,	Déchirer, disperser.

MOTS GRECS DU DIALECTE BAS-BRETON.

GREC.	BAS-BRETON.	FRANÇAIS.
Ἄελλα,	Aüel,	Coup de vent, tempête.
Ἄλλος,	All,	Un autre.
Ἄγκυρα,	Ancor, angor,	Ancre.
Ἄμύνω,	Amouyn,	Secourir.
Ἄνώγω,	Annog,	Exhorter.
Βορά,	Bara,	Pain, nourriture.
Βράγγια,	Brenc,	Les ouïes des poissons.
Βαλλίζω,	Ball,	Danser.
Βήκια,	Bicq,	Chèvre.
Κρύος,	Crou,	Glace, gelée.
Κοκός,	Coq,	Coq.
Κίρκος,	Cyrch,	Épervier.
Κάρυον,	Craouen,	Noix.
Καυός,	Caul,	Chou.
Κίστη,	Cist,	Coffre, panier.
Δίνη,	Douin,	Tournant d'eau, gouffre.
Ἡῆ,	Hëi,	Foin, fouflage.
Γύψ,	Gup,	Vautour.
Γλία,	Glu,	Glu.
Γλάζω,	Glàs,	Cri, crier.
Γραῖος,	Grai,	Vieux.
Μανδύα, μανδύη,	Mante,	Mante, vêtement de femme.

Μύω,	Mu,	Fermer la bouche.
Νητόν,	Nodd,	Fil.
Ὅαρίζω,	Haori,	S'amuser.
Ὅργιλος,	Orgoüil,	Superbe, hautain.
Πέζα,	Pez,	Pièce, ajoutée à une robe.
Πῶλος,	Peul,	Poulain.
Σαγήνη,	Seigne,	Seine, filet.
Σκύθαλον,	Scubelen,	Balayures.
Τέγος,	Tec,	Toiture.
Φέναξ,	Fin,	Fin, finassier.
Φέρετρον,	Fiertz,	Brancard, civière.
Φλάω,	Flan,	Battre.

Il serait aisé de dresser, pour tous les dialectes de la France, la liste de mots grecs que nous venons de dresser pour le français, pour le gascon et pour le bas-breton, et cette liste pourrait être beaucoup plus longue; mais nous lui avons donné les dimensions qui en font un argument pour la thèse de ce chapitre, sans en faire une gêne pour la lecture.

On trouve donc des mots grecs, en quantité à peu près égale, dans tous les dialectes de la France; et comme il serait absurde d'attribuer aux Marseillais une action directe quelconque sur des pays et des populations sans rapports avec eux, on est forcé d'éliminer, au sujet de ces mots, la théorie qui voudrait en rapporter aux Phocéens l'introduction directe dans les dialectes de la France.

Cette conclusion s'ajoute à celle qui résulte de l'examen des faits relatifs aux légions romaines, et prouve que le français n'a reçu ni ses mots latins du contact des Romains, ni ses mots grecs du contact des Phocéens.

Le système ayant pour objet d'expliquer, par l'influence des armées romaines et par celle des Phocéens de Marseille, la présence des mots latins et des mots grecs qui se trouvent dans le français et dans les divers dialectes de la Gaule, se brise donc contre les faits les plus certains de l'histoire.

Le moment est venu de résumer les considérations de toute nature qui concluent à la complète et définitive élimination de ce système, pour lui substituer le système qui explique la communauté des mots entre deux langues par la communauté d'origine des peuples qui les parlent.

CHAPITRE V.

ÉLIMINATION DE LA THÉORIE VULGAIRE QUI DÉRIVE DU LATIN LA LANGUE FRANÇAISE ET LES PATOIS.

La théorie qui dérive le français du latin et du grec n'est donc qu'un pur préjugé. — Les textes allégués en sa faveur la renversent. — Passages de Valère-Maxime et de saint Augustin. — Leur sens est opposé à celui qu'on leur attribue. — Il en est de même des textes de Velleius Paterculus, de Tacite, de Pline le jeune, de Sidoine Apollinaire, de saint Irénée et de saint Jérôme. — Aucun de ces textes ne dit que la nation gauloise avait oublié sa langue pour parler latin. — Saint Irénée déclare lui-même avoir prêché et écrit en patois de Lyon. — Raisons qui déterminèrent saint Jérôme à employer le latin pour écrire à deux femmes gauloises très-instruites. — Récapitulation de toutes les preuves établissant que la langue gauloise ne cessa jamais d'être parlée sous la domination romaine. — Le latin n'aurait pas pu, en se corrompant, engendrer le gaulois, langue d'une nature absolument différente. — Preuves de la différence essentielle du latin et du gaulois. — Génie absolument contraire du substantif, du verbe et de la syntaxe. — Vaines tentatives faites pour faire dériver du latin l'article *le, la, les*. — Objections insolubles que soulève l'hypothèse de la dérivation latine ou grecque. — Il faut donc éliminer définitivement cette théorie, et expliquer la présence des mots latins et grecs dans le français et dans les patois par l'origine commune des Gaulois, des Latins et des Grecs Pélasges. — Tel est le but des chapitres suivants.

Les chapitres qui précèdent détruisent assez radicalement l'hypothèse de la substitution de la langue latine à la langue gauloise, pendant la domination romaine, pour que le moment soit venu d'éliminer définitivement la théorie vulgaire qui dérive le français et tous les patois de la France du latin importé par les armées romaines, et du grec vulgarisé par les Phocéens.

Il n'existe d'ailleurs nulle part, comme on l'a vu, ni un fait, ni un texte, ni un témoignage historique établissant que les Romains avaient imposé le latin, comme langue usuelle, aux peuples vaincus. Cette opinion, avancée sans preuves vers le milieu du seizième siècle, a été depuis lors propagée sans examen.

Au point de vue de la philologie et de l'histoire, elle n'a donc que la valeur d'un simple préjugé.

Chose étrange, s'il pouvait y avoir quelque chose de surpre-

nant dans les habitudes de la routine ! tous les textes ordinairement allégués pour prouver que sous la domination romaine le latin s'était substitué à la langue nationale des Gaulois ont été lus avec tant de légèreté, qu'ils prouvent précisément et matériellement le contraire.

Afin de faire justice encore une fois de ces redites inconsidérées, nous allons prendre le lecteur pour arbitre, et placer les textes sous ses yeux.

Il y a deux témoignages qu'on a généralement l'habitude de citer, afin d'établir que le gouvernement romain avait pour règle d'imposer aux nations vaincues l'usage de la langue latine.

Le premier est celui de Valère Maxime ; le second, celui de Saint Augustin.

Dans un chapitre consacré aux devoirs et aux usages des magistrats, Valère Maxime, qui écrivait sous Tibère, raconte le soin avec lequel les anciens Romains s'attachaient à soutenir la dignité de la république.

« Entre autres indices de leur sévérité à cet égard, il suffit, dit-il, de citer la règle qu'on observa invariablement, de ne *répondre aux Grecs qu'en latin*. On fit plus : afin d'écarter cette *volubilité* qui caractérise leur langue, et qui fait leur force, on les obligeait à *communiquer avec les magistrats par interprète*, et non-seulement à Rome, mais en Grèce et en Asie. On avait en vue de faire que la langue latine fût accueillie parmi les peuples avec plus d'honneur et de respect. Ce n'est pas que nos ancêtres fussent étrangers au goût des lettres ; mais ils voulaient qu'en toute chose le manteau grec fût assujéti à la toge romaine, estimant qu'il était indigne de soumettre aux élégances et au charme des lettres la puissance et la majesté du gouvernement (1). »

Telles furent les premières règles observées par les Romains. Néanmoins le sénat s'en départit plus tard ; et le rhéteur Molon, l'ami de Cicéron, est cité comme le premier qui eut l'honneur d'être entendu en grec, et sans interprète, en pleine Curie sénatoriale (2).

Il résulte évidemment du passage de Valère Maxime trois choses, toutes également exclusives de la doctrine qui veut que les Romains aient imposé l'usage du latin à la nation grecque.

(1) Valer. Maxim., lib. II, cap. II.

(2) *Ibid.*, lib. II, cap. III.

Premièrement, ce n'est que dans les rapports de gouvernement à gouvernement que les Romains obligeaient les Grecs, non pas à parler le latin ou à le comprendre, mais à recevoir ou à faire les communications dites officielles à l'aide de la langue latine et par l'intermédiaire d'un interprète. Dans les rapports que les Grecs pouvaient avoir comme particuliers avec les magistrats romains, ceux-ci avaient soin d'employer la langue grecque, lorsqu'ils la savaient. Nous avons établi ce fait en citant l'exemple du célèbre Crassus, lequel, pendant sa préture en Asie, s'appliquait à rendre la justice aux Grecs en employant toujours le dialecte du plaignant.

Deuxièmement, c'est précisément parce que les Grecs en général n'étaient ni en état de comprendre ni en état de parler la langue latine, que les Romains les obligeaient à recevoir et à faire les communications par l'intermédiaire d'un interprète. Le but des Romains étant, selon Valère Maxime, d'éviter la volubilité de la langue grecque et de faire prendre en considération la langue latine, ce but aurait été atteint sans l'intervention de l'interprète si les Grecs avaient été en état de parler le latin ou de le comprendre. L'emploi permanent et systématique de l'interprète prouve donc que, si les Romains obligeaient les gouvernements des villes grecques à employer l'usage indirect du latin, ils n'obligeaient pas les Grecs à l'apprendre, ce qui d'ailleurs eût été impossible pour un peuple disséminé en Europe, en Asie et en Afrique, dans un si grand nombre de villes ou d'îles, sans relation régulière entre elles.

Troisièmement, en imposant aux gouvernements grecs l'emploi du latin par voie d'interprète, le gouvernement romain se proposait, selon Valère Maxime, non pas de populariser au dehors la langue latine, mais de l'y faire respecter, et de lui donner, en matière de politique le pas sur toutes les autres. C'est l'idée que Valère Maxime résume en disant qu'il fallait soumettre en tout le manteau grec à la toge romaine.

Une autre considération, puisée également dans le désir de faire respecter l'autorité romaine, avait déterminé le sénat à prescrire l'emploi de la langue latine. Avant la fin des guerres puniques, avant la sécurité qui en fut la suite, et qui donna à Rome une si vive impulsion aux lettres, très-peu de Romains comprenaient le grec, et ceux qui l'avaient appris le parlaient en *Barbares*, c'est-à-dire sans ce charme prosodique qui était pour plus de moitié dans

l'empire qu'exerçait cette langue. C'eût donc été s'exposer à la risée des Grecs, ces redoutables railleurs, que d'aller les haranguer dans leur langue sans être en état de la parler correctement, et comme eux.

C'est ce qui arriva à L. Posthumius, chef d'une ambassade romaine, envoyée à Tarente 281 ans avant l'ère vulgaire. « Suivant l'usage des villes grecques, dit le *supplément* de Tite-Live, les Tarentins assemblaient le peuple dans l'enceinte du théâtre... Là, L. Posthumius, chef de l'ambassade, voulut parler.; mais toutes les fois qu'il lui échappait, comme à un Romain, quelque expression peu conforme au génie de la langue grecque, toute l'assemblée éclatait de rire, et le traitait insolemment de barbare (1). »

De cette insulte sortit la guerre de Pyrrhus, que les Tarentins appelèrent à leur secours.

Lorsque, 168 ans avant l'ère vulgaire, Paul Émile eut vaincu Persée et soumis la Macédoine, il divisa en quatre parties l'antique patrimoine d'Alexandre, et donna à chacune d'elles la liberté de se gouverner à sa guise. Assis sur son tribunal, à Amphipolis, il lut lui-même, *en langue latine*, les ordres du sénat, et son préteur, Cn. Octavius, répétait ses paroles *en langue grecque*, pour être compris des commissaires envoyés par les diverses nations (2).

Paul Émile aurait pu parler en grec; il avait peu de jours auparavant adressé en cette langue au roi Persée les paroles nobles et touchantes que rapporte Tite-Live (3); mais devant les délégués de la Macédoine Paul Émile parlait à un peuple officiellement représenté; et il observait, en cette occasion publique, le cérémonial prescrit par le sénat romain.

Il résulte évidemment de ce qui précède que les Romains, contrairement à une opinion légèrement émise, n'eurent jamais la prétention d'obliger la nation grecque à apprendre ou à parler la langue latine, à la place de la sienne; et ce qui prouve sans réplique qu'en effet les Grecs conservèrent l'usage de leur langue,

(1) Tit.-Liv., *Histor.*, J. Freinshem. Suppl., lib. XII, cap. VIII.

(2) « *Silentio per præconem facto, Paullus latine quæ senatui, quæ sibi ex concilii sententia visa essent, pronunciavit; ea Cn. Octavius prætor, nam et ipse aderat, interpretata sermone græco referebat.* » — Tit. Liv., *Histor.*, lib. XLV, cap. XXIX.

(3) « *Hæc græco sermone Perseo; latine deinde suis.* » — *Ibid.*, lib. XLV, cap. VIII.

c'est qu'à la fin du deuxième siècle de l'ère vulgaire, et sur la proposition de Papinien, préfet du prétoire de Septime Sévère, la langue grecque fut élevée au rang de langue légale dans les parties de l'empire où elle était parlée (1).

Le texte de saint Augustin, souvent allégué, mais toujours d'une manière vague, confirme pleinement le sens de celui de Valère Maxime, et prouve que si les Romains prescrivirent l'emploi de la langue latine, comme langue officielle, dans les rapports publics avec les gouvernements étrangers, ce fut toujours à l'aide d'interprètes, et sans exiger par conséquent des nations soumises la substitution du latin à leur propre langue.

Dans un chapitre de *la Cité de Dieu* où il examine les obstacles que la diversité des langues opposait à la communication des hommes, saint Augustin s'exprime ainsi : « Mais, dira-t-on, une nation impérieuse a imposé aux peuples vaincus non-seulement sa domination, mais encore sa langue, pour la facilité des relations, et elle a assuré ce résultat en pourvoyant à ce que non-seulement les interprètes ne manquaient pas, mais à ce qu'il y en eût partout en grande abondance; c'est vrai (2). »

Ce que saint Augustin dit des Romains, dans ce passage ne signifie donc pas qu'ils avaient forcé tous les peuples à oublier leurs propres langues pour apprendre le latin; mais qu'ils avaient fait de la langue latine un moyen de communication, un lien social entre les nations, en instituant dans chaque pays un grand nombre d'interprètes, mis à la disposition des autorités ou des personnes qui, par leurs fonctions ou par leur goût, avaient à faire usage de cette langue.

Il y avait des contrées où la variété des idiomes était extrême. Strabon dit, avec quelque réserve il est vrai, qu'en Colchide on parlait *trois cents* langues différentes (3); mais il affirme que dans le petit pays de l'Albanie, on en parlait *vingt* (4). On comprend par là le nombre considérable d'interprètes qu'il avait fallu aux

(1) Le lecteur a déjà vu au chapitre II l'élévation au rang de langues légales du grec, du punique, du syriaque et du gaulois.

(2) « At enim opera data est ut imperiosa Civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam, domitis gentibus per pacem societatis imponeret; per quam non deesset, imo et abundaret etiam interpretum copia. Verum est. » — S. Augustin, *de Civitate Dei*, lib. XIX, cap. VII.

(3) Strabo, *Geograph.*, lib. XI, cap. II, § 16.

(4) *Ibid.*, lib. XI, cap. III, § 6.

Romains pour mettre toutes ces tribus à même de communiquer avec les gouverneurs en langue latine. En effet, en Colchide seulement, ils en entretenaient *cent trente* (1).

Que prouve un si grand nombre d'interprètes pour traduire le latin à ces peuples? — C'est qu'ils ne le comprenaient pas.

Les interprètes constituaient ainsi chez les Romains une institution publique. Dans la Gaule, cette institution a traversé le moyen âge. En dialecte de Normandie et de l'île de France, ces interprètes se nommaient des *Latiniers*. On les trouve souvent mentionnés dans les trouvères.

Le roman de *Garin* dit :

Latinier fu, si sot parler Roman,
Englois, Gallois, et Breton et Normau (2).

En résumé, les deux textes de Valère Maxime et de saint Augustin, si souvent allégués pour établir en principe que les Romains avaient imposé la langue latine aux nations vaincues, disent précisément le contraire. Toutes les nations soumises aux Romains conservèrent leurs langues propres. Seuls, leurs gouvernements furent astreints à employer le latin dans leurs communications officielles avec les consuls, questeurs, préteurs, préfets de la république et de l'empire, et, afin que ces gouvernements étrangers pussent user d'une langue qu'ils n'avaient pas apprise et qu'ils n'étaient pas obligés d'apprendre, Rome instituait auprès d'eux un nombre d'interprètes approprié aux communications.

Tous les autres textes allégués répondent à la pensée des deux précédents et la confirment.

Lorsque Rome avait soumis un peuple, elle se l'attachait par des faveurs. La plus ambitionnée de toutes était celle de citoyen romain. Elle fut accordée peu à peu aux premières familles de la Gaule et de l'Espagne, pays riches et guerriers dont la jeunesse fournissait la principale force des armées romaines. A cette première faveur vint s'ajouter celle qui était le couronnement de toutes les autres, l'admission au sénat.

(1) Nous empruntons cette assertion à Max Müller, *Science du langage*, deuxième leçon.

(2) Du Cange, *Glossar. med. et inf. Latinit.*, verbo *Latinarius*.

La juste ambition d'être associé aux droits et au gouvernement des Romains détermina donc, dans tous les pays soumis, un certain nombre de familles à faire apprendre le latin à leurs enfants. On se préparait alors ainsi aux fonctions publiques de l'empire romain, comme on se prépare aujourd'hui, par le baccalauréat, aux fonctions publiques de l'empire français ; mais de même qu'aujourd'hui la connaissance du latin, donnée dans de nombreux collèges à cent mille fils de famille, ne fait pas que le latin soit devenu la langue de la France ; de même cette connaissance donnée, sous le gouvernement romain, à quelques centaines d'écoliers, dans une dizaine de collèges, ne pouvait pas faire que le latin devint la langue de la Gaule, de l'Espagne ou de l'Italie.

Une langue étrangère n'est pas une maladie qui se gagne par le contact ; c'est une science difficile, qui ne s'acquiert qu'avec du temps, de la patience et de l'aptitude.

On trouve donc parmi les anciens Gaulois beaucoup de personnes qui cultivaient les lettres ; non-seulement les lettres nationales, comme les bardes, mais aussi les lettres latines. Parmi ces dernières, les unes se destinaient aux écoles de déclamation ou à la plaidoirie ; les autres étaient généralement des enfants de puissantes familles, poursuivant la carrière des emplois et des honneurs publics ; mais à cette époque, encore bien moins qu'à la nôtre, le peuple des villes ou celui des campagnes n'avait ni le loisir, ni la fortune, ni l'ambition nécessaires pour aller dans les écoles apprendre le latin.

Or personne ne le sait sans l'avoir appris, car beaucoup l'ignorent même après l'avoir étudié.

C'est en ce sens qu'il faut entendre les textes, d'ailleurs très-clairs, de Velléius Patereulus, de Tacite, de Pline le jeune, de Sidoine Apollinaire ; c'est ainsi qu'il faut expliquer les sermons grecs de saint Irénée, prêchés à Lyon, et les lettres latines de saint Jérôme, adressées à quelques dames gauloises.

On a conclu d'un passage de Velleius Patereulus que les Romains avaient imposé le latin aux Pannoniens. « Dans toutes les Pannonies, dit-il, on connaît non-seulement les sciences, mais la langue de Rome, et la plupart y cultivent les lettres (1). »

(1) «... In omnibus Pannaoniis, non disciplinæ tantummodo, sed linguæ quoque notitia romanæ, plerisque etiam litterarum usus. » — Velleius Patereul., lib. II, cap. XCX.

Velleius Paterculus ne dit pas que *tous* les Pannoniens *usent* de la langue de Rome ; il dit que cette langue est *connue* dans toutes les Pannonies, ce qui est bien différent. Il y avait dans les deux Pannonies beaucoup de personnes instruites dans la langue latine. Voilà tout ce que signifie le passage de l'historien.

Tacite raconte qu'Agricola avait déterminé les chefs de la noblesse bretonne à faire instruire leurs enfants dans les arts libéraux ; — « si bien, dit-il, qu'il arriva à préférer le génie des Bretons au savoir des Gaulois, et que ceux qui naguère dédaignaient le langage de Rome voulurent en posséder l'éloquence (1) ».

Ce sont donc les fils des grands seigneurs bretons qui apprenaient le latin, après l'avoir longtemps dédaigné, et non le peuple breton, qui avait assez de sa langue nationale.

Les Bénédictins, qui étaient pourtant de bien savants hommes, ont conclu d'un passage de Pline le jeune que le peuple gaulois parlait latin. Voici ce passage, tiré d'une lettre à Geminus : « Je ne pensais pas qu'il y eût des libraires à Lyon. J'ai été d'autant plus charmé d'apprendre par votre lettre qu'ils vendaient mes livres, et je suis heureux de voir que mes ouvrages rencontrent à l'étranger l'estime qu'ils obtiennent à Rome (2).

De ce qu'il se trouvait à Lyon, ville savante, des libraires qui vendaient les livres de Pline et des lettrés qui les appréciaient, il ne s'ensuit pas que les Lyonnais parlaient latin. On trouverait aujourd'hui à Lyon beaucoup de livres allemands, anglais ou espagnols ; et cependant le peuple de Lyon ne parle ou n'entend ni l'espagnol, ni l'anglais, ni l'allemand.

Enfin, le passage de Sidoine Apollinaire confirme le même ordre de faits. Le voici, tiré d'une lettre à Hecdicus, grand personnage d'Auvergne : « Après avoir dû jadis à votre personne de dépouiller les aspérités de la langue celtique, la noblesse vous doit maintenant de savoir user du style oratoire et même de composer selon les formes des Muses ; et ce qui vous donne surtout l'affection universelle, c'est qu'après avoir forcé les nobles Auvergnats à

(1) Jam vero principum filios liberalibus artibus erudire, et ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre, ut qui modo linguam romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. » — Tacit., *Jul. Agricol.*, cap. XXI.

(2) « Bibliopolas Lugduni esse non putabam ; ac tanto libentius ex litteris tuis cognovi venditari libellos meos, quibus peregre manere gratiam, quam in urbe collegerint, delector. » — Plin. Sec., *Epistol.*, lib. IX, epist. 11.

devenir Latins, vous les avez ensuite empêchés de devenir Barbares (1). »

Ce dernier trait se rapporte aux Goths, contre lesquels Hecdicus avait défendu l'Auvergne.

Sidoine Apollinaire dit lui-même ailleurs qu'il écrivait quelquefois en *langue usuelle*, qu'il distingue du latin : « Après avoir terminé mon livre, qui est peu correct, j'ai composé le reste de mon travail en *langue usuelle*, quoique je n'y sois pas très-expert (2). »

On voit donc qu'ici, comme dans les Pannonies, comme en Bretagne, comme à Lyon, ce sont les lettrés, ce sont les nobles, ce sont les personnes riches qui apprennent à parler et à écrire en latin. On ne trouve nulle part la trace d'un texte ou d'un fait établissant que le peuple parlait ou entendait cette langue.

L'allégation relative à saint Irénée est un exemple des plus curieux des erreurs où conduit l'esprit de système appliqué à l'histoire.

A l'appui de la thèse qui veut que les Gaulois aient oublié leur langue pour apprendre le latin et même le grec, thèse dont il a été, non le promoteur, mais le plus sérieux apologiste, le savant bénédictin dom Rivet, auteur des IX premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*, allègue l'exemple de saint Irénée, compaguon et successeur de saint Pothin au siège de Lyon, venu de Grèce, comme lui, et mort comme lui pour la foi, vers l'année 202. Suivant dom Rivet, d'accord sur ce point avec des érudits célèbres, saint Irénée, apôtre grec, aurait prêché et écrit en grec, d'où il tire cette conclusion que « l'usage de la langue grecque était commun dans les Gaules, en ces premiers siècles, surtout à Lyon (3) ».

On n'a pas les sermons de saint Irénée, mais on a son traité *Contre les Hérésies*, en V livres. Cet ouvrage présente cette par-

(1) «... Tuæ personæ quondam debitum, quod sermonis celtici squammam depositura nobilitas, nunc oratorio stylo, nunc etiam camœnalibus modis, imbuebatur; illud in te affectum principaliter universitatis accendit, quod quos olim latinos fieri exegeras, deinceps esse barbaros vetuisti. » — Sidon. Apollinar., Hecdicio suo, l. III, *Epist.* 3.

(2) « Post terminatum libellum, qui parum cultior est, reliquas denuo litteras usuali, licet accuratus mihi melior non sit, sermone contexto. » — Apollin. Sidon., *Epistol.*, lib. IV, *epist.*, X, Felici suo.

(3) *Hist. littér. de la France*, t. I, p. 334.

ticularité, que les V livres nous sont parvenus en latin, mais que le premier seul nous est encore parvenu en grec, conservé par saint Épiphane. Les érudits ont donc discuté la question de savoir lequel, du texte grec et du texte latin, est l'original, et lequel est la traduction.

Érasme hésite; Huet pense que saint Irénée, après avoir écrit en grec, a fait lui-même la traduction latine. Dom Rivet ne doute pas que saint Irénée n'ait écrit en grec, puisqu'il tire de ce fait son argument en faveur de son système sur la disparition de la langue gauloise pendant la domination romaine; mais il croit le texte latin une traduction un peu postérieure et par conséquent étrangère à saint Irénée.

Eh bien, si ces savants hommes s'étaient donné la peine de lire attentivement et sans prévention la préface dédicatoire, placée par saint Irénée lui-même en tête du premier livre du traité *Contre les Hérésies*, ils y auraient vu que ce grand apologiste n'avait écrit ni en grec ni en latin, mais EN GAULOIS, et, qui plus est, EN PATOIS DE LYON.

C'est lui-même qui le déclare.

Voici ses paroles, fidèlement traduites du texte latin et du texte grec; le lecteur pourra les vérifier :

« Vous n'exigerez pas, dit saint Irénée au personnage auquel il dédie son livre, que moi, qui vis parmi les Gaulois, et qui n'ai pu travailler la plupart du temps qu'en employant UNE LANGUE BARBARE, j'use des artifices du langage, artifices que je n'ai point appris;... mais l'ouvrage que j'ai écrit pour vous, avec simplicité, avec vérité, ET EN LANGUE VULGAIRE, mais avec un esprit de bonne volonté, vous l'accueillerez avec des dispositions également bienveillantes (1). »

(1) Voici d'abord le texte latin de saint Irénée :

« Nec vero facies, ut a nobis, qui inter Gallos degimus, atque IN BARBARA LINGUA ut plurimum operam ponimus, verborum artificium, quod non didicimus, exposcas... Verum ea quæ simpliciter et vere, ac VULGARI SERMONE, benevolo tamen animo, ad te SCRIPTA SUNT, tu quoque pari animi benevolentia accipies. » — Sancti Irenæi, *Contra Hæreses*, lib. I, *præfat.*, in fine.

Voici maintenant le texte grec, conservé par saint Épiphane, et tel que le donne l'édition estimée de dom Manuel, Paris, 1710, in-fol. :

Οὐκ ἐπιζητήσεις; εἰ παρ' ἡμῶν τοῦς ἐν Κελτοῖς διατριβόντων, καὶ περὶ βάρβαρον διάλεκτον τὸ πλεῖστον ἀσχολουμένων, λόγων τέχνην.... ἀλλὰ ἀπλῶς, καὶ ἀληθῶς, καὶ ἰδιωτικῶς τὰ μετὰ ἀγάπης; σοι γραφέντα, μετὰ ἀγάπης; σὺ προσδέξῃ... Sancti Irenæi, *Contra Hæreses*, lib. I, *præfat.*

On le voit; rien de plus net et de plus catégorique que cette déclaration.

Saint Irénée habite parmi des Gaulois, *inter Gallos*; il travaille, il évangélise la plupart du temps en langue barbare, *in Barbara lingua*, dit le latin; en dialecte barbare, *περὶ βάρβαρον διάλεκτον*, dit le grec, il adresse à son ami un ouvrage écrit simplement et en langue vulgaire, *simpliciter ac vulgari sermone*. Le texte grec est peut-être enore plus précis; il dit : écrit en idiome local, *ἰδιωτικῶς γραφέντα*.

Ces données si positives sont corroborées par un document contemporain de saint Irénée, qui est le récit du martyr de saint Pothin et de ses compagnons. Les chrétiens persécutés furent très-nombreux; conduits devant le président de la province de Lyon, ils adoptèrent généralement pour toute réponse la même formule : *Je suis chrétien, et ne fais aucun mal à personne*; mais le document authentique constate que sur le nombre considérable des confesseurs il n'y en eut que deux, Sanctus et un médecin, nommé Alexandre, qui répondirent en latin, *latino sermone*. Cette remarque, appliquée à deux seulement, exclut naturellement les autres, et autorise à croire qu'ils répondirent en langue vulgaire, surtout les femmes et les esclaves (1).

Il tombe d'ailleurs sous le sens que les évêques chargés d'évangéliser les populations ne pouvaient leur parler que leur propre langue nationale et locale. Aussi, saint Jérôme mentionne-t-il, comme on l'a vu, parmi les commentateurs ou apologistes des premiers siècles Fortunatianus, originaire d'Afrique, et qui, devenu évêque d'Aquilée, avait composé un petit commentaire sur les évangiles, en patois local, qui était le gaulois carnique (2).

L'histoire confirme ce que le bon sens suggère à cet égard. Notger, évêque de Liège en 972, prêchait son clergé, composé de lettrés, en latin; mais il prêchait son peuple, composé d'illettrés, en langue vulgaire (3).

(1) Euseb. Cæsariensis, *Histor. Ecclesiastic.*, lib. V.

(2) Fortunatianus, natione Afer, Aquileiensis episcopus, imperante Constantio, in Evangelia, titulis ordinatis, breves rustico sermone scripsit commentarios. — S. Hieron., t. II, p. 492. — Vérone, 1735, in-fol.

(3) Un poète contemporain de Notger affirme le fait en ces termes :

Vulgari plebem, clerum sermone latino
Erudit...

Il ne reste plus à examiner, au point de vue de la thèse actuelle, que les lettres latines adressées par saint Jérôme à Hébidie et à Algasie, deux dames chrétiennes des Gaules.

Jusqu'à quel point quelques lettres en langue latine, adressées à deux dames des Gaules, prouvent-elles que tous les Gaulois parlaient latin? — C'est une question qu'il est presque puéril de poser, mais que nous voulons néanmoins examiner et vider, à l'aide du bon sens et de l'histoire.

Quelle langue pouvait employer saint Jérôme, pour répondre, de Jérusalem, à deux personnes qui lui écrivaient de la Gaule, afin de le consulter sur des questions théologiques? Il n'en savait bien que deux, le latin et l'hébreu, sans compter le pannonien, qui était sa langue maternelle. Ayant étudié à Trèves, qui était au quatrième siècle la métropole politique et littéraire des Gaules, il y avait appris un peu le dialecte des Trévirs, qu'il reconnut plus tard, en Asie Mineure, parmi les tribus qui huit siècles auparavant y étaient venues de la Gaule.

Il ne pouvait employer ni le dialecte de Trèves, ni celui de Stridon, en Pannonie, dans une lettre à deux dames gauloises, parlant elles-mêmes des dialectes gaulois différents, Hébidie celui de Bayeux, Algasie celui de Cahors. Il ne pouvait non plus employer l'hébreu, qui a toujours été un arcane ouvert à peu d'initiés. Il ne pouvait donc employer que le latin.

Et il y avait des raisons naturelles pour qu'il le fit.

Le latin était alors encore, et il resta jusqu'au dixième siècle, la langue littéraire de l'Occident. Du temps de saint Jérôme il était la langue officielle de l'empire, celle qu'apprenaient les personnes d'une condition élevée, et que les magistrats devaient savoir écrire. Toute personne aspirant à être ce que nous appelons *bien élevée* devait comprendre le latin.

Or, qu'étaient Hébidie et Algasie?

Hébidie appartenait à une ancienne famille de Druides, c'est-à-dire à une famille lettrée. Elle avait pour ancêtres, dit saint Jérôme, Delphile, orateur, et Patère, rhéteur aux écoles de Bordeaux, sur lesquels Ausone donne des détails (1). Ces familles druidiques, dépouillées de leur situation par la chute du paganisme, se jetaient dans l'enseignement. Tel était ce Phébi-

(1) Auson., *Commemoratio professorum Burdigalensium*. — Atticus Patera, IV. — Attius Tiro Delphidius, V.

cius, grammairien aux écoles de Bordeaux et sacristain d'un temple du dieu Bélen; fonctions qui, même cumulées, ne le rendaient pas fort riche (1).

Algasie, qui habitait Cahors ou ses environs, était aussi une femme savante. Son savoir est prouvé par les questions aussi difficiles que nombreuses qu'elle soumit à saint Jérôme, et qui nécessitèrent, comme pour Hébidie, une volumineuse réponse, laquelle est un véritable traité. Ce qui montre d'ailleurs le niveau auxquels s'élevait le savoir de ces deux dames, soit en théologie, en histoire sainte et en langue latine, c'est que saint Jérôme les renvoie l'une et l'autre à son commentaire sur saint Matthieu.

Elles s'étaient donc montrées à lui comme capables de le lire avec fruit.

Nous ne pousserons pas plus loin la démonstration de ce fait, que les études latines d'un certain nombre de personnes occupant un rang élevé dans la société gauloise n'entraînent pas cette conséquence, que le peuple gaulois tout entier comprît et parlât le latin. On parle latin et grec à la Sorbonne, autant qu'en aucun lieu du monde, et cependant le portier même de la maison n'a jamais su un mot de ces deux langues.

La supposition que les Gaulois, soumis par les Romains, avaient dû oublier leur langue et apprendre le latin est donc encore une fois une hypothèse purement gratuite. On vient de voir qu'elle n'a pas en sa faveur un texte, une autorité quelconques.

Nous allons montrer qu'elle a contre elle des faits incontestables et des objections insolubles.

S'il y a une thèse dont on puisse dire qu'elle est matériellement établie, c'est celle qui fait l'objet de notre deuxième chapitre, où nous montrons que la langue gauloise n'a jamais cessé d'être parlée sous la domination romaine, et que le gouvernement lui-même l'éleva, sous Alexandre Sévère, à la fin du deuxième siècle, au rang de langue légale de l'empire, pouvant servir à la rédaction de certains contrats, à la place du latin.

La loi de Septime Sévère prouve donc que la langue gauloise était usuelle au commencement du troisième siècle; et l'insertion de cette loi dans le *Digeste* et dans les *Institutes* prouve qu'elle l'était encore à la fin du règne de Justinien, au milieu du sixième, cet empereur étant mort en 565.

(1) Auson., *Commemorat. professor. Burdigalens.*, X.

A cette époque, Clotaire I^{er}, fils de Clovis, était roi de France ; les Lombards étaient maîtres de l'Italie ; les Goths tenaient la plus grande partie de l'Espagne, c'est-à-dire l'empire romain d'Occident était complètement détruit depuis environ un siècle, puisque son dernier souverain, Augustule, avait été détrôné par Odoacre, en l'année 475.

Ainsi, la langue gauloise était maintenue au rang de langue légale longtemps après la chute de l'empire romain d'Occident, ce qui prouve péremptoirement que les Romains ne l'avaient pas détruite, et que la nation gauloise ne l'avait pas oubliée pour apprendre le latin.

Voudrait-on prétendre que lorsque l'empire romain fut tombé les Gaulois redoublèrent de zèle pour sa langue officielle, et que ce fut alors qu'ils sacrifièrent au latin leur langage national ?

Le bon sens repousse une semblable hypothèse, et les faits la renversent.

Si les Gaulois avaient conservé leur langue sous la domination romaine, et cela est incontestable, quelles raisons auraient-ils eues de l'oublier pour la langue latine, lorsque toutes les écoles officielles se fermaient, lorsque le gouvernement dont le latin avait été la langue officielle était tombé, et lorsque les nouveaux maîtres de l'empire étendaient sur l'Europe un langage et des usages nouveaux ?

D'ailleurs, le mépris que le nom romain inspirait aux Barbares conquérants était universel et immense.

« Nous, disaient-ils par la bouche de l'évêque Luitprand, nous, Lombards, Saxons, Franes, Lorrains, Bavares, Suèves, Bourguignons, nous avons un tel dédain pour les Romains, que dans un transport de colère contre nos ennemis nous leur disons pour toute injure : *Romain !*

« Dans ce seul mot sont réunis l'excès de la lâcheté, de la bassesse, de l'avarice, de la luxure, du mensonge, enfin l'excès de tous les vices (1) ».

Voilà pour le bon sens ; — voici pour les faits.

Nous avons cité le passage d'Albéric, moine des Trois-Fontaines, dans lequel il raconte, sous la rubrique de l'année 987, l'envoi vers Robert le Pieux, fils de Hugues Capet, d'un personnage choisi à cause de son habileté dans la *langue gauloise*.

(1) Luitprand, *Legatio ad imperat. Nicephor. Phoc.*

Nous avons cité encore le discours qu'Aymon, évêque de Verdun, prononça en *langue gauloise* au concile de Mouzon, en l'année 995.

Tous ces faits établissent donc qu'après la chute de la domination romaine, comme pendant sa durée, les Gaulois conservèrent et employèrent leur langue, dissimulée, aux yeux d'une critique prévenue, sous le nom de langue romane, qu'elle prit immédiatement après l'établissement régulier des conquérants germanains dans la Gaule.

En résumé, l'histoire repousse d'une manière absolue l'hypothèse qui fait naître le français et les idiomes de la Gaule d'une corruption du latin, puisque les Gaulois n'ont pas un seul instant cessé de parler leur langue, pendant et après la domination romaine.

Toutes ces considérations, vraies en ce qui touche le latin, sont, à plus forte raison, vraies en ce qui touche le grec.

S'il résulte des faits les plus avérés que la langue gauloise a eu une existence antique, propre, nationale, non interrompue, avant, pendant et après la domination romaine, il demeure évident que les mots qui lui sont communs avec le latin, ne peuvent être dus qu'à une communauté d'origine avec les dialectes primitifs des habitants du Latium, et non à une transmission matérielle et directe de ces mots, que les armées romaines auraient imposée aux Gaulois après la conquête.

Mais il est bien plus évident encore que la cause de la présence des mots grecs, en très-grand nombre, dans tous les dialectes ou patois de la Gaule, sans exception, doit être également cherchée dans une communauté d'origine des nations gauloises avec ces Grecs errants, guerriers, parlant un grec *barbare*, c'est-à-dire non décliné et non conjugué à la manière hellénique, et qui, sous le nom de Pélasges, ont joué un rôle à la fois certain et encore inexplicable, dans l'histoire primitive de l'occident.

Chercher la source des mots grecs qui se trouvent dans les patois de la Suisse, de la Lorraine, de la Picardie, de l'Ile-de-France, de la Bretagne, de la Gascogne, dans les prétendues relations commerciales avec les Phocéens de Marseille, d'Agde ou d'Amputries, à une époque où ces mêmes Phocéens, enveloppés dans leurs murs par des Barbares, n'auraient pas pu faire une lieue au dehors sans être pillés, massacrés ou réduits en esclavage, est une puérité dont la critique de notre temps ne peut plus s'accommoder.

Toutefois, si la théorie qui fait naître les dialectes parlés en France d'une importation et d'une corruption du latin est combattue par les témoignages de l'histoire, elle ne l'est pas moins par les principes de la philologie.

Une langue qui en se corrompant en produirait une autre ne saurait produire évidemment qu'une langue de même nature, de même génie, c'est-à-dire ayant la même grammaire.

Le latin que les cours de justice s'obstinèrent à employer dans la rédaction de leurs sentences, jusqu'au milieu du seizième siècle, était assurément bien corrompu; mais, enfin, c'était encore du latin par ce qui constitue l'essence d'une langue, à savoir par les règles grammaticales.

Les phrases suivantes, extraites de la révision du procès de Jeanne d'Arc :

— « *Mortuus est faciendo fieri barbam suam* », — il mourut en faisant faire sa barbe;

— « *Bene est servare festa Nostræ Domine ab uno buto usque ad alium* », — il est bon d'observer les fêtes de Notre-Dame d'un bout à l'autre;

— « *Volebant facere unam escarmoucham* », — ils voulaient faire une escarmouche;

Assurément, ces phrases sont écrites en un latin barbare, barbare par l'emploi de mots étrangers à la langue latine, tels que *escarmoucha* et *butum*; barbare par l'emploi de tournures d'un goût absurde, telles que *faciendo fieri barbam*; mais enfin, si barbare qu'il soit, ce latin est encore du latin. Les substantifs s'y déclinent suivant la règle des cas; les verbes s'y conjuguent selon les lois des paradigmes, et les régimes des verbes s'y conforment aux principes de la syntaxe.

Tant qu'une langue ne change que son vocabulaire, en gardant sa grammaire, elle reste la même. On en trouve la preuve dans l'adoption d'une grande partie du vocabulaire grec par le latin littéraire, à partir de Térence.

C'est donc la grammaire qui constitue l'essence, la nature d'une langue. Max Müller consacre hautement ce principe, avec l'Espagnol Hervas (1); et il ajoute, à propos de la grammaire : « Qu'est-ce que la grammaire, si ce n'est la déclinaison et la conjugaison (2)? »

(1) Max Müller, *Science du langage*, quatrième leçon, p. 151.

(2) Ibid., sixième leçon, p. 234.

Eh bien, ces principes de philologie simples, évidents, éternels, proclamés par tous les maîtres de la science, excluent d'une manière absolue l'hypothèse d'après laquelle le français, l'italien, l'espagnol seraient nés du latin, car la grammaire de ces trois langues, qui est identiquement la même, est radicalement contraire à la nature de la grammaire latine.

En effet, et quoique nous l'ayons déjà dit, il faut le dire encore :

Dans la grammaire commune au français, à l'italien et à l'espagnol,

Le substantif se décline à l'aide de prépositions ;

Le verbe actif se conjugue principalement avec des auxiliaires ;

La forme du verbe passif n'existe pas.

La syntaxe exige que dans la construction de la phrase l'ordre grammatical des mots se confonde avec leur ordre logique.

Au contraire, dans la grammaire de la langue latine,

Le substantif se décline à l'aide de cas ;

Le verbe actif se conjugue à l'aide des flexions ;

Le verbe passif a une forme spéciale, conjuguée en partie comme l'actif.

Le verbe déponent a la forme passive et la signification active.

La syntaxe permet dans la construction de la phrase tel ordre de mots qu'il plaît au goût de l'auteur d'adopter.

Il y a donc entre ces deux grammaires un abîme qui les sépare et qui classe le français, l'italien et l'espagnol dans une famille de langues absolument distincte de la famille à laquelle appartient, avec le grec et le sanscrit, la langue latine.

Des êtres de natures contraires ne peuvent pas s'engendrer mutuellement ; et il est aussi monstrueux en philologie de vouloir que le latin ait produit le français et les langues similaires, qu'il le serait en physiologie de vouloir qu'un quadrupède produisît un oiseau.

C'est parce qu'on s'est toujours arrêté à la surface de cette hypothèse, sans pénétrer jusqu'au principe même qu'elle formule, qu'on n'en a pas aperçu l'absurdité ; car si l'on avait constaté la nature absolument contraire du latin et du français, on n'aurait pas pu s'arrêter, même un seul instant, à l'idée que l'une de ces deux langues puisse procéder de l'autre.

Il n'est pas jusqu'à l'article, partie du discours inconnue au latin et commune aux langues et aux dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne, qui n'eût dû détourner les esprits sérieux de

la pensée de faire naître ces langues de la corruption du latin.

On ne peut pas porter, d'après les documents authentiques déjà publiés à ce sujet, les dialectes ou patois qui sont parlés actuellement en France à moins de cent vingt; ceux qui sont parlés en Espagne à moins de cent; et quant à ceux qui sont parlés en Italie, ils atteignent au moins le nombre de deux cent cinquante.

Eh bien, sur ces cinq cents dialectes parlés dans ces trois grands pays, il n'en est pas un seul, un seul, qui n'ait l'article.

Si c'était le latin qui en se corrompant eût formé ces dialectes, comment aurait-il pu leur donner l'article, qu'il n'a pas?

Il est bien vrai que quelques philologues, traitant la grammaire comme une matière de fantaisie, ont prétendu que l'article français *le, la*, venait du latin *ille, illa*.

Mais d'abord, dans la langue latine, *ille* et *illa* ne sont pas des articles, mais des pronoms, ce qui n'est nullement la même chose.

Ensuite, il ne suffirait pas d'expliquer l'article *le, la* du dialecte français; il faudrait expliquer encore l'article dans tous les autres dialectes de la Gaule. Ainsi, dans le dialecte bas-breton, l'article *le, la*, se dit, au masculin comme au féminin,

Ar devant les consonnes autres que *d, n, t*. — *Ar breur*, le frère.

Ann, devant les consonnes *d, n, t*. — *Ann täd*, le père.

Al, devant la consonne *l*. — *al loar*, la lune.

Est-il possible d'expliquer *Ar, Ann, Al* par *ille* et *illa*? Personne n'oserait le dire.

Mais ce n'est pas tout encore.

Avoir expliqué l'article *le, la* au *nominatif* ne serait rien si on ne l'expliquait pas aussi au *génitif* et au *datif*.

Dira-t-on que *Du* au singulier et *des* au pluriel viennent de *il-lus* ou de *illorum*?

Dira-t-on que *Au* au singulier et *Aux* au pluriel viennent de *illi* ou de *illis*?

Ce serait ridicule; sans compter qu'en répondant ainsi on aurait encore laissé sans réponse les deux questions suivantes:

D'où vient le génitif masculin de l'article auvergnat, *Der*, du?

D'où vient le datif masculin de l'article auvergnat, *Ar*, au?

D'où vient le datif de l'article breton *D'ann, D'ar, D'al*?

On le voit donc, même en torturant les mots, même en admettant, contre le bon sens et la philologie, qu'un mot qui est pronom dans une langue peut devenir article dans une autre, la présence

de l'article dans tous les dialectes de la France, de l'Italie et de l'Espagne, sans exception, est inexplicable par la propagation du latin, qui ne l'a pas.

Finalement, pour accepter la théorie d'après laquelle le français et les patois parlés en France ne seraient qu'un produit de la langue latine corrompue, on serait forcé de tenir pour authentiques les prodiges suivants, dont le moins invraisemblable révolte la raison.

Les nations si nombreuses de la Gaule, de l'Italie et de l'Espagne auraient, seules au monde, oublié leurs langues traditionnelles, pour apprendre la langue latine.

Après avoir toutes apprises le latin, sans qu'on sache quand et de qui, ces mêmes nations l'auraient toutes oublié, sans qu'on dise comment et pourquoi.

Mais ces deux premiers prodiges, inexplicables et inexpiqués, ne sont encore rien auprès du suivant.

Après avoir oublié le latin et cessé de le parler, toutes ces nations, qui n'ont jamais communiqué entre elles, les peuples de la Picardie, de la Pouille et de la Galice, les Lorrains, les Catalans et les Lombards, les pâtres des Landes, de l'Estramadure et des Maremmes, se seraient fait une langue à eux, d'après une grammaire unique, identique, absolument la même, quoique cette langue soit divisée en cinq cents dialectes.

Et dans toutes ces vallées du Cantal, de la Sierra Morena et du Cimino, dans tous ces hameaux innombrables où ces cinq cents dialectes sont parlés, il n'est pas un seul bourg, une seule cabane où un seul habitant ait conservé la déclinaison latine avec des cas, la conjugaison latine avec des flexions, la syntaxe latine avec des inversions !

Et ces millions d'hommes qui vivent et meurent inconnus les uns des autres, qui ne savent réciproquement ni leurs noms, ni leur pays, ni leur existence, ou se seraient concertés, chose impossible, pour adopter l'article, qui n'est pas dans le latin, ou ils l'auraient tous adopté sans se concerter, chose absurde !

Toutes ces hypothèses, crûment exposées, sérieusement envisagées, sont évidemment des rêves de malade. Il n'est pas un esprit sain et réfléchi qui voulût froidement les avouer ; et cependant, ou il faut les accepter franchement, ou il faut reconnaître que les langues de la France, de l'Italie, de l'Espagne ne sont pas de fabrique récente, et n'ont pas été faites artificiellement,

après la chute de l'empire romain, par les nations qui les parlent.

On est donc conduit par le bon sens et par la science à considérer le français, l'italien, l'espagnol, ainsi que tous les dialectes qui s'y rattachent, comme des langues existant par elles-mêmes, en vertu de règles absolument contraires aux règles du latin.

Il devient ainsi nécessaire de chercher dans une hypothèse autre que la corruption du latin littéraire la présence simultanée d'un grand nombre de mots dans cette langue ainsi que dans les langues et dialectes de l'Italie, de l'Espagne et de la France.

En résumé, et quoique ces considérations soient des redites, il faut les exposer encore :

Si le latin s'était substitué au gaulois, pourquoi le gaulois aurait-il été élevé au rang de langue légale, jusqu'après la chute de l'autorité romaine en Occident?

Si le latin s'était implanté, comme langue vulgaire, dans la Gaule, pourquoi ne se serait-il pas implanté aussi dans les autres pays conquis par les Romains avant la Gaule, en Illyrie, en Épire, en Macédoine, en Grèce, en Thrace, en Asie Mineure, en Égypte, en Syrie, en Afrique?

Si le latin avait produit le français et les autres dialectes de la Gaule, pourquoi les langues dérivées seraient-elles d'une nature absolument différente du latin, source de cette dérivation?

Si le latin avait pris la place des langues de la Gaule et de l'Espagne, pourquoi aurait-il échoué devant la langue basque, dans laquelle personne encore n'a osé signaler une corruption du latin?

Puisque la théorie répandue et soutenue comme classique est impuissante à résoudre ces quatre objections fondamentales, la logique et le bon sens commandent de l'éliminer comme entièrement fausse.

Nous allons lui substituer la théorie qui explique par la communauté originelle des races les termes qui sont communs au grec, au latin et au gaulois.

Dans cette donnée, la Gaule, l'Espagne et l'Italie ont été primitivement peuplées par diverses tribus de la même nation, qui ont porté dans ces trois pays les dialectes très-nombreux d'une seule et même langue.

Ainsi, les Latins eux-mêmes n'auraient été, conformément à cette donnée, qu'une des tribus de cette nation primitive. Dès lors il devient naturel que beaucoup de termes du dialecte du Latium

se retrouvent dans les dialectes des autres tribus, répandues, non-seulement en Italie, mais en Gaule et en Espagne.

De cette manière, des Toscans, des Napolitains, des Piémontais, des Auvergnats, des Béarnais, des Lorrains, des Portugais, des Catalans, des Andalous peuvent paraître avoir emprunté beaucoup de mots de leur langue au dialecte vulgaire du Latium, quoique en réalité ces mots leur appartiennent en propre, s'il est prouvé que tous ces peuples sont, comme les Latins eux mêmes, des démembrements de la même nation originelle.

L'identité de race entraîne toujours avec elle l'identité de langue.

Cette deuxième hypothèse a donc l'avantage d'expliquer aisément et clairement toutes les difficultés que la première laisse sans solution.

Ainsi, elle explique :

Pourquoi la domination romaine, qu'on suppose avoir substitué le latin aux langues nationales des peuples soumis, n'a pu produire ce mirage ni au-delà du Rhin, ni au-delà de l'Isonzo, ni au-delà des Alpes. — Les mots d'apparence latine ont dû en effet s'arrêter là, parce que les peuples de race gauloise ne se sont pas établis, à demeure fixe, au-delà de ces limites, où commencent les races germaniques et slaves.

Pourquoi la domination romaine, qu'on suppose avoir fait pénétrer le latin en Gaule, en Espagne et dans les provinces italiennes, n'a néanmoins pu y introduire ni la déclinaison, ni la conjugaison, ni la syntaxe latines. — Des mots d'apparence latine peuvent très-naturellement se trouver dans les idiomes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule, sans que la déclinaison, la conjugaison et la syntaxe latines doivent s'y trouver en même temps, parce que ces règles grammaticales appartiennent exclusivement au latin littéraire, dialecte spécial de Rome, formé avec des éléments grecs, d'après la grammaire des Hellènes.

Il ne faut en effet jamais confondre le latin du Latium avec le latin de Rome. Ces deux langues, profondément séparées par leurs grammaires, se parlèrent toujours, sans jamais se mêler, à Rome même, où la première était la langue des tribus rurales, et la seconde la langue des tribus urbaines, et surtout des patriciens.

Ainsi, la théorie explique encore :

Pourquoi les peuples des provinces si nombreuses et si diverses

de l'Italie, de la France et de l'Espagne, qui n'ont jamais communiqué, qui ne se sont jamais concertés, parlent néanmoins une langue commune, si aisément reconnaissable, sous l'innombrable variété de ses dialectes, qu'un paysan du Limousin ou du Mont-Lozère peut se faire entendre sans interprète des soixantedix millions d'autres paysans qui cultivent le sol, depuis Bruxelles jusqu'à Cadix et jusqu'à Messine.

La théorie explique enfin :

Pourquoi tant de mots grecs se trouvent dans les langues populaires ou patois de la France, de l'Italie et de l'Espagne, car elle éclaire d'un jour nouveau la parenté, entrevue par l'histoire, prouvée par la philologie, des Gaulois proprement dits et des Pélasges, ces premiers Grecs établis dans le Péloponnèse, parlant, non le grec hellénique, mais un grec *barbare*, et disséminés, par les goûts de leur vie pastorale et guerrière, dans tous les pays de l'Occident.

Cette donnée nouvelle sur l'origine commune des idiomes de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne doit naturellement être exposée dans tous ses éléments et prouvée; mais elle reçoit, de sa seule exposition, une probabilité voisine de la certitude.

L'histoire et la philologie vont se réunir pour changer cette probabilité en évidence.

L'horizon de ce livre va donc changer. Nous allons chercher et montrer la communauté des mots que présentent, sans une seule exception, tous les dialectes de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne, dans la communauté d'origine des nations primitives qui peuplèrent ces trois pays.

Cette grande et noble race des Celtes ou des Gaulois, établie entre le Rhin, l'Océan, les Alpes et l'Adriatique, nommée d'autres noms encore, va nous donner le secret des affinités qui existent entre le grec, le latin et tous les dialectes du vaste pays qu'elle occupe.

De là la nécessité d'exposer immédiatement le caractère de cette nation, de montrer son unité persistante et indestructible, au milieu des innombrables tribus qui la composèrent. Telle sera la matière du chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

LA NATION GAULOISE. — SES NOMBREUSES TRIBUS. — SON UNITÉ.

Noms divers qu'ont portés les Gaulois, suivant les pays où ils s'établirent. — Ce sont les Romains qui les nommèrent Gaulois; eux-mêmes se donnaient le nom de Celtes. — Les Aquitains, les Provençaux, les Belges étaient Celtes, comme les autres. — La nation gauloise entre dans l'histoire 599 ans avant l'ère vulgaire. — Émigration de Sigovèse dans la vallée du Danube, et de Bellovèse dans la vallée du Pô. — Noms et pays des Gaulois qui émigrèrent. — Comparaison de la civilisation gauloise et de la civilisation européenne, à cette époque. — Les Gaulois avaient leur philosophie et leur poésie 115 ans avant la naissance d'Hérodote. — Unité de la nation gauloise. — Les Bretons sont de purs Gaulois. — Origine de leur nom. — Date de l'entrée des populations allemandes sur la rive gauche du Rhin. — Les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, les Normands oublièrent leur langue, et parlent gaulois. — Seuls, les Basques sont étrangers à la Gaule et à l'Europe. — Système de M. de Humboldt sur les Basques. — Il est repoussé par les faits. — Preuves. — L'unité gauloise a donc résisté à toutes les invasions. — Des tribus gauloises peuplent l'Espagne primitive, sous le nom d'*Ibères*. — Deuxième invasion des tribus gauloises, sous le nom de *Celtibères*. — Époque approximative de la seconde invasion. — Faits qui les prouvent toutes deux. — Les Tyriens, les Carthaginois, les Grecs, les Romains n'altèrent ni la nationalité ni la langue gauloise des Espagnols. — Seuls, les Cantabres ou Vascons, race étrangère aux Celtes, conservent, en Espagne, leur nationalité et leur langue intactes. — Système et erreur de M. Bladé, qui a cru que les Cantabres étaient Celtes. — Les Basques doivent venir d'Afrique. — Tribu de l'Aurès qui parle un dialecte basque, et s'entend avec les Basques espagnols et français.

Quoique les Gaulois, par leurs établissements en Gaule, en Espagne, en Italie, en Illyrie, en Grèce, en Macédonie, en Thrace, en Asie Mineure, aient été, de tous les peuples anciens, celui qui occupa le territoire le plus étendu sur la surface du monde, il n'en est pas néanmoins un seul dont la nationalité ait été plus dissimulée sous les appellations nombreuses qu'ils reçurent, soit des divers pays habités par eux, soit de l'histoire, soit enfin d'eux-mêmes.

S'il est encore aisé de reconnaître les Gaulois sous les noms de Celtes, de Cimbres, d'Ambrons, de Bretons, d'Ibères, de Celtibères, de Galates, il l'est moins de les retrouver sous les noms de Ligures, de Iapodes, de Scordisques, de Bastarnes; et il faut toutes les ressources de l'histoire et de la philologie réunies pour arriver à constater leur identité dans les Ombriens, les Sabins,

les Pélasges, les Étrusques et enfin les Aborigènes, qui prirent le nom de Latins, un peu avant la fondation de Rome.

C'est à caractériser la nation gauloise, à la suivre dans ses ramifications, à la dégager des dénominations nombreuses et variables de lieux, de temps, de traditions qui la masquent, que ce chapitre va être consacré.

Le connu étant par sa nature le chemin le plus sûr et le plus droit pour arriver à l'inconnu, nous allons étudier d'abord la nation gauloise dans son siège le plus considérable, le plus notoire et le plus ancien, c'est-à-dire dans la Gaule proprement dite.

Sans blâmer ceux qui demandent jusqu'à la géologie, par la comparaison des formes humaines, le secret jusqu'ici impénétrable des rapports primitifs de la nation gauloise avec la race aryane, nous ne les imiterons pas. Nous prendrons les Gaulois dans l'Occident, à l'époque où l'histoire y constate leur présence, et nous les étudierons dans la Gaule, appuyé sur les autorités qui déterminent avec le plus de précision leurs établissements, leurs mœurs et leur langue, autorités dont les plus anciennes et les plus certaines sont Polybe, César, Strabon, Tite Live, Diodore de Sicile, Méla, Tacite et Dion.

Il convient d'abord de dissiper la confusion introduite dans l'histoire de la nationalité et de la langue des Gaulois par leur double nom de Gaulois et de Celtes, et d'écarter en passant l'erreur de ceux qui ont cru que les Celtes et les Gaulois étaient deux peuples distincts, et le celtique et le gaulois deux langues différentes.

Cette confusion et cette erreur disparaissent entièrement devant les notions claires et précises que César, Strabon, Diodore de Sicile, Méla et Dion Cassius ont exprimées sur la Gaule et sur ses habitants.

Quelle est en effet l'idée la plus générale que César ait donnée de la Gaule? — La voici :

« Toute la Gaule, dit-il, se divise en trois parties. L'une est habitée par les Belges; l'autre par les Aquitains; la troisième par ceux qui, dans leur propre langue, se sont donné le nom de Celtes, et que, dans la nôtre, nous appelons Gaulois (1). »

Dans cette délimitation géographique,

Où César place-t-il les Belges? — Entre la Seine, la Marne et le Rhin.

(1) César, *de Bell. gallic.*, l. I, cap. I.

Où place-t-il les Aquitains? — Entre la Garonne et les Pyrénées.

Tout l'intervalle compris entre la ligne de la Seine et de la Marne, au nord, et la ligne de la Garonne, au midi, était donc habitée, des Alpes à l'Océan, par ces nombreuses et puissantes tribus qui se donnaient à elles-mêmes le nom de Celtes, et auxquelles les Romains avaient donné le nom de Gaulois.

Ainsi, malgré cette double appellation de Celtes et de Gaulois, César constate qu'il n'y avait qu'une seule et même nationalité pour tous ces peuples de l'intérieur, allant de l'extrémité occidentale de la Bretagne à l'extrémité orientale de la Suisse, et qui occupaient environ les deux tiers de la Gaule.

La question que nous débattons ne reste donc plus à traiter que pour les habitants de la Belgique, au nord, et pour les habitants de l'Aquitaine, au sud.

Les peuples du nord étaient-ils gaulois, quoique belges?

Les peuples du midi étaient-ils gaulois, quoique aquitains?

Dans l'un comme dans l'autre cas, l'affirmative ne saurait être douteuse.

Après avoir dit des Aquitains que sous le rapport du corps ils ressemblaient moins aux Gaulois qu'aux Espagnols, Strabon ajoute : « Les autres Gaulois présentent entre eux le même aspect (1). »

Les Aquitains étaient donc Gaulois.

C'est ce que confirme Dion en parlant des Aquitains.

« Publius Crassus, dit-il, soumit en peu de temps toute l'Aquitaine. Ses habitants sont des Gaulois (2). »

De même, après avoir dit : « Toute cette nation, qu'on nomme gauloise ou galactique, est brave, guerrière, prompte au combat, » Strabon ajoute : « On dit néanmoins que, dans cette nation, les Belges sont les plus renommés (3). »

Les Belges étaient donc Gaulois.

Or, étant Gaulois, les Aquitains et les Belges par cela même

(1) Τοὺς δὲ λοιποὺς Γαλατικοὺς μὲν τὴν ὄψιν... Strabon., *Geograph.*, lib. IV, cap. I, § 1.

(2) Ὁ Κράσσος ὁ Προύπλιος... τὴν Ἀκουϊτανίαν ὀλίγου πάσαν κατεστρέψατο. Γαλάτας γὰρ αὐτοὶ ὄντες... Dio Cass., *Histor. roman.*, lib. XXXIX, § 46.

(3) Τὸ δὲ σύμπαν φῶλον, ὃ νῦν Γαλλικόν τε καὶ Γαλατικόν καλοῦσιν, ἀρειμάνιον ἔστι καὶ θυμικόν τε καὶ ταχὺ πρὸς μάχην....

Τούτων δὲ τοῦ Βέλγας ἀρίστου φασίν. — Strabon., *Geograph.*, lib. IV, c. IV, § 2, 3.

étaient Celtes, puisque *Celte* était l'appellation nationale, et *Gaulois* l'appellation étrangère.

D'ailleurs, la division générale de la Gaule indiquée par César résolvait déjà la question. Puisque, selon lui, *toute la Gaule* était divisée en *trois parties*, dont l'une était habitée par les Belges, l'autre par les Aquitains (1), il résultait naturellement de cette délimitation, purement géographique, que ces nations, en possession traditionnelle du territoire, étaient gauloises.

Cette vérité générale est exprimée par Mela, en disant que les Gaulois ne sont distingués que par des noms différents.

« Ces peuples, dit-il, ont trois noms; ils s'appellent Aquitains, Celtes, Belges (2). »

Toutefois, et indépendamment des trois grandes parties dans lesquelles César partage la Gaule, il y en avait encore une quatrième, qu'il laisse à part, quoique très-importante, parce qu'elle était déjà distraite, du temps de César, du territoire gaulois, et réunie à celui de la république romaine, sous le titre de Province. Cette quatrième partie de la vieille Gaule comprenait les pays appelés depuis lors la Savoie, le Dauphiné, la Provence, le Haut et le Bas Languedoc et le Roussillon.

Quelle était la nationalité des peuples de la Province romaine? étaient-ils Gaulois, c'est-à-dire Celtes?

Rien de plus précis et de plus net que la réponse faite à cette question par Strabon et par Diodore de Sicile.

Strabon s'exprime ainsi : « ... Les peuples de la Province Narbonnaise portaient autrefois le nom de Celtes. Je pense même que c'est d'eux que les Grecs ont emprunté cette dénomination de Celtes, pour l'appliquer à tous les autres Gaulois (3). »

Diodore de Sicile n'est pas moins explicite : « Il importe, dit-il, de faire une distinction que plusieurs ont négligée. Les peuples qui, à partir de Marseille, habitent à l'intérieur, soit vers les Alpes, soit vers les Pyrénées, se nomment Celtes. Ceux qui habitent au-delà de la Celtique, vers le midi, ou vers l'Océan, ou vers

(1) Gallia omnis est divisa in tres partes, quarum unam incolunt Belgæ, aliam Aquitani... — César, *de Bello gallico*, lib. I, cap. I.

(2) Populorum tria nomina sunt: Aquitani, Celtæ, Belgæ. — Mela, lib. III, cap. I.

(3) .. Τῶν νεμομένων τὴν Ναρβωνίτιν ἐπικράτειαν... οὗς οἱ πρότερον Κέλτας ὠνόμαζον· ἀπὸ τούτων δ'οἶμαι καὶ τοὺς σύμπαντας Γαλάτας Κελτοὺς ὑπὸ τῶν Ἑλλήνων προσαγορευθῆναι... — Strabon, lib. IV, cap. I, § 14.

les monts Hercyniens, jusqu'à la Scythie, se nomment Gaulois. Les Romains, confondant depuis longtemps tous ces peuples, ont également donné le nom de Gaulois aux uns et aux autres (1). »

On le voit donc, tous les habitants de la Gaule, quelles que fussent leurs divisions et leurs dénominations géographiques ou administratives, portaient, comme étant synonymes l'un de l'autre, le nom de Celtes ou le nom de Gaulois. Le premier de ces noms était celui qu'ils se donnaient eux-mêmes, dans leur langue; le second était celui que les Romains leur avaient imposé, dans la leur.

En général, les écrivains latins nommaient le pays des Gaulois *Gallia*, Gaule; les écrivains grecs le nommaient Κελτική, Celtique.

Quelques philologues modernes ont affecté de considérer les Bas-Bretons comme étant spécialement Celtes. On vient de voir que les Provençaux étaient aussi Celtes qu'eux. On pourrait peut-être même ajouter qu'ils l'étaient davantage, en ce sens qu'ils avaient porté ce nom avant toutes les autres tribus de la Gaule, parmi les peuples étrangers.

Il résulte de ce qui précède une conséquence féconde et manifestement logique. Puisque les Gaulois ou les Celtes étaient la même nation, le parler gaulois ou le parler celtique était naturellement la même langue. Mais n'anticipons pas, et réservons pour le chapitre suivant ce qui concerne l'exposé et l'histoire de la philologie de la Gaule.

Les explications qui précèdent dissiperont à l'avance, dans l'esprit du lecteur, la confusion qui résultait souvent de l'emploi de la qualification de Gaulois ou de celle de Celte, appliquée sans définition préalable à tel peuple ou à tel dialecte de la Gaule. Il restera désormais acquis que Gaulois ou Celte sont des désignations équivalentes, et que tout était celte ou gaulois, hommes et choses, entre le Rhin et les Pyrénées, les Alpes et l'Océan, à l'époque de César, et avant les invasions partielles et successives qui vinrent altérer, nous dirons à quelle époque et dans quelle mesure, les éléments de la nationalité de nos pères.

Sous le bénéfice de ces explications préliminaires, abordons

(1)... Τὸν γὰρ ὑπὲρ Μασσαλίας κατοικοῦντας ἐν τῷ μεσογείῳ, καὶ τοὺς παρὰ τὰς Ἀλπεις, ἔτι δὲ τοὺς ἐπὶ τὰς τῶν Πυρηναίων ὄρων, Κελτοὺς ὀνομάζουσι; τοὺς δ' ὑπὲρ ταύτης τῆς Κελτικῆς εἰς τὰ πρὸς νότον νεύοντα μέρη, παρὰ τε τὸν ὠκεανὸν καὶ τὸ Ἐρκύλιον ὄρος καθιδρυμένους, καὶ πάντας τοὺς ἐξῆς μέχρι τῆς Σκυθίας, Γαλάτας προσαγορεύουσιν' κ. τ. λ. — Diodor. Sicul., lib. V, cap. XXXII.

maintenant le sujet de ce chapitre, c'est-à-dire l'unité de la nation des Gaulois, à partir du moment où cette nation illustre entre toutes apparaît au seuil des temps historiques.

Sans refuser, comme nous l'avons dit, la justice qui leur est due aux travaux des savants dont le but est d'expliquer les rapports incontestables, mais jusqu'ici mystérieux et inconnus, que les nations de l'Orient peuvent avoir eus avec les peuples de la Gaule, nous nous bornons à prendre ceux-ci au moment où ils entrent dans les temps historiques, pour n'en plus sortir. Tant qu'elles ne sont pas vérifiées par les faits, les hypothèses restent des hypothèses, et elles ne sauraient, à ce titre, servir de base à deux choses aussi essentiellement exactes que doivent l'être l'histoire et la philologie.

La nation gauloise apparaît avec certitude, et pour la première fois dans l'histoire, *cinq cent quatre-vingt-dix-neuf ans* avant notre ère, l'an de Rome 154 (1).

En cette année, Ambigat, roi du Berri, considérant la difficulté de faire vivre dans un territoire restreint, couvert de bois, une population excessive, chargea Bellovèse et Sigovèse, fils de sa sœur, de se mettre à la tête de la jeunesse la plus belliqueuse, et d'aller chercher d'autres demeures dans des contrées lointaines, suivant la direction qu'indiqueraient les dieux.

Le sort ayant été consulté,

Sigovèse franchit le Rhin, et va coloniser la vallée du Danube et le revers septentrional des Alpes ;

Bellovèse franchit les Alpes par le mont Genève, où devait un jour passer Annibal, et il va coloniser les vallées du Tessin et du Pô.

Y a-t-il dans cette double émigration, qui versait, comme les eaux d'un vase trop plein, les populations gauloises sur le Danube et sur l'Italie, quelque chose de vague, d'incertain, de légendaire ? — Non, c'est un des points les mieux établis et les plus clairement exposés de l'histoire. Polybe, Tite-Live, Pline, Justin, ont fidèlement cité et les noms des peuplades gauloises qui émigrèrent, et la contrée de la Gaule d'où elles partirent, et la contrée de l'Italie où elles s'arrêtèrent.

(1) Les savants varient un peu sur la date de l'expédition de Bellovèse en Italie. Elle eut lieu l'an de Rome 163, suiv. D. Vaissette; 162, suiv. D. Bouquet; 164, suiv. le P. Labbe; 154, suiv. D. Jacques Martin, dont nous avons suivi l'opinion, parce qu'il nous paraît l'avoir justifiée.

Chose digne de remarque ! il y a aujourd'hui près de deux mille cinq cents ans que Bellovèse et Sigovèse passèrent les Alpes Cottiennes et le Rhin, et les tribus mères d'où se détacha l'essaim de l'émigration gauloise occupent encore le même territoire sur le sol de l'antique patrie.

Nous conservons aux noms des tribus les formes latinisées que leur a données Tite-Live. C'étaient,

Les Insubres, peuple de la Haute-Bourgogne.

Les Bituriges, peuples du Berri.

Les Arvernes, peuples de l'Auvergne.

Les Sénons, peuples de Sens, de l'Auxerrois et du Nivernais.

Les Éduens, peuples d'Autun, de Châlons, de Mâcon, de Lyon.

Les Ambarres, peuples d'Ambérieux et d'Ambronay.

Les Carnutes, peuples de l'Orléanais, du Blaisois, du Vendômois, du pays chartrain.

Les Aulerques, peuples du Mans, d'Évreux et du Perche.

Les Salluves, peuples d'Arles et d'Aix en Provence.

Les Boïens, peuples de la Teste de Buch et du Marensin.

Les Lingons, peuples du Plateau de Langres (1).

Telles sont les tribus gauloises qui, parties de leurs foyers, six cents ans avant l'ère vulgaire, allèrent s'établir en Italie, dans des contrées qu'elles occupent encore, et où elles apportèrent leur génie à la fois pastoral et guerrier, leurs mœurs et leur langue. Les peuples du Piémont, de la Lombardie, de la Vénétie et de l'Émilie, descendant de ces tribus, parlent encore cette langue, à peine déguisée sous des formes dans lesquelles nos soldats, durant les guerres d'Italie, ont toujours reconnu les patois de leurs villages.

Nous suivrons, dans un récit ultérieur, les courants énergiques et divers de cette émigration, qui, après avoir disséminé les Gaulois dans toute l'Italie, pris et détruit Rome, à l'exception du Capitole, les jeta sur l'Illyrie, l'Épire, la Grèce, la Macédoine, la Thrace, l'Asie mineure, où cette race aventureuse et guerrière précipita ou maintint les monarchies nées de l'héritage d'Alexandre, et devint, par ses armes, l'appui recherché et redouté des États.

César, à l'époque de son expédition, trouva la nationalité gau-

(1) Voir, pour les détails de l'émigration, Tite-Live, *Histor.*, l. V, c. XXXIV, XXXV.

loise constituée avec les éléments anciens qu'elle possédait six siècles auparavant. C'étaient les mêmes peuples, portant les mêmes noms, occupant les mêmes pays, parlant les mêmes dialectes.

Un peu plus tard, à partir du règne d'Auguste, des peuples étrangers seront introduits ou pénétreront de force en Gaule. Avant de raconter ces changements, il nous paraît utile d'indiquer sommairement les traits principaux de la nationalité et de la civilisation gauloises.

Nous résumerons d'abord, en un rapide tableau, l'état politique et intellectuel de l'occident, à l'époque où les populations gauloises, étouffées dans leurs limites naturelles et dans leurs forêts, débordaient au delà des Alpes et au delà du Rhin.

Lorsque Bellovèse descendit en Italie, Rome n'était fondée que depuis 154 ans. Le grand-père du vieil Ambigat aurait donc pu voir Romulus. Tarquin l'Ancien régnait, et le Capitole ne devait être achevé que 80 ans plus tard (1).

C'était 5 ans avant la publication des lois de Solon à Athènes;

12 ans avant la destruction du Temple de Jérusalem par Nabuchodonosor;

109 ans avant la bataille de Marathon;

243 ans avant la naissance d'Alexandre;

352 ans avant la naissance d'Annibal;

490 ans avant la naissance de César.

Rome n'avait pas de langue littéraire, car Ennius ne devait naître que 359 ans plus tard.

La Grèce n'avait ni histoire ni philosophie, car les Gaulois envahissaient l'Italie 115 ans avant la naissance d'Hérodote, et 129 ans avant la naissance de Socrate.

Les Gaulois ont donc été les premiers dans l'Occident une nation nombreuse et puissante.

Considérés en eux-mêmes, les Gaulois avaient les aptitudes des nations conquérantes, c'est-à-dire le génie pastoral et guerrier. Ils ne traînaient avec eux ni meubles ni marchandises : « Ils ne possédaient, dit Polybe, que des richesses faciles à transporter, des troupeaux et de l'or. Tout le reste leur était inconnu (2). »

(1) Le Capitole, commencé sous Tarquin le Superbe, ne fut achevé que la troisième année du gouvernement consulaire, 510 ans avant l'ère vulgaire.

(2) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. IV.

Durs autant que braves, ils couchaient par terre (1) ; leur mollesse n'allait pas au delà d'un lit de feuilles (2).

Le courage des Gaulois était extrême et téméraire. Strabon dit que ce courage manquait de discernement (3). Toute querelle était vidée immédiatement, publiquement, et l'épée à la main (4). Diodore ajoute que cette bravoure avait pour fondement la croyance en l'immortalité de l'âme.

Ce dogme des Gaulois avait beaucoup frappé les anciens : César mentionne la doctrine des Druides, Lucain la loue. Qui ne connaît ces vers :

Vobis auctoribus, umbræ
 Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
 Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
 Orbe alio : longæ, canitis si cognita, vitæ
 Mors media est.....
 Inde ruendi
 In ferrum mens prona viris, animæque capaces
 Mortis, et ignavum redituræ parcere vitæ (5).

Au combat, l'intrépidité des Gaulois effrayait les Romains, bons juges en matière de courage.

A la bataille de Télamon, port de Toscane, livrée par les consuls Lucius Emilius Papus et Caius Atilius, l'an de Rome 527, les Romains avaient en ligne, dit Polybe, cent mille hommes d'infanterie et treize mille hommes de cavalerie, moralement soutenus par une armée de réserve de cent cinquante-quatre mille fantassins et dix mille cavaliers, campés autour de Rome. « Tout ce qui restait de citoyens dans la ville, dit l'historien, était consigné, et croyait toucher à une catastrophe... Ils sentaient renai-

(1) Strabon, *Geograph.*, lib. IV, cap. IV, § 3.

(2) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. IV.

(3)... Οὐ μετὰ περιστάσεων. — Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. IV, § 2.

(4) Diodor. Sicul., lib. V, cap. XXVIII.

(5) « D'après vos doctrines, les âmes ne descendent pas dans les silencieuses demeures de l'Érèbe, ou dans les profondeurs du pâle royaume. Le même esprit anime les corps dans un autre monde. Si vous dites vrai, la mort n'est que l'entrée dans une longue vie.

« C'est là ce qui donne aux guerriers l'ardeur au combat et le mépris de la mort. Le lâche seul pourrait redouter de perdre une vie qu'on doit retrouver. » — Lucan., *Pharsal.*, lib. I, v. 450 et seq.

tre dans leurs âmes l'antique terreur que les Gaulois avaient jadis inspirée (1). »

Pris entre les armées des consuls, et faisant face des deux côtés opposés, les Gaulois montrèrent le courage le plus téméraire. Pour être plus dispos, les Insubres et les Boïens ne gardèrent que leurs chausses, avec un plaid léger, roulé autour de leur corps. Les Gésates, placés au premier rang, combattirent complètement nus, avec leurs colliers et leurs bracelets d'or. Ils agirent ainsi, dit Polybe, « par intrépidité et par amour de la gloire (2) ».

Tite-Live, détracteur perpétuel des Gaulois, prétend que si les Gésates combattirent nus, ce fut par arrogance et par une ostentation barbare (3). Il avoue néanmoins la condition d'infériorité dans laquelle les Gaulois se trouvaient placés, par la défectuosité de leurs armes (4).

Polybe, historien loyal, constate que les Gaulois ne furent vaincus qu'à cause de la mauvaise qualité de leurs armes. Au lieu d'épée, ils traînaient un longsabre, attaché à la ceinture par une chaîne de fer ou de cuivre, et appelé, il y a deux mille ans, du nom qu'il porte encore dans le midi de la France et en Espagne, *spata* (4). Ce sabre, mince et rond de la pointe, ne servait à frapper que de taille; il ployait à chaque coup; et le Gaulois, pendant qu'il redressait son arme sous son pied, était percé par l'épée courte, à la fois aiguë et tranchante, du soldat romain, laquelle frappait d'*estoc* et de *taille*, ou *punctim* et *cæsim*, comme dit Tite-Live, en parlant du sabre des Espagnols (5).

(1) Οἱ δ' ἐν τῇ Ῥωμῇ πάντες περιδεεῖς ἦσαν, μέγαν καὶ φοβερὸν αὐτοῖς ὑπολαμβάνοντες ἐπιφέρεσθαι κίνδυνον, κ. τ. λ. — Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. XXIII.

(2) Οἱ δὲ Γαισατάι, διὰ τε τὴν φιλοδοξίαν καὶ τὸ θάρσος ταῦτ' ἀπορήψαντες, γυμνοὶ μετ' αὐτῶν ὅπλων, πρῶτοι τῆς δυνάμεως κατέστησαν. — Polyb., *Histor.*, l. II, cap. XXVIII.

(3)... Gesatae, qui, per ferociam et barbaram ostentationem abjectis vestibus, nudi ante prima signa constiterant. — Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XX, cap. XLII.

(4) Ἄντι δὲ τοῦ ξίφους σπάθας ἔχουσι μακράς, σιδηραῖς ἢ χαλκαῖς; ἀλύσειν ἐξηρτημένας... — Diodor. Sicul., *Histor.*, lib. V, cap. XXX.

Diodore emploie évidemment le nom gaulois du sabre, *spatha*, en espagnol *espada*, en gascon *espaço*. Il ajoute que les Gaulois avaient aussi une sorte de long javelot, qu'ils appelaient *λαγκία*, *lance*.

Pausanias, dans le récit de l'expédition des Gaulois à Delphes, dit aussi qu'ils portaient une longue pique, qu'ils appelaient *λαγκία*, en leur langue.

(5) Polybe explique avec beaucoup de clarté la manière de combattre des Gaulois. — *Histor.*, lib. II, cap. XXVIII. — Tite-Live confirme ce que dit Diodore de Sicile des Gaulois, qui combattaient nus jusqu'à la ceinture, et dont le sabre

Tels furent longtemps nos énergiques ancêtres, voués au génie de la guerre, en aimant les audaces, en pratiquant les cruautés. C'était l'honneur du chef gaulois de rapporter, pendues au cou de son cheval de bataille, les têtes coupées des ennemis; et lorsque l'une d'elles était celle d'un illustre adversaire, on en refusait son poids d'or (1). Il fut un temps où les Romains eux-mêmes déshonoraient leurs victoires par les mêmes férocités (2).

Cependant la civilisation a toujours prise sur les natures élevées. Selon l'observation de Strabon, les Gaulois, quoique toujours prêts à mettre l'épée à la main, étaient portés à l'étude et aux lettres (3). Nous parlerons plus loin de leurs Druides et de leurs Bardes. Ils aimaient le faste dans leurs vêtements et la richesse dans leurs armes. Ils relevaient leurs cheveux sur le front et les rejetaient en arrière, et ils portaient, avec les joues rasées, de longues et d'épaisses moustaches, filtrant, écrit Diodore, tout ce qu'ils buvaient (4). Leurs chausses avaient dans leur langue le nom de *braques* (5), et ils avaient imaginé ces casques fermés, qu'on revoit au treizième siècle, et qui avaient pour cimiers ou des cornes de taureau, ou des becs d'oiseaux, ou des gueules de quadrupèdes. Les fonctionnaires portaient des habits brodés d'or (6).

était fort long, et sans pointe. « Gallis gladii prælongi ac sine mucronibus. Hispano, *punctim* magis quam *cæsim*, adueto petere hostem... » *Histor.*, l. XXII, cap. XLVI.

(1) Strabon., *Geogr.*, lib. IV, cap. IV, § 5.

(2) A la bataille de Bénévent, livrée l'an de Rome 537, avant J.-C. 215, contre Hannon, le préteur Tibérius Græchus, au nom du sénat, promit la liberté aux soldats volons, à la condition que chacun d'eux rapporterait la tête d'un ennemi. « *Qui caput hostis retulisset, eum de extemplo liberum se jussurum esse.* » — Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XXIV, cap. XIV. — Les soldats, occupés à couper et à porter des têtes, faillirent compromettre le succès de la journée.

(3) Strabon., *Geograph.*, lib. IV, cap. IV, § 2.

(4) Diodor. Sicul., *Histor.*, lib. V, cap. XXVIII.

Déjà, à cette époque reculée, les *moustaches* des Gaulois s'appelaient de leur nom actuel. On disait également en grec, *ὀπήνη* et *μύσταξ*.

Hesychius s'exprime ainsi : Ἄλλοι μύσταξ, ἄλλοι ὀπήνη, ὃ; ἐστὶν ὑπὸ τῆν ῥίνα τὸ σῶς. Voy. Henr. Stephan., *Thesaur. ling. græc.*, verbo ὀπήνη.

Dans d'autres dialectes gaulois, le nom est différent.

En gascon, les moustaches s'appellent *bigots*; en espagnol, *bigotes*.

(5)... Ἄς ἐκείνοι βράκας προσαγορεύουσιν. — Diodor. Sicul., *Histor.*, lib. V, cap. XXX.

(6) Strabon., *Geograph.*, lib. IV, cap. IV, § 5.

Ainsi les trouva l'invasion romaine, divisés, dit Tacite, en soixante-quatre cités ou agglomérations politiques (1), comprenant chacune un grand nombre de tribus ou de villages, et formant, entre les quatre lignes du Rhin et des Pyrénées, des Alpes et de l'Océan, une population totale d'environ sept millions et demi d'habitants (2).

Toute la Gaule se reconnaissait une sorte de capitale politique et religieuse, ou ville sainte; c'était Alise, bâtie, disait-on, par Hercule, et qu'illustra la chute glorieuse de Vercingétorix (3). Ce qui perdit la Gaule, après avoir perdu la Grèce, ce fut une confédération sans suprématie traditionnelle et acceptée.

C'est dans ces soixante-quatre cités et dans leurs villages qu'avaient leur siège ces dialectes ou patois que César et Strabon signalaient, et qui sont restés aussi nombreux et aussi divers qu'ils l'étaient de leur temps.

A l'époque où César soumit la Gaule, l'élément national était sans mélange dans la Province, dans l'Aquitaine et dans la Celtique. Les populations allemandes, amenées par Arioviste, à la sollicitation des Éduens, et qui depuis seize ans occupaient alors une partie de la Bourgogne, venaient de repasser le Rhin, après la défaite de leur chef. Tout était donc alors celtique ou gaulois, du Rhin aux Pyrénées, des Alpes à l'Océan, à l'exception de la lisière orientale de la partie de la Gaule dite Belgique, depuis le haut de la vallée des Vosges jusqu'au Vahal.

Là se trouvaient établies depuis longtemps des tribus germanes, mêlées et alliées aux Gaulois, et sur lesquelles nous reviendrons.

A partir d'Auguste et de Tibère, nous allons voir des éléments étrangers s'établir sur quelques points latéraux du sol gaulois, depuis les Sicambres, qui furent les premiers, jusqu'aux Normands, qui furent les derniers; mais constatons bien d'abord que,

(1) Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. XLIV.

(2) Diodore dit que les cités ou nations les plus importantes de la Gaule avaient 200,000 habitants, et les plus petites 50,000.

Un calcul très-plausible de l'auteur de la *Vie de César* porte la population totale à 7,500,000 d'individus. — *Vie de César*, t. II, p. 18.

(3) Alise conserva son caractère politique et religieux, même après sa chute. Diodore, qui vivait sous Auguste, certifie qu'elle était encore de son temps l'objet de la vénération des Gaulois. Voici ses paroles :

Οἱ δὲ Κελτοὶ μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν ἐτίμων ταύτην τὴν πόλιν (Ἀλησίαν), ὡς ἀπάσης τῆς Κελτικῆς οὖσαν ἑστίαν καὶ μετρόπολιν. — Diodor. Sicul., *Histor.*, lib. IV, cap. XIX.

sous la réserve de ce qui précède, tout était national dans la Gaule avant l'arrivée des Allemands, établis par le gouvernement romain sur la rive gauche du Rhin, pour garder les passages du fleuve.

Si cette insistance est devenue nécessaire, la cause en est dans les systèmes de quelques historiens modernes, du nombre desquels est M. Amédée Thierry, qui a prétendu que les Bas-Bretons étaient, non pas des Gaulois, mais des Cimbres, ou, comme il dit, des Kymris.

Restée une énigme pour les philologues superficiels, la langue bretonne est devenue aussi claire que toute autre, depuis que des écrivains initiés dès leur enfance à ses faciles mystères ont expliqué sa nature, ses règles, ses affinités congéniales avec tous les autres dialectes gaulois de l'Irlande, de l'Écosse et de la France. Étudiés avec une critique non moins attentive et non moins éclairée, les Bretons sont également sortis de cette pénombre où les reléguait une histoire fantasque et idéale, qui les affublait d'une nationalité vague, pour se dispenser des preuves qu'impose l'attribution d'une nationalité précise.

Aujourd'hui tous ces fantômes sont évanouis; et aux yeux de l'histoire les Bretons sont de purs Celtes ou de purs Gaulois, comme les Limousins ou les Provençaux, de même qu'aux yeux de la philologie la langue bretonne est un pur dialecte de la Gaule, comme l'auvergnat ou le gascon.

Il y a plus; l'abîme imaginaire qui séparait la langue bretonne des langues galloise, cambrienne et gaélique, est comblé; et il est prouvé définitivement que les idiomes parlés en Armorique, dans le comté de Cornouailles, dans le pays de Galles, en Irlande et dans les Hautes-Terres d'Écosse, appartiennent à la famille des dialectes celtiques, dont l'innombrable variété couvre la France, l'Espagne et l'Italie.

Mais revenons aux Bretons, qui prirent ce nom au VIII^e siècle, et qui s'étaient appelés jusqu'alors Armoricaïns.

Les géographes grecs et romains, qui défiguraient toujours plus ou moins les noms étrangers, en les soumettant au système de déclinaison de leurs langues, donnaient aux trois grandes tribus des anciens Armoricaïns le nom de *Vénètes*, d'*Osismiens* et de *Curiosolites*. Les premiers correspondaient au diocèse de Vannes, les seconds aux diocèses de Quimper et de Léon. La découverte des ruines de Corseul a fait connaître l'emplacement de l'ancienne capitale des *Curiosolites*.

On lit dans les *Annales* d'Eginhard, sous la rubrique de l'année 778, que la Bretagne d'outre-mer ayant été envahie par les Angles et les Saxons, un grand nombre d'insulaires passèrent la mer, et vinrent s'établir à l'extrémité occidentale de la Gaule. Cette contrée était alors appelée par cela même, en dialecte armoricain, *Corn-Wall*, corne ou pointe de la Gaule; nom latinisé sous la forme *Cornu-Gallie*, et francisé sous la forme *Cornouaille*. A partir de cette époque dit, sous la rubrique de l'année 917, l'auteur anonyme de la chronique éditée par Pithou, le pays de *Corn-Wall* prit le nom de Bretagne.

Ces émigrants, venus de la Grande-Bretagne et établis désormais dans la petite, étaient d'ailleurs de la même race et parlaient la même langue que les vieux Armoricains, lesquels étaient, comme on sait, de purs Gaulois. Cette identité de race et de langue est d'ailleurs unanimement affirmée par tous les chroniqueurs contemporains de l'émigration (1).

Toutefois, pendant que la famille armoricaine se fortifiait à l'ouest par l'arrivée des émigrés de la Grande-Bretagne, elle s'affaiblissait à l'est par les conquêtes et les invasions successives des rois Franes. Les Bretons donnèrent à ces conquérants, établis sur leurs terres, le nom de *Gallos*. Au dixième siècle, la colonisation opérée par les rois des deux premières races avait déjà envahi les évêchés de Dol et de Saint-Malo et la partie de ceux de Saint-Brieuc et de Vannes avoisinant la Rance et la Villaine.

Le territoire des anciens diocèses de l'Armorique se divisa dès lors ainsi, au point de vue des dialectes :

Dans Cornouaille, Saint-Pol de Léon et Tréguier, on ne parla que les dialectes Bretons; dans Rennes, Dol et Saint-Malo, on ne parla que les dialectes du centre de la France; dans Nantes, Saint-Brieuc et Vannes on parla les uns et les autres.

Une ligne tirée de Chatelaudren, au nord, à l'embouchure de la Villaine, au sud, séparerait donc assez exactement les *Bretons-Gallos* des *Bretons-Bretonnants*.

Ainsi, les habitants de l'Armorique, qui étaient originellement de purs Gaulois, n'ont pas vu s'altérer leur nationalité par l'arrivée des Bretons, auxquels ils durent leur nom moderne, puisque, de

(1) Les autorités relatives à ce fait sont consignées avec abondance par M. de la Villemarqué, dans *l'Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, placé en tête du dictionnaire breton de Le Gonidec, t. I, p. 19.

l'aveu de tous les contemporains, ces Bretons étaient Gaulois eux-mêmes. C'est ce qui sera prouvé plus amplement encore un peu plus loin, lorsque, dans l'histoire comparative des dialectes populaires ou des patois de la Gaule, nous montrerons que les dialectes bretons, identiques par leur nature, appartiennent tous à la famille générale des idiomes celtiques.

Arrivons maintenant aux irruptions que quelques éléments d'une nature absolument différente des Gaulois ont successivement opérées sur le territoire de la Gaule. Ces irruptions sont au nombre de trois :

L'irruption des Allemands au nord et à l'est ;

L'irruption des Basques au sud ;

L'irruption des Danois à l'ouest.

Huit ou dix peuples d'origine germanique occupaient dès l'arrivée de César dans la Gaule une lisière du territoire de la Belgique, le long du Rhin. Les principaux étaient, en descendant le fleuve, les *Triboces*, sur le territoire actuel de Strasbourg ; les *Trévirs*, dans l'ancien diocèse de Trèves ; et les *Éburons*, groupés autour de Tongres et de Spa.

Les Nerviens, groupés autour de Cambrai et de Bavay, quoique considérés par quelques-uns comme d'origine étrangère, parce qu'ils descendaient des Cimbres, n'en étaient pas moins des Gaulois. D'abord, les auteurs anciens, Cicéron, Appien, Lucain et bien d'autres ont considéré les Cimbres comme étant des Gaulois. Appien dit : « les Celtes, qu'on appelle Cimbres (1). » Ensuite, dans le pays des Nerviens, ou dans le Hainaut, on a toujours parlé et l'on parle encore la langue romane, c'est-à-dire la langue gauloise.

Les populations d'origine allemande se trouvèrent donc concentrées dès le temps de César dans le territoire actuel de Strasbourg, où étaient les *Triboces*, et le long du Rhin, en descendant ; savoir :

Chez les Trévires, ainsi que parmi les tribus établies sur leur territoire où étaient les *Caracates*, les *Vangiens*, les *Némètes*, entre la Moselle et le Rhin, de Trèves à Worms et à Spire.

Chez les Éburons, ainsi que parmi les tribus appelées sur leur territoire, où étaient les *Condrusi*, les *Cavresi*, les *Aduatuci*, les

(1) Μονοστόμω γὰρ αὐτοῦς καὶ Κελτοῖς; Κίμβροι; λεγομένοις ἐπὶ Δελφῶν; συστρα τεῦσαι... — Appian., *De Bell. illyric.*

Pœmani, groupés, sur la rive droite de la Meuse, autour de Tongres, de Spa, d'Aix-la-Chapelle et de Düren.

A partir du règne d'Auguste ces populations allemandes furent considérablement augmentées. En vue de contenir les populations germaniques, Auguste créa, le long du Rhin, un grand système de camps retranchés, depuis *Vindonissa*, ou Windisch, au confluent de la Reus et de l'Aar, jusqu'à *Vetera*, ou Santen, en face et un peu au-dessous de l'embouchure de la Lippe. Il y établit les quatre légions dites de la Germanie supérieure, entre la Suisse et l'embouchure de la Moselle, et les quatre légions dites de la Germanie inférieure, entre l'embouchure de la Moselle et le Wahal; enfin, pour fortifier leur action, il fit transporter sur la rive gauche du Rhin, après la guerre heureuse de Drusus, au nombre de quatre cent mille, des *Ubiens* et des *Sicambres*, devenus ainsi alliés du peuple romain.

Les Ubiens furent placés sur le territoire de Cologne, et les Sicambres un peu plus bas, entre la Meuse et le Rhin, sur une partie de l'ancien territoire des Éburons. C'est Tibère qui établit les Sicambres, et Agrippa les Ubiens (1).

En résumé, si l'on compare, d'un côté, la partie de la Gaule Belgique occupée du temps de César par des peuples étrangers, au territoire placé en deçà du Rhin, où l'on parle aujourd'hui la langue allemande, on arrive à constater que depuis près de deux mille ans il n'y a rien eu de changé. La lisière occupée par les éléments germaniques ne s'est pas sensiblement élargie.

Toutefois, il n'y avait rien de commun entre cet établissement ancien et légal des Germains, placés ou tolérés par les empereurs dans la Gaule, sur la rive gauche du Rhin, pour en défendre l'accès (2), et l'invasion générale et violente qui rompit les barrières au commencement du sixième siècle.

L'invasion germanique s'opéra sur trois points, et par trois grandes nations. Au nord, par les Francs, qui s'établirent dans la Gaule Belgique, sur le territoire de Tongres; à l'est, par les Bourguignons, qui se jetèrent dans la vallée du Rhône; au midi, par les Wisigoths, venus en Italie des Pannonies, par le débouché des Alpes Carniques, et qui, passés d'Italie dans la Gaule, s'éta-

(1) Voir Suétone, *August.*; et Tacite, *Hist.*, lib. IV, cap. XXIX.

(2) *Transgressi olim, et experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur.* — Tacit., *Germania*, cap. XXVIII.

blirent, à l'ouest du Rhône, entre la mer, les Pyrénées et la Loire.

De ces trois nations, celle des Francs était la plus guerrière et la mieux organisée au point de vue militaire. Au bout d'un siècle, le royaume des Bourguignons était détruit et celui des Wisigoths réduit aux villes maritimes de la Provence, depuis Agde et Maguelonne jusqu'à Elne. Au huitième siècle, les rois francs avaient remplacé dans la Gaule la puissance politique des Romains.

Comme le but de ce livre est principalement philologique, nous avons à nous demander quel trouble l'invasion germanique avait apporté dans les dialectes de la Gaule.

Les Francs et les Bourguignons étaient de purs Allemands, et parlaient les dialectes de l'Allemagne.

Les Vandales étaient aussi des Allemands, d'après Tacite (1); et Procope déclare que les Goths, les Wisigoths, les Gépides étaient de la même nation que les Vandales (2). Les Wisigoths étaient donc aussi des Allemands, et ils en parlaient la langue (3).

En résumé, l'invasion des Francs, des Bourguignons et des Wisigoths eut pour résultat d'introduire dans l'intérieur de la Gaule les dialectes allemands.

Qu'y sont-ils devenus? — Ils s'y sont tous fondus, au contact de la langue gauloise, parlée par les populations autochthones et ambiantes.

Un témoin contemporain, Luitprand, évêque de Crémone, le déclare en disant que les Francs et les Bourguignons en s'établissant en Gaule, y adoptèrent la langue des Gaulois (4).

Le gothique n'a laissé dans les dialectes du midi aucune marque reconnaissable de son passage. Il s'éteignit, dit M. Max Müller, au neuvième siècle, après la chute des Goths (5).

(1) *Plures gentis appellationes, Marsos, Gambrivios, Suevos, Vandalios.... Tacit., Germania, cap. II.*

(2) Γότθοι τέ εἰσι καὶ Βανδῖλοι καὶ Οὐτίσιγοτθοὶ καὶ Γήπαιδες... Procop., *De Bell. vandalic.*, lib. I, cap. II.

(3)... Φωνή τε αὐτοῖς ἐστὶ μία, Γοθικὴ λεγομένη... Procop., *Ibid.*

(4) Étrange effet des opinions préconçues! Dom Rivet constate et accepte comme décisif le témoignage de Luitprand; mais comme il est persuadé que les Gaulois parlaient tous latin, après avoir dit, avec Luitprand, que les Francs et les Bourguignons adoptèrent la langue des Gaulois, il ajoute, *c'est-à-dire le latin!* — *Hist. litt. de la France*, t. VII, Avertissement, p. 21.

(5) Max Müller, *Science du langage*, cinquième leçon, p. 196.

Les dialectes parlés par les Francs et par les Bourguignons eurent une durée un peu plus longue. On les suit dans les textes jusqu'à la fin du dixième siècle.

En 665, Momolenus est nommé évêque de Tournay, après la mort de saint Éloi, parce qu'il parle également bien la langue *teutonique* ou allemande, et la langue romane ou gauloise (1). C'est en effet dans la Gaule belge et dans le pays de Tournaysis que la nation des Francs s'était établie ; et les deux populations avaient quelquefois des querelles, comme on peut le voir dans Grégoire de Tours (2).

En 750, saint Adalard, abbé de Corbie, dans l'Amiénois, parlait avec une égale perfection la langue *tudesque* et la gauloise vulgaire (3).

En 813, le troisième concile de Tours ordonne aux évêques et aux abbés de faire traduire les Écritures en langue *théotisque* et en roman vulgaire (4).

En 842, Charles le Chauve échange à Strasbourg une promesse d'alliance avec son frère Louis le Germanique, et il prononce son serment en langue *teutonique*, tandis que Louis prononce le sien en langue romane (5).

En 999, le pape Grégoire V, de la race royale des Francs, parle latin, gaulois vulgaire et *francique* ou allemand (6).

Voilà la dernière mention que l'on trouve dans les chroniques de la langue allemande parlée dans l'intérieur de la Gaule. On ne la parlait plus dans l'Île de France, même à la cour, car Hugues Capet parlait le dialecte gaulois de Paris. Nous avons déjà vu en effet, au chapitre II de ce livre, que Theodorinus, duc des Moselliens, ayant eu à envoyer un légat auprès du fils de Hugues Capet, son cousin, en l'année 987, fit choix d'un personnage reconnu comme très-disert dans la *langue gauloise* (7).

D'ailleurs, à cette époque écrivait Luitprand, évêque de Cré-

(1) Extr. de la Chronique de Sigebert de Gembloux, dans Jacob Meyer, *Annal. Flandr.*, lib. I, p. 5, verso ; Antuerpiæ, M.C.LXL.

(2) Gregor. Turon., *Hist. Francor.*, lib. X.

(3) Bolland., *Act. Sanct.*, januar., t. I, p. 109, 116.

(4) Labbe, *Act. Concilior.*, t. IV, *Concil. Turon.*, III, can. XVII.

(5) Nithard, *Hist. dissention. Filior. Ludovic. Pii*, lib. III, cap. V.

(6) Baronius, *Annal. ecclesiast.*, an. 999.

(7)... Lingue gallicæ peritia facundissimus. — Alberic. Monachi. Trifontium, *Chronic.*, ann. 987.

monie ; il constate que « les Francs qui habitaient dans la Gaule avaient accommodé leur langue sur celle des Gaulois (1) ».

Enfin, la langue des Francs était devenue si étrangère au pays de l'Île de France, à la fin du onzième siècle, que les Allemands venaient y apprendre le dialecte gaulois, alors appelé *francique* (2), et qui un peu plus tard fut appelé *Francès* ou *François*.

La deuxième invasion qui aurait pu troubler l'unité philologique de la Gaule est celle des Basques, arrivée au septième siècle, sous le règne de Dagobert.

M. de Humboldt a donné quelque crédit à un système suivant lequel les Basques seraient les descendants des habitants primitifs de l'Espagne, et auraient occupé anciennement l'Aquitaine, le Languedoc, la Provence et bien d'autres pays (3).

Ce système, que nos contemporains ont cru allemand, est français d'origine. Il appartient en propre d'abord à Joseph Scaliger, qui en a formulé les principes en ces termes : « C'est une langue étrange que le basque ; c'est le vieil espagnol (4) » ; il appartient ensuite aux éditeurs du savant Ménage, qui l'ont exposé dans la préface du dictionnaire de la langue française. M. de Humboldt n'a ajouté à l'idée générale de Scaliger et de Ménage que deux choses, qui lui sont propres ; une affirmation relative aux anciens Ibères, qu'il assure n'avoir eu qu'une seule langue ; et une thèse basée sur de prétendus radicaux de la langue Escuarra, thèse de laquelle il infère que les Basques ont occupé autrefois les pays où quelques-uns de ces radicaux se retrouvent.

L'affirmation et la thèse du savant allemand tombent également devant les faits.

D'abord, les Ibères ne furent pas un peuple spécial, naturel à l'Espagne, et possédant une langue unique ; l'histoire donna le nom général d'Ibères aux peuples d'origine diverse qui occupèrent l'Ibérie ou l'Espagne ; et chacun de ces peuples eut naturellement la langue de sa nationalité. C'est ce que constate Strabon. Ils en avaient plusieurs.

Après avoir dit que les habitants de la Bétique sont les plus instruits, qu'ils ont des monuments écrits de leur ancienne his-

(1) Luitprand., *Hist. rerum in Europa...* lib. IV, cap. XXII ; Basil., 1532.

(2) Guibert de Nogent, *Hist. de sa vie*, liv. III, ch. V.

(3) Guill. de Humboldt, *Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne*, trad. par M. A. Marrast, proc. imp. à Oloron ; Paris, A. Franck, 1866.

(4) *Scaligerana*, p. 52. — *Colon. Agrippin.*, 1667.

toire, une littérature et des poèmes, il ajoute : « Les autres Ibères ont aussi des règles grammaticales, mais ils n'ont pas tous la même grammaire ni la même langue (1). »

Ce témoignage établit qu'avant l'ère vulgaire les Espagnols avaient non-seulement plusieurs langues, mais plusieurs espèces de langues ; il exclut par conséquent l'hypothèse de M. de Humboldt, d'après laquelle l'Espagne n'aurait possédé qu'un seul idiome, qui aurait été le basque.

Le système du savant allemand sur le séjour ancien des Basques en Aquitaine, en Languedoc et en Provence ne résiste pas non plus à un sérieux examen ; mais exposons d'abord, avant de le caractériser, les circonstances parfaitement connues du passage des Esculdunac ou Basques sur le versant septentrional des Pyrénées.

Il est d'autant plus étrange qu'on ait cherché des mystères dans l'établissement des Basques en France, qu'on ne citerait pas en Occident une nation mieux éclairée par la tradition depuis vingt siècles.

Les Basques entrent dans l'histoire pendant la guerre de Sertorius, à laquelle ils prirent une part active, puisque Pampelune a perpétué dans la Navarre le nom et la victoire de Pompée (2). La renommée militaire des Basques en resta si bien établie, ainsi que leur loyauté, qu'Auguste avait pour la garde de sa personne, pendant la guerre contre Antoine, un corps de Calahoritains (3).

La nation des Basques occupait, sous divers noms de peuplades, l'espace compris entre l'Océan, les Pyrénées et l'Hèbre, jusqu'à la vallée du rio Aragon, qui forme à peu près la limite orientale de la Navarre. Ils n'en sortirent pas avant la chute de l'empire romain en Occident. Ils y étaient encore du temps d'Ausone, vers l'an 393, comme le prouve sa lettre vingt-cinquième, adressée à saint Paulin (4) ; mais ils avaient franchi les Pyrénées, et ils faisaient des courses dans l'Aquitaine avant la mort de Fortunat, évêque de Poitiers, arrivée en l'année 609, ainsi que le prouvent les vers adressées par lui au comte Galactorius :

(1)... Καὶ οἱ ἄλλοι δ' Ἴβηρες χρωῶνται γραμματικῇ, οὐ μᾶ ὁ ἰδέα, οὐδὲ γὰρ γλώττη μᾶ. — Strabon., *Geograph.*, lib. III, cap. I, § 6.

(2) Voir, sur ces événements, Strabon, lib. III, cap. IV, § 10, et Oihenart, *Notit. utriusq. Vascon.*, lib. II, cap. II.

(3) Suéton., *Oct.-Aug.*, cap. XLIX.

(4) Auson., *Epistol.*, XXV. *Paulino*, vers 51 et suiv.

« Garde les frontières de la patrie;... que le Cantabre te redoute; que le *Gascon* errant craigne tes armes, et ne se confie plus à l'appui qu'il trouve dans les rochers des Pyrénées (1). »

En effet, on lit dans Frédégaire qu'en l'année 602 Théodebert, roi des Francs, et Théodoric, roi des Goths, les vainquirent, les soumirent à un tribut, et leur imposèrent un duc nommé Gé-nialis (2); mais leur soumission ne dura que vingt-cinq ans.

Leur invasion régulière et leur établissement dans l'Aquitaine eurent lieu en 627. Profitant des troubles qui suivirent l'établissement des Mérovingiens dans ce pays, et attirés, dit Frédégaire, par Sidoc, évêque d'Eauze, ils occupèrent toute l'ancienne Aquitaine jusqu'à la Garonne (3).

Après dix années de domination, ils furent rejetés sur les Pyrénées. Dagobert, la quatorzième année de son règne, envoya contre les Gascons une armée levée en Bourgogne, sous la conduite de Chadoinde, référendaire. Dix ducs et plusieurs comtes commandaient les divers corps de cette armée. Les Basques furent encore une fois soumis; leurs seigneurs, ayant à leur tête leur duc Éginan, vinrent à Clichy, implorer la clémence de Dagobert, et lui jurer fidélité (4).

Cependant, la turbulence du caractère national l'emporta. On trouve encore les Basques insurgés en 745 et en 763; mais en l'année 766, le roi Pepin, à la tête d'une puissante armée, vint à Agen, passa la Garonne et déploya dans l'ancienne Aquitaine une énergie qui rangea définitivement les chefs sous la monarchie franque (5).

De toute l'ancienne Aquitaine, qu'ils avaient troublée pendant soixante-deux ans, et à peu près possédée pendant quarante, les Basques ne conservèrent que ce qu'ils ont encore, la Soule et une partie du Labourd.

Le pays tout entier jusqu'à la Garonne conserva néanmoins le nom des envahisseurs. L'ancien nom des *Basques* s'était déjà changé en celui de *Gascons*, sous le roi Pepin, ainsi que le constate Frédégaire (6); et un document de l'année 864 fait connaître qu'à

(1) Veuant. Fortunat., *Carmin.*, lib. X, *Carmin. ult.*

(2) Fredegar., *Chronic.*, ann. 602, édit. de M. Guizot, p. 173.

(3) *Ibid.*, ann. 627, édit. de M. Guizot.

(4) *Ibid.*, ann. 637, édit. de M. Guizot, p. 220.

(5) *Ibid.*, ann. 766, p. 261.

(6) Waifer rassembla alors une grande armée, formée surtout des Gascons qui

cette époque l'Aquitaine avait déjà pris le nom de *Gasconne* (1).

Telle est l'histoire des Basques, histoire claire, s'il en fut, depuis deux mille ans.

Eh bien, M. de Humboldt, réchauffant une vieille hypothèse de Scaliger et de Ménage, a fondé, sur des radicaux prétendus basques, un système d'après lequel les Basques auraient habité non-seulement l'Aquitaine, mais le Languedoc, la Provence, l'Italie et même la Thrace. — Pourquoi pas le monde entier?

Quelle est donc la base sur laquelle le savant allemand a échaudé ses idées? — La voici.

M. de Humboldt dégage péniblement, arbitrairement dans bien des cas, les racines d'un certain nombre de mots basques; et toute contrée où les noms des villes, des rivières, des montagnes, des localités lui paraissent contenir une de ces racines appartenant à la langue *Escuara* ou basque devient pour lui un pays jadis occupé par les Basques.

Voilà le rêve duquel un esprit sérieux et éminent a fait sortir un système ethnologique. Dans la moitié des cas, les prétendus radicaux sont des êtres de fantaisie; dans l'autre moitié, ces soi-disant mots basques appartiennent à tous les patois de la France, certains au français lui-même.

Prenons quelques exemples.

D'après M. de Humboldt, toute contrée où des noms de lieux ou de rivières contiennent soit les radicaux *Ur*, *Gur*, *Egui*, *Berri*; soit les mots *Cabia*, *Cerra*, *Croca*, a été primitivement habitée par des Basques.

Or, tous ces radicaux, tous ces mots, et il n'est pas surprenant qu'un Allemand l'ait ignoré, appartiennent encore à la plupart des dialectes parlés en France.

Croca, poussinière, est un mot celtique. On dit *Clueca* en espagnol, et *Clouko* en gascon et en valaque.

Cerra, hauteur, est aussi celtique. On dit *Cerro* en espagnol, *serro* en gascon, en languedocien et en catalan.

Cabia, cage, se prononce *Gabia*, *Gabio*, et a la même signification dans tout le midi de la France.

habitent au-delà de la Garonne, et qui portaient autrefois le nom de Basques. — *Ibid.*, p. 260.

(1) *Grassata est ingens persecutio in Ecclesia Christi, in regionibus Aquitanie, seu Gasconie, ann. 834. — Recueil des Histor. des Gaules, t. VII, p. 344.*

Berri ou *barri* est un mot commun à l'auvergnat, au gascon, au provençal, au catalan, et signifie *ville nouvelle, faubourg*.

Egûi, angle, appartient à tous les dialectes de la France. C'est l'*Aigu* français, l'*Agut* gascon, l'*Acutus* latin.

Gur, rond, est le gascon *Gurro* boule. *Pé dé gurro*, pied bot. *S'engurroutoua*, se pelotonner. *Gourrina*, en languedocien, rouler (1). En grec, Γυρός, α, ον, rond, ronde.

C'est surtout dans le travail relatif au radical *Ur*, ayant pour objet de prouver que les Basques ont habité primitivement le bassin de l'*Adour*, que se montre ce qu'il y a d'arbitraire dans sa méthode.

Il prend le nom latin de l'*Adour*, *Aturus*. Dans ce mot, il isole deux lettres, *Ur*, et il conclut que *Aturus* est incontestablement basque, parce qu'en basque *Ur* est la racine de *Urra*, eau.

D'abord, le nom du fleuve n'est pas *Aturus*. Cette forme défigure le nom primitif, local, populaire, qui était, avec l'article inhérent à la langue gauloise, *La Dour*, et *La Dou*. La preuve que l'on disait *La Dour*, il y a deux mille ans, c'est que Tibulle a employé ce nom, en parlant des victoires de Messala en Aquitaine :

Quam tremeret forti milite victus *Atur* (2).

En prononçant l'*u* à la romaine, c'est-à-dire *ou*, le mot *Atur* devient *Atour* ou *Adour*. Ptolémée, adoptant la même forme, nomme le fleuve Ἄτουρις, *Atouris*.

Le peuple de la vallée disait *La Dou*. En effet, trois affluents, assez humbles pour avoir échappé aux Grecs et aux Romains, ont conservé cette forme. Les deux premiers, du genre masculin, se nomment *Mi-Dou* ou *Demi-Dou*; le troisième, du genre féminin, se nomme *Douzo*. Néanmoins, *Dou* et *Dour* ont signifié *eau* en

(1) « Petits rius, doum l'argen beziadomen *gourrino*. » — *Goudouli*; à la memoirio d'Henric le Gran, stanc. II.

(2) Tibull., lib. I, eleg. 4.

Quelques éditions portent *Atax*, l'Aude.

Mais comme Tibulle félicite Messala de sa victoire sur les peuples de l'Aquitaine, *Aquitanicas gentes* et du pays de Tarbes, *Tarbella Pyrene*, il n'est pas possible d'hésiter.

Il parle d'ailleurs des faits et des lieux en connaissance de cause, car il dit qu'il y était.

gaulois, car *Dour* a évidemment engendré *Dourno*, cruche, comme *Aïgo* a engendré *Aiguière*.

Le mot *Dour* est donc celtique, et non basque.

Le dialecte bas-breton a conservé *Dour*, pour eau; le dialecte piémontais a conservé *Doira*, pour canal, ruisseau. *Duero*, *Doubs*, *Durance*, l'ancien nom de Rheims, *Duricortora*, sont évidemment des formes du même mot.

Virgile, qui était de la Gaule cisalpine, n'a-t-il pas parlé gaulois, lorsqu'il a nommé la mer Doris *amara* (1), l'eau amère?

Ce serait donc faire violence à l'histoire et à la philologie que de s'arrêter aux considérations vagues et subtiles au nom desquelles M. de Humboldt a voulu rompre l'unité de la nation gauloise, en présentant les Aquitains comme des descendants des Basques (2).

(1) Virgil., *Eglog.*, X, vers. 5.

(2) Beaucoup de gens ont écrit sur la langue basque, sans la savoir sérieusement.

De ce nombre ont été M. Fleury de l'Écluse, professeur de grec à la faculté des lettres de Toulouse, et M. de Humboldt lui-même.

M. de l'Écluse était helléniste distingué. J'étais, avec Antoine d'Abbadie, devenu célèbre par ses voyages en Abyssinie, l'un des élèves pour lesquels il avait des bontés.

M. d'Abbadie le père, Basque d'une grande distinction et d'une grande fortune, suggéra à M. de l'Écluse l'idée d'étudier le basque; et, je crois pouvoir le dire aujourd'hui sans indiscrétion, il lui en offrit généreusement les moyens.

Pendant les vacances ordinaires de Pâques, vers l'année 1825 ou 1826, M. Fleury de l'Écluse prit la diligence de Bayonne, et alla passer une quinzaine de jours en Labourd et en Navarre. Sa *grammaire basque* fut le fruit de cette étude.

Ces faits se sont passés sous mes yeux.

M. de Humboldt savait le basque à peu près comme M. de l'Écluse.

Un soir de l'année 1828, deux jeunes gens s'étaient donné rendez-vous au Théâtre-Français, pour entendre Talma; ils causaient entre eux dans la langue de leur pays.

Dans la loge se trouvait un vieillard d'une figure distinguée, qui parut très-frappé de la langue singulière parlée par ces jeunes gens, et il écouta leur conversation avec une attention marquée et soutenue.

La curiosité du vieillard augmentant à mesure que des termes nouveaux se produisaient, il s'approcha pour mieux entendre.

A la fin, n'y tenant plus, il s'excusa de l'indiscrétion qu'il commettait, et il dit aux jeunes gens :

« Je suis M. de Humboldt; je sais les principales langues du monde, et je ne puis néanmoins parvenir à comprendre un seul mot de celle que vous parlez; de grâce, messieurs, quelle est donc cette langue? »

Ce système, qui a eu de notre temps une sorte de fraîcheur et de renouveau, était déjà usé lorsque M. de Humboldt a réussi à le remettre en crédit. Il avait été exposé au dix-huitième siècle par l'éminent philologue Lorenzo Hervaz. On en retrouvera toutes les parties, reprises plus tard par M. de Humboldt, dans le tome I^{er} de l'édition originale de son *Catalogue* (1).

La troisième invasion étrangère, celle des Normands ou Danois, n'exige que quelques mots.

On sait que Charles le Simple fit la paix avec Rollon, duc des Normands, en l'année 911, moyennant la cession de la partie de la Gaule qui porta depuis lors le nom de Normandie, et le domaine direct de la Bretagne. Le chef normand se convertit au christianisme, reconnut le roi pour son suzerain et épousa sa fille. Trente-deux ans plus tard, en 943, mourait Guillaume Longtête-Épée, deuxième duc de Normandie, laissant un fils unique, encore enfant, nommé Richard.

Justement préoccupé de l'éducation de son fils, Guillaume voulut surtout qu'il sût parler le danois, langue de sa race et de sa nation, afin de pouvoir communiquer directement avec ses vassaux et avec ses soldats. Or, voici les instructions que Guillaume donna directement, à ce sujet, à l'un des seigneurs de sa cour, nommé Bothon, en le chargeant de l'éducation de Richard :

« Dans la ville de Rouen on emploie beaucoup plus la langue romane que la danoise, tandis qu'à Bayeux la danoise est plus fréquemment usitée que la romane. Je désire donc que mon fils soit conduit prochainement à Bayeux ; je veux que là, Bothon, il soit sous ta garde, élevé et instruit avec grand soin, incité à l'étude de la langue danoise, à laquelle il faut qu'il s'attache, afin d'être un jour capable de disputer facilement avec ceux de sa nation (2). »

L'un des jeunes gens, s'inclinant avec respect, dit à M. de Humboldt : « C'est la langue basque. »

C'était M. Larabure, notre ancien collègue au Corps législatif. Il nous a personnellement raconté cette anecdote, et il nous autorise à la publier.

(1) Hervaz, *Saggio pratico delle lingue*. — *Catalogo*, tom. I, capit. IV, art. 6, p. 200 ; t. II, articolo II, cap. XL, p. 40 et suiv. ; Césena, 1787. in-4°. Lorenzo Hervaz, Espagnol d'origine, a écrit son livre en italien. Il en a été fait une traduction espagnole, publiée à Madrid, en 1800.

(2) Quoniam quidem Rotomagensis civitas romana potius quam danica uti-

De ces détails, tirés de la chronique de Dudon de Saint-Quentin, et confirmés littéralement par le poème de Benoît sur les ducs de Normandie (1), il résulte bien clairement que moins d'un demi-siècle après leur établissement dans la Gaule les Normands arrivés avec Rollon avaient oublié presque tous la langue danoise, et qu'en tous cas la langue romane ou gauloise prévalait contre la leur.

Un siècle plus tard, lorsque Guillaume le Bâtard conquit à Hastings la couronne d'Angleterre, les Normands avaient pleinement adopté la langue gauloise, puisque, d'après le témoignage formel d'Ingulfe, Guillaume l'imposa aux seigneurs anglais de sa cour, et la fit enseigner dans les écoles, à partir de l'année 1067.

Finalement, la quadruple invasion du nord, de l'est, du sud et de l'ouest n'altéra en rien l'unité philologique de la Gaule. La langue de nos pères ne fut entamée ni par les Francs, ni par les Wisigoths, ni par les Basques, ni par les Normands. Les idiomes de ces peuples ne poussèrent aucune racine dans le sol.

Ce serait même un phénomène digne de l'attention de la science, que la résistance vingt fois séculaire de la langue gauloise à l'action des idiomes ambiants, si cette résistance ne s'expliquait très aisément par la nature même des choses.

Depuis deux mille ans passés la langue gauloise côtoie la langue allemande à l'est, de Verviers à Fribourg, par Arlon, Saint-Avold, Scheldestadt et Delemont.

Depuis le septième siècle elle côtoie la langue basque, au sud-ouest, dans les arrondissements de Mauléon et de Payonne.

La séparation est un ruisseau, un chemin, une haie, un simple fossé, c'est-à-dire qu'elle est idéale. Quoique idéale, cette ligne n'a jamais été franchie. Deux villages sont à quelques centaines de pas; l'un parle wallon ou lorrain, l'autre parle allemand; celui-ci parle béarnais ou gascon, celui-là parle basque.

Pourquoi cela? Pourquoi les habitants de ces villages, qui ont

tur eloquentia, et Bajocacensis utitur frequentius danica lingua quam romana; volo igitur ut ad Bajocacensia deferatur quantocius mœnia; et ibi volo ut sit, Botho, sub tua custodia, et enutriatur et edocetur cum magna diligentia, fervens loquacitate danica, tamque discens tenaci memoria, ut queat sermocinari profusius olim contra Danigenos. — Dudo, Saint-Quentin., *De Morib. et act. Normann.*, lib. III, p. 112.

(1) Benoît a suivi le récit de Dudon, comme on peut le voir dans son poème, notamment au chapitre intitulé : *Si cum l'Enfés Richart fut baillé à Botun*; — vers 11,520 et suivants.

besoin de communiquer, apprennent-ils la langue les uns des autres, sans oublier la leur, au lieu de fondre les deux langues en une seule, ce qui semblerait plus simple et plus logique ?

Les deux langues, quoique vivant côte à côte depuis quinze ou vingt siècles, ne peuvent pas glisser l'une dans l'autre, s'unir et se fondre en une seule, parce qu'elles sont de nature différente et opposée.

Le gaulois, langue qui décline ses substantifs avec des prépositions, ne peut pas se fondre dans l'allemand, qui les décline avec des désinences.

Le gaulois, qui a mille ou douze cents verbes, et qui les conjugue surtout avec des auxiliaires, ne peut pas se fondre dans le basque, qui n'a qu'un seul verbe, et qui le conjugue, à tous les modes et à toutes les voix, avec des flexions infinies.

Un Allemand peut donc apprendre le français, et un Français peut apprendre l'allemand ; un Basque peut apprendre le français, et un Français peut apprendre le basque ; mais il n'est au pouvoir ni des hommes ni de Dieu de faire de l'allemand et du français, du basque et du français, une langue unique et fusionnée.

Leur génie distinct et contraire s'y oppose.

Voilà pourquoi il est naturel que, bien qu'ayant vécu côte à côte pendant tant de siècles, le gaulois et l'allemand, le gaulois et le basque ne se soient jamais fondus, ou même alliés.

C'est là un fait logiquement déduit de la nature des choses, et dont le grand philologue Lorenzo Hervaz donne l'explication en ces termes :

« L'artifice particulier à l'aide duquel en chaque langue les mots sont disposés ne dépend pas du génie de l'homme, et encore moins de son caprice. Cet artifice est propre à chaque langue, et découle de sa nature. Les nations, à l'aide de la civilisation et de la science, sortent de la barbarie et deviennent plus ou moins éclairées et sages; mais il n'est au pouvoir d'aucune d'elles de changer les conditions grammaticales de sa langue respective (1). »

La thèse qui fait l'objet de ce chapitre repose sur deux idées connexes et inséparables, qui sont la nationalité identique des

(1) Hervaz, *Catalog. de las lenguas*, etc., t. I, articulo III, p. 23, de la trad. espagnole ; Madrid, 1800, 3 vol. in-8°.

idiomes de la France, de l'Espagne et de l'Italie, et la communauté de leur nature gauloise ou celtique.

Ces deux idées supposent que des tribus gauloises ont occupé, à diverses époques et sous divers noms, les principaux territoires de ces trois pays. Ce qui précède a mis ce fait en lumière pour ce qui touche le territoire de la France; il reste à démontrer qu'il s'étend, avec une égale certitude, d'abord à l'Espagne et ensuite à l'Italie.

Nous allons nous attacher premièrement à l'Espagne.

Toutefois, avant d'étudier la nationalité des peuples qui ont occupé et qui occupent encore le territoire de l'Espagne, il convient de vider deux questions préliminaires, qui simplifieront le sujet, et qui sont relatives, la première au nom de ce pays, la seconde à sa division ancienne et moderne.

La péninsule espagnole, depuis l'époque reculée où elle est entrée dans l'histoire, a porté deux noms, celui d'*Ibérie* et celui d'*Espagne*.

Tout le monde convient que le nom d'*Ibérie* fut donné au pays à cause de l'Èbre, fleuve que les Grecs appelaient Iber, Ἰβηρ; mais nul ne saurait dire la cause qui lui fit donner le nom d'*Espagne*, que les Grecs écrivaient *Ispania*, Ἰσπανία. Justin, le seul qui ait essayé d'expliquer l'origine de ce deuxième nom, le fait venir d'*Hispanus*, sans ajouter si ce nom désignait une rivière ou un homme (1). Porphyrogénète dit que cet *Hispanus* était un géant (2).

Lequel de ces deux noms fut employé le premier chez les peuples étrangers? Il n'est pas douteux que ce n'ait été le nom d'*Ibérie*, parce que c'était celui que les historiens et les géographes grecs employaient de préférence, et qu'ils furent les premiers qui écrivirent sur la Péninsule. Appien constate que si quelques-uns la nommaient jadis *Ibérie*, elle portait de son temps le nom d'*Espagne* (3); et Strabon ajoute que les Romains employaient indifféremment l'un et l'autre nom (4).

Deux raisons concoururent à faire donner à l'Espagne le nom de l'Èbre, comme on donna à l'Inde le nom de l'Indus, et à l'Égypte

(1) Hanc veteres ab Ibero amne primum Iberiam, postea ab Hispano Hispaniam cognominaverunt. — Justin., lib. XLIV, cap. I.

(2) Constantin. Porphyrogenet., *De administrand. imper.*, cap. XXIV.

(3)... Τῆς Ἰσπανίας νῦν, ὑπὸ τινῶν ἀντὶ Ἰβηρίας λεγομένης... Appian, *Hispanic.*, p. 423, édit. de 1670, Amsterd., in-8°.

(4) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. V, § 19.

le nom du Nil, appelé par les grecs Αἴγυπτος, *Egyptos* (1). On ne connut longtemps que la partie de l'Espagne voisine du fleuve et du littoral, entre les Pyrénées et les Colonnes d'Hercule. Tout le centre et tout l'ouest de l'Espagne n'avaient pas encore de nom du temps de Polybe, qui écrivait 130 ans avant l'ère vulgaire (2); et ces contrées venaient alors d'être récemment découvertes (3). L'Èbre était donc le principal cours d'eau de l'Espagne primitivement visitée, et il passait pour la couper en deux moitiés égales (4).

Voilà, résumé en peu de mots, ce qui a trait au nom ancien de la Péninsule.

Si nous descendons jusqu'au règne d'Auguste, époque à laquelle l'Espagne était pacifiée et entièrement soumise aux Romains, son territoire était administrativement divisé en trois provinces, qui étaient, en partant des Pyrénées et en suivant les bords de la mer intérieure et de l'Océan, la Celtibérie ou Tarraconaise, la Bétique et la Lusitanie.

La Celtibérie ou Tarraconaise comprenait plus de la moitié de l'Espagne. Elle commençait, sur l'Océan, à la rive droite du Duero; et sa limite extérieure, après être remontée au nord jusqu'aux frontières de la Gaule, suivait la ligne des Pyrénées jusqu'à Port-Vendres, et descendait ensuite, au sud, le long de la Méditerranée, jusqu'au cap que les anciens appelaient *Promontorium Charidemi*, et qui porte en espagnol le nom de *Cabo de Gata*. La limite intérieure, beaucoup moins précise, peut être néanmoins figurée à peu près par une ligne tirée du Duero au Cap de Gata, et passant par Salamanque, Talavera, Almaden et Andujar.

Cette vaste contrée comprenait donc la Galice, les Asturies, le nord du royaume de Léon, la Navarre, la vieille et la nouvelle Castille, l'Aragon, la Catalogne, le royaume de Valence et le royaume de Murcie.

La Bétique, partant du cap de Gata, contournait le détroit appelé par les anciens *Fretum Herculeum*, par les modernes détroit de Gibraltar, et s'avancait à l'ouest jusqu'à l'embouchure de la Guadiana, comprenant le royaume de Grenade et l'Andalousie.

(1) Strabon constate qu'Homère ne connaissait le Nil que sous le nom d'Αἴγυπτος. — *Geograph.*, l. I, cap. II, § 22.

(2) Polyb., *Histor.*, lib. III, cap. VII, § 95.

(3) *Ibid.*, *Histor.*, lib. III, cap. VIII.

(4) Appian., *Hispanic.*, p. 429, éd. *ut supra*.

La Lusitanie commençait à la rive droite de la Guadiana et finissait à la rive gauche du Duero, comprenant le Portugal actuel, avec les Algarves, au sud, et le territoire compris entre le Douero et le Minho, au nord.

Ceci dit sur le nom et la division de l'Espagne, au temps d'Auguste, venons à ses habitants, qui portèrent de toute ancienneté le nom d'Ibères ou d'Espagnols, dénomination générale et collective, s'appliquant à l'ensemble des groupes, sans préjuger la nationalité ou la race d'aucun d'eux.

Quelle était la nationalité des Espagnols ou des Ibères ?

A cette question, posée en termes trop généraux, et par cela même mal posée, il faut substituer celle-ci :

A quelles nations appartenaient les divers peuples qui occupèrent primitivement, ou qui s'approprièrent successivement le sol de l'Espagne ?

Posée ainsi, la question se simplifie, et elle permet d'apercevoir et de distinguer du premier coup d'œil les trois sortes d'occupants qui se rencontrèrent à un moment donné en Espagne, et qui furent :

Premièrement, des peuples agricoles, pasteurs et guerriers, divisés en un grand nombre de tribus, portant divers noms, ayant habituellement pour refuge, au centre de leur territoire, une ville, qui était aussi le siège de leur gouvernement.

Deuxièmement, des navigateurs débarqués à l'embouchure des rivières, où ils s'établirent en colonies marchandes, pour faire des échanges avec les peuples précédents, déjà établis dans l'intérieur.

Troisièmement, des conquérants, venus d'Afrique ou d'Italie, avec des flottes et des armées, non pour peupler le territoire, mais pour le soumettre, s'approprier son commerce, ses richesses, en tirer des tributs et des soldats.

Voilà les trois éléments bien distincts des peuples anciens qui occupèrent l'Espagne.

Il est d'ailleurs bien évident que, sur ces trois espèces d'occupants, la première, seule, constituait le fond même des nations autochtones de l'Espagne, et dont la réunion porta le nom de peuple ibère ou espagnol. Les deux autres espèces d'occupants influèrent plus ou moins sur la civilisation et sur les destinées de la première; mais elles restèrent à l'état d'éléments latéraux, extérieurs et secondaires, par rapport aux habitants qui avaient les

premiers occupé le sol, et qui avaient été le noyau primitif du groupe général et la cause de son développement ultérieur.

En effet, les marchands étrangers ne seraient pas venus s'établir sur les côtes d'Espagne s'il n'y avait eu déjà, à l'intérieur, des habitants avec lesquels ils se proposaient de faire des échanges; et des conquérants ne seraient pas survenus plus tard, et à leur tour, s'ils ne s'étaient pas promis, comme compensation de leurs dépenses et de leurs chances de guerre, l'accroissement de richesse et de force qui résulte de la soumission d'un pays déjà organisé et puissant, en état d'apporter au vainqueur des troupes et des subsides.

Ainsi, pour bien apprécier la nationalité des tribus comprises sous la dénomination générale d'Ibères, il faut écarter comme éléments extérieurs, accessoires, transitoires de cette nationalité, et les Phéniciens, qui fondèrent Gades, et les Zacynthiens, qui fondèrent Sagunte, et les Rhodiens, qui fondèrent Rhodes, et les Phocéens, qui fondèrent Ampurias, Denia et Malaga, et les Carthaginois, qui soumirent la plus grande partie de l'Espagne orientale, et enfin les Romains, qui, après avoir chassé les Carthaginois, soumirent toute la Péninsule : la nationalité ibérienne veut être recherchée et étudiée dans les populations qui occupèrent primitivement l'Espagne et qui, même sous les vainqueurs, conservèrent invariablement le sol.

Nous allons montrer, à l'aide de l'histoire et de la philologie, qu'il n'y a dans toute l'Espagne que deux éléments de nationalité; un élément général, presque universel, qui est gaulois ou celte; un élément particulier, restreint, localisé, qui est cantabrique, ou basque.

Les Espagnols et les Portugais sont, comme les Français et les Italiens, des hommes de race et de langue gauloises. Les Basques sont, par la race comme par la langue, un peuple étranger à l'Espagne et à l'Europe, et dont nous aurons, après tant d'autres, à rechercher la patrie primitive.

Commençons par l'élément général, presque universel de la nationalité espagnole, qui est l'élément celte ou gaulois.

Comme tous les autres pays, l'Espagne a été peuplée par des tribus successives, accourues du dehors.

D'où venaient les tribus qui occupèrent le sol de l'Espagne?

A ce sujet, deux choses sont incontestables; comme l'Italie, l'Espagne a été peuplée par les Gaulois : comme l'Italie, l'Espagne

a été peuplée en deux reprises, et à deux époques différentes.

L'histoire offre en effet trois documents formels, servant à constater les deux émigrations gauloises qui, à un long intervalle l'une de l'autre, ont couvert, occupé et fécondé le sol de l'Espagne.

Le premier est un passage d'Hérodote, écrivain grec très-ancien, cité par Étienne de Byzance et par Photius, faisant connaître la direction de la première émigration gauloise.

Le second est un passage de Diodore de Sicile, indiquant, d'après une tradition universellement acceptée, les conditions de la deuxième invasion, ainsi que l'accord survenu entre les nouveaux Celtes et les anciens, déjà établis sur le sol espagnol.

Le troisième est un passage de Strabon, relatif à l'époque de la deuxième émigration, et permettant, non pas de lui donner une date précise, mais de délimiter, à l'aide d'un synchronisme certain, une phase historique durant laquelle cette deuxième émigration s'opéra.

Exposons les faits qui résultent de ces trois documents :

Le passage d'Hérodote, conservé par Constantin Porphyrogénète, dans son traité sur l'*Administration de l'empire*, s'exprime ainsi :

« Ce peuple Ibérien, que je dis être établi le long de la mer, quoiqu'il ne soit qu'une seule et même nation, est divisé en plusieurs tribus, distinguées par des noms différents.

« Celle qui occupe la partie la plus occidentale, se nomme la tribu des Cynètes. En partant d'elle, et en se dirigeant vers le septentrion, on trouve la tribu des *Glètes*. Puis, vient d'abord celle de *Tartesse* ou des *Tartessiens*, ensuite celle des Élusiniens; plus loin, celle des Mastiniens; en dernier lieu, celle des Celcianiens (1). »

Il serait inutile de s'appesantir sur l'exactitude de ces désignations; elles sont confirmées par le témoignage des géographes plus récents; mais il est indispensable de montrer immédiatement que ces tribus d'Ibères, établies en Espagne le long de la mer intérieure, étaient gauloises, et venaient du versant septentrional des Pyrénées.

La démonstration sera évidemment accomplie s'il est prouvé que parmi ces tribus, appartenant toutes à la même nation, les plus avancées d'entre elles vers le sud de l'Espagne, celles qui

(1) Constantin Porphyrog., *De administrand. imper.* cap. XXIII.

touchaient aux Colonnes d'Hercule, étaient incontestablement gauloises, et même que la plus avancée de toutes, celle des Cynètes, venait du littoral du Roussillon, où les traces de son établissement primitif ne sont pas encore effacées.

Les *Cynètes* portaient aussi, dans les anciens historiens grecs, le nom de *Cynésiens*. Hérodote leur donne le premier, au livre LXIX, et le second, au livre II de son histoire. Il les place, comme Hérodote, tout près des colonnes d'Hercule, et déclare, à deux reprises, que les tribus qui les environnaient étaient celtes ou gauloises.

« Les Celtes, dit-il, sont au-delà des colonnes d'Hercule (par rapport à Hérodote); ils touchent aux *Cynésiens*, qui sont les derniers peuples de l'Europe, du côté du couchant (1) ».

« Les Celtes, dit-il encore, sont les derniers peuples de l'Europe, du côté de l'Occident, si l'on excepte les *Cynètes* (2) ».

La nationalité celtique des tribus Ibériennes établies au nord des Cynètes, et immédiatement après eux, est donc incontestable. Celle des Cynètes eux-mêmes ne l'est pas moins.

Dans son poëme sur les *Régions maritimes*, composé d'après les anciens géographes grecs, Festus Avienus place les Cynètes dans le Roussillon, le long de la plage comprise entre Argelès et la Salenque.

« Après les monts Pyrénées, dit-il, s'étendent les sables du rivage cynétique, largement sillonnés par le fleuve Roschinus (3) ».

Tout le monde reconnaîtra aisément dans ce *rivage cynétique* la plage actuelle de *Canet*. Ce nom gaulois traduit exactement le grec *Κύνητος*, *Cynète*, qui, comme *Canet*, veut dire *petit chien*.

Festus Avienus place d'ailleurs les Cynètes émigrés en Espagne au lieu même où les ont établis les autres géographes, à l'extrémité de l'Europe occidentale (4). Il ajoute, pour préciser en-

(1) Οἱ δὲ Κελτοὶ εἰσιν ἔξω Ἑρακλήτων στηλέων. Ὁμορέουσι δὲ Κυνησίοισι, οἱ ἔσχατοι πρὸς δυσμέων οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ κατοικημένων. — Hérodote., lib. II, cap. XXXIII.

(2) Οἱ (Κελτοὶ) ἔσχατοι πρὸς ἡλίου δυσμέων, μετὰ Κύνητας οἰκέουσι τῶν ἐν τῇ Εὐρώπῃ, Herodot., lib. IV, cap. XLIX.

(3) ... Post Pyreneum jugum jacent arenæ littoris Cynetici, Easque late sulcat amnis Roschinus.

Fest. Avien., *Oræ maritim.*, v. 566, 7, 8.

(4) Ibid., v. 223, 4.

core mieux leur situation, que le fleuve Anas ou la Guadiana traverse leur territoire. « Le fleuve Anas coule à travers le pays des Cynètes (1) ».

La nationalité gauloise des premiers occupants du sol de l'Espagne, au moins pour celles de leurs tribus établies sur les côtes du sud-ouest, entre le Guadalquivir et la Guadiana, est donc nettement prouvée. Avant d'étendre la démonstration aux autres tribus, il est nécessaire de constater le caractère et d'essayer de fixer l'époque de la deuxième émigration.

D'accord sur ce point avec toute la tradition, Diodore de Sicile raconte, en ces termes, comment les *Ibères*, c'est-à-dire les premiers occupants du sol de l'Espagne, furent troublés par une irruption de nouveaux Celtes, qui prirent le nom de *Celtibères*.

« Des *Ibériens* et des *Celtes*, après s'être fait la guerre pour se disputer leurs territoires, la terminèrent par un traité dans lequel il fut convenu qu'ils habiteraient en commun la contrée en litige; et comme, à la suite de ce changement, ils s'unirent réciproquement par des mariages, ils se confondirent bientôt en un seul peuple, qui de ce mélange prit le nom de *Celtibères*. Formés de ces deux nations puissantes, ainsi réunies, et possédant d'excellentes terres, les *Celtibères* atteignirent le plus haut degré de gloire, et résistèrent pendant longtemps aux Romains, qui ne sont qu'avec peine parvenus à les subjuguier (2) ».

Il résulte clairement de ce passage deux choses importantes.

Premièrement, que la deuxième émigration pénétra en Espagne longtemps après la première, puisque le sol était déjà occupé, et que les nouveaux émigrants durent obtenir une part du territoire par la force.

Deuxièmement, que les derniers émigrants étaient aussi des Celtes, comme les premiers, et que l'élément nouveau de population qu'ils introduisirent en Espagne n'altérait pas la nature complètement gauloise de l'élément ancien.

A partir de ce moment il y eut en Espagne deux noms généraux de peuple, les *Ibères* et les *Celtibères*; mais il n'y eut toujours qu'une seule nationalité génératrice, la nationalité celtique ou gauloise.

Est-il possible de fixer avec quelque précision l'époque de la

(1) Fest. Avien., *Or. maritim.*—Ana amnis illic per Cynetas effluit. *Ibid.*, v. 226.

(2) Diodor. Sicul., *Bibliothec.*, lib. V, cap. XXXIII.

deuxième entrée des Gaulois en Espagne ? On ne peut malheureusement la déterminer que par approximation.

Xénophon, qui écrivait trois cent-cinquante ans environ avant l'ère vulgaire, connaissait les Ibères et les Celtes, envoyés par Denis l'Ancien, trente-trois ans avant l'expédition d'Alexandre contre Darius, au secours des Spartiates contre les Thébains ; il ne paraît pas avoir connu les Celtibères (1).

Hérodote, qui florissait un siècle plus tôt, a également parlé des Celtes et des Ibères ; il n'a rien dit des Celtibères.

Il semble donc que les Celtibères, peuple formé sous une dénomination nouvelle, à la suite de la deuxième émigration gauloise en Espagne, devraient être postérieurs au cinquième et même au quatrième siècle avant l'ère vulgaire ; mais ce ne peut être là qu'une fausse apparence, ayant évidemment pour cause la lenteur avec laquelle la connaissance des événements de l'Occident parvenait en Grèce. La deuxième et grande émigration des Gaulois en Italie et dans la vallée du Danube eut lieu, comme on sait, l'an 599 avant l'ère vulgaire. Les tribus gauloises ne se seraient pas lancées vers des pays inconnus si en ce moment même il fût resté de grands territoires vacants au delà des Pyrénées, bien plus aisées à franchir que les Alpes.

Il est donc raisonnable de supposer que la deuxième émigration des Gaulois en Espagne est un peu antérieure à la deuxième émigration en Italie, à moins qu'elles ne soient toutes deux à peu près contemporaines, ce qu'un passage de Strabon semble autoriser à penser.

En effet, parlant des Espagnols en général, il dit : « S'ils avaient voulu réunir toutes leurs forces pour se défendre, ils n'auraient pas vu la meilleure partie de l'Espagne subjuguée par les Carthaginois, avant eux par les Tyriens, ensuite par les Celtes, qui sont appelés aujourd'hui *Celtibères* et *Bérons* (2) ».

Strabon place donc la deuxième émigration des Gaulois en Espagne, celle qui a produit les Celtibères, avant les établissements des Carthaginois. Or, les historiens sont généralement d'accord pour fixer la date de ces établissements à l'époque du siège de Tyr par Nabuchodonosor, lequel répond à l'an 572 avant l'ère vulgaire.

(1) Xénophon, *Hellenic.*, lib. VII, cap. I.

(2).....Ἐτι πρότερον Τυρίοις, εἶτα Κελτοῖς, αἱ νῦν Κελτιβήρες καὶ Βήρωνες καλοῦνται. — Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. IV, § 5.

Voilà donc l'Espagne peuplée par deux émigrations parties de la Gaule.

Les éléments déjà connus de la première sont celtiques, et portent le nom d'Ibères.

Tous les éléments de la seconde le sont aussi, et portent le nom de Celtibères.

Avant de rechercher à quelle époque et par quelle voie a pu s'introduire l'élément étranger, c'est-à-dire l'élément cantabrique ou basque, il convient de préciser le territoire occupé par chacune des deux émigrations successives, afin de mesurer plus tard, au point de vue de la philologie, la nature et le nombre des dialectes que toutes deux ont versés sur le sol de la Péninsule.

Le peuple celtibérien occupait à peine le quart de la région dite Celtibérie, dans la division administrative opérée par Auguste.

Cette région était une division purement administrative, sans rapport réel avec l'agglomération celtique dont elle avait pris le nom. C'est une vérité que Strabon exprime en ces termes : « Les Celtibères, devenus puissants, donnèrent leur nom à toutes les contrées environnantes (1) ».

Le peuple dit celtibérien occupait le bassin de l'Èbre, et s'étendait, du côté du midi, jusqu'au Guadalaviar. Il couvrait ainsi la moitié septentrionale des deux Castilles, le sud de l'Aragon et le nord du royaume de Valence. À l'ouest il s'arrêtait un peu au-delà du Douero, et à l'est il s'étendait jusqu'à la Méditerranée.

Pline dit formellement que *Clunia*, aujourd'hui Corugna del Conde, était la dernière ville des Celtibères à l'ouest (2). Cette ville était chef-lieu de juridiction, et elle se trouvait sur la rive gauche du Douero, un peu au-dessous de Numance.

L'appellation de Celtibères comprenait un assez grand nombre des tribus gauloises établies dans le pays que nous venons de délimiter.

Il y en avait quatre de principales (3) : les Arévaques, les Péledons, les Bérons et les Vaccéens.

Chacune de ces grandes tribus comprenait un certain nombre d'agglomérations ou de cités secondaires.

(1) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. II, § 2.

(2) Pline, *Hist. natur.*, lib. III, cap. IV.

(3) Strabon donne aussi ce nombre, mais sans faire connaître les noms des tribus. — *Geograph.*, lib. III, cap. IV, § 2.

Ptolémée, celui de tous les géographes qui a dressé le catalogue des peuples avec le plus de détail et de précision, attribue :

Aux Arévaques, dix villes (1), parmi lesquelles *Seguntia*, Siguenza sur le Henarez; *Termes*, en grec Τέρμες, Lerma sur l'Ar-lanza, ou Nuestra Señora de Tiermes, sur le Douero; *Clunia*, Corugna del Conde, dans la vieille Castille; Numance, sur le Douero, et dont les ruines se voient encore à Puente Garay.

Aux Pélandons, trois villes (2), dont *Augusto-Briga*, Aldea del Muro, dans la vieille Castille, près d'Agreda, sur les frontières de l'Aragon.

Aux Bérons, trois villes (3).

Aux Vaccéens, vingt villes (4); parmi lesquelles Torquemada, Villaleon, Tordesillas, Palencia et Valladolid.

Tels étaient les Celtibères, occupant la partie supérieure du bassin de l'Èbre, et comptant trente-six villes, dont une, Numance, a laissé un nom impérissable dans l'histoire, par l'héroïque résistance qu'elle opposa aux Romains.

Après vingt ans de guerres, après des traités honteux imposés à des consuls, Scipion l'Émilien eut l'honneur de prendre d'assaut ce qui restait de la cité gauloise, c'est-à-dire la cendre de ses trésors et de ses défenseurs (5).

Nous avons dit que les Celtibères occupaient le bassin de l'Èbre et l'intervalle compris entre l'Èbre et le Guadalaviar, depuis les

(1) Ptolem., *Geograph.*, lib. II, cap. VI.

(2) *Ibid.* Ils étaient Celtibères; voir Plin., *Hist. nat.*, l. III, cap. III.

(3) *Ibid.* — Ils étaient Celtibères; voir Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. IV, § 2.

(4) Ptolem., *Geograph.*, lib. II, cap. VI.

Quelques auteurs, trompés par le nom, ont confondu les *Vaccéens*, peuple celtique, avec les *Vascons*, peuple cantabre.

On ne s'explique pas cette erreur, lorsqu'on se rappelle leur position.

Les *Vascons* occupaient la limite de l'Aragon et de la Navarre, sur la rive gauche de l'Èbre.

Les *Vaccéens* occupaient, sur la rive droite de l'Èbre, la limite du royaume de Léon et de la Vieille Castille, entre le Douero et la Pizzuerga. Appien fixe leur position de la manière la plus précise, *Hispanic.*, p. 476.

(5) Numance fut prise l'an 133 avant l'ère vulgaire.

Pendant le siège, Scipion avait terrifié le pays par des cruautés inouïes; ainsi, il avait fait couper le poignet à quatre cents jeunes Gaulois de la cité de Lutia, parce que, malgré l'avis des anciens de la ville, ils avaient manifesté le dessein de secourir Numance. Voir Appien, *Hispanic.*, p. 529 de l'édition ci-dessus désignée.

sources du Douero jusqu'à la mer (1). Le vaste triangle ayant pour sommet Clunie, et pour base la côte comprise entre Tarragone et Valence, était occupé par un grand nombre de tribus, que Ptolémée comprend sous la dénomination générale de *Celtibères Orientaux*, par rapport aux Arévaques.

Le géographe grec leur attribue dix-huit villes, parmi lesquelles Tarazona, Almunia, Calatayud, Arcoz, Medina-Cœli, Siguenza, Alcaniz et Ségorbe (2).

En résumé, la deuxième occupation de l'Espagne, c'est-à-dire l'alluvion gauloise des *Celtibères*, avait couvert une partie du royaume de Léon, des Deux Castilles, de l'Aragon et du royaume de Valence. Il sera donc naturel de retrouver la langue celtique dans tous ces pays, lorsque, au cours d'un chapitre ultérieur, nous en étudierons les dialectes.

Recherchons maintenant quelles parties du territoire espagnol avait couvertes l'élément gaulois de la première occupation, qui fut celle des premiers habitants de la Péninsule, c'est-à-dire celle des *Ibères*.

La première chose qui frappe lorsqu'on étudie les diverses parties de la division géographique de l'ancienne Espagne, c'est de trouver des nations gauloises établies dans chacune d'elles.

On en trouve dans la *Bétique*, car les Andalous sont des Gaulois.

On en trouve dans la *Lusitanie*, car les habitants des Algarves, de l'Alentejo et de la province de Beira, sont des Gaulois.

On en trouve dans la *Tarraconaise* occidentale, car les habitants du cap Finisterre et de la Galice sont des Gaulois.

Il y a sur ce point une telle unanimité de témoignages dans les géographes et les historiens, dans Strabon, Méla, Pline, Appien, que le doute n'est pas possible.

Indiquons le siège de ces diverses tribus gauloises, en commençant par la Bétique.

Deux peuples principaux, que les géographes nomment les Turdetains et les Turdules, se partageaient la partie de la Bétique qui porte aujourd'hui le nom d'Andalousie. Ces deux peuples étaient-ils deux tribus différentes de la même nation ?

(1) Seuls, les Vaccéens, les Bérons et les Pelendons étaient sur la rive droite du Douero, un peu à l'ouest des Arévaques et des Numantins.

(2) Ptolem., *Geograph.*, lib. II, cap. VI.

Polybe ne le croyait pas, mais d'autres l'affirmaient; et Strabon constate que de son temps ils n'offraient entre eux aucune différence (1).

Ce que tout le monde attestait, c'est que les Turdetains et les Turdules passaient pour les plus anciens habitants de l'Espagne. Méla dit de ces derniers : « Là habitaient les vieux Turdules (2). » Strabon ajoute que les Turdetains avaient des traditions historiques et des coutumes rédigées en vers et remontant à six mille ans (3). Surtout, c'étaient les deux peuples de toute l'Espagne les plus policés et les plus lettrés.

Ces Turdetains et ces Turdules étaient environnés de tribus gauloises, auxquelles, dit Strabon, ils avaient communiqué la douceur de leurs mœurs. Cette action civilisatrice sur les Gaulois, les Turdétains et les Turdules la devaient à l'influence de leur voisinage, ou plutôt, comme le croyait Polybe, à leur communauté d'origine avec ces Gaulois (4).

La Bétique était, ainsi que nous l'avons dit, divisée, du nord au sud, en deux parties à peu près égales par le Bétis ou Guadalquivir. La partie s'étendant de la rive droite de ce fleuve à l'Anas ou Guadiana (5) portait le nom de Béturie. La moitié de ce territoire considérable, comprenant la province de Huelva, une partie des gouvernements de Séville et de Cordoue, portait aussi le nom de *Celtique*, parce qu'elle était habitée par des nations gauloises.

« La Béturie, dit Pline, est divisée en deux parties et appartient à deux nations; les Celtiques, qui touchent à la Lusitanie et qui relèvent de la juridiction d'Hispalis (Séville); les Turdules, qui touchent à la fois à la Lusitanie et à la Tarraconaise, et qui appartiennent à la juridiction de Cordoue (6). »

Ces Celtes avaient pour ville principale *Pax-Augusta*, dans

(1) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. I, § 6.

(2) In eo sunt Turduli veteres. — Pompon. Mela, lib. III, cap. I.

(3) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. I, § 6.

(4)... ὡς εἶρηκε Ἡολόβιος, διὰ τὴν συγγένειαν. — Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. III, § 15.

(5) Les Arabes changèrent les noms primitifs d'un grand nombre de rivières, en mettant devant ces noms le mot *ouàde*, prononcé par les Espagnols *Gouàde*, et signifiant *cours d'eau*.

De là Guadalquivir, Guadiana, Guadelete, Guadiro, Guadalaviar, Guadarama, Guadalupe, etc.

(6) Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. III.

laquelle les uns voient Badajos, les autres Béja ; et les Turdules, que nous connaissons déjà, avaient Augusta-Emerita, ou Mérida pour capitale (1).

Néanmoins, ces nations gauloises fort nombreuses possédaient en outre beaucoup d'autres villes. Pline leur en attribue seize, sans compter *Pax-Augusta* (2); et Strabon nomme encore une autre de leurs villes, située non loin de la mer, appelée Conistorgis, et appartenant aussi à ces Gaulois établis entre le Guadalquivir et la Guadiana (3).

Passons maintenant à la Lusitanie, qui commençait sur la rive droite de l'Anas ou Guadiana. Ici se retrouvaient les établissements gaulois, pour se développer beaucoup plus encore qu'en Andalousie.

Entre l'embouchure de la Guadiana et celle du Tage s'avance, à l'ouest, le *Sacrum Promontorium* des Anciens, ou le Cap Saint-Vincent des modernes. Ce territoire forme le royaume des Algarves ; les Romains l'appelaient *le Coin*, *Cuneus* ; il était peuplé de Gaulois.

Là se trouvaient la moitié des Cynètes, dont la Guadiana divisait le pays en deux parties, comme le dit Festus Avienus (4). Là se trouvaient aussi les Bretons Vénètes, ou Vannetais, dont parle Scylax, et qu'il dit frères de ceux de l'Adriatique (5), lesquels étaient eux-mêmes de purs Gaulois, comme l'affirme Polybe (6); là, enfin, se trouvaient d'autres Turdules, ces Celtes d'origine, dont nous rencontrerons bientôt une émigration mêlée de Gaulois, marchant vers le nord, et s'arrêtant sur la rive droite du fleuve de l'Oubli, la Lima actuelle, entre le Douero et le Minho.

Après être remonté au nord et avoir passé le Tage, on rencontrait d'autres Gaulois dans l'Estramadure occidentale. Pline les y place dans l'ordre suivant, en descendant de l'est à l'ouest : « Peuples de la Lusitanie : les Celtes, les Turdules et les Vettons autour du Tage (7). »

(1) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. III, § 5.

(2) Plin., *Hist. natur.*, lib. III, cap. III.

(3) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. I, § 2.

(4) Voir la note 5 de la page 22.

(5) Scymnus chius, *Peripl.*, v. 192.

(6) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. XVII.

(7) Gentes : Celtici, Turduli, et circa Tagum Vettones. — Plin., *Histor.*, lib. IV, cap. XXV.

En poussant encore au nord, on trouvait le *Munda* ancien, qui est le *Mondego* actuel. Toute la côte, depuis le Mondego jusqu'au Douero, aux lieux où sont aujourd'hui les villes de Coïmbre, d'Aveiro, de Viseu, de Lamego, était couverte de nations gauloises. Le géographe espagnol Méla l'affirme en ces termes : « Cette côte s'étend en ligne droite jusqu'à une certaine distance.... Les Celtes l'occupent tout entière jusqu'au Douero; de là jusqu'à la première sinuosité viennent les Groviens (1). »

Encore un pas vers le nord, et nous sortons de la Lusitanie, qui finissait au Douero, pour entrer dans la partie extrême de la Tarraconaise, s'avançant à l'ouest jusqu'à l'extrémité du cap de Finisterre.

Ici encore, comme sur toute la circonférence de la Péninsule, nous rencontrons les Gaulois.

Nous trouvons d'abord, dans l'*Entre Douero et Minho*, les Gaulois établis avec les Turdules, sur la rive droite du fleuve de l'Oubli, ou de la Lima.

Ce fleuve de l'Oubli acquit parmi les anciens une certaine célébrité. Strabon, qui l'appelle *Léthé*, Λήθης, constate qu'on l'appelait encore *Limæa*, et même Bélion. Tite-Live et Florus racontent diversement sa légende (2), au sujet d'une expédition de D. Brutus en Lusitanie, pendant laquelle des soldats auraient refusé de passer ses eaux redoutables. Strabon, plus précis, s'exprime ainsi :

« On raconte que les Celtes et les Turdules, ayant fait une expédition de ce côté, une sédition s'éleva entre eux, après avoir traversé le fleuve Limæa; la mort de leur chef étant survenue en ce moment, ils se dispersèrent et s'établirent dans le pays, ce qui fit donner à la rivière le nom de *fleuve de l'Oubli* (3). »

Ces Celtes et ces Turdules s'établirent ainsi dans la région qui a porté depuis le nom de Galice. Les habitants s'appellent eux-mêmes *Gallegos*; il n'est pas difficile d'y reconnaître des Gaulois.

Nous arrivons enfin au terme de notre course autour de l'Espagne; nous voilà au cap de Finisterre, que les anciens appe-

(1) Frons illa aliquamdiu rectam ripam habet... Totam Celtici colunt, sed a Durio ad flexum, Grovii. — Pompon. Mela, lib. III, cap. I.

(2) Voir Tit.-Liv., *Histor.*, Epitom. LV, et Florus, lib. II, cap. XVII.

(3)... Καταμείναι σκεδασθέντας αὐτόθι; ἐκ τούτου δὲ καὶ τὸν ποταμὸν Λήθης ἀγορευθήναι. Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. III, § 5.

laient le Promontoire des Celtes, *Promontorium celticum* (1). Ici, tout est gaulois.

Autour du cap sont les Artabres, nation d'origine celtique, comme le témoigne formellement Méla (2); autour des Artabres, et près du cap sont les Celtes, qui lui ont donné leur nom (3), et que Pline divise en trois nations distinctes, les Celtes *Nérii*, les Celtes *Lucences* et les Celtes *Præsamarques* (4).

Enfin, à la suite, et en remontant encore au nord, sont les deux Asturies, dont les habitants sont rattachés par Xiphilin à la grande famille gauloise, dans ce passage : « Auguste soumit les Astures, qui sont de race celtique (5). »

Ce témoignage ne suffirait peut-être pas; mais la nationalité celtique des Astures résulte de leur communauté de langage avec les autres Celtibères, leurs voisins.

Si nous résumons ce qui précède, nous trouvons l'Espagne couverte par deux alluvions successives de peuples venus du dehors :

La première et la plus considérable apporte les peuples dits Ibères, qui s'établissent partout, du nord au sud et de l'est à l'ouest.

La seconde, beaucoup plus restreinte, apporte les peuples dits Celtibères, qui s'établissent du bassin de l'Èbre au bassin du Guadalaviar, mais qui, par l'éclat de leurs actions, donnent leur nom à une région bien plus étendue que celle qu'ils occupaient.

Ibères et Celtibères étaient donc des appellations générales et collectives, embrassant des peuples de nationalité et par conséquent de langue différente.

Toutefois, sous l'appellation d'Ibères, la nationalité celtique dominait de beaucoup toutes les autres, puisqu'elle était altérée seulement sur les bords de la mer par les comptoirs grecs; dans l'intérieur, par les colonies romaines.

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. IV, cap. XXXIV.

(2) In ea ora primum Artabri sunt, etiamnum Celticae gentis. — Pompon. Méla, lib. III, cap. I.

(3)... Περιουσι δ' αὐτὴν Κέλτικοί. — Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. III, § 5.

(4) Plin., *Histor. natur.*, lib. III, cap. IV. — Lib. IV, cap. XXXIV.

(5) Αὐγουστος δὲ καὶ Ἀστυρας, Κελτικὰ ἔθνη... ἐνίκησε. — Joan. Xiphilin., *Építome Dionis*, ex lib. LIII.

Nous avons déjà montré, au chapitre IV, par l'exemple de Marseille et d'Amurées, que l'action ethnologique ou philologique des comptoirs ne dépassait par leurs murailles.

L'action des colonies romaines de l'intérieur n'était guère plus sérieuse.

On sait qu'une colonie romaine était l'établissement, sur un point donné d'un territoire extérieur, des soldats d'une légion qui avaient gagné la vétérance. La légion nouvelle, au complet, étant de quatre mille hommes, c'est calculer les vétérans à un chiffre bien élevé que de les estimer à deux mille.

Pline porte à vingt-une les colonies romaines établies en Espagne (1). C'est donc quarante-deux mille soldats romains, en tout, c'est-à-dire quarante-deux mille paysans sabins, samnites, osques, étrusques, gaulois cisalpins, instruits comme le sont des soldats, que l'établissement des colonies avait introduits en Espagne. Ces hommes prenaient pour la plupart des femmes dans le pays (2); leurs enfants parlaient la langue de leurs mères; et à la deuxième génération tous les caractères de l'origine avaient disparu, comme cela est arrivé parmi nous, aux Francs, aux Bourguignons et aux Normands, qui pourtant étaient arrivés avec leurs familles.

On peut donc dire qu'au point de vue de la race les Gaulois dits Ibères, répandus dans presque toute l'Espagne, sous un grand nombre de noms, ne laissèrent pas entamer leur nationalité par les faibles éléments étrangers, grecs ou italiens, qui se mêlèrent à eux.

Ils restèrent surtout intacts au point de vue de la langue. Nous montrerons, au cours d'un chapitre ultérieur, consacré à l'exposition de la nature et de l'unité de la langue gauloise, que tous les dialectes de l'Espagne sont, au fond, les mêmes entre eux, et qu'ils sont encore et relativement les mêmes que ceux de la France et de l'Italie, pays qui furent avec l'Espagne le siège où s'établirent la nationalité et la langue gauloises.

L'appellation de Celtibères n'aurait donc compris que les Gaulois purs, sans les douze colonies romaines, les Vascons et les Can-

(1) *Hist. natur.*, lib. III, cap. III, IV.

(2) C'est ainsi que l'an de Rome 581, ou l'an 171 avant l'ère vulgaire, le sénat vit arriver d'Espagne les délégués de quatre mille individus, se disant nés de soldats romains et de femmes espagnoles, et qui demandaient une ville pour s'établir. — Voy. Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XLIII, cap. III.

tabres établis dans les limites administratives de la Celtibérie (1). C'étaient là autant d'éléments étrangers à la nationalité gauloise.

Un philologue instruit a voulu, dans un livre récemment publié sur l'*Origine des Basques* (2), distinguer les Cantabres des Vascons, et attribuer les premiers à la nationalité celtique.

Nous croyons que M. Bladé est dans l'erreur, et que les Vascons et les Cantabres se sont toujours confondus par la nationalité et par la langue. Cantabre était le nom du peuple, Vascon le nom de la tribu ; les uns et les autres étaient étrangers à la nationalité celtique ou gauloise ; les uns et les autres étaient les ancêtres de ces Basques mystérieux, qui font la torture des érudits depuis près de trois siècles.

Pour établir l'origine celtique des Cantabres, M. Bladé se fonde d'abord sur un passage de Strabon, et ensuite sur un passage de Dion Cassius, conservé par Xiphilin, dans son *Epitome*.

Nous allons les reproduire l'un et l'autre, dans une traduction littérale, en ayant soin de placer en note les deux textes originaux.

Voici d'abord le passage de Strabon :

« Au nord des Celtibères habitent les Bérons, limitrophes des Cantabres Conisques, et provenus eux-mêmes d'une expédition militaire des Celtes (3). »

« L'origine celtique des Cantabres, dit M. Bladé, est attestée par ce passage. » Nous ne pouvons pas accorder cela. Ce qui est attesté, c'est l'origine celtique des Bérons, voisins des Cantabres Conisques ; mais cette attestation ne va pas, dans le texte, jusqu'aux Cantabres eux-mêmes.

Indépendamment du texte, qui est formel, un passage précédent de Strabon ne permet pas d'appliquer à d'autres qu'aux

(1) Il y avait encore dans la Cellibérie ou Tarraconaise treize cités romaines ; mais ces treize cités étaient espagnoles, avec jouissance du droit de cité à Rome. — Voy. Plin, *Hist. natur.*, lib. III, cap. IV.

(2) *Études sur l'origine des Basques*, par M. Jean-François Bladé, Paris, 1869, chez Franck.

(3) Οἰκοῦσι δ' ἐκ μὲν τῶν πρὸς ἄρκτον μερῶν τοῖς Κελτιβήρεσι Βήρωνες, Καντάβροις ἑμορροὶ τῶν Κονίσκοις, καὶ αὐτοὶ τοῦ Κελτικοῦ στόλου γεγονότες... — Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. IV, § 12.

Bérons les mots *provenus d'une expédition militaire des Celtes*, par lesquels l'auteur caractérise leur entrée en Espagne. Dans ce passage, que le lecteur connaît déjà, Strabon reproche aux Ibères ou Espagnols leurs divisions, et il dit :

« Si les Ibères avaient voulu unir leurs forces pour se défendre, la plus grande partie de l'Espagne n'eût pas été si facilement conquise par les Carthaginois, ni, avant eux, par les Tyriens ni ensuite par les Celtes, qui s'appellent aujourd'hui Celtibères et Bérons (1).

En indiquant le pays habité par les Bérons, au nord des Celtibères, sur la limite des Cantabres Conisques, Strabon rappelle donc ce qu'il avait déjà dit de leur entrée en Espagne, opérée l'épée à la main ; et le mot *στράλος*, employé par l'auteur, et signifiant *expédition militaire* en général, mais *expédition militaire maritime* en particulier, pourrait bien, joint à la position des Bérons sur la rive droite du Douero, donner à penser qu'ils étaient arrivés par l'océan Cantabrique, comme les renforts d'Auguste, qui pendant la guerre des Cantabres vinrent par ruse prendre les Astures à revers (2).

Le témoignage de Strabon fait donc complètement défaut à M. Bladé, pour établir la nationalité celtique des Cantabres.

Venons maintenant au passage de Dion Cassius. Celui-ci, par exemple, est catégorique ; et quoique M. Bladé se soit abstenu de le donner, nous le reproduirons textuellement, pour que tous les éléments de la question soient exactement connus :

« Auguste subjuga les Astures et les Cantabres, peuples celtiques (3). »

Quelle est la valeur de ce témoignage, d'ailleurs très-précis ? — Le voici.

Ce passage est emprunté à un résumé fait par Xiphilin, compilateur grec de la fin du *onzième siècle*, du récit de l'expédition d'Auguste contre les Astures et les Cantabres, récit contenu

(1)... Εἶτα Κελταῖς, οἱ νῦν Κελτιβήρες καὶ Βήρωνες καλοῦνται. — Strab., *Geogr.*, lib. III, cap. IV, § 5.

(2) M. Bladé a contesté à tort cette expédition maritime d'Auguste. Elle est formellement attestée par Florus : « nec ab oceano quies, quum infesta classe ipsa quoque terga hostium caderentur », lib. IV, cap. XII.

(3) Αὐγουστος δὲ καὶ Ἀστυρας καὶ Καντάβρους κελτικὰ ἔθνη... ἐνίκησε. — Joan. Xiphil., *Epitom. Dion.*, ex lib. LIII.

dans le livre LIII de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius en LXXX livres, dont la plus grande partie est perdue.

Mais ce livre LIII de l'*Histoire* de Dion Cassius est heureusement au nombre de ceux qui nous sont parvenus, ainsi que les livres LIV et LV. L'expédition d'Auguste, résumée par Xiphilin, se trouve en effet racontée dans le livre LIII; la deuxième insurrection des Cantabres et des Astures est racontée dans le livre LIV; mais, ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux livres, on ne trouve un seul mot qui fasse allusion à la nationalité celtique des Cantabres et des Astures, laquelle demeure ainsi une affirmation de Xiphilin, sans aucune base dans la tradition antique.

Voici même, pour l'entière édification du lecteur, le passage original de Dion; et ce passage, rapproché de celui de Xiphilin, permettra d'apprécier la méthode de cet abrégiateur :

« Auguste en personne fit la guerre aux Astures et aux Cantabres (1). »

Voici encore le passage du LIV^e livre, relatif à la nouvelle révolte des Cantabres et des Astures :

« Vers ces mêmes temps, les Cantabres et les Astures prirent les armes de nouveau (2). »

Il n'y a, comme on le voit, dans ces deux passages aucune trace de la nationalité celtique des Cantabres; il n'y en a pas davantage dans les autres passages où Dion parle de ces deux peuples.

Ainsi, il faut retirer encore à la thèse de M. Bladé l'autorité de Dion Cassius, après lui avoir déjà retiré celle de Strabon. Il ne lui reste donc plus que celle de Xiphilin, compilateur grec *de la fin du onzième siècle*. Est-elle suffisante, à elle seule, pour fonder un système historique nouveau, sans appui dans la tradition ou dans les faits? — Nous ne le croyons pas.

Il n'est d'ailleurs pas difficile de s'expliquer comme Xiphilin ou l'un de ses copistes aura altéré le texte de Dion, et pris les Cantabres pour des Celtes. On a vu que d'un bout à l'autre l'Espagne en était pleine. Le grand géographe Éphore étendait lui-même la limite de la Celtique jusqu'à l'Océan occidental et

(1) Αὐτὸς δὲ ὁ Αὐγούστος πρὸς τε τοὺς Ἀστύρας καὶ πρὸς τοὺς Καντάβρους ἄμα ἐπολέμησε. — Dio Cass., *Histor. roman.*, lib. LIII, § 25.

(2) Ὑπὸ δὲ τούτους τοὺς χρόνους καὶ οἱ Καντάβροι οἱ τε Ἀστύρες ἐπολέμησαν αὐτίς. — Ibid., lib. LIV, § 5.

septentrional, et attribuait ainsi, dit Strabon, presque toute l'Espagne aux Gaulois (1).

C'est donc une confusion de noms et de limites qui aura porté Xiphilin ou ses copistes à attribuer sans fondement aux Cantabres la nationalité celtique ; comme une fausse apparence, fondée sur un passage de Pline, a porté M. Bladé à croire qu'il y avait des *Celtibères* en Portugal et en Andalousie.

« Les Celtiques de la Béturie, dit Pline, sont des *Celtibères* venus de Lusitanie ; tout le prouve, le culte, la langue, les noms des villes (2). »

Nous avons en effet trouvé des Celtes établis sur toute la côte du Portugal ; entre la Guadiana et le Tage, les Cynètes et les Vénètes ; entre le Tage et le Mondégo, les Celtes de Pline ; entre le Mondego et le Duero, tous les Celtes de Méla.

D'où étaient venus ces Celtes qui couvraient ainsi la côte du Portugal, de l'ouest à l'est, jusqu'à la rive gauche de la Guadiana, en Andalousie ? — Strabon nous l'apprend, en disant qu'ils appartenaient à la famille des Celtes Nériens, établis, avec les Artabres, autour du cap Finisterre (3).

Du moment que les Celtes portugais et andalous venaient du cap Finisterre, Pline pouvait très-correctement les appeler *Celtibères*, car le cap Finisterre était compris dans la *Celtibérie* géographique et administrative de l'Espagne, depuis le commencement du règne d'Auguste.

En résumé, il faut en revenir, pour la consanguinité des Cantabres et des Vascons, aux faits matériels et indiscutables. Or, trois de ces faits prouvent sans réplique qu'entre les Vascons et les Cantabres il y avait identité de langue et par conséquent de nationalité.

C'est un premier fait incontestable que les anciens Vascons, qui portent depuis le huitième siècle le nom de Basques, occupent encore, et depuis deux mille ans, en Espagne le versant méridional des Pyrénées, entre le rio Aragon, à l'est, et la mer, à l'ouest. Ce peuple a conservé invariablement les établissements nationaux de ses ancêtres. Il possède toujours pour villes principales Calahorra et Pampelune, comme du temps de

(1) Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. IV, § 6.

(2) Plin., *Histor. natur.*, lib. III, cap. III.

(3) Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. III, § 5.

Sertorius et de Pompée, et Oiayrzun, près de Fontarabie, comme du temps du géographe Ptolémée.

C'est un deuxième fait incontestable que la langue des Basques n'est point parlée seulement dans ce territoire, qu'ils occupent traditionnellement, et qui appartient tout entier à la Navarre, sauf la pointe septentrionale comprise entre Oiayrzun et le cap du Figuier, et qui appartient au Guipuscoa. La langue basque s'étend encore beaucoup plus au sud, hors du territoire des anciens Vascons; elle couvre trois provinces dites Vascongades, dont les deux premières longent la mer; le Guipuscoa, du cap du Figuier à Motrico; la Biscaye, de Motrico à Santona. La troisième, l'Alava, est dans les terres, à la suite des deux premières, et s'étend, à l'est, jusqu'à Logrono, sur l'Èbre.

Enfin, c'est un troisième fait incontestable que la position occupée depuis deux mille ans par les Cantabres correspond au moins à la Biscaye et à l'Alava actuels. En effet, des textes authentiques ne permettent pas de reculer les anciens Cantabres, le long de la mer, plus au sud que Santona, limite de la Biscaye. Ptolémée place entre les Astures et les Cantabres, et au sud de ces derniers, un peuple maritime qu'il nomme les *Pæ-sici*, et qui avait pour capitale *Flavionavia* (1), dans laquelle on est unanime à reconnaître Santander; ce qui pousse les Cantabres, au nord, jusqu'à Santona; d'un autre côté, Pline déclare formellement que l'Èbre prenait sa source chez les Cantabres, ce qui les pousse, à l'est, jusqu'à l'extrême limite de l'Alava (2).

La conséquence qui découle de ces trois faits matériels est visible, logique et concluante (3).

(1) Cellarius, *Geograph. antic.*, l. I, c. II, sect. 3, § LVI.

(2) Plin., *Hist. nat.*, l. III, c. III.

(3) La tentative de M. Bladé, pour donner des nationalités différentes aux Cantabres et aux Vascons comprend deux thèses distinctes.

Dans la première, il énumère les peuples placés entre les Vascons et les Cantabres.

Dans la seconde, il conclut de cette séparation que ces deux peuples étaient de nationalité différente, et il affirme spécialement que les Cantabres étaient des Celtes.

La première partie, avec tous ses développements, est empruntée à Oihénart, *Notit. utriusque Vasconia*, lib. I, cap. I, II, V, VI.

La seconde appartient en entier à M. Bladé.

La langue et la nationalité sont deux choses qui se confondent ; et puisque le pays qui a été sans interruption et de tout temps le séjour des Cantabres parle la langue des Basques, c'est une preuve irréfragable que les Basques et les Cantabres ont la même origine et appartiennent à la même nation.

La tradition historique confirme ces principes élémentaires de la philologie.

De tout temps les Cantabres et les Vascons ont été confondus.

De tout temps le nom de langue cantabre a désigné la langue Basque.

D'abord les Romains appelaient indifféremment Vascons ou Cantabres les habitants de la Vasconie. La preuve en est dans Juvénal. Ayant à caractériser la sauvage énergie des habitants de Calahorra pendant la guerre de Sertorius, il les appelle d'abord *Vascons*, ensuite *Cantabres*.

« On dit que les Vascons prolongèrent leur vie en buvant du

Non-seulement Oihénart ne conclut pas de la séparation des Vascons et des Cantabres qu'ils étaient de nationalité différente ; mais il affirme nettement que ces deux peuples étaient de même race et de même langue, et il donne les raisons de son sentiment, dans le chapitre VI.

En général, Oihénart, Basque très-instruit, est un excellent guide en ces matières. Néanmoins, les meilleurs historiens ont des détails faibles, que la critique doit examiner de près.

Tel est le cas de son chapitre III du livre I^{er}, où, dans son désir de rejeter les Cantabres au sud, il les pousse, par dessus l'Asturie de Santillane, jusqu'à l'Asturie d'Oviédo. Cette théorie se brise devant les deux nécessités que nous venons d'indiquer, et qui sont :

1^o Nécessité de placer les Cantabres au nord de Santander, pour laisser la place aux *Pæsici*, que Ptolémée y place, à la suite des Astures.

2^o Nécessité de faire arriver les Cantabres jusqu'aux sources de l'Èbre, au fond de l'Alava, pour rester fidèle au texte de Pline.

En faisant commencer les Cantabres à Laredo, au nord de Santona, pour les étendre, par dessus Santander, jusqu'à l'Asturie d'Oviédo, Oihénart enlève leur place aux *Pæsici*, peuples d'autant plus autorisés à rester chez eux qu'ils y sont encore, sous le nom de *Pasiégos*, ainsi que l'explique d'une façon fort intéressante M. Gaslin, ancien consul de France à Santander, dans son livre intitulé *De l'Ibérie*.

Au reste, la séparation géographique des Cantabres et des Vascons perd beaucoup de son intérêt si l'on reconnaît, avec Oihénart, que cette séparation n'implique pas des nationalités différentes.

Ils parlent la même langue, donc ils sont frères ; car la langue est le signe extérieur de la nationalité.

sang humain ; » — « Mais un Cantabre pouvait-il être Stoïcien, surtout du temps de l'antique Métellus (1) ? »

Cette confusion des Vascons et des Cantabres continua, après la chute de l'empire romain et l'envahissement de l'Espagne par les Goths. Les lecteurs qui auraient intérêt à connaître sur ce fait les témoignages des chroniqueurs contemporains les trouveront dans Oihénart (2). Nous nous bornerons à traduire ici le passage dans lequel, après avoir exposé la confusion traditionnelle des peuples de la Vasconie et de la Cantabrie, Oihénart mentionne les causes qui l'avaient, suivant lui, naturellement amenée :

« A ces faits viennent se joindre des considérations importantes, la communauté du nom, des mœurs et de la langue. En effet, ces trois peuples de la Biscaye, de l'Alava et du Guipuscoa, les Français les appellent également tous des *Basques*, nom qui, avec un petit changement dans la forme, reproduit celui de Vascons. Les Espagnols nomment ces trois peuples *Bascongados*, et leur langue *Bascuence*, double appellation que le nom des Vascons a également produite (3). »

Il serait superflu d'insister encore sur l'identité des Cantabres et des Basques ; elle est désormais hors de toute contestation sérieuse. Ajoutons seulement que les hommes les plus versés dans l'histoire de ces peuples désignent indifféremment l'idiome basque par le nom de langue *Cantabrique* ou *Vascongade*. C'est ce que constate Oihenart, dans le premier chapitre de son livre ; et Hervas s'exprime ainsi dans la traduction espagnole de son *Catálogo* : » la lengua Cantabra, llamada communmente Bascongada (4) ; » c'est-à-dire, la langue *Cantabre*, appelée ordinairement *Bascongade*.

Voilà donc nettement dégagé, du sein des populations générales et permanentes de l'Espagne, l'élément étranger qui,

(1) Vascones, ut fama est, alimentis talibus usi,
Produxere animas...

Sed Cantaber unde
Stoicus, antiqui præsertim ætate Metelli?

Juven., *Satir.* XV, v. 94, 95, 109, 110.

(2) Oihénart, *Nolit. utriusque Vasconix*, l. I, cap. I et V.

(3) *Ibid.*, lib. I, cap. VI.

(4) Hervas, *Catálogo de las lenguas de las naciones conocidas*, tratado III, t. III, in-8°, Madrid, 1800.

arrivé à des époques anciennes et inconnues, ne s'est jamais confondu avec les autres : ce sont les Cantabres, ou Basques.

Ces peuples n'appartiennent à aucune des nations connues qui ont ou occupé le littoral, ou peuplé l'intérieur, ou acquis par les armes le gouvernement de l'Espagne; ils ne sont ni des Phéniciens, ni des Carthaginois, ni des Grecs, ni des Romains, car ils ne parlent la langue d'aucun de ces peuples, ce qui veut dire qu'ils n'en ont pas non plus la nationalité.

D'où viennent les Basques? Question difficile, que la philologie, l'histoire et la science ont abordée depuis longtemps, sans réussir à la résoudre. Un érudit nouveau, déjà exercé, M. Bladé, vient à son tour de se lancer dans le débat; mais son livre se borne à dire et à prouver qu'aucun des systèmes proposés jusqu'ici sur l'origine des Basques n'est réellement acceptable.

Tout le monde a compris que chercher l'origine ethnologique des Basques, c'est chercher dans le monde la nation qui parle encore leur langue, ou du moins l'un de ses dialectes. En effet, le jour où l'on rencontrerait quelque part une tribu parlant ou entendant le basque, cette tribu pourrait être désignée avec certitude comme le tronc d'où le rameau cantabre s'est autrefois détaché; surtout si cette tribu habitait encore un pays comme l'Afrique, du sein duquel une émigration primitive aurait pu arriver en Espagne, par des moyens pratiques et naturels.

Eh bien, cette tribu parlant un dialecte compris des Basques, et avec laquelle les ouvriers basques de France et d'Espagne s'entendent sans trop de difficultés, dans les relations journalières de la vie agricole, elle existe.

C'est la grande tribu de *Chaouïas*, tribu africaine, mais non arabe, établie dans la province de Constantine, au pied des montagnes de l'Aurès.

Le fait est attesté dans la note suivante, due à la bienveillance d'un ancien magistrat, ayant longtemps habité l'Afrique; et ce fait emprunte aux détails qui l'accompagnent un degré de probabilité touchant à la certitude.

Dans tous les cas, le monde savant est averti (1).

(1) Paris, 3 août 1870.

Monsieur,

La tribu au sujet de laquelle vous avez bien voulu me faire l'honneur de m'écrire est celle des *Chaouïas*.

Elle est située dans la province de Constantine, à 145 ou 150 kilomètres au

sud du chef-lieu ; entre Lambessa et Biskara, au pied des montagnes de l'Aurès, chaînon détaché du grand Atlas.

Les Chaouïas sont à une journée de marche environ de Lambessa.

En 1856, je revenais de Biskara à Constantine, en compagnie de quelques touristes. Au lieu de suivre la route qui va joindre Batna par El Kantara et El Outaïa, route véritablement impériale, nous nous résolûmes à passer par les contreforts de l'Aurès et les ruines de Lambessa, distantes de Batna d'environ 9 kilomètres.

Assaillis par des pluies torrentielles, nous dûmes passer vingt-quatre heures dans une tribu dont les habitants, sauf quelques-uns, qui, sortis de leur pays, marmottaient quelques mots d'arabe, ne comprenaient pas les indigènes qui nous accompagnaient.

C'était la tribu des Chaouïas.

Ils débitaient néanmoins, mais sans plus les comprendre que nos paysans ne comprennent les prières latines, les *rekas* ou versets du Coran.

Leur costume était d'ailleurs le même que celui des Arabes purs, et certains avaient un chapelet qu'ils égrénaient, en répétant, à chaque coup de leur ponce chassant un grain devant lui, le mot *Allah!* en arabe, Dieu.

Pendant que nous étions chez les Chaouïas survint un officier supérieur fort distingué, M. le colonel Séroka, qui a depuis commandé la subdivision de Batna, et qu'avait attiré ma présence dans cette tribu.

Il me raconta que les Chaouïas, qui ne comprenaient pas les Arabes et que les Arabes ne comprenaient pas, s'entendaient avec les bûcherons basques qui travaillaient dans la forêt de Batna, et il avait compté sur moi pour le renseigner exactement à cet égard.

Malheureusement, quoique mon nom et mon origine fussent tout à fait basques, je ne savais pas le premier mot de la langue de mes pères.

Plus tard, dans les longues années que j'ai passées à Constantine, le même fait m'a été affirmé par un grand nombre de personnes, notamment par des officiers chargés d'attributions politiques dans le pays, et en dernier lieu par un entrepreneur des travaux publics et un agent des finances, *Basques tous les deux*.

Il va sans dire que les deux idiomes n'étaient pas les mêmes, mais que leurs affinités donnaient à des individus d'origine si opposée les moyens de s'entendre dans une certaine mesure.

Je vous prie, monsieur, d'agréer, etc., etc.

VICTOR DE HARAMBURE,

ancien procureur impérial à Constantine.

CHAPITRE VII.

LA LANGUE GAULOISE. — SES DIALECTES. — LES PATOIS.

Les dialectes de la langue gauloise existaient du temps de César. — Ce sont les patois. — Ils étaient l'idiome particulier des tribus gauloises. — Théories et erreurs des philologues au sujet des patois. — Le mot *patois* était employé dès le treizième siècle. — Il signifiait langue locale. — Tous les peuples ont eu leurs patois. — Patois grecs, qu'on nommait *dialectes*. — Les patois sont la source des langues littéraires. — Nombre considérable des patois qui se parlent en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre. — Division générale des patois français. — Doctrine de M. Littré sur les patois. — Il attribue leur formation au latin et au climat. — Faits nombreux qui la renversent. — L'histoire et la géographie prouvent que les patois sont nationaux, qu'ils appartiennent et correspondent aux anciennes *cités* ou au x anciens *pagi* de la Gaule. — Preuves diverses de leur antiquité et de leur nationalité. — Les noms des villes, des rivières et des montagnes sont empruntés aux langues locales, et sont antérieurs à la conquête. — Les géographes grecs et latins les ont défigurés. — Mots appartenant encore aux patois, et qui sont cités dans les anciens auteurs grecs ou latins. — La nationalité et l'originalité des patois est donc incontestable. — Ils constituent la langue gauloise, comme les dialectes de la Grèce constituaient la langue grecque. — Nature de la langue gauloise. — Unité de sa grammaire. — elle est entièrement différente de la grammaire latine, par le substantif, le verbe et la syntaxe. — Erreur accréditée au sujet des dialectes du midi. — Le *gascon* est un dialecte spécial. — Ses affinités avec le *bas-breton*. — Unité des patois de la Gaule. — Comparaison avec le français et avec le *gascon* du *bas-breton*, du *suisse*, du *forézien*, du *lorrain* et du *normand*. — Les patois de la Gaule ne forment qu'une seule et même famille avec ceux de l'Espagne et de l'Italie. — Culture de la langue gauloise sous la domination romaine. — Alphabet des Gaulois retrouvé. — Les bardes sont les prédécesseurs des troubadours, qui les ont continués.

La nation gauloise lorsque César la soumit au gouvernement romain avait-elle une langue uniforme, également parlée dans toutes les parties de son territoire, également entendue de tous les peuples, de toutes les tribus qui la composaient?

Non.

Après avoir tracé la grande division de la Gaule en trois parties distinctes, occupée par les Aquitains, les Celtes et les Belges, César ajoute immédiatement : « Tous ces peuples diffèrent entre eux par *la langue*, les mœurs et les lois (1). »

(1) Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. — Cæs., *De bell. gallic.*, lib. I, cap. I.

Les Gaulois parlaient donc au moins trois grands dialectes, tous différents; en supposant, ce qui sera examiné dans ce chapitre, que la *Province*, non comprise dans la division de César, n'en parlât pas un quatrième, ou même plusieurs.

Le peuple gaulois se trouvait ainsi dans la situation de toute nation couvrant un territoire étendu, et comprenant un nombre plus ou moins considérable de tribus séparées, ayant leur existence et leur administration distinctes : toutes ces fractions nationales parlaient sans doute la même langue, mais chacune d'elles avait sa manière propre de la parler, c'est-à-dire son dialecte.

Ce qui constitue, entre tribus, la communauté de la langue, c'est de posséder d'abord la même grammaire, c'est-à-dire une même manière de décliner le substantif, une même manière de conjuguer le verbe, et un même ordre de syntaxe, pour construire la phrase; c'est ensuite de posséder un vocabulaire à peu près identique, ou au moins dans lequel le plus grand nombre des mots soient, sous des formes plus ou moins altérées, manifestement les mêmes.

Ce qui constitue un dialecte, c'est de joindre à tout ce qui précède la possession d'un certain nombre de termes exclusivement propres à la tribu ou au territoire, et surtout une prosodie et une prononciation spéciales.

En résumé, les Gaulois étaient au point de vue de la langue dans la même situation que les anciens Grecs.

Sous la dénomination générale de langue grecque, les Grecs parlaient en réalité cinq grands dialectes, très-différents entre eux (1), sans parler des sous-dialectes presque innombrables des îles, du continent, de l'Asie mineure, de la Syrie et de l'Égypte.

Ainsi, de même que la langue grecque n'avait pas d'existence propre en dehors de ses *dialectes*, de même il serait impossible de concevoir et d'étudier la langue gauloise en dehors des siens.

Les Gaulois avaient, comme les Grecs, un mot qui leur était propre pour désigner les idiomes particuliers des tribus; mais au lieu de les appeler des dialectes, ils les appelaient des *patois*.

(1) Pour avoir une idée exacte de la différence qui séparait les dialectes grecs les plus rapprochés, il faut lire le discours de Xerxès aux Perses, écrit en dialecte *ionien* par Hérodote, et en dialecte *attique* par Denys d'Halicarnasse. — Herodot., *Polymn.*, cap. VIII. Dion. Halicarn., *Opera omnia*, t. VI, p. 1084; Lipsie, 1777.

C'est donc dans ces parlers locaux des tribus éparses sur l'immense territoire de la Gaule que nous allons chercher le génie spécial, sans type analogue dans le monde, de la langue nationale des Gaulois.

Jusqu'ici les philologues n'ont exprimé sur les patois que des idées superficielles et inexactes, quoique l'étude d'un tel sujet méritât d'occuper la première et la plus grande place dans leurs travaux.

En ce qui touche la dénomination de *patois*,

L'auteur du *Glossaire des patois du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, M. Onofrio, croit qu'elle est un terme de dédain, imaginé pendant le seizième siècle pour rabaisser les dialectes vulgaires à l'égard du français, alors plus cultivé (1).

L'auteur du *Dictionnaire du patois normand*, M. Édelestand Duméril, pense qu'on employa le mot *patois* pour désigner le français vulgaire, par opposition au mot *clerkois*, qu'on aurait employé pour désigner le français enseigné dans les écoles (2).

En ce qui touche la variété des *patois*, les opinions, nombreuses en apparence, peuvent être ramenées à une seule, reproduite servilement.

L'un des caractères les plus frappants des *patois*, c'est évidemment d'être très-nombreux et tous différents l'un de l'autre. Sentant la nécessité d'expliquer ce caractère, plusieurs philologues ont imaginé d'attribuer le fractionnement des dialectes au fractionnement du territoire, opéré par la féodalité. De ce nombre sont : le Père Besnier, auteur de la préface du *Dictionnaire étymologique* de Ménage (3); Grégoire, dans son rapport à la Convention sur la suppression des idiomes vulgaires (4); enfin, M. Le Roux de Lincy, dans son *Introduction* à la publication des *Quatre livres des Rois* (5), traduits en roman du XII^e siècle.

En ce qui touche l'origine, la formation, l'âge des *Patois*, il s'est produit des systèmes multiples et divers.

M. Édelestand Duméril les croit artificiellement *fabriqués*, « pour servir d'intermédiaire à des idiomes différents », vers le

(1) Onofrio, *Glossaire, Introd.*, p. 16.

(2) Édelestand Duméril, *Dictionnaire, Introd.*, p. 19.

(3) *Dict. étymolog. de la langue franç.*, par Ménage, Paris, 1750. — *Disc. sur les étymologies*, p. 24.

(4) *Moniteur* du 6 juin 1794; séance de la Convention du 4.

(5) *Introduction*, p. 58.

milieu du IX^e siècle (1). C'est aussi à peu près l'opinion de M. Le Roux de Lincy, qui croit que « les langues vulgaires des provinces se formèrent, sans règles précises, *par le besoin de s'entendre* (2) ». Sur quoi on pourrait faire observer que dans ce cas le but qu'on se serait proposé aurait été bien médiocrement atteint, car, en raison de la diversité des dialectes, on ne s'entendait guère de province à province, et quelquefois même de village à village.

M. Gustave Fallot, prématurément enlevé à la philologie, croyait que les patois sont la langue même des trouvères et des troubadours (3); M. Édelestand Duméril, au contraire, croit les patois postérieurs à la langue romane, et formés de ses éléments, par voie de corruption (4).

M. Littré considère les patois comme un détrit de la langue latine, d'abord apprise, puis oubliée par les paysans gaulois; et ce composé nouveau aurait reçu du climat les caractères spéciaux qui constituent les dialectes (5). C'est également, et à peu de chose près, l'opinion de M. Onofrio; seulement, il substitue l'influence romaine au climat, et il explique la diversité des dialectes par l'action plus ou moins directe et marquée de cette influence (6).

Enfin, l'auteur du *Dictionnaire languedonien-français*, l'abbé de Sauvages, considère qu'il n'y a en réalité que deux patois généraux, en France : le gascon, à gauche de la Loire; le français, à droite (7). M. Le Roux de Lincy se rallie à cette opinion, en donnant aussi le cours de la Loire pour ligne de séparation entre la langue d'oc et la langue d'oïl (8).

Au lieu de deux patois, l'abbé Grégoire en compte trente (9); mais le lecteur verra qu'il y en a réellement plus de cent.

(1) Préface du *Dict. du patois normand*, p. 74.

(2) Préface des *Quatre Livres des Rois*, p. 58.

(3) Gustave Fallot, *Recherches sur les formes grammaticales de la langue française*.

(4) Préface du *Dict. du patois normand*, p. 62.

(5) Littré, *Hist. de la langue franç.*, t. II, chap. VII. p. 97.

(6) Onofrio, *Glossaire des patois du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais*, introduct., p. 14.

(7) *Dict. languedoc. franç.*, verbo Franchiman.

(8) Introd. aux *Quatre Livres des Rois*, p. 58.

(9) Rapport à la Convention, *Moniteur* du 6 juin 1794; séance du 4.

Telles sont, rapidement analysées, les opinions exprimées par divers philologues sur le nom, l'âge, la nature, le nombre, le rôle des patois.

Parmi toutes ces opinions, il n'en est pas une seule qui résiste à un examen sérieux.

Voyons d'abord ce qui concerne le nom de *patois*.

C'est une erreur de croire, ainsi que le fait M. Onofrio, que ce nom soit un terme de dédain, imaginé pendant le seizième siècle. Dès le treizième, le mot *patois* était employé pour désigner une langue locale. On disait *le patois* de telle ou telle province, pour désigner la langue qu'on y parlait. C'est ainsi que Brunetto Latini, le maître illustre de Dante, expliquant à son lecteur les motifs du choix qu'il a fait d'une langue pour écrire son livre du *Trésor*, dit qu'il a donné, quoique Italien, la préférence *au patois de France*, c'est-à-dire à la langue de Paris, parce qu'elle était la plus agréable et la plus répandue : « Cist livres, dit-il, est escriz en romans, *selon le patois de France...* (1). »

Ce passage résout deux questions.

D'abord il prouve, contre l'opinion de M. Onofrio, que le nom *patois* n'exprimait aucune idée de dédain, puisqu'il est donné à la langue de Paris, désignée entre toutes, dès le treizième siècle, comme la plus élégante de celles qui se parlaient en France.

Ensuite il prouve, contre l'opinion de M. Édelestand Duméril, et conformément à celle de Fallot, que le *patois* et le *roman* c'étaient la même chose. L'un et l'autre mot désignaient la langue vulgaire, la langue du peuple ; le *roman*, d'une façon un peu plus générale ; le *patois*, d'une façon un peu plus locale. Du temps de Ménage on disait encore, dans le Rouergue, il est *mon patois*, elle est *ma patoise*, pour dire il est, elle est *de mon pays*, de *mon village* (2).

Il n'est pas non plus exact de croire, comme l'a fait M. Édelestand Duméril, que le mot *patois* fût l'opposé du mot *clerkois*, et que le second de ces deux mots désignât le français *enseigné dans les écoles*, par opposition à *patois*, qui aurait été le français vulgaire. *Patois* désignait non-seulement le français vulgaire,

(1) Cette version est celle du manuscrit de Rennes, qui est daté, et qui a été transcrit sur une copie faite du vivant de Brunetto Latini. — Voir le *Trésor*, publié par M. Chabaille, chap. I.

(2) Ménage, *Dictionn. étymologique de la langue franç., verbo* Patois.

mais toutes les langues vulgaires, et *clerkois* désignait non pas la langue française correcte, mais la langue latine. Nous l'avons déjà montré dans le Chapitre III, en produisant des textes qui prouvent que savoir la *lettre*, la *lectrure*, la *clergie*, c'était savoir le latin (1).

D'ailleurs, il n'y avait pas au moyen âge de *français enseigné dans les écoles*. L'enseignement des lettres, du droit et de la médecine se faisait en latin.

La langue française ne possédait alors ni grammaire ni dictionnaire.

La première grammaire française, et encore est-elle écrite en latin, est celle de Jacques Dubois, dit Sylvius, de l'année 1531. La seconde est celle de Louis Mégret, de l'année 1550. La troisième est celle de Robert Éstienne, de l'année 1557. La quatrième est celle de Ramus, ou Pierre la Ramée, de l'année 1572. Tous ces traités n'ont même d'une véritable grammaire que le nom.

Le premier dictionnaire français digne de ce titre est celui de Richelet, de l'année 1680. Le deuxième, très-important, celui de Furetière, est de l'année 1690. Enfin, la première édition du dictionnaire de l'Académie française est de l'année 1694.

Le *patois de France*, comme Brunetto Latini appelle la langue française, n'a donc possédé les instruments qui l'ont rendu langue littéraire que vers la seconde moitié du dix-septième siècle, et il n'est entré dans la voie régulière de l'enseignement qu'à cette époque.

En résumé, il faut chercher ailleurs que dans les systèmes que nous venons d'exposer la signification des *patois*.

Nous avons donné en France le nom de *patois* aux idiomes provinciaux ou locaux, que les Grecs appelaient *dialectes*, *διλεκτοι*.

Toute grande nation a une langue générale, divisée en dialectes, parlés dans les diverses parties de son territoire.

La véritable division des nations, c'est la division par langues. C'est celle qu'indique l'Écriture, en disant par la bouche de saint Augustin : « Lorsque la terre fut divisée par langues,.... les hommes formèrent soixante-douze nations, parlant autant de langues différentes (2). »

(1) Le texte même cité par M. Ed. Duméril, d'après Du Cange, prouve que le *clerkois*, c'était le latin. — Voy., *Glossar.*, verbo *Acedia*.

(2) Quando per linguas terra divisa est..... per septuaginta duas gentes et to-

Lorsque deux peuples parlent naturellement la même langue, on peut dire sans hésiter qu'ils sont de la même race, quand bien même ils useront de dialectes divers; mais lorsque deux peuples parlent des langues différentes, c'est-à-dire des langues qui n'ont pas la même grammaire, on peut affirmer hardiment qu'ils appartiennent à des races diverses.

C'est la dispersion des tribus de la même nation sur un vaste territoire qui donne lieu à la formation des dialectes. Toutes les tribus conservent la même grammaire, c'est-à-dire le même génie du substantif, du verbe et de la syntaxe; mais chacune d'elles adopte, à la longue, une prononciation, une prosodie, un certain nombre de mots qui lui sont propres.

Ce sont précisément ces différences de prononciation, de prosodie et de termes, jointes à l'unité de grammaire, qui constituent les dialectes.

Mais de même que les peuplades ou tribus restent les rameaux de la nation dont elles conservent le type, de même les dialectes, quelque éloignés qu'ils soient quelquefois entre eux, restent toujours les rameaux de la langue dont ils conservent la grammaire.

Quelques exemples, empruntés à l'histoire philologique de la Grèce, rendront ces vérités palpables.

Au commencement des temps historiques, la Grèce comprenait trois grandes peuplades : l'une occupait l'intérieur de l'isthme, ou le Péloponèse, c'étaient les Éoliens; l'autre occupait l'extérieur de l'isthme, jusqu'au Pas des Thermopyles, ou l'Hellade, c'étaient les Attiques; la troisième, primitivement peu de chose, plus tard très-considérable, était groupée autour du Parnasse, c'étaient les Doriens.

Ces trois tribus appartenaient à la même nation, et elles parlaient toutes trois la langue des Grecs, mais avec des modifications de vocabulaire, de prononciation et de prosodie qui faisaient de l'Attique, du Dorien et de l'Éolique trois dialectes parfaitement distincts (1).

Par la suite des années, les Attiques traversèrent la mer Égée,

tidem linguas colliguntur fuisse divisi.... — St. August., *De civit. Dei*, lib. XVI, cap. II, IX.

(1) Strabon est celui qui donne l'idée la plus exacte à la fois et la plus détaillée des divisions philologiques de la Grèce. — Voy. *Geograph.*, lib. VIII, cap. I.

et allèrent fonder un grand nombre de villes sur le littoral de l'Asie mineure; ils y prirent le nom d'Ioniens. Leur langue nationale y conserva tous ses caractères essentiels, mais elle y acquit ces mots spéciaux et elle y revêtit ces formes particulières qui caractérisent les dialectes. Ces Attiques émigrants ajoutèrent donc un quatrième dialecte aux trois primitifs que la langue grecque possédait déjà; c'est le dialecte ionien.

La dispersion des Ioniens en diverses villes d'Asie y produisit quant à leur dialecte des changements complètement analogues à ceux que l'expatriation des Attiques avait amenés dans leur propre langue.

Du temps d'Hérodote les Ioniens avaient quatre sous-dialectes, parlés dans douze grandes cités différentes (1).

Strabon constate que, de leur côté, le dialecte dorien et le dialecte éolique avaient également un très-grand nombre de sous-dialectes, et que la plupart des villes possédaient en outre leur idiome spécial (2).

Tous rattachés à la langue générale de la nation grecque par leur génie philologique, c'est-à-dire par la nature du substantif, du verbe et de la syntaxe, ces dialectes avaient néanmoins entre eux des différences considérables; et Quintilien a cité comme un fait digne de mémoire l'aptitude linguistique de Crassus, qui nommé préteur de la province d'Asie était arrivé à une connaissance si exacte des cinq grands dialectes grecs, que dans toutes les affaires qui lui étaient déferées il prononçait sa sentence dans le dialecte même du plaignant (3).

Ce cinquième dialecte était celui qu'on appelait commun. Il était un mélange des quatre autres. C'est celui qu'a employé Pindare.

Tous ces dialectes furent non-seulement parlés, mais écrits. Platon, Thucydide, Démosthène, Aristophane employèrent l'attique; Homère, Hérodote, Anacréon, Hippocrate, l'ionien; Sapho, Théocrite, le Dorien; Alcée, l'éolique; mais aucun d'eux ne parvint à s'imposer, à titre de langue littéraire ou légale, à la Grèce entière. Ils furent même, à la longue, tous détrônés par le dialecte macédonien, qui devint sous la domination romaine la langue politique et administrative de la Grèce (4).

(1) Hérodote, *Clio*, cap. CXII.

(2) Strabon, *Geograph.*, lib. VIII, cap. I.

(3) Quintilien., *Institut. orator.*, lib. XI, *in fine*.

(4) Voyez Saumaise, *De hellenistica*. — Un grammairien allemand anonyme,

Ces aperçus succincts et rapides sur les dialectes de la langue grecque vont nous servir à rendre claire et saisissante l'histoire des dialectes de notre langue gauloise, auxquels nous avons donné le nom de *patois*, mot qui, nous l'avons déjà dit, signifie langue locale.

Il résulte de ce qui précède que les patois sont, en tous pays, la langue primitive et naturelle d'une nation. C'est la langue du berceau, de la nourriture et du foyer. De très-grandes nations n'en ont jamais eu d'autre.

Cependant, comme les patois diffèrent toujours entre eux, leur divergence crée des difficultés pour communiquer de province à province. L'intérêt de la civilisation, les besoins du gouvernement exigent qu'il y ait une langue générale, sinon parlée, au moins comprise de tous; mais comme il n'est pas au pouvoir des hommes de créer une langue, les gouvernements en sont réduits à choisir l'une de celles qui existent, et à la faire enseigner dans les écoles, pour qu'elle serve de lien entre toutes les parties du même empire.

Il arrive quelquefois qu'il se produit dans une province des poètes, des écrivains qui en perfectionnent, qui en illustrent le patois ou dialecte, et qui font que cet idiome acquiert dans les provinces environnantes une réputation qui le fait rechercher. C'est ce qui est arrivé en Italie, au dialecte de Florence; en Allemagne, au dialecte de la Souabe; en Espagne, au dialecte de la Vieille-Castille; en Angleterre, au dialecte des comtés de Kent et de Middlesex; parmi nous, au dialecte de l'île de France et de Paris.

Ces patois d'élection, ainsi améliorés, polis, perfectionnés, sont devenus des langues littéraires, servant à la société lettrée et aux rapports des populations avec le gouvernement; mais ces langues littéraires, si renommées et si répandues qu'elles soient, n'en sont pas moins d'anciens patois, parvenus aux honneurs. On les enseigne dans les écoles publiques; les populations urbaines et rurales les apprennent; mais de même qu'en apprenant le latin nous n'oublions pas le français, de même en apprenant le fran-

connu sous le nom de *Grammaticus Leidensis*, a écrit un petit traité sur les dialectes grecs *De dialectis opuscula*; mais le savant français Michel Maïtaire publia à Londres, en 1738, un traité sur la matière, qui est un chef-d'œuvre de savoir et de méthode.

çais le paysan n'oublie pas son patois, qui est sa langue naturelle. Aujourd'hui, on ne citerait pas en France une seule commune où le français ne soit compris et même parlé; mais on n'en citerait pas non plus une seule où l'enseignement du français ait détruit l'usage du patois local.

Les habitants de chaque province de la France n'avaient autrefois qu'une langue; ils en ont deux maintenant. L'une est naturelle, mais bornée au village ou à la province; l'autre est étrangère et artificiellement apprise, mais elle fait communiquer celui qui la parle avec le pays tout entier.

L'étude des patois est donc le travail préliminaire de la science philologique, puisque toutes les langues littéraires sont un ancien patois, illustré par les poètes et régularisé par les grammairiens.

C'est d'ailleurs, même en se bornant à la France, un curieux et beau spectacle que tout ce peuple de dialectes se partageant le sol d'une manière en apparence capricieuse. Ils sont tous, à l'exception du basque, au sud, et de l'allemand, à l'est, visiblement unis par le lien d'une grammaire commune; le Béarnais décline son substantif absolument comme le Lorrain, et le Bas-Breton conjugue son verbe comme le Suisse; mais ces patois sont tous assez différents entre eux, par la prononciation, par la prosodie, par le vocabulaire local, pour qu'il soit impossible de les confondre; et quelques-uns diffèrent au point de sembler, au premier abord, inconciliables l'un avec l'autre.

On peut affirmer qu'un paysan de Valenciennes ne comprendrait pas le *Gascon*; qu'un paysan d'Auch ne comprendrait pas le *Rouchi*, et qu'un paysan de Tréguier ne comprendrait ni l'un, ni l'autre.

Les dialectes très-nombreux de la France, car on verra que leur nombre s'élève à plus de cent, se divisent en deux grandes familles, parfaitement distinctes, quoique leurs caractères ne soient pas aisément saisissables pour ceux qui n'ont pas la pratique des uns et des autres. Ces deux familles de dialectes portent traditionnellement l'une le nom de langue d'*oc*, l'autre le nom de langue d'*oïl*.

L'opinion commune des philologues veut que ces deux appellations aient été tirées de la particule affirmative *oui*, laquelle se serait dite *oc* dans le midi, et *oïl* dans le nord. L'abbé de Sauvages, suivi en cela par M. Le Roux de Lincy, veut encore

que la Loire soit la ligne séparative de ces deux familles de dialectes.

Rien de moins certain que ces deux affirmations, qui ne sont l'une et l'autre que des redites, dénuées de preuves.

Il n'est pas exact que les dialectes du midi expriment systématiquement par *oc* la particule affirmative *oui*.

Les dialectes de la Suisse gauloise disent : *oi, ohi, ouai, vai, oui*.

Les dialectes du Jura disent : *aie, vè, oui*.

Les dialectes de la Provence disent, savoir :

Les dialectes du bas Languedoc, aux environs de Nîmes : *oil*.

Les dialectes du haut Languedoc, disent : *o, oï; oui*, au pluriel.

Les dialectes du Limousin disent *ô, obé*.

Les dialectes de la Gascogne disent : *ô, obé; oui*, au pluriel.

Seuls, les dialectes du catalan disent : *oc, och*.

Les dialectes du Poitou disent : *voueil*, en parlant à un homme ; *vouelle*, en parlant à une femme.

Les dialectes bas Bretons et Valaques, qui peuvent être classés dans la langue d'*oc*, disent :

Les Bas-Bretons, *ia*.

Les Valaques, *da, anna*.

Ainsi, l'explication donnée de l'appellation *langues d'oc* et *langues d'oil* est complètement controuvée.

Quant à l'indication de la Loire comme ligne séparative, elle est tout à fait gratuite.

La démarcation, quoique précise sur le terrain, ne saurait être rendue par un tracé rectiligne. Toutefois, un trait qui, partant du mont Rosa, courant du sud au nord jusqu'à Fribourg, et qui, tournant alors de l'est à l'ouest, passerait à Lons-le-Saulnier, à Bourg, à Riom, à Guéret, à Confolens, à la Valette, à Ribérac, pour aboutir à Bordeaux, séparerait assez exactement les deux familles de langues, les dialectes d'*oc* restant à gauche, et les dialectes d'*oil*, restant à droite.

La ligne de démarcation, fort étrangère au cours de la Loire, coupe donc, à peu de chose près, la France en deux parties égales.

L'abbé de Sauvages, suivi par M. Onofrio, prétend que tous les dialectes du sud se réduisent au *gascon*, et tous les dialectes du nord au *français*.

Cette opinion est complètement chimérique.

A droite, au lieu du français seul, se trouvent sept types différents : le bourguignon, le lorrain, le champenois, le belgwallon, le picard, le normand et le français.

A gauche, les types s'élèvent à treize : le suisse, le bressan, le savoyard, le lyonnais, le provençal, le languedocien, le catalan du Roussillon, le gascon, le béarnais, le perigourdin, le limousin et l'auvergnat.

Le bas-breton, cantonné au fond de l'Armorique, n'appartient rigoureusement ni aux dialectes d'*oc*, ni aux dialectes d'*oil*; mais il peut être considéré comme se rattachant à ces derniers, par les caractères qui le rapprochent du quercitain et du gascon.

Tous ces types de patois sont généraux, couvrent de vastes territoires, et se divisent en un très-grand nombre de sous-dialectes. Les traductions faites depuis 1807 en ces divers patois de la *Parabole de l'enfant Prodigue* en portent le nombre à quatre-vingts. Le type général de la Suisse, à lui tout seul, en contient trente (1); et ce n'est pas exagérer la vérité de dire que le nombre total des patois aujourd'hui parlés en France doit approcher de cent quarante.

Et ce qui donne à cette constitution des dialectes de la France une haute signification, c'est que toutes les nations sont organisées de même.

L'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne ont autant de patois que la France; l'Italie en a davantage.

Les patois de l'Allemagne, du sein et au-dessus desquels s'est élevé le haut allemand, devenu langue littéraire sous la plume de Luther, se groupent autour de six dialectes principaux, qui sont ceux de la Bavière, de l'Autriche, de la Souabe, de la Franconie, de la Saxe et des bords du Rhin.

Les patois de l'Autriche sont d'autant plus nombreux, qu'au lieu d'appartenir, comme en Allemagne, à une langue unique, ils appartiennent à plusieurs, dont les principales sont le tyrolien, l'esclavon, le croate, le bohême, le hongrois, le ruthène, le polonais et l'allemand.

(1) Ces traductions avaient été entreprises par les ordres de Napoléon I^{er}, transmis aux préfets de l'empire, le 13 février 1807, dans une circulaire de M. de Champagny, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le remarquable *Glossaire de la Suisse romane*, par le Doyen Bridel, contient les trente types de ce pays.

Les patois de l'Espagne, également fort nombreux, se groupent autour de huit idiomes généraux, qui sont l'andalous, le valencien, le catalan, l'aragonais, le castillan, le galicien et le portugais. Nous ne comprenons pas dans ce dénombrement la langue basque, qui appartient à une famille philologique étrangère à l'Europe.

Les patois de l'Angleterre, presque aussi nombreux que ses comtés, se rattachent à deux types principaux de langues, qui sont le saxon et le celtique. A ce dernier type appartiennent les vingt-quatre grands patois dans lesquels il a été fait une traduction du *Cantique* de Salomon, et qui sont ceux des pays et des comtés suivants :

Patois des basses terres d'Écosse, trois variétés ;

du Northumbaland ;

du Newcastle, deux variétés ;

du Cumberland, deux variétés ;

du Durham ;

du Westmoreland ;

du North Yorkshire ;

de Craven ;

du North Lancashire ;

de West Yorkshire ;

de Sheffield ;

du Lancashire (Bolton) ;

du Devonshire ;

du East Devonshire ;

du Somersetshire ;

du Wiltshire ;

du Dorset ;

du Cornwall ;

du Sussex and Norfolk ;

Enfin le patois spécial des mineurs du Northumberland (1).

Mais nul pays d'occident n'offre, avec un type unique de langue, un nombre aussi considérable de patois que l'Italie.

Lorsque Dante, rêvant pour l'Italie une langue littéraire unique, cherchait dans les divers patois celui qui pourrait être choisi pour remplir un tel rôle, il en énumérait quatorze principaux, distribués des deux côtés de l'Apennin, six à droite, sept

(1) Ces traductions ont été publiées à Londres, chez Quaritch, *Piccadilly*.

à gauche, un plus étendu, se développant, par-dessus la montagne, de la mer Adriatique à la mer de Toscane.

Les six dialectes de droite étaient ceux de Rome et du Latium, du duché de Spolète, de la Toscane, de la marche de Gênes, de la Sicile et de la Sardaigne.

Les sept dialectes de gauche étaient ceux de la Calabre, de la marche d'Ancone, de la Romagne, de la Lombardie, de la marche de Trévise avec la Vénétie, de l'Istrie et du Frioul (1).

Le quatorzième, qui s'étendait d'une mer à l'autre, était le dialecte de la Pouille.

Mais c'étaient là des dialectes généraux, couvrant de vastes territoires, et comprenant chacun un grand nombre de sous-dialectes.

Ainsi, les sous-dialectes ou patois locaux de la Lombardie s'élevaient à vingt.

Ceux de l'Émilie, à vingt-trois.

Ceux du Piémont, à cinquante-trois (2).

Si l'on suppose, ce qui ne paraîtra pas exagéré, surtout dans les provinces montagneuses, que chaque grand dialecte italien comporte vingt patois locaux, cela fait, pour les quatorze grands idiomes, environ trois cents patois, qui sont parlés aujourd'hui en Italie.

C'est le nombre des langues qui existaient autrefois dans la Colchide, assez médiocre pays représenté maintenant par l'Imérithie et la Mingrélie (3).

Ce fractionnement universel des langues nationales en dialectes locaux ne serait pas complètement exposé, si nous n'ajoutions pas qu'on parle quelquefois plusieurs patois dans la même ville. « Cherchons, dit Dante, chose étonnante, pourquoi ceux-là qui vivent dans la même ville parlent des langues différentes, comme les Bolonais du Faubourg Saint-Félix et les Bolonais de la Grande-Rue (4). »

Ce que Dante remarquait à Bologne, tout le monde peut aujourd'hui le remarquer à Marseille, où le dialecte du quar-

(1) Dante Alighieri, *De vulgari eloquio*, lib. I, cap. X.

(2) Voir ces types dans le curieux ouvrage de Biondelli, intitulé *Saggio sui dialetti gallo-italici*; Milano, 1853.

(3) Strabon, *Geograph.*, lib. XI, cap. II, § 16.

(4) Dante Alighieri, *De vulgari eloquio*, lib. I, cap. IX.

tier Saint-Jean n'est pas le même que celui du reste de la ville.

Cette division de tous les grands pays en parlars nombreux et divers pose des problèmes dont aucun esprit sérieux ne saurait méconnaître l'importance. Le fait étant de toutes les nations, on ne peut l'expliquer par des causes locales. Le fait étant de tous les temps, anciens ou modernes, on ne peut l'expliquer par des causes accidentelles. La solution, pour être vraie, doit offrir les éléments d'universalité et de pérennité qui se trouvent dans la thèse.

On ne saurait donc passer à côté des patois d'un pays sans leur demander ce qu'ils sont et d'où ils viennent.

Quelles causes ont imposé à ces langages les limites les plus bizarres, les plus irrégulières, les bornant ici par une forêt, là par une rivière, ailleurs par un simple fossé ?

Quelles causes ont agi d'une manière assez uniforme sur les langages de la même nation pour leur avoir donné à tous une même grammaire, c'est-à-dire une même nature de substantif, de verbe et de syntaxe ; quelles causes ont agi sur eux d'une manière assez variable pour avoir donné à chacun son vocabulaire distinct et sa prosodie spéciale ?

Tous ces problèmes, et bien d'autres, ou n'ont pas été aperçus ou n'ont pas été résolus.

Quelques historiens à talon rouge n'ont vu dans les patois que des *jargons*, et les ont traités comme l'histoire d'apparat traitait les croquants, réservant leurs respects pour le français, à cause de l'honneur qu'il a d'être de l'Académie, et oubliant que le provençal, le catalan, le béarnais, le normand, aujourd'hui majestés déchues, ont eu jadis l'honneur d'être aussi des langues royales.

D'autres, apportant à l'étude de ces problèmes une légèreté indigne du public et d'eux-mêmes, en ont donné des solutions puériles ou ridicules.

Quelles sont en effet les solutions proposées par la philologie ?

Ils y en a trois.

— Les uns veulent que les patois soient le produit de la féodalité.

— Ceux-ci prétendent qu'ils sont un *deliquium* du latin corrompu.

— Ceux-là assurent qu'ils sont une conséquence du climat.

Explications étranges, dont la grandeur de la question fait d'autant plus ressortir l'insuffisance.

Examinons-les toutes trois.

La féodalité?

Comment le bon sens admettrait-il qu'en donnant à un officier l'administration militaire, judiciaire, financière d'une partie du territoire, le roi lui aurait encore donné le pouvoir d'y établir des langues? En vertu de quelle investiture spéciale les feudataires auraient-ils décrété ici l'établissement de l'auvergnat, là l'établissement du lorrain, ailleurs l'établissement du bas breton? Quel est le capitulaire qui aurait sérieusement pu prescrire à un duc, à un comte, de jeter toutes les langues d'*oc* à gauche de la ligne de Fribourg à Bordeaux, et toutes les langues d'*oil* à droite? Si le droit de créer les langues avait pu exister, il aurait appartenu au roi ou aux seigneurs. Droit du roi, il aurait changé les langues avec les dynasties; droit des seigneurs, il les aurait changées avec les feudataires, si fréquemment bouleversés pendant le moyen âge.

Repoussée par la raison comme un rêve, cette théorie l'est encore par l'histoire comme une fausseté matérielle.

Il n'y a certainement pas en France deux cents dialectes, généraux ou locaux, et il y avait, au moment de la révolution, 25,000 fiefs possédant le droit de justice (1). Il n'a donc existé aucun rapport, aucune proportion entre le nombre des fiefs et le nombre des dialectes, et par conséquent ceux-ci n'ont pas été produits par ceux-là.

D'un autre côté, en supposant deux cents dialectes, 24,800 fiefs sur 25,000 auraient donc existé sans posséder un dialecte propre; tandis qu'un très-grand nombre de fiefs, et spécialement tous les fiefs souverains, ont possédé en fait plusieurs dialectes à la fois. De ce nombre ont été le duché de Guyenne, le comté de Barcelonne, le comté d'Auvergne, le comté de Provence, et vingt autres pareils.

Enfin, si les fiefs avaient formé les patois, tous les fiefs tenus en paréage en auraient eu au moins deux, ce qui n'a pas été.

La théorie qui attribue le fractionnement des langages au fractionnement féodal est donc une pure fantaisie d'esprits abu-

(1) Voir mon *Histoire des causes de la Révolution française*, t. I, chapitre iv.

sés et systématiques, ne reposant sur aucun principe, sur aucune réalité.

Il est une autre théorie, s'il se peut plus hasardée et plus étrange encore ; c'est celle qui attribue la diversité des patois à une décomposition du latin, influencée par le climat (1).

Ici encore, la raison et l'histoire s'insurgent contre un système fantasmagorique et sans fondement.

L'existence des patois, ou dialectes, à côté et autour des langues littéraires est un fait universel, commun à toutes les nations du monde. Expliquer la formation des patois, fait universel, par la décomposition du latin, fait local, en l'admettant comme vrai, c'est violer toutes les règles de la logique et tous les préceptes du bon sens.

Il y a bien deux cents patois ou dialectes en Allemagne, et personne n'a jamais dit que l'allemand fût du latin décomposé.

Il y a quatre patois ou dialectes dans la langue basque, et personne n'a jamais vu dans le basque du latin décomposé.

Il y a de nombreux patois ou dialectes parmi les Arabes, et personne n'a jamais vu dans l'arabe du latin décomposé.

Strabon constatait de son temps, et Ramon Muntaner constatait du sien, l'existence des innombrables dialectes ou patois parlés en Grèce ; et personne n'a jamais vu dans le grec ancien ou moderne du latin décomposé (2).

Faire de la décomposition du latin la cause de la formation des dialectes ou patois est donc une pensée irréflectée.

(1) « Prenant, comme cela doit être, le latin pour point de départ, on reconnaît dans l'ensemble des langues romanes, à mesure qu'on s'éloigne, une série de dégradations. »

« Les patois sont le latin, modifié par le climat. » — Littré, *Hist. de la langue française*, t. II, chap. VII, *des Patois*, p. 97.

(2) Voici le passage de R. Muntaner :

« Nulle part il n'y a autant de gens qui parlent un seul et même langage qu'il y en a en Catalogne. Dans le royaume de Castille, où il y a de nombreuses provinces, chacune parle une langue différente ; et ils sont aussi divisés par là entre eux que les Catalans le sont des Aragonais. »

Vous trouverez pareille diversité en France, en Angleterre, en Allemagne.

Les différentes provinces de la Romanie, habitées par des Grecs, vous offriront la même différence, ainsi que la Morée, le royaume d'Arta, la Blaquie, le royaume de Salonique, la Macédoine, l'Anatolie, et bien d'autres provinces.

Il en est de même dans tous les autres pays du monde. — *Chronique*, chap. XXIX.

D'ailleurs, quel sens raisonnable pourrait-on attribuer à ce passage de M. Littré, où il dit qu'on reconnaît dans *l'ensemble* des langues romanes, à mesure qu'« on s'éloigne, une série de *dégradations* » ?

A mesure qu'on s'éloigne ? — Mais de quoi donc s'éloignait-on ?

Une série de *dégradations* ? — Mais sur qui donc ces dégradations portent-elles ?

Si le point de départ est matériel ; si la pensée de M. Littré a été de dire qu'à mesure qu'on s'éloigne de Rome, siège du latin, l'influence de cette langue sur les dialectes gaulois a subi *des dégradations*, de telle sorte qu'il y a moins de mots latins dans ces dialectes au fur et à mesure qu'on s'éloigne de Rome, cette opinion est complètement erronée. Tous les patois de la France diffèrent l'un de l'autre par leur vocabulaire spécial, leur prononciation ou leur prosodie ; mais ils se ressemblent tous en ce qu'ils ont en commun avec le latin le même nombre de mots. On peut défier qui que ce soit de trouver sensiblement plus de latin dans le provençal que dans le lorrain, dans le catalan que dans le rouchi.

Si le point de départ est moral, et si la pensée de M. Littré a été de dire que le génie de la langue latine, prenant sa part de la force attachée à l'autorité du gouvernement, s'est reflété avec plus de vivacité, plus de couleur, dans les dialectes groupés autour du siège de l'autorité romaine, cette opinion est encore complètement fautive.

La seule ville qui, sous la domination romaine, ait joué le rôle de capitale de la Gaule, c'est Trèves. Le boulevard de l'action militaire et politique des empereurs, dans la Gaule, c'était la vallée du Rhin. Là étaient, là restèrent pendant quatre siècles, à partir d'Auguste, les quatre légions de la Germanie supérieure, campées entre Windish et Coblenz ; les quatre légions de la Germanie inférieure, campées entre Coblenz et le Wahal. Si donc il fut parlé latin dans la Gaule, ce dut être surtout dans cette vallée, par les quarante mille bouches de l'armée romaine, concentrée sur la rive gauche du fleuve, qu'elle ne quitta jamais pour camper à l'intérieur.

Or, il se trouve que la contrée de la Gaule où l'action de la langue latine fut la plus directe, la plus immédiate, la plus puissante pour s'imposer, est précisément celle où cette langue

n'a laissé aucune trace. Aucune langue romane n'a pu éclore là même où, d'après la théorie de M. Littré, devraient se parler les dialectes romans les plus voisins du latin.

Dans toutes les parties de la Gaule où, après la pacification, n'eut à se produire ni la force politique, ni la force militaire de Rome, on parle les patois romans; dans la vallée du Rhin, autour des camps romains, autour du prétoire des préfets des Gaules, on a toujours parlé allemand, après comme pendant la domination romaine.

Nouvelle preuve de ce fait que la formation des patois ne doit pas être cherchée dans la décomposition du latin.

Que dire ensuite de cette hypothèse singulière qui attribue le caractère spécial de chaque patois au *climat*, sinon que c'est le mysticisme donné pour base à l'histoire, et l'art de payer sournoisement de déclamations vagues le lecteur qui attend des faits précis?

Une certaine ligne de ruisseaux, de chemins, de coteaux divise capricieusement en deux parties l'arrondissement de Mauléon et celui de Bayonne. A droite, on parle béarnais ou gascon; à gauche, on parle basque.

Pourquoi? — c'est le climat!

Une certaine ligne, partant de Redon et se dirigeant vers Châtaudren, en passant par Loudéac, divise en deux la Bretagne. A droite, on parle un dialecte normand; à gauche, on parle brézéneç.

Pourquoi? — c'est le climat!

Une certaine ligne, partant de Dunkerque et se dirigeant vers Aix-la-Chapelle, par Meunin, Tirlemont, Maëstrick et Liège, divise les anciens Pays-Bas. A droite, on parle picard et wallon; à gauche, on parle flamand.

Pourquoi? — c'est le climat!

Une ligne partant de Verviers, et courant, du nord au sud, vers Fribourg, par Arlon, Thionville, Schelestadt, Altkirch, Délémont, La-Chaux-de-Fond, laisse, à sa gauche, une zone comprise entre cette ligne et le Rhin. A droite, on parle wallon, champenois et lorrain; à gauche, on parle allemand.

Pourquoi? — c'est le climat!

Une ligne allant de l'est à l'ouest coupe en deux parties à peu près égales l'arrondissement de Confolens, et, dans cet arrondissement, le canton de La Valette. A droite, on parle les dialectes d'*oil*; à gauche, on parle les dialectes d'*oc*.

Pourquoi? — c'est le climat !

La ville de Marseille a un quartier où l'on parle un certain dialecte, et un autre quartier où l'on parle un dialecte différent.

Pourquoi? — c'est le climat !

Un ruisseau de quatre à cinq mètres de largeur sépare quelquefois les dialectes les plus éloignés l'un de l'autre par leurs caractères.

Ainsi la Gimone sépare le dialecte languedocien du dialecte gascon. A droite, les Languedociens appellent un chien *un gous* ; à gauche, les Gascons le nomment *un can*. Pour dire cacher, on dit, à droite, *amaga*, et, à gauche, on dit *estuja*. A droite, les gousses des légumes se nomment *culéfos* ; à gauche, elles se nomment *tékos*. Pour dire néanmoins, on dit à droite, *sakéla* ; à gauche, *prako*. Mille différences aussi absolues marquent la séparation de deux patois.

Pourquoi? — c'est le climat !

Le vocabulaire spécial des dialectes diffère assez pour que le nom du même objet varie au point d'être méconnaissable, de province à province. Nous allons en donner un exemple frappant, en empruntant à la langue usuelle des populations rurales les noms de deux objets qui occupent une place considérable dans leur existence, le nom de *l'enfant* et le nom du *cochon*.

Eh bien, il y a dans les patois français quinze manières entièrement différentes de dire *l'enfant*, et dix manières également différentes de dire le *cochon*.

Voici les quatorze manières de dire *Enfant* :

Enfant, se dit :

En dialecte du Marenais.....	Coche.
En dialecte d'Auvergne.....	Efón.
En dialecte de Cambrai.....	Fiu.
En dialecte de Vaudemont, Meurthe.....	Gachon.
En dialecte de Gerardmer, Vosges.....	Fé.
En dialecte de Giromagny, Haut-Bhin.....	Boubé.
En dialecte de Saintes, Charente-Inférieure.....	Fail.
En dialecte de Monséjour, Gironde.....	Gouya.
En dialecte de Limousin.....	Droley.
En dialecte de Gascogne.....	Hil.
En dialecte de Carcassonne.....	Mainaché.
En dialecte de Saint-Maurice, Valais.....	Méniot.
En dialecte de la Broie, Neuchâtel.....	Valé.
En dialecte de Vétros, Bas-Valais.....	Matton.
En dialecte bas-breton.....	Bap.

Voici maintenant les dix noms du *cochon* ; sans employer les mots *porc* ou *cochon*, qui sont très-répandus :

En dialecte de Courtisol, Châlons-sur-Marne.....	Cotau.
En dialecte de St-Yrieix.....	Gagnoux.
En dialecte de Sarlat.....	Tessoun.
En dialecte de La Réole.....	Gourret.
En dialecte d'Agde.....	Poucel.
En dialecte de Privas.....	Grougeos.
En dialecte de Valence.....	Cayon.
En dialecte de Délémont.....	Poè.
En dialecte Suisse.....	Gueddi.
En dialecte de l'Orne.....	Lubin.

Eh bien, nous le demandons au bon sens de M. Littré lui-même, le latin et le climat suffisent-ils pour expliquer ces différences ? Qu'est-ce que le latin a de commun avec *gachon*, *boubé*, *gouya*, *drolej* ou *matton* ? Comment le climat qui aurait produit *cotau* et *gagnoux*, aurait-il produit *grougeos* et *cayon* ?

Il y a même des dialectes qui ont la vertu de mettre immédiatement la théorie du climat en déroute. Ce sont des patois qu'on pourrait appeler *erratiques*. Semblables à ces blocs énormes, transportés par des forces inconnues dans des contrées où ne se trouve aucune roche analogue, ces patois se montrent dans des milieux absolument contraires à leur propre nature.

Ainsi, dans l'arrondissement de la Réole, en plein pays de langue d'*oc*, on rencontre le *gavache* de Monségur et le *gavache* de La Motte-Landeron, qui sont des dialectes de langue d'*oil* (1).

Ainsi, dans le département de la Marne, arrondissement de Châlons, en plein pays de langues d'*oil*, on trouve le dialecte de Courtisol, qui est un patois de langue d'*oc*.

Le climat soufflerait donc le froid et le chaud, il produirait donc le blanc et le noir, sur le même point, pour le besoin des théories ?

Mais ce n'est pas avec des rêves qu'on résout les grands pro-

(1) La *Gavacherie* comprend 40 paroisses des arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande. La tradition veut qu'elle ait été formée, à la fin du quinzième siècle, par l'établissement en ce pays de colons venus de la Saintonge.

blèmes philologiques ; et c'est à l'histoire qu'il faut demander la nature, l'origine et le rôle des dialectes ou patois de la France.

Les dialectes ou patois se présentant, chez tous les peuples, dans tous les temps, avec le caractère d'un fait universel et constant, ne peuvent avoir pour cause qu'un fait ayant la même universalité et la même perpétuité.

Quel rôle ont joué les dialectes grecs, en Europe et en Asie ? — Ils y ont été le langage des Attiques, des Eoliens, des Doriens, des Ioniens, c'est-à-dire des petites nations grecques qui composaient la grande.

Quel rôle ont joué les dialectes antiques de l'Italie, dont les grammairiens nous avaient conservé quelques traits, aujourd'hui multipliés par la science épigraphique ? — Ils y ont été le langage des Latins, des Sabins, des Ombriens, des Falisques, des Osques, des Étrusques, des Gaulois, c'est-à-dire des nations italiennes occupant primitivement le sol.

Eh bien, ce que les dialectes furent en Grèce et en Italie, n'est-il pas naturel de penser qu'ils l'ont été et qu'ils le sont en France ?

Ces dialectes ou patois sont donc l'idiome antique des Allobroges, des Helvètes, des Éduens, des Arvernes, des Rèmes, des Nerviens, des Carnutes, des Lemovices, des Cadurques, des Vénètes, des Volsques, des Aquitains, en un mot des petites nations séparées dont se composait jadis la grande nation gauloise.

Le bon sens le dit, et l'histoire le prouve.

En effet, la première chose qu'il y ait à constater, au sujet des dialectes ou patois de la Gaule, c'est qu'ils existaient dans la langue générale des Gaulois, avant la conquête romaine.

Le témoignage de César et celui de Strabon sont formels à cet égard.

César, après avoir nommé sommairement les grandes nations qui peuplaient la Gaule, sous le nom d'Aquitains, de Celtes ou Gaulois, et de Belges, ajoute expressément : « ils diffèrent tous entre eux PAR LA LANGUE, les institutions et les lois (1). »

Il y avait donc en Gaule à l'époque de la conquête au

(1) Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. — César, *De bell. gall.*, lib. 1, cap. 1.

moins trois grands idiomes, celui des Aquitains, celui des Celtes ou Gaulois, et celui des Belges.

Strabon, plus précis encore dans son témoignage, va nous apprendre que ces trois langues étaient trois dialectes, c'est-à-dire trois formes d'une langue commune à toute la Gaule, ce que sont en effet les patois actuels.

Il commence par dire des Aquitains qu'ils sont, de toute la grande nation celtique, ceux qui ressemblent le moins aux autres Gaulois, et qui se rapprochent le plus des Espagnols, PAR LA LANGUE, ainsi que par les formes du corps (1).

Il ajoute en parlant des autres nations gauloises, c'est-à-dire des Celtes et des Belges, qu' « elles ne parlent pas TOUTES LE MÊME IDIOME, mais que CHACUNE diffère UN PEU DES AUTRES par le langage (2) ».

En résumé, la conquête romaine trouva établis, dans la Gaule, trois langages différents.

Entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, on parlait le grand dialecte aquitain, plus rapproché de l'espagnol que des autres dialectes Gaulois.

A l'est des Cévennes et jusqu'aux sources du Rhône, dans une zone comprise entre la Garonne et la Seine, des Alpes à l'Océan, on parlait le grand dialecte celte.

Enfin, au delà de la Seine, jusqu'au Rhin et à la mer, on parlait le grand dialecte belge.

Quatre siècles plus tard, cette division de la Gaule en grands dialectes se révèle encore.

Voici en quels termes elle s'accuse dans un dialogue où Sulpice Sévère met en scène un disciple de saint Martin de Tours, nommé Gallus, et un chrétien d'Orient, nommé Posthuvianus.

Pressé de raconter la vie de saint Martin, Gallus s'exprime ainsi :

« Quoique je sois au-dessous de cette tâche, les exemples de soumission rapportés par Posthuvianus m'obligent à me soumettre au devoir qui m'est imposé. Mais lorsque je songe

(1) Τοὺς μὲν Ἀκουϊτανοὺς τελείως ἐξηλλαγμένους οὐ τῆ γλώττει μόνον, ἀλλὰ καὶ τοῖς σώμασιν, ἐμπερεῖς Ἰβήρῃσι μᾶλλον ἢ Γαλάταις. — Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. I.

(2) ... ἑμογλώττους δ'οὐ πάντας, ἀλλ' ἐνίοις μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις. — *Ibid.*

que moi, qui ne suis qu'un Gaulois, je dois parler parmi des Aquitains, je crains que mon langage campagnard ne blesse vos oreilles trop délicates. Veuillez donc m'entendre comme un homme dépourvu de culture, parlant sans art et sans éclat....

« Parlez-nous, répond Posthuvianus, ou en *celte*, ou, si vous l'aimez mieux, en *Gaulois*, pourvu que vous nous parliez de Martin (1). »

Ce passage, qui a beaucoup exercé les philologues, est pourtant, comme on voit, bien simple. Il constate la coexistence à cette époque de trois langages généraux : l'aquitain, le celte et le gaulois.

Au quatrième siècle l'Aquitaine s'étendait des Pyrénées à la Loire, et comprenait la partie occidentale des dialectes de la langue d'oc.

La Celtique, selon l'observation de Diodore de Sicile, désignait plus particulièrement, dans l'usage habituel du mot, la partie de la Gaule enfermée entre les Alpes, les Cévennes et la Méditerranée, et comprenait par conséquent tous les dialectes de la langue d'oc s'étendant, à l'est, jusqu'à l'extrémité du lac de Genève.

Quant à la Gaule, c'était, comme on sait, le territoire compris entre la Loire, la Seine et la Marne.

Le témoignage de Sulpice Sévère confirme donc, au sujet des grands dialectes de la Gaule, celui de César et celui de Strabon, et il prouve en outre que ces grands dialectes s'étaient maintenus sous la domination romaine.

Mais ni César ni Strabon n'avaient parlé des dialectes usités dans l'étendue de la Province romaine, qui comprenait néanmoins un grand nombre de nations distinctes. On y parle aujourd'hui cinq grands idiomes généraux, le languedocien, le catalan, le provençal, le savoyard et le suisse, sans compter les dialectes locaux.

(1) Ego plane, inquit Gallus, licet impar sim tanto operi, tamen relatis superioribus a Posthumiano obedientiae cogor exemplis, ut munus istud quod imposuistis, non recusem; sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendant vestras nimium urbanas aures sermo rusticior. Audietis me tamen ut gardonicum hominem, nihil eum furo aut cothurno loquentem.... — Tu vero, inquit Posthuvianus, vel celtice, aut, si mavis, gallice loquere, dummodo jam Martinum loquaris. — Sulpicii Severi *Dialog. I, in fine*, t. I, p. 96; Veronæ, 1741.

Peut-on, comme pour le dialecte aquitain, le gaulois et le belge, établir par des témoignages historiques l'existence de ces dialectes de la Province sous la domination romaine? — Oui, assurément, on le peut; et voici comment Ausone s'exprime à ce sujet, dans les vers qu'il adressa, vers le milieu du quatrième siècle, à la ville de Narbonne, capitale de l'ancienne Province romaine :

« Je ne tairai point ta gloire, Narbo Martius! Sous ton nom, une vaste province imposa jadis sa domination à des peuples nombreux. Depuis les pays où les Allobroges touchent aux Séquanes, où les cimes des Alpes ferment l'Italie, où les Pyrénées avec leurs neiges te séparent des Ibères, où le Rhône sort impétueux des eaux paternelles du Léman, où les Cévennes bornent à l'intérieur l'Aquitaine, jusqu'aux Testosages qui portent le nom antique de Volsecs, tout cela fut Narbonne.

« Qui pourrait nommer tes ports, tes montagnes, tes étangs? qui pourrait nommer tes peuples, si divers de costume et de langage (1)? »

Voilà donc aussi constatés, vers le milieu du quatrième siècle, les nombreux dialectes qui se parlent encore dans la contrée comprise entre Port-Vendres et Privas, Toulouse et Lauseanne.

On remarque d'ailleurs que le texte d'Ausone est capital pour la thèse de ce chapitre. Les peuples de la Province romaine ayant chacun son dialecte, ces dialectes ont pour base le territoire même de ces peuples, et pour principe, leur nationalité.

La même chose a été constatée par Roger Bacon, en ce qui touche le normand, le picard, le français et le bourguignon, caractérisés par lui comme étant les idiomes appartenant à des territoires et à des peuples déterminés.

Or, reconnaître qu'un dialecte s'identifie avec un peuple, et qu'il a pour limites son propre territoire, c'est reconnaître qu'il fait partie de sa nationalité, de son caractère, de sa vie; c'est admettre enfin qu'il est inséparable de son existence, et par conséquent aussi ancien que lui.

Surtout, et par voie de déduction logique, ces faits et ces considérations excluent toute hypothèse d'une alluvion générale, opérée par voie de décomposition de la langue la-

(1) Auson., *Clara urbes*, XIII, *Narbo*.

tine; car dans ce cas le dépôt alluvionnaire aurait été partout sensiblement le même, tandis que de peuple à peuple, de ville à ville, de hameau à hameau, les dialectes ou patois varient quelquefois dans leur vocabulaire jusqu'à employer des mots entièrement différents.

Ainsi, le Languedoc et la Gascogne se touchent réellement, n'étant séparés que par la Garonne et la Gimone; et cependant les objets suivants se disent :

	EN LANGUEDOCIEN.	EN GASCON.
Cruche.....	Dourno.....	Bâno.
Bûchette.....	Broc.....	Trakè.
Élincelle.....	Bélugo.....	Lazio.
Entonnoir.....	Arbudel.....	Houmil.
Sentier.....	Caminolo.....	Sendè.
Joue.....	Gaïto.....	Machèro.
Grelot.....	Quiscabel.....	Eskiroun.
Haillon.....	Peilho.....	Perrak.
En biais.....	En chimpô.....	En trélay.

En présence de ces mots languedociens et gascons, qu'il serait très-aisé de multiplier, que deviennent :

Et la théorie de M. Littré, qui veut que les patois soient *du latin modifié par le climat*?

Et la théorie de M. Génin, qui veut que les patois soient *du français décomposé ou défiguré*?

Le lecteur aura remarqué en effet que les mots cités ci-dessus n'offrent ni trace de français ni trace de latin.

Il faut donc reconnaître que les dialectes ont un caractère de localisation et de nationalité incontestable. Ils sont le langage de la nation, de la tribu, du village; il y en a aujourd'hui autant qu'à l'époque où César envahit la Gaule; ils se parlent aux mêmes endroits, et ils sont les mêmes, car quelle cause les aurait changés?

Ainsi, dans le pays des *Arvernes*, on parle l'auvergnat; dans le pays des *Lémovices*, on parle le limousin; dans le pays des *Aquitains*, on parle le gascon; dans le pays des *Vénètes*, on parle le breton vanetais; dans le pays des *Bituriges*, on parle le berrichon. Enfin, dans toute contrée où César, où Strabon plaçant un peuple gaulois, on trouve encore et ce même peuple et son dialecte spécial.

Qui oserait dire, malgré l'histoire et le bon sens, que ce dialecte n'est pas le langage traditionnel de ce peuple ?

Toutefois, comme le préjugé contraire est invétéré et général, et que néanmoins les preuves matérielles de sa fausseté existent, notre devoir est de les produire, après avoir montré sur quelles frêles bases ce préjugé repose.

Que dit-on en effet? — On dit ceci.

Voyez avec quelle persistance le latin s'est maintenu dans les usages politiques, judiciaires et civils! jusqu'au treizième, quelquefois jusqu'au quatorzième siècle, en quelle langue les rois rédigeaient-ils leurs lois, les cours de justice leurs arrêts, les communes leurs délibérations ou leurs chartes, les notaires leurs actes? — en latin! Il était donc universellement entendu et parlé!

L'erreur grossière de ce raisonnement consiste à supposer que les lois, les arrêts, les chartes, les actes, pour avoir été rédigés en latin, avaient été préparés, discutés, adoptés en cette langue. Eh bien, non. Les notaires, les échevins municipaux, les conseillers des parlements, les chanceliers royaux, parlaient, discutaient en langue vulgaire; puis quand le travail avait été arrêté, délibéré, adopté, un clerc le mettait en un latin plus ou moins ridicule, et dans lequel le patois était quelquefois à peine déguisé par les finales latines.

C'est ainsi que le notaire qui rédigea la loi salique et la loi ripuaire mit *colpus*, pour *coup* (1); *trappa*, pour *trappe* (2); *traugus*, pour *trou*, en gascon *traük* (3); c'est ainsi que dans un arrêt de l'année 1290 le parlement de Paris disait *boscus* pour *bois*, en languedocien *bosc* (4); c'est ainsi que le chancelier de Louis VIII, dans une charte de 1224, mettait *haia* pour *haie* (5).

Les preuves établissant que les lois, les délibérations, les arrêts, les actes notariés étaient d'abord préparés, discutés en patois, en langue vulgaire, et puis rédigés en latin, par un clerc plus ou moins expert en cette matière, sont nombreuses :

En voici qui sont sans réplique :

(1) *Leg. Salic.*, tit. XX, § 7.

(2) *Ibid.*, tit. VII, § 8.

(3) *Leg. Ripuar.*, lib. XLV, § 1.

(4) Ducange, *Glossar.* verbo *Bosc us*.

(5) *Ibid.*, verbo *Haia*.

Le 26 juillet 1538, un an avant l'ordonnance de Villers-Cotterets, dont l'article III interdisait pour l'avenir la rédaction des arrêts et des actes en latin (1), le conseil municipal de Grenoble prit la délibération suivante :

« Proposé qu'il y a de MM. les consuls, conseillers et autres, qui sont plusieurs fois appelés aux conseils, tant généraux que particuliers, *ne n'entendent le latin, et des autres que bien petit y entendent, s'il serait bon, pour éviter tout soppesson (soupon), et afin que chescun mieux l'entendent, d'escripre dores en avant toutes propositions et conclusions en langue vulgayre....*

Conclud... que *tout ainsi que en langue vulgayre l'on propouse et conclud, que aussi l'on escrira les propositions et conclusions* (2). »

Voilà qui est formel. *On proposait, on concluait* en langue vulgaire, et l'on rédigeait ensuite en latin.

Un passage du commentaire de Pierre Rebuffe, professeur à Bourges, sur l'article III de l'ordonnance de Villers-Cotterets, généralise la portée du document qui précède.

« Autrefois, dit-il, les notaires étaient dans l'usage de rédiger tous les actes en un latin incorrect et barbare, qu'eux-mêmes ne comprenaient pas; et ils étaient comme des pies, des perroquets et des coqs, qui parlent dans les palais de leurs maîtres, sans avoir le sens des sons qu'ils prononcent (3). »

Si les notaires eux-mêmes n'entendaient pas toujours le latin dont il se servaient, et qu'ils répétaient comme des perroquets, il est bien évident que leurs clients l'entendaient encore moins. Aussi était-il de règle que les notaires, en rédigeant les actes en langue latine, les expliquassent mot pour mot aux intéressés,

(1) On croit généralement que l'ordonnance de Villers-Cotterets est la première interdiction qui ait été édictée contre l'emploi du latin dans la rédaction des arrêts ou des actes publics. C'est une erreur.

En 1490 et en 1510, quarante-neuf et vingt-neuf ans avant l'ordonnance de Villers-Cotterets, Charles VIII et Louis XII avaient déjà porté les mêmes défenses. François I^{er} ne fit que les étendre.

(2) Berriat Saint-Prix, *Coup d'œil sur l'emploi de la langue latine dans les actes anciens, Mém. de la Société des antiq.*, t. VI, p. 285.

(3) Olim omnia instrumenta notarii conficere solebant verbis latinis, incultis et barbaris, quæ ne ipsi quidem intelligebant, sed erant tanquam Pica, Psittacus et Gallus, qui loquantur in palatiis dominorum, nec intelligunt.... *Ibid.*, p. 289.

en langue vulgaire. Nous avons déjà mis ce fait en lumière, dans le chapitre II, en citant le testament du seigneur de Beauvoir, daté de 1277, et qui lui avait été exposé par le notaire en patois du Dauphiné.

La rédaction latine des chartes, des arrêts, des actes notariés jusqu'au treizième siècle, ne prouve donc pas qu'on parlait la langue latine pendant le moyen âge, pas plus que l'inscription gravée sur le piédestal de la colonne Vendôme ne prouve que les Parisiens la parlaient en 1810.

L'absence d'une langue nationale, commune à toute la France, avait pu, seule, perpétuer l'usage public du latin, afin de mettre artificiellement les chartes, les lois et les actes publics à la portée des lettrés composant les administrations ou les tribunaux. Il en fut de même dans toute l'Europe. Mais lorsque, vers la même époque, les langues littéraires se formèrent en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, en Italie, en France, le latin perdit partout son ancienne suprématie, et ces langues littéraires prirent sa place.

Pendant la durée de l'empire romain l'usage officiel du latin n'avait supprimé la langue d'aucune nation en Italie, ou hors d'Italie. Pendant la durée du moyen âge il ne supprima le patois d'aucune province.

Il y a d'ailleurs deux ordres de preuves, appartenant l'un et l'autre à l'histoire, et établissant non-seulement l'antiquité des patois, mais encore l'antiquité de leurs divisions.

La première de ces preuves résulte de ce fait que, depuis deux mille ans, les noms des rivières et des montagnes, formulés en dialecte local, n'ont pas changé.

La seconde résulte de la présence dans tels ou tels dialectes de mots signalés comme gaulois par les auteurs anciens grecs ou latins, de beaucoup antérieurs à la conquête de la Gaule.

Exposons ces deux genres de preuves avec leur développement nécessaire.

Si les populations donnent encore à leurs rivières, à leurs montagnes, à leurs villes, les noms qu'elles leur avaient donnés il y a deux mille ans, cela prouve bien évidemment que les langues de ces populations n'ont pas changé.

Nous devons reconnaître que sur cette question nous rencontrons encore les partisans de l'hypothèse qui fait venir le français et les autres idiomes gaulois du latin. Ils supposent

que ce sont les Romains qui ont nommé les montagnes et les rivières de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie ; et que, par conséquent, *Rhône* vient de *Rhodanus*, *Douro* de *Durius* et *Pise* de *Pisæ*.

Les faits sont contraires à ce système ; ils prouvent que les noms des rivières, des montagnes, des forêts, des villes ont été imposés primitivement par les langues locales, et que les géographes et les historiens étrangers, lorsqu'ils ont eu à les exprimer en grec ou en latin, les ont défigurés, en les soumettant au système de déclinaison propre à ces deux langues.

Ces vérités résultent du témoignage formel des historiens et des géographes anciens.

Lorsque Strabon parle des peuples qui habitaient le nord de l'Espagne, le long de l'Océan et des Pyrénées, il dit, après avoir nommé les Gallegos, les Vascons, les Astures et les Cantabres :

« Il me répugne de prononcer d'autres noms, à cause de l'ennui qu'ils inspirent, à moins que quelqu'un ne trouve du plaisir à entendre des noms tels que les Pleutaures, les Bardyètes, les Allotriges, ou d'autres encore plus ridicules ou plus inconnus (1). »

Lorsque Méla parle des forêts et des montagnes de la Germanie, il dit : « Ses plus grandes forêts sont l'Hercynie, et quelques autres, *qui ont aussi un nom* ; mais celle-là a une étendue de soixante jours de marche, et comme elle est la plus considérable, elle est aussi la plus connue. Ses montagnes les plus élevées sont le Thaunus et le Rhéticon ; les autres *ont des noms qu'il est à peine possible d'exprimer en langue latine* (2). »

Il tient le même langage lorsqu'il veut faire l'énumération des peuples et des fleuves de la Cantabrie. La forme des noms basques l'arrête comme elle avait arrêté Strabon : « Ces côtes, dit-il, sont habitées par les Cantabres et les Vardules. Il y a chez les

(1) ... Εἰ μὴ τινι πρὸς ἡδονῆς ἔστιν ἀκούειν Πλευταύριος, καὶ Βαρδυήτας, καὶ Ἀλλότριγας, καὶ ἄλλα χεῖρω καὶ ἀσημότερα τούτων ὀνόματα. — Strab., *Geograph.*, lib. III, cap. III, *in fine*.

(2) Sylvarum, Hercinia, et aliquot sunt, quæ nomen habent ; sed illa, dierum sexaginta iter occupans, ut major aliis, ita et notior. Montium altissimi Taunus et Rhetico ; nisi quorum nomina vix est cloqui ore romano. — Pompon. Mela, lib. III, cap. III.

Cantabres quelques peuples et quelques rivières, mais dont *les noms ne peuvent être rendus en notre langue* (1). »

Pline est arrêté par les mêmes difficultés, dans le dénombrement des villes de la Bétique. Il ne cite que les plus remarquables, et celles dont le nom peut être exprimé en latin. « La Bétique, dit-il..., compte cent soixante-quinze villes.... Les plus remarquables et *les plus faciles à nommer en latin* sont, à partir de l'Anas, sur l'Océan, Onoba, surnommée *Æstuarua*.... (2). »

Enfin, lorsque, après avoir décrit la Lucanie et la Campanie, Méla passe le Tibre, il nomme successivement Pyрге, Gravisca, Telamon, Populonie, Pise, et il ajoute : « Lieux et *dénominations étrusques* (3). »

On le voit, et le bon sens s'accorde sur ce point avec les faits, les Romains trouvèrent partout, hors de leur territoire, les noms des villes, des montagnes, des fleuves, des forêts déjà établis dans la langue des populations locales, et ils furent forcés de défigurer ces noms, pour les soumettre aux règles et aux formes de la déclinaison latine.

Une fois qu'on est averti que les noms primitifs des fleuves, des montagnes, des villes de la Gaule, de la Germanie, de l'Espagne, de l'Italie, nous sont parvenus masqués sous des formes latines, il devient presque toujours aisé de les dégager.

Tout le monde reconnaîtra les monts des Vosges dans *mons Vogesus* ; le lac Lemane dans *lacus Lemanus* ; la ville de Melun dans *Melodunum* ; la ville de Paris dans le *Parision*, *Παρίσιον*, de Zozyme (4) ; le Tage, *Tajo*, dans *Tagus* ; les villes de Mérida et de Calahorra dans *Emerita* et *Calaguris* ; le comté de Kent, dans *Cantium*.

Néanmoins, dans cette exhumation des noms primitifs des fleuves, des montagnes et des villes, recouverts par l'alluvion

(1) *Tractum Cantabri et Varduli tenent. Cantabrorum aliquot populi amnesque sunt, sed quorum nomina a nostro ore concipi nequeunt.* — Pompon. Mela, lib. III, cap. II.

(2) *Oppida omnia numero CLXXV; ex his digna memoratu, aut latiali sermone dictu facilia, a flumine Ana, littore Oceani, oppidum Onoba, Æstuarua cognominatum.* — Plin., *Hist. nat.* lib. III, cap. III.

(3) *Etrusca et loca et nomina.* — Pompon. Mela, lib. II, cap. IV.

(4) *Ἰουλιανοῦ ἐν τῷ Παρίσιῳ διατριβόντος.* — *Julien étant à Paris.* — Zosim., *Hist.*, lib. III, cap. IX.

latine, il faut bien se garder de vouloir les ramener tous au type français. Il est bien évident que les noms ont été donnés par les dialectes locaux. Ainsi, le nom même actuel de *Bordeaux* en langue locale vulgaire, est *Bourdéou*; le nom de *Pau* est *Pâou*; le nom de *Foix* est *Fouïch*; le nom d'Auch est *Aouch*; le nom de Perpignan est *Perpinyá*; le nom de *Béziers* est *Bézès*.

Le français a ainsi, comme le latin, défigurés les noms des rivières, des villes ou des localités des autres provinces ou des autres nations. Il appelle *Rhône* le fleuve que les populations riveraines appellent *Rozé*; *Aveyron* la rivière qu'elles nomment *Abéïrou*; et il nomme *Turin* et *Londres* les villes que les Italiens et les Anglais nomment *Torino* et *London*.

Il faut donc tenir compte, dans la restitution des noms primitifs des Gaules, du dialecte de la contrée auquel le nom avait été emprunté; reconnaître dans le nom grec du Rhône, Ῥοδανός, la traduction du nom patois *Rozé*, et dans le nom grec Κύνητρον, *petit chien*, la traduction de *Canet*, village situé au bord de la mer, en face de Perpignan.

En résumé, beaucoup de noms gaulois s'étant prêtés à la déclinaison latine, les écrivains anciens les ont à peine défigurés. De ce nombre sont : le Tarn, devenu en latin *Tarnis*; le Cher, devenu *Carus*; la Sarthe, devenue *Sarta*; la Meuse, devenue *Mosa*; la Moselle, devenue *Mosella*; le Doubs, devenu *Dubis*; l'Isère, devenue *Isara*; le Drac, devenu *Dracus*; le Var, devenu *Varum*; l'Orbe, devenu *Orbis*; le Tek, devenu *Techus*; la Thet, devenue *Tetis*; la Garonne, devenue *Garumna*, en latin, et ayant conservé en grec sa forme volsque Γαρύονα, *Garouna*, *Garouno*.

Quelques autres noms gaulois ont été un peu défigurés, mais pas assez pour n'être pas reconnus. Tels sont : la Saône devenue *Sauconna* (1), dans Ammien-Marcellin, et *Soana*, dans une charte de l'année 858; la Seine, devenue *Sequana*; la Durance, devenue *Druentia*; l'Aude, devenue *Atax*, mot bien rapproché

(1) Elle est nommée ainsi dans Ammien Marcellin, lib. XV : *Araris, quem Sauconnam vocant*.

La Saône est nommée *Soana* dans une charte du mois d'avril de l'année 858. — Voy. *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, édité par Aug. Bernard; Paris, 1853, in-4°.

Il est à remarquer que *Saône* et *Seine*, noms à peine différents, avaient été rendus en latin par deux noms presque semblables, *Sauconna* et *Sequana*.

du patois *Aüdé*; Tarbe, devenu *Turba*; Salses, devenu *Salsulæ*; Lectoure, en patois *Leïtouro*, traduit par *Lactora*; Auch, à peine modifié dans le latin *Auxi*, et dans le grec *Αὔσιον*.

Enfin, un certain nombre de noms gaulois sont restés intacts dans le latin; tels sont par exemple le *Jura*, l'*Ardenne*, la *Bigorre*, *Genève*, *Leucate*, et les Cévennes, appelées *Cebenna* en latin et *Cébenno* en langue vulgaire.

La conséquence de ces faits se dégage d'elle-même et s'impose avec l'autorité de l'évidence.

Les noms des montagnes, des fleuves, des villes de la Gaule existaient en leur forme actuelle il y a plus de deux mille ans, c'est-à-dire avant la conquête romaine. Donc, les langues locales auxquelles ces noms ont été empruntés existaient à la même époque, et sont ce qu'elles étaient lorsque les noms leur furent empruntés, puisque le peuple les prononce encore aujourd'hui avec l'accent propre à ces langues.

L'antiquité des patois résulte encore des mots gaulois conservés par les anciens auteurs, grecs ou latins, et qui existent encore à peu près tous dans les dialectes de la France.

• Un philologue laborieux et intelligent, M. le baron de Belloguet, a réuni ces mots dans un travail remarquable (1). Ils s'élèvent à un peu plus de deux cents. Nous allons citer d'abord ceux au sujet desquels il ne saurait s'élever le moindre doute, et qui sont bien réellement aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a vingt siècles.

AREPENNIS, Columelle, lib. V, c I, mesure agraire; en français, *arpent*.

ALAUDA, Plin., *Hist. nat.*, lib. II, cap. XXXVII, XLIV, *alouette*; en languedocien, *alauzo*; en gascon, *lauzeto*.

MARGA, Marla. Plin., *Hist. nat.*, lib. XVII, cap. VI, *marne*; en wallon, *marle*; en gascon, *merlou*.

CIRCUS, Plin., *Hist. nat.*, lib. II, cap. XLVII; en languedocien, *cers*, vent de nord-ouest.

BARDOS, Diod. Sicil., lib. II, cap. XXXI, poète, musicien, chanteur; en bas-breton, *bars*.

BENNA, Caton, *De re rustic. lib. 23*; en wallon, *benne*, un panier, une voiture.

LECCA, leuga. — Ammian-Marcell., lib. XV, cap. II; en français, *lieue*; en gascon, *lego*.

PADUS, Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. XX, *sapin*; en rouerguais, *pade*.

Βράχαι, Diod. Sicil., lib. V, cap. XXX; en français, *braies*; en bourguignon, *bragues*,

λαγγίτα, Diod. Sicil., lib. V, cap. XXX; en français, *lance*.

(1) *Etnogénie gauloise*, t. I, p. 67 et suiv.

- Μάριος*, Pausan., *Phocid.*, lib. X, cap. XIX, cheval; en bas-breton, *march*.
 PONTONES, Cæsar, *De bell. civ.*, lib. III, cap. XXIX; en français, *pontons*.
 MATERIS, Cæsar, *De bell. gallic.*, lib. I, cap. XXVI; en français, *matras*.
 BETULLA, Plin., *Hist. nat.*, lib. XVI, cap. XVIII-XXX, Bouleau; en gascon, *bédout*; *bédal*, bois de bouleaux.
 CERVISIA, Plin., *Hist. nat.*, lib. XXII, cap. XXV; en français *cervoise*, nom ancien de la bière.
 BEC, Sueton., *Vitell.*, cap. XVIII; en français, en gascon, dans presque tous les dialectes, *bec*.
 COQ, Sueton., *Vitell.*, cap. XVIII; en français, *coq*, en bas-breton, *kik*, *kok*.
 PETORRITUM, Aul. Gell., lib. XV, cap. XXX, char gaulois à quatre roues; en bas-breton, *Petor*.
 Μάνιχα, Diod. Sicul., lib. V, cap. XXVII; en gascon, *manico*; en rouchi, *manique*.
 SPATHA, Veget., *De re milit.*, lib. II, cap. XV. — Diod. Sicul., lib. V, cap. XXX, épée; en gascon *espazo*; en catalan, *espada*.
 CAMISIA, Paul, *in Festo*, voce *supparus*, chemise; en languedocien, en gascon, *camiso*.
 TITIO, Varr., apud Non., II, 874, et IV, 184; en français, *tison*; en italien, *tizzone*.
 CARRUS, Cæsar, *De bell. gall.*, lib. I, cap. III, chariot; en rouchi, en picard, *car*.
 VISCUS, Virgil. Georg., lib. I, v. 139, en français, *glu*; en gascon, *besc*; en languedocien, *embesca*, engluer.
 CAPANNA, Isidor. Hispal., *Origin.*, lib. XV, cap. XII; en français, *cabane*.

Voilà donc une série de mots, cités comme gaulois par les anciens auteurs, grecs ou latins, qui les emploient. Ces mots étaient gaulois il y a bien des siècles; et ils avaient à l'époque où ils furent écrits la forme qu'ils ont encore aujourd'hui.

Ces mots appartiennent à tous les grands dialectes de la France. En effet, neuf appartiennent au français, sept au gascon, quatre au bas breton, trois au wallon ou au rouchi, un au bourguignon, un au rouerguais.

Que conclure de ces exemples, si ce n'est que tous ces dialectes ont au moins la même antiquité que ces mots, qui leur appartiennent?

Un grand nombre d'autres mots, cités comme gaulois par les auteurs anciens, auraient pu être portés dans cette liste. Ceux qui s'y trouvent suffisent pour la solution du problème.

Nous en indiquerons néanmoins un petit nombre d'autres, à cause des observations spéciales qu'ils comportent.

DOLMEN. Ce mot est donné par Isidore de Séville, *liber Glossarum*, verbo *dotumen*, comme signifiant *delubrum*, *aulel*. C'est évidemment le mot bas-breton *dolmen*, ayant la même signification, et désignant ces monuments en forme de table, que l'on rencontre si fréquemment en Bretagne.

BRIVA. Ce mot, qui se trouve dans la composition du nom d'un certain nombre de villes, situées sur les rivières, est généralement interprété dans le sens de *pont*.

C'est une erreur; *briva* est un mot gascon, dans lequel le *v* a le son de *ou*, et qui doit être prononcé *brioua*. C'est un infinitif qui exprime le petit bouillonnement de l'eau des rivières, à l'endroit où elles sont guéables. On dit *l'aygo ké briouo*, l'eau frétille, c'est-à-dire il n'y a pas de profondeur. *Lou Briou*, c'est le mouvement légèrement tumultueux de l'eau courante. *Briva* signifie donc *gué*. Cette opinion est également soutenue par Ménage, dans son *Dictionnaire étymologique*, au mot *abreuver*.

PERNA. Ce mot, qui signifie *jambon*, fut adopté par les Latins, et il se trouve dans leur langue; mais il appartenait à ce fond de dialectes parlés en Italie, en Espagne et en France, et qui sont celtiques ou gaulois. Ainsi, *perna* appartenait à la langue ombrienne, car on le lit dans les tables Eugubines (1); il est aussi dans la langue espagnole, où jambon se dit *pernil*; et dans le dialecte gascon de Bayonne, où jambon se dit *perna*. Il est à remarquer qu'en général le mot employé pour dire *jambe* est également employé, avec une très-petite modification, pour dire *jambon*. En latin, *perna* avait les deux sens. En espagnol, *jambe* se dit *pierna*; en languedocien, on dit *cambo* pour *jambe*, et *cambajou*, pour *jambon*.

BRENNUS. On sait que ce mot était le nom du chef des Gaulois Sénonis qui prirent et brûlèrent Rome, et celui du chef des Gaulois Tectosages, qui envahirent la Grèce, et qui attaquèrent le temple de Delphes. *Brennus* était moins un nom qu'une qualification; il signifiait *roi*, *chef*; c'est le sens que ce mot a encore en bas-breton, où BRENN signifie *roi*; au pluriel, ce mot fait *brennin*.

Τάσχος. Ce mot, qui signifie *pieu*, est évidemment le même que *estako*, terme gascon qui a la même signification, et qui a produit le verbe *estaka*, attacher.

DUNUM. Ce mot, très-employé par les Romains dans la traduction de certains noms de villes gauloises, signifie *colline*. Les géographes grecs l'avaient aussi employé, sous la forme *δύνον*, qu'il a notamment dans Plutarque (2), au sujet de Lyon. Il s'est conservé en français sous la forme *dune*. Dans les pays des langues d'oc, le mot *dunum* traduisait souvent le mot *Puy*, qui a la même signification. C'est ainsi que César appela *Uxellodunum* la petite ville bâtie autrefois sur l'éminence nommée en gaulois *Puy-d'Ussolu*.

Nous avons la conviction profonde d'avoir prouvé que les patois divers actuellement parlés en France sont les idiomes nationaux et vingt-cinq fois séculaires des peuples gaulois, qui depuis la grande émigration de Bellovèse et de Sigovèse occupent sous le même nom les mêmes parties du territoire.

L'antiquité de ces patois est manifestement établie, d'un côté par les témoignages historiques les plus formels qui les mentionnent, d'un autre côté par l'existence, dans les textes grecs ou la-

(1) *Tabul. Iguv.*, I. Lin. 2. — Fabretti, *Corpus inscription. Italicar*, p. 11. — Lanzi, *Saggio di lingua Etrusca*, t. II, vol. III, p. 630; Firenze, 1825, in-8°.

(2) Plutarque, *Moral. de Fluviis*, Arar.

tins les plus anciens, d'un grand nombre de mots gaulois, que les divers patois conservent encore. A ces preuves vient s'ajouter encore celle qui résulte des noms de rivière, des montagnes ou des villes, noms évidemment empruntés aux langues locales, et qui n'ont pas changé depuis deux mille ans.

L'antiquité des patois étant prouvée, il nous reste à établir leur identité philologique, et à montrer le lien qui les unit tous étroitement à une seule et même langue, dont ils sont les dialectes, et qui est :

La langue gauloise.

Existe-t-il une langue gauloise, indépendante des idiomes locaux ou patois ?

— Non.

De même que la langue grecque n'existait pas indépendamment de ses dialectes, et que nul n'aurait su parler grec sans parler ou l'attique, ou l'ionien, ou le dorien, ou l'éolique, de même nul n'aurait su parler gaulois sans parler ou le bourguignon, ou le picard, ou l'auvergnat, ou l'un des dialectes des tribus diverses qui se partageaient le sol.

Les langues littéraires, œuvre artificielle des écoles et des académies, sont indépendantes des territoires ; mais les langues nationales et naturelles vivent nécessairement par et dans les dialectes, qui en sont la forme fractionnée et locale.

Langue gauloise était donc une dénomination générale et idéale, se résolvant, dans la réalité des choses, en un certain nombre d'idiomes provinciaux ou de patois.

Mais si cette langue gauloise n'était pas une réalité précise, délimitée, directement saisissable, est-il possible de découvrir et d'indiquer rigoureusement ses règles fondamentales ?

Assurément, et rien n'est plus aisé que cette opération.

Il faut d'abord être pénétré de cette vérité, que les règles fondamentales d'une langue résident dans les principes de sa grammaire ; et tous les principes d'une grammaire peuvent être ramenés à trois groupes, qui sont :

Les règles qui s'appliquent au substantif ;

Les règles qui s'appliquent au verbe ;

Les règles qui s'appliquent à la syntaxe.

Une langue est ce qu'elle est par sa grammaire ; le vocabulaire n'est qu'accessoire, au point de vue de la nature et de la classifi-

cation. Aussi Max Müller a-t-il pu dire, après un philologue espagnol de génie, Hervaz, qu'une langue peut avoir plusieurs vocabulaires, mais qu'elle ne saurait avoir qu'une grammaire.

Quelle était donc la grammaire de la langue gauloise?

Elle était celle qui est encore commune à tous les dialectes ou patois de la Gaule.

Qu'on étudie tous ces patois, on verra qu'ils ont absolument la même grammaire.

Ainsi, sans une seule exception :

Tous les patois déclinent le substantif à l'aide de prépositions, — contrairement au latin, qui le décline avec des désinences casuelles, ou flexions.

Tous les patois, dont le verbe actif a dix-neuf modes, en conjuguent huit, moins de la moitié, à l'aide de flexions, et onze, plus de la moitié, à l'aide d'auxiliaires; — contrairement au latin, qui conjugue ses onze modes, c'est-à-dire la totalité, à l'aide de désinences finales.

Tous les patois composent la voix entière de leur verbe passif à l'aide de l'auxiliaire *être*; — contrairement au latin, qui sur onze modes de son verbe passif en conjugue six, plus de la moitié, avec le procédé des désinences.

Tous les patois ignorent la voix déponente; — contrairement au latin, dont cette voix est l'une des trois formes du verbe.

Enfin, tous les patois ont une syntaxe qui ordonne la construction de la phrase selon l'ordre direct des idées; — contrairement au latin, dans lequel la syntaxe permet et le goût ordonne la construction de la phrase selon l'ordre inverse.

L'étude des dialectes ou patois de la France prouve donc deux choses : d'abord, qu'ils n'ont tous, sans exception, qu'une seule et même grammaire; ensuite, que cette grammaire est absolument différente de la grammaire latine.

Cette grammaire, la même pour tous les patois de la France, est la grammaire de la langue gauloise, ou, ce qui est la même chose, de la langue celtique. On retrouve cette grammaire dans tous les pays où la race celtique s'est établie et maintenue, c'est-à-dire en Espagne, en Italie, en Irlande, en Écosse, en Angleterre, dans les cantons des Grisons et en Valachie.

Nous avons dit que ce qui constitue les dialectes c'est l'unité de grammaire, jointe à la diversité de la prononciation, de la prosodie et d'une partie du vocabulaire.

Chaque dialecte offre en effet cette particularité, d'avoir une partie de son vocabulaire qui lui est commune avec tous les autres, et une autre partie qui lui est exclusivement propre.

Ainsi, que l'on compare, au point de vue du vocabulaire, les patois en apparence les plus éloignés et les plus inconciliables, le bas-breton, le français, le rouchi, le suisse, le gaëlique, et l'on arrive à composer, avec leurs éléments communs, un répertoire très-considérable. Et comme, de tous ces mots, le plus grand nombre ne se trouvent pas dans la langue latine, on est bien obligé d'y voir le vocabulaire d'une partie de l'antique langue commune aux divers peuples de la Gaule.

Le vocabulaire des patois se divise donc en deux parties bien distinctes.

La première, de beaucoup la plus importante, comprend les mots qui leur sont à peu près communs à tous, et qui constituent comme le fond de la langue gauloise.

La seconde, la moindre des deux, comprend les mots qui sont propres à chacun, et qui constituent, avec la prononciation et la prosodie, leur individualité dialectique.

Nous allons placer sous les yeux du lecteur ce fonds commun des dialectes de l'ancien territoire gaulois, en prenant pour exemple ceux qui semblent les moins conciliables, tels que le français, le bas-breton, le gascon, le rouchi, le suisse, le forésien, le lorrain et le normand; mais il est indispensable de faire précéder ces tableaux de la rectification de quelques erreurs générales, répandues au sujet de deux d'entre eux, le gascon et le bas-breton.

C'est une habitude assez ancienne et assez générale des habitants du nord de la France de donner le nom de *Gascons* aux habitants du midi. Ce n'est là qu'une habitude de langage sans conséquence. L'erreur devient grave, parce qu'elle altère la vérité philologique lorsqu'elle présente sous la dénomination générale de langue *gasconne* les dialectes du midi.

C'est ce qu'avait fait l'abbé de Sauvages, dans son *Dictionnaire languedocien*; c'est ce qu'ont fait après lui quelques philologues. De ce nombre est M. Onofrio, qui a cru que le poète Jasmin avait écrit en *gascon* (1). Jasmin a écrit en patois d'Agen, qui est, comme

(1) Ce qu'il y a de plus singulier dans cette erreur, c'est qu'elle a été partagée par le propre éditeur de Jasmin, et sous les yeux du poète.

celui de Montauban, un sous-dialecte du quercitain. Rien n'est moins gascon que ces dialectes.

Le gascon est le dialecte parlé dans l'Aquitaine de César, laquelle a reçu, comme nous l'avons dit, pendant le huitième siècle, le nom de *Gasconne*, de l'invasion et de la domination passagères des *Bascons*, *Vascons*, ou *Gascons*, que nous appelons Basques.

Il est délimité par le cours de la Garonne, l'Océan et les Pyrénées, avec cette petite rectification, à savoir qu'après avoir suivi la rive gauche de la Garonne depuis sa source jusqu'au coude que fait le fleuve en face des sources de la Gimone, le dialecte gascon suit la rive gauche de cette petite rivière jusqu'à son embouchure. La Gimone séparait en effet, suivant la juste observation de Walekenaër, le territoire des *Tolosates* de celui des *Lactorates* et des *Ausci* (1), et elle formait par conséquent de ce côté la limite des Aquitains et de leur langue.

On peut ajouter qu'aucun autre dialecte en France ne couvre un aussi vaste territoire, puisqu'il se parle dans quatre départements entiers, qui sont le Gers, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées et les Landes, et dans la moitié de quatre autres départements, qui sont la Haute-Garonne, Le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Gironde.

Avec diverses variations de termes et de prosodie, le gascon n'a néanmoins que trois sous-dialectes, l'un fort important, le béarnais, les deux autres moins importants mais notables, celui du Labourd et celui du Marenin.

La première question qui se présente au sujet du dialecte gascon est celle de savoir si, conformément à l'opinion de Strabon (2), il se rapproche plus de la langue des Espagnols que de celle des autres Gaulois.

Il y a dans cette opinion une forte exagération; néanmoins, le gascon possède, seul parmi tous les dialectes gaulois, un certain caractère extérieur qui devait frapper un étranger; c'est la forme qu'il donne à la plupart des mots qui dans les autres dialectes gaulois commencent par une F. Le gascon les commence par une H fortement aspirée, et les dialectes du nord-ouest de l'Espagne, tels que ceux de la Vieille et de la Nouvelle Castille, font comme le gascon.

(1) Walekenaër, *Geogr. anc. des Gaules*, t. I, part. 1^{re}, chap. VIII, p. 196.

(2) Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. I.

C'est ce qui est démontré par le petit tableau suivant :

FRANÇAIS.	GASCON.	CASTILLAN.
Fer.	Her.	Hierro.
Fils.	Hill.	H ijo.
Fil.	Hiou.	Hilo.
Foin.	Hen.	Heno.
Faim.	Hamé.	Hambrière.
Faire.	Hé.	Hacer.
Fougère.	Héou.	Heloco.
Fiel.	Hèou.	Hiel.
Figue.	Higo.	Higo.
Four.	Hour.	Horno.
Hêtre.	Hay.	Haya.

Mais là se borne la ressemblance du gascon avec les dialectes de l'Espagne auxquels il confine immédiatement, sauf un certain nombre de substantifs usuels, qui lui sont communs avec eux, tels que *Pierna*, jambon, *Bigote*, moustache, *Carà*, visage. Dans l'ouest du Gers, les moustaches que se font les enfants se nomment *lous Bigots*; la face des pièces lancées en l'air, dans le jeu de *pile ou face*, se nomme *la Caro*; et les Labourdais donnent au jambon le nom de *Perno*.

Chose digne d'intérêt, et qui avait échappé à Strabon, les rapports du gascon avec le catalan, le valencien et l'andalous sont bien plus nombreux qu'avec le castillan. Un lettré qui sait bien le gascon peut lire couramment, et sans préparation, les chroniques catalanes du treizième siècle, Ramon Muntaner, Bernard d'Esclot ou le roi En Jaume I^{er}.

C'est surtout par la communauté du vocabulaire et par la prononciation adoucie que ces dialectes se rapprochent du gascon. Les expressions catalanes : — *axi mateix*, — *no sia grèü*, — *no triques gayre*; — *som scarnits*; — sont à peu près littéralement les expressions gasconnes : *ataoü medisch*, tout de même; — *nou bous sio grèü*, qu'il ne vous déplaie pas; — *nou bous trigo ouaïré*, — vous ne semblez pas bien pressé; — *Ké soum escarnits*, — nous sommes raillés.

Contrairement au préjugé qui attribue à l'influence arabe les sons gutturaux du castillan, le dialecte de l'Andalousie, où les Arabes séjournèrent si longtemps, remplace la rudesse du *jota* par le son du *ch* adouci, comme dans le français *hache*. *Echeveau*, qui se dit *madeja* en castillan, se dit *macheda* en andalous, comme en gascon; et c'est pour cela que le rébus qui sert

de devise à l'hôtel de ville de Séville, et qui est ainsi figuré :

NO 8 (1) DO :

n'est explicable qu'en andalous et en gascon.

Il doit être lu NO *Madecha* DO, et il signifie : il ne m'a pas abandonnée (2).

Mais c'est en le comparant au bas-breton et au quercitain que l'on dégage le caractère grammatical par lequel le gascon se distingue de tous les autres dialectes de la France.

Le verbe gascon, le verbe breton et le verbe quercitain offrent en effet ce caractère, qu'à tous les temps, à tous les modes, à toutes les personnes, à tous les genres, à tous les nombres, ils sont précédés d'une particule invariable, qui est pour le verbe gascon la particule KE, pour le verbe breton la particule A, et pour le verbe quercitain la particule BA.

Dans le dialecte gascon la particule KE remplace l'article *je, tu, il* ou *elle, nous, vous, ils* ou *elles*; dans le verbe quercitain la particule BA remplit le même office.

Dans le dialecte breton la particule A ne dispense pas de l'article.

Un exemple fera comprendre nettement ce caractère propre au verbe gascon, et qui a son analogie dans les verbes breton et quercitain.

Verbe Gascon *Hé*, faire.

INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ DÉFINI.	
Je fais,	<i>Ké Héi</i> (3).	Je fis,	<i>Ké Hazoui.</i>
Tu fais,	<i>Ké Hès.</i>	Tu fis,	<i>Ké Hazous.</i>
Il ou elle fait,	<i>Ké Hè.</i>	Il ou elle fit,	<i>Ké Hazouk.</i>
Nous faisons,	<i>Ké Hem.</i>	Nous fîmes,	<i>Ké Hazoum.</i>
Vous faites,	<i>Ké Hetz.</i>	Vous fîtes,	<i>Ké Hazouts.</i>
Ils ou elles font,	<i>Ké Hen.</i>	Ils ou elles firent,	<i>Ké Hazoun.</i>

Verbe Breton *OBER*, faire.

INDICATIF PRÉSENT.		PASSÉ DÉFINI.	
Je fais,	<i>Mé A Ra</i> (4).	Je fis,	<i>Mé A Réaz.</i>
Tu fais,	<i>Té A Ra.</i>	Tu fis,	<i>Té A Réaz.</i>

(1) Forme d'un écheveau disposé comme le chiffre 8.

(2) Il faut reconnaître qu'en Gascogne écheveau se dit plus communément *madacho* que *madécha*.

(3) L'H doit être fortement aspirée.

(4) La répétition de *ra* à toutes les personnes pourrait donner à penser que le verbe breton est impersonnel, ce serait une erreur.

On ne le conjugue ainsi que lorsque les pronoms *je, tu, il, nous, vous, ils*, le précèdent.

	INDICATIF PRÉSENT.			PASSÉ DÉFINI.		
Il ou elle fait,	Hén	A	Ra.	Il ou elle fit,	Ilén	A Réaz.
Nous faisons,	Ni	A	Ra.	Nous fimes,	Ni	A Réaz.
Vous faites,	C'houi	A	Ra.	Vous fites,	C'houi	A Réaz.
Ils ou elles font,	Hi	A	Ra.	Ils ou elles firent,	Hi	A Réaz.

On le voit, ce caractère particulier au verbe gascon, qui n'a d'analogie que dans le verbe breton, empêcherait à lui tout seul de confondre le dialecte de la Gascogne avec aucun autre. Cette particularité est commune à tous les sous-dialectes gascons, au béarnais, au bayonnais, au marensinois (1); mais on la chercherait en vain dans le languedocien, le catalan du Roussillon, le provençal, l'auvergnat, le suisse ou tout autre dialecte des langues d'oc ou d'oïl.

Les rapports nombreux des dialectes de Gascogne et de Bretagne ressortiront d'un petit tableau qui trouvera sa place un peu plus loin, et ils sont frappants dans ces deux vers, qui sont la traduction l'un de l'autre :

Breton : Hed ann noz né ra met kana (2).

Gascon : Ed hé la neit arré mé ké kanta.

Le bas-breton n'a été, grâce à ses formes, vivement accusées, confondu avec aucun autre dialecte. M. de Humboldt, suivi en cela par M. Amédée Thierry, a même prétendu que le bas-breton était une langue entièrement différente du gallois, du corannique et des gaéliques d'Irlande et d'Écosse, erreur que les Bretons bretonnants instruits, tels que Le Gonidec, M. de la Villemarqué et M. Aurélien de Courson ont complètement dissipée.

Le bas-breton est un dialecte gaulois ou celtique pur et simple, comme le languedocien, l'auvergnat, le picard ou le français lui-même. La spécialité plus ou moins marquée de son vocabulaire, de sa prononciation et de sa prosodie, n'altère pas sa nature. Il déclina, il conjuga, il construisit la phrase selon les principes grammaticaux communs à tous les autres dialectes gaulois, répandus en France, en Angleterre, en Espagne et en Italie.

C'est donc une erreur sans fondement, quoiqu'elle soit ancienne

(1) Qui ne connaît cette phrase classique du Marensinois : *lou bogné ké truhé; le pot au feu bout, ce qui se dirait en gascon : lou toupin ké bourisch ?*

(2) De la Villemarqué, *Barzas-Breis, le Rossignol*, chant XI.

et qu'elle ait été partagée par des philologues instruits, tels que M. Édelestand Duménil, de considérer le bas-breton et ses quatre grands dialectes (1) comme le type unique et fondamental de la langue des Celtes. Les habitants de la Provence étaient aussi complètement celtes que les habitants de l'Armorique; et le dialecte de Vannes n'est pas plus celte que le dialecte d'Arles.

Ces vérités vont résulter d'ailleurs de la façon la plus évidente des tableaux suivants.

Nous allons comparer d'abord trois dialectes caractéristiques et bien distincts : le français, le bas-breton et le gascon.

FRANÇAIS.	BAS-BRETON.	GASCON.
Coin.	Korn.	Kourné.
Fétu du lin teillé.	Arac.	Ariko.
Arche. Bahut.	Arc'h.	Arko.
Baïer.	Bada.	Bada.
Branche.	Brank.	Branko.
Brume.	Brumen.	Brumo.
Bonde.	Bount.	Boundo.
Brayer (le lin).	Brea.	Braga.
Brusque. Cassant.	Brusk.	Brusk.
Bruyère.	Bruk.	Brugo.
Bruit.	Brud.	Brud.
Gâter.	Gwasta.	Gwasta.
Loquet.	Klikod.	Flisket.
Détacher.	Didacha.	Destaka.
Dévidoir.	Dibunner.	Débanadé.
Épier.	Spia.	Espia.
Fagot.	Fagod.	Hesch.
Hardi.	Hardiz.	Hardit.
Écraser.	Krógi.	Krouchi.
Pièce.	Pez.	Peco.
Rat.	Raz.	Arrat.
Pic, outil.	Pik.	Pik.
Plat.	Plád.	Plat.
Pot, vase.	Pöd.	Pot.
Rez, à fleur de.	Rez.	Raz.
Rincer.	Rinsa.	Rinsa.
Ruban.	Ruban.	Riban.
Écurer. Fourbir.	Skuria.	Escura.
Étroit.	Striz.	Estret.
Treuil.	Traoil.	Trouil.
Troter.	Trota.	Troula.

(1) On sait que ces quatre dialectes sont ceux de Léon, de Tréguier, de Vannes et de Cornouailles.

Il serait très-aisé de dresser ici un vocabulaire comparatif de ces trois dialectes, considérés, faute d'examen, comme à peu près inconciliables, et possédant néanmoins tant d'éléments communs. Nous croyons qu'il suffira aux hommes d'étude d'avoir placé sous leurs yeux un tableau contenant les premiers éléments d'une rigoureuse démonstration.

Voici maintenant un tableau comparatif dans lequel vont être rapprochés du français et du gascon quatre dialectes bien éloignés de ces deux types, à savoir les patois de la Suisse, du Forez, de la Lorraine et de la Normandie.

FRANÇAIS.	DIALECTE SUISSE.	DIALECTE GASCON.
Raccommoder.	Adouba.	Adonba.
Houx.	Agreblai.	Agréou.
Encore.	Einkoué.	Enkoué.
Maintenant.	Ara.	Aro.
Lavande.	Aspi.	Espic.
Marmitte.	Aula.	Oulo.
Mitaine.	B'tanna.	Mitano.
Claire-voie.	Clédar.]	Clédar.
Remplir, enfasser.	Cogni.	Cogni.
Faulx.	Dailla.	Daïllo.
Haché.	Détrau.	Destraou.
Causer.	Devesa.	Débisa.
Supporter.	Einpara.	Empara.
Bilal.	Ekova.	Escoubo.
Houe.	Fansshau.	Housset.
Corneille.	Graula.	Agraoulo.
Exciter un chien.	Ixa.	Abisca.
Qu'est-ce? quoi?	Ké?	Ké?
Gâteau.	Couka.	Coko.
Drap de lit.	Leinzu.	Linso.
Loisir.	Lézi.	Lézé.
Rate.	Messa.	Méouso.
Auge.	No.	Naout.
Chaudronnier.	Pairolei.	Pairoulé.
Pieu.	Pau.	Paou.
Parce que.	Pélaman.	Péramou.
Doucement.	Pllan.	Plan. Plaëtos.
Hauteur.	Pohia.	Pouy.
Lèvres.	Pottes.	Pots.
Tailler la vigne.	Pouha.	Pouda.
Retentir.	Rouna.	Rouna.
Petit clou.	Tatche.	Tatcho.
Blaireau.	Tasson.	Tachoun.

FRANÇAIS.	DIALECTE SUISSE.	DIALECTE GASCON.
Voilà.	Tè.	Tè.
Pot de terre.	Toupein.	Toupin.

FRANÇAIS.	DIALECTE DU FOREZ.	DIALECTE GASCON.
Buche.	Acla.	Asclo.
Houx.	Agrevou.	Agréou.
Cette nuit.	Anuy.	Anéit.
Griffe.	Arpa.	Urpo.
Saisir.	Arrepa.	Arrapa.
Donner.	Bailli.	Bailla.
Mettre.	Betta.	Bouta.
Remuer.	Boulica.	Bouléga.
Son, résidu de la farine.	Bren.	Bren.
Rien, pas du tout.	Brique.	Brico.
Cloche.	Campana.	Campano.
Contenir.	Cabir.	Cabé.
Claire-voie.	Clédar.	Clédar.
Couver.	Coua.	Coua.
Petit balai.	Couevela.	Escoubet.
Craquer.	Creci.	Crouchi.
Faulx.	Daille.	Daillo.
Nettoyer.	Eschara.	Escura.
Contrefaire.	Echarmie.	Escarni.
Sabot.	Eclot.	Esclop.
Épargner.	Etaugi.	Estaubia.
Siffler.	Fiola.	Fioula, chioula.
Eau profonde.	Gour.	Gourgo.
Garçon.	Meynat.	Maynat.
Abattis.	Menuse.	Ménusos.
Marmitte.	Oula.	Oulo.
Echalas.	Paisseau.	Pachet.
Sanglier.	Senglar.	Sangla.
Anesse.	Soma.	Saoumo.
Petit clou.	Tachi.	Tatcho.
Taon.	Tauna.	Tawan.
Revenir.	Tourna.	Tourna.
Pot de terre.	Tupin.	Toupin.

Les dialectes de la Suisse et du Forez appartiennent à la langue d'*oc*. Les dialectes de la Lorraine et de la Normandie qui vont suivre appartiennent à la langue d'*oil*.

FRANÇAIS.	DIALECTE LORRAIN.	DIALECTE GASCON.
Mettre.	Botté.	Bouta.
Buse.	Bouho.	Hoüo.
Trinquer.	Brinqué.	Trinca.

FRANÇAIS.	DIALECTE LORRAIN.	DIALECTE GASCON.
Bruit.	Bru.	Brut.
Chienné.	Caigné.	Cagno.
Balai.	Chqueuve.	Escoubo.
Cou.	Cò.	Cot.
Queue.	Cooue.	Couo.
Coup.	Cop.	Cop.
Couteau.	Coutée.	Contet.
Crémaillère.	Curmet.	Crumet, crémail.
Le dernier.	Lo dairé.	Lou darré.
Oui.	Io.	K'io.
Non.	Naini.	Nâni.
Lèvres.	Potte.	Pots.
Rasoir.	Raiseu.	Rasé.
Blaireau.	Tachon	Tachoun.
Tison.	Téhon.	Tusok.

FRANÇAIS.	DIALECTE NORMAND.	DIALECTE GASCON.
Pie.	Agasse.	Agasso.
Injurier.	Agonir.	Agouni.
Piége.	Agrap.	Altrappo.
Raccommoder.	Apparier.	Apparia.
Copeau.	Atelle.	Estère.
Cosse d'avoine ou de blé	Balle.	Ballo.
Métairie.	Borde.	Bordo.
Mettre.	Bouter.	Bouta.
Pousser, harceler.	Burguer.	Ilurga.
Moreau de pain du coin	Cantet.	Cantet.
Pain blanc.	Choaine.	Chouane (Bordeaux).
Grosse racine,	Chouque.	Souquo.
Douve.	Douelle.	Douelle.
Croûte de pain dorée.	Grigne.	Grigno.
Foret.	Guimblet.	Gimblet.
Patus.	Paitis.	Patus.
Berger.	Pastou.	Pastou.
Broc.	Pichet.	Piché.
Suif.	Sieu.	Séou.
Grenier.	Solier.	Soulé.
Serviette.	Toaille.	Touaïllo.
Oseille.	Vinette.	Binetto.

Ces vocabulaires comparatifs, que tout le monde peut compléter, prouvent, comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, qu'il n'y a eu et qu'il n'y a encore en France qu'une seule et même langue, divisée en un grand nombre de dialectes. Nous venons d'en montrer les côtés communs; il serait sans objet d'en montrer ici les côtés divergents.

La thèse que nous venons d'établir pour la France, nous aurons plus loin à l'établir pour le groupe gaulois tout entier, c'est-à-dire pour la France, l'Espagne, l'Italie, la Valachie et les Grisons. Dans ces pays réunis on parle cinq ou six cents dialectes; mais on ne parle qu'une seule langue.

Ainsi, un homme sachant bien un dialecte de la région moyenne de la France, par exemple le limousin ou le forézien, pourrait se faire entendre, sans interprète, de Lunéville à Cadix et de Calais à Brindisi. Puis, remontant au nord, par Venise, Trieste, la vallée de l'Isonzo, Cividale, Caporetto, Tarvis, et, suivant de là les crêtes des Alpes Carniques et Rhétiques, jusqu'aux hautes vallées du Rhin, ce voyageur retrouverait encore les dialectes de sa langue mère, en redescendant au sud par le Saint-Gothard, le Simplon et le mont Rosa, jusqu'aux sources de la Doire Balthée, où il serait accueilli par les patois allobroges.

La possibilité de ce voyage philologique serait expliquée par la critique de notre temps, en disant que ce sont là des peuples *Néo-Latins*, auxquels les Romains avaient imposé leur langue. La critique sérieuse, et qui ne se paye pas de mots creux, répond que si les Romains avaient eu le pouvoir d'imposer leur langue jusqu'à la limite de la Moselle et de l'Isonzo, de Bruxelles, de Coire et de Botzen, sur le haut Adige, ils l'auraient aussi bien imposée au delà, par la raison que cette ligne idéale ne bornait leur domination d'aucun côté, et qu'ils étaient les maîtres de la vallée du Rhin comme de celle de la Moselle; de l'Istrie et de l'Illyrie, comme du pays vénète; de la Bohême, comme de la Rhétie, de la Pannonie, comme du Trentin.

La vraie raison qui rendrait possible le voyage philologique de cet homme, que nous supposons parti de Limoges ou du mont Lozère, c'est qu'il ne franchirait pas la limite des pays d'Europe primitivement peuplés par des Gaulois ou des Celtes. En effet, au delà de cette ligne, au nord, à l'est, de tous côtés, il cesserait de comprendre et d'être compris, parce qu'il entrerait dans la sphère des langues germaniques ou slaves, complètement différentes des dialectes gaulois ou celtiques.

C'est cette expansion de la grande famille gauloise en dehors de la Gaule que nous allons raconter maintenant. L'histoire de ses émigrations et de ses établissements montrera que les dialectes de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule se ressemblent, non point parce que le latin aurait versé tardivement quelques-uns

de ses mots à chacun d'eux, mais parce que dès leur origine ils appartiennent tous à une seule et même langue.

Mais cette étude de la langue gauloise serait incomplète si nous ne la terminions point au moins par un aperçu rapide de la culture des lettres chez les anciens Gaulois.

On a voulu tourner contre eux cette circonstance, que leur littérature n'a pas laissé de monuments. Mais où sont donc les monuments de la littérature des Étrusques, des Perses ou des Égyptiens; et qui doute d'ailleurs de la haute culture intellectuelle de ces peuples?

On a dit encore que les Gaulois n'avaient pas même une écriture nationale, puisque, d'après le témoignage de César, ils se servaient de l'alphabet grec pour leurs affaires publiques ou privées (1).

Ce reproche n'est pas sérieux.

Tous les peuples de l'occident, sans exception, se servaient de l'alphabet grec, un peu modifié, chez les uns et chez les autres. Qu'étaient l'alphabet latin, l'alphabet ombrien, l'alphabet osque, l'alphabet volsque, l'alphabet étrusque, l'alphabet falisque? — C'était l'antique alphabet porté en Grèce par Cadmus, augmenté des quatre lettres de Palamède et des quatre lettres de Simonide (2); seulement, chacune de ces nations avait introduit quelques changements dans la forme de certaines lettres, telles que l'A, le D, l'F, le P, l'S et quelques autres.

Comme tous les peuples, et comme les Grecs eux-mêmes, les Gaulois se servaient donc de cet alphabet unique, venu d'Orient, et modifié en Italie, en Gaule, en Espagne.

Cet antique alphabet des Gaulois est aujourd'hui connu, grâce aux monuments épigraphiques de la Gaule cisalpine (3), aux médailles gauloises (4), et à l'inscription tumulaire du martyr Gordien, Gaulois chrétien, massacré à Rome pendant les persécutions religieuses (5).

(1) Cæs., *De bell. gallic.*, lib. VI, cap. XIV.

(2) Plin., *Hist. nat.*, lib. VII, cap. LVI, LVII.

(3) Voir les 61 inscriptions gauloises du recueil de Fabretti, *Corpus inscript. italicar.*, p. 1 à 8.

(4) Voir Bouterouë, *Traité des monnaies*.

(5) Voici le texte latin de cette inscription, qui est écrite en caractères gallo-grecs :

« *Hic Gordianus Gallix nuncius, jugulatus pro fide, cum familia tota,*

L'alphabet gaulois avait dix-huit caractères, un peu rapprochés en général de l'alphabet osque et de l'alphabet étrusque (1).

Deux savants, le père Grégoire de Rostrenen et Bouterouë, auteur d'un traité sur les monnaies, avaient trouvé sur des monuments anciens, et chacun de son côté, le vieil alphabet gaulois.

Il y a près de deux cents ans, le père Grégoire de Rostrenen lisait sur des ruines de la Bretagne un alphabet mystérieux, qui passait dans le pays pour être celui de la vieille Armorique, et il le plaçait dans son dictionnaire celto-breton, au mot *Alphabet*, en le faisant précéder de la déclaration suivante :

« Alphabet des anciens Bretons armoriques, tiré d'un ancien calice de l'abbaye de Landévénez, d'une croix de Pierre en Plou-Sané, à deux lieues de Brest, et du château de Lezasecoet, près de Douarnenez, dont les pierres de taille, que j'ai vues en place en 1701, étaient toutes marquées de ces caractères. »

Le père Grégoire de Rostrenen avait raison; l'alphabet qu'il reproduit est bien l'ancien alphabet, non-seulement des Bretons armoriques, mais des Gaulois. Seulement, l'état des découvertes épigraphiques à son époque ne permettait pas de le vérifier.

De son côté, Bouterouë reconstituait cet alphabet à l'aide de caractères lus sur une pierre déterrée aux environs d'Amiens. Mabillon a conservé l'alphabet d'Amiens; il est sensiblement le même que celui de l'Armorique (2).

A trois ou quatre lettres près, telles que l'A, le B, l'E, peut-être le P, l'alphabet du calice de Landévénez était purement et simplement l'alphabet grec, modifié par les diverses nations italiennes. L'H est le digamma éolique, tourné à gauche; l'I, l'O et le V sont ceux des Gaulois cisalpins; l'L est également tourné à gauche, comme celle des Gaulois d'Italie; le C, le D, le K, l'M, l'N, le Q, l'R, l'S, le TH, l'X, sont les signes grecs correspondants; l'F, ou plutôt le PH appartient à l'alphabet osque.

Pour ce qui est des lettres tournées à gauche, elles rentrent dans le système alphabétique des Gaulois italiens.

Nos médailles nationales prouvent aussi que nos pères écrivaient quelquefois en *boustrophédon*.

quiescunt in pace. Theophila ancilla fecit. — Cette inscription est gravée et reproduite par Dom Jacq -Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 39.

(1) Voir ces alphabets dans Fabretti, *Corpus inscription. italicar.*, p. 315.

(2) Mabill., *De re Diplomatica*, lib. V, Tabull. 2, p. 347.

A l'époque où vivait le père Grégoire de Rostrenen, les lettrés étaient trop préoccupés de grec et de latin pour s'arrêter à un alphabet qui, faute de preuves, n'était encore qu'un grimoire. Les études celtiques n'étaient pas encore nées ; la langue bretonne était un *jargon* méprisé des Parisiens ; mais les travaux modernes de la philologie ont justifié l'assertion du modeste et savant religieux qui, le premier, avait trouvé dans un recoin de la Gaule l'alphabet national des Gaulois.

Il serait donc puéril de soutenir que les Gaulois n'avaient pas une écriture qui leur appartint. Celle qu'ils employaient était chez eux aussi nationale que celle des Romains ou celle des Grecs pouvaient l'être chez ces peuples eux-mêmes. Ils l'abandonnèrent, comme la plupart des autres peuples de l'empire romain abandonnèrent la leur, pour adopter l'usage officiel de l'écriture latine, à partir de l'époque où la loi célèbre d'Antonin le Pieux leur conféra le titre, les droits et la dignité de citoyens romains.

Pour mesurer avec exactitude la vitalité des études et des lettres gauloises, il ne faut pas les prendre à l'époque où elles avaient encore toute leur sève, lorsque Lucain disait aux bardes :

« Et vous, Bardes, qui, dans vos poèmes, transmettez à la postérité la mémoire des héros morts sur les champs de bataille, vous avez pu en sécurité répandre partout vos vers (1). »

Il faut, pour que la vérité éclate, descendre le cours de l'histoire pendant quatre siècles, prendre la Gaule à la chute de l'empire d'occident, lorsque, épuisée d'hommes et de subsides, éperdue, sans direction, ayant les barbares à sa porte, n'étant déjà plus une province, n'étant pas encore une monarchie, le génie de son peuple survivait à sa grandeur.

Eh bien, à la fin du quatrième siècle, un historien guerrier, qui l'avait longtemps observée et défendue, Ammien Marcellin appréciait en ces termes le génie philosophique et littéraire de la Gaule :

« Dans ce pays s'est énergiquement soutenu le culte des hautes doctrines, entretenu par les Bardes, les Eubages (les saints) et les Druydes.

« Les Bardes chantent, en y mêlant les doux sons de la lyre, des poèmes où sont célébrées les actions héroïques des grands hommes.

(1) Lucan., *Phar'al.*, lib. I, vers. 447, 8, 9.

« Les Eubages s'attachent à scruter attentivement et à propager les secrets de la nature.

« Les Druides, plus élevés par l'esprit, comme l'a établi l'autorité de Pythagore, vivent organisés en communautés, se tenant toujours dans les régions supérieures et mystérieuses de la pensée ; et, pleins de mépris pour la vie de ce monde, ils enseignent l'immortalité de l'âme (1). »

Tel était au commencement du cinquième siècle l'état de la philosophie et des lettres gauloises. Dans son *Essai historique sur les Bardes*, l'abbé de La Rue établit péremptoirement que ces poètes gaulois composaient encore leurs poèmes en langue nationale à la fin du sixième siècle (2).

La propagation du christianisme ruina l'organisation du Druidisme. Ausone nous apprend que beaucoup de Druides, gens voués à l'étude, entrèrent dans la carrière du professorat.

Les Bardes continuèrent leurs compositions poétiques, à la cour des grands seigneurs gaulois. Nous les retrouvons, au réveil littéraire du dixième siècle, sous les noms de Troubadours, de Trouvaires, de Jouglars.

Le nom des poètes gaulois était *Bardes*, en dialecte breton ; *Trobadours*, en dialecte provençal et en dialecte languedocien ; *Jouglars* et *Juglas* en dialecte catalan et en dialecte gascon. Celui qui écrit ces lignes a assisté, dans sa jeunesse, à des repas de noces gasconnes, à la fin desquels un personnage, faisant le rôle de *Jougla*, complimentait les mariés et les convives en sollicitant une rétribution (3).

En dialecte breton, *Barz* signifie toujours chanteur et poète, et *Barzonek*, poésie. En catalan, *Troba* veut dire poésie, et *Trobar* composer en vers. Cette expression appartenait aussi à cet essai de langue littéraire du midi, qui portait au douzième siècle

(1) Ammian. Marcell., *Histor.*, lib. XV, cap. IX.

(2) Seulement, et par la plus étrange inconséquence, après avoir prouvé que les Gaulois parlaient, écrivaient, composaient dans leur langue à la fin du sixième siècle, l'abbé de La Rue suppose qu'ils durent adopter le latin pour langue vulgaire, au septième siècle, à peu près sous Dagobert.

Il y avait deux cents ans qu'on ne le parlait plus à Rome !

(3) Cet usage, qui n'a probablement pas tout à fait disparu, se formulait ainsi : *Hé courré lou Jougla*.

C'est sans raison que les philologues modernes ont écrit *Jongleurs*, au lieu de *Juglors*, ou *Jugléors*, qui est l'expression employée par les trouvères normands.

le nom de *langue limousine*, et qu'employaient également les troubadours provençaux, languedociens et catalans. C'est ainsi que Pierre Vidal de Bezalu ou Bezaldu intitula son petit traité de composition poétique : *Las rahos de Trobar* (1).

On le voit, cette vie littéraire de la Gaule, qu'Ammien Marcellin constatait avec admiration à la fin du quatrième siècle, et que l'abbé de La Rue suivait à la trace jusqu'à la fin du sixième, est saisie au onzième par cet esprit de renouveau qui enflamme la Provence, la Catalogne, le Quercy, la Normandie, la Sicile, l'Italie elle-même; et les jonglars, les troubadours, les trouvaires (2), les giullari reprirent et continuèrent l'œuvre nationale des Bardes, qu'avait célébrés Lucain.

(1) Il a été publié par M. Guessard.

(2) Nous croyons plus étymologiquement exact d'écrire *Trouvaires* que *Trouvères*.

D'abord, on écrivit toujours en français *Prouvaires*, pour dire Prêtres; la rue des *Prouvaires* était la rue des *Prêtres-de-Saint-Eustache*.

Ensuite, le verbe *Trouba* donne pour substantif *Troubaire* et *Troubadour*, selon le dialecte.

CHAPITRE VIII.

ÉTABLISSEMENT DES GAULOIS EN ITALIE, OU LES AVAIENT PRÉCÉDÉS
LES TRIBUS LATINES, OMBRIENNES, PÉLASGIQUES ET ÉTRUSQUES.
— LEUR DIFFUSION EN EUROPE ET EN ASIE.

La Gaule fut le foyer d'où la race gauloise rayonna en Europe. — Récit de ses émigrations en Italie, où les avaient précédés les Latins, les Ombriens, les Pélasges et les Étrusques. — Départ de Sigovèse et de Bellovèse vers le Danube et les Alpes. — Où s'établissent les tribus de Sigovèse. — Arrivée des tribus de Bellovèse au pied des Alpes. — Passage et emplacement successif des cinq émigrations de Gaulois, entre Suze et Rimini. — Dénombrement de leurs tribus. — Dialectes apportés par les Gaulois en Italie. — Ils s'y parlent encore, avec leurs caractères primitifs, qui sont complètement celtiques. — Ces dialectes sont communs à l'Italie, où des tribus gauloises avaient plus anciennement pénétré. — Histoire de ces tribus. — Les ABORIGÈNES ou LATINS. — Leur langue. — Le nom du PIC prouve qu'elle est gauloise. — Les OMBRIENS. — Témoignages qui établissent leur nationalité gauloise. — Les PÉLASGES. — Leur langue. — Leur arrivée en Italie. — Ils sont une branche barbare de la famille grecque, ou des Gaulois-Grecs. — Les ÉTRUSQUES. — Systèmes sur leur nationalité. — Ils sont des habitants primitifs de l'Italie. — Leur langue a le caractère ombrien et gaulois. — Prise de Rome par les Gaulois Sénons, établis dans la Calabre. — Fables de Tite-Live à leur sujet. — Participation des Gaulois dans les affaires de l'Europe. — Leurs traités avec Denys l'ancien et les Carthaginois. — Leur établissement en Illyrie et dans la vallée du Danube. — Leur tentative sur Delphes. — Leur passage et leur établissement en Asie Mineure. — Royaume gallo-grec. — Son histoire et sa chute. — Nationalité des Valaques, Gaulois établis sur le Danube. — Ils sont les Tectosages, mentionnés par César.

Il serait sans objet pour le but de ce livre de rechercher par quelles voies ou à quelle époque la grande famille gauloise ou celtique descendit d'Orient en Occident, pendant la diffusion primitive des nations. On doit penser que la Gaule fut le pays où elle s'établit le plus fortement et de préférence, puisqu'elle lui donna son nom, et que ses colonnes d'émigrants partirent de son sein pour aller chercher au loin et de tous les côtés des terres à peupler ou à conquérir.

C'est ainsi que la Gaule fournit les populations de race celtique répandues en Espagne, dans la Grande-Bretagne, en Écosse et en Irlande; elle fournit également celles qui, parties des côtes de la Provence et suivant le rivage de la mer, ga-

gnèrent de proche en proche, sous le nom de Liguriens, le versant occidental des Alpes-Maritimes et des Apennins, depuis le Var jusqu'à la Magra.

Ce chapitre, écartant les hypothèses pures, et prenant les Celtes ou Gaulois à l'époque où ils entrent dans l'histoire pour n'en plus sortir, va raconter la grande émigration de la fin du septième siècle avant l'ère vulgaire, qui versa la famille gauloise dans la vallée du Danube et dans la vallée du Pô, et qui gagna, par deux routes opposées, la Thrace, Byzance et l'Asie Mineure.

Il exposera aussi les origines celtiques des peuples qui, sous le nom de Latins, d'Ombriens, de Pélasges et d'Étrusques, s'étaient, avant l'émigration du septième siècle, établis en Italie.

Ce fut, nous l'avons déjà dit au chapitre VI, en l'année 599 avant l'ère vulgaire que Sigovèse et Bellovèse, neveux du roi Ambigat, partirent du Berry à la tête de deux colonnes d'émigrants, se dirigeant, Sigovèse au nord, vers l'immense forêt Hercynie, Bellovèse au midi, vers les Alpes.

Avec Sigovèse ou à sa suite passèrent successivement le Rhin, marchant par Bâle et le lac de Constance, vers le Danube et la forêt Hercynie (1), des tribus de Tectosages, d'Helvétiens, de Boïens, de Gothins, et enfin des Gaulois innominés, groupés encore du temps de Tacite sur les Champs Décumates, dans la haute vallée du Neckar (2).

La colonie des Helvétiens s'établit entre l'Hercynie, le Rhin et le Mein (3). Les Boïens gagnèrent les sources de l'Elbe et se répandirent dans les plaines de la Bohême, qui reçurent et qui ont gardé leur nom (4). Les Gothins, poussant plus loin, se fixèrent entre les sources de l'Oder et celles de la Vistule. Ils y étaient encore du temps d'Auguste, et ils y parlaient toujours la langue gauloise (5).

Où s'établirent les Tectosages? Problème sans solution précise, mais qui sera repris plus loin, à l'occasion du dialecte va-

(1) C'est la route que Strabon indique pour aller de la Gaule à la forêt Hercynie. Il fallait traverser le Rhin, le lac de Constance et le Danube. — Strab., *Geograph.*, l. VII, cap. I, *in fine*.

(2) Tacit., *Germania*, lib. XXIX.

(3) *Ibid.*, cap. XXVIII.

(4) ... Boii, gallica gens, tenuere. Manet adhuc Boihemi nomen, significat que hœci veterem memoriam. — Tacit., *Germania*, cap. XXVIII.

(5) *Ibid.*, cap XLIII.

laque. César place les Tectosages près de la forêt Hercynie. Ils s'y maintenaient encore de son temps, avec une grande réputation de bravoure (1).

Laissons dans leurs sièges les colonies conduites ou précédées par Sigovèse, jusqu'au moment où nous les verrons arriver, par le bas Danube, jusqu'à la Mésie et à la Thrace, et suivons Bellovèse et ses hardis compagnons vers les plaines de l'Italie.

Bellovèse se dirigea vers les Alpes, suivi de Bituriges, d'Arvernes, de Sénons, d'Éduens, d'Ambares, de Carnutes et d'Aulerques (2). C'étaient, comme leurs noms l'indiquent, des peuples du Berri, de l'Auvergne, de l'Auxerrois, des environs d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Chartres et d'Évreux.

Arrivés dans le pays des Tricastins (3) et des Celtoriens ou Sueltériens (4), peuples dont l'emplacement est resté dans les noms de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de l'Estérel, les émigrants s'arrêtèrent à contempler la formidable barrière des Alpes, et à y chercher un passage. En ce moment, les Phocéens arrivaient d'Asie pour fonder Marseille (5). Les Gaulois les aidèrent à triompher des Salyes, populations féroces qui occupaient la côte.

Renseignés sans doute par les gens du pays, les Gaulois prirent leur chemin par les Alpes nommées plus tard Cottiennes et le pas de Suze, et descendirent chez les Taurins (6), dans les vallées du Piémont. C'était la route que beaucoup plus tard suivra Annibal.

Arrivés aux bords du Tésin, et le fleuve franchi, les Gaulois durent combattre les peuples qui occupaient le pays. C'étaient les Étrusques (7), nation alors la plus puissante de l'Italie, et qui l'occupait de l'une à l'autre mer (8).

(1) César, *De bell. gallic.*, lib. VI, cap. XXIV.

(2) Tit. Liv., *Histor.*, lib. V, cap. XXXIV.

(3) *Ibid.*

(4) Plutarque les nomme *Celtoriens*, in *Camillo*, cap. XV. Ce sont les *Suelteri* de Pline, *Hist. natur.*, lib. III, cap. V.

(5) Il y a là un synchronisme important.

Scymnus de Chio fixe la date de la fondation de Marseille à l'an 120, après la bataille de Salamine, laquelle fut livrée la 1^{re} année de la 75^e Olympiade.

Cette date répond à l'an de Rome 154, ou à l'année 599 avant l'ère vulgaire.

(6) Tit. Liv., lib. V, cap. XXXIV.

(7) *Ibid.*

(8) Plutarq., in *Camillo*, cap. XVII.

Il se trouva que la région conquise, — c'était le Milanais actuel, — portait le nom de *Terre des Insubres* (1). Les Sénons, les Éduens, les Ambares, tous peuples de la Bourgogne actuelle, charmés de trouver dans leur conquête le nom d'une cité et d'une nation de leur pays, tournèrent le fait à heureux présage. Ils s'y établirent et y fondèrent une ville; ils la nommèrent Milan (2).

Des sept nations conduites par Bellovèse et nommées par Tite-Live, celles qui appartenaient à la grande confédération des Éduens s'établirent seules, au nombre de trois, sur la terre des Insubres. Que devinrent les autres? L'histoire se tait; mais la géographie supplée un peu à son silence.

Les Carnutes descendirent le cours entier du Pô, et allèrent peupler les Alpes Carniques et la Carniole actuelle, entre le Tagliamento et l'Izonso, où ils bâtirent Aquilée et Trieste.

Les Arvernes ou Auvergnats pénétrèrent dans le Latium; cela n'est pas douteux puisque, du temps de Lucain le Latium contenait un peuple dont les Auvergnats se disaient frères (3). Dom Jacques Martin, l'écrivain qui a porté la critique à la fois la plus hardie et la plus sûre dans l'étude de l'émigration gauloise, penche à croire que les Aurunces étaient cette vieille colonie d'Arvernes (4). Les Aurunces ou Arunces habitaient le nouveau Latium, au-dessus des montagnes de Formies, sur la rive droite du Liris ou Garigliano.

En ce qui touche les Bituriges et les Aulerques, compagnons de Bellovèse, il serait impossible d'indiquer la place qu'ils occupèrent, à moins de supposer qu'ils se réunirent à la deuxième colonne d'émigrants, composée de peuples voisins et à peu près de la même langue, et venant du Maine et du Perche, sous la conduite d'Élitovius.

Cette deuxième émigration comprenait les Cénomans. Elle arriva par les mêmes défilés (5), et elle avait été appelée comme

(1) ... Quam, in quo conserant, agrum Insubrium adpellari audissent.. — Tit. Liv., lib. V, cap. XXXIV.

(2) Mediolanum appellarunt. — Tit. Liv., lib. V, cap. XXXIV. — *Mediolanum* est la traduction latine de *Mièlan*, milieu du pays; plusieurs villes de la Gaule ont porté ce nom.

(3) Arvernique ausi Latio se fingere fratres. — Lucan., *Pharsal.* l. I, v. bi, 427.

(4) D. Jacques Martin, *Hist. des Gaules*, etc., t. I, p. 22 à 24.

(5) Tit. Liv., lib. V, cap. XXXV.

elle fut secondée par Bellovèse lui-même. Les Cénomans formaient une agglomération considérable, à en juger par le pays qu'ils occupèrent, à la suite des Éduens ou Insubres. Ils s'établirent entre l'Adda et l'Adige, couvrant les vallées intermédiaires de l'Oglio et du Mincio, et ils bâtirent deux villes importantes, Brescia et Vérone (1).

Après les Cénomans eut lieu la troisième émigration, celle des Salluves (2). C'était une tribu de la puissante nation des Salyes (3), occupant toute la côte maritime de la Provence actuelle, entre l'embouchure du Rhône et celle du Var. Les Salluves prirent place le long du Tésin, près de leurs compatriotes les Ligures Lèves (4), établis depuis longtemps entre les Insubres et le Pô, et qui bâtirent Pavie et Lodi.

La quatrième émigration fut la plus puissante. Elle comprenait les Boïens et les Lingons, arrivés, dit Tite-Live, par les défilés des Alpes Pennines (5), c'est-à-dire par la Maurienne et le mont Cenis.

Les Lingons étaient des peuples habitant le plateau de Langrès.

Les Boïens, nation célèbre par ses pérégrinations, son courage et ses malheurs, appartenaient originairement à l'Aquitaine. Ils étaient partis des bords de l'Océan, qu'ils couvraient depuis la Teste de Buch jusqu'à l'étang de Mimizan, s'avancant dans les terres jusqu'aux Sotiates au nord, et jusqu'aux Tarbelles au sud.

L'itinéraire d'Antonin place *Boïos*, chef-lieu des Boïens, à 118 milles romains de Dax, et à 24 milles de Bordeaux (6).

En langue gauloise, cette métropole des Boïens s'appelait Boïns (7). Du temps de l'historien de Marca, le pays portait le nom de Buchs ou de Bouïès, et ses habitants se nomment encore aujourd'hui Bouïés ou Boujès (8).

(1) Tit. Liv., lib. V, cap. XXXV.

(2) *Ibid.*

(3) Strabon les nomme Salyes, Σάλυες, lib. IV, cap. I, §. 3.

Tite-Live les appelle Salyi, lib. V, cap. XXXIV. Pline et des inscriptions conservées par Gruter leur donnent le nom de Salluvii, Salluves. — Plin., lib. III, cap. VII.

(4) Tit. Liv., lib. V, cap. XXXV.

(5) *Ibid.*

(6) Walckenaër, *Géograph. ancienne des Gaules*, t. III, p. 107.

(7) Marca, *Hist. du Béarn*, liv. I, p. 30.

(8) Walckenaër, *Géograph. ancien. des Gaules*, t. I, p. 303.

On lit dans la *Vie de Louis le Débonnaire*, par l'Astronome, qu'en l'année 821 les Normands se jetèrent sur l'Aquitaine, et saccagèrent un bourg appelé Bouin (1).

Nous verrons les Boïens soutenir contre les Romains des guerres formidables, pendant deux siècles.

D'après le récit de Strabon, les Boïens s'établirent sur la rive gauche du Pô, à côté des Insubres (2); mais Tite-Live dit qu'ayant trouvé occupée toute la région comprise entre le Pô et les Alpes, les Boïens et les Lingons passèrent le fleuve, et chassèrent devant eux les Étrusques et les Ombriens (3).

Il est certain que les choses se passèrent ainsi, sinon immédiatement, au moins peu d'années après l'arrivée de ce quatrième corps de Gaulois.

Les Étrusques, primitivement établis dans la Toscane actuelle, entre la mer et les Apennins, la Magra et le Tibre, s'étaient encore étendus, à une époque où Rome n'exerçait aucun empire en Italie, sur les deux rives du Pô (4), où ils étaient voisins et rivaux des Ombriens (5). Bellovèse les avait chassés de la rive gauche; les Boïens et les Lingons les chassèrent de la rive droite.

Les Boïens occupèrent les pays de Parme, de Modène, de Bologne, ville qui portait alors le nom de Felsina, et qui était une cité étrusque, ainsi que l'ont confirmé des sépultures récemment découvertes (6).

Les Lingons, poussant un peu plus loin, s'établirent à la suite des Boïens, entre le Reno et le Montone.

Si l'émigration qui précède fut la plus puissante, celle des Sénons, qui suit et qui est la cinquième, fut la plus célèbre. Aux Sénons échet en effet l'action militaire qui a eu le plus de retentissement dans l'antiquité après la prise de Troie : c'est la prise de Rome.

Les Sénons étaient un peuple puissant, appartenant à la confédération des Éduens, et qui avait pour patrie les pays de Sens,

(1) L'Astronome, *Vie de Louis le Débonnaire*, édit. de M. Guizot, p. 363.

(2) Strab., *Geograph.*, lib. V, cap. I.

(3) Tit. Liv., lib. V, cap. XXXV.

(4) *Ibid.*, cap. XXXIII.

(5) Strabon., *Geograph.*, lib. V, cap. I.

(6) Le comte Gozzadini a publié, en 1855 et 1856, des mémoires sur les découvertes faites dans les nécropoles de l'antique Felsina.

d'Auxerre et de Nevers. Ils arrivèrent les derniers; et, poussant encore au delà des Lingons, ils gagnèrent sur les Ombriens toute la contrée comprise entre le Montone et l'Esino (1), c'est-à-dire les territoires de Ravenne, de Forli, de Saint-Marin et de Pézaro, jusqu'à Ancone.

Voilà placés sur le territoire italien, à l'aide des témoignages les plus précis de l'histoire, les peuples qui accompagnèrent ou qui suivirent Bellovèse, et qui ont été nommés par Polybe et par Tite-Live; mais d'autres nations Gauloises avaient passé les monts avant Bellovèse, ou s'y trouvaient établies lorsqu'il arriva.

De ce nombre étaient les Taurins, les Lépointiens, les Libuens, les Orobes, et, les plus importants de tous, les Vénètes et les Ligures.

Les Taurins, ancêtres des Piémontais, étaient gaulois; ils différaient des gaulois transalpins, dit Polybe, non point par la race, mais par le nom (2). Un peu plus loin, à l'occasion de la prise de Turin, leur ville capitale, par Annibal, il mentionne la terreur que cet acte d'énergie inspira *aux autres Celtes* du voisinage (3).

Les Lépointins habitaient les Alpes-Graies, et avaient pour centre Domo-d'Ossola.

Les Libices ou Libuens étaient groupés autour de Verceil.

Les Orobes, colonie de Volsques Arécomices, venue des bords de l'Orbe (4), avaient pour villes Côme et Bergame.

Les Vénètes, peuple très-anciennement établi en Italie, dans le pays qui a gardé leur nom, et auprès desquels vinrent s'établir les Carnutes, arrivés avec Bellovèse, sont d'origine gauloise, appartenant à la souche des Bretons de Vannes.

Strabon pose nettement la question de leur origine, en rappelant qu'il y avait deux opinions historiques à ce sujet.

« Les uns, dit-il, en font une colonie des Vénètes qui habitent les bords de l'Océan; les autres veulent qu'ils soient les Hénetes de Paphlagonie, échappés du siège de Troie avec Anténor (5).

(1) Tit. Liv., lib. V, cap. XXXV.

(2) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. XV.

(3) *Ibid.*, lib. III, cap. LX.

(4) Dom Jacques Martin nous paraît avoir clairement établi ce fait, sur des autorités certaines. Voy. son *Histoire des Gaules*, t. I, p. 215, 286.

(5) Strab., *Geograph.*, lib. V, cap. I.

Polybe, historien sévère, qui avait étudié les Celtes en vivant au milieu d'eux, n'hésite pas à comprendre les Vénètes dans le dénombrement des nations gauloises qui s'étaient partagé l'Italie transpadane. « Par les mœurs et le costume, dit-il, ils diffèrent à peine des Celtes, mais il parlent une autre langue (1). »

Scymnus de Chio, qui écrivait environ 120 ans avant l'ère chrétienne, parlant des nombreuses tribus de Gaulois établies dans le midi de l'Espagne, dit : « Parmi ces Celtes, je compte les Vénètes, lesquels sont frères de ceux qui sont établis le long de la mer Adriatique (2).

Enfin, l'empereur Julien, si savant en toutes matières, n'hésite pas à dire que les Vénètes, qui avaient une écriture à eux, appartenaient à la nation gauloise (3).

Restent les Ligures, compris entre la Magra et le Var, et couvrant les deux versants de l'Apennin.

Quoique Strabon déclare que les Ligures sont une *autre nation* que les Celtes (4), il ne faut pas attribuer à cette expression un sens plus étendu que le mot ne le comporte dans les habitudes de cet écrivain. C'est ainsi que les quatorze peuples gaulois, compris entre la Garonne et la Loire, et réunis par Auguste à l'Aquitaine de César, sont désignés par lui comme autant de *nations* différentes des Aquitains (5), quoique les uns et les autres appartenissent à la race celtique.

Les Liguriens différaient donc des Celtes au même degré où ceux-ci différaient des Gaulois, des Aquitains ou des Belges. C'était une différence nominale et géographique.

Au Var, où finissaient les Liguriens, commençaient les Salyes, qui s'étendaient jusqu'à Marseille et un peu au delà (6). Ces Salyes étaient des Gaulois. Les Grecs les nommaient anciennement Ligyes, ce qui était, dans la langue grecque, le nom même des Liguriens ; et Strabon ajoute que dans la suite des temps ces mêmes Grecs appelèrent ces peuples Celto-Ligyes, ce qui est l'équivalent de Celto-Ligures (7).

(1) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. XVII.

(2) Scymn. Chius, vers. 190.

(3) Julian. Opera, *Const. panégyric.* II, cap. XVI.

(4) Οὔτοι ἑτέρωθεν εἰς μὲν εἰσι... — Strab., *Geograph.*, lib. II, cap. V.

(5) ...Τετταρεςκαίδεκα ἔθνη τῶν μεταξύ τοῦ Γαρόύνα καὶ τοῦ Λεῖγῆρος ποταμοῦ. — *Ibid.*, lib. IV, cap. I.

(6) Strab., *Geograph.*, lib. IV, cap. VI.

(7) *Ibid.*

Polybe n'hésite pas à considérer les Ligures comme des peuples gaulois (1); et l'empereur Julien exprime une opinion exactement semblable (2).

Mais ce qui ne laisse aucun doute sur l'origine gauloise des Ligures italiens, c'est qu'elle était reconnue par ces Ligures eux-mêmes.

Lorsque Marius fut envoyé dans la Gaule, 401 ans avant l'ère vulgaire, pour s'opposer aux Teutons et aux Ambrons, revenant d'Espagne en Italie, en suivant les bords de la mer, il alla, comme on sait, les attendre sur la rive gauche du Rhône, près de Martigues. Les Barbares, après avoir vainement essayé de forcer le camp du consul, passèrent outre, et Marius les suivit et les joignit près des sources thermales d'Aix, où eut lieu la bataille.

Les Ambrons, qui s'engagèrent les premiers, poussaient de grands cris, et répétaient souvent leur nom d'Ambrons. « Les premiers d'entre les Italiens qui marchèrent contre eux, dit Plutarque, étaient les Liguriens, qui entendirent ce nom et qui le répétèrent, en disant que c'était leur nom national. En effet, les Liguriens reconnaissent qu'ils appartiennent à la race des Ambrons (3). »

Or, les Ambrons étaient des Gaulois, et ils formaient l'un des quatre cantons des Helvétiens (4).

Voilà donc l'Italie enserrée de tous les côtés par des peuples gaulois, dont les innombrables tribus y apportèrent leurs innombrables dialectes.

A l'ouest, les Gallo-Ligures l'enveloppaient, le long de la Méditerranée, depuis le Var jusqu'à la Magra.

A l'est, la côte gauloise commençait à Trieste, et, contournant le golfe de Venise, descendait jusqu'à Ancône.

Au nord, les nations gauloises occupaient toutes les vallées des

(1) Polyb., *Hist.*, lib. III, cap. LX.

(2) Julian., *Oper. Constant. panegyric.*, II, cap. XVI.

(3) Voici le passage de Plutarque :

Τῶν δ' Ἰταλικῶν πρῶτοι καταβαίνοντες ἐπ' αὐτοῦς Λίγυες, ὡς ἤκουσαν βοῶντων καὶ συ. ἤχαν, ἀντεφώνουσι καὶ αὐτοὶ τὴν πάτριον ἐπίκλησιν αὐτῶν εἶναι· σπαῖ, γὰρ αὐτοῦς οὕτως ὀνομάζουσι κατὰ γένος Λίγυες. — Plutarq., in *Mario*, cap. IX.

(4) Il ne saurait y avoir le moindre doute à ce sujet. — Voir Strabon, *Geog.*, lib. IV, cap. I. — Eutrop., lib. V, et les sommaires des livres LXV et LXVIII de Tite-Live.

Alpes, depuis Nice jusqu'au Saint-Bernard, et les deux versants de la vallée du Pô jusqu'aux Alpes Juliennes.

Au sud, les Gaulois possédaient la plus grande partie de la Calabre. C'étaient même des Sénons, la nation qui prit Rome. Ils y étaient encore du temps d'Appien, sous Auguste, et en si grand nombre, que la Calabre en avait pris le nom d'*Italie gauloise* (1).

C'est dès l'époque même de leur émigration que les Gaulois Sénons avaient gagné l'extrémité méridionale de l'Italie. Ceux qui assiégèrent Clusium avant de prendre Rome venaient de la Daunie; et c'est autour de Locres qu'ils étaient établis lorsqu'ils firent alliance avec Denys, tyran de Sicile, quelques mois après la prise de Rome (2).

Mais ce n'est pas tout. Les Gaulois occupaient encore la Pouille, à l'ouest de l'Italie (3); et, l'an 486 avant l'ère vulgaire, une colonie de 70 mille Liguriens fut établie au centre même, dans le Samnium (4).

Un philologue lombard, Bernardino Biondelli, dans son curieux et remarquable *Essai sur les dialectes gallo-celtiques*, délimite ainsi que nous venons de le faire les dialectes des gaulois conquérants qui s'établirent dans la haute Italie.

Il en compte quatre familles : — la ligurienne ou génoise ; — la vénitienne ; — la carnique ou frioulane ; — la Gallo-italique.

La famille ligurienne est comprise entre la Magra, Menton, l'Apennin et la mer.

La vénitienne s'étend de l'Adriatique, au delà des embouchures du Pô, jusqu'au lac de Garde et au Mincio, et de la chaîne des Alpes au Pô.

La frioulane occupe seulement l'extrémité de l'angle oriental

(1)... Οἰκοῦσι δ' αὐτῶν τὰ μὲν Ἑλλήνες ἀμφὶ τὴν Ἰόνιον ἀκτὴν, τὰ δὲ λοιπὰ Κελτοὶ, ὅσοι τῇ Πρώμῃ τὸ πρῶτον ἐπιθέμενοι... καὶ τὸ μέρος τῆς χώρας ἐστὶ νῦν οὕτως καλοῦσιν Ἰταλίαν Γαλατικὴν. — Appian., *De bell. Annibal.*, p. 550, édit. Amsterdam., 1670.

(2) C'est là que les place expressément Justin, lib. XX, cap. V.

(3) Tite-Live, en divers endroits, assigne aux Gaulois comme établissements d'où ils venaient attaquer Rome, et où ils se retiraient, la Campanie, la Pouille et les bords de la mer Inférieure. Voy. lib. V, cap. LX; lib. VII, cap. I, II, XXVII.

(4) *Ibid.*, lib. XL, cap. XXXVIII.

formé par les Alpes, où elle confine aux dialectes slaves et allemands de la Carniole et du Tyrol.

La famille gallο-italique occupe le vaste espace compris entre les Alpes et l'Apennin ; et, en précisant ses limites, elle est bornée :

Au nord, par la chaîne des Alpes Rhétiques, Lépointiques et Cottiennes, qui la séparent des dialectes *romans, allemands, français* de la Suisse.

A l'occident, par les Alpes Graies et Maritimes, qui la séparent des dialectes *occitaniques* (langues d'oc) de la Savoie et de la France méridionale.

Au midi, par la chaîne des Apennins Liguriens et Toscans, jusqu'au delà de la Marecchia, qui la séparent des dialectes génois et toscans.

A l'est, par les bords de l'Adriatique, depuis Catholica jusqu'aux bouches du Pô ; de là, en remontant, jusqu'au cours du Mincio et au lac de Garde, par les montagnes qui séparent la vallée de la Sarca de celle du Mincio, et finalement par la haute chaîne Camonia, qui sépare cette même vallée de celle de l'Adige.

« Et comme, ajoute Biondelli, à cette division des dialectes septentrionaux de l'Italie correspondent les établissements antiques des Ligures, des Celtes, des Vénètes et des Carnes, il est d'autant plus naturel de conclure que ces dialectes sont des langues parlées par ces premiers conquérants (1). »

Mais on peut et il faut faire un pas de plus dans cette voie. Les dialectes introduits par les tribus gauloises dans les vallées de la Lombardie et de l'Émilie y sont depuis deux mille cinq cents ans. Jamais depuis cette époque les Insubres, les Cénomans, les Boïens, les Lingons, les Salluves émigrés ne se sont retrempés aux sources nationales. Si donc après vingt-cinq siècles, remplis par tant de révolutions, les tribus gauloises ont conservé en Italie le vocabulaire, la grammaire, les formes de langage qu'elles y apportèrent de leur patrie, et qui existent encore en France, il sera en effet impossible de nier que les dialectes parlés dans la haute Italie ne soient réellement les idiomes des Celtes qui s'y établirent.

(1) Bernardino Biondelli, *Saggio sui dialetti Gallo-italici*; — Milano, 1853. — *Prospetto generale*, etc., p. 46.

On voit que ce philologue, qui a étudié son sujet et qui le sait bien, n'a garde de donner, pour expliquer les innombrables dialectes italiens, ni dans la théorie du latin corrompu ni dans celle du climat.

Or, rien de plus aisé à donner qu'une telle preuve. Pour qu'elle soit plus concluante, nous la prendrons dans la Lombardie. Ayant été le pays le plus foulé par les invasions slaves et germaniques, à cause des défilés et des grandes voies qui la reliaient aux Paannonies, aux Mésies, à la Macédoine, à la Thrace, c'est-à-dire aux avenues par où déboucha le torrent des hordes barbares, elle doit être aussi celui où la nationalité et la langue des Celtes ont dû recevoir le plus d'atteintes.

Si donc on trouve encore dans les pays colonisés par les Insulaires, par les Cénomans, par les Salluves, des formes de langage étrangères à la langue italienne littéraire et conformes aux idiomes de notre langue d'*oil* et de notre langue d'*oc*, il faudra bien reconnaître aux dialectes de la haute Italie et aux dialectes de la Gaule une manifeste communauté d'origine.

Indiquons d'une manière très-générale, mais avec une précision suffisante, la différence des formes qu'affectent par rapport à la langue italienne littéraire le substantif et le verbe des dialectes populaires de la haute Italie.

Formes du substantif.

FRANÇAIS.	ITALIEN.	LOMBARD ORIENTAL.	LOMBARD OCCIDENTAL.
Main.	Mano.	Ma.	Man.
Pain.	Pane.	Pà.	Pan.
Cheval.	Cavallo.	Cabàl.	Caval.
Barbier.	Barbiere.	Barbér.	Barbé.
Chandelier.	Candeliere.	Candilèr.	Candilé.
Sentier.	Sentiere.	Senter.	Senté.
Patron.	Padrone.	Padroù.	Padron.
Timon.	Timone.	Timou.	Timòn.
Raison.	Ragione.	Rasou.	Rason.
Jardin.	Giardino.	Giardi.	Giardin.
Fin.	Fine.	Fi.	Fin.
Devoir.	Dovere.	Doér.	Dover.
Action.	Azione.	Assiou.	Azion.
Ortolan.	Ortolano.	Ourtoula.	Ortolan.

Un rapide coup d'œil jeté sur ce tableau suffit pour reconnaître que le caractère général des substantifs dans les dialectes lombards de l'est c'est d'affecter les formes des langues d'*oc*; et que celui des substantifs dans les dialectes lombards de l'ouest c'est d'affecter les formes des langues d'*oil*.

Ma, pa, padrou, timou, rasou, giardi, fi, assiou, ourtoula, sont des formes purement provençales et languedociennes.

Ortolan, azion, fin, giardin, rason, padron, man, pan, sont des formes purement bourguignonnes et françaises.

Quelles causes est-il raisonnable d'assigner à cette différence? — Il serait téméraire d'en indiquer avec l'idée de les considérer comme décisives; cependant, il est permis de rappeler que l'orient de la Lombardie fut colonisé par les Libices et les Orobés; peuples parlant la langue d'*oc*, et l'ouest par les Cénomans, peuples parlant la langue d'*oil*.

Les mêmes différences de formes se rencontrent dans le verbe.

Formes du verbe.

FRANÇAIS.	ITALIEN.	DIALECTE DE LA BORMIDA.	DIALECTE DE MILAN.
Aimer.	Amare.	Amar.	Amà.
Fmir.	Finire.	Fmir.	Fmì.
Sentir.	Sentire.	Sentir.	Senti.

FRANÇAIS.	ITALIEN.	DIALECTE DE LODI.	DIALECTE DE MILAN.
Fait.	Fatto.	Fai.	Fa.
Chanté.	Cantato.	Cantaf.	Canta.
Senti.	Sentito.	Sentit.	Senti.
Vu.	Veduto.	Vedut.	Vedu.

On voit que pour l'infinitif le dialecte de la Bormida reproduit les formes des langues d'*oil*, et le dialecte de Milan les formes pures des langues d'*oc*.

Pour le participe passé, le dialecte de Milan conserve encore les formes provençales; mais le dialecte de Lodi reproduit exactement les formes languedociennes.

Les formes du langage gaulois conservées en Italie par les tribus conquérantes établissent donc avec certitude l'identité d'origine des peuples qui occupent encore les deux pays; mais ce qui porte cette certitude jusqu'à l'évidence, c'est l'identité de vocabulaire des patois français et des patois italiens.

Cette identité sera établie au chapitre suivant, avec les développements nécessaires; mais la question traitée dans le chapitre actuel exige que cette identité reçoive quelques preuves à l'appui avant qu'il soit passé outre.

Nous prendrons encore nos exemples dans les dialectes lombards; et nous aurons soin de choisir des mots qui ne se trouvent pas dans le latin, afin qu'on ne puisse pas dire que c'est le latin qui les a versés dans les deux genres de dialectes.

FRANÇAIS.	LOMBARD.	CASCON OU AQUITAIN.
Nasse d'osier.	Bargat.	Bergat.
Épine.	Broc.	Broc.
Bruyère.	Brug.	Brugo.
Échalas.	Caras.	Carasson. (Bordelais.)
Coin du feu.	Cornos.	Courné.
Peloton.	Gomissel.	Gumichet.
Terre humide et mouvante.	Lama.	Lémou.
Late, gaule.	Lata.	Lata.
Piquet.	Passel.	Paissel. (Languedocien.)
Poutre.	Somé.	Saümé
Petit clou.	Stachetta.	Tachetto.
Gousse de légume.	Tega.	Téko.
Coup, heurt.	Truc.	Truc.
Flairer.	Usma.	Usma.

Ce tableau comparatif, qui pourrait être continué indéfiniment, sera repris avec les principaux dialectes de la haute Italie. Il nous semble suffire déjà pour faire comprendre que ces dialectes sont identiques avec les nôtres.

En résumant ce qui précède, ce chapitre a déjà atteint une partie de son but, qui est de montrer qu'en se répandant en Italie, au commencement du sixième siècle avant l'ère vulgaire, les Gaulois y apportèrent leur langue. Nous l'y avons montrée encore florissante, après tant de siècles, et ayant conservé avec sa grammaire, si caractérisée, non-seulement son vocabulaire, mais encore les formes appartenant aux diverses tribus.

Un pas nouveau est encore à faire dans cet ordre d'idées.

Les dialectes de la grande vallée du Pô et des vallées secondaires, ses tributaires, présentent avec la dernière évidence des éléments gaulois ou celtiques dans leur constitution même. Mais ces éléments ne se montrent-ils, en Italie, que dans ces dialectes ?

Ils se montrent partout, parce que, à des époques plus ou moins reculées, la race Gauloise ou Celtique s'est établie sur toutes les parties du sol italien.

Prenons pour exemple la langue italienne actuelle.

On sait qu'elle n'est autre chose que la langue de la Toscane, et plus particulièrement le dialecte de Florence, élevé par Dante, Bocace et l'Arioste à une grande valeur littéraire, et finalement adoptée par les Italiens comme langue nationale et

officielle, comme langue *Aulique*, selon l'expression de l'auteur de la Divine Comédie (1).

Une opinion routinière et irréfléchie veut que la langue italienne, dépourvue de toute originalité, soit le produit pur et simple de la décomposition du latin ; mais la critique sévère, qui ne se paye pas de vains mots, fait à ce sujet deux remarques importantes.

Elle remarque d'abord, comme nous l'avons déjà montré, que la grammaire italienne est absolument l'opposé de la grammaire latine.

Elle remarque ensuite qu'un bon tiers du vocabulaire italien se retrouve littéralement dans le vocabulaire espagnol et dans le vocabulaire français, sans se trouver dans le vocabulaire latin.

L'italien n'est donc pas seulement du latin décomposé, puisqu'il ne tient du latin ni sa grammaire ni une bonne partie de son vocabulaire.

En outre, les mots italiens qui sont à la fois absolument étrangers au latin et communs à l'espagnol et au français, sans l'être à aucune autre langue, ne peuvent évidemment offrir et n'offrent en réalité que des éléments gaulois ou celtiques.

On pourrait faire un long recueil de ces mots ; nous nous bornerons aux suivants, qui suffisent à prouver la thèse.

FRANÇAIS.	ITALIEN.	ESPAGNOL.
Hardi.	Ardito.	Ardit.
Essuyer.	Asciugare.	Enjugar.
Attaquer.	Attacare.	Atacar.
Attraper.	Attrappare.	Atrapar.
Arrêter.	Arrestare.	Arrestar.
Bande.	Banda.	Banda.
Barque.	Barca.	Barca.
Baril.	Barile.	Barril.
Bâtard.	Bastardo.	Bastardo.
Bâton.	Bastone.	Baston.
Brèche.	Brescia.	Brecha.
Bal.	Ballo.	Baile.
Cueillir.	Cogliere.	Coger.

(1) Dante cherchait une langue prise parmi les dialectes vulgaires, et qui pût servir à toute l'Italie.

Il la voulait *illustre, cardinale et aulique*. — *De vulgar. eloquio*, lib. I, cap. XV.

FRANÇAIS.	ITALIEN.	ESPAGNOL.
Commencer.	Cominciare.	Comenzar.
Compagnie.	Compagnie.	Compañia.
Danse.	Danza.	Danza.
Bois.	Bosco.	Bosque.
Blanc.	Bianco.	Blanco.
Caprice.	Capriccio.	Capricho.
Charrogne.	Carogna.	Carroña.
Débris.	Resti.	Resto.
Dérober.	Rubare.	Bobar.
Lance.	Lancia.	Lanza.
Lice.	Lizza.	Liza.
Marque.	Marchio.	Marca.
Marteau.	Martello.	Martillo.
Masque.	Maschera.	Mascara.
Mousse.	Musco.	Musgo.
Orgueil.	Orgoglio.	Orgulho.
Place.	Piazza.	Plaza.
Plage.	Piaggia.	Playa.
Pilier.	Piliere.	Pilar.
Penser.	Pensare.	Pensa.
Pièce.	Pezza.	Pieza.
Peser.	Pezare.	Pejar.
Payer.	Pagare.	Pagar.
Paille.	Paglia.	Paja.
Pellé.	Pala.	Pala.
Panier.	Paniere.	Panera.
Riche.	Ricco.	Rico.
Sauvage.	Salvaggio.	Salvage.
Tailler.	Tagliare.	Tajar.

Toute cette catégorie de mots italiens est absolument étrangère à la langue latine. Elle n'en saurait donc provenir par voie de corruption, ou autrement.

D'un autre côté, ces mots se retrouvent, comme on voit, sans aucune altération notable de forme, dans les langues littéraires de l'Espagne et de la France, et on les retrouverait dans la plupart des dialectes populaires des deux pays.

Il serait donc impossible de leur contester leur nature gauloise ou celtique; mais, comme ils appartiennent à des parties de l'Italie où les compagnons de Bellovèse ne firent pas des établissements permanents, on est logiquement amené à supposer que la migration du septième siècle avait été précédée par des migrations antérieures.

L'histoire a généralement trop négligé le moyen d'investigation

le plus puissant; surtout lorsqu'il s'agit de l'origine des peuples; c'est-à-dire l'étude et la comparaison des langues. « Si la communauté d'origine produit un parler analogue, dit Denys d'Halicarnasse, il est naturel de penser, lorsqu'il y a un parler différent, que l'origine n'est pas la même; sans quoi il faudrait dire que la même cause produit des effets opposés (1). »

Toute l'Italie du nord, depuis Turin jusqu'à Rimini, est manifestement gauloise. L'histoire et la philologie le prouvent. D'un autre côté, les dialectes de toutes les autres parties de l'Italie, ceux de l'Ombrie, de la Sabine, du Samnium, de la Campanie, du Latium, de la Toscane, appartiennent manifestement à la famille des dialectes du nord. Or, même langue signifie même nation ou même race. Au nom de ces principes, tous les Italiens primitifs proviendraient donc d'une émigration gauloise fort antérieure à celle de Bellovèse. Les Latins, les Ombriens, les Osques, les Pélasges, les Étrusques, gaulois par la langue, le seraient par l'origine.

Il faut demander à l'histoire la confirmation de cette vérité.

Longtemps avant qu'il fût question de Rome et des Romains, quatre nations se partageaient l'Italie : les Aborigènes, les Ombriens, les Pélasges et les Étrusques.

LES ABORIGÈNES.

Nous commençons par les Aborigènes, pour tenir compte de leur nom, car ils ne paraissent pas avoir occupé le sol italien avant les Ombres. Denys d'Halicarnasse assure qu'on les tenait pour *Autochthones*, et nés du sol (2). Il ajoute néanmoins que d'autres les tenaient pour des peuples errants, venus du dehors, vivant de lutte et de rapine (3), et qu'on les appelait aussi pour cela *Aberriqines*, c'est-à-dire vagabonds.

Ce qui résulte clairement de tous les textes relatifs aux Aborigènes, c'est qu'ils furent l'une des tribus de la nation qui occupa primitivement l'Italie et qui s'y établit, avant que l'Italie

(1) Εἰ γὰρ τὸ συγγενὲς τῆς ὁμοφωνίας αἴτιον ὑποληπτέον, θάτερον δὲ ταυτῆς διαφορίας· οὐ γὰρ δὲ κατὰ γε τὸ αὐτὸ ἐγχωρεῖ νομίζειν ἀμφοτέρω. — Dion. Halicarn. lib. I, cap. XXIX.

(2) Οἱ μὲν αὐτόχθονας Ἰταλίας, γένος αὐτὸ καθ' ἑαυτὸ... — Dion. Halic., lib. I, cap. X.

(3) ... πλάνητας, ἐκ πολλῶν συνελθόντας χωρῶν... Ἀβερίριγίνας... — *Ibid.*

s'appelât de ce nom, relativement moderne, et qui est resté définitif; car, selon la remarque de Virgile, le pays changea souvent de nom (1). Ces habitants primitifs de l'Italie s'appelèrent aussi de divers noms, comme Aborigènes, Ausons, Osques, Œontriens.

L'identité de la nation par rapport à ses tribus sera établie au chapitre suivant par l'unité du langage, et la variété des tribus résulte des divers noms qu'elles portent et des diverses localités qu'elles occupent.

Ainsi, Denys d'Halicarnasse place d'abord le siège des Aborigènes entre la Néra et le Vélino, autour de Riéti, et désigne comme leur ayant appartenu Palantium, Trébule, Vesbule, Suna, Orvinie, Carseoli et Tiore, villes qui existaient encore du temps de Caton le Censeur (2). Caton lui-même assimile les Aborigènes avec les Volsques et les place dans leur pays, c'est-à-dire dans le nouveau Latium, sur la rive droite du Liris ou Garigliano (3); enfin dans les temps suivants, et après la guerre de Troie, les Aborigènes se trouvent être les latins primitifs, c'est-à-dire ceux du vieux Latium. « Ces mêmes peuples, dit Denys d'Halicarnasse, qui n'ont changé que de nom, sont toujours restés en possession de ces lieux, sans en avoir jamais été chassés. Ils furent appelés Aborigènes jusqu'à la guerre de Troie, et ce ne fût qu'en ce temps-là que leur roi Latinus les nomma *Latins* (4). »

A quelle branche de la famille humaine appartenaient les Aborigènes? — Question difficile, et qui équivaut à la question de savoir par quel côté l'Italie primitive fut peuplée.

La philologie et l'histoire se réunissent néanmoins pour donner à penser que les Aborigènes appartenaient à cette grande et illustre nation des Celtes ou Gaulois, si ancienne en Occident, et dont la langue est établie en Italie, en Gaule et en Espagne. Nous verrons plus loin que l'idiôme des Latins du Latium se retrouve totalement pour la grammaire, et en très-grande partie pour le vocabulaire, dans les dialectes des Gaules; et l'histoire confirme ce témoignage, en autorisant à considérer les Aborigènes comme Gaulois.

(1) *Sæpius et nomen posuit Saturnia tellus.* — Virgil. *Æneid.*, lib. VIII, v. 329.

(2) Dionys. Halicarn., lib. I, cap. XIV.

(3) *Agrum quem Volsci habuerunt, campestris plenus Aboriginum fuit.* — Cato, *Origin.*, I, cité par Priscian., lib. VI.

(4) Dionys. Halicarn., lib. I, cap. IX.

Timagène, historien grec de la seconde moitié du premier siècle avant l'ère vulgaire, et qui avait composé une histoire des Gaules, assure que les premiers peuples qui portèrent le nom d'Aborigènes étaient ceux qui avaient peuplé la Gaule. C'est d'après lui que Ammien Marcellin s'exprime, à ce sujet, dans les termes suivants :

« Timagène, Grec par l'esprit de recherche et par la langue, a recueilli dans un grand nombre de livres des choses restées longtemps inconnues. C'est donc sur son autorité que, dissipant des obscurités anciennes, nous exposerons des faits clairs et précis. Il est certain que les premiers Aborigènes parurent dans la Gaule. Ils furent appelés Celtes du nom d'un de leurs rois, qui était populaire, et Galâtes du nom de sa mère. C'est en effet de ce dernier mot que les Gaulois sont nommés en langue grecque (1). »

D'après plusieurs historiens, que Denys d'Halicarnasse mentionne sans les nommer, les Aborigènes étaient une émigration de Ligures, peuples gaulois établis, comme nous l'avons déjà dit, sur les deux versants des Apennins, et qui se trouvaient voisins des Ombres (2).

Ce voisinage des Ombres et des Ligures, famille primitive et originaire d'où les Aborigènes étaient sortis, suivant la tradition qui précède, peut expliquer une troisième opinion, également rapportée par Denys d'Halicarnasse, et d'après laquelle les Aborigènes auraient été de race ombrienne (3).

Un seul témoignage vient contredire ceux qui précèdent et donner aux Aborigènes une origine grecque, au lieu d'une origine gauloise ; c'est celui de Caton le Censeur ; mais Denys d'Halicarnasse, qui rapporte son opinion, la combat, en faisant observer que Caton ne dit ni à quelle partie de la Grèce les Aborigènes auraient appartenu, ni par quel motifs ni à quelle époque ils auraient quitté leur patrie (4).

Un fait philologique nous paraît trancher la question. A Tiore, ville sainte des Aborigènes, se trouvait, comme à Dodone, une colonne du haut de laquelle l'oiseau sacré rendait les ora-

(1) Ammian. Marcell., lib. XV, cap. IX.

(2) Ἄλλοι δὲ Λιγύων ἀποίκους μυθολογοῦσιν αὐτοὺς γενέσθαι τῶν ὀμβροῦντων Ὀμβρικοῖς. — Dion. Halic., lib. I, cap. X.

(3) *Ibid.*, lib. I, cap. XIII.

(4) *Ibid.*, lib. I, cap. XI.

cles. Or, dans la langue des Aborigènes, dit Denys d'Halicarnasse, cet oiseau sacré se nommait *Pic*; c'est celui que les Grecs appelaient *Perce-Bois* (1).

C'est le Pivert.

On sait que le Pivert perce un trou rond dans le tronc ou dans la mère branche des arbres les plus durs, pénètre au cœur, s'y creuse une chambre et y fait son nid.

Ce passage de Denys d'Halicarnasse nous paraît décisif pour la nationalité des Aborigènes, parce qu'il permet de déterminer la langue qu'ils parlaient, et que *langue* et *nation* ont toujours été, comme on sait, deux termes identiques (2).

Or, il n'y a qu'une seule langue dans laquelle l'oiseau sacré des Aborigènes se soit appelé *Pic*, avec la signification de *Perceur*, parce qu'il n'y en a qu'une seule dans laquelle *percer*, *trouver* se dise *Pika*, *Piquer*; c'est la langue gauloise; nous allons le montrer.

Mais constatons d'abord, à l'aide d'inscriptions antiques trouvées dans l'Ombrie, c'est-à-dire dans le pays où les ruines de Tiore existent encore, que les habitants primitifs de ce pays donnaient réellement au Pivert le nom de *Pic* ou de *Pico*. L'oiseau sacré est désigné dans les rites ombriens sous le nom de *Peicu* et de *Peico* (3). Le témoignage de Denys d'Halicarnasse est donc confirmé par les monuments épigraphiques.

D'un autre côté, il est constant que dans tous les dialectes des pays originairement peuplés par des Gaulois ou des Celtes, en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, l'ancien oiseau sacré des Aborigènes se nomme *Pic*, et ce nom a dans les dialectes de ces pays, comme dans la langue des Aborigènes, la signification de *Perceur*.

(1) Παρά δὲ τοῖς Ἀθωριγῖσι θεόπεμος ὄρνις, ὃν αὐτοὶ Πῖκον, Ἑλληνῶς δὲ Δρυσοκόλαπτην καλοῦσιν, ἐπὶ κίονας ξυλίνου φαίνόμενος; τὸ αὐτὸ ἔθρα. — Dion. Halicarn., lib. I, cap. XIV.

(2) Au moyen âge, le mot *langue* et le mot *nation* s'employaient l'un pour l'autre, pour déterminer la nationalité de quelqu'un.

On disait les hommes de telle langue, ou de telle nation.

L'Ordre de Malte se divisait en huit langues ou nations, qui étaient celles de : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Angleterre et Castille.

L'ancienne faculté des Arts de Paris comprenait quatre Nations ou langues, qui étaient : France, Picardie, Normandie et Angleterre.

(3) Voyez la sixième table d'*Iguvium*, lignes 1 et 3. + Fabretti, *Corpus inscriptionum italicarum*, p. 11; Aug. Taurinorum, 1867.

En Italie, on dit encore *Pico*; mais en Espagne le nom se commente lui-même, et devient *Bèquè-Bo*. Ce *Bo* est un patois représentant le mot *Bosque*, qui signifie *Bois*.

En dialecte suisse du canton de Vaud, le *Pic* se nomme *Bekä-Bou*. En dialecte des Vosges, on dit *Bic-Bos*; en dialecte du Jura, *Becca-Bos*; en dialecte lorrain, *Bâque-Bôs*; en dialecte Wallon, *Biek-Bos*; en dialecte rouchi, ou de Valenciennes, *Bika-Bôs*; en dialecte picard, *Bèkè-Bôs*; en dialecte messin, *Bache-Bo*; en dialecte de Maubeuge, *Beke-Bo*; en dialecte de Bar-le-Duc, *Bîché-Bo* (1).

Tous ces noms reproduisent les variations que présentent, dans les divers dialectes ou patois, le mot *Pic* et le mot *Bois*.

En Gascon, le pivert se nomme *Pic-Laye*. C'est toujours le sens de *Perce-Bois*; car *laye* est un vieux mot gaulois conservé dans les chartes, signifiant *Bois*, et qu'on retrouve dans le nom de *Saint-Germain-en-Laye* (2).

Dans le dialecte vulgaire de l'Ile-de-France, le *Pic* se nomme *Pique-Bois*. C'est l'expression qu'a employée le Père le Jay, dans sa traduction de Denys d'Halicarnasse.

Ce qu'il y a d'essentiel dans le nom gaulois du Pivert, ce n'est pas bien évidemment la signification de *Perce-bois* qui y est attachée; c'est le mot *Pic* ou ses équivalents *Bic*, *Beke*, *Beka*, etc., appartenant aux divers dialectes. Toutes les langues de l'occident appellent le Pivert *Percé-bois*; mais seule la langue gauloise le nomme *Pic*, ou *Pique-Bois*, parce que seule la langue gauloise emploie les mots *Piquer*, *Pika*, pour dire *percer*.

La langue anglaise, dont le vocabulaire est aux trois quarts gaulois, nomme le Pivert *Wood-peker*, c'est-à-dire encore *perce-bois*; mais *Peker*, qui se prononce *piqueur*, est évidemment le substantif du verbe *piquer*.

Il nous reste enfin à expliquer comment, malgré l'apparence, le mot français Pivert signifie également *Perce-bois*.

La forme primitive du nom du Pivert est *Pic-vert*. C'est ainsi qu'il est écrit dans le plus ancien de nos dictionnaires, celui de Furetière.

Dans le dialecte de la Touraine, employé par Rabelais, on dit

(1) Voir les Glossaires suivants: *Patois suisses*, par le doyen Bridel; — *Patois de la Flandre française et wallone*, par Vermesse; — *Patois picard*, par Jules Corblet; — *Patois lorrain*, par Orbelin.

(2) Voy. Du Cange, *Glossar. mediæ et infimæ latinitat.*, verbis *Leda* et *Leia*

Pivars. On disait aussi *Pic-Mars*, parce que dans la religion des Gaulois comme dans celle des Aborigènes ou Latins le *Pivert* était consacré au dieu de la guerre (1).

Voici un passage de Rabelais qui mentionne ces deux formes du mot :

« Une herbe..., de laquelle usent les *Pics-Mars* (vous les nommez *Pivars*), quand de quelque puissant coin de fer l'on estoupe le trou de leurs nids, lesquels ils ont accoutumé industrieusement de faire et caver dedans le tronc des fortes arbres (2). »

Eh bien, le mot *vert*, qui termine le nom de l'oiseau sacré des Gaulois en français, n'est pas un adjectif indiquant la *couleur verte*; c'est un substantif signifiant *arbre*, et principalement un *arbre de futaie*.

C'est ce qui est très-nettement expliqué, au sujet du mot *verdier* et du mot *verderie*, dans une ordonnance de Louis XI, de l'année 1477, sur les *Eaux et Forêts* de la couronne.

La fonction de l'officier nommé *Verdier* y est ainsi définie : « ... Il veille sur la *Verderie*, c'est-à-dire sur la *Forêt bonne à couper* (3). — Un autre vieux texte dit : « La forêt du roi en futaie, *Foresta regis de viridi* (4). »

La forme *Ver*, signifiant *bois*, se trouve même dans les romans du XIII^e siècle; on lit dans le roman de *Garin* :

« Et Fromond broche de *Ver* de Valfondée (5). »

Seul, parmi tous les dialectes gaulois, le bas-breton semblerait ne pas donner au *Pivert* le nom de *Pic*. On l'appelle en Cornouaille *Ébeül-Koad*, poulain de Bois; en Vannes, *Karek-Koad*, jument de Bois, et *Kilek-Koad*, coq de Bois. Cependant, le père de Rostrenen constate qu'on l'appelle également *Picq*.

En résumé, le nom donné à l'oiseau sacré des Aborigènes d'abord par eux-mêmes, ensuite par les dialectes gaulois, est une particularité philologique autorisant à croire que les Aborigènes étaient une tribu celtique. Tous les doutes dis-

(1) Les Latins révéraient le *Pivert* et se gardaient bien de lui faire aucun mal. — Il était consacré à Mars. — Plutarq. *Fortun. roman.*, cap. XIII. — XXI.

(2) Rabelais, *Pantagruel*, liv. 4, chap. 62, in-4^o; Amsterdam, 1751.

(3) *Is viridis*, seu silvæ cæduæ curam habet. — Du Cange, *Glossar. med. et infim. latin.*, verbo *Viridarius*.

(4) *Ibid.*, verbo *Viride*.

(5) *Ibid.*, verbo *Yerceillum*.

paraîtront lorsque, dans un chapitre ultérieur, nous examinerons la langue des Aborigènes, c'est-à-dire le latin rustique du Latium. On verra qu'elle est pleine de mots gaulois, dont beaucoup n'ont même pas été adoptés par le latin littéraire, formé dans les écoles de Rome.

A côté des Aborigènes, et même établis avant eux sur le territoire où Rome fut bâtie, vivaient les Sicules, autre tribu celtique. Chassée d'Italie par les Aborigènes (1), elle passa en Sicile, où elle porta la langue osque, qui était, comme on verra, manifestement gauloise.

LES OMBRIENS.

La plus grande et la plus importante des nations primitives de l'Italie, c'était celle des Ombres ou Ombriens.

L'Ombrie, si on la considère dans la situation que lui laissa le développement de la puissance des Étrusques, était une région de forme à peu près rectangulaire, comprise entre l'Adriatique, le Rubicon, le Tibre, la Néra et l'Esino, et divisée par l'Apennin en deux parties; mais c'était l'Ombrie déchue; elle s'était primitivement étendue beaucoup plus à l'ouest, entre l'Apennin et le Pô, avant d'être absorbée dans l'Étrurie circumpadane. C'est à ce titre que Servius la nommait « une partie de l'Étrurie (2) », et que Pline rappelait que les Étrusques lui avaient enlevé trois cents villes (3).

Tous les historiens sont unanimes pour faire des Ombres le peuple le plus ancien de l'Italie, c'est-à-dire pour les placer, à cet égard, au rang des nations réputées autochthones, comme les Sicules et les Aborigènes.

« Les Ombriens, dit Pline, passent pour la nation la plus ancienne de l'Italie (4). » Florus s'exprime à leur sujet dans les

(1) Denys d'Halicarnasse fait des Sicules des autochthones du territoire de Rome.... Παλαιότατοι τῶν μνημονευομένων λέγονται κατασχεῖν βάρβαροι Σικελοὶ, ἔθνος ἀθηγενές, lib. I, cap. IX.

Ces Sicules, si antérieurs aux Romains, et même aux Latins, appelaient la gelée, *gélû*, un hippodrome *campos*, et un lièvre *léporis*. — Voy. Fabretti, *Glossar. italic.*, verb. *Gelu*, *campos*, *leporis*.

(2) *Umbria, pars Tusciæ*. Servius, *Æneid.*, lib. XII, vers. 753.

(3) Plin., *Histor. nat.*, lib. III, cap. XIX.

(4) *Umbrosum gens antiquissima Italiæ existimatur*. — Plin., *Histor. nat.*, lib. III, cap. XIX.

mêmes termes (1); et Denys d'Halicarnassé les considère comme les peuples naturels du Rétin (2).

Enfin Strabon constate qu'avant l'établissement de la puissance romaine les Ombres disputaient aux Étrusques la domination de l'Italie (3).

À quelle branche de la famille humaine appartenait la nation ombrienne ?

À cette question, l'histoire répond sans hésiter que les Ombriens étaient Gaulois d'origine.

Solin, compilateur qui écrivait vers le milieu du second siècle, rapporte en ces termes l'opinion de Bocchus, roi de Mauritanie, beau-père de Jugurtha, et historien estimé, ainsi que celle de Marcus Antonius, le grand orateur :

« Bocchus déclare que les Ombres sont une race d'anciens Gaulois. M. Antonius rapporte que les Grecs les ont appelés *Ombriens*, parce qu'ils survécurent à l'inondation, pendant le désastre du déluge (4). »

Servius, célèbre commentateur de Virgile, confirme la même tradition : « Marc Antonin, dit-il, raconte que les Ombres sont certainement une race d'anciens Gaulois (5). »

L'origine gauloise des Ombriens ressortira d'ailleurs clairement, au chapitre suivant, de l'examen de leur langue, dans laquelle se retrouvent les éléments de nos patois.

Avec les Aborigènes, les Sicules et les Ombres finit la liste des nations établies en Italie aux époques antéhistoriques, car l'arrivée des Pélasges et des Étrusques appartient aux époques datées avec certitude.

Quant aux autres nations italiennes, telles que les Sabins, les Picentins, les Samnites, les Osques, les Lucaniens, les Brutiens, c'étaient autant d'émigrations ou d'extensions des Ombres,

(1) Flor., lib. I, cap. XVII.

(2) Dion. Halic., lib. I, cap. XLIX.

(3) Strab., lib. V, cap. I, § 10.

(4) Bocchus absolvit Gallorum veterem propaginem Umbros esse. M. Antonius refert eosdem, etc.... — Solin, Polyhist., lib. I, cap. II. — Dans la tradition rapportée par M. Antonius, le nom des Ombriens venait du mot grec *ὀμβρος*, signifiant pluie.

(5) Sane Umbros veterum Gallorum propaginem esse M. Antoninus refert. — Serv., *Æneid.*, lib. XII, vers. 753. — Le texte de Servius, *Leopardia*, 1717, in-4°, porte *M. Antoninus*, ce qui semblerait désigner Marc-Aurèle.

parties du giron national sous la conduite du *Pic* fatidique, et avec les cérémonies traditionnelles du *printemps sacré*. On sait que ce nom désignait la génération complète de tous les hommes et de tous les animaux nés pendant un printemps voué par avance aux dieux, et qui devaient émigrer en d'autres pays, pour éviter un holocauste réel (1).

Il n'est pas douteux que les Sabins fussent une colonie ombrienne, passée sur les bords de la Néra, car Denys d'Halicarnasse l'établit à l'aide d'autorités qui n'ont pas été contestées (2). Strabon ajoute que les Picentins étaient des Sabins, qui avaient émigré sous la conduite du *Pic* (3). Les Sabins nommaient le pic *oiseau Sancal* (4), c'est-à-dire encore oiseau *perceur*, car dans le dialecte de la Basse Bretagne *percer* se dit *sanka*.

Restent les deux grands problèmes de l'ethnologie italienne, c'est-à-dire la nationalité des Pélasges et des Étrusques. Nous croyons que l'état actuel de la philologie permet de les résoudre d'une manière satisfaisante.

LES PÉLASGES.

La nation des Pélasges offre ce singulier caractère, d'avoir laissé en Europe des traces impérissables de son passage, et d'avoir disparu en emportant avec elle le mystère de ses origines.

On peut dire qu'en Grèce tous les poètes depuis Homère, et tous les historiens, depuis Hérodote, ont parlé des Pélasges. Ils ont été unanimes à reconnaître en eux un peuple militaire, agricole et religieux, toujours agité par l'esprit de lutte et le goût des aventures; mais il faut une connaissance approfondie de l'antiquité et une critique à la fois hardie et prudente pour mettre de l'ordre, de la clarté et de la précision dans le résumé général des migrations, des établissements, des destinées de ce peuple, qui est resté depuis trois mille ans l'une des énigmes de l'histoire.

(1) Voir, sur le *ver sacrum*, Festus, p. 8, du manuscrit de la bibliothèque Farnèse, publié par Egger; Paris, 1838.

(2) Dion. Halic., lib. II, cap. LXIX.

(3) Strabon., lib. V, cap. IV, § 2.

(4) Avis Sanqualis. — Tit. Liv., lib. XLI, cap. XIII.

Un savant français, Larcher, nous paraît être celui qui a débrouillé avec le plus de sagacité et de sûreté les traditions relatives aux Pélasges. Nous croyons donc ne pouvoir mieux faire nous-mêmes que de suivre et de résumer son travail.

Toutefois, quelques mots préliminaires sont nécessaires pour distinguer les deux grandes familles de peuples qui s'établirent dans la Grèce.

La Grèce et les Grecs reçurent leur nom usuel des Romains et de la langue latine. Dans leur langue, les Grecs se nommaient *Hellènes*, et leur pays *Hellade*. Il n'y a pas dans la langue grecque de mot correspondant au nom latin *Græcia*, Grèce (1).

L'Hellade ou la Grèce fut peuplée du nord au sud. La famille hellénique partit de la Thessalie, où elle était établie entre le Pénée et l'Asope; elle comprenait deux branches distinctes; l'Ionienne, qui produisit le rameau attique, et l'Éolienne, qui produisit le rameau dorique. D'abord, les Hellènes ne franchirent pas l'isthme; la branche ionienne s'établit à gauche, dans la Béotie et l'Attique; la branche éolienne s'établit à droite, autour et dans les vallées du Parnasse, en Phocide (2).

Plus tard, toutes les parties de la famille Hellénique gagnèrent le Péloponèse, les îles et l'Asie Mineure.

Mais pendant que l'Hellade était peuplée du nord au sud, les îles et le Péloponèse étaient envahis du sud au nord par une famille de Grecs très-différente de l'hellénique, et divisée en trois rameaux, qui étaient les Cariens, les Lélèges et les Pélasges.

Ces trois tribus étaient réellement grecques, puisque le fond de leur langue était composé de mots grecs; mais elles n'étaient pas helléniques, car leur langue n'avait pas la grammaire des Hellènes, et ceux-ci les traitaient de *Barbares*.

Trois traits constituaient à ces tribus un caractère national commun: elles étaient exclusivement guerrières, servant comme mercenaires, quand elles n'étaient pas en armes pour leur compte; elles couvraient l'Asie et les îles de châteaux fortifiés et de grands tombeaux élevés à leurs chefs, et elles parlaient

(1) On trouvera dans le *Trésor* de Henri Estienne, au mot Γραικός, les trois ou quatre cas dans lesquels ce mot est employé par des auteurs anciens dans le sens de grec.

(2) L'histoire de la famille hellénique est très-exactement rapportée dans Strabon, lib. VIII, cap. I, II et seq.

cette langue à vocabulaire grec, traitée de barbare par les Hellènes (1).

Maintenant, nous allons détacher de l'histoire de ces tribus celle des Pélasges.

Les Pélasges apparaissent en Europe un peu plus de dix-neuf siècles avant l'ère chrétienne. On les trouve dans le Péloponnèse, dont ils occupent la partie orientale, ou l'Argolide. Ils émigrent vers l'an 1896, et passent vers la partie occidentale entre l'Alphée et le golfe de Messène, dans le pays appelé depuis Arcadie.

Treize ans après, vers l'an 1883, les Pélasges émigrent de nouveau, passent l'Isthme, traversent le pays appelé depuis l'Hellade, et s'établissent en Thessalie, entre le Pénée au sud, le mont Olympe au nord, la mer Égée à l'est, le mont Pœus à l'ouest. Ce pays prit le nom de Pélasgiotide.

Après un séjour d'environ trois cent quarante-deux ans, 1541 ans avant l'ère vulgaire, de nouvelles tribus pélasgiques, venues aussi peut-être du Péloponnèse, envahissent la Thessalie ; et la nation primitive, chassée de ses demeures, se disperse.

Ces émigrants vont, les uns sur le haut Pénée, en Estiotide, les autres en Béotie, en Phocide, en Asie Mineure, sur les bords de l'Hellespont ; mais la plus forte colonne prit à l'ouest, doubla le golfe d'Ambracie, et s'établit en Thesprotie, autour de Dodone, célèbre par l'oracle de Jupiter, qu'elle y fonda.

Dodone porte aujourd'hui le nom de Gardiki, un peu à l'est de la vallée de Janina, dans l'Albanie.

Ces Pélasges de Dodone sont les seuls qui resteront désormais dans l'histoire, et dont nous aurons à suivre les migrations, car nous allons les voir arriver en Italie.

Quelle route vont-ils tenir ?

Dans la Thesprotie et à Dodone, ils étaient en face de Corcyre ou de Corfou, et, de là à peu de distance du cap le plus oriental de la Calabre, d'où ils auraient pu naviguer, en suivant la côte, jusqu'aux embouchures du Pô.

Ont-ils pu en ces temps reculés, où des forêts inextricables couvraient l'Europe, remonter au nord par terre, à travers les pays alors innommés et qui s'appellent aujourd'hui le Monté-

(1) On trouvera des notions précises sur cette famille spéciale de Grecs dans Hérodote, lib. I, cap. 57 ; dans Strabon, lib. VIII, cap. 6 ; et cap. XIV, cap. 11.

négro, l'Herzégovine, la Dalmatie, l'Illyrie, et pénétrer en Italie par les défilés des Alpes carniques? (1)

Le fait est qu'on les trouve arrivés à la bouche la plus septentrionale du Pô, vers l'an 1400 avant l'ère vulgaire. Ils y fondèrent la ville de Spina, qui donna le nom de Spinétique à cette embouchure du fleuve.

C'était six siècles et demi avant la fondation de Rome, et cent trente ans avant la prise de Troie.

Après leur arrivée en Italie, les principales bandes pélasgiques pénétrèrent dans l'Ombrie, en la traversant, s'allièrent aux Aborigènes, et s'établirent parmi eux. Les uns et les autres, descendant la crête de l'Apennin dans le sens de la vallée du Tibre, atteignirent et dépassèrent les lieux où plus tard fut bâtie Rome; et c'est vers l'année 1350 que, poussant plus loin encore vers le sud-est, les Ombriens, réunis aux Pélasges, chassèrent les Sicules de la basse Italie, et les rejetèrent en Sicile, d'où ils ne sont plus sortis.

Quittons ici un moment l'analyse du récit de Larcher (1), et examinons, avec un autre savant français, Petit-Radel, les points précis où la nation pélasgique assit son pouvoir passager et imprima les traits ineffaçables de sa mémoire.

Quelque accrédités que soient les témoignages de l'histoire, il est toujours important, lorsqu'il s'agit d'époques aussi reculées, que ces témoignages soient confirmés et expliqués par des preuves matérielles et irrécusables, comme le sont les médailles ou les monuments.

Les Pélasges ont semé leur route à travers l'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie, l'Archipel grec, la Sicile, la Sardaigne, l'Espagne, de monuments que leur originalité désigne aux yeux les moins attentifs, et qui, encore debout en ce moment, défient les éléments depuis plus de trente siècles.

Ce sont les murs que déjà du temps d'Hérodote on attribuait aux Cyclopes.

Le caractère de ces murs, employés aux enceintes des villes, aux citadelles, aux temples, est d'être construits en polyèdres

(1) Larcher, *Essai de chronologie d'Hérodote*, chap. VIII, où se trouvent rapportés, comparés et coordonnés, avec une remarquable netteté, tous les témoignages des anciens poètes et des anciens historiens sur les diverses branches de la nation des Pélasges.

irréguliers, taillés à la règle flexible de plomb, et ajustés, en blocs énormes, sans ciment. Aristote et Euripide parlent de cette règle, qu'ils appellent, Euripide la règle phénicienne, et Aristote la règle lesbienne (1); et Denys d'Halicarnasse rapporte qu'elle fut remplacée, dans l'architecture de l'Italie, par la règle droite, dont Tarquin l'Ancien introduisit l'usage à Rome (2).

Les murs pélasgiques étaient depuis bien des siècles aux yeux des savants et des artistes l'enseignement si précieux qu'ils contiennent, sans que personne eût pénétré leurs mystères, lorsqu'un Français, Petit-Radel, allé en Italie, en 1791, pour herboriser, en rapporta et expliqua, en 1802, devant l'Institut surpris et convaincu, la légende historique d'un des peuples les plus anciens et les plus singuliers de l'Occident, écrite en monuments indestructibles.

La révélation de Petit-Radel s'imposa comme la vérité elle-même; et aucun doute ne s'est élevé depuis lors sur la nature pélasgique des monuments caractérisés par la construction polyédrique et irrégulière qu'il avait signalée (3).

Grâce à ses travaux, nous pouvons donc, avec toute certitude, suivre le mouvement des Pélasges en Italie.

Nous avons vu arriver les Pélasges par le nord de l'Ombrie, et descendre au midi, vers la Sabine et le Latium. Cette marche historique est matériellement confirmée par la construction de deux villes pélasgiques, Spolète, sur la rive droite de la Nera, et Ameria, sur la rive gauche du Tibre. Dans ces temps reculés les Ombres s'étendaient à l'ouest, puisque Pline dit qu'ils confinaient aux Ligures. C'est donc probablement à l'époque où ils étaient mêlés aux Ombres que les Pélasges bâtirent sur la rive droite du Tibre, au-dessus du lac Trasimène, la ville de Cortone, dont les Étrusques s'emparèrent plus tard.

Il est à remarquer que la nation pélasgique ne s'établit pas

(1)... Τὰ Κυκλώπων βάρβα, Φοίνικι κανόνι.... — Eurip., *Hercul. Fur.*, act. V, v. 946-7.

Τοῦ γὰρ ἀριστοῦ ἀριστος καὶ ὁ κανὼν ἐστίν, ὥσπερ καὶ τῆς Αἰσθίας οἰκοδομῆς ὁ μολιέθρινος κανὼν· πρὸς γὰρ τὸ σχῆμα τοῦ λίθου μετακινεῖται, καὶ οὐ μένει ὁ κανὼν. — Aristotele, *Elhic. Nicomach.*, lib. V, cap. XIV.

(2)... Πρῶτος ἐδοκίμασε λίθου ἀμαζιναίου εἰργασμένους πρὸς κανόνα κατασκευάζειν. — Dion. Halicarn., lib. III, cap. LXVII.

(3) Voir Petit-Radel, *Recherches sur les monuments Cyclopéens ou Pélasgiques*; Paris, 1841, in-8°.

au nord de l'Italie au delà d'une ligne transversale et un peu brisée, tirée de Spolète à Cortone, par Ameria.

Le séjour des Pélasges parmi les Sabins est marqué par la fondation de quatre villes, Tiore, Suna, Vesbola et Fundi.

Tiore offre encore à Torano, sur la route de Riéti à Rome, près de Monte-Castori, les restes du temple de Mars, où le Pic sacré rendait les oracles, à l'imitation des colombes de Dodone. Suna s'appelle aujourd'hui Alsana ou Alzana, et Vesbola montre ses ruines près du bourg de Marmosedio. Fundi n'a pas changé de nom, ce qui montre que les terminaisons des noms en *i*, comme Arpi des Dauniens et Carsoli des Marses, appartiennent aux patois de l'Italie primitive.

En poussant au midi, les Pélasges dépassèrent à peine le cours du Liris, ou Garigliano. On ne trouve en effet au delà de cette ligne que deux villes pélasgiques, Albe des Marses, un peu au nord du lac Fucin, et Bovianum, aujourd'hui Boiano, chez les Samnites.

C'est donc à l'orient de Rome, dans les montagnes des Volsques et des Herniques, que les Pélasges fondèrent leur puissance sur la rive gauche du Tibre. On trouve en effet dans cette région quatre villes chez les Volsques : Setia, aujourd'hui Sezzia ; Signia, aujourd'hui Segni ; Cora, aujourd'hui Cori ; et Norba, qui n'a pas changé de nom. On en trouve deux chez les Herniques : Alatrium, aujourd'hui Alatri, et Ferentinum, aujourd'hui Ferentino ; et enfin au delà du Liris, Arpinum, aujourd'hui Arpino, patrie de Marius et de Cicéron, et Atina, aujourd'hui Citta d'Antina.

Le vieux Latium ne contient que trois constructions pélasgiques, la ville d'Ardea, chez les Rutules, dont les ruines encore debout appartiennent aux princes Cesarini, le temple de Cîréé, sur le mont Circello, et le temple de Feronia, près de Terracine.

Maîtres du cœur de l'Italie, les Pélasges étendirent encore leur puissance au delà du Tibre, dans ces riches contrées qui prirent plus tard le nom d'Étrurie et de Toscane. Les historiens leur attribuent unanimement la construction d'Agylla, nommée plus tard Cœre, et aujourd'hui Cervetri, sans qu'il soit resté de traces de leurs constructions ; mais on en retrouve les caractères manifestes dans les ruines de Cosa, devenue Ansedonia, sur les bords du lac de Burano ; dans celles de Saturnia, sur l'Albegna ; enfin dans celles de Rosellæ, aujourd'hui Roselle, sur l'ancienne voie Claudia, un peu au nord de Grossetto, au centre de la Maremme toscane.

En résumé, les Pélasges construisirent au moins vingt-trois villes dans l'Italie centrale et autour de Rome, en comprenant dans ce nombre, non pas celles que les historiens leur attribuent, mais seulement celles dont les ruines sont encore debout ; savoir, deux en Ombrie, quatre dans la Sabine, une chez les Marses, une chez les Samnites, quatre chez les Volsques, deux chez les Herniques, deux dans le nouveau Latium au delà du Liris, trois dans le vieux Latium, enfin quatre en Étrurie, en comptant Cortone.

Une puissance aussi considérable, exercée pendant plus de deux siècles sans partage, car elle ne fut détruite dans l'Étrurie que vers l'an 1219 avant l'ère vulgaire, et elle se maintint toujours dans le Latium, dut nécessairement laisser des traces profondes dans le langage de l'Italie centrale ; et il devient indispensable de rechercher, avant d'aller plus loin, quelles étaient la nationalité et la langue des Pélasges.

Trouver la nationalité, c'est trouver la langue ; comme trouver la langue, c'est déterminer la nationalité. Cherchons-les toutes deux dans les faits.

C'est un fait que les Pélasges furent les habitants primitifs du Péloponèse et de la Grèce ; si bien qu'au témoignage formel de Strabon, appuyé sur toute l'antiquité, le Péloponèse s'appela d'abord Pélasgie (1), et que tous les Grecs anciens portèrent en commun le nom de Pélasgiotes (2).

Les Pélasges étaient donc des Grecs ; — mais ils n'appartenaient pas à la race des Grecs Hellènes, divisée, comme nous l'avons dit, en quatre grandes familles, les Ioniens, les Attiques, les Éoliens et les Doriens (3) ; et comme toute division en nations répond à une division en langues, il y eut deux langues grecques, l'hellénique ou celle des Hellènes, et la grecque barbare, comme celle des Cariens ou Lélèges et celle des Pélasges.

Ces deux langues restèrent toujours séparées. La nation hellénique, dit Hérodote, conserva toujours sa langue (4) ; et quant aux Pélasges, ils parlaient encore de son temps une langue barbare (5).

(1) D'après Éphore et Euripide. — Strabon, lib. V, cap. II, § 4.

(2) D'après Euripide. — Strab., lib. VIII, cap. VI, § 9.

(3) Comme les Grecs Hellènes prévalurent, ils furent reconnus pour les seuls vrais Grecs. — Voir Strab., lib. XIV, c. V, § 26.

(4) Hérodote, lib. I, cap. LVIII.

(5) ... Πησαν οἱ Πελασγοὶ βάρβαρον γλώσσαν ἔεντες. — Hérodote, lib. I, cap. LVII.

Or, en quoi cette langue barbare d'une famille de Grecs primitifs différait-elle de la langue des grecs Hellènes?

Était-ce par une prononciation plus rude? — Non, dit Strabon (1). — Était-ce par l'emploi de mots complètement étrangers? — Non encore, ajoute-t-il, car il y a un très-grand nombre de mots grecs dans la langue des Cariens, grecs primitifs et race militaire, comme les Pélasges (2), et qui, comme les Pélasges, parlaient aussi une langue barbare (3).

La barbarie de la langue, dit Strabon, consiste, non dans une prononciation vicieuse, mais dans les propriétés qui lui donnent un caractère spécial, et qui la distinguent du grec hellénique (4); si bien qu'en définitive, « parler barbare signifie ne point parler helléniquement le grec (5).

En résumé, on disait des Pélasges et des Cariens qu'ils avaient une langue barbare, parce qu'en parlant le grec ils ne le parlaient pas selon les règles. Le grec barbare était donc celui qui ne suivait pas la grammaire adoptée par les quatre familles de la nation hellénique. En d'autres termes, le grec barbare était un patois grec, mais différant du grec hellénique par ses propriétés grammaticales.

Il en était de même du latin barbare. Aulu-Gelle définit le *barbarisme* une « façon de parler à la manière des paysans, » *rusticè loqui* (6). Nous verrons au chapitre suivant que les paysans du Latium parlaient en effet une langue ayant ses propriétés caractérisées, c'est-à-dire son vocabulaire particulier et surtout sa grammaire spéciale.

D'ailleurs, les grammairiens firent toujours la distinction d'une vieille langue grecque (7), différente de la langue plus récente, appelée hellénique (8); et Varron affirme que les mots de cette

(1) Strab., lib. XIV, cap. II, § 28.

(2) *Ibid.*

(3)... Βαρβαροφώνους τῶν Κάρων, ... d'après Homère. — Strab., lib. VIII, cap. VI, § 6.

(4)... Ἀλλά κατὰ τὰς διαλεκτῶν ιδιότητας. — Strab., lib. XIV, cap. II, § 28.

(5) Οὕτως οὖν καὶ τὸ βαρβαροφωνεῖν καὶ τοὺς βαρβαροφώνους δεκτέον τοὺς κατὰ ἑλληνίζοντας. — Strab., lib. XIV, cap. II, § 28.

(6) Aul. Gell., *Nott. Attic.*, lib. XIII, cap. VI.

(7) Aliquot verborum antiquorum Græcorum... — Aul. Gell., lib. I, cap. XVIII.

(8) ... Græcum, quod nunc nominant Ἑλλήνα. — *Ibid.*

vieille langue grecque ont été apportés en Italie par les Pélasges (1).

S'il résulte de l'examen de ces mots qu'ils sont à la fois grecs et celtiques, on sera autorisé à considérer les Pélasges comme une branche latérale de la famille aryane, et ils seront ce peuple mystérieux et presque bilingue, qui a porté les mots celtes dans la Grèce et dans le Latium et les mots grecs dans la Gaule.

Or, voici quelques-uns de ces mots pélasgiques, répudiés par le grec hellénique, et qui entrèrent dans le vieux latin rustique du Latium, comme dans nos dialectes :

Λέπορις, devenu *Lepus*, lièvre, en latin. Le grec hellénique disait Λαγώς.

Φῶρ, devenu *Fur*, voleur, en latin. Le grec hellénique disait Κλέπτης.

Πύτεον, devenu *Puteus*, puits, en latin. Le grec hellénique disait Φεῖαρ.

Πέρνα, devenu *Perna*, jambon, en latin. Le grec hellénique disait Κωλή ou Πετασών.

Ὀῖς, devenu *Ovis*, brebis, en latin. Le grec hellénique disait Περόβρον.

Πόρκος, devenu *Porcus*, porc, en latin. Le grec hellénique disait Ὑς, et plus récemment encore, χοῖρον.

Πανός, devenu *Panis*, pain, en latin. Le grec hellénique disait Ἄρτος.

Πάννος, devenu *Pannus* (2), morceau d'étoffe, en latin. Le grec hellénique disait Ἴρακος.

Δῶμος, devenu *Domus*, maison, en latin. Le grec hellénique disait Οἶκία.

Καβάλλης, devenu *Caballus*, cheval, en latin. Le grec hellénique disait Ἴππος.

Φήρ, devenu *Fera*, bête féroce, en latin. Le grec hellénique disait Θήρ.

Μορτός, devenu *mortuus*, mort, en latin. Le grec hellénique disait θνήσκός.

Il serait sans intérêt pour l'objet de ce chapitre de développer davantage ce tableau; mais il est important de faire observer que ces mots empruntés au grec antique appartiennent en même temps au gaulois, dans la proportion de neuf sur douze.

En effet, λέπορις est le languedocien *lébré*; πύτεον, πόρκος, πάννος, δῶμος sont le français *puits*, *porc*, *panne*, *dôme*; πέρνα est le landais *perno*; ὄϊς est le vieux français *ouailles*; πανός est le gascon *pan*; Καβάλλης, est le montalbanais *tchabal*; il n'y a pas jusqu'au mot hellénique χοῖρον, qui ne soit le forézien *caïon*.

Nous avons donc raison de dire que les Pélasges ou les habitants primitifs du Péloponnèse parlaient à la fois grec et celtique.

L'existence d'une nation primitive, passée d'orient en occident,

(1)... Lingua prisca et in Græcia Æoleis Bœotii sine afflatu vocant colles tebas; et in Sabinis, quo e Græcia venerunt Pelasgi, etiam nunc ita dicunt. — Varr. de R. R., lib. III, cap. I.

(2) *Pannus* græcum. — Varr. de L. Lat., lib. V, cap. CXIV.

et parlant une langue à la fois grecque et gauloise, comme les Pélasges, explique donc d'une manière positive la présence de tant de mots celtiques dans les vieux dialectes du Latium, et de tant de mots grecs dans les dialectes de la Gaule.

Nous avons déjà donné, dans un chapitre précédent, un tableau considérable, quoique fort incomplet, des mots grecs qui sont dans les dialectes de l'Île-de-France, de la Basse-Bretagne et de la Gascogne, mots grecs qui ne se trouvent pas dans le latin, et dont on ne peut pas dire par conséquent que les Romains nous les ont transmis.

Comment tous ces mots se trouveraient-ils dans les dialectes de nos paysans, si les Celtes, nos ancêtres, n'avaient pas été, ainsi que les Pélasges, une branche de la famille aryane, parlant une langue mêlée de grec, comme était aussi, suivant Strabon, la langue des Cariens ou des Lélèges?

Nous croyons donc avoir fait sortir, avec quelque netteté, des obscurités de l'histoire la nationalité et la langue des Pélasges; essayons d'introduire un peu d'ordre et de lumière dans les traditions relatives à la nationalité, ou, ce qui est la même chose, à la langue des Étrusques.

LES ÉTRUSQUES.

D'où venaient les Étrusques? à quelle nation primitive faut-il les rattacher?

Cette question peut être résolue par l'histoire ou par la philologie.

Par l'histoire, si la tradition indique avec certitude le peuple dont les Étrusques étaient une émanation ou une tribu; par la philologie, s'il est possible de trouver une langue dont celle des Étrusques était un dialecte.

Nous allons puiser successivement à ces deux sources, et chercher à compléter ou à remplacer les informations de la première par les indications de la seconde.

Le témoignage primitif qui sert de base à la tradition relative aux Étrusques est précis et considérable, mais unique: c'est celui d'Hérodote.

Voici comment il s'exprime au sujet d'une longue famine, qui força la moitié de la nation des Lydiens à s'expatrier:

« Les Lydiens chassés par le sort de leur pays allèrent à Smyrne,

où ils construisirent des navires, les chargèrent de toutes les choses utiles, et mirent en mer, pour aller chercher des vivres et d'autres terres. Après avoir côtoyé divers pays, ils abordèrent en Ombrie, où ils se bâtirent des villes, qu'ils habitent encore maintenant (1). »

Hérodote ajoute que ces émigrants, arrivés en Italie, quittèrent leur nom de Lydiens et prirent celui de *Thyrréniens*, de Thyrrénus, fils de leur roi, qui les conduisait.

On ne saurait assurément donner sur l'origine des Thyrréniens, qui prendront, peu après leur établissement en Italie, le nom d'*Étrusques*, pour recevoir plus tard encore le nom définitif de *Toscans*, des données plus précises. Mais il faut ajouter que la tradition rapportée par Hérodote a été renversée par Denys d'Halicarnasse, à l'aide de deux arguments de fait, que les historiens et les critiques les plus compétents ont unanimement considérés comme étant décisifs.

Le premier argument de Denys d'Halicarnasse consiste à faire observer que l'un des historiens les plus instruits des antiquités grecques et asiatiques, Xanthus, précisément Lydien de nation, en parlant des choses de sa patrie, ne dit pas un seul mot de cette prétendue émigration conduite par Thyrrénus, ni des circonstances extraordinaires qui l'avaient précédée et amenée.

« Xanthus Lydien, dit-il, un des plus savants hommes dans l'histoire ancienne et dans celle de son pays, ne dit point, ni que Thyrrénus ait été chef des Lydiens, ni qu'il y ait eu une colonie Thyrrénienne, qui ait porté le nom de Lydiens. Cet écrivain a néanmoins parlé de plusieurs autres choses bien moins importantes (2). »

Lorsque Denys d'Halicarnasse s'exprimait ainsi les ouvrages de Xanthus existaient; il en donne des extraits; tout le monde

(1) Λαχόντας δὲ αὐτῶν τοῦς ἐτέρους ἐξίεναι ἐκ τῆς γῶρης, καὶ καταθῆναι ἐς Σμύρνην, καὶ μηχανήσασθαι πλοῖα, ἐς τὰ ἐσθεμένους τὰ πάντα ὅσα σφι ἦν χρῆστὰ ἐπίπλοια, ἀποπλέειν κατὰ βίου τε καὶ γῆς· ζήτησιν' ἐς ὃ ἔθνεα πολλὰ παραμειψάμενους ἀπικέσθαι ἐς Ὀμβρικοῦς· ἐνθά σφρας ἐνιδρύσασθαι πόλιας, καὶ οἰκίειν τὸ μέχρι τοῦδε. — Herodot., lib. I, cap. XCIV.

(2) Ξάνθος δὲ ὁ Λυδός, ἱστορίας παλαιάς, εἰ καὶ τις ἄλλος, ἔμπειρος ὢν, τῆς δὲ πατρίου καὶ βιβλιωτῆς· ἂν οὐδενὸς ὑποδεέστερος νομισθεῖς, οὔτε Τυρρηνὸν ὠνόμακεν οὐδαμῶς τῆς γραφῆς, δυνάστην Λυδῶν,.... Τυρρηνίας τε μνημὴν ὡς Λυδῶν ἀποικίσεως, ταπεινοτέρων ἄλλων μεμῆμένος, οὐδεμίαν πεποιήται. — Dion., Halic., *Antiq. rom.*, lib. I, cap. XVIII.

pouvait donc vérifier l'exactitude de son assertion. Aussi a-t-elle passé à peu près universellement pour décisive.

Néanmoins, le deuxième argument de Denys d'Halicarnasse est encore, s'il se peut, plus probant. Il déclare que « la langue des Tyrhéniens et celle des Lydiens n'ont absolument rien de semblable (1). » Cet argument est sans réplique, car là où il n'y a pas communauté de langue, il ne saurait y avoir communauté de nation.

La critique moderne a repris les grands problèmes de l'histoire ancienne, et les a généralement traités avec une remarquable puissance d'érudition. On va voir que sur la question de l'origine des Étrusques elle a universellement pris parti pour Denys d'Halicarnasse contre Hérodote; néanmoins, un savant enlevé prématurément aux lettres, M. Noël des Vergers a combattu l'argument de Denys, tiré de la dissemblance radicale de la langue étrusque et de la langue lydienne. « Strabon, contemporain de Denys, nous apprend, dit-il, que de son temps il ne restait pas en Lydie une seule trace du langage des Lydiens. Or, ce témoignage nous paraît enlever une grande partie de sa valeur à l'opinion adoptée par l'historien d'Halicarnasse (2). »

M. Noël des Vergers n'avait pas lu avec une attention suffisante le passage de Strabon sur lequel il s'appuie. Il est vrai que dans la Lydie même la langue lydienne avait disparu, par suite du déplacement des peuples; mais les Cibyrates, nation lydienne établie sur les confins de la Pisidie, et considérable, puisqu'elle pouvait mettre sur pied trente mille fantassins et deux mille cavaliers, avaient conservé cette langue.

« Les Cibyrates, dit Strabon, parlent quatre langues, la pisidienne, la solymienne, la grecque et la lydienne (3). »

Denys d'Halicarnasse pouvait donc connaître la langue lydienne, parlée de son temps par un peuple de l'Asie Mineure peu éloigné de sa ville natale.

Après avoir combattu l'origine lydienne des Étrusques, Denys d'Halicarnasse, obligé de prendre un parti, se range sans hésiter à l'opinion des historiens ses prédécesseurs qui considéraient

(1) Οὐδὲ γὰρ ἑκείνοις ὁμόγλωσσοί εἰσιν, ... — Dion., Halic. *Antiq. rom.*, lib. I, cap. XXX.

(2) Noël des Vergers, *l'Étrurie et les Étrusques*, t. II, chap. 1^{er}, p. 117.

(3) Τέτταρσι δὲ γλώτταις ἐχρῶντο οἱ Κιβυραῖται, τῇ Πισιδικῇ, τῇ Σολύμωων, τῇ Ἑλληνικῇ, τῇ Λυδῶων. — Strabon., *Geograph.*, lib. XIII, cap. I, § 17.

les Étrusques comme une nation purement autochtone, c'est-à-dire primitivement établie sur le sol italien.

« Je considère, dit-il, comme plus raisonnable et plus vrai le sentiment de ceux qui font les Thyrréniens originaires du pays même qu'ils habitent. Il est constant que cette nation est très-ancienne, et qu'elle n'a jamais eu ni dans son langage ni dans ses mœurs rien de commun avec les étrangers (1). »

Le lecteur comprendra certainement que faire des Étrusques de purs Italiens, c'est dans la pensée de Denys les assimiler aux Aborigènes et aux Ombriens, c'est-à-dire les confondre avec les races qui peuplèrent primitivement l'Italie; c'est surtout exclure l'idée qu'ils fussent des étrangers et des Asiatiques.

Toute la critique moderne s'est rangée à ce sentiment, qui implique deux questions :

La première, relative à l'origine des Étrusques ;

La seconde, relative à leur établissement en Italie.

Sur la première, Niebuhr, Otfried Müller, Mommsen, Lepsius sont unanimes à repousser l'origine lydienne (2).

Sur la seconde, ces savants se divisent.

Niebuhr, adoptant une opinion développée par Fréret, fait peupler la Toscane par les Alpes Rhétiques. D'où seraient venus les Toscans? — Il ne le dit pas.

Lepsius les fait arriver par la vallée du Pô, de sorte que l'Étrurie circumpadane aurait peuplé l'Étrurie centrale; opinion qui, sauf le point d'arrivée, se confond avec celle de Niebuhr et de Fréret.

Otfried Müller se rallie aussi à l'hypothèse qui fait arriver les Étrusques par la Rhétie, quoiqu'elle soit, comme on verra, formellement combattue par Tite-Live, Justin et Pline.

Mommsen combat ces diverses opinions, et déclare n'avoir pas de système.

(1) Κινδυνεύουσι γὰρ τοῖς ἀληθεσι μᾶλλον εἰκαστά λέγειν, μηδαμόθεν ἀφιγμένον, ἀλλ' ἐπιγῶριον τὸ ἔθνος ἀποφαίνοντες: ἐπειδὴ ἀρχαῖόν τε πάνυ, καὶ οὐδενὶ ἄλλῳ γένοι οὔτε ὁμόγλωσσον, οὔτε ὁμοδίαιτον εὐρίσκεται. — Dion. Halicarn., *Antiq. roman.*, lib. I, cap. XXX.

(2) Voir l'analyse de l'opinion des savants allemands dans Noël des Vergers. *L'Étrurie et les Étrusques*, t. I, chap. I, p. 119 et suivantes.

Otfried Müller se rallie à une opinion mixte, consistant à dire que les Étrusques, mélange de Pélasges chassés de la Grèce, seraient allés en Lydie, sans être Lydiens, et en seraient revenus pour s'établir en Italie.

Reste le point particulier et fondamental de la nationalité italienne des Étrusques, pour laquelle Denys d'Halicarnasse se prononce, et qui ferait de ce peuple comme un démembrement des Ombriens, des Aborigènes et des Pélasges.

On peut dire que l'érudition moderne s'est généralement ralliée à cette doctrine.

Tout en distinguant la nation étrusque de la nation pélasgique, lesquelles parlaient des langues différentes, Denys d'Halicarnasse avait néanmoins constaté que par leurs lois, leurs coutumes et leur religion, les Étrusques ressemblaient plus aux Pélasges qu'aux Lydiens (1).

Cette ressemblance a déterminé la critique moderne à considérer les Étrusques comme une sorte de variété de Pélasges, origine qui les rattacherait à ces Celtes voyageurs, descendus des plateaux de l'Iran, et successivement établis en Gaule, en Espagne et en Italie.

Niebuhr, Lepsius, Otfried Müller adoptent cette donnée.

Le plus grand nombre des savants italiens la professent hautement, et Micali la développe avec une conviction énergique.

« Le type de la physionomie, le port de la tête qui témoignent d'une manière caractéristique en faveur de l'origine italienne des Toscans, et que ni les révolutions politiques ni l'action de la civilisation n'ont pu changer en nous, se manifestent avec évidence dans les traits d'une foule d'hommes et de femmes, sculptés sur les monuments funéraires antiques. C'est bien là la réelle et inaltérable physionomie de nos pères (2). »

En résumé, l'histoire s'accorde, au sujet des Étrusques, sur ces deux points fondamentaux :

Elle repousse leur origine lydienne, et elle constate de leur part une longue cohabitation avec les Ombriens et avec les Pélasges.

Sur le premier point, les historiens ne se bornent pas à contester en elle-même la tradition propagée par Hérodote ; ils ajoutent que l'hypothèse de l'arrivée des Pélasges en Italie par voie maritime est renversée par leurs établissements mêmes ; car

(1) Οὔτε γὰρ θεοὺς Λυδοῖς τοὺς αὐτοὺς νομίζουσιν, οὔτε νόμοις, οὔτ' ἐπιτηδεύμασι κέχρονται παραπλησίως, ἀλλὰ κατὰ γὰρ ταῦτα πλέον Λυδῶν ἢ Πελασγῶν διαφέρουσι. — Dion. Halic., *Antiq. roman.*, lib. I, cap. XXX.

(2) Micali, *Storia delli antichi popoli italiani*, t. I, capo. VII, p. 103 *Firenze*, 1832, in-8°

toutes les villes étrusques sans exception étaient placées à l'intérieur des terres, loin de la mer, et sur des hauteurs boisées (1).

Sur le second point, les historiens constatent qu'avant d'occuper la Toscane en maîtres, les Étrusques avaient longtemps séjourné chez les Ombriens et vécu avec les Pélasges.

Lorsque ces derniers, décimés par des maladies inconnues (2), mais que le séjour des Maremmes suffit à expliquer, quittèrent la rive droite du Tibre, les Étrusques prirent leurs terres et occupèrent leurs villes abandonnées (3), dont la principale était alors Cortone, située au milieu de l'Ombrie (4). Ils étaient donc déjà établis en Italie, mêlés aux Ombriens et aux Pélasges; et ceux-ci, dit ailleurs Strabon, avaient longtemps pratiqué la navigation avec eux (5).

Voilà donc ce que dit l'histoire : la philologie le confirme pleinement.

D'abord, l'alphabet étrusque est, à trois ou quatre caractères près, l'alphabet ombrien lui-même (6).

Ensuite, l'étrusque et l'ombrien étaient nécessairement deux dialectes d'une langue commune, car lorsque Q. Fabius, consul l'an de Rome 444, — 308 ans avant l'ère vulgaire, voulut, pendant une guerre avec les Étrusques, faire porter, en traversant la forêt Ciminia, une proposition d'alliance aux Ombriens-Camertes, il choisit pour messager son frère Césion, qui avait élevé à Cœre, et qui parlait parfaitement, ainsi que son esclave, la langue étrus-

(1) A l'exception de Populonie, qui n'était pas une ville primitive des Étrusques, mais une simple colonie de Volaterra.

(2) Le terrible fléau qui força les Pélasges à désertir leurs villes de la Toscane dut être l'une de ces maladies qui déciment les nations modernes, comme, par exemple, le choléra. On croit généralement que cet épouvantable fléau était inconnu des anciens, c'est une erreur.

Cælius Aurélianus, médecin qui vivait au III^{me} siècle, composa un traité complet sur le *cholera morbus*, qui se lit avec intérêt dans son livre des *maladies aiguës*.

(3) Οἱ δὲ τῶν ἐκλιπόντων τὴν χώραν Πελασγῶν κατασθόντες τὰς πόλεις, ἄλλοι τε πολλοὶ ἦσαν, ὡς ἕκαστοὶ τισὶν ἔτυγον ὀμοτέρμονας τὰς οἰκῆσεις ἔχοντες, καὶ ἐν τοῖς μάλιστα πλείστα; τε καὶ ἀρίστα; Τυρῆνοι. — Dion. Halic., *Antiquit. roman.*, lib. I, cap. XXVI.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*, cap. XXV.

(6) L'étrusque n'a ni le B, ni le D, que possède l'ombrien. De son côté, l'ombrien n'a ni le C, ni l'X, ni le CH, que possède l'étrusque. Ni l'un ni l'autre n'ont l'O, ce qui pourtant n'est pas bien sur pour l'étrusque.

que (1). C'est en cette langue qu'il exposa la proposition du consul, et qu'il reçut du sénat des Camertins l'assurance d'un secours en vivres et en hommes.

Les rituels antiques, célèbres parmi les savants sous le nom de *Tables Eugubines*, consacrent aussi les rapports religieux des Ombriens et des Étrusques. La septième table, écrite en caractères romains, mentionne des cérémonies qui étaient communes à trois groupes de peuples du nom *Toscan*, du nom *Nahartien*, et du nom *Iapuske* (2). Le même fait est consigné dans la première table, écrite en caractères ombriens (3).

Cette consanguinité de la nation étrusque et de la nation ombrienne a traversé les âges, également conservée et trahie par leurs dialectes populaires.

Nous la mettrons en évidence dans le chapitre suivant, consacré aux patois de l'Italie antique; mais nous ne croyons pas sans intérêt de montrer qu'elle ressort avec évidence de la comparaison des patois modernes.

Voici d'abord des vers composés en dialecte populaire de l'Ombrie, tels que les chantent les paysans et les pâtres :

L'altra mattina me viddi la morte,
 Quando che viddi lo mio amor parti.
 E l'occhi me piangeano tanto forte,
 Ch' una parola non glie potei di'.
 No glie ho potuto di' amore do' vai,
 La ritornata quando la farai?
 No glie ho potuto di' amore do' iete,
 La ritornata quando la farete?
 La bona sera a tutte le zitelle,
 A una a una se fossero mille;
 Voi sete la regina delle belle.
 Ve do la bona sera se la volete,
 Et ve la do perchè la meritate,
 Et ve la do perchè bellina siete.
 La bona sera ve la do col core;
 Se non sapete se chie ve ne fare,
 Buttala fra le rose et le viole (4).

(1) *Cære educatus apud hospites, etruscis inde eruditus erat, linguamque etruscam probe noverat.* — Tit. Liv., *Histor.*, lib. IX, cap. XXXVI.

(2) Tabul. Eugub., VII, a, lin. 12. Fabretti, *Corpus inscription. italicarum*, inscription. Umbrie, tab. XVI.

(3) Tabul. Engubin. I, b. lin. 17. — *Ibid.*, tab. VII.

(4) *Canti popolari inediti umbri, liguri, etc.*, raccolti da Oreste Marcoaldi, Genova, 1855, p. 60.

Voici maintenant d'autres vers composés en dialecte populaire de la Toscane, tels que les chantent les paysans et les pâtres des vallées du Cimino. Assurément les différences des parlers locaux s'y accusent; mais tout le monde y reconnaîtra la même langue, c'est-à-dire une grammaire identique et un vocabulaire à peu près commun.

Tutti me dicono che canti, che canti!
 Non è dover que la prima sia io:
 Cantin quest' altri che ci hanno li amanti;
 Son poverella, e non ce l'ho già io.
 Cantin quest' altri, li amanti ce l'hanno;
 Son poverella, e il mio non cel vedranno.
 Dov' è la voce mia ch'era sì bella?
 Dov' è la voce mia ch'era sì alta?
 Era sentita da tutta la terra;
 Era ascoltata da una villa all' altra.
 E da una villa all' altra era sentita.
 Dove è la voce mia, dove l'è ita?
 Fossi sicura ch'el mi' amor sentisse,
 Ad alta voce io vorrei cantare.
 Ci ha da passare troppe valli e monti,
 E la mia voce non puote arrivare;
 E se rivasse la voce e il lamento,
 Questo misero cor saria contento (1).

Pour les lecteurs auxquels sont plus ou moins familiers les dialectes italiens, il ressort avec la dernière évidence du rapprochement des vers qui précèdent que les patois de l'Étrurie sont très-voisins des patois de l'Ombrie.

Pour les lecteurs qui connaissent en outre les dialectes méridionaux de la France, il est manifeste que le patois ombrien comme le patois toscan appartient à la famille des idiomes celtiques. Un Béarnais, un Gascon, un Languedocien traduiraient à première vue les vers des deux chansons.

Le Languedocien traduirait ainsi les deux premiers vers toscans :

« Toutis me disen ké canti, ké canti!
 « Noun es déoüé que la priméro sio iou.

Le Béarnais traduirait ainsi les deux premiers vers ombriens :

« L'aüté matii mé souy bist la mourt;
 « Quoand èÿ bist lou mé amou parti.

(1) *Canti popolari toscani*, raccolti da Giuseppe Tigrì, p. 6-7. — Firenze, 1869.

Enfin le Gaseon traduirait ainsi les trois derniers :

- « Lou boun souër ké bous daü dab co ;
- « Sé non sabetz sé k'eu ha,
- « Bouttats-lou dab las rosos et las briolos.

Mais c'est au chapitre suivant que seront exposés et les rapports des antiques patois italiens entre eux, et leurs rapports avec les patois celtiques modernes.

Il convient donc d'arrêter ici l'étude des nations italiques d'origine gauloise qui avaient précédé l'émigration de Bellovèse, et de rechercher la place que cette émigration sut conquérir dans les destinées de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie Mineure, afin qu'on juge si un peuple assez puissant pour jouer un tel rôle put devenir assez abaissé et assez abject pour oublier sa langue, c'est-à-dire sa nationalité.

PRISE DE ROME PAR LES GAULOIS.

Descendus en Italie l'an 599 avant l'ère vulgaire, les Gaulois s'y établirent, s'y développèrent, depuis Turin jusqu'au Bruttium; mais ils y vécurent obscurs pendant deux cents ans, parce qu'il était dans la destinée des peuples italiens de ne voir leur nom éclairé qu'au contact de la lumière de Rome.

C'est en l'année 392 avant l'ère vulgaire que les Romains et les Gaulois se rencontrèrent pour la première fois, sans avoir jamais entendu parler les uns des autres (1).

Vers la fin du mois de juin, les Romains sont informés que la ville étrusque de Clusium, aujourd'hui Chiusi, était assiégée par des Gaulois et demandait du secours. Le sénat envoie à Clusium trois députés, tous trois fils de M. Fabius Ambustus, pour savoir ce qu'étaient les Gaulois, et quelle était leur manière de combattre (2).

Ces Gaulois étaient les Sénons, venant du fond de l'Abruzze

(1) Les ambassadeurs romains envoyés à Clusium sont chargés de dire aux Gaulois que pour faire connaissance avec un *peuple nouveau* mieux vaut la paix que la guerre.

Les Gaulois répondent que bien qu'ils entendent parler des *Romains* pour la première fois, ils les tiennent pour vaillants. Tit. Liv., *Histor.*, lib. V, cap. XXXV.

(2) Diodor. Sicul., *Hist.*, lib. XIV, cap. CXIII.

citérieure, où ils étaient déjà établis (1). Ils dirent aux ambassadeurs romains qu'ils demandaient des terres. Les trois ambassadeurs, sortant de l'esprit de leur mission, déterminèrent les Clusiens à faire une vigoureuse sortie; et l'un d'eux, s'étant mis à la tête des Étrusques, tua de sa main un chef gaulois.

Cette action, contraire au droit des gens, mit immédiatement fin au combat. Le roi ou le brenn (2) des Gaulois déclara que désormais c'était à la nation romaine qu'il avait affaire. Il envoya demander au sénat le châtimeut des ambassadeurs. Cette juste satisfaction ayant été refusée, les Gaulois levèrent leur camp, et marchèrent sur Rome.

Pour aller de Clusium à Rome, il fallait descendre le cours de la Chiana, arriver au Tibre et le traverser. C'est ce que firent les Gaulois. Le 16 juillet au matin ils rencontrèrent l'armée romaine aux bords de l'Allia, petite rivière qui se jette dans le Tibre, sur sa rive gauche, à peu près à égale distance de l'Anio et de la rivière de Corrèse.

L'armée romaine fut honteusement battue. Tite-Live, cet adulateur de Rome, avoue que les Romains prirent la fuite à peu près sans combattre. « Frappés de terreur, ils ne songeaient qu'à fuir; et, dans leur égarement, ils se dirigèrent sur Véies, ville ennemie, dont les séparait le Tibre, au lieu de suivre la route qui les conduisait à Rome, près de leurs femmes et de leurs enfants (3). »

Les Romains en déroute se divisèrent en deux corps. Le plus considérable, rangé dans la plaine, jeta ses armes et traversa le Tibre pour se réfugier à Véies, ville étrusque, sur la rive droite, à peu près en face de l'Allia. Un très-grand nombre se noyèrent ou furent massacrés dans l'eau. La réserve, placée sur les collines, se retira seule à Rome, sans pouvoir dire ce que le principal corps d'armée était devenu.

(1) Le témoignage de Justin est formel sur ce point, lib. XX, cap. V. Voir aussi dans Dom Jacques Martin, *Hist. des Gaules*, t. I, liv. III, p. 339, Paris, 1732, in-4°, la Note 1, où la question est traitée avec une grande clarté.

(2) En dialecte bas-breton, roi se dit encore *brenn* ou *brenin*.

Les Romains, qui étaient forcés de défigurer tous les noms étrangers, à cause de leur déclinaison, firent de brenn *Brennus*, et en outre prirent le titre pour un nom propre.

(3) Tit Liv., *Histor.*, lib. V, cap. XXXVIII.

A Rome, où l'on dut croire et où l'on crut l'armée anéantie ; l'épouvante fut au comble.

Tite-Live fait un tableau lugubre et saisissant de cet état de Rome, attendant d'heure en heure l'armée gauloise, qui ne parut que le troisième jour, et qui n'entra que le quatrième au matin.

On entassa dans la forteresse du Capitole le peu qui restait de soldats, l'élite du sénat et de la jeunesse, avec leurs femmes et leurs enfants.

Le flamine, les vestales sortirent par le pont Sublicius ou le pont de bois, et se réfugièrent à Cære, aujourd'hui Cervetri. La masse de la population suivit le même chemin, et se dispersa dans les campagnes de l'Étrurie.

Les vieillards furent sacrifiés, et ils acceptèrent courageusement ce sacrifice. Restés dans leurs maisons désertes, ils s'assirent dans leur atrium, vêtus de leurs plus beaux habits ou des insignes de leurs anciennes dignités ; et là, calmes, fiers et immobiles, ils attendirent les Gaulois.

Ceux-ci, que la défaite et la dispersion foudroyantes de l'armée romaine avaient comme enivrés, y virent d'abord un piège. Le lendemain, 17 juillet, ils levèrent le camp, passèrent l'Anio et arrivèrent en vue de Rome, un peu avant le coucher du soleil. Les coureurs ayant rapporté qu'on ne voyait personne, ni aux portes, ni aux remparts, l'idée d'un piège se fortifia dans leur esprit. Deux jours furent encore passés à observer la ville ; le matin du quatrième jour après la bataille de l'Allia, le Brenn fit son entrée dans Rome, par la porte Colline.

C'était le 20 juillet de l'année 392 avant l'ère vulgaire (1).

Les Gaulois, en se dispersant dans la ville, furent frappés de sa solitude, et surtout de l'attitude de ces vieillards, festés seuls dans leurs maisons ouvertes, et assis dans l'atrium en habits d'apparat. Un Gaulois s'étant approché de l'un d'eux, qui était Marcus Papirius, eut l'idée de lui caresser avec la main sa barbe, qu'il portait fort longue, selon l'usage de ce temps. Le Romain, choqué de cette familiarité, frappa le Gaulois sur la tête avec son bâton d'ivoire. Celui-ci tua le vieillard par représailles, et ce fut le signal du massacre de tous les autres.

Les Gaulois brûlèrent Rome, et campèrent sept mois entiers

(1) Cette date est établie avec une irrésistible autorité par dom Jacques Martin, *Hist. des Gaules et des Gaulois*, t. I, liv. III, p. 356, Note 5, où la question est examinée et vidée avec une grande et solide érudition.

sur ses ruines. « Ils y étaient entrés, dit Plutarque, très-peu de jours après les ides de juillet, et ils en furent chassés vers les ides de février (1). »

Quoi qu'en dise Plutarque, les Gaulois ne furent pas chassés de Rome. L'histoire impartiale a fait sur ce point raison de la légende de Camille, accréditée par Tite-Live en faveur de l'amour-propre des Romains.

Les Gaulois Sénons sortirent de Rome en vainqueurs, et sans être inquiétés. Ils se retirèrent dans l'Abruzze citérieure, d'où ils venaient, et où nous allons les retrouver, faisant alliance avec Denys l'Ancien.

La défense désespérée des Romains réfugiés au Capitole, et surtout une incursion des Vénètes sur les terres de la nation sénonaise ainsi que les maladies contagieuses déterminèrent les Gaulois, maîtres de Rome, à se contenter d'une rançon. Elle fut fixée à deux mille livres d'or (2).

Tous les historiens sans exception avouent que l'or fut apporté au camp gaulois, et qu'au moment où on le pesait le brenn détacha son baudrier et le jeta, avec son sabre, dans la balance.

Les Romains ayant réclamé, le brenn dit fièrement : « Malheur aux vaincus (3)! » parole alors nouvelle et qui, d'après

(1) Παρελθόντες γὰρ εἰς αὐτὴν ὀλίγαις ἡμέραις ὑστερον τῶν Κυῖντιλίων εἰδῶν, περὶ τὰς Φεβρουαρίαις εἰσοῦς ἐξέπεσον. — Plutarch., *Camill.*, cap. XXX, Lipsiæ, 1829, Tanchnitz.

(2) C'est Varron, historien antérieur à Tite-Live, qui fixe la rançon à ce poids : « Auri pondo duo millia acceperunt ex ædibus sacris et matronarum ornamentis. » — Varr. apud Nonium, *verbo torquem*, p. 109, Parisiis, 1483.

(3) Le texte latin de Tite-Live dit *Væ viclis!* C'est à peu près ainsi que le brenn dut s'exprimer en gaulois.

Væ est en effet un de ces mots qui sont communs à la langue grecque, à la langue latine et à la langue gauloise.

La forme grecque est : οὐαί.

On lit dans saint Matthieu : Οὐαί σοι, Κοραζαῖν! οὐαί σοι, Βηθσαιδα! Malheur à toi, Korazain! malheur à toi, Bethsaïda! — Matth., XI, 21.

Toutefois, il faut remarquer que Plutarque n'emploie pas ce mot, en répétant le propos du brenn, il dit : Τοῖς νενικημένοις δόζνη, mot à mot : *malheur aux vaincus!* Le mot οὐαί n'appartenait pas au grec littéraire, mais seulement aux dialectes, et notamment au macédonique, qui prévalut hors de la Grèce, et surtout en Égypte, où l'établirent les Lagides comme langue légale. C'est pour cela que ce mot ne se trouve que dans la version des Écritures, faite par les Septante.

La forme gauloise est *Guai!* on lit dans le *Livre de Job*, écrit en français du

le témoignage de Plutarque, passa depuis lors en proverbe (1).

C'est au moment où l'on pesait l'or que Tite-Live introduit le dictateur Camille, *qui se trouvait aux portes de la ville avec son armée* (2). A ce moment une querelle se serait engagée, et les Gaulois auraient été totalement exterminés; si bien *qu'il n'en resta pas un seul pour aller annoncer le désastre* (3).

Cette fable, racontée par Tite-Live et suivie par Plutarque, avait été détruite à l'avance par Polybe, historien plus ancien d'environ cent vingt ans, et d'une sûreté d'informations reconnue par Tite-Live lui-même.

« Les Gaulois, dit-il, ayant vaincu les Romains, et les ayant mis en fuite, les menèrent battant pendant trois jours jusqu'à Rome, dont ils s'emparèrent, à l'exception du Capitole; mais les Vénètes s'étant jetés sur leur pays, ils s'accommodèrent avec les Romains, leur rendirent leur ville, et coururent au secours de leur patrie... (4). »

Ailleurs, il ajoute :

« Ayant pris les armes contre les Romains, et les ayant complètement battus, les Gaulois s'étaient emparés de Rome, et en étaient restés les maîtres, ainsi que de tout ce qui s'y trouvait, pendant sept mois. Après avoir traité et rendu la ville, non-seulement sans y être forcés, mais même avec reconnaissance de la part des Romains, ils étaient rentrés sains et saufs, et chargés de butin, dans leur patrie (5). »

Tous les historiens de l'antiquité, Strabon, Diodore de Sicile, Appien se réunissent à Polybe pour détruire la légende de Camille reprenant l'or de Brennus. Tite-Live lui-même, son propagateur, en fait justice. Dans un discours qu'il prête à M. Junius,

dixième au onzième siècle : « Guai a ceaz ki ont perdue la soffrance ». — Voir Le Roux de Lincy, à la suite des *Livres des Rois*, p. 448.

Le brenn dut dire : *Guai as Venqus!*

Les deux derniers mots sont dans le 1^{er} *Livre des Rois*, p. 74, 6-7.

(1) Καὶ τελευτο μὲν οὖν ἦδη παροιμιώδης λόγος γέγονε. — Plutarch., *Camill.*, cap. XXV; Lipsiæ, 1829.

(2)... Ἀγών τὸν στρατὸν ὁ Κάμιλλος ἐν ταῖς πόλεις ἦν. — *Ibid.*, cap. XXIX.

(3)... Ne nunciis quidem cladis relictus. — Tit.-Liv., *Hist.*, lib. V, cap. XLIX.

(4) Polyb., *Hist.*, lib. II, cap. XVIII — Lipsiæ, 1833.

(5)... Τέλος ἐβέλοντι καὶ μετὰ χάριτος παραδόντες τὴν πόλιν, ἀθραυστοὶ καὶ ἀσινεῖς ἔχοντες τὴν ὠφελειαν, εἰς τὴν οἰκείαν ἐπανήλθον; Polyb., *Hist.*, lib. II, cap. XXII; Lipsiæ, 1833.

chef de la députation des soldats romains faits prisonniers à la bataille de Cannes, et haranguant le sénat pour obtenir d'être rachetés, il lui fait dire : « Nous savons que nos ancêtres se rachetèrent des Gaulois à prix d'or (1). »

Sous les empereurs la légende était universellement abandonnée ; et Suétone put écrire de Drusus, père de Tibère : « On dit qu'étant propriétaire dans les Gaules, il rapporta de la Province l'or que l'on avait donné autrefois aux Sénons, lors du siège du Capitole, et qui ne leur avait pas été repris par Camille, comme on l'avait dit (2). »

Après le rachat du Capitole, les Gaulois furent encore pendant deux cents ans les plus intrépides et les plus redoutables ennemis de Rome.

Trente-deux ans après la prise de Rome, dit Polybe, les Gaulois s'avancèrent jusqu'à Albe avec une grande armée. Les Romains, surpris, n'osèrent pas aller au-devant d'eux (3).

Un soulèvement des Gaulois produisait dans l'État une situation légale nouvelle, qu'on formulait par le mot *tumulte*. Dès que le sénat avait déclaré qu'il *y avait tumulte* (4), les lois militaires étaient suspendues, et les consuls enrôlaient qui ils voulaient, même les prêtres, qui étaient exempts du service militaire.

Pendant cette guerre incessante, et qui dura juste deux siècles, les plus infatigables lutteurs furent les Boïens. Lorsque, après une dernière et sanglante bataille, leur cent douze tribus firent leur soumission définitive, et livrèrent la moitié de leur territoire, 191 ans avant l'ère vulgaire, le sénat romain « décréta des prières publiques, et les grandes victimes furent immolées (5) ».

Malheureusement pour la dignité romaine, ce n'est pas seulement des taureaux que le sénat avait toujours immolés à la peur que nos pères lui inspiraient. Tite-Live lui-même se sent rougir, en racontant l'histoire suivante :

« D'après les livres du destin, on célébra quelques sacrifices extraordinaires. Un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grec-

(1) *Majores quoque acceperamus se a Gallis auro redemisse.* — Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XXII, cap. XLIX.

(2) Sueton., *Tiber.*, cap. III.

(3) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. XVIII ; Lipsia, 1833.

(4) *Boiorum gentem ad rebellionem spectare ; ob eas res tumultum esse decrevit senatus.* — Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XXXIV, cap. LVII.

(5) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XXXVI, cap. XXXIX.

que furent enterrés vifs aux marchés aux bœufs, à l'endroit fermé par une enceinte de pierres, déjà ensanglanté précédemment par des victimes humaines : sacrifices étranges pour des Romains (1) ! »

Il est vrai que le sénat, toujours poursuivi par le spectre des Gaulois, savait aller de l'odieux au ridicule.

Plutarque raconte avoir vu plusieurs fois passer dans les rues de Rome la procession annuelle faite en l'honneur des oies du Capitole.

D'abord paraissait un pauvre chien, attaché à une croix, et recevant au passage les malédictions publiques ; puis, dans une belle niche, ornée de peintures au minium, était portée en triomphe l'oie dont la vigilance avait sauvé la patrie romaine (2).

Un dernier trait peint fidèlement l'ineffaçable impression de terreur que le nom gaulois avait produit même dans l'âme de Rome triomphante. Un trésor inviolable resta déposé au Capitole, pour faire face à toute guerre éventuelle avec les Gaulois. On sait que ce fut César qui l'enleva, sous prétexte que la conquête de la Gaule l'avait rendu inutile.

LES GAULOIS EN GRÈCE ET EN ASIE.

La nature guerrière et l'humeur aventureuse de la race gauloise ne lui permirent pas de jouir en repos des conquêtes qu'elle avait faites et de la gloire qu'elle avait acquise en Italie. Elle chercha au dehors un nouvel aliment à son ardente activité.

Trois grands courants emportèrent les Gaulois hors d'Italie ; le premier les jeta dans les affaires de la Sicile et de Carthage ; le second les établit en Illyrie, dans les vallées de la Drave et du Danube ; le troisième les poussa dans l'Asie Mineure, où ils fondèrent le royaume de Galatie, réuni à l'empire romain sous Auguste, après une durée de près de trois siècles.

C'est l'année même qui suivit la prise et le sac de Rome, c'est-à-dire 391 ans avant l'ère vulgaire, que les Gaulois Sénons, établis dans la Pouille et dans la Calabre, contractèrent alliance avec Denys l'Ancien, tyran de Syracuse (3). Cette alliance fut durable,

(1) Tit. Liv., *Histor.*, lib. XXII, cap. LVII.

(2) Plutarch., *Quæst. roman.* cap XXVII.

(3) Justin., lib. XX, cap. V.

car vingt-deux ans plus tard, en 369, on voit Denys envoyer un corps de Gaulois et d'Espagnols au secours des Lacédémoniens et des Athéniens contre les Thébains. Il y avait dans cette troupe cinquante cavaliers gaulois, dont Xénophon décrit les manœuvres audacieuses, et qui remplirent les Grecs d'admiration (1). Plus tard, et après la mort de Denys, les Gaulois entrèrent, en 342, au service des Carthaginois, avec lesquels ils combattirent en Sicile contre Timoléon, à la bataille du Crimese (2). Les Gaulois restèrent un siècle au service des Carthaginois, et l'on peut lire dans Polybe la part que l'un de leurs chefs, Autarite, prit à la guerre dite des mercenaires, terminée à l'avantage des Carthaginois, 238 ans avant l'ère vulgaire (3).

C'était près d'un siècle plus tôt que les Gaulois avaient franchi les Alpes Juliennes, et avaient traversé l'Istrie pour s'établir en Illyrie, le long de la mer Adriatique. C'est en effet de ce pays que venaient, d'après le témoignage de Strabon, ceux qui, 336 ans avant l'ère vulgaire, allèrent complimenter Alexandre, après sa victoire sur les Triballes, peuples situés sur la rive droite du Danube, entre les deux Mésies. Ptolémée, fils de Lagus, qui a fait le récit de cette entrevue, à laquelle il assistait, constate la noblesse et la fierté de la réponse qu'ils firent au conquérant, lorsqu'il leur demanda ce qu'ils redoutaient le plus : « Nous ne craignons qu'une seule chose, dirent les Gaulois, c'est la chute du ciel; mais nous n'attachons pas moins un prix inestimable à l'amitié d'un grand homme (4). » Alexandre, un peu désappointé, dit l'historien, traita néanmoins les ambassadeurs avec courtoisie; et, se tournant vers Ptolémée, il lui dit : « Ces Gaulois sont fiers (5)! »

Pendant près d'un siècle, les Gaulois se multiplièrent en Illyrie sans rien entreprendre dont l'histoire ait gardé le souvenir. Ils y devinrent si nombreux, que la partie de l'Illyrie qui longe la mer Adriatique en prit le nom de *Gaule inférieure*. C'est la désignation que lui donne Plutarque (6). De l'Illyrie, les Gaulois se

(1) Xenophon., *Hellenic.*, lib. VII, cap. I.

(2) Diod. Sicul., *Biblioth.*, lib. XVI, cap. LXXX. — Plutarch., *Timoleo*, cap. XXIII.

(3) Polyb., *Hist.*, lib. I, cap. XV, XVI, XVII, XVIII.

(4) Strab., *Geograph.*, lib. VII, cap. III, § 8.

(5) Arrien, lib. I, cap. IV.

(6)... Διὰ τῆς κάτω Γαλατίας παρὰ τὸν Ἀδρίαν... Plutarch., *Paul. Emil.* cap. IX.

répandirent, sous les noms d'Ardiées, de Bastarnes, de Scordisques, de Boïens, de Iapodes, à l'est dans les hautes vallées de la Save et de la Drave, à l'ouest dans la Dardanie et dans la Thrace. Tel était l'attrait de ces régions pour la race Gauloise, que les Tectosages de Toulouse, revenus chargés d'or de leurs expéditions dans la Grèce, ne résistèrent pas à la tentation de recommencer les mêmes aventures; « ils rentrèrent en Illyrie; pillèrent les Istriens, et s'établirent en Pannonie (1). »

L'an 280 avant l'ère vulgaire, ces diverses nations gauloises, réunies sous deux de leurs chefs, entreprirent avec des résultats divers deux expéditions différentes.

Le premier groupe, sous la conduite de Belgius, attaqua, détrôna et tua Ptolémée Céraunus, roi de Macédoine (2); l'autre, sous la conduite du second Brennus, força le pas des Thermopyles, malgré l'énergique résistance d'une grande armée grecque, ravagea l'Étolie et la Phocide, et essaya, sans succès, de piller le temple de Delphes.

Le temple de Delphes, dans la Phocide, était bâti, comme la ville de ce nom, sur le mont Parnasse, et la dominait. Consacré à Apollon, il n'était pas seulement l'objet de la vénération de toutes les nations helléniques; c'est dans son enceinte que se trouvait déposé le trésor général de la confédération des Amphietyons, et beaucoup de villes de la Grèce y avaient aussi un trésor particulier. Les *ex-voto* déposés dans le temple ajoutaient encore à la valeur immense de ces richesses, qui avaient tenté les Perses, qui tentèrent les Gaulois, et qui triomphèrent de toutes les convoitises jusqu'à Néron, qui fit enlever cinq cents statues (3).

Lorsque les Grecs furent avertis de l'approche des Gaulois, qui venaient par la Thessalie, leurs troupes formèrent une première ligne de défense sur la rive droite du Sperchius, et une seconde au pas des Thermopyles, défilé déjà célèbre par le dévouement de Léonidas et de ses compagnons, et formé par les derniers contre-forts du mont OËta, et par les eaux du golfe maliaque. Après le passage du Sperchius, que les Grecs confédérés ne purent pas défendre, les Gaulois attaquèrent avec fureur, mais sans succès, le défilé des Thermopyles. Arrêté par cet obstacle, Brennus ra-

(1) Justin, lib. XXXII, cap. III.

(2) Justin., lib. XXIV, cap. IV.

(3) Voir dans Pausanias, livre X, ou la *Phocide*, la description du temple, et le récit plus détaillé qu'ailleurs de l'attaque des Gaulois.

mena une partie de ses troupes en Thessalie, leur fit franchir les cols accessibles du mont Œta, et les lança en Étolie, où elles commirent d'horribles excès.

Les Étoliens, qui avaient sept mille hommes d'infanterie et une cavalerie proportionnelle dans l'armée grecque, les retirèrent pour aller défendre leur pays. C'est le but que s'était proposé Brennus. Dès que ce but fut atteint, le chef gaulois obtint des Enianes et des Héracléotes, peuples établis au pied des contreforts septentrionaux de l'Œta, de guider son armée par ce même sentier qui avait permis au mède Hydarnès d'aller tourner Léonidas. C'est ainsi que prises en tête et en queue, les troupes grecques qui gardaient le pas des Termopyles furent repoussées.

Une fois passé, Brennus courut sur Delphes, sans attendre le retour des quarante mille hommes qu'il avait envoyés en Étolie. Ce fut là sa faute.

Le temple de Delphes fut défendu, comme l'avaient été les Thermopyles. Chaque ville de la Phocide, dit Pausanias, envoya du secours (1); mais le plus puissant auxiliaire des Grecs, ce furent les éléments et la terreur religieuse.

C'était au commencement de l'hiver. On sait que traditionnellement les Gaulois ne se battaient que nus, au moins jusqu'à la ceinture. Il tomba dans la nuit qui suivit leur première et infructueuse attaque de Delphes une grande quantité de neige. Les Gaulois eurent donc à souffrir beaucoup du froid. En outre, les Grecs, animés par leurs idées religieuses et excités par les prêtres, se battirent en désespérés. Le temple couronnait la ville; il était difficile à aborder pour une armée dont la cavalerie faisait la force principale, d'autant mieux, ajoute Justin, que « le temple et la ville sont protégés, non par des murailles, mais par des précipices. La nature seule, non la main de l'homme, les a entourés de fortifications, et l'on peut douter si c'est la majesté du dieu ou la force de ces remparts qui doit étonner le plus (2). »

Brennus fut repoussé et blessé grièvement.

Cependant, les Grecs avouent que ce qui vainquit les Gaulois, ce furent encore moins leurs soldats que leurs dieux. Des apparitions merveilleuses eurent lieu; des héros se montrèrent dans les airs; deux vierges armées sortirent des sanctuaires de Minerve

(1) Pausanias, lib. X, cap. XXIII.

(2) Justin., lib. XXIV, cap. VI.

et de Diane ; et Cicéron ajoute, de son côté, que si le temple de Delphes ne fut pas pris par les Gaulois, c'est qu'il avait été défendu par les *Dames Blanches* (1).

Justin ajoute que Brennus se tua de désespoir ; mais les restes de l'armée gauloise, loin de perdre courage, projetèrent et exécutèrent presque immédiatement l'un des plus beaux desseins qui aient honoré nos ancêtres. Ils franchirent l'Hellespont, et allèrent fonder en Asie le royaume de Gallo-Grèce.

Le désastre de Delphes n'altéra ni l'éclat général des armes gauloises en Grèce, en Macédoine et dans la vallée du Danube, ni le prix que les rois d'Orient attachaient à leur concours. « Vers cette époque, dit Justin, on vit les Gaulois, se multipliant sans cesse, inonder l'Asie de leurs innombrables armées. Dès lors les rois d'Orient ne firent aucune guerre sans une armée gauloise à leur solde ; renversés de leur trône, c'est aux Gaulois qu'ils recoururent pour y remonter. Telle fut la terreur qu'inspirait leur nom, tel fut le succès constant de leurs armes, que la valeur gauloise paraissait seule capable de soutenir ou de relever les États. Le roi de Bithynie ayant imploré leur secours, il leur céda après la victoire une partie de son empire ; et ils donnèrent à cette contrée le nom de Gallo-Grèce (2). »

Le roi de Bithynie qui fit appel aux Gaulois était Nicomède I^{er}, qui régna trente ans, de 280 à 250 avant l'ère vulgaire. Il avait à lutter contre Antiochus I^{er}, surnommé *Soter*, roi de Syrie, qui régna de 279 à 260. L'entrée des Gaulois en Asie doit donc être placée dans cette période de 20 ans, comprise entre le commencement et la fin du règne d'Antiochus. Justin place cet événement à l'époque où Pyrrhus, battu par les Carthaginois en Sicile, revint en Macédoine, ce qui se rapporte à l'année 275 ; mais Pausanias déclare que le passage des Gaulois en Asie eut lieu l'année qui suivit l'attaque du temple de Delphes, c'est-à-dire en 279.

Les Gaulois habitaient déjà la Thrace et la Propontide lorsque Nicomède I^{er} les appela. Rien n'est mieux connu que les établissements qu'ils y fondèrent. Ils formaient trois grandes tribus, ayant chacune son administration et ses chefs ; c'étaient les Trocmes, les Tectosages et les Tolistobojes.

Le pays nommé Galatie ou Gallo-Grèce était compris entre la

(1) *Albae Virgines*. — Cicér., *De divinât.*, lib. I, cap. XX.

(2) Justin., lib. XXV, cap. II.

Bithynie et la Paphlagonie au nord ; la Cappadoce Pontique et la grande Cappadoce à l'est ; la petite et la grande Phrygie à l'ouest et au sud. Dans cette vaste contrée, les Tolistobojos étaient au nord-ouest ; les Trocmes à l'est ; les Tectosages au milieu. La ville sainte des Trocmes était Tavium, leur ville forte Danala. Les Tectosages avaient pour ville sainte Pessinunte, où était le temple de la mère des dieux, leur ville fortifiée Ancyre. Les villes des Tolistobojos étaient Blucium et Peium (1). Une fois établie en Asie, la confédération gauloise soumit le pays tout entier au tribut. Les Trocmes eurent en partage les côtes de la mer Noire ; les Tolistobojos eurent l'Eolide et l'Ionie ; les Tectosages eurent tout l'intérieur de l'Asie (2).

Il n'est peut-être pas aussi impossible qu'il peut le paraître au premier abord d'indiquer avec certitude les parties de la vieille Gaule à laquelle appartenaient originellement les trois tribus de la confédération gauloise d'Asie. D'abord on sait que les Tectosages venaient du Languedoc, et Strabon dit qu'ils appartenaient à la Celtique (3), dont en effet le Languedoc faisait partie. Quoique le nom des *Tolistoboi* semble rappeler les *Boii* ou Boïens, qui portent encore en leur patois le nom de *Boujés*, un détail philologique important, fourni par Pausanias, prouve qu'ils parlaient un dialecte de la langue d'*oil*.

L'historien raconte que dans le vignoble qui se développait entre Stiris et Ambrissum, en Phocide, tout l'intervalle des ceps était planté de l'espèce de chêne vert sur lequel vient la cochenille, arbuste que les Grecs nomment *Κόκκος*, et que les Gaulois établis *au-dessus* de la Phrygie appelaient *houx* (4), dans l'idiome de leur pays. Cet arbuste est en effet une variété de *houx*, qui a pris plus tard en botanique le nom arabe de *Kermès*.

Or, il n'y a d'erreur possible ni sur la forme grecque du mot *Houx*, que Pausanias écrit *ῥς*, ni sur les Gaulois établis *au-dessus* de la Phrygie.

D'abord les Gaulois établis *au-dessus* de la Phrygie étaient les Tolistobojos.

(1) Strab., *Geograph.*, lib. XII, cap. V, § 5.

(2) Tit.-Liv., lib. XXXVIII, cap. XVI.

(3) ... Τὸ τρίτον δ' ἀπὸ τοῦ ἐν Κελτικῇ ἔθνους Τεκτοσάγες;... Strab., *Geograph.*, lib. XII, cap. V, § 1.

(4) ... Τὴν θάμνον ταύτην Ἴωνες καὶ τὸ ἄλλο Ἑλληνικὸν κόκκον, Γαλάται δὲ ὑπὲρ Φρυγίας φωνῇ τῇ ἐπιχωρίῳ σφρίσιν ὀνομάζουσι ῥς. Pausan., lib. X, cap. XXXVI.

Ensuite, le nom de l'arbuste n'a jamais varié en Gaule ; il s'est traditionnellement appelé *houx* ; et l'on pourrait citer plus d'un cas où l'ϕ *psilon* des grecs se prononçait *ou*. Tel est le cas de l'adverbe de lieu *soudain*, promptement, immédiatement, qui est à la fois grec et gaulois, et qui s'écrit en grec *σῦδην*.

Les Tolistobojos appelaient donc le *houx* d'un nom qui appartient aux dialectes d'*oil*, car les dialectes d'*oc* l'appellent *agréouï* en Gascogne, *agrevai* dans le Forez, *agrelai* en Suisse.

Quant aux Troemes, ils devaient venir du nord de la Gaule, puisque saint Jérôme déclare avoir reconnu chez eux le dialecte que dans sa jeunesse il avait entendu parler aux environs de Trèves (1). Du reste, Strabon affirme nettement que les trois nations gauloises parlaient au fond la même langue et qu'elles ne différaient en rien dans les autres choses (2).

L'empire Gallo-Grec dura quatre-vingt-dix ans. Il perdit son indépendance 189 ans avant l'ère vulgaire, entraîné dans la chute d'Antiochus III, surnommé le Grand, roi de Syrie, auquel les Gaulois avaient donné du secours contre les Romains, et qui fut vaincu par Scipion l'Asiatique à Magnésie, près du mont Sipyle, en Lydie.

Ce fut le consul Cn. Manlius Vulson qui, prenant des mains de Scipion le commandement militaire, alla attaquer la confédération gauloise. Elle obéissait alors à trois rois, qui étaient Ortiagon chez les Tolistobojos, Combolomar chez les Tectosages et Gaultot chez les Troemes. Les Gaulois d'Asie, environnés de nations efféminées, n'avaient rien changé à leur tactique nationale et traditionnelle. Ils se battirent nus contre les Romains, et naturellement ils furent vaincus, les Tolistobojos et les Troemes sur le mont Olympe, les Tectosages sur le mont Magaba, où la nation entière s'était retirée après avoir abandonné les villes.

La paix fut traitée à Éphèse ; les Gaulois durent y signer la perte de leur indépendance (3). Organisés en douze gouvernements, dirigés par autant de tétrarques, ils payèrent tribut aux Romains jusqu'à l'époque de Pompée, qui leur donna pour roi

(1) Hieronym. IIIème Fragm. sur l'Épître de Saint-Paul aux Galates.

(2)... Τριῶν δὲ ἑνῶν ἑθνῶν ὁμογλωττῶν... Strab., *Geograph.*, lib. X, cap. V, § 1.

(3) Voir le récit de cette guerre dans Tite-Live, *Histor.*, lib. XXXVIII, cap. XII à XXVIII.

Déjotarus ; et finalement, sous le règne d'Auguste, la Gallo-Grèce fut réduite à l'état de province romaine (1).

Le royaume de Galatie fut l'établissement le plus lointain qu'eussent fait, hors de leur pays, les émigrants qui avaient suivi Bellovèse et Sigovèse ; car les Gaulois qui étaient allés complimenter Alexandre à Babylone, après la conquête de l'Inde, venaient de la Grande-Grèce, c'est-à-dire de l'Italie (2) ; et les soixante mille qui, d'après le II^me livres des Machabées, périrent à Babylone, y avaient suivi Démétrius Poliorcète (3).

Terminons ce récit des migrations et des établissements de la nation gauloise par la recherche de la tribu à laquelle se rattache le peuple valaque.

LES VALAQUES.

Le peuple valaque est gaulois d'origine, puisqu'il parle un dialecte appartenant à la langue gauloise.

Que la langue valaque soit un dialecte gaulois, c'est ce qui ne saurait être douteux, et ce qui résulte à la fois de l'examen de sa grammaire et de celui de son vocabulaire.

D'abord, la grammaire est gauloise, car le substantif se décline avec des prépositions, le verbe se conjugue avec les auxiliaires *être* et *avoir*, et la syntaxe exige la construction droite.

Ensuite, le fond du vocabulaire est gaulois (4) ; qu'on en juge plutôt par ce tableau :

Substantifs.

VALAQUE.	FRANÇAIS.	GASCON.
Cap.	Tête.	Cap.
Corb.	Corbeau.	Corb. Roussillon.
Cerc.	Cercle.	Cerclé.

(1) Strab., *Geograph.*, lib. XII, cap. V.

(2) Justin., lib. XII, cap. XIII.

(3) Lire dans Jacques Martin, *Hist. des Gaules*, t. I, liv. V, in-4^o, une intéressante dissertation à ce sujet, p. 486, *note l.*

(4) D'après Ubicini, le valaque contient six dixième de mots romans ; deux dixième de mots slaves ; deux dixième de mots grecs, hongrois ou tures.

D'après Vaillant, le valaque ne contient qu'un dixième de mots étrangers, savoir : 750 mots slaves, 500 mots tures, 300 mots bohèmes, 250 mots grecs, 150 mots allemands, 50 mots hongrois. — Ubicini, *Gramm. roumaine*, préf. XVII. — Vaillant, la *Roumanie*, t. III, p. 112.

VALAQUE.	FRANÇAIS.	GASCON.
Deu.	Dieu.	Deu. Roussillon.
Gust.	Goût.	Gous.
Fiu.	Fils.	Fil. Languedoc.
Femée.	Femme.	Femmo. Languedoc.
Manta.	Mante.	Manto.
Nepot.	Neveu.	Nébout
Lac.	Lac.	Lac.
Nas.	Nez.	Nas.
Om.	Homme.	Homé.
Cane.	Chien.	Can.
Munte.	Mont.	Mountagno.
Soare.	Soleil.	Soucil.
Frate.	Frère.	Fray.
Dinte.	Dent.	Dén.
Manà.	Main.	Man.
Floàre.	Fleur.	Flou.
Stea.	Étoile.	Stello.
Mámà.	Mère.	Mama.
Pàrà.	Poire.	Péro.
Brats.	Bras.	Bras.
Cocos.	Coq.	Coq. Bretagne.

Adjectifs.

Curat.	Nettoyé.	Curat.
Fraget.	Fragile.	Fragilé.
Bun.	Bon.	Boun.
Meü.	Mon.	Méou. Languedoc.
Teü.	Ton.	Toun.
Acest.	Celui-là.	Aqué.
Tot.	Tout.	Tout.
Toata.	Toute.	Touto.
Mut.	Muet.	Mut.
Plin.	Plén.	Plén.
Ros.	Rouge.	Rougé.
Verde.	Vert.	Berd.

Verbes (1).

A naste.	Naître.	Naché.
A suride.	Sourire.	
A dormi.	Dormir.	Dourmi. Languedoc.
A cresce.	Croître.	Cresché.
A se ingrasa.	Engraisser.	S'engrécha.

(1) Le verbe valaque a pour signe caractéristique d'avoir toujours l'infinitif, mais l'infinitif seulement, précédé de l'enclitique A. — *Avoir*, A Avé. — *Faire*, A Face.

VALAQUE.	FRANÇAIS.	GASCON.
A tussi.	Tousser.	Toussi.
A canta.	Chanter.	Canta.
A da.	Donner.	Da.
A taie.	Tailler.	Tailla.
A se culcà.	Se coucher.	Se coucha.
A cumpara.	Acheter.	Croumpa.
A lega.	Lier.	Liga.
A asigura.	Assurer.	Asségura.

Ces petits tableaux du substantif, de l'adjectif et du verbe valaques suffisent à prouver matériellement que la langue des roumains est gauloise, et de plus qu'elle appartient aux dialectes d'*oc*. L'auvergnat, le languedocien et le gascon actuels semblent être les dialectes qui se rapprochent le plus du valaque. Toutefois, cet idiome a deux caractères, qu'il ne faut point passer sous silence.

D'abord, il forme le pluriel des substantifs, non à la manière du gascon, du languedocien et de l'auvergnat, par l'addition d'une *s*, mais à la manière des dialectes italiens et provençaux, en ajoutant au singulier *e* ou *i*; ensuite, à l'exemple du basque, il place l'article après le substantif. L'article masculin est *'l* ou *le*; l'article féminin est *a* ou *oa*. On dit donc, en valaque, *cane* chien, *canelele* le chien; — *muïère*, femme, *muïèrea* la femme.

Quelle est la souche gauloise à laquelle il convient de rattacher le rameau valaque? L'opinion généralement adoptée est que la Valachie représente la Dacie de Trajan, et que les Valaques sont les descendants des colons tirés de toutes les parties du monde romain que cet empereur y établit, d'après le témoignage de son historien Eutrope.

Un examen plus attentif de la question nous a ramené à une opinion différente.

D'abord, au point de vue géographique, la Dacie de Trajan différerait d'une manière considérable de la Valachie. Celle-ci possède au plus la moitié de l'étendue de celle-là.

La Dacie de Trajan était comprise entre les Carpathes au nord, le Danube au sud, le Pruth à l'est, la Theiss à l'ouest. Ce sont les limites que lui donne Cellarius, le géographe le plus sûr en ce qui touche le monde ancien (1). Il faut donc, pour arriver à la Valachie, retrancher de la Dacie de Trajan la Tran-

(1) Cellarius, *Notitia orbis antiqui*, t. I, lib. II, cap. VIII, sect. 4, § 84.

sylvanie et une partie de la Hongrie au nord, et le Bannat à l'ouest.

D'un autre côté, s'il est vrai que Trajan transporta en Dacie des colons recueillis dans toutes les parties du monde romain, il l'est aussi que sous Gallien la Dacie fut conquise par les Goths, et que sous Aurélien tous les colons romains, *ceux des campagnes comme ceux des villes*, durent abandonner la Dacie, et furent transportés sur la rive droite du Danube, dans les deux Mésies, c'est-à-dire en Bulgarie, en Serbie et en Bosnie : le témoignage d'Eutrope est formel à ce sujet.

« Aurélien, dit-il, fit un désert de la Dacie, que Trajan avait constituée province romaine au delà du Danube, car le ravage de toute l'Illyrie et de toute la Mésie lui enleva l'espoir de pouvoir conserver cette province; il retira donc les colons romains des villes et des campagnes, et les plaça au milieu de la Mésie; de sorte que la Dacie se trouve maintenant à la droite des bouches du Danube, après avoir été précédemment à leur gauche (1). »

Tel était l'état des choses sous Valens, mort en 378, et auquel Eutrope dédia son livre; mais un siècle plus tard, vers 480, Odoacre rappela de la Mésie et fit rentrer en Italie toutes les familles qui avaient colonisé la Dacie. C'est ce que dit formellement Eugyppe dans la vie de saint Séverin (2), apôtre du Norique.

Deux grandes raisons nous semblent donc repousser l'opinion généralement reçue au sujet des Valaques, et qui fait d'eux les descendants des colons établis par Trajan dans la Dacie.

Premièrement, les colons de Trajan furent tous transportés en Mésie, sur la rive droite du Danube, sous Aurélien. Eutrope dit qu'on ne laissa personne ni *dans les villes ni dans les campagnes*. En outre et plus tard ces colons furent *tous* ramenés de Mésie en Italie, par ordre d'Odoacre.

Il est vrai qu'Ubcini et la plupart des historiens de la Valachie admettent que les colons ruraux, c'est-à-dire les paysans de Trajan restèrent en Dacie. Mais ce n'est là qu'une hypothèse gratuite, contraire au texte d'Eutrope, qui dit qu'on ramena aussi les populations rurales, *abductos romanos... ex agris*. Ce qui prouve d'ailleurs que ces émigrations étaient complètes, c'est que les colons de Trajan, transportés en Mésie, où ils restèrent cent ans, et ramenés en Italie par Odoacre, n'y ont laissé aucune trace de leur

(1) Eutrop., lib. IX, cap. X.

(2) *Uniuersos iussit ad Italiam migrare Romanos.* — Eugyp. *Vit. sancti Seuerin.*

passage. On parle slave, et non gaulois, en Bulgarie, en Serbie et en Bosnie.

Deuxièmement, s'il était resté des colons ruraux de Trajan dans la Valachie actuelle, qui n'était qu'une partie de l'ancienne Dacie, il en serait resté par la même raison dans la Transylvanie, qui faisait également partie de la Dacie, et l'on parlerait gaulois Tèmeswar, ce qui n'est pas.

En résumé, la sortie complète des colons de Trajan de la Dacie, leur translation sur la rive droite du Danube en Mésie, sous Aurélien, et leur nouvelle émigration de la Mésie en Italie, sous Odoacre, nous paraissent repousser d'une manière absolue l'opinion d'après laquelle les Valaques seraient les descendants de ces colons.

Il faut donc rattacher ce rameau gaulois à une autre souche; et l'histoire réunie à la philologie nous semble indiquer les Volsques-Tectosages comme la tribu originaire des Valaques.

D'abord, César les place avec la plus grande précision dans le pays qui fut depuis la Dacie Trajane. « Les Volsques-Tectosages, dit-il, vinrent occuper la contrée la plus fertile de la Germanie, le long de la forêt Hercynie, et s'y établirent. Cette nation s'y est maintenue jusqu'à ce jour, et y jouit d'une grande réputation de justice et de valeur. Aujourd'hui encore ses habitants vivent dans la même pauvreté, la même indigence, la même frugalité que les Germains; ils ont adopté leur genre de vie et leur costume (1).

On le voit donc, César place les Tectosages dans *les parties les plus fertiles de la Germanie*, le long de la forêt Hercynie, *circum Hercyniam sylvam*, et il explique plus loin que cette forêt s'étend, *le long du Danube, jusqu'au pays des Daces et des Anartes*, qui étaient les habitants de la Transylvanie. Ces indications nous paraissent s'appliquer très-clairement à la contrée qui porte le nom de Valachie.

D'ailleurs, si les Volsques-Tectosages ne s'étaient pas établis en Valachie, où donc faudrait-il les placer? Quel est, *le long du Danube*, le pays où l'on parle gaulois? Il n'y en a aucun autre.

Enfin, comme la philologie est, en ces sortes de questions, l'auxiliaire le plus naturel et le plus précieux de l'histoire, il faut

(1) Cæsar, *De bell. gallic.*, lib. VI, cap. XXIV.

(2) *Ibid.*, cap. XXV.

ajouter que le dialecte du bas Languedoc est l'un de ceux qui se rapprochent le plus de l'idiome valaque. Nous avons vu que cet idiome échappe à la règle générale des dialectes de la Gaule, qui forment le plus souvent le pluriel des mots par l'addition d'une *s*. Les dialectes riverains du Rhône sont les seuls qui, avec le bas-breton, échappent, en France, à cette règle.

Tels sont les établissements diversement glorieux que firent les Gaulois, pendant leurs migrations agricoles et guerrières à travers l'Europe et l'Asie mineure. L'unité de leur race résulte des liens visibles qui rattachent leurs tribus l'une à l'autre ; elle va devenir plus manifeste encore par la comparaison des dialectes que ces Gaulois ont parlés, soit pendant les temps antiques, soit pendant les temps modernes.

CHAPITRE IX.

PATOIS ANTIQUES DE L'ITALIE. — L'OMBRIEN, L'OSQUE, L'ÉTRUSQUE.

Commencement modeste de la nation romaine. — Isolement des peuples italiens, causé par la différence de leurs langues. — Les Romains leur donnent plus tard un lieu, par la langue latine. — Nombre et diversité des alphabets italiens. — Langues antiques de l'Italie retrouvées dans les inscriptions. — Nombre de ces inscriptions. — Temps qu'il a fallu pour les lire et les interpréter. — Six langues principales de l'Italie antique. — Latin rustique, ombrien, sabin, osque, étrusque, gaulois. — Leurs limites. — C'étaient les dialectes d'une même langue. — Les anciens Italiens s'entendaient avec peine; les Romains ne les entendaient pas. — Preuves de ce fait. — Ce phénomène se reproduit dans l'Italie moderne, en Espagne et en France. — Comparaison de L'OMBRIEN et du LATIN. — Comparaison de l'OSQUE et du LATIN. — Ces trois langues avaient un vocabulaire commun. — Elles étaient trois dialectes de l'italien antique. — DIALECTE ÉTRUSQUE. — Principes qui doivent présider à son étude. — Le toscan moderne doit ressembler à l'étrusque ancien. — Les Grisons ou Rhètes sont Étrusques. — Témoignages des historiens. — Leur langue justifie ces témoignages. — Exemple. — Il faut distinguer la langue sacrée des Étrusques de leur langue populaire. — La première est encore un mystère. — Inscriptions en langue sacrée. — Inscriptions en langue populaire. — Elles sont dans les tombeaux. — Sens de *Larth*, de *Thana*, de *Sec*, d'*Avil*. — Erreur des philologues. — Détails. — *Ril*. — Sens de *Lupu*. — De *Tularu*. — Nom des femmes étrusques. — Nom des enfants. — Interprétation de mots étrusques. — *Turcis*. — *Lanista*. — *Phius*. — *Subulo*. — *Arakos*. — *Esar*. — Tous ces mots sont gaulois. — Noms d'hommes, de héros, de dieux. — Les patois antiques de l'Italie déclinent et conjuguent comme les dialectes gaulois. — Erreurs des épigraphistes réfutées par les textes mêmes. — Exemples. — Les patois antiques de l'Ombrie, du Samnium, sont les mêmes que les patois français actuels. — Preuves. — Ils ne venaient pas du latin. — Il en est de même des patois italiens modernes. — Exemples. — Ils sont identiques à nos patois. — Les uns et les autres sont donc nationaux, originaux, et non dérivés.

La nation romaine se trouva placée, dès les premières années de sa formation, au centre d'un grand nombre de peuples guerriers, puissants ou illustres, qui, des Alpes à Messine, occupaient, longtemps avant elle, le sol italien.

C'étaient, en ne comptant que les principaux, les Latins, les Ombriens, les Sabins, les Samnites, les Osques, les Étrusques et les Gaulois-Ligures.

Tous ces peuples avaient leur territoire, leur gouvernement, leur culte, leurs mœurs et leurs langues.

Autour de Rome, et presque toutes en vue du mont Palatin, se groupaient en cercle des villes rivales, Ardée, Albe, Gabies, Pré-

neste, Fidènes, Véies, Cære, Frégène, cités qui étaient le siège d'autant de peuples indépendants et de gouvernements distincts.

Un morcellement presque infini découpait l'Italie en États et en territoires autonomes, souvent inconnus les uns aux autres, séparés par des rivières inexplorées ou par des forêts sans limites connues.

Ainsi, 444 ans après la fondation de Rome, le sénat faisait défendre au consul Q. Fabius de se hasarder dans la forêt Ciminia, sur l'emplacement de laquelle fut bâtie dans la suite, à 48 lieues de Rome, la ville de Viterbe (1); et ce n'est que soixante-dix ans plus tard que les armées romaines traversaient le Pô pour la première fois (2).

Mais de toutes les causes qui retardèrent, pendant tant de siècles, le rapprochement moral et l'union politique de toutes les parties de l'Italie, la plus puissante fut sans contredit la diversité prodigieuse des idiomes parlés par les peuples qui l'habitaient.

C'est précisément ce nombre si considérable de langues différentes, parlées par les diverses nations de l'Italie antique que Tite-Live invoque, lorsqu'il combat la tradition relative aux prétendues relations de Pythagore et de Numa.

Pythagore habitait Crotonè, dans le Brutium, et Numa habitait Cures, dans la Sabine. Un voyageur visiterait aujourd'hui ces deux points, en trois jours; mais le nombre des nations et des idiomes qui les séparaient du temps de Numa constituait une barrière infranchissable.

« Quelle langue, dit Tite-Live, eût servi à leurs communications? Comment, seul, sans secours, Numa aurait-il pu traverser tant de peuples, différents de mœurs et de langage (3)? »

Une ambition insatiable, une politique habile, un art militaire consommé donnèrent à Rome, après six cents ans de guerres, la domination sur tous les peuples italiens; mais la plupart de ces peuples conservèrent leur caractère et leurs mœurs, sous la suprématie des Romains, et tous, sans en excepter un seul, conservèrent leurs langues nationales.

Tout ce que Rome put faire, pour créer des rapports réguliers entre les nations italiennes courbées sous son joug, ce fut, après

(1) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. IX, cap. XXXVI.

(2) *Ibid.*, lib. XX, cap. VIII.

(3)... Quo linguæ commercio... quove presidio usus, per tot gentes, dissonas sermone moribusque, pervenisset?—Tit.-Liv., *Histor.*, lib. I, cap. XVIII.

leur soumission, de leur imposer successivement le latin, comme langue légale, dans les rapports de la vie politique, civile et militaire. C'est ainsi, selon la juste remarque de Pline, que les Romains formèrent par l'usage de cette langue, même réduite aux relations publiques, un lien entre des cités que maintenaient séparées la variété de leurs mœurs et la rudesse de leurs idiomes populaires (1).

On peut juger en effet de l'obstacle que ces langues nationales opposaient au rapprochement des peuples italiens, par ce fait remarquable, que les idiomes principaux avaient tous leur alphabet particulier.

Il y en avait huit : l'alphabet grec de la Lucanie, l'alphabet romain, l'alphabet ombrien, l'alphabet osque, l'alphabet volsque, l'alphabet étrusque, l'alphabet falisque et l'alphabet gaulois de l'Italie transpadane (2).

Dans tous ces alphabets, le latin excepté, on écrivait de droite à gauche.

Après avoir employé les forces de l'Italie à soumettre l'Europe, Rome étouffa les nationalités italiennes et leurs traditions sous sa domination et sous sa gloire; et notre éducation classique, complice de cet égoïsme, nous a appris à ne voir dans l'Italie antique que la majesté des Romains et les splendeurs de la langue latine.

Seuls, les érudits savaient que les Osques avaient possédé une littérature, et que les Étrusques avaient été, même pour les Romains, les initiateurs et les dépositaires de la philosophie religieuse et des rites.

Mais quant à la langue des Ombriens, des Samnites, des Volsques, des Falisques, des Lucaniens, des Gaulois liguriens ou cisalpins, tout en avait péri, même le souvenir.

L'archéologie moderne, en fouillant le sol de l'Italie, en sondant ses nécropoles, a rendu au jour ce vieux monde italiote, endormi mais vivant dans des inscriptions nombreuses et diverses

(1)... Tot populos discordes ferasque linguas sermonis commercio contraheret. — Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. VI.

(2) Voir ces huit alphabets de l'Italie antique dans Fabretti. — *Glossar. italicum, corpus inscription. italicar. antiquioris ævi*, p. 315.

M. Noël des Vergers a donné également un très-beau tableau comparatif des alphabets antiques de l'Italie, à la fin du troisième volume de *l'Étrurie et les Étrusques*.

par les idiomes et par les caractères. De savants philologues les ont classées, d'autres les ont réunies et publiées; et le nombre actuel des inscriptions recueillies ou des fragments dépasse déjà trois mille.

Il y a :

- 63 inscriptions ou fragments de l'Italie gauloise ;
- 33 inscriptions de l'Ombrie, dans le nombre desquelles se trouvent les célèbres tables de bronze de Gubio, dites Tables Eugubines ;
- 2,577 inscriptions de l'Etrurie ;
- 426 inscriptions de la Campanie, du Samnium, de la Lucanie, de l'Apulie, du Brutium et de la Sicile (1).

L'œuvre imposée à la philologie par ces textes était de deux sortes. Il fallait d'abord les lire, et ensuite les interpréter.

La lecture a pris plus d'un siècle, car il fallait reconnaître, reconstituer et distinguer huit alphabets différents. On peut dire aujourd'hui que cette œuvre est achevée. Les textes italiotes sont lus avec une assez grande certitude.

Reste l'interprétation, qui tâtonne encore sur quelques points, surtout pour les textes gaulois et pour les textes étrusques.

Néanmoins, la nature des idiomes de l'Italie antique se dégage assez nettement des textes déjà publiés et lus avec certitude, pour qu'il soit possible de reconnaître le génie de leur grammaire et les affinités de leur vocabulaire.

Ainsi, il est hors de doute que tous ces idiomes sans exception appartiennent à la famille celtique ou gauloise.

Mais avant de les étudier sous tous leurs aspects, et pour le faire avec le plus de clarté, il convient de placer chacun des dialectes antiques de l'Italie sur son terrain et dans ses limites propres.

Sans tenir compte de ceux des dialectes de la Calabre qui étaient à peu près purement grecs, on peut réduire à six les principales langues populaires de l'Italie primitive.

Ce sont le latin rustique ou le patois du Latium, l'ombrien, le sabin, l'osque, l'étrusque et le gaulois.

(1) C'est le nombre que l'on trouve réuni dans le recueil de Fabretti; *Corpus inscriptionum italicarum, antiquioris ævi, ex Umbricis, Sabinis, Oscis, Folscis, Etruscis, aliisque monumentis*, etc. — Aug. Taurinorum, ex officina regia, 1867.

Les limites du Latium varièrent, mais le latin primitif et rustique resta borné au vieux Latium, qui était compris entre le cours de l'Anio et celui du Tibre, et, le long de la mer, entre Ostie et le promontoire de Circé. L'adjonction du nouveau Latium recula les frontières au sud-est, jusqu'au cours et à l'embouchure du Liris, nommé aujourd'hui le Garigliano; mais ce territoire appartenait aux Volsques, et le latin vulgaire ne s'y établit pas.

L'ombrien, source primitive des dialectes samnites et osques, avait son siège spécial sur les deux versants de l'Apennin, entre le Tibre et l'Adriatique. Il descendait, le long de la mer, depuis Rimini jusqu'à l'embouchure de l'Esino; et, le long du Tibre, depuis sa source jusqu'à l'embouchure de la Néra.

Le sabin, dérivation très-ancienne et très-caractérisée de l'ombrien, prenait la vallée du Tibre à la Néra et la descendait jusqu'à l'Anio. De là il s'étendait, au nord, jusqu'au sommet de l'Apennin, et, à l'est, jusqu'aux frontières des Éques et des Marses. Le dialecte sabin employait l'alphabet osque ou samnite. Le fait est constaté par plusieurs médailles frappées pendant la guerre sociale, notamment par celle qui représente Mutil, général en chef des Sabins, qui est appelé *Embratur* (1), forme sabine équivalant au latin *Imperator*.

A la suite de l'idiome sabin, vers l'est, s'étendait la grande famille des dialectes samnites, dont l'osque était le plus célèbre et le plus cultivé. Il couvrait toute la largeur de l'Italie, depuis le célèbre village de Cannes, près de l'embouchure de l'Aufide, aujourd'hui l'Ofanto, sur l'Adriatique, qu'à Salerne, sur le golfe de Pœstum. De là, remontant au nord, le long de la mer Tyrrhénienne, par Pompeï, Naples, Misène, Cumes, il arrivait au Liris, où il rencontrait le dialecte volsque.

L'étrusque, ou le toscan, couvrait toute la Toscane entre les Apennins au nord, la Méditerranée au sud, le cours de la Magra à l'ouest, et le cours du Tibre à l'est.

Le gaulois occupait la plus grande partie de l'Italie.

Les dialectes ligures commençaient, à l'est, à la rive droite de la Magra, poussaient, à l'ouest, jusqu'au Var, et, après avoir franchi les sommets de l'Apennin, s'arrêtaient, aux bords du Pô, à la ligne où commençaient les dialectes apportés par l'émigration de Bellovese.

(1) Voy. Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Mutil*.

Ceux-ci occupaient les deux versants du Pô, bornés au nord par la chaîne des Alpes, au sud par la chaîne des Apennins, et se développaient à l'est, jusqu'à Isonzo, à l'ouest, jusqu'à Rimini.

Tels étaient, à l'exclusion des idiomes grecs de la Calabre, les six grands dialectes qui se partageaient l'Italie.

Nous devons naturellement placer sous les yeux du lecteur un spécimen de ces dialectes, emprunté à toutes les parties du discours, c'est-à-dire des substantifs, des adjectifs, des verbes, des prépositions, afin que chacun de ces dialectes puisse être jugé en lui-même et dans ses rapports avec les autres.

Mais pour que cette étude et cette comparaison soient faites avec plus d'efficacité, il nous paraît nécessaire de mettre le lecteur sur ses gardes, et de l'informer d'un fait qui, bien qu'établi par l'histoire avec toute certitude, pourrait néanmoins ne pas résulter de la seule inspection des textes.

Ce fait étrange, mais d'une étrangeté qui n'est qu'apparente, consiste en ceci : toute l'Italie antique avait incontestablement une langue commune, c'est-à-dire une seule et même grammaire, avec des vocabulaires très-rapprochés, quoique un peu différents. Et cependant les nations diverses de l'Italie, parlant toutes des dialectes de la même langue, avaient de la peine à s'entendre entr'elles, et les Romains n'en entendaient aucune.

Cette étrangeté, nous le répétons, n'est qu'apparente. Nous expliquerons clairement le fait ; mais nous allons commencer par l'exposer.

D'abord, la difficulté que les nations italiennes avaient à communiquer entre elles, à l'aide de leurs langues respectives, est établie par cette observation de Tite-Live, que nous avons rapportée plus haut, et dans laquelle il dit que la variété et la diversité de ces langues auraient empêché Numa et Pythagore de se rapprocher et de se comprendre (1).

Ensuite, le fait est confirmé par cette autre observation de Pline, que nous avons également citée, et où il fait honneur aux Romains de s'être servis de la langue latine pour mettre en com-

(1) Pythagore et Numa n'étaient pas contemporains. C'est ce qu'établit clairement Denys d'Halicarnasse, en prouvant que Pythagore ne vint en Italie que plus de 100 ans après Numa. Dion. Halicarn., *Antiquit. roman.*, lib. II, cap. LXIX.

munication entre elles toutes les nations italiennes, que leurs idiomes nationaux isolaient les unes des autres (1).

En ce qui touche la nécessité où étaient les Romains d'user d'interprètes pour comprendre les diverses nations de l'Italie, les étrusques, les Ombriens, les Samnites, les Osques, les Volsques, les Gaulois, des faits nombreux l'établissent avec certitude.

Pendant la guerre que les Romains faisaient aux Étrusques, 308 ans avant l'ère vulgaire, le consul Q. Fabius fit proposer un traité d'alliance aux Ombriens Camertes, dont la cité était sur le versant occidental de l'Apennin. Il choisit pour cette mission délicate et périlleuse qui exigeait que l'envoyé traversât, pour arriver à Camerino, la forêt Ciminia, alors complètement inexplorée, son propre frère, nommé Céson, homme très-résolu, et qui, ayant été élevé à Cære, parlait parfaitement l'étrusque (2). Il y avait donc d'abord des rapports très-marqués entre l'étrusque et l'ombrien, et ensuite un Romain sachant la première de ces deux langues fut jugé nécessaire pour entrer, au nom du Consul, en communication avec le sénat des Ombriens Camertes.

Un fait à peu près analogue montre que les Romains n'entendaient pas les dialectes samnites, et notamment l'osque.

C'était vers la fin de l'année 294 avant l'ère vulgaire. Le consul Volumnius suivait une armée samnite, qui dévastait le pays des Campaniens, alliés des romains. L'ennemi, chargé de butin, était campé sur le Vulturne; le consul s'approche avant le jour de son camp; et, pour pénétrer les desseins de l'ennemi, il y envoie des espions sachant la langue osque (3).

Il y avait également entre le latin et le volsque des différences qui séparaient ces deux langues. Dans une comédie, intitulée *Quinto*, un vieux poète, nommé Titinnius, faisait dire à l'un de ses personnages :

« Ils parlent osque et volsque, car ils ne savent pas parler latin (4). »

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. VI.

(2) Cære educatus, apud hospites, etruscis inde litteris eruditus erat, linguaque etruscam probe noverat. — Tit.-Liv., *Hist.*, lib. IX, cap. XXXVI.

(3) Gnaros oscæ linguæ, exploratum quid agatur, mittit. — Tit.-Liv., *Hist.*, lib. X, cap. XX.

(4) Qui osce et volsce fabulantur, nam latine nesciunt. — Fest. in *verbo oscum*, p. 175. Paris, Egger, 1838.

Les Romains ne comprenaient pas, ne comprirent jamais l'étrusque, malgré les relations si nombreuses et si étroites de l'Étrurie et de Rome.

Denys d'Halicarnane déclare que si Mucius Scœvola réussit à pénétrer dans le camp de Porsenna sans être reconnu, c'est parce qu'il avait appris l'étrusque avec sa nourrice (1).

Plus tard, l'an 302 avant l'ère vulgaire, dans une guerre avec les Étrusques, l'ennemi tendit une embûche aux Romains, dans les ruines d'un bourg incendié, près de Rosella. Des soldats toscans, déguisés en pâtres, firent avancer négligemment des troupeaux, pour tenter les Romains. Le lieutenant du consul, flairant la ruse, fit approcher de ces faux bergers des soldats nés à Cœre, et par conséquent parlant l'étrusque ; ils rapportèrent que ces pâtres parlaient un dialecte urbain, différent de celui des gens de la campagne, ce qui acheva de trahir leurs desseins (2).

Enfin, du temps même d'Adrien, l'étrusque n'était pas compris à Rome. Aulu-Gelle rapporte qu'un avocat ayant mis dans son plaidoyer de vieilles expressions latines, qu'on n'entendait plus, le public éclata de rire, pensant qu'il avait parlé *gaulois* ou *étrusque* (3).

Reste le gaulois, que les Romains ne comprenaient pas non plus.

Dans le combat singulier entre un Gaulois et Marcus Valerius, livré près de Pompitium, sur le territoire volsque, 346 ans avant l'ère vulgaire, et dans lequel l'intervention miraculeuse d'un corbeau amena la défaite du Gaulois, celui-ci avait provoqué les Romains par interprète (4).

Plus tard, l'aventure de la Gauloise héroïque, femme d'Ortiagon, roi des Tolistobojos, nous montre le juste châtement subi par le centurion qui l'avait outragée, et qui fut poignardé en pesant l'or de la rançon, faute d'entendre la langue gauloise.

C'était après la défaite des Gaulois sur le mont Olympe, 187 ans avant l'ère vulgaire. Deux parents avaient apporté la rançon de la reine, fixée par le centurion romain à un talent d'or attique,

(1) Dion. Halicar., *Antiquit. roman.*, lib. V, cap. XXVIII.

(2) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. X, cap. IV.

(3) Aul. Cell., *Noct. attic.*, lib. XI, cap. VII. — Aulu-Gelle vivait sous Adrien et ses successeurs, vers l'année 130 de l'ère vulgaire.

(4)... ProvoCAT per interpretem unum ex Romanis, qui secum ferro decernat. — Tit.-Liv., *Hist.*, lib. VIII, cap. XXVI.

55,609 fr. de notre monnaie. Pendant que le romain pesait l'or, la reine donna, en gaulois, à ses parents l'ordre de le tuer. Il fut poignardé les balances à la main.

La fière Gauloise prit la tête coupée, l'enveloppa dans les pans de sa robe, et s'étant rendue près du roi, son mari, ne voulut l'embrasser qu'après avoir jeté à ses pieds la tête du Romain (1).

Polybe, qui avait suivi Scipion en Asie Mineure, eut plusieurs entretiens avec cette vertueuse et courageuse Gauloise, et il raconte son action dans les termes qui ont servi plus tard au récit de Tite-Live (2).

Enfin, une autre aventure tragique survenue à un chef Boïen, à Rimini, trois ans plus tard, prouve encore que les Romains et les Gaulois d'Italie ne s'entendaient pas.

Ce chef gaulois s'était rendu près de L. Quintius Flaminius, consul, dans la Gaule cisalpine, pour se soumettre aux Romains avec ses enfants. Le gouverneur était à table, ayant à ses côtés un jeune débauché fort connu à Rome, nommé Philippus Penus. Introduit dans la tente, le chef Boïen commençait à parler au consul par l'organe d'un interprète, lorsque, se tournant vers son mignon, Flaminius lui dit : « Puisque, pour me plaire, tu as renoncé au spectacle des gladiateurs, veux-tu voir mourir à l'instant ce Gaulois? »

A peine le jeune homme eut-il fait un signe d'approbation, que le consul, tirant son épée du fourreau suspendu près de lui, en frappa le Gaulois, qui, ne comprenant pas le latin, n'avait conçu aucun soupçon (3). Caton le Censeur chassa du sénat cet indigne magistrat.

Pour clore cette série de faits, rappelons au lecteur que César, pendant ses campagnes dans la Gaule, employa comme interprètes C. Valérius Procillus et Cn. Pompée (4).

La langue latine de Rome était, en dehors des relations officielles du sénat avec les cités italiennes, fort peu connue et prisée. Annibal après seize ans ne l'entendait pas. Lorsque, en quittant l'Italie, l'an 206 avant l'ère vulgaire, il dressa, dans le

(1)... Injuriam corporis et ultionem violatæ per vim publicitæ confessa viro est. — Tit.-Liv., *Hist.*, lib. XXXVIII, cap. XXIV.

(2) Polyb., *Hist.*, lib. XXII, cap. XLII, fragm.

(3) Tit.-Liv., *Hist.*, lib. XXXIX, lib. XLII.

(4) Cæsar., *De bell. gallic.*, lib. I, cap. XIX, lib. V, cap. XXXVI.

Samnium, une colonne commémorative près du temple de Junon Lacinienne, il y fit graver le résumé de son expédition en punique et grec (1); et dans l'entrevue qu'il eut, quatre ans plus tard, avec Scipion, la veille de la bataille de Zama, ils se parlèrent par interprètes (2).

Le fait que nous avions avancé est donc exact. Les nations italiennes avaient de la peine à s'entendre entre elles, et les Romains n'en entendaient aucune.

Mais, dira-t-on, comment des nations ayant réellement la même langue peuvent-elles ne pas s'entendre entre elles?

L'objection n'a qu'une gravité apparente.

Ce qui se passait en Italie, il y a deux mille ans et plus, s'y passe encore aujourd'hui. Un Vénitien n'entend pas un Toscan, et un Napolitain n'entend pas un Lombard.

En Espagne, un Andalous n'entend pas un Galicien, et un Catalan n'entend pas un Castillan.

En France, un Normand n'entend pas un Provençal, et un Franc-Comtois n'entend pas un Béarnais.

Cependant, tous les Italiens, tous les Espagnols, tous les Français parlent au fond la même langue; et la difficulté de s'entendre de province à province vient des formes, de la prosodie, de l'accent qui constituent les dialectes; accent, prosodie, formes qui rendent quelquefois le même mot méconnaissable de province à province.

Prenons, pour rendre cette vérité frappante, un exemple qui mette seulement trois dialectes français en présence: le français, l'auvergnat et le gascon.

Voici le 1^{er} verset du livre de Ruth en ces trois dialectes; et que le lecteur juge s'ils ne diffèrent pas assez entre eux, pour que celui qui n'en comprendrait qu'un seul fût excusable de ne pas comprendre les deux autres:

FRANÇAIS.	AUVERGNAT.	GASCON.
Du temps des juges d'Israël, il y eut une grande famine dans tout le pays de l'Euphrate.	Der téns déi dzudzés d'Israël, diaguet éuagron- da famina dién tout lou païs d'Ephrata. Èn homé	Dou tems dous jutgés d'I- sraël, k'y agouek ùo gran hâmé d'èguens tout lou pays d'Ephrato. Un homé

(1) Tit.-Liv., *Hist.*, lib. XXVIII, cap. XLVI, *in fine*.

(2) Cum singulis interpretibus congressi sunt. — Tit.-Liv., *Hist.*, lib. XXX, cap. XXX.

FRANÇAIS.

AUVERGNAT.

GASCON.

Un homme sortit de Bethléem de Juda, avec sa femme et ses deux garçons, pour voyager dans la campagne de Moab.

sourtiguét dé Bethléem dé Dzuda, ambé sa fenna é séi dous garçons, per vou-diadza dién la campogna dé Mouab.

ké sourtiskouk dé Bethléem de Juda, dab sa hem-no et sous dus maïnals, endé bouyatja déguens la campagno dé Moab.

On le voit, ce qui se passe aujourd'hui en France, en Espagne, en Italie rend fort simple et parfaitement compréhensible ce que l'histoire dit des dialectes de l'Italie antique.

Ajoutons que les Romains devaient éprouver en outre une difficulté spéciale pour comprendre les dialectes parlés par les diverses nations italiennes. La langue de Rome, la latin littéraire de la société polie, le latin officiel du sénat, des consuls, des magistrats, des collèges religieux, enfin le latin écrit que nous apprenons au collège, était un parler artificiel, fait par les grammairiens sur le modèle de la langue grecque; ce latin déclinait les substantifs avec des cas, et conjugait les verbes avec des désinences variables; tandis que les dialectes italiens, l'ombrien, l'osque, l'étrusque, semblables aux patois modernes de l'Ombrie, du Samnium et de la Toscane, qui en sont la continuation, ignoraient les flexions des verbes et les cas des substantifs.

Comme les patois modernes, les patois antiques avaient leurs substantifs fixes et indéclinables.

C'est donc sous le bénéfice de ces observations préliminaires que nous allons exposer, dans un tableau suffisamment développé pour offrir les bases d'une conclusion logique, les principaux dialectes de l'ancienne Italie.

Nous choisirons les trois principaux; ceux dont il reste les textes plus abondants: l'ombrien, l'osque et l'étrusque.

Nous les comparerons tous les trois au latin, afin de mettre en évidence cette vérité nouvelle et féconde en conséquences, à savoir que la plupart des mots usuels de la langue latine se trouvent pareillement, et sous des formes équivalentes, dans les grands idiomes de l'Italie primitive, tous plus anciens que la langue latine elle-même.

La clarté de notre travail exige deux dispositions, dont il faut que le lecteur soit informé.

Nous placerons un peu plus bas, et dans un tableau spécial, les termes de la langue étrusque, rapprochés du latin; et nous renverrons l'examen particulier du latin vulgaire au chapitre suivant.

La langue étrusque a soulevé tant de problèmes, elle a été parmi les savants l'objet de tant de systèmes opposés, que nous ne saurions, sans manquer de respect à la science, ne pas faire des questions qui s'y rattachent l'objet d'une étude spéciale, approfondie et nouvelle.

Quant au latin vulgaire, ou au patois du Latium, un chapitre tout entier était nécessaire pour montrer comment il différait profondément du latin littéraire de Rome, auquel il succéda, lorsque le latin littéraire cessa d'être la langue parlée d'une société nouvelle, établie à Rome après la chute de l'empire.

Voici donc ces tableaux comparatifs où l'ombrien et l'osque sont d'abord et seuls rapprochés du latin. La nomenclature des termes que nous citons est puisée tout entière dans les inscriptions antiques, recueillies ou expliquées par les savants italiens, français ou allemands, et réunies par Fabretti, dans le *Corpus Inscriptionum italicarum*, publié à Turin, en 1867.

Nous écrivons les mots ombriens et osques en caractères romains, quelque inconvénient qu'il puisse y avoir pour l'exactitude scientifique, parce que le public presque tout entier serait dans l'impossibilité de lire les caractères de ces deux dialectes.

En outre, nous placerons, entre l'ombrien et le latin, entre l'osque et le latin, une colonne de mots français servant de traduction, afin que la lecture de ces tableaux ne soit interdite à personne.

LATIN COMPARÉ A L'OMBRIEN.

Substantifs.

LATIN.	FRANÇAIS.	OMBRIEN.
Ara.	Autel.	Asa.
Ager.	Champ.	Ager.
Annus.	Année.	Aenus.
Angulus.	Angle.	Anglu.
Avis.	Oiseau.	Avif.
Bos.	Bœuf.	Buf.
Familia.	Famille.	Fameria.
Far.	Gâteau.	Farer.
Filius.	Fils.	Fel.
Frater.	Frère.	Frater.
Natio.	Nation.	Natine.
Tabula.	Table.	Taffe.
Juvenca.	Genisse.	Jveka.

LATIN COMPARÉ A L'OMBRIEN.

Substantifs.

LATIN.	FRANÇAIS.	OMBRIEN.
Caper.	Chevreau.	Kabru.
Caro.	Chair.	Carne.
Catellus.	Petit chien.	Catel.
Cibus.	Nourriture.	Cebu.
Sonitus.	Son.	Sonitu.
Quæstor.	Questeur.	Kuestur.
Magister.	Maitre.	Mestru.
Nomen.	Nom.	Nome.
Usus.	Usage.	Uitium.
Ocris.	Montagne.	Cere.
Hortus.	Jardin.	Ortum.
Ovis.	Brebis.	Uvef.
Pax.	Paix.	Pase.
Parra.	Chouette.	Parfa.
Pater.	Père.	Pafer.
Pica.	Pie.	Peica.
Picus.	Pivert.	Peico.
Pecus.	Troupeau.	Pecno.
Piaculum.	Expiation.	Pilaclu
Populus.	Peuple.	Pople.
Porcus.	Porc.	Porcus.
Sal.	Sel.	Salu.
Terminus.	Borne.	Termnu.
Taurus.	Taureau.	Toru.
Via.	Chemin.	Vea.
Vir.	Homme.	Veiro.
Auctoritas.	Autorité.	Uhtretie.
Vinum.	Vin.	Vinu.
Vitula.	Genisse.	Villa.
Focus.	Feu.	Vocu.
Urna.	Urne.	Urna.
Terra.	Terre.	Teerum.

Adjectifs.

Plenus.	Plein.	Plener.
Impleta.	Remplie.	Plenia.
Sacrum.	Sacré.	Sacre.
Salva.	Sauve.	Salva.
Tacitus.	Silencieux.	Tasis.
Tertius.	Troisième.	Tertie.
Alter.	Autre.	Altrei.
Integer.	Entier.	Antacre.
Rufa.	Rousse.	Rofa.

LATIN COMPARÉ A L'OMBRIEN.

Adjectifs.

LATIN.	FRANÇAIS.	OMBRIEN.
Salvum.	Sauf.	Salvo.
Triplex.	Triple.	Tripler.
Tuscum.	Toscan.	Turskum.
Vestra.	Votre.	Vestra.
Ater.	Noir.	Ader.
Dupla.	Double.	Dupla.
Aller.	Autre.	Etre.
Scriptum.	Ecrit.	Schreto.
Albus.	Blanc.	Alpus.
Floralis.	Fleuri.	Flusare.
Acutus.	Aigu.	Catus.
Tener.	Tendre.	Tenerum.
Scripta.	Ecrit.	Scripta.

Verbes.

Facito.	Fais.	Fetu, faitu.
Venies.	Viendras.	Benes.
Dixerit.	Aura dit.	Desicust.
Dicito.	Dis.	Deitu.
Ibit.	Ira.	Ecst.
Ire.	Aller.	Eire.
Esse.	Être.	Erum.
Fil.	Est fait.	Fac ust.
Fecerint.	Auront fait.	Facurent.
Faciat.	Fasse.	Fasia.
Ferto.	Porte.	Fertu.
Esto.	Sois.	Futu.
Fuerint.	Auront été.	Furent.
Fuerit.	Ait été.	Fus.
Habet.	A.	Habe.
Habeat.	Qu'il ait.	Habia.
Sis.	Sois.	Sir.
Habuerint.	Aient eu.	Haburent.
Est.	Est.	Est.
Canito.	Chante.	Kanetu.
Sum.	Je suis.	Sim.
Sum.	Je suis.	Sum.
Stato.	Sois debout.	Stahitu.
Sto.	Je suis debout.	Stahu.
Trahere.	Traîner.	Trafere.
Vehere.	Porter.	Vefere.
Molito.	Meus.	Molitu.
Serva.	Conserve.	Seritu.
Utor.	J'use.	Oitor.

LATIN COMPARÉ A L'OMBRIEN.

Verbes.

LATIN.	FRANÇAIS.	OMBRIEN.
Uti.	User.	Oeti.
Portet.	Qu'il porte.	Portaia.
Stare.	Être debout.	Sta. *
Extende.	Étends.	Ten.
Teneto.	Tiens.	Tenitu.
Dato.	Donne.	Titu.
Agere.	Agir.	Acum.
Venerunt.	Ils vinrent.	Benuso.

Noms de nombre.

Duo.	Deux.	Dur.
Tres.	Trois.	Tre.
Tertium.	Troisième.	Tertiu.
Quatuor.	Quatre.	Petur, Petira.
Decem.	Dix.	Dece.
Duodecim.	Douze.	Deseuduf.

Pronoms. — Adverbes. — Prépositions.

Cum.	Lorsque.	Kum.
Ne.	Ni.	Ni.
Aut.	Mais.	Ute, ote.
Præter.	Excepté.	Pruter.
Pro.	Pour.	Per.
Post.	Après.	Pos, pus.
Primum.	D'abord.	Promum.
Si.	Si.	Sei.
Tibi.	A toi.	Tefe.
Tertio.	Troisièmement.	Tertiam.
Tu, te.	Tu, toi.	Tiu, tio.
Trans.	Au delà.	Tra.
Infer.	Parmi.	Anter.
Ad.	Vers.	At.
Enim.	Car.	Enem.
Illa, ille.	Elle, lui	Ero
Supra.	Sur.	Subra.
Ultra.	Outre.	Hutra.
Ita.	Ainsi.	Itek.
Mihi.	A moi.	Mehe.
Sub.	Sous.	Sub.
Super.	Sur.	Super.
Simul.	En même temps.	Sumel.
Illud.	Cela.	Eso.

Il est d'abord bien évident que les inscriptions ombriennes qui

ont été recueillies ne réunissent pas tous les mots du vocabulaire de l'Ombrie; et d'un autre côté, ce tableau comparatif ne comprend pas tous les termes fournis par ces inscriptions. On pourrait donc y ajouter beaucoup; mais ce qui s'y trouve suffit amplement pour montrer avec la dernière évidence que le fond du vocabulaire usuel de la nation ombrienne est le même que le fond du vocabulaire usuel de la nation latine.

Le même résultat va être ci-après et immédiatement établi pour la nation osque ou samnite.

LATIN COMPARÉ A L'OSQUE.

Substantifs.

LATIN.	FRANÇAIS.	OSQUE.
Annus.	Année.	Aenu.
Ara.	Autel.	Asa.
Argentum.	Argent.	Araget.
Dolus.	Ruse.	Dolud.
Donum.	Don.	Donu.
Famulus.	Serviteur.	Famel.
Familia.	Famille.	Famelo.
Fructus.	Fruit.	Frutiatus.
Frons.	Front.	Frus.
Hortus.	Jardin.	Hurtus.
Cella.	Petit temple.	Kaila.
Mater.	Mère.	Mater.
Quæstor.	Questeur.	Kvaistur.
Censor.	Censeur.	Kenstur.
Imperator.	Empereur.	Embratur.
Testamentum.	Témoignage	Trisamentud.
Lex.	Loi.	Lix.
Cornix.	Corneille.	Curnaco.
Muleta.	Amende.	Molta.
Terra.	Terre.	Terum.
Turris.	Tour.	Tiurri.
Via.	Chemin.	Via.
Thesaurus.	Trésor.	Thesaurai.
Terminus.	Borne.	Teremnis.
Italia.	Italie.	Viteliu.
Usus.	Usage.	Uittiu.
Venus physica.	F....	Futrei, Foutre.
Annulus.	Anneau.	Ungulum.
Vicus.	Village.	Vecos.
Olla.	Vase.	Ula.
Ædiles.	Édiles.	Aidilis.

LATIN COMPARÉ A L'OSQUE.

Substantifs.

LATIN.	FRANÇAIS.	OSQUE.
Vitulus.	Veau.	Vitlu.
Mensis.	Mois.	Mesene.
Avicella.	Petit oiseau.	Aukil.

Adjectifs.

Pius.	Pieux.	Piihus.
Alter.	Autre.	Altr.
Fortis.	Fort.	Fortis.
Alteri.	A l'autre.	Altrei.
Abellanus.	D'Abella.	Abellanus.
Factus.	Fait	Facus.
Malum.	Mal.	Mallum.
Præsente.	Présent.	Presentid.
Sciens.	Savant.	Sepu.

Verbes.

Fiat.	Soit fait.	Facus estud.
Muletare.	Condamner.	Moltaum.
Sum.	Je suis.	Sum.
Sint.	Soient.	Sins.
Stare.	Être debout.	Sta.
Scribitur.	Est écrit.	Scrifa set.
Utor.	J'use.	Oitor.
Venit.	Il vient.	Benel.
Dono.	Je donne.	Dedet.
Dicant.	Disent.	Deicans.
Dicere.	Dire.	Deicum.
Ire.	Aller.	Eire.
Esse.	Être.	Ezum.
Esto.	Sois.	Estud.
Facito.	Fais.	Factud.
Sit.	Soit.	Fuid.
Fuerit.	Ait été.	Fuiest.
Sit.	Qu'il soit.	Fusid, fust.
Habet.	Il a.	Habe.
Est.	Il est.	Ist.
Esto.	Sois.	Estu.
Curet.	Pourvoie.	Kuraia.
Ferantur.	Qu'ils soient portés.	Ferenter.
Venerit.	Sera venu.	Cebenust.

Noms de nombre.

Quatuor.	Quatre.	Petora.
----------	---------	---------

LATIN COMPARÉ A L'OSQUE.

Adverbes et prépositions.

LATIN.	FRANÇAIS.	OSQUE.
Ad.	Après.	Az.
Antem.	Cependant.	Aut.
Extra.	En dehors.	Ectrad.
Et.	Et.	Et.
Hic, hæc.	Celui-ci, cela.	Eko, eka.
In.	Dans.	In.
Ego.	Moi.	Iu.
Ob.	A cause de.	Op.
Aut.	Cependant.	Ute.
Post.	Après.	Pust.
Pro.	Pour.	Pru.
Cum.	Lorsque.	Cum.
Magis.	Mais.	Mais.
Non.	Non.	Ni, nei. ⁶⁶
Enim.	Car.	tnim.
Contra.	Contre.	Contrud.
Simul.	En même temps.	Samil.

Ainsi, en résumant ce qui précède, l'identité du vocabulaire ombrien et du vocabulaire osque avec le vocabulaire latin est manifeste. Or ce fait incontestable détruit de fond en comble la doctrine propagée depuis le quinzième siècle dans l'enseignement classique, et qui présente le latin comme une *langue mère*, des flancs de laquelle seraient sortis d'abord les idiomes italiques, ensuite les idiomes de la Gaule et de l'Espagne.

En ce qui touche les idiomes italiques primitifs, le préjugé classique est désormais anéanti. Le latin n'était pas une *langue mère*, mais une *langue sœur* de toutes les autres; pour parler en termes philologiques, le latin vulgaire était l'un des dialectes de la grande langue nationale des peuples italiens.

Quintilien reconnaissait de son temps l'existence de cette langue italienne générale, dans laquelle le latin de Rome lui-même avait puisé. « Je considère comme *romains*, disait-il, tous les termes *italiens* (1) ». Au quatrième siècle, Arnobe lui donnait son véritable nom, en l'appelant langue italienne, *Sermo italicus* (2).

Si donc l'enseignement classique a pu nous faire croire que les

(1) Verba aut latina aut peregrina sunt. Omnia italica pro romanis habeo — Quintilian., *Institut. orator.*, lib. I, cap. V.

(2) Arnob., *Adv. gent.*, lib. IV, cap. CXXXV. CXLVII.

mots communs aux idiomes italiens et au latin provenaient de celui-ci, c'est que le latin seul était parvenu jusqu'à nous, et que les idiomes de l'Italie primitive dormaient oubliés dans les inscriptions que l'ardeur des savants modernes a successivement exhumées.

Arrivons maintenant à l'examen de la langue étrusque, et aux rapports de consanguinité qui l'unissaient à tous les autres dialectes de l'Italie et des pays gaulois sans exception.

DIALECTE ÉTRUSQUE.

Lorsque l'on étudie la nature et que l'on cherche à expliquer les textes de la langue des Étrusques, quatre choses sont à considérer.

Il faut d'abord se demander si les Étrusques ou Toscans modernes étant incontestablement la même nation que les Étrusques ou Toscans anciens, la langue des uns et des autres ne serait pas naturellement la même, comme cela se voit pour les Grecs, pour les Arabes, pour les Égyptiens, pour les Persans, pour les Arméniens. Chez tous ces peuples, et sous la réserve des changements de formes que le temps apporte aux choses humaines, la langue d'aujourd'hui ne diffère pas, au fond, de la langue d'autrefois.

Il faut se dire ensuite que les anciens Étrusques, initiateurs et dépositaires de la science théologique parmi les Italiens, devaient avoir, pour l'observation des rites, une langue distincte, sacrée, étrangère au peuple, comme les Saliens et les Arvales de Rome avaient la leur, langue qu'ils ne comprenaient pas toujours eux-mêmes; et le philologue doit s'attacher, dans l'interprétation de l'étrusque, à séparer la langue savante employée par les prêtres de la langue vulgaire parlée par le peuple.

Il faut encore ne pas oublier qu'il n'y a pas un seul pays au monde dans lequel la langue, dès qu'elle est un peu étendue, ne se divise en dialectes; et que dès lors il faut se proposer, dans le sujet qui nous occupe, non pas de pénétrer les secrets d'une langue étrusque unique, partout identique à elle-même, mais d'interpréter les textes des divers dialectes qui devaient se parler dans la Toscane antique, absolument comme ils se parlent dans la Toscane moderne.

Il faut enfin tenir compte des rapports de race que les Étrusques avaient avec tous les autres peuples italiens; et, après avoir

épuisé, pour interpréter un terme, les ressources qu'offrent les dialectes populaires de la Toscane actuelle, glaner dans les dialectes des peuples voisins, que leurs origines rapprochent le plus des Étrusques.

Tels sont les principes, suggérés à la fois par le bon sens et par l'histoire, à l'aide desquels nous allons aborder l'étude si délicate et si difficile des vieux textes étrusques, qui exercent depuis si longtemps la patience et le génie des savants français et étrangers.

Le simple bon sens que nous invoquons conseillait évidemment de chercher l'interprétation de l'ancien étrusque populaire dans les patois modernes de la Toscane, où il doit s'être conservé, au moins dans les familles des laboureurs et des pâtres, au sein desquelles l'étude des langues étrangères n'a jamais altéré l'usage des idiomes locaux et traditionnels.

L'histoire donnait le même conseil ; car l'exemple des Grecs, des Égyptiens, des Arabes, des Arméniens justifie cette sage observation de Denys d'Halicarnasse, à savoir qu'il est sans exemple qu'une nation qui a conservé son territoire ait perdu sa langue.

Pourquoi donc tant d'esprits éminents qui se sont appliqués à l'étude de l'étrusque en ont-ils cherché la source dans les langues sémitiques, dans les langues indiennes, enfin partout, excepté en Étrurie ?

La cause de cette fausse direction imprimée à l'étude des origines étrusques est tout entière dans la doctrine qui dérive du latin les dialectes italiens et gaulois, et qui en fait par conséquent des jargons relativement modernes et sans nationalité propre. Le mépris universel des savants pour ces patois a pour unique fondement la pensée où ils vivent qu'ils ne sont autre chose que du latin et du grec corrompus. Cette pensée, en les détournant de les apprendre, leur a caché les véritables sources de la philologie sérieuse, et a porté la plupart d'entre eux à chercher l'explication de l'étrusque dans l'hébreu et le sanscrit, où elle n'est pas, au lieu de la chercher dans les patois toscans et gaulois, où elle est.

Il y a pourtant une preuve à la fois historique et matérielle établissant, sans contestation raisonnable, que l'étrusque ancien et l'étrusque moderne se réduisent au fond à la même langue, tout comme le grec moderne et le grec ancien.

Cette preuve résulte du témoignage unanime de Tite-Live, de Pline et de Justin, corroboré par un état de choses dont nous sommes nous-mêmes les témoins.

Tite-Live atteste qu'il y avait en dehors de l'Étrurie ou de la Toscane un peuple étrusque, jeté depuis environ cinq cents ans au delà des Alpes par l'invasion des Gaulois Boïens. C'étaient les Rhètes. Il ajoute que ces Étrusques antiques parlaient encore de son temps leur langue nationale, dont la sauvagerie de leur pays s'était bornée à altérer un peu la pureté.

Voici ses paroles :

« Les peuplès alpins sont d'origine étrusque, surtout les Rhètes. Les lieux qu'ils habitent les ont à ce point rendus grossiers, qu'ils n'ont conservé de leur ancien état que leur langue, et encore est-elle un peu corrompue (1). »

Pline rend le même témoignage.

« Les Rhètes, dit-il, passent pour être des descendants des Étrusques, conduits par leur chef Rhætus, lorsqu'ils furent chassés par les Gaulois (2). »

Enfin, Justin s'exprime ainsi :

« Les Étrusques, chassés du pays de leurs ancêtres, s'établirent aussi dans les Alpes; et ils y fondèrent une nation qui prit le nom de Rhètes, du nom de leur chef (3). »

Ainsi, deux choses sont certaines :

Premièrement, les Rhètes sont des Étrusques;

Secondement, les Rhètes parlaient encore du temps de Tite-Live, c'est-à-dire du temps d'Auguste, la langue nationale des Étrusques, un peu altérée par la rudesse de leur nouvelle patrie.

Or, ces Rhètes occupent toujours le même pays, c'est-à-dire la tête de la Vallée de l'Inn, ou l'Engadine; ils font partie du canton des Grisons, et ils ont Coire pour capitale.

Quelle langue parlent-ils?

Le langue des Grisons de l'Engadine est justement celle des Étrusques ou Toscans modernes; et, selon l'observation de Tite-Live, elle a perdu une partie de sa douceur et de son charme originels, par la rudesse du climat.

(1) *Alpinis quoque ea gentibus origo est, maxime Rhætis, quos loca ipsa effecerunt, ne quid ex antiquo, præter sonum linguæ, nec cum incorruptum, retinerent.* — Tit.-Liv., *Histor.*, lib. V, cap. XXXIII.

(2) Plin., *Histor. nat.*, lib. III, cap. XXIV.

(3) Justin., lib. XX, cap. V.

En de telles matières, il faut des preuves. Les voici : ce sont es six premiers versets de la parabole de l'Enfant prodigue, en patois rhète de la haute et de la basse Engadine, rapprochés du même texte en italien littéraire c'est-à-dire en dialecte cultivé de Florence.

PATOIS DE LA HAUTE ENGADINE.	FRANÇAIS.	PATOIS DE LA BASSE ENGADINE.
1. Un hom avai va duos fi's.	1. Un homme avait deux fils.	1. In hum veva dus filgs.
2. E il pü giuven dschet a sieu bap : mieu bap, dom la part della fortuna ch'îm tuocha. Dunque il bap als partaiva sia bain.	2. Le plus jeune dit à son père : mon père, donnez-moi la part du bien qui me revient ; et le père leur partagea le bien.	2. Ad ilg giuven da quels schelt alg bap : Bap, mi dai la part de la rauba ca s'auda à mi. Ad el parchiè ora ad els la rauba.
3. E poschs dis zieva partit il pü giuven, zieva avair raccolto tout, per ün pajais s'ich dalöusch, e el magliet allo sü tuot sia fortuna ligieramaing.	3. Quelques jours après, et après avoir réuni tout son avoir, le plus jeune partit pour un pays lointain, où il dissipa tout son bien dans le dérèglement.	3. Et daro brichia bleers dits ha il juven raspa insem-bel tol, et eis chiamina in ün pajais dalonsch ; a lou sfigiett el tutta sia rauba, vivend lischiergius.
4. Zieva avair doo our tuot, survgnit el s'ich fam in quel pajais ; e el commanzet da gnir in miseria.	4. Quand il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans le pays, et l'enfant commença à sentir le besoin.	4. Et daro chia el a consune tot, eis vengtt in gronda fom in less pajais, et el ha cumcinza a indürar.
5. Zieva giet el d'event, e el intret in servizzi d'ün abitant allo chi l'ho tramis nella chiampagnia per chürer ils pürchs.	5. Il s'en alla, et se mit au service d'un habitant, qui l'envoya à sa maison de campagne, pour y garder les cochons.	5. Et eis i, et s'hatachia ad un vaschin da lessa regiun, et el il tramettet in sea vilascha, chia el parchüra ils porchs.
6. E el avess gugent mangio avuonda dels früts ils quels ils pürchs mangiaiven ; ma üngün nun al del.	6. Il aurait bien voulu se rassasier des cosses que les cochons mangeaient ; mais personne ne lui en donnait.	6. Et el gariava dad amplanir sieu venter cum las criscas ca ils porchs malgiavan ; mo naging na deva ellas a igi.

DIALECTE LITTÉRAIRE DE FLORENCE.

1. Un uomo aveva due figliuoli.
2. E il più giovane di loro disse al padre : padre, dammi la parte dei beui che mi tocca ; e il padre sparte loro i beni.
3. E pochi giorni appresso, il figliuol più giovane, raccolta ogni cosa, se n'andò in paese lontano, e quivi dissipò le sue facultà, vivendo dissolutamente.
4. E, dopo ch'egli ebbe speso ogni cosa, una grave carestia venne in quel paese, tal ch'egli cominciò ad aver bisogno.

5. Ed andò, e si mise con uno degli habitatori di quella contrada, il quale lo mandò a suoi campi, a pasturare i porci.

6. Ed andò egli a desiderare d'empieri il corpo delle silique, che i porci mangiavano; ma niuno gliene dava.

Il n'est assurément personne qui, après avoir comparé les deux dialectes rhètes au dialecte de Florence, ne convienne qu'ils constituent tous trois, au fond, la même langue, mais que les deux premiers sont plus grossiers, plus durs que le dernier.

Néanmoins, les deux premiers étant incontestablement étrusques, le troisième l'est donc aussi nécessairement.

Quelques courtes observations montreront les liens étroits qui unissent en effet les dialectes rhètes aux dialectes populaires de la Toscane.

Le dialecte littéraire de Florence dit *Padre* pour *Père*, tandis que les dialectes de l'Engadine disent *Bap*. C'est que ce terme appartient en effet à la langue populaire des Toscans et aux dialectes de l'Ombrie, qui disent *Bappo* (2).

Un grand nombre de dialectes de l'Émilie, patrie primitive des Rhètes, disent aussi *Bab* pour *Père*. Tels sont ceux de Faentino, de Ravenne, de Lugo, de Forli et de Rimini (3).

Les textes rhètes emploient le mot *Brichia*, et disent *el* pour *il*.

Les patois toscans disent aussi *Briccica* (4), et l'on emploie *el* pour *il* dans le dialecte de Sienne (5).

En somme, il est impossible de contester sérieusement que les Rhètes ou Grisons des deux Engadines soient Étrusques d'origine; leur langue nationale s'était conservée parmi eux, Tite-Live l'atteste; et comme cette langue, à l'élégance et à l'harmonie près, déjà disparues du temps de l'historien latin, est visiblement la même que celle des Toscans actuels, on est

(1) Voir, pour les deux textes rhètes, *Mém. de la Soc. roy. des antiq. de France*, t. VI, p. 544, 5. — *Gloss. patois de la Suisse*, par Bridel, p. 429, 482.

(2) Voir le vocabulaire du toscan populaire, à la suite des poésies de Giuseppe Giusti, p. 370. — Firenze, 1852; et les *Canli popolari umbri, liguri, etc.*, da Oreste Marcoaldi, p. 55; Genova, 1855.

(3) Voir Biondelli, *Saggio sui dialetti gallo-italici*, p. 225, 6, 7, 8, 9, 30. Milan, 1853.

(4) Vocabulaire du patois toscan, à la suite des poésies de Giuseppe Giusti *verbo Briccica*.

(5) *Vocabolar. Caterinaio*, t. I, p. 80. — Firenze, 1866.

rigoureusement en droit d'affirmer que les patois modernes de l'Étrurie sont la continuation de ses idiomes anciens.

La situation géographique des Rhètes, nation *presque inaccessible*, dit Velleius Paterculus (1), avait naturellement contribué, par l'effet de l'isolement, à préserver leur langue de toute altération sérieuse. Séparés des Étrusques, leurs ancêtres, par la Lombardie et l'Émilie, ils n'auraient pu emprunter d'eux par la suite des temps les termes qu'ils ont en commun avec les dialectes de la Toscane; ils ont donc même langue et même race.

Dans l'examen que nous ferons un peu plus loin des anciens textes étrusques, on verra que les faits viennent corroborer ces principes.

D'un autre côté, la nécessité de démêler dans les inscriptions étrusques celles qui se rapportent aux rites de celles qui sont employées aux choses usuelles, est manifeste.

Que les Étrusques eussent des livres sacrés, contenant des formules secrètes pour l'accomplissement des rites; que l'accomplissement de ces rites s'appliquât non-seulement aux choses religieuses proprement dites, mais aux choses politiques, administratives et militaires; — cela n'est douteux pour personne.

Ces livres sacrés, en tant que révélés par Tagès, se nommaient *Tagétiques*; en tant que contenant les règles des cérémonies, ils se nommaient *Rituels*. Ce mot lui-même est étrusque.

Les matières auxquelles s'appliquaient les prescriptions ordonnées par les rites embrassaient la vie publique des Étrusques. Voici l'indication qu'en donne Festus :

« On appelle *Rituels* les livres des Étrusques où sont prescrites les règles selon lesquelles on bâtit les villes, on consacre les autels, les maisons, on déclare la sainteté des murs, on institue le droit qui régit les portes; par lesquelles on délimite les tribus, les curies, les centuries, on lève, on organise les armées, on résout la guerre, on déclare la paix (2). »

Ces diverses cérémonies s'accomplissaient à l'aide d'une langue sacrée, tenue secrète. Ammien Marcellin l'atteste, au sujet de la consécration d'une petite table. « La petite table, dit-il, fut consacrée à l'aide d'imprécations formulées en vers secrets et de danses nombreuses, conformément aux rites (3). »

(1) Velleius Patercul., lib. II, cap. XCV.

(2) Festus, *De verbor. signification.*, cap. XCIII.

(3) *Mensula imprecationibus carminum secretorum choragiisque multis ri-*

La langue employée à l'accomplissement des rites n'était donc pas la langue vulgaire, parlée par tout le monde. C'était celle qui s'enseignait dans les collèges des prêtres, et qu'allaient apprendre les jeunes Romains des grandes familles destinés aux diverses charges du sacerdoce (1). C'est toujours d'Étrurie que le sénat romain faisait venir des aruspices pour prononcer sur les cas graves. Il en fit venir 207 ans avant l'ère vulgaire, pour examiner une hermaphrodite (2); il en fit venir encore en l'année 408 de l'ère vulgaire, sous le pontificat du pape Innocent 1^{er}, pour déterminer Jupiter à lancer ses foudres contre les Goths. Zozyme, fervent apôtre du polythéisme, raconte cette histoire, et avoue que les aruspices furent impuissants (3).

Puisque la langue sacrée était secrète, le peuple étrusque ne la connaissait pas, et elle différait profondément de la langue vulgaire. Il est probable qu'elle était obscure pour les prêtres eux-mêmes, et que les Aruspices chantaient leurs vers, comme les Saliens, sans les comprendre (4). Les *Actes* des frères Arvales, découverts à Rome, en 1778, dans les fondements de la sacristie de Saint-Pierre, sont un spécimen de ces langues archaïques, exclusivement réservées aux cérémonies religieuses, soustraites à la connaissance du vulgaire, et difficilement pénétrables aux savants eux-mêmes (5).

Il ne nous est point parvenu des textes étrusques un peu développés, à l'exception de cinq inscriptions connues des savants sous le nom d'inscriptions de Tarquinies ou de Corneto, et de cinq autres encore plus importantes, dites inscriptions de Pérouse. Ces dix inscriptions font, à juste titre, le désespoir des savants; mais il n'est douteux pour personne qu'elles ne soient une consécra-

tualiter consecrata. — Ammian. Marcellin., *Histor.*, lib. XXIX, cap. I, *in med.*

(1) Le Sénat avait ordonné que six jeunes Romains seraient envoyés et entretenus en Étrurie, pour y apprendre l'art augural. — Cicer., *De divination.*, lib. I, cap. XLI.

(2) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XXVII, cap. XXXVII.

(3) Zosim., *Histor. roman.*, lib. V, *in fine*.

(4) Quintilien déclare que les Saliens de son temps ne comprenaient pas les vers qu'ils chantaient dans leurs cérémonies. — Quintilien., *Institut. orator.*, lib. I, cap. VI.

(5) Voir, pour les *Actes* des Frères Arvales, Cajetani Marini, *Degli alti e monumenti de' Fratelli Arvali*; Romæ, 1794. — Le texte est dans Egger, *Latini sermon. vetustior. reliquæ*, cap. II, p. 68.

tion faite en vertu des rites, et qu'elles ne soient par conséquent écrites en langue sacrée (1). Quelques mots du texte appartenant à la langue vulgaire font d'ailleurs connaître très-clairement que ces inscriptions ont pour objet de consacrer des tombeaux de famille.

C'est donc d'un autre côté, c'est vers les inscriptions en langue vulgaire que le philologue doit se diriger, et ces inscriptions se présentent en très-grand nombre, soit dans les tombeaux, soit sur les statues, soit sur les divers ustensiles employés aux usages de la vie ordinaire.

Tel va être le but de notre étude, en recourant d'abord aux dialectes toscans, ensuite aux dialectes gaulois les plus rapprochés.

Ceux qui ont étudié l'histoire des Étrusques connaissent les soins pieux qu'ils donnaient aux tombeaux. C'étaient comme de véritables villes souterraines; chaque grande famille y avait son hypogée spécial, composé de diverses chambres sépulcrales, ornées de peintures murales, remplies de vases précieux, d'armes et de bijoux, et les guerriers y dormaient leur sommeil vingt fois séculaire, étendus sur des lits de pierre, dans leur habit de combat.

M. Noël des Vergers décrit ainsi l'une de ces chambres sépulcrales qu'il venait de découvrir avec M. Alessandro François dans la campagne de Vulci :

« Tout y était encore dans le même état qu'au jour où l'on en avait muré l'entrée, et l'antique Étrurie nous apparaissait comme aux temps de sa splendeur. Sur leurs couches funéraires, des guerriers, recouverts de leurs armures, semblaient se reposer des combats qu'ils avaient livrés aux Romains, ou à nos ancêtres les Gaulois. Formes, vêtements, étoffes, couleurs, furent apparents pendant quelques minutes; puis, tout s'évanouit à mesure que l'air extérieur pénétrait dans la crypte, où nos flambeaux menaçaient de s'éteindre. Ce fut une évocation du passé qui n'eut pas même la durée d'un songe, et qui disparut comme pour nous punir de notre téméraire curiosité (2). »

Les nombreuses inscriptions tracées soit sur les murs, soit sur les vases de ces nécropoles contiennent les indications qu'il est

(1) Fabretti, *Corpus inscription. italic.* — Tabul. XXXVII, pour les inscript. de Pérouse; Tabul. XLII, pour celles de Tarquinies.

(2) Noël des Vergers, *l'Étrurie et les Étrusques*, t. I, chap. II, p. 47. Firmin Didot, Paris, 1862-64.

naturel d'y trouver ; et les plus abondantes de ces indications se rapportent aux titres et aux noms des familles inhumées.

Trois titres sont très-fréquemment donnés aux défunts :

Celui de *LARTH* aux hommes (1) ;

Celui de *Larthia* ou de *Thana* aux femmes.

Il se manifeste dans l'orthographe des mots *Larth* et *Larthia* une variation de formes qui ne peut raisonnablement être attribuée qu'aux dialectes.

Dans les inscriptions de Clusium, de Sienne, de Florence, on trouve uniformément le mot *Larth* ; mais dans les inscriptions de Pérouse on l'a écrit aussi *Lar* et *Laris* ; et les inscriptions de Volterra portent *Larthu*.

Il en est de même pour le mot *Larthia* : il est écrit huit fois *Larthia* dans les inscriptions de Pérouse, tandis qu'il y est écrit *Larthi* cinquante-huit fois. *Larthia* ne se lit que trois fois dans les inscriptions de Clusium, et *Larthi* s'y lit vingt-trois fois. *Larthia* ne se trouve ni dans les inscriptions de Volterra, ni dans celles de Sienne, ni dans celles de Sarteano ; et on ne le trouve qu'une fois dans celles de Florence.

Enfin, la forme *Lartha* se lit, mais une fois seulement, dans les inscriptions de Pérouse (2).

Quelle était la signification de ces mots *Larth* et *Larthia* ?

C'était évidemment un titre, qui s'est même perpétué avec une forme identique dans certains pays celtiques, comme l'Écosse et l'Angleterre.

Le *Laird* est en Écosse le seigneur chef d'un manoir : le *Lord* est la même chose en Angleterre.

Vers les dernières années de l'empire romain, les lettrés attribuaient encore au mot *Larth* ou *Lars* le sens de *Seigneur*.

Ainsi, Ausone, parlant d'un grand seigneur de l'Armorique, le nomme *Lars armoricus* (3).

La critique italienne a généralement accepté cette interprétation, qui est confirmée par celle que le titre de *Thana*, donné

(1) Nous écrirons les mots étrusques en caractères romains, ainsi que nous l'avons fait pour l'ombrien et pour l'osque, afin de faciliter à tout le monde la lecture de notre livre.

(2) Inscription n° 1645, dans le *Corpus inscript. italic.* de Fabretti.

C'est à ce remarquable recueil que nous renvoyons le lecteur pour tous les mots étrusques mentionnés dans ce chapitre.

(3) Auson., *Idyll.* XII.

aux femmes étrusques, reçoit des dialectes gaulois de l'Italie, de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre.

Quoique le titre de *Thana* fût général parmi une certaine classe de femmes étrusques, il ne paraît pas néanmoins avoir été universel, car on ne le trouve pas dans les inscriptions funéraires d'Orviété, de Viterbe, de Volcinies, de Vulci, de Tarquinies et de Polimartium.

Dans celles de Florence, de Volterra, de Clusium, de Montepulciano, de Pérouse, où il abonde, il est écrit *Thana* et *Thania*. Néanmoins la forme *Thana* est la plus fréquente. A Pérouse, on trouve trente-cinq *Thana* contre sept *Thania*. Les inscriptions de Clusium donnent seulement douze *Thania* et cinquante-cinq *Thana*.

Les savants italiens se sont accordés pour la plupart à reconnaître dans le titre de *Thana* celui de *Donna*, encore usité en Italie, et de *Doña* usité en Espagne. Il avait néanmoins dans l'Italie antique une signification plus précise, qui est celle de *Maîtresse de maison*.

Les Romains exprimaient par le titre de *Caïa* la même fonction domestique. Dans les noces romaines, dit Plutarque, la nouvelle mariée disait à l'époux : « Là où tu es *Caïus*, là je serai *Caïa* (1). »

De son côté, Festus raconte que lorsque Tarquin l'Ancien s'établit à Rome, les Romains latinisèrent le nom de sa femme *Thana* Quil et l'appelèrent *Caïa* Cæcilia (2). Le sens précis de *Caïa* sert donc à préciser celui de *Thana*.

Les dialectes gaulois modernes ne laissent de leur côté aucun doute sur la signification de *Thana*.

Dans les dialectes du Forez, la maîtresse de maison s'appelle *Dana* (3). Dans les dialectes romans de la Suisse, elle s'appelle *Daïna* (4). Dans les dialectes de la Gascogne et des régions sous-pyrénéennes, on la nomme *Daoüno* (5). Le mot y est partout usuel, même aujourd'hui, au moins dans les campagnes.

(1) Plutarch., *Quæst. roman.*, cap. XXX.

(2) Fest., *De verb. signif. verbo Caïa*.

(3) Onofrio, *Diction. des patois du Lyonnais et du Forez*.

(4) Le doyen Bridel, *Dict. des patois de la Suisse romane*.

(5) Dans mon enfance, j'entendais chanter une vieille chanson qui commençait ainsi :

Daoüno,
Pagats-mé la soutado,
M'en boli ana.

Les Gaulois de la Grande-Bretagne conservèrent le titre, en l'appliquant aux hommes. *Thane* désigna, depuis l'époque de Guillaume le Conquérant, une fonction comme celle de gouverneur de Comté; C'était aussi un titre d'honneur; on disait un *Thane*, comme on disait un *Baron*.

Tels sont les titres attribués à un certain nombre de défunts dans les nécropoles de l'ancienne Étrurie. Les termes qui les expriment, en même temps qu'ils appartiennent à la langue des Étrusques, appartiennent donc aussi aux dialectes modernes de l'Italie, de la France, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire aux idiomes des pays peuplés et habités par des gaulois.

La philologie vient confirmer ainsi, dès ses premières investigations, la parenté de la race gauloise et de la race étrusque. Mais continuons à marcher dans la même voie, et cette étroite parenté se montrera dans tout son jour.

Il y a dans ces inscriptions un mot mystérieux qui suit très-souvent les noms des défunts. On le trouve dans toutes les nécropoles, à Florence, à Tarquinies, à Montepulciano, à Clusium, où il se lit onze fois; à Pérouse, où il se lit vingt-huit fois. Ce mot est écrit de ces trois manières différentes : *Cec*, *Sec*, *Sech*.

Les philologues italiens et allemands supposent que ce mot doit exprimer une idée d'association, de *suite*, et se rattacher au mot latin *sequi*. Le défunt marqué de ce mot *appartiendrait* donc, disent-ils, à la famille mentionnée dans l'inscription. Cette interprétation tombe devant ce fait, que le mot *Sec* est placé le plus souvent à la suite d'un nom propre seul.

Nous croyons fermement que ce mot est une appellation honorifique, et précisément l'appellation propre à la Toscane moderne, où les personnes de condition bourgeoise et noble sont qualifiées *Ser*. C'est l'équivalent de notre mot français *Sieur*, et du mot anglais *Sir*.

Dans le langage populaire des bords de l'Arno, le magistrat municipal, le maire, se nomme « Il *Sere* ». Dans une pièce en patois, de Cicognini, un bûcheron dit qu'il vient de se marier devant le *Sere* et quatre témoins :

« *Alla mia Betta ho pur dato l'anello,
Presento Il Sere e quattro testimoni.* » (1).

(1) Notes sur le *Lamento di Cecco*, par Orazio Marrini, note 18.

Si l'on réunit à ce mot le pronom possessif, il devient *Messere* et *Messer* à Florence ; *Missere* et *Misser* à Sienne. Le curieux dictionnaire du dialecte de Sienne, fait avec les écrits de sainte Catherine par Girolamo Gigli, mentionne des titres où saint Antoine est qualifié *Barone Misser S. Antonio* (1).

Aucune raison n'autorise à penser que la qualification de *Ser* ne soit pas ancienne et traditionnelle chez les Étrusques. Elle diffère, il est vrai, par la lettre finale du mot *Sec* ou *Sech*, écrit dans les inscriptions tumulaires ; mais, outre que nous ne connaissons pas exactement la prononciation étrusque, nous voyons que chez nous la prononciation des mêmes mots s'est souvent profondément modifiée. Nous prononçons toujours l'R à la fin de *Sieur*, mais nous ne la prononçons plus du tout à la fin de *Monsieur*. De dialecte à dialecte, le changement du même mot est souvent bien plus complet encore ; car, dans tous les dialectes du midi de la France, *Monsieur* devient *Moussu*.

Nous n'hésitons donc pas à penser que le mot *Sec*, placé invariablement à la suite du nom dans les inscriptions étrusques, est une qualification honorifique, et qu'il joue le rôle du mot *Esquire*, écrit *Esqr*, placé à la suite des noms anglais.

Cependant, quel que soit notre penchant à croire que *Sec* était, parmi les étrusques, un titre honorifique, nous devons ajouter que dans les patois de l'Emilie, ou de l'ancienne Etrurie Cispadane, le mot *Cec* signifie *petit*, *un peu*, et peut avoir signifié *enfant*, comme *chico* en espagnol.

Avant d'aborder les noms des familles étrusques, et de les expliquer par les usages actuels de certaines parties de l'Italie et de la France, il faut nous arrêter encore à deux mots qui occupent une grande place dans l'interprétation des inscriptions tumulaires : ce sont les mots *Avil* et *Ril*.

Le mot *Avil* est écrit avec une lettre médiane qui varie de l'F au V. Tantôt, on trouve *Afil*, tantôt *Avil* ; mais on sent que ce n'est là qu'une différence de prononciation. Les savants ont pris *Avil* comme type.

Les variations qui affectent la forme extérieure du mot sont plus nombreuses et plus importantes.

(1) Dans tous les dialectes gaulois du moyen âge, *Baron* avait la signification de *Puissant Seigneur*.

Voir sur *Ser* et *Misser* *Vocabolar. Calerinaio*, t. 1, p. 140, 153, 154.

Il est écrit indifféremment *Avil* et *Avils* à Clusium, à Pérouse, à Tuscania.

Il est écrit quatre fois sur cinq *Aflu* à Clusium (1).

Il est écrit une fois *Afiles* à Florence (2).

Enfin, il est écrit une fois *Aflune* à Pérouse (3).

Maintenant, examinons l'interprétation qu'on a donnée de ce mot.

Le préjugé philologique qui dérive presque tout du latin a fait rapprocher *Avil* de *Ævi*, génitif de *ævum*, âge, durée de la vie. On a été confirmé dans ce sentiment par ce fait que *Avil* est suivi, dans les inscriptions, d'un chiffre qui représente d'ailleurs évidemment les années du défunt. Ainsi, en supposant qu'une inscription serait terminée ainsi : *Avils XXIV*; on a traduit en latin : *Ævi*, ou *Annorum XXIV spatium vixit* : il vécut XXIV ans.

Une étude attentive des circonstances qui accompagnent l'emploi du mot *Avil* dans les inscriptions funéraires nous a démontré que l'explication précédente, quoique généralement adoptée, n'a aucun fondement.

Cette explication repose en effet sur la supposition que le mot *Avil* est toujours suivi d'un chiffre représentant les années du défunt. Or, c'est là une erreur matérielle.

Sur vingt six fois que le mot *Avil* est employé dans les inscriptions étrusques, il est suivi dix fois du chiffre des années; mais il y a seize inscriptions où le mot *Avil* n'est suivi d'aucun chiffre.

Il n'est suivi d'aucun chiffre quatre fois dans les inscriptions de Clusium (4); trois fois dans les inscriptions de Tarquinies (5); deux fois dans les inscriptions de Viterbe (6); trois fois dans les inscriptions de Tuscana (7); deux fois dans les inscriptions de Pérouse (8); une fois dans les inscriptions de Florence (9) et de Volterra (10).

Le mot *Avil* ne signifie donc pas *Ævi*, ou *Annorum*; car il ne

(1) Fabretti, *Corpus inscript. italicar.*, n^{os} 569, 569 bis, 570, 571.

(2) *Ibid.*, n^o 265.

(3) *Ibid.*, n^o 1914, B.

(4) *Ibid.*, n^{os} 569, 569 bis, 570, 571.

(5) *Ibid.*, n^{os} 2335, 2340, 2380.

(6) *Ibid.*, n^{os} 2070, 2071.

(7) *Ibid.*, n^{os} 2008, 2104.

(8) *Ibid.*, n^{os} 1496, 1914.

(9) *Ibid.*, n^o 265.

(10) *Ibid.*, n^o 340.

pourrait recevoir ce sens que s'il était invariablement suivi d'un chiffre indiquant le nombre des années du défunt ; or, nous venons de montrer qu'il n'est suivi d'aucun chiffre, seize fois sur vingt-six.

Quel est donc le sens de *Avil*?

Si le préjugé de la dérivation latine n'avait pas complètement absorbé l'attention des savants, il leur eût été bien aisé de reconnaître que le mot *Avil* appartient encore aux patois étrusques, et qu'il signifie *Sépulture, Tombeau*.

En toscan moderne, tombeau se dit *Avello*.

Dante dit, en dialecte de Florence, dans le neuvième chant de l'*Enfer* :

« Che tra gli *avelli* fiamme erano sparte (1). »

« Les flammes qui étaient éparses parmi les tombeaux. »

Francesco Baldovini, dans la pastorale célèbre intitulée : *Lamento di Cecco da Vartungo*, et écrite en patois des bords de l'Arno, met dans la bouche de Cecco, désespéré des rigueurs de Xandra, le vers suivant, où il déclare n'avoir plus pour ressource que le cimetière ou une *sépulture* dans une église :

« Sul cimenterio, o'n chiesa in qualche *Avello* (2). »

Le mot *Avil* inscrit sur un sarcophage ou sur une urne funéraire désignait donc le *tombeau* du défunt qui s'y trouvait déposé. Il y avait même autrefois à Florence une rue des Tombeaux, *via degli Avelli* (3).

On a déjà vu que dans les inscriptions de Clusium l'ouvrier *quadrataire* a employé le mot *Avilu*, bien rapproché de *Avello* ; mais dans une inscription de Montepulciano l'ouvrier a employé le mot *Avello* lui-même, ainsi écrit en lettres latines : *Avllo Larci* (4) ; c'est-à-dire *Sépulture* de Larci.

(1) Dante, *Infern.*, cant. IX, vers. 118.

(2) Francesco Baldovini, *Lamento di Cecco da Vartungo*, stanc. XXXVII, p. 26. — Firenze, 1817.

(3) Una piccola strada dietro alla chiesa di S. Maria Novella... se dice la via de' gli Avelli. — Notes d'Orazio Marrini sur le *Lamento*, note 37.

(4) Fabretti, *Corpus inscription. italic.*, n° 954.

A la fin de la guerre sociale, les Étrusques ayant, comme tous les peuples italiens, acquis le droit de cité romaine, purent employer la langue latine.

C'est donc après cet'époque que s'introduisit chez les anciens alliés l'usage des caractères romains et des inscriptions bilingues.

Le mot *Avllo* doit en effet être lu *Avello*; et voici pourquoi :

Quoique la lecture des textes étrusques soit aujourd'hui à peu près sûre et satisfaisante, il reste néanmoins encore et il restera toujours une grande incertitude sur la prononciation. On n'a pu avoir pour guides dans les difficultés qu'elle présente qu'un certain nombre de termes ou de noms qui sont communs à l'étrusque et au latin, dont la prononciation est plus connue.

On sait par le grammairien Scaurus que les Romains employaient primitivement plusieurs de leurs consonnes sans voyelles, à la manière des Hébreux, parce que ces consonnes emportaient avec elles une prononciation qui rendait inutile la voyelle précédente ou la voyelle suivante.

Ainsi, le *B* était prononcé *Bé*; le *C* était prononcé *Cé*; le *K* était prononcé *Ka*; l'*S* était prononcée *eSse* (1); et, profitant de cette voyelle fictive réunie par la prononciation à la consonne, on supprimait la voyelle réelle dans l'écriture, et l'on écrivait *Bne* pour *Bene*; *Cra* pour *Cera*; *Krus* et *Knus* pour *Carus* et pour *Canus* (2).

Les textes recueillis prouvent qu'il en était de même chez les Étrusques; les lettres *L*, *M*, *N*, *R*, *S* étaient prononcées *eL*, *eM*, *eN*, *eR*, *eSse*; et on les employait très-souvent avec ce son dans l'écriture.

C'est pour cela que les Étrusques écrivaient *Lecne* pour *Lecne-Licinius*; *Tarchn* pour *Tarchen-Tarquin*; *Atlenta* pour *Atelanta-Atalante*; *Akle* pour *Akele-Achille*; *Semla* pour *Semela-Sémélé*.

Puisque l'*L* se prononçait *El* et s'écrivait avec ce son, comme on vient de le voir, l'inscription de Montepulciano, écrite *Avllo Larci*, doit donc être lue *AvEllo Larci*, comme *Akle* est lu *AkEle*.

Il en est de même d'une seconde inscription du même hypogée, écrite *Avlle Larci-Calli* (3); elle doit être lue : « *AvElle Larci* », et elle signifie manifestement : *Sépulture Larci-Calli* ou *Sépulture de la famille Larci-Calli*.

Cette interprétation est confirmée par l'inscription funéraire de

(1) Le vers suivant de Lucilius serait faux si l'*S* n'était pas prononcée *esse* :
S nostrum et semi græce quod dicimu' σῆμα.

Lucil., *Satir.*, lib. IX, frag. 8.

(2) Voir pour *Bne*, *Cra*, *Crus*, *Knus*, le traité de Scaurus, *De orthographia*, p. 2253, edit. Putschii.

(3) Fabretti, *Corpus inscript. italic.*, n° 955.

Florence que nous avons déjà citée (1), et qui porte *Aviles*. Ce mot est évidemment le même qu'*Avelle* et *Avello*.

Ajoutons, pour clore cet ordre de faits, que dans le dialecte du Forez *Vas* signifie *Sépulture*. On lit dans des titres anciens de ce dialecte : « Le *Vas* de sa famille (2). »

Il nous paraît donc que le sens du mot étrusque *Avil* est désormais fixé; il signifie *Tombeau*, *Sépulture*; et il est la forme antique du mot *Avello*, qui a la même signification dans le toscan ou étrusque moderne.

D'autres inscriptions font d'ailleurs disparaître jusqu'à l'ombre du doute qui pourrait rester dans tels ou tels esprits sur cette interprétation.

Il arrive souvent dans les cryptes funéraires des Étrusques que le tombeau prend la parole.

A Clusium, il dit : « *So Purni Titias* (3), je suis Purni Titias. »

A Viterbe, il dit : « *Eka su* (4), je suis ici. »

Dans une inscription touchante, rapportée par Muratori, c'est la morte qui parle : « *Antipatra dulcis tua hic so, et non so* (5); « moi, ta douce Antipatra, je suis ici, et je ne suis plus. »

Dans une autre inscription, rapportée par Mommsen, le défunt dit : « *Hoc ego su in tumulo* (6); — je suis dans ce tombeau. »

Mais d'autres fois la formule change, le sens restant le même.

Une inscription de Castelluccio dit : « *Mi Aratia* (7); je suis Aratia. » Il est d'ailleurs parfaitement certain que le mot étrusque *mi* signifie *je suis*. La question est décidée par cette inscription d'Orvieto, où le défunt dit : « je suis le fils de Kalairu; *mi Kalairu Phuius* (8). »

Enfin, l'inscription de Florence déjà citée, et portant le n° 265, dit : « *Mi Aviles Marianas* », sans aucun chiffre pour marquer les années; « je suis le tombeau de Marianne. »

(1) Fabretti, *Glossar. italic.*, n° 265.

(2) Onofrio, *Diçl. des patois du Lyonnais et du Forez*, verbo *Vas*.

(3) Fabretti, n° 689 bis. Cette inscription montre que c'est à tort que les savants ont cru que la lettre O manquait à l'alphabet étrusque. L'inscription de Viterbe 2089 prouve que l'O se prononçait U, ou bien OU; mais l'O n'appartenait pas moins à l'étrusque ancien, du moins à l'étrusque populaire.

(4) *Ibid.*, n° 2089.

(5) Muratori., 1635, 5.

(6) Fabretti, *Corpus inscript. italic.*, n° 984 bis, a-c.

(7) Mommsen, n° 3090.

(8) Fabretti, *Corp. inscript. italic.*, n° 2048.

Ces mots : *je suis le tombeaude...* excluent donc absolument le sens d'*âge*, d'*années*, que la critique avait attribué jusqu'ici au mot *Avil*.

Nous allons rechercher maintenant quel peut être le sens du mot *Ril*, si souvent placé dans les inscriptions funéraires des Étrusques ; mais il nous paraît nécessaire de nous arrêter auparavant un instant sur les mots *Su*, *So* et *Eka*, qui figurent dans les deux inscriptions précédentes de Clusium et de Viterbe.

D'abord, il est bien évident que *So* de l'inscription de Clusium est le même mot et a le même sens que *Su* de l'inscription de Viterbe. Les deux inscriptions latines rapportées par Muratori et par Mommsen ne permettent à cet égard aucun doute, puisqu'elles emploient les deux mots pour dire exactement la même chose : « Je suis. » Il résulte donc de ce rapprochement que les Étrusques employaient des mots appartenant également aux patois des autres parties de l'Italie, car l'inscription où se trouve le mot *Su* est de la Campanie.

Ajoutons que le mot *So* se lit encore dans une inscription gauloise, trouvée près de Vicence (1).

Ce verbe antique *So* de l'inscription de Clusium s'est maintenu avec le même sens et avec la même forme dans les patois modernes de la Toscane.

Dans le dialecte de Sienne, on dit *So*, je suis, au lieu de *Sono* (2), employé à Florence, d'où il est passé dans l'italien littéraire. Cependant les patois des bords de l'Arno disent *So*, comme le prouve ce vers de la pastorale de Francesco Baldovini :

« Or *so* dovento nero, come un corbo (3). »

Dans les dialectes de l'Ombrie, du Picenum et du Latium, on dit également *So*, pour *je suis*, comme le prouvent les exemples suivants :

« *So* stato alla cita..... »

« *So* arrivato a quell' albero ch'amavo (4). »

« *Ve so* venuto a Fa' la matina. »

« Sempre *so* stato allegro giovinetto (5). »

« *So* stato tanto tempo contumace (6). »

(1) Fabretti, *Corp. inscript. italic.*, n° 15.

(2) Girolamo Gigli, *Vocabolario cateriniano*, p. 231.

(3) *Lamento di Cecco da Varlungo*, stanc. XVI, p. 12.

(4) Oreste Marcoaldi, *Canti popolari Umbri*, p. 23, 72.

(5) *Ibid.*, *Canti popolari Piceni*, p. 198, 113.

(6) *Ibid.*, *Canti popolari Latini*, p. 130.

Le verbe *So* de l'étrusque ancien est donc resté dans l'étrusque moderne, ainsi que dans les patois de l'Ombrie, du Picenum et du Latium.

En ce qui touche le mot *Eka*, cette formule *Eka su*, rapprochée de ces formules latines : *hic so*, et *hoc ego su in tumulo*, ainsi que d'un grand nombre d'autres pareilles, ne permet pas de douter de sa signification. Il signifie : *ici* ; *Eka su*, je suis ici. *Eka* est l'équivalent du grec ἔχι, du samnite *Eko* (1), du champenois *Enki*, *Iqui* (2), du Languedocien *Aki* et du gascon *Aquiou*, signifiant également *ici*, *là*.

Une inscription de Faléries, où se parlait une langue spéciale, que Strabon croyait être l'idiome pélasgique, confirme encore le sens de *Eka* ; elle a été trouvée et éditée par le savant jésuite Raphaël Garucci, auquel on doit la publication des *Graphiti* de Pompéi, inscriptions osques gravées à la pointe du stylet sur les murailles par les écoliers, et elle commence ainsi : « *He cupa... ici repose... (3).* »

Quoique le mot *Ril* soit considéré par tous les savants comme signifiant *vixit*, il a vécu, l'étude attentive des inscriptions nous a fait concevoir des doutes profonds sur cette interprétation.

D'abord, ce mot devait être ou une abréviation en usage seulement dans certaines cités étrusques, ou une expression appartenant à certains dialectes, car il n'est point employé dans les nécropoles de toutes les Lucumonies.

On le trouve quatre fois dans les inscriptions de Florence, vingt fois dans celles de Volterre, six fois dans celles de Viterbe, deux fois dans celles de Tarquinies, une fois dans celles de Cortone ; mais on ne le trouve ni dans celles de Sienne, ni dans celles de Riéti, ni dans celles de Montepulciano, ni dans celles de Sarteano, ni dans celles de Vulci, ni dans celles de Cære, ni dans celles de Pérouse, qui s'élèvent à plus de neuf cents ; et on ne le trouve qu'une fois seulement dans celles de Clusium, qui s'élèvent à trois cent-quatre-vingts.

Ril était donc ou une abréviation locale, ou un mot appartenant à des dialectes régionaux.

Ce qui nous porte à douter que *Ril* signifie *vixit*, avec un sens

(1) Fabretti, *Glossarium ital.*, verbo *Eko*.

(2) Villehardouin, *Conquête de Constantinople*, p. 117, 123, 129, 377, édit. Petitot, Paris, 1824.

(3) Fabretti, *Corpus inscript. ital.*, n° 2452.

actif, comme dans une phrase ainsi faite : « *vixit annos XX*, il a vécu XX ans, » c'est que dans trois inscriptions de Volterre *Ril* n'est suivi d'aucun chiffre (1); et que dans trois autres inscriptions, l'une de Tuscania, l'autre de Hortanum, la troisième de Tarquinies, le chiffre des années du défunt n'est point précédé de *Ril* (2).

A la rigueur, on comprend que l'ouvrier *quadrataire* ait écrit le nombre des années, en sous-entendant *Vixit*, comme on le voit dans deux inscriptions latines de Volterre (3); une phrase ainsi faite : « *annos XII* »; ou « *annos XXII*, » s'entend parfaitement bien; mais écrire : « *vixit*, il a vécu, » sans ajouter le chiffre des années, ce serait manquer à la fois au bon sens et à l'usage.

Nous croyons avoir montré que *Ril* n'a pas le sens actif de *Vixit*, qu'on lui attribue généralement; mais nous n'oserions donner à ce mot un autre sens, avec quelque certitude.

Il peut désigner soit un titre local, comme une confrérie ou un état; il peut désigner une mort précédée de l'accomplissement de tel ou tel rite; enfin il peut vouloir dire simplement *défunt*, *trépassé*, comme la fin de l'inscription d'Antipatra : « *Non so*, » je ne suis plus. »

Deux inscriptions, l'une de Volterre, l'autre de Viterbe, pourraient appuyer cette interprétation.

Dans l'inscription de Volterre (4), le mot *Avil*, signifiant tombeau, précède le mot *Ril*, ayant le nom du défunt entre eux.

Dans l'inscription de Viterbe (5), l'R de *Ril* est remplacée par un caractère qui peut être prononcé V, F ou H aspirée (6), de telle sorte que le mot pourrait être lu *Hil*.

Or, en cherchant dans l'espagnol l'équivalent de *Hil*, comme

(1) Ce sont les inscriptions n° 320 bis c, 321, 365. — Fabretti, *Corpus inscrip. italic.*

(2) *Ibid.*, *Inscription de Tuscania*, n° 2107.

Inscription de Hortanum, n° 2266.

Inscription de Tarquinies, n° 2338.

(3) *Ibid.*, *Inscriptions*, n° 313, 325.

(4) *Ibid.*, *Inscript.*, n° 340.

(5) *Ibid.*, *Inscript.*, n° 2077.

(6) On sait que l'F et l'H se substituent l'une à l'autre, dans les dialectes de la même langue.

Les Latins disaient *Hircus*, pour *bouc*; les Sabins disaient *Fircus*.

Les Gascons disent *Hè*, ou *Ha*, pour *faire*; les Languedociens disent *Fa*.

nous avons trouvé dans les patois de la Toscane l'équivalent de *Avil*, on aurait le mot *Ahilato*, mort, dépéri, desséché.

Mais ce n'est là qu'une hypothèse, que les philologues auront à apprécier.

Pour épuiser les termes relatifs aux sépultures étrusques, nous avons encore à examiner les deux mots *Lupu* et *Tularu*.

Lupu se lit dans quelques inscriptions sépulcrales, notamment à Volterre, à Clusium, à Viterbe et à Tarquinies (1). Lanzi et les autres savants considèrent généralement ce mot comme signifiant *Sépulture*; ils ont raison; mais aucun d'eux n'allègue une preuve à l'appui de cette interprétation, qui reste ainsi à l'état de probabilité.

Il y a néanmoins deux preuves qui donnent positivement au mot *Lupu* le sens de *Sépulture*; l'une est tirée d'une inscription de Clusium; l'autre est tirée d'une analogie fournie par les dialectes gaulois de l'Italie et de la France.

Une inscription de Clusium, au lieu de *Lupu*, porte *Luchu* (2). Cette version reproduit l'équivalent de l'expression latine *Locus*, signifiant aussi *sépulture*, ainsi que le prouve cette inscription en patois du Latium, rapportée par Aringhi : « *Zozimus se bibus sibi Locus comparavit* (3). »

D'un autre côté, les dialectes de Milan et de Brescia offrent une analogie frappante avec *Lupu*; c'est le mot *Fopu*, signifiant en général *sépulture*, et en particulier *Fosse commune* (4). Enfin, en dialecte lorrain, *Pouateu*, *Boetu* signifient *trou*, *fosse*.

Le mot *Tularu* prend trois formes dans les inscriptions; il est écrit *Tular* à Fiésoles, à Florence, à Montepulciano et, une fois sur cinq, à Clusium (5); il est écrit *Tularu* à Cortone et aussi une fois sur cinq à Clusium (6); enfin, il est écrit *Tlaru* à Clusium dans trois inscriptions (7).

Il n'y a aucun doute sur le sens de *Tular* ou de *Tularu*; il est

(1) Fabretti, *Corp. inscr. ital.*, pour Volterre, n° 348 bis; pour Clusium, n° 762; pour Viterbe, n° 2070, 2071; pour Tarquinies, n° 2335 a.

(2) *Ibid.*, n° 597 bis q.

(3) Paul Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, p. 54.

(4) Biondelli, *Saggio sui dialetti italo-celtici*; — *Dialett. Lombard.*, verbo *Fopu*.

(5) Fabretti, *Corp. inscript. ital.*, Fiésoles, n° 103; Florence, n° 259; Montepulciano, n° 937; Clusium, n° 1910.

(6) *Ibid.*, n° 1914.

(7) *Ibid.*, n° 1808, 1809, 1810.

le même que celui de *Aular*, qui était le lieu où l'on déposait les urnes contenant les cendres des morts. Ces urnes s'appelaient dans tous les dialectes italiens antiques, *aula*, *olla*, *ula*, et même *ollo*, comme on le voit dans une inscription rapportée par Lanzi, en ces termes : « *Ollo* de Vion Saturnin (1). »

Le lieu appelé *Tular* par les Étrusques était donc, sauf la destination, ce que les Romains appelaient *Columbarium*, sorte de pigeonnier souterrain, rempli de petites niches, dans lesquelles étaient déposées les *ollæ* contenant les cendres des affranchis.

Dans les dialectes du midi de la France, et notamment dans le gascon, le mot *oulo* désigne toujours un pot de terre.

Viennent maintenant les désignations par lesquelles les familles étrusques étaient indiquées sur leurs tombeaux.

Deux règles générales présidaient à ces désignations : les femmes portaient le nom de leur mari, allongé par une terminaison féminine, et les enfants portaient le nom de leur mère, allongé par une terminaison masculine ou féminine, selon le sexe.

Ainsi, la femme de *Sethre* se nommait *Sethresa*; la femme de *Sētes*, *Seïesa*; la femme de *Steni*, *Stenia*; la femme d'*Achuni*, *Achuniasa*; la femme de *Velsinal*, *Velsinasia*; la femme de *Latinial*, *Latinialisa*. Cet usage est encore général parmi le peuple dans le midi de la France, et notamment dans le Languedoc et la Gascogne.

Dans ce dernier pays, la femme de *Bétran* se nomme *Bétrano*; celle de *Laffitte*, *Lafittato*; celle de *Bédout*, *Bédouto*; celle de *Dufer*, *Duféro*; celle de *Guillamet*, *Guillametto*.

Quant à la formation du nom de l'enfant, à l'aide de celui de la mère, allongé par une terminaison masculine pour les garçons, et par une terminaison féminine pour les filles, le fait est mis hors de doute par trois inscriptions bilingues, en étrusque et en latin.

Ces inscriptions portent ce qui suit :

Varnol, — *Varianatus* (2).

Cainal, — *Cainnia natus* (3).

Arria, — *Arisnix nata* (4).

On le voit, les textes étrusques s'éclairent lorsque on les rappro-

(1) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, t. II, p. 256. Firenze, 1823.

(2) Fabretti, *Corpus inscription. italicar.*, n° 794.

(3) *Ibid.*, n° 792.

(4) *Ibid.*, n° 562 ter. ter n.

che soit des dialectes de la Toscane moderne, soit des patois des provinces de la Gaule qui ont le plus d'affinité avec les idiomes italiens.

C'est à l'aide du même procédé que nous allons jeter quelque lumière sur divers mots étrusques, qui ont été, avec plus ou moins de succès, l'objet des méditations des savants.

D'abord, il faut bien se pénétrer de cette idée que l'idiome étrusque, comme tous les autres, a des mots qu'il ne faut pas chercher à expliquer, parce qu'ils ne sont explicables ni par des termes de cet idiome, ni par des termes des idiomes similaires.

Qui pourrait expliquer le mot français *Caillou*?

Qui pourrait expliquer le mot gascon *Pouchioü*, gêne?

Qui pourrait expliquer les mots languedociens *Gof*, mouillé; *Lec*, coquet; *Rauc*, boiteux; *Soullina*, flairer; mots dont Goudouli disait *qu'ils vivent de leurs rentes*, pour signifier qu'ils ne doivent rien au Latin (1)?

Ensuite, de ce que les mots gaulois seraient impuissants à expliquer tous les mots étrusques, il ne faudrait pas conclure que l'étrusque n'est pas un dialecte gaulois. Pour que l'étrusque puisse être considéré comme un dialecte gaulois deux choses suffisent, à savoir que l'étrusque et le gaulois aient en commun toute la grammaire et une partie du vocabulaire.

On verra un peu plus loin que la grammaire de tous les dialectes italiens, à l'exception du latin de Rome, est la même que celle de tous les dialectes des pays gaulois; et nous allons continuer à montrer que beaucoup de termes étrusques se retrouvent en effet dans les patois de l'Italie et de la France.

Turcis. Ce mot désignait chez les Étrusques les chaussées et les remparts. Denys d'Halicarnasse, qui l'affirme, va même jusqu'à supposer que c'est du mot *Turcis* qu'ils auraient pris le nom de Tyrséniens ou Tyrrhéniens (2). Or, en dialecte de l'Île-de-France, ou en patois de Paris, les chaussées, les remparts, les défenses en terre et maçonnerie se sont toujours appelés des *Turcies*. La branche de l'administration française qui porte le nom de *Ponts et Chaussées* s'appelait du temps de Turgot *Ponts et Turcies*.

Lanista. Ce mot étrusque, passé chez les Romains, y désignait

(1) Goudouli, *A touts, damb un trinfe d'abertissomen*

(2) Dion. Halicarn., *Antiq. roman.*, lib. I.

les maîtres d'armes (1), et, par extension, les bouchers et tous ceux qui *taillaient* les chairs. Il y avait produit le verbe *laniare*, déchirer; taillader, couper en tranches minces. Cette expression est purement gauloise. On la retrouve dans les patois de la Suisse romane, où le mot *Lana* signifie couper en tranches minces, faire des planchettes (2). Elle a dû se trouver autrefois dans les dialectes de langue d'oïl, où elle a laissé le mot *lanières*.

Phui, Phuius, Phuia. Ces mots, fréquents dans les inscriptions funéraires des Étrusques (3), signifient *Fils, Fille*. Qui pourrait méconnaître dans ces termes les termes correspondants du provençal, du languedocien, du gascon, quand bien même les dialectes lombards ne donneraient pas les mots *Fuius, Fuia*?

Subulo. Ce mot étrusque signifie joueur de flûte, d'après Varron et Festus (4). Il est purement gaulois, et se retrouve dans les patois de la Suisse et de la Lozère.

En patois suisse, flûte se dit *Subllo*, et flûteur *Sublare*. Le vocabulaire du doyen Bridel cite ce proverbe : « *Felhe ke sublle, tor lei lo cou*; Fille qui joue de la flûte, tords-lui le cou. »

Dans les patois de la Lozère, jouer de la flûte se dit *subla*; et l'on dit d'un joueur habile : « *Sublo bien aquel homé*, cet homme joue bien de la flûte. »

Capys, épervier. Ce mot n'était pas seulement étrusque; il appartenait encore aux divers patois de l'Italie, selon le témoignage d'Isidore de Séville (5).

Arakos, milan, oiseau de proie. L'équivalent de ce mot se trouve évidemment dans *Rachat*, terme appartenant aux patois du Forez, où il a exactement la même signification (6). Quant à

(1) Isidor. Hispal., *Origin.*, lib. X, p. 140; Parisiis, 1601. — « *Lanista, gladiator, id est carnifex, tusca lingua appellatur a Laniano corpora.* »

(2) Voyez le *Vocabulaire des patois de la Suisse romane*, du doyen Bridel, verbo *Lana*.

(3) Voir pour *Phui*, les inscriptions n° 192, de Florence; 421, de Siène; 1029 bis, de Cortone. Pour *Phuia*, voir l'inscription 637, de Clusium; pour *Phuius*, voir l'inscription 2048, d'Orviète.

(4) *Subulo... quod ita dicunt tibicines Tusci*. Varr., *De ling. lat.*, lib. VII, n° 35. — *Subulo tusce tibicen dicitur*. Festus, *De verbor. significat.*, p. 117; Egger, Paris.

(5) *Capus itala lingua dicitur à capiendo*. — Isidor. Hispal., *Origin.*, lib. XII, cap. VII.

(6) Onofrio, *Dict. des patois du Forez et du Lyonnais*, verbo *Rachat*.

la différence du *k* et de *ch*, elle n'a pas plus d'importance que celle qui sépare le *Kien* picard du *Chien* français.

Arse, Feu. En même temps qu'il appartenait à l'étrusque, ce mot appartenait à l'ombrien. Il est écrit plusieurs fois dans les tables de Gubio (1). Il est manifestement resté dans le latin, sous la forme *arsus*, dans le toscan moderne sous la forme *arso*, dans le français sous la forme *ars*, *arsir*, *arza*; dans le gascon sous la forme *ardé*. « Fais brûler le feu, *Hé ardé* ou *Hardé* lou houèk. »

Gapos, véhicule, voiture. Ce mot est le même que le français *capote* et l'anglais *cab*.

Quelques mots étrusques appartiennent encore si manifestement au dialecte du Latium, qu'il serait superflu d'insister. Tels sont *Ara*, autel; — *Idus*, ide; — *Vortumna*, Fortune; — *Ispes*, espérance; — *Scriture*, écrivain; — *Agnina*, agnelle.

Quelques autres mots étrusques appartiennent avec la même évidence aux dialectes gaulois; tels sont : *Seth*, sept; *Losna*, lune; — *Cabra*, chèvre. Le Gascon dit *Crabo*, et le languedocien *Cabro* (2).

Il est enfin un mot étrusque sur lequel les savants se sont généralement exercés, sans en apercevoir la source ou les analogies, pourtant bien transparentes; mais quel est donc le savant qui ne craindrait pas de déroger aux yeux de toutes les Académies, en demandant aux vulgaires patois l'explication des mystères de l'Étrurie?

Nous voulons parler du mot *Æsar*, signifiant *Dieu* ou *un Dieu*, d'après Suétone.

Cet historien raconte en effet que peu de jours avant la mort d'Auguste, la foudre brisa la première lettre de son nom dans l'inscription de sa statue, si bien qu'il ne resta plus que le mot *Æsar*. L'oracle, consulté sur ce prodige, répondit qu'il ne vivrait plus que cent jours, indiqués par la lettre C, et qu'*Æsar* signifiant *Dieu* en étrusque, Auguste ne tarderait pas à devenir Dieu, c'est-à-dire à mourir (3).

Les philologues les plus éminents ont demandé au grec, à l'hébreu, au sanscrit comment *Æsar* pouvait, en étrusque, désigner Dieu ou un Dieu. Voici ce que répondent à ce sujet les patois, l'histoire et peut-être aussi le bon sens.

(1) Fabretti, *Glossar. ital.*, verbo *Arse*.

(2) Voir les mots étrusques qui précèdent dans Fabretti, *Glossar. italic.*

(3) Suéton., *August.*, cap. XCXVII.

Ceux qui ont étudié la théogonie étrusque savent que la divinité la plus vénérée de l'Étrurie, c'était *Nortia*, qui portait aussi le nom de *Vortumna*. C'est dans le temple de *Nortia* qu'on plantait le clou, pour marquer les années, conformément aux rites ; et c'est dans le temple de *Nortia* ou de *Vortumna*, aux bords du lac Cimino, que les représentants du nom étrusque se réunissaient annuellement, comme tous les peuples du nom latin se réunissaient dans le temple de Jupiter Latial, sur les bords du lac d'Albe.

Or, il n'est pas un savant versé dans ces matières qui ignore que *Nortia* était la *Fatalité*, la *Destinée*, le *Sort*, la Τύχη des Grecs ; et nous avons déjà fait observer que *Vortumna*, c'était la *Fortune*.

Or la traduction littérale en étrusque vulgaire de *Nortia* ou de *Vortumna*, c'était *Azzardo*, ou *Hazard* ; et c'est ainsi qu'*Æsar* se trouvait être le nom d'un dieu en Étrurie.

D'où viendrait donc le mot *Azzardo*, qui appartient à l'étrusque moderne, s'il ne traduisait pas le nom de *Nortia* ou de *Vortumna*, qui voulait dire *Hazard* en étrusque ancien ?

Fabretti, sur le mot *Æsar*, dit : « Il n'y a pas à douter de l'affinité de ce mot avec αἶσα, sort, hazard, *fatum* (1). »

Nous terminerons ces rapprochements de l'étrusque avec les dialectes italiens ou gaulois par une série de noms de dieux, de héros, d'hommes et de femmes. On verra qu'ils sont les mêmes que ceux de la théogonie ou de l'histoire grecque et romaine, et qu'on reste dans la vérité en demandant à la tradition et à la langue des Grecs Pélasges et des Celtes l'explication de l'Étrurie antique.

NOMS GRECS ET LATINS.

Apollo.
Charon.
Achilles.
Meleager.
Alexander.
Ajax.
Orestes.
Clytæmnestra.
Neptunus.
Numa.
Atalanta.
Castor.
Pollux.
Ahala.
Quintus.

NOMS ÉTRUSQUES.

Aplun.
Charun.
Achle, Achile.
Melagr.
Elchsutre.
Aivas.
Urusthe.
Cluthumustha.
Nethunus.
Numas.
Allenta.
Kastur.
Pultuce.
Ahal.
Cuinte.

(1) *Glossar. italic.*, verbo *Æsar*.

NOMS GRECS ET LATINS.	NOMS ÉTRUSQUES.
Gracchus.	Krake.
Crispus.	Crespe.
Mars.	Marte.
Octavius.	Ulstave.
Balbus.	Palpe.
Petrus.	Petru.
Patrocles.	Patrucele.
Maria.	Marias (1).
Martha.	Marta.
Latinus.	Latin.
Licinus.	Leene.
Minerva.	Menerva.
Plautus.	Plaute.
Latona.	Latun.
Cassandra.	Cassntra.
Lucumo.	Lucumu.
Tarquinius.	Tarchn.
Ulysses.	Uthuse (2).
Tanaquil.	Tanchvel.
Titus.	Tite.
Servius.	Serve.
Septimius.	Setume.
Sertorius.	Serturi.

Tels sont les principes d'interprétation dans lesquels nous ont affermi l'étude attentive des inscriptions et des dialectes gaulois les plus rapprochés de la langue étrusque. Nous demeurons persuadé que plus on étudiera les patois ruraux des Toscans modernes, plus on pénétrera les secrets de la langue des Toscans anciens. En publiant un recueil des *Chants populaires* de la Toscane, Giuseppe Tigri (3) a rendu un grand service à ces investigations, et Oreste Marcoaldi l'a augmenté encore, en publiant les *Chants populaires* de l'Ombrie, du Picenum et du Latium (4). Mais des poésies, mêmes populaires, introduisent toujours dans la langue un peu d'art et de convention. Nous pouvons en juger par la lecture de nos Trouvères, esprits plus ou moins cultivés, et qui tiennent à faire montre de leur savoir. D'ailleurs, des poésies ne don-

(1) On trouve encore le nom de *Marie* dans une inscription sépulcrale de Clusium, n° 654. — Fabretti, *Corp. inscription. italicar.*

(2) La forme *Uthuse* du nom d'Ulysse rappelle évidemment la forme grecque *Odysseus*.

(3) Giuseppe Tigri, *Canti popolari toscani*. Firenze, 1852.

(4) Oreste Marcoaldi, *Canti popolari umbri, piceni, latini, liguri*. Genova, 1855.

ment jamais qu'une petite partie du vocabulaire d'une langue, et c'est le vocabulaire tout entier des patois de la Toscane qu'il faudrait avoir.

Nous osons prédire que le jour où ce vocabulaire sera fait, l'interprétation des textes étrusques sera bien avancée.

Jusqu'ici nous nous sommes borné à montrer que les principaux dialectes de l'Italie antique, l'Ombrien, l'Osque et l'étrusque, avaient un fond de vocabulaire commun ; la même démonstration sera faite pour le latin vulgaire, ou patois du Latium, dans le chapitre suivant.

Nous voici arrivés à la seconde partie de la thèse qui fait l'objet de ce chapitre. Il nous faut montrer maintenant que ces dialectes avaient une grammaire identique, et nous terminerons le chapitre en prouvant que cette grammaire était celle de tous les dialectes gaulois de l'Italie, de la France et de l'Espagne.

Or, montrer que les idiomes de l'Italie antique avaient la même grammaire, et que cette grammaire est la même que celle qui régit les idiomes de l'Italie moderne et des autres pays gaulois, c'est prouver que tous ces idiomes appartiennent à la même langue, et que ceux qui la parlent appartiennent à la même nation.

« L'artifice particulier qui préside en chaque langue à l'ordre des mots, dit Hervas, ne dépend point de l'invention, encore moins du caprice des hommes. Il est le génie propre de chaque langue, dont il constitue le fond.

« Les nations, grâce aux progrès de la civilisation et des sciences, sortent de la barbarie, et deviennent plus ou moins policées et savantes ; mais jamais elles ne modifient le génie grammatical de leurs langues respectives (1). »

Ainsi, la grammaire étant le caractère distinctif et la base fondamentale d'une langue, les philologues qui ont étudié l'Ombrien, l'Osque et l'étrusque ont été naturellement amenés à examiner quel était leur génie grammatical, c'est-à-dire quelle était leur nature.

Lanzi, le véritable fondateur de l'exégèse étrusque, s'exprime ainsi au sujet des inscriptions des nécropoles : « J'ai toujours considéré comme une chose impossible, au milieu d'une si grande incertitude et d'une si grande variété de terminaisons, de préciser le génie et les règles de leur déclinaison (2). » Il ajoute, au su-

(1) Hervas, *Catologo de las lenguas de las naciones conocidas*, t. I, artículo III, p. 23. Madrid, 1800.

(2) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, part. II, cap. IV, p. 232.

jet du latin usuel et des langues italiennes, « ses sœurs » ; que « leurs mots étaient indéclinables (1) ».

L'abbé Ianelli, esprit moins pratique que Lanzi, mais homme très-versé dans l'étude des dialectes de l'Italie antique, juge ainsi la langue osque : « Si l'on étudie attentivement et mûrement les mots osques, on reconnaîtra qu'ils ne représentent aucune forme de déclinaison, de flexion, de terminaison indiquant les cas, les temps, les personnes, les modes (2). » Ailleurs, il applique cette conclusion aux Tables Eugubines, tant à celles qui sont purement ombriennes qu'à celles qui sont écrites en caractères latins (3) : « quelque soin, quelque étude, quelque système d'interprétation qu'on emploie, il est impossible de trouver dans ces textes les cas, les flexions propres à la langue grecque et à la langue latine ; et les interprètes des Tables eux-mêmes, Bourguet, Passeri, Lanzi, etc., n'ont pu arriver à montrer que ces flexions et ces cas s'y trouvent réellement (4). »

Pendant, il est nécessaire de reconnaître que quelques épigraphistes fort importants, parmi lesquels il faut citer Mommsen et Fabretti lui-même, ont voulu latiniser les idiomes antiques de l'Italie et leur trouver une déclinaison et des cas. Nous allons citer les exemples qu'ils allèguent, et montrer que, malgré le poids de telles autorités, ces exemples eux-mêmes repoussent précisément de la manière la plus absolue toute hypothèse de déclinaison opérée à l'aide de cas ou de flexions terminales.

L'opinion des savants qui veulent trouver des flexions casuelles dans l'ombrien, dans l'osque, dans l'étrusque, et notamment dans les Tables Eugubines, est viciée à sa source par l'oubli de deux faits, dont l'un est plus que plausible, et dont l'autre est patent, matériel, irréfutable.

Le premier de ces faits, c'est que les textes ombriens les plus importants qui nous sont parvenus, et qui sont les Tables de Gubio, ont été rédigés soit par des collèges de prêtres, soit par des collèges de magistrats, c'est-à-dire par des personnes lettrées, initiées à la connaissance des rites. En supposant que la rédaction

(1) Lanzi, *Saggio*, etc., cap. VI, § VI, p. 248. — « Voci monoptote erano le loro ».

(2) Ianelli, *Veter. Oscan. inscription.*, sect. VII, p. 49. Neapol., 1841.

(3) Sur les sept tables de Gubio, cinq sont écrites en caractères ombriens, et deux en caractères romains.

(4) Ianelli, *Specimina Hermeneutica in tabulas Eugubinas*, cap. V, p. 182.

de ces tables remonte au septième siècle de Rome, c'est-à-dire à un siècle et demi environ avant l'ère vulgaire, comme le croit Lanzi (1), les Romains, déjà maîtres de l'Italie, de l'Afrique, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Asie Mineure, et voués avec ardeur au culte de la philosophie et des lettres, avaient assez étendu autour d'eux l'usage du latin littéraire, au moins parmi les hommes instruits des provinces voisines, pour que ses règles eussent influé dans une certaine mesure sur les textes sacrés et légaux, les apparences de flexions qui se rencontrent dans les substantifs et dans les verbes des textes ombriens ou osques peuvent donc être le fait des lettrés de province, essayant, sans succès, de latiniser les patois locaux, comme on avait essayé à Rome même de latiniser les inscriptions des Scipions.

Le second fait, et celui-ci est indéniable, c'est que les flexions de ces textes ne sont qu'apparentes, et que les substantifs s'y montrent en définitive ce qu'ils sont, c'est-à-dire rebelles à la déclinaison grecque ou latine, et conservant la même forme à tous les cas.

Comment donc des érudits aussi considérables que Mommsen et Fabretti ont-ils pu persister dans un système que la réalité des choses met en déroute, et à l'aide de quel bandeau sont-ils parvenus à se voiler à eux-mêmes la vérité?

Ils se sont en quelque sorte complu à s'abuser, à l'aide d'un procédé simple et commode, mais qui a le malheur de laisser subsister la difficulté tout entière. Lorsque ces savants rencontrent un nominatif employé au génitif, au datif, à l'accusatif, au lieu de reconnaître que de tels faits, qui sont extrêmement fréquents, détruisent de fond en comble le système de la déclinaison casuelle, ils disent que *ce n'est pas régulier*. C'est habituellement avec cette raison que Fabretti lui-même se tire d'affaire.

Telle paraît être, parmi des savants fort respectables, cette croyance aveugle à l'existence de la déclinaison casuelle dans les langues dont le génie la repousse d'une manière absolue, que

(1) Lanzi, t. I, p. 122. — Les tables de Gubio, trouvées dans des fouilles de l'antique Iguvium, en Ombrie, en l'année 1444, sont en bronze, au nombre de sept.

Fabretti en a résumé l'histoire avec la plus grande précision dans son *Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi; Umbria*, n° 80.

En 1723, un savant français, Bourguet, trouva la clé de l'alphabet ombrien. Voir Lanzi, t. I, chap. I, § 34.

l'un d'eux, J. C. Zeus, auteur d'une grammaire celtique en deux forts volumes, fruit d'un travail immense, range sans aucune sorte de façon le bas-breton et le gallois parmi les langues à déclinaison casuelle, tandis que tous les Bretons instruits lui auraient assuré et prouvé que tous les dialectes armoricains, gallois et gaéliques, sans exception, constituent des langues fixes, indéclinables, des langues *monoptotes*, comme disent les érudits (1).

D'ailleurs, il n'y a pas de théorie qui tienne contre les faits. Nous allons montrer, à l'aide des textes, que les mots ombriens, osques, étrusques étaient employés sans être soumis aux règles de la déclinaison latine. Ils étaient il y a deux mille ans ce que les patois sont aujourd'hui, indéclinables ; car s'il est conforme à la raison et à l'histoire qu'une langue puisse subir une altération dans ses mots, il est contraire à la nature des choses qu'elle puisse changer de grammaire.

Le mot *Tuta*, *Touta* ou *Tota* désignait chez les Ombriens, chez les Marses et chez les Osques, une cité, une ville fortifiée, comme nos anciennes Fertés, et, par extension, une petite nation, comme étaient les nations italiennes. L'appellation était connue des Romains, car Tite-Live dit que le magistrat suprême de Capoue, ville osque, se nommait *Medix-Tuticus* (2).

Ce mot *Tuta* ou *Touta*, par cela même qu'il était osque ou ombrien, était celtique ou gaulois. On le trouve dans le bas-breton, dans le gascon et dans le catalan.

En bas-breton, une nation, un petit peuple, se nomme *Tud*, et une grande réunion de peuple *Tuta*. On appelle *Tuto*, en Gascogne, les repaires souterrains où se retirent certains fauves. Dans le Roussillon, *Tauta-Bell* ou, en catalan moderne, *Turd-Gull* est le nom d'un donjon majestueux, reste d'un immense manoir féodal, qui couronne, sur la rive gauche de la Gly, l'un des points les plus élevés de la chaîne des Corbières (3).

Tuta était également un mot étrusque, car Servius assure que ce fut le premier nom de Pise (4).

Eh bien, des savants épigraphistes prétendent décliner *Tuta*,

(1) *Μόνη πῶσις*, un seul cas.

(2) Tite-Liv., *Hist.*, lib. XXVI, cap. VI.

(3) *Tauta-Bell* était sous François I^{er} une place de guerre. Montluc en parle dans ses *Commentaires*, liv. 1^{er}, p. 413-416, t. I, édit. Petitot, Paris, 1821.

(4) Servius, in *Æneid.*, lib. X, v. 179.

Tota ou *Touta* à la manière latine, en lui donnant *Tota* au nominatif, *Totar* au génitif, *Tote* au datif et *Totam* à l'accusatif, car le mot affecte aussi quelquefois ces trois dernières formes. Malheureusement pour le système, les textes mêmes le renversent, car on trouve, par exemple, au prétendu accusatif, aussi souvent *Tota* que *Totam*.

Voici en effet deux invocations ombriennes au Dieu Grabovius, tirées des Rituels de Gubio, et ayant pour objet de placer la cité sous sa protection. Elles emploient toutes deux *Tota* à l'accusatif.

DI. GRABOVIE. PIHATU. TOTA IOVINA.

Dieu Grabovius, favorise la cité d'Iguvium.

DI. GRABOVIE. SALVA. SERITU. TOTA. IOVINA (1).

Dieu Grabovius maintiens sauve la cité d'Iguvium.

Le mot *Tota* est également employé à l'accusatif dans l'invocation suivante :

TEFRE. IOVIE. PIHATU. OCRE. FISI. TOTA IOVINA (2).

Jupiter Tefre, favorise la colline de Fisium, la cité d'Iguvium.

On le voit dans ces trois exemples, *Tota* conserve sa forme du nominatif à un cas qui serait l'accusatif latin. Ajoutons que dans la seconde invocation l'adjectif *Salva*, quoique à l'accusatif, conserve également la forme du nominatif.

Il en est de même du prétendu génitif *Totar* et du prétendu datif *Tote*. Les *Tables* de Gubio emploient aussi bien au génitif *Totas* que *Totar*, et *Tote* se trouve aussi souvent à l'ablatif qu'au datif. Or, il n'est pas de substantif appartenant à la première déclinaison latine dont le datif et l'ablatif se ressemblent.

La vérité est que dans les textes ombriens, marses et osque, le mot *Tota*, *Tuta* ou *Touta* échappe à toutes les règles de la déclinaison latine.

Il en est de même du mot ombrien *Ocre*, *Ocerer*, *Ukar*, *Okar*, *Ocrem*, signifiant colline. On a également tenté de le latiniser, *Okar* étant le nominatif, *Ocerer* le génitif, *Ocre* le datif, *Ocrem*

(1) *Tabul. Eugubina* VII, a. lin. 29. — *Ibid.*, lin. 31.

(2) *Ibid.*, lin. 31.

l'accusatif. Comme dans le cas précédent, ici encore les textes se refusent absolument à ces hypothèses.

Dans la troisième invocation que nous avons citée, le prétendu datif *Ocre* est à l'accusatif :

TEFRE. IOVIE. PIHATU. OCRE. FISI.

En voici deux autres qui présentent les mêmes circonstances :

DI. GRABORIE. PIHATU. OCRE. FISI (1).

DI. GRABOVIE. Salvo. Seritu. Ocre. Fisi (2).

En voici une où le prétendu génitif *Ocver* est aussi à l'accusatif :

PIHATU. OCRER. FISIER.

Enfin, en voici deux où le prétendu datif *Ocre* et le prétendu accusatif *Ocrem* sont l'un et l'autre à l'ablatif :

OCRE. FISI. PIR. ORTO. EST (3).

Sur la colline de Fisium le feu a paru.

OCREM. FISIEM. PIR. ORTUM. EST (4).

En présence de textes aussi formels, qui donc pourrait soutenir que le mot ombrien *Ocre*, *Okar*, n'échappe pas complètement aux règles de la déclinaison latine ?

La même démonstration pourrait être étendue à tous les substantifs appartenant aux dialectes antiques de l'Italie. Nous allons la circonscrire à huit ou dix mots ombriens, osques ou étrusques, estimant qu'ils suffiront pleinement à l'établissement de la thèse.

PERCA est un mot qui, dans l'Ombrie antique comme dans la France moderne, signifiait et signifie *Perche*. Le mot est écrit *Pertga* dans le poème en langue limousine ou languedocien littéraire, sur la croisade contre les Albigeois :

« E pals aguts e *pertgals* e las peyras punhals (5). »

Ce mot offre cet intérêt spécial à la philologie, qu'il appar-

(1) *Tabul. Eugubina*, VII, a., lin. 31.

(2) *Ibid.*, *Tabul.*, VI, b. lin. 33.

(3) *Ibid.*, *Tabul.* VI, b. lin. 29.

(4) *Ibid.*, *Tabul.* VI, a. lin. 46.

(5) Vers 4,893.

tient à la fois aux patois antiques de l'Italie et aux patois modernes de la France, sans être passé dans le latin, où il ne se trouve pas. Les Romains disaient *Pertica*.

Or, dans un texte ombrien ordonnant de donner des tuteurs aux grenadiers, qu'on appelait des *pommiers puniques*, le mot *Perca* conserve sa forme du nominatif, quoiqu'il soit employé à l'accusatif :

PERCA. PONISIATER HABITUTO (1).

Que les pommiers puniques aient une perche.

NOME est aussi un mot ombrien, commun aux autres dialectes italiotes et signifiant *Nom*. Il est employé avec sa forme fixe, indéclinable, dans des cas qui seraient l'accusatif latin. Tel est le cas de l'invocation suivante :

PIHATU. TOTAR. IOVINAR. NOME (2).

Protège le nom de la cité d'Iguvium.

Nome était d'ailleurs le nominatif, ainsi que le prouve le texte suivant :

TUSCOM. NAHARNUM. NOME (3).

Le nom Toscan, le nom Narnien.

TORU, *Turup*, *Turuf*, sont trois formes d'un mot qui, en ombrien comme en grec, en latin, en français, signifie *Taureau*. Ces trois formes, toutes au nominatif, sont employées dans les Tables de Gubio à un cas qui serait l'accusatif latin si le mot n'était pas évidemment indéclinable; voici les textes :

VITL. TORV. TRIF. FETV (4).

Trois jeunes taureaux faites (sacrifiez).

TREF. VITLUF. TURUF. MARTE. FETU.

TREF. VITLUP. TURUP. FEITU (5).

(1) *Tabul. eugubin.*, VI. b. lin. 51.

(2) *Ibid.*, *Tabul.* VI, a. lin. 29, 39.

(3) *Ibid.*, *Tabul.* VII, a. lin. 47.

(4) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Turuf*.

(5) Le latin n'eut point longtemps de mot pour dire *vache*, il disait un *bœuf femelle*. On lit *bove femina* dans Tite-Live, dans une pièce de 212 ans avant Père vulgaire, 20 ans avant la naissance de Térence.— Tit.-Liv., *Histor.*, lib. XXV, cap. XII. Les Ombriens disaient un *veau de taureau*

KABRU, ayant aussi la forme *Kapru*, la forme *Kaprum* et la forme *Kapres*, et signifiant chevreau dans les patois antiques et modernes de l'Italie, est employé dans des textes où la déclinaison latine exigerait l'accusatif; tels sont les suivants :

KABRU. PERAKNE. SERAKNE. UPETU.

Un chevreau annuel solennel vouez.

KABRU. PURTUVETU.

Un chevreau offrez.

KAPRUM. UPETU.

Un chevreau vouez.

KAPRES. PRUSETETU. ARVEITU (1).

Un chevreau découpé apportez.

Il est bien évident que dans tous ces textes les diverses formes du mot *Kabru* sont indéclinables et au nominatif, quoique employées à l'accusatif. Les différences terminales qu'ils présentent ne sauraient constituer un système de déclinaison, quand bien même l'emploi simultané de toutes ces formes au même cas n'en excluerait pas absolument l'idée. Ces différences proviennent soit de l'emploi de lettres explétives, dans un système d'orthographe capricieuse, soit, ce qui est plus probable encore, de l'emprunt de ces mots à divers dialectes. Cette dernière opinion est partagée par Lanzi (2).

On ne se figure pas assez exactement en général ce que l'emploi des dialectes d'une même langue peut jeter d'étrangeté dans un texte. On a déjà vu dans un chapitre précédent en combien de manières différentes les populations désignent en France l'*Enfant* et le *Cochon*, sans employer ni *cochon* ni *enfant*. Le corbeau a sept formes dans son nom : il s'appelle *corb* en dialecte du Roussillon; *corbé*, en dialecte de la Picardie; *corbin*, en dialecte de la Normandie; *corbeau*, en dialecte de l'Île-de-France; *Courbasch*, en dialecte de la Gascogne; *Lug* et *Bran*, en dialectes de la Bretagne.

Que dirait-on d'un érudit étranger qui, ignorant nos dialectes, prendrait *corb* pour un nominatif, *corbé* pour un génitif, *corbeau*

(1) Fabretti, *Glossar. italic., verbo Kabru.*

(2) Lanzi, *Saggio di ling. etrusc.* t. I, p. 220.

pour un datif, *corbin* pour un accusatif et *courbasch* pour un ablatif?

Nous pourrions nous arrêter ici, et conclure avec l'autorité des faits à l'incompatibilité des dialectes antiques de l'Italie avec la grammaire latine. Nous placerons néanmoins encore quelques autres mots, mentionnant les textes sans les rapporter, afin de ménager le temps et l'attention du lecteur.

ABROF, mot ombrien signifiant *sanglier*, prend encore la forme *Abrum* et la forme *Apruf*, à un cas qui serait l'accusatif pluriel (1).

PARFA, mot ombrien signifiant *chouette*, prend aussi la forme *Parfam* à un cas qui serait l'accusatif singulier (2).

CURNASE, mot ombrien signifiant *Corneille*, prend également la forme *Curnaco* à un cas qui serait l'accusatif. Et ce qui prouve en effet que *Curnaco* est un nominatif indéclinable, c'est qu'à cet accusatif, le mot est accompagné de l'épithète *desua*, à droite, en latin *dextera*, laquelle épithète est bien évidemment un nominatif (3).

MANDRACLU, mot ombrien signifiant *serviette*, *nappe*, s'écrit encore *Mandraclō* à un cas qui serait l'accusatif.

KAILA, mot osque signifiant *enceinte*, *temple*, ayant dans le latin la forme *Cella*, et dans le français la forme *Celle*, conserve sa forme invariable à la suite d'une préposition qui, en latin, gouverne l'accusatif : ANT. KAILA. IUVETS, *ante cellam Jovis*, devant le temple de Jupiter (4).

VIA, mot osque signifiant chemin, et commun à la langue latine, reste indéclinable dans une phrase où la déclinaison latine exigerait *Viam* (5).

SCRITURE, mot étrusque signifiant *écrivain*, resté dans la langue latine sous la forme *Scriptor*, conserve sa physionomie italienne correspondant à *Scrittore*, sur un bronze antique (6).

PETRU, nom propre étrusque, équivalent de *Petrus* et de *Pierre*, se trouve dans une phrase qui, s'il était déclinable, exigerait *Petri* (7).

(1) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo Abrof.

(2) *Ibid.*, verbo Parfa.

(3) *Ibid.*, verbo Curnaco.

(4) *Ibid.*, verbo Kaila.

(5) *Ibid.*, verbo Via.

(6) *Ibid.*, verbo Scriture.

(7) *Ibid.*, verbo Petru.

Nous croyons avoir mis hors de doute, par la production même des textes, le caractère indéclinable des substantifs italiotes contemporains du latin primitif. La même démonstration sera faite, dans le chapitre suivant, pour le latin du Latium, antérieur au latin de Rome, et resté invariablement en dehors de ses règles. Nous croyons donc légitime de répéter ces paroles de l'abbé Ianneli : « Quelque soin, quelque étude, quelque système d'interprétation qu'on emploie, il est impossible de trouver dans ces textes les cas, les flexions propres à la langue grecque et à la langue latine; et ni Bourguet, ni Passeri, ni Lanzi n'ont pu arriver à montrer que ces flexions s'y trouvent réellement. »

Avoir mis en évidence l'identité congéniale de tous les patois antiques de l'Italie, et prouvé que leur nature indéclinable répugnait invinciblement aux règles du latin littéraire, c'est avoir avancé la démonstration de la thèse qui fait l'objet de ce chapitre; mais ce n'est pas l'avoir achevée.

Il nous reste encore deux choses à faire :

Montrer d'abord que ces patois antiques sont au fond les mêmes que les patois modernes de l'Italie et de la Gaule, et ensuite que depuis le commencement des temps historiques il ne se parle qu'une seule et même langue, divisée en un grand nombre de dialectes, dans tous les pays occupés par la race gauloise;

Que les patois antiques de l'Italie soient au fond les mêmes que les patois modernes de l'Italie et de la Gaule, les tableaux placés plus haut dans ce chapitre le prouvent surabondamment; et c'est moins pour faire que pour renouveler la démonstration que nous allons en placer encore quelques détails sous les yeux du lecteur.

OMBRIEN.

Aenus.
Buf.
Fameria.
Far.
Fel.
Kabru.
Carne.
Mestru.
Nome.
Pase.
Peica.
Peico.
Pople.

FRANÇAIS. — PATOIS DIVERS.

Année. An, *gascon*.
Bœuf. Buou, *gascon*.
Famille.
Farce. Farci. Far, *gascon*.
Fils. Iil, *gascon*.
Cabro, *languedocien*; crabo, *gascon*.
Chair. — Car, *gascon*.
Maître. — Mestré, *gascon*.
Nom.
Paix. — Pats, *gascon*.
Pie.
Pic, oiseau.
Peuple. — Poblé, *gascon*.

OMBRIEN.	FRANÇAIS. — PATOIS DIVERS.
Porcus.	Porc.
Salu.	Sel. — Sal, <i>languedocien</i> .
Toru.	Taureau. — Taur, <i>languedocien</i> .
Vocu.	Feu. — Foc, <i>languedocien</i> .
Urna.	Urne.
Tre.	Trois. — Trés, <i>gascon</i> .
Dece.	Dix. — Detz, <i>gascon</i> .
OSQUE.	FRANÇAIS. — PATOIS DIVERS.
Araget.	Argent.
Mater.	Mère. — Madre, <i>espagnol</i> .
Lix.	Loi.
Terum.	Terre.
Tiurri.	Tour.
Via.	Voie. Biatge, <i>gascon</i> .
Teremnis.	Terme.
Ula.	Oulo, pot de terre, <i>gascon</i> .
Mesene.	Més, mois, <i>gascon</i> .
Aukil.	Aukit, rouge-gorge, oiseau, <i>gascon</i> .
Altr.	Altré, autre, <i>languedocien</i> .
Petora.	Petor, quatre, <i>bas-breton</i> .
Eko.	Aket, celui-là, <i>gascon</i> .
Iu.	Iou, moi, <i>béarnais, languedocien</i> .
Mais.	Mais. — Més, <i>gascon</i> .
Fortis.	Fort.
Facus.	Fait. — Faït, <i>languedocien</i> .
Presentit.	Présent.
Sepu.	Savant. — Savi, <i>limousin</i> .
Contrad.	Contre.

Nous croyons complètement superflu de continuer ce dénombrement. Il n'est pas un lecteur sachant l'un des dialectes de l'Italie, de la France ou de l'Espagne qui, en relisant les tableaux placés plus haut, ne soit en état de placer un mot appartenant à ces dialectes à côté de chaque mot osque ou ombrien.

Assurément, les Ombriens et les Osques d'il y a près de trois mille ans ne sont pas venus apprendre leur langue à Toulouse, à Auch, à Orthez, à Tréguier ou à Paris; de leur côté, les Parisiens, les Bas-Bretons, les Béarnais, les Gascons, les Languedociens ne sont pas allés chercher la leur à Tiore ou à Salerne. Puisque ces langues sont manifestement les mêmes, il faut naturellement conclure qu'elles l'ont toujours été, à cause de la commune origine de ceux qui les parlent, car l'identité de langue suppose nécessairement l'identité de nation.

Cette thèse de l'identité, de la nationalité des patois anciens et modernes de l'Italie, ainsi que de leur identité avec ceux de la France et de l'Espagne étant le fondement de ce livre, nous croyons qu'on n'y revient pas trop souvent, même en y revenant toujours. Il ne faut pas se lasser de montrer que ces patois existent par eux-mêmes, qu'ils sont indépendants du latin, aussi anciens que le latin vulgaire du Latium, beaucoup plus anciens que le latin littéraire de Rome.

Longtemps avant Romulus, les Osques disaient *Araget, Mais, Via, Ula, Aukil, Petora*, c'est-à-dire parlaient une langue qui est le français, le gascon et le bas-breton. Longtemps avant Romulus, les Ombriens disaient *Buf, Fameria, Carne, Mestru, Nome, Peico, Pople*, c'est-à-dire parlaient les dialectes actuels de la France.

Il en est de même des patois modernes de l'Italie; ils sont autonomes; ils ne viennent pas du latin, et ils sont les mêmes que les nôtres.

Ces patois ne viennent pas du latin, car un grand nombre de leurs mots ne sont pas dans le latin.

Ces patois sont les mêmes que les nôtres, car ce fait résulte de leur simple rapprochement.

Ces deux vérités vont être l'objet des tableaux suivants; nous y placerons des spécimens des patois de la Lombardie, de l'Émilie, de la Toscane, de l'Ombrie et du Latium; et nous nous attacherons de préférence aux mots qui n'étant pas dans le latin, ne peuvent pas dériver de lui.

DIALECTES LOMBARDS (1). FRANÇAIS ET DIALECTES DIVERS :

Balm.	Grotte; — <i>Baume, Balma</i> , languedocien.
Barec.	Terre labourée; — <i>Bareyt</i> , gascon.
Bargat.	Engin de pêche; — <i>Bergat</i> , gascon.
Basget.	Baquet; — <i>Bachet</i> , gascon.
Pan bloz.	Pan <i>Blous</i> ; — du pain tout seul, gascon.
Boffa.	Souffler; — <i>Buffa</i> , languedocien.
Gorgo.	Gouffre; — <i>Gourgo</i> , gascon.
Borda.	Métairie; — <i>Bordo</i> , gascon.
Brand.	Tison, <i>Brandon</i> .
Brasca.	Braise; — <i>Braso, Brasa</i> , gascon.

(1) Ces mots sont pris dans les dialectes lombards, depuis le Tesin jusqu'à l'Adige.

On trouvera dans Biondelli l'indication des villes, des villages et des vallées auxquels chacun d'eux appartient.

DIALECTE LOMBARDS (1).	FRANÇAIS ET DIALECTES DIVERS.
Brica.	Rien; — <i>Brico</i> , gascon.
Brittola.	Brette, <i>Épée</i> .
Broc.	Épine; — <i>Broc</i> , gascon.
Broier.	<i>Bruyère</i> .
Brüg.	<i>Brugo</i> , bruyère, gascon.
Bürné.	Marécage; — <i>Bour</i> , <i>Bournassé</i> , gascon.
Caras.	Échalas; — <i>Carasson</i> , bordelais.
Coreg.	Chariot d'enfant; — <i>Carrey</i> , gascon.
Cornoc.	Coin du feu; — <i>Courné</i> , gascon.
Cospe.	<i>Copeau</i> .
Cotola.	<i>Cotte</i> , <i>Cotillon</i> .
Cros.	Creux; — <i>Cros</i> , trou, gascon.
Galeda.	<i>Galed</i> , gascon, vase pour boire à la régalaie.
Gümissel.	<i>Gumichel</i> , peloton, gascon.
Ghiadé.	Aiguillon, <i>Aiguillade</i> .
Gregna.	Croûte de pain dorée; — <i>Grigno</i> , gascon.
Imbesca.	Engluer; — <i>Embesca</i> , languedocien.
Indevena.	Dévider; — <i>Debana</i> , gascon.
Lama.	Vase; — <i>Lem</i> , médocain; <i>Lémou</i> , gascon.
Lata.	Gaule; <i>Lata</i> , gascon.
Laze.	Loisir; — <i>Lézé</i> , gascon.
Maras.	Conteau de cuisine; — <i>Maransan</i> , gascon.
Mason, masù.	<i>Maïson</i> ; — <i>Maïsou</i> , languedocien.
Mossà.	<i>Mousse</i> .
Niàs.	<i>Niais</i> .
Passou.	Échalas; — <i>Païssel</i> , languedocien.
Patüs.	<i>Patus</i> .
Pécar.	<i>Péga</i> ; — mesure de liquides, languedocien.
Pianca.	<i>Planche</i> .
Püsterla.	<i>Pousterlo</i> , porte de ville, gascon.
Rinsa.	Rinsar; — <i>Rinsa</i> , gascon.
Ribolfa.	<i>Ribolte</i> .
Sazù.	Saison; — <i>Sazou</i> , languedocien.
Sgüra.	Nettoyer; — <i>Escura</i> , gascon.
Signu.	<i>Chignon</i> .
Somé.	Poutre; — <i>Saümé</i> , gascon.
Stachetta.	Petit clou; <i>Tachetto</i> , gascon.
Tega.	Gousse; — <i>Téco</i> , gascon.
Tamis.	<i>Tamis</i> .
Tapina.	<i>Tapinois</i> .
Toy.	Enfant; — <i>Toy</i> , Bigorre; — <i>Tas</i> , provençal.
Trüc.	Coup; — <i>Truc</i> , gascon.
Troso.	Un morceau; — <i>Tros</i> , gascon.
Usma.	Humer; — <i>Usma</i> , gascon.

(1) Voir la note 1, page précédente.

DIALECTES ÉMILIENS (1).	FRANÇAIS ET DIALECTES DIVERS.
Arrengar.	Arranger ; — <i>Arrenga</i> , languedocien.
Azzaccars.	Se coucher ; — <i>S'Ajaça</i> , gascon.
Badiner.	Badiner.
Baligar.	Remuer ; — <i>Bouléga</i> , languedocien
Banda.	<i>Bande</i> de fer ; — <i>Bando</i> , gascon.
Bafla.	Parler vite et fort ; — <i>Batala</i> , gascon.
Birô.	Forêt ; — <i>Biroun</i> , gascon.
Bisca.	S'ennuyer ; — <i>Bisca</i> , gascon.
Biziac.	Enfant gâté ; — <i>Béziat</i> , gascon.
Biuda.	<i>Bouze</i> , fumier de bœuf.
Bloc.	<i>Bloc</i> , masse.
Bogn.	Loupe ; — <i>Bougn</i> , gascon.
Bondon.	Bonde, <i>Bondon</i> .
Borric.	Bourrique.
Bottola.	Botte, bottelée de foin.
Bourda.	Bourde, mensonge.
Braim.	<i>Brenne</i> , campagne humide et stérile.
Canar.	<i>Canard</i> .
Caraffa.	<i>Carafe</i> .
Cantir.	Bord d'un champ ; — <i>Cantéro</i> , gascon.
Carcass.	<i>Carcasse</i> .
Cavass.	Têtère ; — <i>Cabessaou</i> , gascon.
Cec.	Peu ; — <i>Chic</i> , béarnais (2).
Ciù.	Chat-huant ; — <i>Chot</i> , languedocien (3).
Coc.	<i>Coq</i> du village.
Cott.	<i>Côte</i> , montée.
Débussé.	<i>Débauché</i> .
Dervir.	Ouvrir ; — <i>Durbi</i> , gascon.
Dvanadur.	Dévidoir ; — <i>Débanadé</i> , gascon.
Falo.	<i>Falot</i> , torche.
Fegnin.	<i>Fainéant</i> .
Gmissel.	Peloton ; — <i>Gumichet</i> , gascon.
Griglia.	<i>Grille</i> .
Grima.	Roussir au feu ; — <i>Crama</i> , gascon.
Guffla.	Capuchon ; <i>Gouffles</i> , Franche-Comté.
Inco.	Encore ; — <i>Encoué</i> , gascon.
Inzolar.	<i>Enjôler</i> .
Ligabo.	Arrête-bœuf ; — <i>Ligo-boueu</i> , gascon.
Moca.	Se <i>Moquer</i> .

(1) Ces mots sont pris dans tous les dialectes de l'Émilie, depuis Lodi jusqu'à Rimini. Voir Biondelli pour leur provenance locale.

(2) Le mot se trouve dans le célèbre sonnet de Gassion, sur le chevreuil :

« Deus caas courrentz cranh chic la clapitêye ».

(3) Gondouli a employé le mot dans un de ses plus beaux sonnets :

« Hier, tant qué lé caüs, lé chot et la cabéko... »

DIALECTE ÉMILIEŒ (1).	FRANÇAIS DIALECTES DIVERS.
Mugnac.	Tronçon ; — <i>Mougnoc</i> , gascon.
Parô.	Chaudron ; — <i>Païro</i> , gascon.
Pessacan.	Champignon ; — <i>Picho-can</i> , gascon.
Piaden.	Poêle ; — <i>Padeno</i> , gascon.
Pirz.	<i>Pic</i> , extrémité ; au <i>piz</i> aller.
Rangia.	<i>Ranger</i> .
Rapa.	<i>Rape</i> ; — <i>Rapo</i> , gascon.
Ravajar.	<i>Ravager</i> .
Sacusser.	<i>Secouer</i> .
Sagriner.	<i>Chagriner</i> .
Sbraia.	<i>Brailer</i> .
Seitar.	<i>Jeter</i> . — <i>Gila</i> , gascon.
Sgarar.	Se lamenter ; — <i>S'esgara</i> , gascon.
Sgnacar.	Mordre ; <i>Gnaca</i> , gascon.
Stransi.	<i>Transi</i> .
Topinara.	<i>Taupinière</i> .
Trus.	Tronc d'arbre ; — <i>Trous</i> , gascon.
Valestra.	Caisse à claire voie ; — <i>Banastro</i> , gascon.
Zigottar.	Secouer ; — <i>Segouti</i> , gascon.

La Lombardie et l'Émilie sont, comme on le sait, les deux moitiés du vaste pays que les Romains appelaient du nom général de Gaule cisalpine. L'Émilie représente la Gaule cispadane, et la Lombardie la Gaule transpadane.

Les dialectes parlés dans ces deux contrées sont donc gaulois. Ils y ont été apportés par la grande invasion opérée sous la direction de Bellovèse, à la fin du septième siècle avant l'ère vulgaire.

Leur conformité avec nos patois est manifeste, et elle prouve matériellement que nos patois étaient à peu près, il y a deux mille cinq cent ans, ce qu'ils sont aujourd'hui.

En effet, les peuples de l'Italie gauloise et les peuples de notre Gaule sont des frères qui se sont séparés et qui ont vécu dans des pays distincts depuis vingt-cinq siècles. Puisque les descendants de la famille passée en Italie parlent encore les dialectes que parlent aussi de leur côté les descendants des familles restées dans la Gaule, c'est une preuve matérielle que ces dialectes étaient la langue de la famille commune et originelle, et qu'ils existaient avant la séparation.

Ces faits constituent donc un argument sans réplique en faveur de l'originalité et de l'antiquité des patois parlés en France.

(1) Voir la note 1, page précédente.

Les dialectes de l'Étrurie, de l'Ombrie et du Latium sont également gaulois, ainsi que le lecteur va achever de s'en convaincre ; mais les nations celtiques qui les parlent sont de celles qui occupèrent le sol italien les premières, à l'époque inconnue où s'opéra le mouvement des peuples primitifs d'orient en occident. Il est certain que les peuples de l'Émilie et de la Lombardie viennent de la Gaule ; tandis que les Ombriens, les Osques, les Étrusques et les Latins sont probablement arrivés en Italie par le chemin que suivirent les Pélasges, c'est-à-dire par l'Asie Mineure et par la Grèce.

Pendant la nature celtique de la langue parlée par ces Gaulois primitifs, déjà anciens en Italie du temps de Romulus, résulte, comme on va voir, de son rapprochement avec les dialectes actuels de la France, et principalement avec ceux qui appartiennent à la langue d'Oc.

La forme de la démonstration ne pourra pas être la même que pour les patois lombards et émilien ; il n'existe pas de vocabulaire pour les idiomes populaires de la Toscane, de l'Ombrie ou du Latium ; il n'y a que des poésies diverses ou des chants. C'est donc à ces sources que nous allons puiser ; mais l'évidence de la preuve n'en sera pas moins entière.

DIALECTES DE LA TOSCANE

Il ne saurait y avoir plusieurs bons systèmes pour montrer l'identité des patois toscans et des nôtres ; il n'y en a qu'un, qui consiste à les placer côte à côte. Voici donc un certain nombre de vers empruntés aux *Chants populaires*, publiés par Giuseppe Tigri, et, en face de ces fragments, une traduction en langue gasconne.

FATOIS TOSCAN.

Canta la cicala (1).

Sulla finestra ci ha un gelsumino (2).

Quanto un par d'occhi in quel pulito viso (3).

Avete occhi neri, e ben vi stanno (4).

Comme ha potuto far la vostro mamma (5).

(1) Giuseppe Tigri, *Canti popolari toscani*, p. 11.

(2) *Ibid.*, p. 12.

(3) *Ibid.*, p. 14.

(4) *Ibid.*, p. 16.

(5) *Ibid.*, p. 26.

PATOIS TOSCAN.

Se passi il mare con pene et con gai (1).
 Se tu hai sete va bere al rio (2).
 Ci hanno un grand' astio (3).
 E non ti lascerei, bella, gianmai (4).
 Una candela non puo far due lumi,
 Et se li fa, non li puo far lucenti (5).
 A me mi scapparebbe la pazienza
 Aver sempre a mangiar senza appetito (6).
 Tu mi hai meso in tanto guai (7).
 Simile e l'uomo a l'ucelleto in gabia (8).
 Tesser non si puo senza la trama (9).
 Se il Papa mi donasse tutta Roma
 E me dicesse : lascia andar ch i t'ama ;
 Io gî direi di no, sacra corona (10).
 Bel viso tuo si gai, e si pulito (11).
 Prima ero fresco e verde come un aglio,
 Or so dovento nero come un corbo (12).
 Con qualche migliacin nella padela (13).
 Vin buon, ch'è stato in fresco un di nel pozzo (14).

PATOIS GASCON.

Ké canto la cigalo.
 Sul la frinesto k'y a un jansémin.
 Quin pâ d'oueil en aquet poulit bisatgé.
 K'aouetz lous oueil négres, é bous estan bien.
 Coum a poudut hé la bosto mama.
 Sé passo la ma dab péno é d'ab gai (15).
 Sé tu as set, ben béoué à la riou.
 Acî k'han un grand hasti.
 E n'out' déchéreï, bèro, jamé.

(1) Giuseppe Tigri, *Canli popolar. toscan.*, p. 155.

(2) *Ibid.*, p. 202.

(3) *Ibid.*, p. 209. *Astio*, en gascon *Hasti*, a donné l'adjectif français *Fastidieux*.

(4) *Ibid.*, p. 228.

(5) *Ibid.*, p. 231.

(6) *Ibid.*, p. 231.

(7) *Ibid.*, p. 265.

(8) *Ibid.*, p. 313.

(9) *Ibid.*, p. 317.

(10) *Ibid.*, p. 337.

(11) Francesco Baldovini, *Lamento di Cecco*, etc., stanza XI, p. 8.

(12) *Ibid.*, stan. XVI, p. 12.

(13) *Ibid.*, *Allegrezza di Pippo*, p. 104.

(14) *Ibid.*, p. 105.

(15) *Gai* signifie plaisir. Il est dans Ennius avec la forme *Gau*.

PATOIS GASCON.

Uo candélo nou pot hé dus lums ;
 E sé lous hé, non lous post hé lusens.
 K'em' escapera la pacienco,
 Aoüé toutjour à mingia seusé appétit.

Ké m'as boutal en ta grand gaï.

L'homé K'eï pareil à l'aouselot en la Gabio.
 N'ou s' pot pa téché sensé la framio.
 Sé lou papo em daoïo tout Roumo,
 E k'em digouso : dècho ana qui t'aïmo,
 Jou k'ou diri : nani, sacrado courouno.
 Toun bet oueil, tan gaï et tan poulit.
 Prumè, k'éroï frés è berd coum un ail,
 Aro k'é soïi débengut négro coum un courbasch.
 Dab quaouqué millassoun dens la padéno.
 Bin boun, k'eï estat aü fres un dio dens lou putz.

On trouve encore dans les patois toscans des expressions qui ne sont que là et dans les patois de la Gascogne. Manger un raisin en choisissant les grains dans la grappe, ou des cerises en les choisissant sur une branche, se dit en dialecte de Sienne *pilucare* ; en gascon de l'Armagnac, *péluca*. Aux jeux des cartes, *trois rois* se dit en gascon *trés réis* ; en siennois, *tre rei*, au lieu de *tre re*, qui sont l'expression italienne (1). A Sienne, une tanche se nomme *tenca*, absolument comme près des étangs de l'Armagnac (2). Sur les bords de l'Arno, les paysans, pour désigner l'année actuelle, disent *unquanno* (3), et les gascons disent *engouan*. On dit encore en patois de l'Arno *présente* pour un *présent*, et *frebbe* pour la *fièvre*, comme en Gascogne (4). *Parlo come so* est aussi une expression de Sienne, bien voisine du gascon *parli coum saï* (5), et *cimineja*, *buttiga*, *cheminée*, *boutique*, sont dans le même cas. Enfin, Dante cite cette singulière phrase du dialecte de Sienne : *vo'tu venire ovelle* ? c'est-à-dire *veux-tu venir avec elle* ? (6).

Comparer les dialectes de la Toscane aux dialectes méridionaux de la France, et principalement au gascon, c'est, comme on voit, constater leur identité. Nul ne dira que les paysans gas-

(1) Girolamo Gigli, *Vocabolar. caterin.*, t. I, p. 203.

(2) *Ibid.*, *Vocabol. caterin.*, t. I, p. 79.

(3) Francesco Baldovini, *Lamento di Cecco*, stanza XXX.

(4) *Ibid.*, stanza XIV, XVI.

(5) Girolamo Gigli, *Vocabolar. caterin.*, t. II, p. 231.

(6) Dante Alighieri, *De Vulgari eloquio*, cap. XIII.

cons sont allés apprendre leur langue à Sienne, à Pise, à Lucques, à Arezzo, à Pistoie, à Florence ; nul ne dira que les laboureurs de l'Arno ou les pâtres des maremmes de Grosseto sont venus étudier la leur à Auch, à Condom ou à Mont-de-Marsan ; et de cette double impossibilité découlera cette conclusion forcée, que des peuples qui parlent la même langue, sans se l'être jamais réciproquement communiquée, appartiennent nécessairement à la même nation. En outre, comme les Toscans sont des Étrusques, et les Gascons des Gaulois, on n'a que le choix entre ces deux affirmations : ou les Étrusques sont des Gaulois, ou les Gaulois sont des Étrusques.

La même conclusion se dégagera du rapprochement que nous allons faire entre les patois méridionaux de la France et les patois ombriens, samnites et osques.

PATOIS DE L'OMBRIE.

PATOIS DE LA GASCogne.

Come volete ch'io la notte dorma (1).	Coum bouletz ké la nêit dromioi.
Alla mia bella una lettera scrivo,	A la mio bèlo ùo letto escrioui,
E dal dolore mi trema la mano (2).	E dé doulou k'em trembo la màn.
Prima s'asciughera quella fontana,	Prumè s'échughèra aquèro honn,
Ch'io cessi di gridar : povera Nena (3) !	Ké jou cessi dé erida : praoubo Nèno !
Si se trovasse 'na fontana sola,	Si sé troubaouïo ùo houn soulo,
Tutti se morirebbè dalla sete (4).	Tous k'es' mouriren dé sét.
Se me volete be' perchè 'n parlate ?	Sé mé bouletz bien, perké nou parlatz ?
A mamma e babbo perchè nol dicete,	A la mama et au paÿ per ké nou lou disetz ;
Emenente in chiesa e me sposate (5) ?	È mé miaz à la gleiso è m'espousatz ?
Tutta la notte abio camminato,	Touto la nêit aouèi caminat,
A lume d'una stella so' venuto :	A la lum d'ùo stello souÿ bengut ;
Davanti a casa tua me so' trovato (6).	Daouiant ta caso mè souÿ troubat.
L'altra mattina me viddi la morte,	L'aüté matin me souÿ bis la mort,
Quando che viddi l'omio amor partir (7).	Quoan bézouÿ lou men amour parti.
Ho visto lo mio amore a la finestra,	Eÿ bis lou men amour à la frinesto,
Un angelo m'è parso de vedere :	Un anjoulet k'em parech'eoüo bézé :
Tutto d'un tempo l'ho visto artirare ;	Tout d'un cop l'éÿ bis se retirà ;
Angelo, che t'ha fatto dispiacere (8) ?	Anjoulet, qui t'a héit desplazé ?

Tel est le patois de l'Ombrie. Nous avons déjà dit que la partie

(1) Oreste Marcoaldi, *Canti popolari*, p. 42, Genova, 185.

(2) *Ibid.*, p. 44.

(3) *Ibid.*, p. 48.

(4) *Ibid.*, p. 43.

(5) *Ibid.*, p. 55.

(6) *Ibid.*, p. 59.

(7) *Ibid.*, p. 60.

(8) *Ibid.*, p. 66.

maritime de ce pays située entre le Rubicon et l'Esino avait été occupée par les Gaulois Sénons de la grande tribu qui prit et brûla Rome. Ils en furent chassés, entre la première et la seconde guerre punique, par le consul M. Lepidus, d'après le témoignage de Polybe (1); et Tite-Live ajoute qu'on y envoya deux colonies, l'une à Potenza, l'autre à Pezaro (2). Le pays n'en gardait pas moins du temps de Cicéron le nom de Champ Gaulois, *ager gallicus* (3). Néanmoins il est probable que le dialecte ombrien, qui est visiblement gaulois, ne date pas seulement de l'invasion des Sénons. Il doit être l'idiome des Ombriens antiques eux-mêmes, car il règne encore au cœur de l'Ombrie, à Gubbio et à Spolète, où les Sénons ne pénétrèrent pas. Dante constatait de son temps que le dialecte du duché de Spolète, quoique voisin de celui de Rome et de ceux de la Toscane, en différait beaucoup, et qu'il était l'un des sept principaux idiomes parlés à droite de l'Apennin (4).

Placés entre les Ombriens et les Marses, les habitants du Picenum étaient comme le premier anneau des peuples osques, dont les habitants de Naples et de Cumès étaient les derniers. Voici des fragmens de chants populaires de Picenum; ils rappelleront ceux de l'Ombrie, et prépareront le lecteur aux *Stornelli* napolitains :

PATOIS DU PICENUM.

L'amore e fatto come un uccelletto,
 Che va de ramo in ramo saltellando;
 Lo voglio accaressare il poveretto,
 Finchè per mio diletto va cantando :
 Quando che avra finito di cantare,
 A un altro ramo lo farò volare (5).
 Passo, ripasso e la finestra è chiusa!
 Veder non posso la mia' nnamorata.
 Dimando allo vicin se l'ha veduta;
 Credo che stia nello letto ammalata.
 Quella che cerchi tu è sotterata!
 Vado in chiesa e dimando al sacristano,
 Dov' è la fossa della bella mia,
 Che ci voglio buttare l'acqua santa.
 Lia è morta e io sto per morire (6).

(1) Polyb., *Histor.*, lib. II, cap. XXI.

(2) Tit.-Liv., lib. XXIX, cap. XLIV.

(3) Pro Sextio., cap. IV.

(4) Dante Alighieri, *De Vulgari eloquio*, cap. X.

(5) Oreste Marcoaldi, *Canti popolari*, p. 110.

(6) *Ibid.*, p. 114.

PATOIS DE LA GASCOGNE.

L'amou eï héit coumo un aoüzcllet,
 Ké ba dé ram én ram én saoutant.
 K'ou boï caressa, lou praoïbet,
 Puské end'eoü men amic ba cantan ;
 Quouan ét aoïra finit dé canta,
 Sur un aoülé ram k'ou hérei boula.
 Passi, repassi, è la frinesto k'èi barrado !
 Bézé nou podi la mio amourouso.
 Demändi aoü bésin sé l'a bïsto ;
 Crési qué sio aoü léit malaouïzo.
 La ké cerkos tu k'èi enterrado !
 Baou à la gléizo è demändi aoü sacristan
 Oun eï lou clot de ma bèlo,
 K'ou boï baïlla l'aïgo santo.
 Erok'èi morto, et jou ké m'esti en dé mourï.

Voici enfin, comme dernier terme de comparaison des dialectes italiens considérés entre eux et par rapport aux dialectes populaires de la Gaule, un *Stornello* napolitain plein de grâce.

PATOIS OSQUE OU NAPOLITAIN MODERNE.

Iate, sospire mieie addò ve manno ;
 E no've 'ntrattenite per la via.
 Iate a posarve 'ncoppa a chilli panne
 Addò se spoglia e veste Nenna mia.
 Sé la trovata a tavola oïe che magna,
 Pigliatene no muorzo e nomme mio.
 Sé la trovate a lo lieto che dorme,
 Ah! la lasciate' mmuoca a core mio.

PATOIS GASCON.

Anatz, mous soupis, oun bous mandï ;
 È nou bous rétardezt pa pou camïn ;
 Anatz bous paüsa sou cop en aqueros raoübos
 D'oun sé despouglio è sé bestich la mio Nèno.
 Sé la troubatz a taoulo è ké mingé,
 Prengatz-lou un moussek én moun nom ;
 Sé la troubatz aoü léit ké dromio,
 Ah! déchatz-lo endroumido sur moun co !

Tels furent, tels sont les patois de l'Italie : semblables entre eux dans l'antiquité, semblables entre eux dans les temps modernes ; et autrefois, comme aujourd'hui, semblables aux patois de la Gaule.

Toutes ces langues populaires étaient, comme l'a dit Lanzi, sœurs de la langue des Aborigènes ou des Latins, dont nous avons réservé, et dont nous allons préciser le caractère et esquisser l'histoire.

CHAPITRE X.

LATIN VULGAIRE, OU PATOIS ANTIQUE DU LATIUM.

Le latin classique n'est pas la langue du Latium, mais celle de Rome. — Les Latins et les Romains sont deux peuples différents; ils ont deux langues distinctes. — Le latin vulgaire ou patois du Latium fut toujours ce qu'il est encore, une langue ne déclinant pas avec des cas, et ne conjuguant pas avec des flexions. — Les Pélasges et les colons grecs ont donné au latin les terminaisons en *us* et en *um*. — Beaucoup de villes italiennes et d' noms propres ont conservé, sous la domination romaine, leurs noms primitifs, terminés en *i* et en *o*. — Exemples. — Substantifs italiens antiques restés indéclinables à tous les cas de la déclinaison latine. — Exemples. — Comment le latin vulgaire du Latium formait-il le pluriel des mots et les cas? — Pluriel formé par une *s*. — Exemples. — Génitif du latin du Latium formé avec la préposition *DE*, à la gauloise. — Exemples. — Datif formé par la préposition *AL*. — Le latin du Latium avait-il l'article *LES LA, LES!* — Opinion de Muratori sur son origine. — L'équivalent se trouve dans Plaute et dans Térence. — Il est dans l'osque et dans l'étrusque. — Bases de la conjugaison dans le latin vulgaire du Latium. — Comme l'ombrien et l'osque, elle emploie les auxiliaires. — Exemples et analogie, tirés du latin littéraire et de Cicéron. — Série de substantifs et de verbes appartenant au latin du Latium. — Ils sont étrangers au latin littéraire, et se retrouvent tous dans nos patois. — Mots du latin antique, et qui sont gaulois. — Ainsi, la grammaire et le vocabulaire du latin vulgaire étaient gaulois. — Ils sont restés tels. — Vers en patois moderne du Latium. — Leur traduction littéraire en gascon prouve leur identité avec nos patois. — Nom que portait à Rome le latin du Latium ou rustique. — On l'appelait *latin vulgaire, militaire, usuel* ou *quotidien*. — Auguste s'en servait dans sa correspondance. — César avait des interprètes pour ce latin. — On l'enseignait régulièrement à Rome. — Maîtres qui l'apprennent à Marc-Aurèle. — Sidoine Apollinaire l'écrivait.

Le latin que nous apprenons au collège, dans les livres de Virgile, d'Horace, de Cornelius Nepos et de Cicéron, ce n'était pas la langue du Latium; c'était la langue de Rome.

Dans les campagnes et dans les villes du Latium, on parlait une langue naturelle, populaire, traditionnelle, constituant un véritable *patois* national; à Rome, les classes sacerdotales, politiques, instruites parlèrent, surtout à partir de l'époque de Térence (1), une langue régulière, grammaticale, faite par les lettrés sur le modèle du grec.

(1) Térence naquit 193 ans avant l'ère vulgaire, et mourut à trente-cinq ans, laissant six comédies, imitées du théâtre grec.

Il y avait d'ailleurs une raison naturelle pour que le latin du Latium et le latin de Rome constituassent deux parlars distincts ; c'est que les Latins et les Romains constituaient deux nations différentes.

Les peuples *du nom latin* (1), comme dit Tite-Live, formaient une confédération puissante qui, même après être devenue l'alliée de Rome, conserva son existence autonome et indépendante.

Lorsque, après de longues luttes, les Latins contractèrent alliance avec Rome, sous Tarquin l'Ancien, le traité fut souscrit par quarante sept cités (2). Indépendamment des cités latines qui s'étaient maintenues jusqu'à son temps, Pline en compte cinquante trois qui avaient disparu (3).

La confédération des Latins était à la fois politique et religieuse ; elle possédait sur le mont Albain un temple commun, dédié à Jupiter Latial. Il s'y célébrait tous les ans des fêtes qui duraient quatre jours, sous le nom de *Fêtes Latines*. C'est là, et pendant la durée des fêtes, que les peuples latins nommaient les magistrats de la confédération.

La nation romaine, quoique géographiquement située dans le Latium, était complètement distincte de la nation et de la confédération latines.

Elle comprenait trente-cinq tribus, dont quatre urbaines et trente-une rustiques, distribuées autour de Rome, dans le territoire appelé *ager romanus* (4), ou campagne romaine.

(1) *Nominis latini*. . Tit.-Liv., *Hist.*, lib. XXXI, cap. VIII, lib. XXXV, cap. XX.

(2) Dionys. Halicarn., *Hist. rom.*, lib. IV, cap. XLIX.

(3) Plin., *Hist. nat.*, lib. III, cap. IX.

(4) Romulus en fit trois ; Tarquin l'Ancien, six ; Servius, vingt-une ; dont quatre urbaines et dix-sept rustiques. Elles furent successivement portées à trente-cinq.

Voici les noms de ces tribus d'après Forcellini, verbo *Tribus* :

Amilia, Aniensis, Arniensis, Camilia, Claudia, Collina, Cornelia, Crustumina, Esquilina, Fabia, Falerina, Galeria, Horatia, Lemonia, Mœcia, Menenia, Oufentina, Palatina, Papiria, Poplilia, Pollia, Pomptina, Pupinia, Quirinia, Romulia, Sabatina, Scaptia, Sergia, Stellatina, Suburana, Terentina, Tromentina, Velina, Veturia, Volturina.

La *Collina*, l'*Esquilina*, la *Palatina* et la *Suburana* étaient les quatre tribus urbaines.

Les tribus rustiques, composées de propriétaires de biens ruraux, étaient les plus considérables et les plus honorables. Toutes les grandes familles de Rome y étaient inscrites.

« On regardait comme une ignominie, dit Pline, d'être transféré dans les tribus urbaines ; c'était une note de fainéantise. » — Plin., *Hist. nat.*, lib. XVIII, cap. III.

Ce sont ces trente-cinq tribus, qui, seules, constituaient la nation romaine, et qui, seules, fournirent, jusqu'à la fin de la guerre sociale, 87 ans avant l'ère vulgaire, tout les soldats légionnaires avec lesquels Rome résista aux Gaulois, à Pyrrhus, à Annibal, et finalement soumit le monde.

Les soldats fournis par les alliés constituaient des auxiliaires; les Romains seuls étaient légionnaires.

Ainsi, les Latins et les Romains formaient, comme nous l'avons dit, deux peuples distincts, et ils parlaient deux langues différentes.

Dans les premiers siècles de Rome, lorsque l'étude des lettres était étrangère aux sénateurs eux-mêmes, les légions romaines levées dans la campagne, et que tant d'éléments de voisinage et d'une vie presque commune rattachaient aux peuples latins, n'usaient que des patois parlés dans le Latium. A Rome même, on les parlait généralement. Ce fut précisément cette communauté de langage qui, selon la remarque de Tite-Live, augmenta l'appréhension des consuls, lorsque, dans une suprême résistance, tentée 337 ans avant l'ère vulgaire, les Latins, unis aux Campaniens et aux Volsques, tentèrent d'imposer aux Romains le partage de la domination en Italie (1). Ils craignaient que la communauté du langage et la fraternité des camps attiédissent le zèle des légions rustiques, de beaucoup les meilleures.

Mais plus tard, lorsque la soumission de la Grèce et de l'Asie amena parmi les Romains le goût et la culture des lettres, l'idiome de la ville de Rome, grec d'origine, se régularisa, quitta les formes primitives et populaires qu'on retrouve encore jusque dans les inscriptions tumulaires des Scipions, et devint cette langue littéraire de Cicéron et de Virgile, à ce point différente de celle du Latium, que les termes et les règles de celle-ci étaient des *barbarismes* pour celle-là, et que chacune d'elles devint, à Rome même, l'objet d'un enseignement séparé.

Nous allons exposer la nature de ces deux langues, en commençant par la plus ancienne, qui fut aussi la plus durable, c'est-à-dire par la langue du Latium.

La langue du Latium fut dès l'origine, et resta sous la domination romaine ce qu'elle est encore aujourd'hui, c'est-à-dire un idiome qui ne décline ni ne conjugue à l'aide de désinences variables, et elle se confondit, par ces caractères fondamentaux,

(1) ... Adversus Latinos bellandum erat, lingua, moribus, armorum genere... congruentes. — Tit.-Liv., *Histor.*, lib. VIII, cap. VI.

avec les dialectes de la famille celtique, dont le type couvre l'Italie, la France et l'Espagne.

Le lecteur ne doit pas s'attendre à ce que nous produisions, pour caractériser la langue du Latium ou le latin vulgaire, des monuments développés, écrits en cette langue. Du cantique des Frères Arvales, des hymnes des Saliens, des Lois royales, des Lois des XII Tables, mêlées de cet idiome qui, selon l'observation de Suétone, n'avait pas encore subi les règles de la grammaire (1), il ne reste que des fragments; mais ces débris précieux, réunis aux inscriptions, aux vieux mots conservés par les grammairiens, suffisent pour mettre hors de doute l'identité des patois antiques du Latium avec ses patois modernes, et pour montrer qu'étrangers aux langues à flexions, ils ont une origine et une nature propres, excluant la théorie vulgaire qui les fait dériver du latin littéraire de Rome.

Il est d'ailleurs un fait qu'il ne faut pas oublier, lorsqu'on étudie les origines des dialectes du Latium, c'est que la langue grecque des Pélasges, cette langue considérée comme barbare par les Hellènes, y était intimement mêlée. Du temps de Denys d'Halicarnasse, c'est-à-dire sous Auguste, on parlait encore à Phaléries une langue spéciale (2); et Denys déclare que c'était le dialecte grec des Pélasges (3).

Cet élément grec, mêlé aux dialectes nationaux du Latium et surtout au dialecte de Rome, dans lequel il dominait, y détermina ces formes particulières qui ont fait donner aux érudits latinistes le nom de savants en *us*. Un simple rapprochement des formes orthographiques suffit à montrer que les terminaisons latines en *us* et en *um* avaient été introduites à Rome par les colons grecs, et qu'elles étaient les finales, un peu plus rudes, en *os* et en *on* de la langue grecque; ainsi :

(1) *Grammatica Romæ ne in usu quidem olim...* — Sueton., *De Illustr. grammatic.*, cap. I.

Pour Suétone ne pas décliner, ne pas conjuguer à la grecque ou à la romaine, c'était ne pas avoir de grammaire.

Le patois latin antique était donc considéré comme un idiome n'ayant pas de grammaire. Il en était de même des patois italiens au moyen âge.

Du temps de Dante et de sainte Catherine de Sienne, écrire le *latin littéraire* se disait écrire *selon la grammaire* : « Dicevasi scrivere per *grammatica* lo scrivere latinamente ». — Girolamo Gigli, *Vocab. Caterin.*, verbo *Lettara*.

(2) *Πόλιν ἰδιόγλωσσον*. — Strabon., *Geograph.*, lib. V, cap. II, § 9.

(3) *Dion. Halic., Histor. roman.*, lib. I, cap. XIII.

Εὐνουχος	devient	Eumuchus	— Eunuque.
Ζέφυρος	devient	Zephyrus,	— Zéphyr.
Δόλος	devient	Dolus,	— Ruse.
Δόμος	devient	Domus,	— Maison.

Ainsi encore :

*Αρατρον	devient	Aratrum,	— Araire.
*Αστρον	devient	Astrum,	— Astre.
*Αντρον	devient	Antrum,	— Antre.
*Ασυλον	devient	Asylum,	— Asile.

La vieille orthographe latine constate d'ailleurs que l'U des mots en *us* se prononçait *ous*, à la façon des Italiens et des Romains modernes. Des médailles portent *Cloulius*, *Foulius*, *Fouvius*; le sénatus-consulte sur les Bacchanales, qui est de l'année 185 avant l'ère vulgaire, porte *plous* et *ioubeatis*, au lieu de *plus* et *jubeatis*, et l'on trouve dans des textes plus récents d'environ 80 ans *judices* et *couratione*, pour *judices* et *curatione* (1).

C'est surtout en appliquant ces rapprochements aux noms des villes italiennes que l'on démontre jusqu'à l'évidence cette influence de l'élément grec. Les Italiens appelaient généralement leurs villes de noms terminés en *i*, comme *Chiusi*, *Rimini*, *Brimdisi*; ou en *o*, comme *Arrezzo*, *Aquino*, *Altino*; les colons grecs terminèrent les noms de ces villes en *on*, et les Romains en *um*.

C'est ainsi que :

Φερεντινον	devient	Ferentinum,	— Ferentino.
*Αρρηπιον	devient	Arretium,	— Arrezzo.
*Αριμινον	devient	Arininum,	— Rimini.
Κλουσιον	devient	Clusium,	— Chiusi.

Mais un certain nombre de villes italiennes conservent leur appellation primitive et nationale, même sous la domination de la langue latine.

Telles furent *Arpi*, dans la Pouille (2); *Carsoli*, dans l'Ombrie (3); *Fermo*, dans le Picenum (4); *Frusinone* et *Corioli*, dans le pays des Volsques (5).

(1) Egger, *Latini sermonis vetustioris reliq.*, p. 362, 128. 131.

(2) Arpi, ... mox Argyrippa dictum. — Pline, *Hist. nat.*, lib. III, cap. XVI.

(3) Tunc Sora atque Alba deductæ coloniae, et Carceoli. — Vell. Patercul., lib. I, cap. XIV.

(4) Sext. Jul. Front., *De Colon. libell.*, p. 75; *edit. Plantian.*, an 1607.

(5) *Ibid.* — cité par Aul.-Gell., lib. XVII, cap. XXI.

Et pour que ce fait ne soit pas exclusivement attribué à l'action des langues locales, ajoutons qu'il se produit même dans le Latium, où l'on trouve, avec son nom antique, la ville de *Fondi* (1).

Quant aux noms d'hommes, appartenant aux époques antérieures à la formation du latin littéraire, et qui conservèrent la forme italienne primitive, ils sont fort nombreux.

La première inscription du tombeau des Scipions, qui est de l'année 282 avant l'ère vulgaire, donne au père de Scipion Barbatus le nom de CORNELIO (2).

La deuxième, qui est plus récente de 32 ans, appelle également du nom de CORNELIO celui des Scipions qui fut consul l'an de Rome 494 (3).

Si l'on se rapproche de deux siècles, un monument de l'année 94 avant l'ère vulgaire, entre le sixième et le septième consulat de Marius, porte les noms de quelques magistrats d'Herculanum ainsi écrits :

L. I. STRATO. — C. BLOSSI. — CN. I. EUPHEMIO. —
C. COELIO (4).

Un personnage portant le nom de POMPONIO VIRIO est désigné comme ayant consacré une statuette de bronze, qu'en raison de ses formes rigides et des caractères de son inscription, Lanzi déclare très-ancienne (5).

Nous avons copié nous-même, dans le Colombaire de la Maison d'Auguste, près de la porte Saint-Sébastien, à gauche de la voie Appia, à Rome, le nom de CELADIOTI, esclave parfumeur de Germanicus, ainsi écrit sur son urne funéraire :

CELADIOTI. CÆSARIS. AUG. SERVUS. UNCTOR. GERMANICI (6).

Enfin, le musée de Naples conserve un monument épigraphique peut-être plus important encore. C'est un cachet en relief, portant le nom d'une famille italienne ou osque, habitant Pom-

(1) Minturnæ, Formiæ, Fundi, Terracina... — Mela, lib. II, cap. IV.

(2) Egger, *Latini serm. reliq.*, cap. VII, § 1.

(3) *Ibid.*, cap. IX.

(4) *Ibid.*, cap. XXXVI.

(5) Lanzi, *Saggio di ling. etrusc.*, part. I, cap. XVI.

(6) Les mots *servus unctor* montrent bien que *Celadioti* est au nominatif.

péi avant le désastre de la ville, et écrit ainsi, avec l'article qui précède encore les noms des familles toscanes ou romaines :

DELLI AMICI (1).

Le même musée a réuni des marbres portant les noms de beaucoup de soldats de Vespasien, ayant servi entre les années 69 et 79 de l'ère vulgaire, et ainsi écrits, à la moderne :

FELICIO. — LUCRIO. — CERDO. — VERNIO. — BOTRIO. — ISIO.
SPENDO. — THEMISO. — PRIMIO. — GELOS. — STRATO (2).

Telles sont les traces que les dialectes populaires de l'Italie et du Latium ont laissées dans la forme des noms des villes et des personnes. Ces formes témoignent avec évidence de l'existence dans les temps les plus reculés des caractères extérieurs qui constituent encore aujourd'hui les patois italiens, et qui montrent que ces patois étaient étrangers aux desinences variables de la déclinaison latine.

Mais ce n'est pas seulement dans les noms des villes et des personnes, c'est encore dans les substantifs communs, dans les noms des provinces que le dialecte du Latium échappait aux règles fondamentales de la grammaire de Rome, et conservait sa nature indéclinable.

Néanmoins, il est naturel de penser que les éléments de cette démonstration étant nécessairement empruntés à la langue écrite, et même à la langue écrite à Rome par ou pour les Romains, les exemples à citer doivent être restreints, car dès que la langue parlée commença à être écrite, elle tomba nécessairement et d'une manière plus ou moins complète sous l'application des règles grammaticales.

Toutefois, nous allons placer sous les yeux du lecteur des substantifs ayant conservé, même dans une rédaction régulièrement latine, leur forme italienne naturelle et originaire, en traversant, sous cette forme invariable, tous les cas de la déclinaison romaine.

NOMINATIF INDÉCLINABLE EMPLOYÉ AU GÉNITIF. — Trois exemples de ce fait sont fournis par l'*Odyssée* de Livius Andronicus (3).

(1) Prise par nous-même, au musée de Naples, dans la salle des bronzes antiques d'Herculanum et de Pompéi.

(2) Relevés par nous, marbres n^o 1002, 1708.

(3) Il florissait vers l'année 215 avant l'ère vulgaire.

Dans le premier, le nom de Latone est employé au génitif avec sa forme du nominatif. On y lit « Filius LATONAS », pour « Filius Latone ».

Dans le second, le nom de la déesse Moneta est employé de la même façon ; le nominatif indéclinable sert de génitif ; on y lit « *Filia* MONETAS », pour « *Filia* MONETÆ (1) ».

Constatons, avant d'aller plus loin, que les Trouvères du douzième siècle sont remplis de tournures pareilles. Le roman de Brut dit : la *Fille Elfinge*, pour la *Fille d'Elfinge* ; l'*Oncle Hêlaine*, pour l'*Oncle d'Hêlène* (2).

Dans le troisième exemple, fourni par Livius Andronicus, il s'agit du substantif commun *Escas*, nourriture, pris, sous cette forme, au nominatif (3), et employé, sans changement, au génitif : « *Mentionem Escas* », mention du repas, pour *mentionem esca*.

Les Trouvères employaient aussi les substantifs communs de la même manière. Wace dit la *Flotte Brenne*, pour la *Flotte de Brenne*, ou de Brennus (4) ; et les dialectes d'oïl du moyen âge étaient pleins d'expressions analogues : on disait, l'*orgoyl Moab* pour l'*orgueil de Moab* (5), l'*Antif pople Deu*, pour l'*Antique peuple de Dieu* (6).

NOMINATIF INDÉCLINABLE EMPLOYÉ AU DATIF. — C'est le pronom personnel italien ME, moi, à moi, et le pronom personnel italien SE, soi, à soi, que l'on retrouve dans des textes antiques, au lieu de la forme MIII, SIBI, qu'eut exigée la grammaire latine. Les exemples de ces nominatifs conservant, au datif, leur forme indéclinable, se trouvent dans Ennius, dans Lucilius et dans Varron (7).

Ennius dit : « *Si quid ME fuerit humanitus...* s'il y a en moi quelque chose d'humain ».

Lucilius dit : « *Ut quæ res ME impendit agatur*, afin que ce qui m'importe soit fait (8). »

(1) Priscian., lib. VI, cap. I.

(2) Wace, *Li Romans de Brut*, v. 2456, — 5862.

(3) Ces nominatifs singuliers en *as* sont une forme étrusque, comme *Maxenas*, *Aenas*, etc.

(4) Wace, *Li Rom. de Brut*, v. 2512.

(5) Saint Bernard, *Sermon* I^{er}.

(6) *Livres des Rois*, liv. I^{er}, chap. I^{er}.

(7) Ennius mourut 169 ans, et Lucilius 103 ans avant l'ère vulgaire. Varron était contemporain de César.

(8) C'est Festus qui rapporte ces deux cas. Il ajoute, d'une manière générale,

La phrase de Varron est frappante : « Resté pauvre avec deux frères et deux sœurs, dit-il, je donnai la seconde à Lucullus, par lequel l'héritage ME fut laissé tout d'abord, à *quo hæreditas ME cessa primum* (1). »

Cette forme complètement italienne, passée du latin usuel dans le latin de Rome, se poursuit sans interruption, à travers deux ou trois siècles de culture littéraire, et elle abonde dans les inscriptions tumulaires, recueillies par les épigraphistes.

Une tombe de l'année 382 porte : « *Serbulus SE vibu fecit* (2), — Serbulus SE l'est faite de son vivant. » Une autre, de l'année 386 porte : « *Sebera et Marcellina SE vibi fecerunt* (3), — Sebera et Marcellina SE la firent de leur vivant. »

D'autres inscriptions prouvent que le latin usuel ou populaire avait de certaines formes qui se retrouvent dans tous les dialectes celtiques modernes, telles que *se faire, s'acheter, se procurer*; formes que ce latin rendait par *SE facere, SE emere, SE comparare*. Dans ces locutions, SE était indubitablement l'italien actuel SE, à soi; mais il pouvait être accompagné d'une sorte de pléonasme, en s'associant au pronom latin régulier *sibi*, comme dans cette inscription : « *Lucia SE viva locum sibi emit* (4), — Lucia, de son vivant, *s'acheta* cette place pour elle; » — ou comme dans celle-ci : « *Zosimus SE bibus sibi locus comparavit* (5), Zosime, vivant, *s'est acheté* cette place pour lui. »

Le lecteur aura reconnu que le latin usuel et populaire bravait la déclinaison et les formes du latin littéraire : il disait *Bibu*, pour *Vivus, comparavit LOCUS*, pour *comparavit LOCUM*, et se dispensait de faire accorder en genre l'adjectif *vibi* avec *Marcellina* et *Sebera*.

NOMINATIF INDÉCLINABLE EMPLOYÉ A L'ACCUSATIF. — Rien n'est plus propre à montrer l'état de rébellion du latin vulgaire contre la grammaire romaine, que de le voir employer, au cas de l'accusatif, des nominatifs désignant des provinces, des hommes ou des objets quelconques. Les inscriptions tumulaires des Scipions en offrent plusieurs exemples.

que *les anciens* disaient *me* pour *mihî*. Fest., édit. Egger, Parisii, 1838, p. 45.

(1) Varro, *De Re rustic.*, lib. III, cap. XVI.

(2) De Rossi, *Inscript. christian.*, t. I, p. 141.

(3) *Ibid.*, p. 156.

(4) Paul Aringhî, *Roma subterr.*, t. II, p. 53.

(5) *Ibid.*, p. 54.

La première inscription, qui est de l'année 282 avant l'ère vulgaire, dit, en parlant du héros : « TAURASIA, CISAUNA, SAMNIO CEPIT (1), — il soumit Taurasia, Cisauna et le Samnium. » *Sannio* étant incontestablement un nominatif italien, encore usité aujourd'hui, TAURASIA et CISAUNA doivent l'être pareillement.

La deuxième inscription, qui est de l'année 250 avant l'ère vulgaire, dit de Lucius Scipion, fils de Barbatus, « CEPIT CORSICA ALERIAQUE URBE (2), — il prit la Corse et la ville d'Aleria. »

Dans cette phrase, *Corsica*, *Aleria* et même *urbe* sont manifestement des nominatifs italiens indéclinables.

La sixième inscription, qui est de l'année 173 avant l'ère vulgaire, offre la particularité d'un nom italien conservant à l'accusatif sa forme invariable. On y lit : « Regem ANTIOCHO subegit (3), — il soumit le roi Antiochus. »

Enfin, la neuvième inscription montre un substantif ordinaire et un adjectif employés à l'accusatif, sans désinence casuelle. Elle dit d'un jeune Scipion, mort à 20 ans : « MAGNA SAPIENTIA magnasque virtutes etate quom parva POSSIDET (4), — il possède une grande sagesse et de grandes vertus, malgré sa jeunesse. »

A tous ces exemples, empruntés à l'époque antérieure à la fixation du latin littéraire de Rome, ajoutons-en deux empruntés aux temps postérieurs, et qui prouvent la persistance des formes propres au latin usuel. Ce sont deux inscriptions tumulaires publiées par Mommsen, et reproduites par Fabretti. Dans la première, il est dit : « Balerianus, qui vécut XX ans, bon compagnon, fidèle amant jusqu'à la fosse, *usque at FOLSA* ». Dans la seconde, il est dit : « *Ut ni qui SEPOLTURA MEA violet*, — afin que personne ne viole ma sépulture (5). »

NOMINATIF INDÉCLINABLE EMPLOYÉ A L'ABLATIF. — Il y en a deux exemples concluants, l'un dans les XII Tables; l'autre dans une sentence arbitrale de l'année 117 avant l'ère vulgaire.

Le texte des XII Tables porte ceci : « *Si NOX furtum factum esset* (6), si, la nuit, un vol a été commis. »

Le texte de la sentence des frères Minucius et Rufus, nommés

(1) Egger, *Latin. sermon. vetust. reliq.*, cap. VII.

(2) *Ibid.*, cap. IX.

(3) *Ibid.*, cap. IX.

(4) Lanzi, *Saggio di lingua etrusc.*, part. I, cap. VIII, sect. 1.

(5) Fabretti, *Corpus inscript. ital.*, verbo *Folsa et Sepultura*.

(6) Egger, *Latin. serm. vetust. reliq.*, cap. VI, *Tabul.* VIII.

duumvirs dans un litige relatif à un territoire disputé par deux bourgs, situés près de Gènes, dit : « De là, en haut, tout droit par la crête, jusqu'au mont Lemurino, — *in monte LEMURINO* (1). » Il n'est pas douteux que dans cette phrase, *Lemurino* soit le nom ligurien indéclinable, car le même texte porte, une ligne plus haut, « *in montem LEMURINO* ».

Nous venons de parcourir tous les cas de la déclinaison du latin littéraire, et nous avons montré qu'un certain nombre de substantifs, de noms de personnes, de villes et de provinces appartenant aux dialectes italiens avaient conservé leur forme fixe, invariable, propre à la nature des dialectes celtiques, avant, pendant et après la domination de la grammaire des Romains.

Ainsi, le latin rustique ou le patois du Latium ne déclinaient pas les substantifs à l'aide de désinences casuelles, cela est certain ; mais s'il n'avait pas la déclinaison latine ou grecque, qui est à peu près la même, il devait en avoir nécessairement une autre, celle des langues celtiques, par exemple, qui forment le plus souvent le pluriel des substantifs par l'addition d'une *s*, et qui remplacent les désinences casuelles par des prépositions.

En était-il réellement ainsi ?

Comment le latin vulgaire formait-il le pluriel des substantifs ?

Par quel procédé formait-il les cas ?

Questions difficiles, mais qu'il n'est pourtant pas impossible de résoudre, au moins d'une manière approximative.

Quelques textes, bien rares d'ailleurs, permettent de croire que certains dialectes italiens antiques, tels que le latin rustique, l'osque et l'étrusque, formaient le pluriel avec l'addition d'une *s*.

Une Atellane de Pomponius (2) contient, au sujet du latin vulgaire, un exemple aussi curieux que concluant ; c'est le mot *Lætitia* faisant *Lætitiās* au nominatif pluriel, comme en français la *joie* fait les *joies*. Voici le texte : « *Quod lætitiās insperatas*

(1) Egger, *Latin. serm.*, cap. XXII, § 3.

(2) Pomponius était de Bologne et florissait vers l'année 55 avant l'ère vulgaire, entre Lucrece et Catulle.

Il écrivait des *Atellanes* latines, imitées de celles d'*Atella*, qui étaient écrites en langue osque.

Cette distinction aussi simple que naturelle concilie parfaitement l'opinion de Denys d'Halicarnasse, qui dit que les *Atellanes* de la Campanie étaient écrites en osque, lib. V, cap. III, § 4, avec celle du grammairien Diomède, qui dit que les *Atellanes* de Rome étaient écrites en latin. — Diomède, *De Partibus orationis*, lib. III, edit. Putsch., p. 487, 8.

modo mihi irrepere in sinum (1), parce que des joies inespérées se sont naguères glissées dans mon sein. » L'exemple, comme on voit, est complet, l'adjectif *insperatas* est aussi un nominatif, et le verbe *irrepere* est au pluriel.

Des inscriptions latines antiques, recueillies par Mommsen et Fabretti, fournissent un deuxième exemple du pluriel formé par l'addition d'une *s*. On y lit : « *Magistreis et Magistres* », au lieu de *Magistri* (2).

Le dialecte osque offre aussi plusieurs exemples du pluriel formé par une *s*. Dans une première inscription, le mot *Asa*, autel, fait *Asas* au nominatif pluriel ; dans une seconde, le mot *Abellanou*, habitant d'Abella, fait au pluriel *Abellanous* (3).

Enfin, le mot étrusque, *Arse*, feu, a, au nominatif pluriel, la forme *Arses* (4).

On comprend qu'il doit être fort malaisé d'établir par des textes formels que le latin rustique formait le génitif avec la préposition *DE*, et le datif avec la préposition *A*. Si ces textes existaient, il serait bien établi que les dialectes gaulois sont, comme le latin du Latium, essentiellement différents du latin littéraire de Rome, et ce livre n'aurait pas été à faire. Cependant, il est possible de recueillir des indices assez certains pour que, réunis à un petit nombre de textes incontestables, le tout présente les éléments d'une solution positive.

Néanmoins, il est nécessaire de faire observer que les langues celtiques ont deux manières de former le génitif. La première, qui est rudimentaire et qui, dans la plupart de ces langues, disparaît devant la culture, consiste à rapprocher deux substantifs, en plaçant le second celui qui doit être considéré comme étant au génitif. C'est ainsi que nous avons cité, en latin, *Filia Monetas*, *Filius Latonas*, *Mentionem escas*, qui se trouvent dans Livius Andronicus, et, en dialecte normand, la *Flotte Brenne*, la *Fille Elfinge*, l'*Oncle Hélaïne*, qui se trouvent dans le *Roman de Brut*.

Cette forme du génitif est très-fréquente dans les anciens textes des divers dialectes de langue d'oïl.

Le serment de 842 dit « *Deo amur* » pour l'Amour DE Dieu.

(1) Ce texte se trouve dans Nonius Marcellus, *De Proprietate sermonis*, p. 42, verso, édit. de Paris 1483, in-8°.

(2) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Magistris*.

(3) Fabretti, verbis *Asa, etc.*, *Abellanou*.

(4) *Ibid.*, verbo *Arse*.

La *Chronique* rimée de Benoît sur les ducs de Normandie dit : « *Pur amor Deu* », pour l'amour *de* Dieu (1).

Villehardouin offre également plusieurs exemples semblables. On y lit : « Frère sa femme », pour frère *de* sa femme ; — « en la main Dieu », pour en la main *DE* Dieu (2).

La langue française moderne a conservé elle-même un grand nombre de ces génitifs rudimentaires, tels que la *Fête-Dieu*, les *Filles-Dieu*, l'*Hôtel-Dieu*, *Choisy-le-Roi*, *Bourg-la-Reine* ; le gascon a conservé *La Casa-Diou*, l'*Escala-Diou*, et le catalan du Roussillon *Lo Mas-Deu*.

On sait que la forme du génitif qui a prévalu avec le temps dans tous les dialectes celtiques, c'est celle qui se forme en plaçant devant le substantif la préposition *DE*.

Cette forme se trouve-t-elle dans le latin rustique ? — Oui, elle s'y trouve incontestablement, quoique dans un très-petit nombre de cas. Nous allons en citer cinq, mais ils sont formels.

Le premier est tiré de ce cachet en relief trouvé dans les ruines de Pompeï, déposé au musée de Naples, examiné et copié par nous en décembre 1847, et qui reproduit le nom d'une famille ainsi écrit : *Delli-Amici*. Ce cachet porte une date certaine, puisqu'il ne peut pas être postérieur à l'année 79 de l'ère vulgaire.

Le second, non moins explicite, est tiré d'un passage de Flavius Vopiscus, dans la vie de Firmus, où, parlant de la grande quantité de papyrus qu'il s'était procurée, il s'exprime ainsi : « *Perhibetur tantum habuisse DE chartis, ut publice diceret exercitum se alere posse papyro et glutino* (3) ; on assure qu'il avait tant *DE* papier, qu'il se disait en état de nourrir une armée avec du papyrus et de la colle. » Rien de plus net que cette forme. *Tantum DE chartis* ne fut jamais du latin littéraire ; c'est du pur italien, *tanto di carte*.

Le troisième exemple, où la forme italienne *DA* est deux fois reproduite, est emprunté à l'une des plus anciennes inscriptions sépulcrales des chrétiens de Rome. Elle est ainsi conçue :

Habeat anathema a Juda si quis alterum
Omne (4) superposuerit. Anathema abeas DA

(1) Benoît, *Chronique*, vers 11, 701.

(2) Villehardouin, *Hist. de la conquête de Constantinople*, p. 159, édit. Petitot.

(3) Flav. Vopisc. Firmus, cap. III.

(4) *Omne* est la forme italienne et indéclinable employée pour *hominem*.

Tricenti decem et octo patriarchæ, qui canones
Exposuerunt et DA sancta Christi
Evangelia (1).

DA *Patriarchæ*, DA *Evangelia*, sont des constructions manifestement italiennes ou gauloises. La formation du génitif à l'aide de la proposition DE s'y accuse matériellement, comme dans le texte de Vopiscus qui précède.

L'allusion évidente que cette inscription fait aux Pères du concile de Nicée, qui précisèrent les canons de la foi, prouve qu'elle est des plus anciennes.

Le quatrième et le cinquième exemples sont encore fournis par les inscriptions funéraires des premiers chrétiens.

L'une, de l'année 482, est ainsi conçue : « *Locus Augusti : Lectoris DE Belabro* (2), sépulture d'Auguste, lecteur, du quartier de Vélabre ».

L'autre, sans date, s'exprime ainsi : « *Antius, lector, DE Pallacine* (3), Antius, lecteur, DE Pallacine ».

La formation du génitif à l'aide de la préposition DE, dans le latin rustique, n'est donc pas douteuse. Elle devient usuelle dès le huitième siècle. Muratori cite un titre de l'année 729, dans lequel on lit, au sujet d'une donation destinée à l'hospice de Lucques : « Je donne sur ma terre au *Ronco DE Casal*, ad Ronco DE Casale (4). »

Nous croyons même que c'est à l'imitation du latin rustique que les meilleurs écrivains ont employé la préposition DE dans le latin littéraire, à un cas qui peut être considéré comme le génitif.

Ainsi, lorsque Cicéron reproche à Antoine de vivre avec des bandits, non-seulement DE jour, mais tout le jour (5) ;

Lorsque Horace dit que les voleurs se lèvent DE nuit pour nous égorger (6) ;

Lorsque Suétone dit de Domitien qu'il se baignait DE jour et dinait avec excès (7) ;

(1) Aringhi, *Roma subterranea*, lib. I, cap. XXVI.

(2) De Rossi, *Inscription. christianæ*, n° 878, p. 388.

(3) Aringhi, *Roma subterranea*, t. II, lib. IV, cap. XXXVII, p. 132.

(4) Murator., *Antiquitat. italic.*, t. II, p. 1043.

(5) Non solum DE die, sed etiam in diem vivere. — Cicér., *Philipp.* II, cap. XXXIV.

(6) Surgunt DE nocte latrones. — Horat., *Epist.* I, II, vers 32.

(7) Suet. Domitian., cap. XXI. — « Lavabat DE die, prandebat que ad satieta-tem. »

Lorsque Catulle rappelle à Porcius et à Véranon « qu'ils font DE jour des repas somptueux (1) » ;

Est-ce que ces expressions, étrangères au génie de la langue romaine, ne peuvent pas raisonnablement être considérées comme des emprunts faits à la langue du Latium, dans laquelle le génitif formé à l'aide de la préposition DE se trouve incontestablement ?

Nous ne connaissons aucun texte qui ait conservé la forme du datif en AL, ALLA, que dut posséder nécessairement le patois antique du Latium, puisqu'on la trouve dans le patois moderne, lequel n'a pu l'emprunter ni au grec, ni au latin, qui ne l'ont pas.

Tite-Live contient un passage qui s'en rapproche beaucoup, et qui semble emprunté à la langue rustique. Dans une guerre contre les peuples du Latium, Tite-Live dit que l'on fit mettre *ped* à terre à la cavalerie romaine, AD *pedes deducere* (2). Pris dans le sens du latin littéraire, *ad* signifie *auprès, vers*. Pour que AD *pedes* signifie à *ped*, il faut que l'expression soit empruntée au latin usuel.

Après la chute du latin littéraire en Italie, et dès la renaissance des anciens patois, le datif en AL se révèle. Muratori en cite de nombreux exemples, notamment un titre du dixième siècle, où il est dit : « ... Usque AL fechano *fine* AL capo DEL monte (3). »

Les anciens dialectes italiotes et celui du Latium avaient-ils l'article ?

Cette question devait naturellement se poser d'elle-même dans l'esprit des philologues ; car les dialectes modernes de l'Italie possèdent tous l'article, et il a fallu nécessairement se demander si l'article moderne ne tirait pas son origine de l'ancien.

Lanzi reconnaissait des traces visibles de l'article dans l'étrusque (4) ; mais c'était surtout l'article grec.

L'école si nombreuse des philologues qui dérivent le français, l'italien et l'espagnol de la langue latine tombe dans des embarras mal dissimulés et risibles, lorsqu'il s'agit d'expliquer comment

(1) Convivia lauta.....
DE die Facitis.....

(Catull., *Carmen* XLII, v. 5, 6.)

(2) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. IV, cap. XL.

(3) Murator., *Antiquitat. ital.*, t. II, p. 1035, 6, 7.

(4) Lanzi, *Saggio di lingua etrusca*, etc., t. I, p. 231.

ces trois langues et leurs dialectes ont emprunté l'article au latin, qui ne l'a pas.

Muratori a reculé devant ce ridicule, et, dans une de ses dissertations sur l'origine de la langue italienne, il déclare qu'à son avis ce sont les Lombards qui ont apporté l'article *lo, la, le, li*, en Italie (1). Les Lombards étaient une nation allemande, et la langue allemande possède l'article ; mais cet article est *der* au masculin, *die* au féminin et *das* au neutre. Il y a donc une première et sérieuse difficulté à expliquer comment *der* et *die* seraient devenus *lo* et *la*, et pourquoi les Italiens, s'ils avaient adopté *der* et *die*, n'auraient pas adopté *das*.

Toutefois cette difficulté n'est pas la plus considérable contre l'hypothèse de Muratori ; il en reste deux autres, qui sont évidemment insolubles.

Si les Lombards, qui n'ont pas dominé deux siècles dans une petite partie de l'Italie, avaient eu assez de puissance sur les esprits pour introduire l'article dans les deux cents dialectes qui se partagent le pays, depuis Turin jusqu'à Messine, pourquoi donc n'y auraient-ils introduit que l'article, car leur langue, au témoignage de Maffei et d'autres critiques, n'a laissé parmi les populations italiennes aucune trace sérieuse de son passage ?

D'un autre côté, si l'article italien était dû aux Lombards, à qui donc seraient dus l'article français, l'article espagnol, l'article grison, l'article valaque, sur lesquels la petite nation lombarde n'a certainement jamais exercé une influence quelconque ?

La doctrine de Muratori sur l'origine de l'article italien est donc aussi insoutenable que celle de l'école de Roquefort et de Raynouard sur l'origine de l'article français, qu'elle fait venir de *ille, illa*, sans dire d'où viendrait le génitif *du* ou le datif *au*.

La vérité est que l'article est une de ces parties essentielles et constitutives d'une langue, qu'elle a ou qu'elle n'a point par elle-même, mais qu'elle n'emprunte jamais ; et comme tous les dialectes des pays habités par des nations d'origine gauloise possèdent l'article, c'est une preuve qu'il fait partie de leur nature même, et par conséquent qu'ils l'ont toujours eu.

On ne trouve point, il est vrai, dans le dialecte antique du Latium, avec une forme nettement accusée, l'article du dialecte

(1) Murator., *Antiq. Italic.* — *De Origin. ling. italic.*, dissertat. XXXII, p. 1014.

moderne, mais on y trouve un équivalent incontestable de cette forme; et l'osque et surtout l'étrusque présentent des exemples de l'article actuel de la Campanie et de la Toscane qu'il nous semble impossible de nier.

On sent que dans la thèse actuelle la principale difficulté vient de ce que, en fait de textes un peu développés, le latin littéraire seul nous en a laissé. Or, ce n'est pas dans le latin littéraire qu'il faut chercher des traces de l'article, puisque, au témoignage des critiques anciens, c'est une des parties essentielles du discours grec que la langue latine n'adopta jamais (1). Mais si le latin de Rome ne reçut pas l'article, la vieille langue de Plaute, antérieure aux grammairiens, et même celle de Térence, en contiennent l'équivalent.

Dans toutes les langues celtiques d'origine, en français, en italien, en espagnol, l'article a exactement la forme du pronom personnel, et il ne se distingue de lui que par la place qu'il occupe dans la phrase. Ainsi, dans cette phrase : « Achetez le château », LE est article; tandis que dans celle-ci : « Achetez-le », LE est pronom.

Eh bien, dans le vieux latin, le pronom revêt une forme étrangère au latin littéraire, et qui ne peut être que l'article des anciens dialectes populaires; c'est la forme ELLUM, ELLAM, qui est indéclinable dans les phrases où elle se trouve, et qui par conséquent représente l'article italien moderne LO, LA, car ELLUM et ELLAM signifient toujours *le, la, il, elle*.

Plaute dit dans le *Charançon* :

Parasitum tuum

Video occurrentem; ELLUM usque in plateâ ultimâ (2).

« J'aperçois ton parasite qui vient; il est au bout de la place. »

Dans les *Bacchides*, il dit :

ELLUM non in busto Achilli, sed in lecto accubat (3).

« Il n'est pas couché sur le bûcher d'Achille, mais sur son lit. »

(1) ... Absque articulo, quem græca lingua sola sortita est. — Macrob., *De Different. græci latinique verbi*, § 1.

Voy. aussi Quintilien, *Institut. orator.*, lib. I, cap. IV.

(2) Plaut., *Curcul.*, act. II, scèn. II, v. 29.

(3) *Bacchides*, act. IV, scèn. IV, v. 14.

Térence dit dans les *Adelphes* :

Æschinus ubi est? — ELLUM te expectat domi (1).
« Où est Eschine? — IL vous attend au logis. »

Il dit dans l'*Andrienne* :

Nescio qui senex modo venit; ELLUM confidens, catus (2).
« Je ne sais quel vieillard arrive; IL paraît confiant et assuré. »

Nous ne croyons pas raisonnable d'expliquer *Ellum* et *Ellam* autrement que par *el, lo, la* des dialectes italiens.

Il faut reconnaître néanmoins que des philologues expliquent la forme ELLUM, ELLAM en disant qu'elle est une contraction de *ecce illum, ecce illam*; le voilà, la voilà; sans songer que les textes repoussent cette hypothèse.

Dans le passage des *Adelphes*, Eschine est au logis; il attend son visiteur: personne ne le voit et ne peut le voir. On ne peut donc pas interpréter l'ELLUM qui le désigne par *le voilà*.

Dans le passage de l'*Andrienne*, le vieillard nouvellement arrivé et inconnu est aussi dans une maison voisine; on parle de lui et de son arrivée imprévue, mais aucun des interlocuteurs ne l'aperçoit; dans ce cas encore ELLUM ne peut pas signifier *le voilà*.

Ce n'est pas tout; dans les passages tirés des *Bacchis*, des *Adelphes* et de l'*Andrienne*, le mot ELLUM ne peut pas être l'équivalent de *ecce illum*, car dans ces trois cas ELLUM est un nominatif indéclinable; on dit en effet: dans le premier: « Ellum *in lecto accubat*; » — dans le second, « ELLUM *te expectat domi*; » — dans le troisième, « *Ellum confidens, catus*. »

En résumé, le mot ELLUM, ELLAM, assez rarement employé, et qui ne se trouve pas dans des écrivains postérieurs à Plaute et à Térence, nous paraît être évidemment la forme latinisée de l'article *El, Il, Lo, La*, ayant appartenu aux dialectes primitifs de l'Italie, qui l'ont transmis aux dialectes modernes.

Dans cette question, l'étroite parenté qui unissait tous les dialectes italiens entre eux donne à l'analogie un poids décisif; or, il est certain que l'osque et l'étrusque populaire avaient l'article.

La présence de l'article dans les dialectes osques ou samnites n'est pas douteuse. Elle est matériellement attestée par le cachet

(1) *Adelphi*, act. II, scèn. IV, v. 7.

(2) *Andria*, act. V, scèn. II, v. 14.

en relief de Pompéï, déposé au musée de Naples, que tout le monde peut y voir, que nous y avons copié nous-mêmes, et qui porte le nom de la famille *DELLI AMIGI*. Non-seulement *DELLI* contient l'article, mais il le contient au génitif, décliné avec la préposition *DE*, à la gauloise.

Une inscription sur un vase volsque porte *LE* (1).

Une inscription gauloise porte *EL TOUNOS* (2).

Ce sont là des cas uniques pour les dialectes volsque et gaulois; mais les exemples de l'emploi de l'article dans l'étrusque populaire sont nombreux et concluants.

Nous avons montré dans le chapitre précédent que les Étrusques formaient le nom de la femme avec le nom du mari, et que cet usage s'était conservé dans le Languedoc et dans la Gascogne. Ce n'est point là le seul point de contact que les dialectes aquitain et languedocien aient avec l'étrusque ancien et moderne; ils en ont un autre, qui est frappant; ils mettent toujours l'article devant les noms propres, comme le faisaient aussi les Grecs; et ils disent : *Lou* Lixandro, *Lou* César, *Lou* Napoléon, comme les Grecs disaient *ὁ* Ἀριστοτέλης, *ὁ* Πλάτων, *ὁ* Σωκράτης, comme les Toscans disent *il* Dante, *il* Petrarca, *il* Boccaccio.

Cet usage des Toscans modernes de mettre l'article devant les noms d'homme et de femme, les Toscans anciens le pratiquaient également. Les inscriptions tumulaires en offrent de nombreux exemples.

Une inscription de Clusium porte ainsi le nom du défunt : *EL Larcana* (3).

De très-nombreuses inscriptions portent des noms de femme, précédés de l'article *La*, comme : *LA Servi*; *LA Seiate*; *LA Capna*; *LA Cesi*; *LA Vasti*; *LA Lecetis*; *LA Sceva*; *LA Cotena* (4).

Ajoutons immédiatement que l'école qui dérive tout du latin littéraire, même l'étrusque, parlé en Italie pris de mille ans avant Rome, explique *EL Larcana* par *Elius Larcana*, et interprète par *Larthia* l'article *La* placé devant les noms de femme.

En ce qui touche *EL* interprété par *Elius*, il faut remarquer qu'en latin ce prénom s'est toujours écrit *Ælius*. En outre, le cachet de Pompéï, auquel il n'est pas possible de disputer l'article

(1) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *LE*.

(2) *Ibid.*, verbo *EL*.

(3) *Ibid.*, verbo *EL*.

(4) *Ibid.*, verbo *SERVI*, *LA*.

El, contenu dans *Delli*, montre ce qu'il faut penser de ces interprétations de fantaisie.

Pour ce qui est de *La* interprété par *Larthia*, les inscriptions la repoussent de la façon la plus absolue. En effet, plusieurs inscriptions portent à la fois un *LA* qui est l'article, et un *LA*, qui est le titre honorifique. Telles sont les suivantes :

LA. Capna. LA.

LA. Patini. LA.

LA. Vellurna. LA (1).

En admettant, ce qui est probable, que le second *LA* soit le titre *Larthia*, il n'en est pas moins évident que le premier est l'article *LA*, que les Toscans et les Romains placent devant le nom des femmes les plus illustres comme devant le nom des actrices, en disant *LA Colonna*, *LA Cesarini*, *LA Pasta*, *LA Grisi*, *LA Patti*.

Tout autorise donc à penser que l'article des dialectes italiens modernes leur a été légué par les dialectes antiques, comme toutes les autres parties fondamentales de leur grammaire.

Reste le système de conjugaison appartenant au verbe du latin rustique. Quel était ce système ?

Ici, comme pour la déclinaison, on arrive à la vérité avec un petit nombre de faits, corroborés et complétés par des analogies.

On sait que parmi toutes les langues anciennes ou modernes de l'Europe, à l'exception du basque, il n'y a que deux systèmes pour conjuguer le verbe : on le conjugue à l'aide d'auxiliaires, comme *être* et *avoir*, ou à l'aide de terminaisons variables selon le temps, le mode, la personne et le nombre, qu'on nomme *flexions*.

A cette observation générale, il faut ajouter trois observations spéciales :

Dans les langues qui conjuguent avec des flexions le verbe a une forme passive ; tandis que cette forme passive n'existe pas dans les langues qui conjuguent avec les auxiliaires.

Les langues qui conjuguent le verbe avec des flexions déclinent le substantif avec des cas (2) ; tandis que les langues qui conju-

(1) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *LA*.

(2) Les grammairiens latins ne distinguaient pas les *flexions* du verbe des *cas* du substantif.

Ils appelaient les unes et les autres des *déclinaisons*.

Varron dit : « *Verba declinantur in tempora aut in casus* ; Romule, Ro-

guent le verbe avec les auxiliaires, déclinent le substantif avec des prépositions.

Enfin, les langues qui conjuguent avec des flexions et qui déclinent avec des cas, construisent la phrase d'après un ordre mêlé, capricieux, inverse; tandis que les langues qui conjuguent avec les auxiliaires et qui déclinent avec des prépositions, construisent la phrase d'après un ordre direct, logique, rectiligne.

Ces principes ne souffrent pas d'exceptions.

Le grec, le latin littéraire, l'allemand, le russe, toutes les langues slaves appartiennent au groupe des langues à flexions et à cas, qu'on peut appeler LANGUES INVERSES.

Le français, l'italien, l'espagnol, le grison, le valaque et tous les dialectes de l'Espagne, de l'Italie et de la France constituent un groupe spécial, distinct, repoussant les flexions et les cas, et qu'on peut appeler LANGUES DROITES.

On remarquera que ces dernières appartiennent exclusivement aux pays occupés par les peuples d'origine gauloise ou celtique.

Le Latium étant compris dans ces pays, la langue en est logiquement de nature gauloise. Aussi avons-nous vu que son substantif ne se décline point avec des cas. Il nous reste à grouper les textes d'où résulte la preuve que son verbe ne se conjugue point avec des flexions.

Il faut d'abord reconnaître qu'il n'existe malheureusement aucun texte du latin rustique contenant un verbe conjugué avec les auxiliaires *être* ou *avoir*, à l'exception d'un vers de l'*Eunuque* de Térence, ou il est dit : « Qu'on ait méprisé notre jeunesse, « *nostram adolescentiam habeant despiciatum* », au lieu de *despexerint* (1).

La *Casina* de Plaute contient ainsi un passage construit selon la grammaire gauloise, et contrairement aux règles du latin littéraire. Il est ainsi conçu : « *Casinam te occisurum*, au lieu de *occisuram*. » Le texte est authentique, car c'est Aulu-Gelle qui l'a relevé (2). On dirait, en français, comme Plaute : « Lorsque Casina vous aura tué », tandis que le latin littéraire aurait dit *tué*.

... A défaut de textes du latin rustique on est donc obligé de re-

muli; dicebam, dixeram. » — Varro, *De Ling. lat.*, p. 151. — Egger, in-18, Paris.

Macrobe dit : « *De Declinatione indicativi.* » — Macrobo., t. II, p. 60; Panckoucke, Paris.

(1) Térent., *Eunucho.*, act. II, scène 3, *in fin.*

(2) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, t. I, p. 43, Panckoucke, Plaut., *Casina*, v. 548.

courir aux dialectes italiens antiques, « à ces langues pour ains dire sœurs de la latine, » selon la juste expression de Lanzi (1).

Or, deux textes osques et deux textes ombriens montrent formellement que ces dialectes n'avaient pas de forme passive, et qu'ils conjuguèrent à l'aide des auxiliaires. Les voici :

Pour dire ce qu'on exprime en latin littéraire par *Agitur*, le texte osque dit : *Facus estud*, comme en français *c'est fait*, comme en italien *e fatto*.

Pour dire ce qu'on exprime en latin littéraire par *Scribitur*, le texte osque dit : *Scrifta set*, comme en français *c'est écrit*, comme en italien *e scritto* (2).

Les deux textes ombriens sont aussi explicites.

Le premier est relatif au repas d'une congrégation qu'on appelait les *Frères Attidiens*, il y est dit : « *Ape* (3) *frater sersnatur FURENT*, après que les Frères eurent mangé ». L'auxiliaire sert à dire en deux mots ce que le latin littéraire aurait rendu par un seul : *cœnaverunt*.

Le second texte dit *Facus est*, pour *Agitur*, ce qui montre encore une fois que l'ombrien était fort voisin de l'osque (4).

L'analogie complète, la parenté évidente qui rattachaient le latin rustique aux autres dialectes de l'Italie, et notamment à l'ombrien et à l'osque, ainsi que nous l'avons montré dans le chapitre précédent, donnent une grande valeur aux exemples qui précèdent. Cette valeur est considérablement augmentée, et la probabilité est changée en certitude par l'emploi des auxiliaires dans la conjugaison du latin littéraire lui-même, où il était une reminiscence, une tradition du latin usuel. Les meilleurs écrivains, Cicéron surtout, en offrent un assez grand nombre d'exemples.

Cicéron écrit à Quintus, son frère : « J'ai achevé un chant agréable pour César, *habeo ABSOLUTUM suave epos ad Cæsarem* (5). » Il est bien évident que *habeo absolutum*, pour *absolvi*, c'est, grammaticalement parlant, un barbarisme.

(1) « Queste lingue d'Italia sorelle per così dire della latina. » — Lanzi, *Saggio di ling. etrusc.*, t. I, p. 248.

(2) Voir Fabretti, *Glossar. ital.*, verbis *Facus, Scrifta*.

(3) Ce mot *ape*, signifiant après, est du pur gaulois. On dit *apei* dans le *Languedoc*.

(4) Voir Fabretti, *Glossar. italic.*, verbis *Frater, Facus*.

(5) Cicér., *Ad Quint.*, *fratr.*, *Epist.* III, 9.

Il écrit à Brutus, au sujet de Clodius : « J'ai aperçu, connu, jugé l'âme de Clodius, *Clodii animum PERSPECTUM habeo, COGNITUM, JUDICATUM* (1) ; » au lieu de *perspexi, cognovi, judicavi*.

Il dit de Verrès : « avoir déclaré la guerre aux Dieux, *bellum habere INDICTUM Diis* (2) ; au lieu de *indixisse*.

Il dit dans sa V^e Philippique, « J'ai assez parlé de César, *satis de Cæsare DICTUM habeo* (3), au lieu de *dixi*. »

Plancus écrit à Cicéron : « J'ai souvent éprouvé... *sæpe EXPERTUM habemus* (4), au lieu de *experti sumus*.

Rien ne viole plus ouvertement les règles du latin littéraire que cette manière de conjuguer le verbe. Elle rappelle évidemment les époques antérieures à la formation du latin de Rome, et dont Suétone disait : « *Grammatica Romæ ne in usu quidem olim* (5), la grammaire n'était pas en usage à Rome anciennement ; » ce qui veut dire qu'on y employait le latin usuel, rustique, non le latin formé plus tard dans la société romaine avec le concours et par l'imitation des grammairiens et des ouvrages grecs.

Ennius exprimait la même idée, lorsqu'il disait dans son épitaphe qu'après lui, « on oublia à Rome de parler la langue latine... *oblitei Romæ loquier sunt lingua latina* (6). » C'était vrai ; on cessa d'y parler la langue véritablement latine, ou des paysans du Latium, pour y parler la langue romaine, ou la langue de la société polie et lettrée.

Telles étaient les règles grammaticales ou constitutives du latin populaire ou rustique, parlé et enseigné à Rome même, sous l'empire et aux plus beaux jours du latin littéraire. Rome était un grand pêle-mêle d'étrangers, remplie de gens à braies et de Transalpins (7). Tous n'étaient pas lettrés et ne parlaient pas le latin littéraire. Quintilien signale comme sérieuse la difficulté qu'éprouvaient les esclaves nouvellement achetés pour entendre la langue

(1) Cicér., *Ad Brut.*, I, 1.

(2) Id., *Verrin.*, II, 5, 72, *in fine*.

(3) Id., *Phil.*, V, 18.

(4) Plancus ad Cicér., *Epist. Familiar.*, X, 24.

(5) Suéton., *De Illustr. grammat.*, cap. 1.

(6) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, t. I, p. 99, Panckoucke.

Ennius naquit l'an 240 avant l'ère vulgaire, il mourut l'an 169.

Voir ses fragments dans le recueil de M. Egger, *Latini sermonis vetust. reliquæ*, Paris, Hachette, 1843.

(7) Cicér., *Pet. epist.*, 481.

des Romains, leurs maîtres (1). La nature des choses entretenait donc à Rome tous les idiomes de l'Italie, et principalement celui des Latins, les plus anciens et les plus intimes alliés de la république; de même qu'on peut entendre tous les jours, dans les rues de Paris, l'idiome bourguignon, l'idiome picard, l'idiome normand, l'idiome gascon, l'idiome limousin ou l'idiome auvergnat.

Nous avons déjà vu, au chapitre précédent, que les règles grammaticales des grands dialectes italiotes étaient précisément celles que nous venons de constater pour le latin populaire; de telle sorte qu'il y avait dans toute l'Italie une langue générale, un *sermo italicus*, comme disent Arnobe et Isidore de Séville, divisée en autant de dialectes que de nations ou de cités. Du milieu de cette langue générale se détachait la *lingue romaine*, comme l'appelait Lamia, un affranchi lettré de Cicéron (2), isolée de toutes les autres par ses règles spéciales, qui étaient grecques, et qui en faisaient une langue étrangère pour les peuples italiens.

Après avoir exposé les règles du latin populaire, et pour mettre sa nature en pleine lumière, il est nécessaire de donner une notion précise de son vocabulaire. De même qu'il différait du latin littéraire par ses règles, on verra qu'il en différait aussi par ses mots.

Les substantifs que nous allons rapporter appartiennent tous au vieux latin. Ils ont été, pour le plus grand nombre, recueillis et conservés par les grammairiens, à titre de curiosités et d'antiquailles. Nous ferons un peu plus loin le même travail pour les substantifs du latin littéraire; et l'on verra que si les premiers se confondent avec les dialectes gaulois ou celtiques, les derniers se confondent absolument avec le grec.

— PANE. — Plaute emploie ce mot au nominatif, c'est-à-dire avec une forme italienne indéclinable :

« *Hæc sunt ventris stabilimenta, pane et assa bubulu* (3).

« Voilà des fondements pour le ventre, du pain et des grillades de bœuf. »

(1) Quintilian., *Institut. orat.*, lib. I, cap. XIII.

(2) L'expression se trouve dans la célèbre inscription trouvée à Zanthé, sur le tombeau de Cicéron, et attribuée à Lamia, son affranchi.

« *Ille oratorum princeps et gloria linguæ*

« *Romanae, jacet hac cum conjuge Tullius urna.* »

Voir l'*Anthologie latine*, et Cicéron., édit. Nisard, t. I, p. 89.

(3) Plaut., *Curculio*, v. 376.

— LACTE. — Ennius et Varron emploient ce mot, qui est aussi de forme évidemment italienne.

Ennius dit :

« *Et si mulier erubuit, ceu lacte et purpura mista* (1).
« Et si la femme rougit, comme du lait mêlé à de la pourpre. »

Varron dit.

« *Candidum lacte papilla cum fluit* (2).
« Lorsque le lait blanc jaillit de la mamelle. »

La forme *lacte* du latin vulgaire avait même fini par s'établir dans le latin littéraire. C'est ce qu'affirme le grammairien Verrius Flaccus, qui vivait sous Auguste et qui mourut sous Tibère : « Nous disons régulièrement *lacte* (3). »

Ces formes italiennes indéclinables se rencontraient dans tous les dialectes antiques ; nous avons montré dans le chapitre précédent que *nome*, nom, appartenait à l'ombrien, et que *scritore*, écrivain, appartenait à l'étrusque.

— MINACLE. — Ce mot est employé par Plaute dans un jeu de mots, où il est pris avec le sens de *menaces* qu'il avait dans le latin vulgaire, et opposé à *minæ*, qui avait le même sens dans le latin littéraire, mais qui signifiait aussi une pièce de monnaie.

Un soldat et un laboureur se disputant une courtisane, ce dernier dit au soldat :

« *Melius te minis certare mecum quam minaciis* (4)
« Mieux te vaudrait lutter contre moi avec des *mines* qu'avec des *menaces*. »

Minaciæ est purement italien et gaulois. Les Italiens disent *minacie*, les Français *menaces*, les Gascons *miâços*, les Languedociens *ménaços*, les Espagnols *amenazas*.

— DESPOLIES. — Encore une expression faisant jeu de mots, parce qu'en latin vulgaire elle signifiait *déshabiller*, et qu'en latin littéraire elle signifiait *dépouiller*.

Dans la *Casina* de Plaute, une esclave donne le conseil suivant à une nouvelle mariée :

(1) Non. Marcellus, *De Proprietat. sermon*, p. 233, édit. Paris, 1483.

(2) *Ibid.*

(3) Verr. Flaccus, *Fragmenta*, p. 30, édit. de Paris, Egger, 1838.

(4) Plaut., *Casina*, v. 662.

« *Vir te vestiat, tu virum despolies* (1). »

« Maintiens ton empire ; c'est à ton mari de te vêtir, et à toi de le déshabiller (de le dépouiller). »

Dans le latin littéraire, *despoliare* ne veut dire que *dépouiller*, *ruiner*. En italien, *despogliare*, *spogliare* veulent dire déshabiller ; en languedocien, en gascon, *despouilla* signifie également *déshabiller*, *ôter les vêtements*.

— BATTUERE. — Ce mot avait, en latin vulgaire la même signification que *pugnare*, *præliare*, *certare*, *verberare* en latin littéraire ; il voulait dire *battre* et *combattre*. Plaute l'emploie dans le premier sens, en faisant menacer un vieillard libertin de lui battre le museau :

«... *Batuator libi os* (2) ».

Cependant, *battuere* désignait spécialement les duels, les assauts des soldats ou des gladiateurs, qui dans la langue vulgaire s'appelaient des batailles, *battalia*, ainsi que le témoigne Cassiodore (3). *Battualia* avait prévalu dans la langue des lettrés ; mais *battalia*, le mot italien moderne, était employé par le peuple.

C'est dans le sens normal du mot que Suétone dit de Caligula : « Il faisait assaut avec de véritables armes de guerre, *Batuebat pugnatoriis armis* (4) ; » phrase grammaticalement curieuse, en ce qu'elle réunit le patois *battuere* et le latin littéraire *pugnatoriis*.

— PARENTES. — Ce mot avait deux sens bien différents, suivant qu'on l'empruntait au latin littéraire ou au latin rustique.

Dans le latin littéraire, *parentes* désignait les ascendants, le père, la mère, l'aïeul, l'aïeule, et ainsi de suite. Dans le latin vulgaire, il désignait non-seulement les ascendants, mais encore les collatéraux et même les alliés. Il avait donc, dans le dialecte du Latium, le sens qu'il a conservé en Italie et en France, où le mot *parens* comprend tous ceux qu'unit un lien de famille quelconque.

C'est saint Jérôme qui nous apprend cette particularité, dans une diatribe contre le prêtre Rufin, où il lui reproche de savoir assez peu le latin, pour avoir donné au mot *parentes* une signification

(1) Plaut., *Casina*, v. 662.

(2) *Ibid.*, v. 389.

(3) « *Battualia*, quæ vulgo *battalia* dicuntur,.... exercitationes autem militum vel gladiatorum significant ». — Cassiodor., *De Orthograph.*, cap. V.

(4) Sueton., *Caligul.*, cap. V.

qu'il n'avait que dans la langue du peuple et des soldats (1).

— BOIA. — C'est un mot à double sens, employé par Plaute, dans les *Captifs*.

En latin littéraire, *Boia* signifiait une Boïenne, c'est-à-dire une femme gauloise de la tribu des Boïens ; en latin rustique, ou en patois du Latium, *Boia* était le nom de la chaîne qu'on mettait aux pieds des captifs. Saint Jérôme nous fait connaître ce dernier sens du mot *Boia*. « Fais-toi, dit-il, des liens et des chaînes, ... qu'on appelle en langue vulgaire *Boias* (2) ».

Dans la comédie, Plaute fait demander des nouvelles d'un prisonnier Sicilien.

« Il n'est plus Sicilien, répond l'autre personnage ; il est Boïen, et il couche avec sa Boïenne (3), qu'on lui a donnée sans doute pour qu'il en eût des enfants ».

Ce mot *Boia*, avec le sens de chaînes, était gaulois. Il appartient encore au dialecte normand, sous la forme *Buie*.

On lit en effet dans la *Chronique* de Benoit :

« Vos ne poez pas fuir ;
Kar noz vos faires sentir
Que buies pèsent, ne s'est liez
Cil qui les traîne od ses pieds (4). »

— TITIO. — Tel est le nom que portait un tison dans le latin vulgaire ; on le nommait *torris* dans le latin littéraire. Lactance s'exprime ainsi à ce sujet : « Le peuple nomme *Titio* un tison (*torris*) retiré du feu à demi brûlé et qui ne flambe plus (5). »

Le nom primitif est resté dans le Toscan moderne *tizzo*, dans le français *tison* et même dans la gascon *tuzoc*.

TORRENS. — Ce n'est point par ce nom que le latin littéraire désignait les cours d'eau impétueux et accidentellement débordés. En latin littéraire, *torrens* signifiait brûlant. Le mot *torrens* signi-

(1)... Nisi forte parentes, vulgari militarique sermone cognatos et affines nominat. — S. Hieronym., *Contr. Rufin.*, lib. II, § 2.

(2) Fac tibi vincula et catenas, ... quas vulgari sermone *Boias* vocant. — S. Hieronym., *In Jeremiam*, lib. V, cap. XXVII.

(3) ... At nunc Siculus non est ; Boius est, Boiam terit.

Liberorum quærendorum causa, ei, credo, uxor data'st.

Plaut., *Captivi*, v. 822-3.

(4) Benoit, *Chroniq.*, v. 2,905, 6, 7, 8.

(5) « Titionem vulgus appellat extractum foco torrem semiustum et extinctum ». Lactant., *Institut. divin.*, lib. IV, cap. XIV.

fiant un *torrent* appartenait à la langue vulgaire. Cependant l'expression générale de *flumen* désignant mal un torrent, on fit passer, dit Festus, le mot *torrentis* dans la langue littéraire, à laquelle il était étranger (1).

NANUS-NANA. — Ces deux mots, qui sont donnés par Lampride (2), désignaient en latin vulgaire un *nain* et une *naine* ; c'est Aulu-Gelle qui le déclare, en ajoutant qu'il croit le mot *nanus* d'origine grecque (3). Il avait raison ; mais, comme tant d'autres, le mot était à la fois grec et gaulois. Le latin littéraire appelait un nain *Punilio*.

Dans les montagnes de la Toscane, on dit *nino* et *nina* (4). Dans les patois du midi de la France, un petit enfant s'appelle un *nen*. On dit *nino* et *nina* en Espagne.

MINARE. — Ce mot signifie mener, *conduire*. Quoiqu'on le trouve dans Apulée, ce mot appartient bien évidemment au patois antique du Latium. Dans *l'Âne d'or*, Lucius, changé en baudet par un maléfice, raconte que des voleurs, après l'avoir chargé à outrance, le *menaient* à coup de plat d'épée ; « *planis gladiis minabant* (5). Un ancien scholiaste de Juvenal, parlant des persécutions exercées par Junon contre Io, dit qu'elle la *menait* d'un bout du monde à l'autre, « *per omnem mundum eam minaret* (6). » Enfin, Ausone a aussi employé le mot dans une de ses Idylles, où il parle d'un berger qui *menait* une génisse comme une *truie* (7).

Le mot *Minare* se trouve, sous diverses formes, dans la plupart des dialectes celtiques. En italien, on dit *menare* ; en français, *mener* ; en languedocien, *ména* ; en gascon, *mia*.

CAMISIA. — Ainsi s'appelait en latin vulgaire le vêtement que nous nommons *chemise* en français, *camiso* en languedocien et en gascon. En latin littéraire, il s'appelait *linea*, *inducula*, *subucula* ou *supparus*.

« Les soldats, dit saint-Jérôme, ont l'habitude de porter un

(1) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 160. in-8°, Paris, Muller.

(2) Lamprid., *Alexand. Sever.*, cap. XXXIV.

(3) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, lib. XIX, cap. XIII. — « Et hoc verbum in consuetudine imperiti vulgi frequens. »

(4) Giuseppe Tigri, *Canti popolari toscani*, p. 334.

(5) Apul., *Metamorph.*, lib. III.

(6) Scholiast., *In Juvenal. satir.* VI, v. 527.

(7) Auson., *Idyll.* — Me minabat ut suam. — Le mot *suam* est mis là avec un double sens ; *suam*, sienne ; *suam* truie.

vêtement de lin (*Lineam*), qu'ils appellent *camisia*, taillé sur la disposition des membres et prenant le corps, de façon à faciliter la marche et la lutte (1). »

De son côté, Festus, expliquant le *supparus*, dit que c'était le vêtement immédiat des femmes, appelé aussi *subucula* (2). Sur ce mot *subucula*, Paul Diacre ajoute : « c'est-à-dire la chemise, *id est camisia* (3) ».

PAPERRO. — C'est un vieux mot du patois du Latium, signifiant *oie*, et qui conserve encore la même signification en italien. Ce mot se trouve dans une phrase de saint Jérôme assez singulière, mais qui s'entend toutefois.

Faisant le portrait d'un moine hypocrite et gourmand, saint Jérôme s'exprime ainsi : « *prandium nidoribus probat, et attilis gerone-popam, que vulgo PAPERRO nominatur* (4), ses hautes couleurs révèlent sa bonne chère, et la victime grasse que le peuple appelle *paperro* désigne en lui un sacrificateur (5). »

Ce n'est pas sortir entièrement de notre sujet de rappeler que dans l'un des patois allemands du temps de Pline l'oie se nommait *gans*, ou *gante*, comme aujourd'hui (6). Seulement Pline ignorait que le mot était commun à de nombreuses tribus gauloises. L'oie s'appelle *ganto* en espagnol ; et c'est encore là un témoignage en faveur de l'antiquité des patois celtiques.

La série des mots qui précèdent appartient tout entière au latin vulgaire ou patois du Latium. Leur origine est ou nettement déclarée par les auteurs qui emploient ces mots, ou nettement accusée par leur séparation du latin littéraire.

Ceux qui vont suivre sont présentés par les grammairiens qui les ont recueillis ou signalés comme étant de *très-vieux mots la-*

(1)... *Lineas, quas camisias vocant.* — S. Hieronym., *epist.* LXIV, *De Vestit. sacerdot.* II.

(2) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 119, Paris. 1838. — Egger.

(3) Paul. Dion., *Ex Festo compend. in verbo supparus.*

(4) S. Hieronym., *Epist.* XVIIII.

(5) Les nombreux sacrifices que faisaient les païens avaient naturellement créé un grand commerce de victimes grasses, telles que bœufs, taureaux, porcs, chevreaux, agneaux, coqs, oies, etc.

Le mot *attilis* désignait les victimes grasses en général. *Bos attilis* était un bœuf engraisé pour les sacrifices.

Popa était le nom du vicimaire, qui immolait l'animal.

Gerone-Popa désignait aussi le revendeur de menues victimes.

(6) Plin., *Histor. nat.*, lib. X, cap. XXII, XXV.

tins. Deux choses les caractérisent; d'abord ils ne sont pas restés dans le latin littéraire; ensuite, ils se retrouvent tous dans les dialectes modernes des pays gaulois. Ces deux caractères suffisent amplement pour les rattacher d'une manière absolue à la catégorie qui précède.

NÆGEUS. — Ce mot signifie couleur de neige. Il est de Livius Andronicus, et par conséquent bien ancien, puisque cette espèce de barde latin chantait ses vers 220 ans avant l'ère vulgaire (1). Il dit : « Aussitôt qu'elle eut essuyé les larmes de son visage blanc comme neige, *de ore nægeo* ; » à quoi Festus ajoute immédiatement : « c'est-à-dire blanc, *id est candido* (2) ». Or, à quel dialecte *nægeus* signifiant blanc comme neige peut-il avoir été emprunté? Le latin littéraire aurait dit *niveo*; le grec νεφέεντι. *Neige* ne se trouve que dans les dialectes gaulois. Comment pourrait-il donc venir d'ailleurs?

PLUS, qui se prononçait toujours et qui s'écrivait souvent *Plous*, est un des mots les plus étranges de la langue latine. Il était à la fois adjectif et déclinable, adverbe et indéclinable. Toutefois le mot n'était pas exclusivement latin : il appartenait aussi à la langue ombrienne (3), ce qui autorise à le considérer comme faisant partie de ce fond si considérable de langue celtique, commun à tous les peuples d'Italie.

Les XII Tables et Tite-Live emploient le mot *Plus* à la française.

Les XII Tables disent : « Ne faites plus cela, *hoc plus ne facito* (4). »

Tite-Live dit : « Et qui plus est, *et quod plus est* ».

Pendant le siège de Sora, fait par les Romains 314 avant l'ère vulgaire, un transfuge samnite livra la citadelle; et, ayant conduit dix soldats d'élite dans l'enceinte, il leur dit pour les rassurer : « Vous êtes dix, et qui plus est, Romains (5). »

Le sénatus-consulte sur les Bacchanales, qui est de l'année 185 avant l'ère vulgaire, emploie le mot *plus* avec sa forme archaïque et italienne *Plous*. « Il ne se réunira pas plus de deux hommes

(1) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. VII, cap. II.

(2) Egger, *Latin. sermon. vetust. reliq.*, cap. XIII, p. 119.

(3) Il est dans une inscription d'Amiterne, conservée par Muratori. — Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Plous*.

(4) *Ibid.*, p. 98.

(5) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. IX, cap. XXIV.

et plus de trois femmes, *neve interibei virei plous duobus, mulieribus plous tribus arfuisse velent* (1). »

— NASSA. — Filet à prendre le poisson. C'était un très-vieux mot de la langue latine. Plaute l'a employé. « Je ne tirerai aujourd'hui rien à manger de cette nasse, *nunquam hercule ex ista nassa hodie ego escam petam* (2). » On sait que le mot *nasse* appartient à la plupart des dialectes gaulois, avec la même signification.

— ARRIA. — *Arrhes* en français, *arrhos* en gascon; très-vieux mot du latin vulgaire, ayant dans le pays des Arpinates la forme *arrabo*, employée par Caton l'Ancien (3). Le mot du latin littéraire était *pignus*.

— SAS. — *ses*; *sas virgines*, ses jeunes filles; expression employée par Ennius (4), et offrant une forme gauloise du pronom possessif.

— TOPPER. — Très-vieux mot latin signifiant *vite*, *tout de suite*, d'après un auteur cité par Festus (5). Le dialecte gascon rend la même idée par *tapè*.

— ZANCLA. Menu bois fendu. Ce singulier mot est signalé par Varron comme appartenant au grec barbare de la Chersonèse (6). Les Romains appelaient la *zancla* servant à palisser les vignes *fascis*, *facula*, *fustis incisus*. Il n'est pas un Languedocien ou un Gascon qui ne reconnaisse la *zancla* dans l'*asclo*, l'*ascla*, signifiant du bois fendu, et dans le verbe *ascla*, fendre du bois.

A la suite de ce mot du grec barbare, plaçons quelques mots ombriens et osques, remarquables par leur identité avec les dialectes de la France.

— APÈ, APEI. — Mots ombriens signifiant *après* (7), exactement comme *apè* et *apei* dans les dialectes du Languedoc.

— PLEO. — Verbe ombrien, signifiant *je remplis*, comme dans le dialecte gascon, où *pléa*, remplir, fait *ké pleï*, je remplis. Au lieu du verbe ombrien *pleo* les Romains avaient *impleo*, de même

(1) Egger, *Latin. sermon. vetustior. reliquæ*, cap. XV, p. 128.

(2) Festus, *De Verbor. significat.*, p. 17.

(3) Aul.-Gell., *Noct. attiq.*, lib. XVII, cap. II.

(4) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 133.

(5) Topper significare ait Astorius cito. — Fest., *De Verbor. significat.*, p. 159.

(6) Utuntur in vineam alligando fascas, incisos fustes, faculas, has zancas Chersonesiae dicunt. — Varr., *De Ling. lat.*, lib. V, cap. CXL.

(7) Fabretti, *Glossar. ital.*, verbo *Ape*.

qu'au lieu de l'adjectif ombrien *pleneis*, ils avaient l'adjectif *plenus*, plein (1).

— *ERO, ERA.* — Pronom personnel ombrien, *lui, elle* (2). C'est le gascon, *et, ero*.

— *RESTE.* — Adverbe ombrien (3), ayant absolument le même sens que l'adverbe français *au reste, du reste*. Il se trouve dans la VI^me table de Gubio, ligne 47, dans cette phrase : « *RESTE ESONO FEITU* ; du reste, faites un sacrifice. »

— *MAIS.* — Adverbe osque, ayant absolument la signification de l'adverbe français *mais*, dans cette phrase : « il n'en peut *mais* (4). »

Les philologues rattachent généralement le mot *mais* au latin et le dérivent de *magis*. On voit que cette doctrine est complètement erronée. Le mot *mais* n'est pas un dérivé, mais un mot primitif des dialectes gaulois ; il a conservé dans le français sa forme samnite, et il est l'un des plus usités de l'idiome gascon, sous la forme *mès*, signifiant également *plus, davantage*. On dit : « *nou n'pot pas mès*, il n'en peut plus. »

— *PAUSA.* — Ce mot, resté dans l'italien sous la forme *pausa*, dans le gascon sous la forme *paouïso*, dans le français sous la forme *pause*, est employé par Plaute, dans le sens de *temps d'arrêt, moment de repos*. Il dit *facere pausam*, comme nous disons *faire une pause* :

« Thétis même fit une pause, en pleurant la mort de son fils ; »

« ... *In lomentando fecit pausam filio* (5). »

— *DIC-DUM.* — C'est encore un mot de la langue de Plaute, qu'il est impossible d'expliquer sans recourir aux dialectes gaulois. Un galant dit à une courtisane :

« Que veux-tu que je te donne, dis donc ? »

« *Quid est quod tibi dem, dic-dum* (6) ? »

(1) Fabretti, *Glossar. ital.*, verbo *Pleo*.

(2) *Ibid.*, verbo *Ero*.

(3) *Ibid.*, verbo *Reste*.

(4) *Ibid.*, verbo *Mais*.

Il y a de M. le professeur Rabasté une thèse sur la langue osque, fort bien faite, publiée à Rennes en 1865. L'auteur y fait voir combien sont nombreux les mots osques communs à nos dialectes.

(5) Plaute, *Truculent.*, v. 681.

(6) *Ibid.*, v. 891.

On peut défier tous les grammairiens d'expliquer ce *dic-dum* autrement que par les dialectes gaulois.

— CAPERAT. — FRONTE CAPERATA. — Ces deux mots, étrangers au latin littéraire, ont exercé l'imagination des érudits romains. Varron croyait que *fronte caperata*, expression qui est dans Nævius et qui se retrouve aussi dans Plaute, sous la forme *frons caperat*, venait de *capra*, chèvre, et signifiait un front *menaçant* et *hérissé* (1). Voici le vers de Plaute :

« *Quid illuc est, quod illi caperat frons severitudine* (2)? »

« Qu'y a-t-il, que son front se couvre de sévérité? »

Quel rapport un front sévère peut-il avoir avec une chèvre? Nous n'en apercevons aucun. Nous aimons mieux recourir aux dialectes gaulois, dans lesquels *caperata* signifie *couvrir*. En gascon, *froun capérat* est un front *couvert*, soit que les rides du chagrin le plissent, soit que les cheveux le voilent.

— CALLE. — Ce mot, qui se trouve dans la loi agraire dite *Thoria*, édictée 414 ans avant l'ère vulgaire, appartient évidemment au latin rustique, puisque l'auteur de la loi se croit obligé de l'expliquer par le mot correspondant du latin littéraire. Il signifie *chemin*; la loi s'exprime ainsi :

« Si quelqu'un, en faisant voyager ses troupeaux, les a conduits ou fait paître dans des chemins ou voies publiques, — *in calleis viasve publicas*, — pour ces troupeaux, qui ont pu paître en voyageant dans ces chemins ou voies publiques, — *in callibus viasve publicis*, — il n'aura rien à payer, soit à la population, soit au collecteur des impôts. »

Ce mot *calle* est resté dans l'italien et dans l'espagnol, où il veut également dire chemin.

— BRAVIUM. — BRABIUM. — BRABEUM. — Employé seulement à partir du premier siècle de l'ère vulgaire, dans le *Nouveau Testament* et dans Tertullien, ce mot n'a aucune analogie avec le latin littéraire. Il signifie le prix du combat ou du courage. Tertullien dit aux martyrs : « Vous allez livrer le bon combat, dont le prix, le *brabium*, est au ciel (4). »

(1) Varr., *De Ling. latin.*, lib. VII, cap. CVII. Mueller. Paris, 1837.

(2) Plaut., *Epidic.*, v. 585.

(3) Egger, *Latini sermon. vetust. reliquæ*, cap. XXIX, § 11.

(4) Tertull., *Ad marty.*, cap. III. — « Bonum agonem subituri estis, in quo brabium... in cælis. »

Dans la langue de Rome, l'homme courageux, résolu, se nommait *strenuus, fortis*. Ce n'est que dans les dialectes gaulois que l'homme courageux se nomme *brave, bravo*, et que le courage se nomme *bravoure*. C'est évidemment en signe de triomphe que l'on crie encore aux vainqueurs : *Bravo* (1)!

Peut-être est-ce ici le lieu où il convient de placer le jurement national et traditionnel des Gaulois, jurement aussi ancien que la nation elle-même, puisqu'on le trouve écrit en toutes lettres dans les plus anciennes inscriptions osques ou samnites.

Ce jurement, puisqu'il faut le formuler, c'est FOUTRE.

On le lit ainsi écrit dans une inscription antique trouvée à Bénévent (2), et le sens du mot n'y est pas douteux.

Chose étrange, le même ordre d'idées a prévalu dans le jurement des autres nations gauloises; les Italiens disent *cazzo*, et les Espagnols *carajo*.

A côté du jurement gaulois se place une expression qui en dérive évidemment, mais qui n'entraîne aucune pensée obscène ou grossière de la part de ceux qui l'emploient. Cette expression, usitée particulièrement dans le peuple, n'est que vive et énergique; c'est celle de se *foutre en colère, se foutre par terre, se foutre dans la tête, foutre le camp*.

Dans l'antique dialecte de l'Ombrie, cette expression signifiait, comme parmi nous, *être, faire, mettre, se montrer*.

Une invocation à Jupiter, conservée dans les *Rituels* de Gubio, est ainsi conçue :

« Dieu Grabovius, fons-toi favorable. »

« *Dic Grabovie, futu fos* (3). »

(1) Le peuple formait naturellement la majorité aux courses et aux spectacles du cirque, et il est logique de supposer que la langue populaire s'y imposait. C'est ce que constate Quintilien, en disant qu'on parlait *barbare* dans le cirque, ce qui signifiait, dans sa bouche, qu'on y parlait les patois italiens : *Tota sæpe theatra et omnem circi turbam exclamasse barbare*. — Quintilien., *Institut. orator.*, lib. I, cap. VI.

En grec, le prix du combat ne s'appelait pas *brabium*, mais ἀθλον, et Pétrone avait fait passer le mot dans le latin. Cela prouve bien que *bravium* appartenait à une langue étrangère.

(2) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Fulrei*.

(3) Fabretti, *Corpus inscript. itulicar.*, — *Tabul. eugubin.* VI, lin. 30, 33. La ligne 40 porte la version *futu fons*.

S'adressant à une déesse, le *Rituel* ajoute :

« Ferfa Martia, fonteZ-vous favorable. »

« Ferfa Martia, FUTUTO foncr (1). »

— SUSUM. — JUSUM. — Ces deux mots appartenait nécessairement au latin populaire, car, pour dire *au-dessus* et *au-dessous*, le latin de Rome disait *supra* et *infra*.

Susum se trouve dans la sentence des frères Minucius, rendue 117 ans avant l'ère vulgaire, et dans laquelle nous avons déjà signalé d'autres mots purement italiens (2). Saint Augustin a employé *susum* et *jusum* (3).

La plupart des dialectes italiens modernes ont conservé ces deux mots, sous la forme *suso* et *giuso*. Le languedocien dit *sus* pour dessus, et *jous* pour dessous (4); dans le dialecte d'Agen, que Jamin a rendu célèbre, en haut se dit *lassus*, et en bas *lajus*.

— LENIS. — Ce mot, employé par Martial (5), et sans aucune analogie avec le latin littéraire, signifiait bateau. Il était évidemment gaulois; et il appartient en effet à la langue catalane, où une embarcation s'appelle *un lin*. Le mot est fréquemment employé par Bernard d'Escot et par Ramon Montaner dans leurs chroniques. On sait d'ailleurs que Martial était Espagnol.

MACCUS. — C'était le nom traditionnel que le *bouffon* portait dans les farces osques, nommées Atellanes (6). Ce mot appartient encore, avec le même sens, aux dialectes méridionaux. On appelle *maccou*, au pluriel *maccous*, en Gascogne, les bateleurs du plus bas étage qui se montrent quelquefois dans les villages. On les nomme aussi *couarrous*, queues-rouges.

GLUT, GLUT. — Cette onomatopée, imitant le bruit que fait le vin sortant d'une bouteille, et qui était employée par les vieux chansonniers latins (7), est restée chère à nos poètes du

(1) Fabretti, *Corp. inscript., Tabul. eugubin.* VI, lin. 62.

(2) Inde flovio Lemuri susum usque ad rivum comberane... Egger, *Latini sermon. vetust. reliquiæ*, p. 186. On y lit : *In montem qui vocatur BOVLO*. — On y lit encore : *Prataque fuerunt proxima FOENSICEL*, près de la fenaison.

(3) Jusum vis facere Deum, et te susum ? Saint Augustin, *In Epistol. Joann. Tractat.* VIII, cap. II.

(4) Une vieille chanson languedocienne dit : *Lés pés countro la muraillo, é lé cap jous lé roubi*.

(5) Martial, *Epigr.* 1, 50.

(6) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Maccus*.

(7) *Anthologie latine*, II.

dix-huitième siècle, auxquels *le glou glou de la bouteille* fournissait une rime assez riche à *treille*.

COPIS-COPE. — Ces mots, appartenant à la langue de Plaute (1), signifient *quantité, abondance, abondant*. Ils sont encore dans les dialectes gaulois; dans le français, sous la forme *beaucoup*; dans le gascon, sous la forme *bet-cop*.

CAULIS. — C'était le nom du *chou*. Varron constate qu'il était étranger à la langue latine (2). Le mot était gaulois; il est dans le bas-breton, sous la forme *caol*, et dans le gascon, sous la forme *caoulet*. L'autre nom latin du chou, *brassica*, était également gaulois; c'est le mot breton *brésic*.

PULS. — Très-ancien mot, dit Varron (3), il signifiait *bouillie*. Les Latins s'appelaient eux-mêmes mangeurs de bouillie, *πολοπάγοι*. Le mot *pouls* signifie encore bouillie en bas-breton.

HOSTIS. — C'était, dit Varron, le mot par lequel les anciens Romains désignaient un *hôte*. Le sens du mot avait changé jusqu'à signifier *ennemi*. Il avoue ignorer pourquoi *hostis* avait pu vouloir dire *hôte* (4). La raison en est simple; c'est que le mot est gaulois. En bas-breton, *hostiz* veut dire *hôte*, et *hostizes*, *hôtesse*.

SCRUPUS. — Vieux mot cité par Festus (5), et signifiant *aigu, hérissé*. Ce mot s'est conservé dans les patois de la Gascogne et du Béarn, où il sert à composer le nom propre *Mont-estruc*. *Aigu, hérissé* se dit, en catalan, *esquiou*, et sert à composer le nom *Mont-esquiou; Mont-esquièu*.

REDAMTRUARE. — Ce mot est important comme signification et comme origine; il désigne le mouvement d'arrêt imprimé à la ronde des Saliens par celui qui la conduisait, mouvement consistant en une sorte de pirouette, imitée aussitôt par tous les danseurs. Voici comment Varron explique cette danse :

« *Redamtruare*, se dit de la danse des Saliens, lorsque le coryphée a pirouetté, c'est-à-dire a exécuté son pas, ce que les autres répètent à son exemple (6). »

(1) Forcellini, verbo *Copis*.

(2) Varr., *De Lingua latina.*, p. 30, édit. Mueller, Paris, 1837, in-18.

(3) *Ibid.*, p. 31.

(4) *Ibid.*, lib. IV, cap. iv.

(5) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 220, Egger, in-18, Paris.

(6) *Redamtruare dicitur in Saliorum exsultationibus, quum præsul ampiruavit, quod est motus eddilit; ei referuntur invicem iidem motus.* — Fest., *De Verbor. significat.*, p. 138, in-18, Egger.

Le sens de *redamtruare* est donné par son origine gauloise; *red andro*, en bas-breton, veut dire *marcher, retourner en arrière*. Dans les *rondes* qui se dansent encore en Suisse et en Gascogne, le chorège s'arrête à une certaine mesure, inprime à la danse un mouvement en arrière, auquel tout le monde cède, et il reprend ensuite le mouvement en avant, après avoir exécuté le pas exprimé dans le mot latin *ampiruavit*, qui répond à notre *pirouette* (1).

RUBIDUS. — Mot employé par Plaute (2). Ajouté au mot *panis* (3), il désignait le pain mollet et pas trop cuit. Ce mot appartient à la langue de la Gascogne, dans laquelle *pasto roubido* a la même signification.

FLUTA. — C'est, avec celui de *murène*, le deuxième nom que les Romains donnaient à la lamproie (4). Tout le monde sait que la lamproie, par sa forme et par les trous ronds dont elle est naturellement percée, ressemble exactement à une flûte. Or, la flûte étant appelée en latin *tibia*, il est bien évident que le nom de *fluta* donné à la lamproie avait été emprunté aux dialectes gaulois.

CERNERE. — Quintilien fait observer que ce mot avait plusieurs significations (5). Il désigne notamment celle des mots *cernere farinam*, qui voulaient dire bluter la farine. Cette signification s'est exactement conservée dans les dialectes gascons, où *cerné* veut dire bluter.

INSICIA. — Nom latin de la *saucisse*. La langue gauloise a d'autant plus de raison de le revendiquer que les Gaulois furent, selon le témoignage de Varron, les introducteurs de la charcuterie en Italie (6). Le mot *insicia* se trouve dans un vers salien (7). Le plus savant des Romains ne dédaigne pas d'entrer dans le détail des diverses et nombreuses préparations dont le porc était

(1) Les Saliens, institués par Numa, n'étaient pas Italiens. Ils étaient de nation et de langue étrangère. « Ils chantent en dansant des vers d'une ancienne institution de leur pays. » — Dion. Halicarn., *Antiquitat.*, lib. II, cap. LXXI. — C'est pour cela qu'Horace et Quintilien n'entendaient pas la langue des vers saliens.

(2) *Casina*, act. II, scène 5. V. 5.

(3) *Panis rubidus*. — Festus, *De Verbor. significat.*, Egger, p. 126.

(4) Macrob., *Saturnal.*, t. I, p. 355, edit. Panckoucke.

(5) Quintilian., *Instil. orator.*, t. III, p. 393, edit. Panckoucke.

(6) Varr., *De Re rustica*, lib. II, cap. II.

(7) Varr., *De Ling. latin.*, p. 32, in-18, Mueller.

l'objet parmi les Gaulois. Le jambon y obtient une mention honorable, sous le nom de *perna*, qui était gaulois également. Peut-être n'est-il pas tout à fait hors de propos d'ajouter ici que, dès le temps d'Athénée, sous Alexandre Sévère, les jambons de Pampelune et de la Navarre étaient déjà en possession de la réputation qu'ils ont conservée, sous le nom de jambons de Bayonne (1).

LOBA. — C'est le nom par lequel Pline désigne l'épi du maïs (2). Le mot n'a pas changé depuis Pline. Il s'appelle *löva* en patois lombard (3).

MELIUM. — C'est, en patois du Latium, le nom du collier des chiens (4), qui s'appelait *collare* en latin littéraire. Il s'appelle encore *mel* en patois de la Lombardie (5).

EXACISCLA. — Ce mot se trouve, avec le sens de *briser*, dans une inscription antique d'Aquilée (6); il est donc gaulois. Ce qui ne permet pas d'en douter, c'est que *chiscla*, *hè chiscla*, signifie *briser* avec bruit, avec éclat, en langue gasconne.

CARMINARE. — Vieux mot latin signalé par Varron comme employé pour exprimer l'action d'étréper, de carder la laine, *carminari lanam* (7). On dit encore en gascon *escarmia*.

NENU, NENUM. — Très-vieille forme de la négation latine, employé par Lucilius (8). C'est évidemment le *neni*, le *nani* gaulois.

TALIARE. — Mot du patois latin, suivant Varron (9), signifiant émonder, tailler les arbres. Il a la même signification dans la plupart de nos dialectes.

CANTE. — Mot qui se trouve dans un vers salien, et qui signifie *chant*, comme parmi nous.

PLORASSIT. — Très-vieux mot des XII Tables, signifiant *qu'il pleurât* (10). — C'est purement et simplement le mot gascon équivalent.

(1) Athen., lib. XIV, p. 657, édit. de Casaubon., in-fol.

(2) Plin., *Hist. natur.*, lib. XVIII, cap. x.

(3) Biondelli, *Vocabol. lomb.*, verbo *Löva*.

(4) Varr., *De Re Rustic.* lib. II, cap. ix.

(5) Biondelli, *Vocabol. lomb.*, verbo *Mel*.

(6) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Exaciscla*.

(7) Varr., *De Ling. latin.*, p. 101, in-18, Mueller.

(8) Fabretti, *Glossar. italic.*, verbo *Nenu*.

(9) *Ibid.*, verbo *Taliare*.

(10) Si parentem puer verberit, ast ille plorassit... Egger, *Lal. sermon. vel. reliq.*, cap. IV.

valent *ké plouressé*. L'impératif se trouve dans Plaute, qui dit dans le *Charençon* : *ne plora* (1), mot qui serait très-exactement traduit en béarnais par *nou plourés*.

GRANDIS. — GRANDIRI. — Très-vieux mots latins ayant le sens de *grand*, *grandir*. Plaute a employé le premier dans la *Marmite*, en disant : « J'ai une grande fille, *virginem habeo grandem* (2); » et le second, *grandiri*, est dans un texte de l'an 430 avant l'ère vulgaire, *grandiri, factum frugum* (3). Qui ne voit que ces mots, étrangers au latin littéraire, qui disait *magnus*, au lieu de *grandis*, et *creescere*, au lieu de *grandiri*, ont une tournure et une origine celtiques?

GAVISI. — Ancienne forme du parfait d'un très-ancien verbe latin, signifiant *oser* (4). Au lieu de *gavisi*, le latin littéraire disait *ausus sum*. Le gascon a conservé la vieille forme latine, dans *gaüsa*; il dit *k'èi gaüsat* pour *gavisi*. Caton le Censeur employait une forme intermédiaire, qui était *ausi*. Il dit : « *Non ausi recusare*, je n'ai pas osé récuser (5). » *Ausi* est la même chose que la forme française j'ai osé.

MAGE. — Forme indéclinable équivalente au comparatif du latin littéraire *majori*, plus grand. Le mot est dans Plaute, avec cette signification : « il aime de plus grand cœur, *mage amat corde* (6). » Cette forme est absolument gauloise; les Gascons disent exactement *mage*, avec le même sens; *k'èi mage*, il est plus grand.

TANTO MELIOR. — Expression de Plaute (7). C'est le français *tant mieux*, et le gascon *tan meillou*.

PEDA. — C'est, d'après Festus (8), le nom ancien de la trace du pied humain. Le mot se trouve dans le patois de l'Isère, sous la forme *pia* (9).

PIPULUM. — Mot très-ancien, d'après Festus (10); c'est le piaulement des oiseaux de basse-cour; en gascon *pioulet*.

(1) Plaut., *Curcul.*, t. IV, p. 32, édit. Panckoucke.

(2) Plaut., *Aulular.*, t. II, p. 34, édit. Panckoucke.

(3) Egger, *Lat. sermon. vetust. reliq.*, p. 174.

(4) Fabretti, *Glossar. ital.*, verbo *Gavisi*.

(5) Egger, *Lat. sermon. vetust. reliq.*, p. 120. — Caton le Censeur mourut 149 ans avant l'ère vulgaire.

(6) Plaut., *Truculent.*, l. IX, p. 216, édit. Panckoucke.

(7) *Ibid.*, p. 336.

(8) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 275, in-18, Egger.

(9) Champollion-Figeac, *Essai sur les patois*, p. 178.

(10) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 114, Egger.

VÆ! — C'est le célèbre mot prononcé par Brennus, en pesant l'or du Capitole, *væ victis*, malheur aux vaincus, et resté depuis lors un proverbe, comme l'atteste Plutarque (1). Tout porte à croire qu'il était gaulois, car il se trouve avec la forme *guai*, signifiant *malheur à*, dans l'un des plus anciens monuments de la langue française, qui est la traduction du *Livre de Job*, publié par M. Le Roux de Lincy, à la suite des *Quatre Livres des Rois* (2).

BABU. — Ce mot est volsque. Il se lit ainsi : BABU POLEENIS, ce qui veut dire *filz de Poleenis* (3). Nous le plaçons à la suite de mots empruntés aux patois antiques du Latium, pour montrer que les dialectes gaulois avaient leurs racines dans toutes les parties du sol italien.

Un assez grand nombre de patois actuels de la France et de la Suisse possèdent ce mot. En dialecte de Giromagny, dans les Vosges, et de Champagny, dans la Haute-Saône, *filz* se dit *boube*.

Dans la montagne de Diesse, canton de Berne, on dit *bouebe*; dans le val d'Entremont, canton du Valais, on dit *boubo*; dans le patois du Loele, canton de Neufchâtel, on dit *boueube*.

On pourrait continuer encore cette liste des mots empruntés au latin rustique du Latium; on pourrait surtout ajouter à la liste des mots manifestement gaulois une liste de tournures manifestement gauloises. Lorsque Caton le Censeur disait : « nous nous occuperons de faire, *occupabimus facere* (4); » lorsque Nævius écrivait : « On achète des meubles, même lorsqu'ils ne servent pas, *quia supellex multa quæ non utitur, emitur tamen* (5), » il est évident qu'ils parlaient le patois du Latium, non le latin littéraire de Rome. Ainsi faisaient les praticiens romains, lorsque, 417 et 411 ans avant l'ère vulgaire, ils écrivaient, dans la sentence des frères Minucius et Rufus et dans la loi *Thoria agraria*, les formules actuelles de nos notaires, lesquels écrivent «... tous les biens qu'il jouit et possède ». En effet, la sentence dit : « *agrum possidebunt fruenturque* (6) »; et la loi *Thoria* dit : « *possessionem*

(1) Plutarch., *in Camillo*, cap. XXXVI.

(2) *Livre de Job*, p. 8.

(3) Inscription antique de Rapino, Fabretti, *Corpus inscript.*, n° 2741.

(4) Egger, *Latini serm. velust. reliq.*, p. 162.

(5) Aulu-Gell., *Noct. attic.*, t. III, p. 75, édit. Panckoucke.

(6) Egger, *Latini sermon. velustior. reliquia*, p. 188.

utatur, fruatur, habeat, possideatque (1) ». Ce qui était du patois latin est resté du patois français.

Tels étaient et le génie grammatical et le vocabulaire du latin usuel et vulgaire parlé par les habitants du Latium. L'un et l'autre l'éloignaient du latin cultivé et littéraire de Rome, dont nous allons esquisser, dans leurs traits principaux, l'histoire et le caractère ; l'un et l'autre le rapprochaient de l'osque, du samnite, du sabin, de l'ombrien, de l'étrusque, et le constituaient, avec eux et comme eux, l'un des dialectes principaux de la langue générale commune à l'Italie.

Le temps, qui change tout, altère aussi les côtés accessoires des langues, tels que la prosodie, la forme des mots, les mots eux-mêmes, dont il crée ou détruit un certain nombre ; mais le temps ne peut rien contre l'essence même des langues, c'est-à-dire contre leur grammaire ou contre les termes fondamentaux de leur vocabulaire. C'est pour cela que la langue vulgaire du Latium conserve encore, par rapport aux langues vulgaires de l'Étrurie, de l'Ombrie, de la Sabine et du Samnium, les rapports de parenté qui les unissaient il y a trois mille années.

Voici des fragments de chants populaires, en langue vulgaire du Latium actuel ; le lecteur y retrouvera, avec tous les caractères de la langue des chants populaires de la Toscane, de l'Ombrie, du Picenum et de la Calabre, le caractère de nos patois de langue *d'oc*.

PATOIS DU LATIUM.

O rondinella, che per l'aria vai,
 Ferma il golo ed ascolta due parole :
 Damme 'na penna delle tue bell' ali,
 Pe' scrivere 'na lettera a lo mio amore (2).

E mi parete un angiole d'amore
 Un angiole d'amore mi sembrate
 Quando co' 'sta bocuccia rossa e bella
 Voi dite le parole dolci e melate (3).

Bella, mi parto e me ne vo lontano,
 E colle tue bellezze m'incatenano ;
 Ti lascio lo mio cor per guardiano ;
 Ti prego, bella, tientelo al tu seno (4).

(1) Egger, *Lat. serm.*, p. 210.

(2) Oreste Marcoalli, *Canli popolari*, p. 131.

(3) *Ibid.*, p. 137.

(4) *Ibid.*, p. 142.

PATOIS DE LA GASCOGNE.

O engraüléto, qui per l'airé bas,
 Arresto toum bol è escouto diôs paraoülos.
 Da-mé üo plumo de tas bèros alos,
 Enlé escrioué üo lettro aoü men amou.
 E' m' paréchez un anjoulet d'amou,
 Un anjoulet d'amou mé semblalz,
 Qouan dab a questo houquéto roso et bèro
 Bous disetz las paraoülos douços et de méoü.
 Bèro, ké partîschî et m'en baou louy,
 É dab ta béoütat m'encadéni;
 K'et dèchi lou men co per gardiën;
 Ten prégui, bèro, ten-te-lou den toum sèn.

La langue vulgaire du Latium conserva, même aux plus beaux jours de la langue de Cicéron, d'Horace et de Virgile, une importance pratique assez considérable. Les peuples latins la parlaient, et certains lettrés l'écrivaient. Les inscriptions funéraires montrent qu'elle servait à l'usage des familles.

D'un autre côté, même lorsque l'admission de tous les Italiens au droit de cité romaine eut étendu à l'Italie entière l'usage du latin comme langue d'État, cet usage en resta nécessairement fort restreint, à cause de la rareté des écoles et de la cherté des études. Selon la remarque de Sidoine Apollinaire, ceux-là seuls qui appartenaient à des familles riches ou qui aspiraient aux carrières publiques se vouaient à l'étude du latin littéraire ou aux luttes du prétoire (1).

L'enseignement et la propagation relativement croissante de la langue savante de Rome n'enlevèrent donc jamais à l'idiome rustique du Latium, pas plus qu'à ceux de l'Ombrie, de la Sabine, du Samnium, de la Campanie ou de l'Étrurie, son utilité journalière.

C'est pour cela qu'il conserva le nom de *latin quotidien*, que lui donne Jules Capitolin, et de *latin usuel*, que lui donne Sidoine.

Auguste écrivait souvent ses lettres en latin *quotidien* ou vulgaire (2), qui avait, dit Quintilien, une nature entièrement propre et distincte (3).

Ses règles étaient si différentes de celles du latin de Rome qu'elles étaient l'objet d'un enseignement formel, sous des pro-

(1) Sidon. Apollinar., *Epist.*, lib. VIII. *Epist.* II.

(2) Sueton., *Octav. August.*, cap. LXXXVII.

(3) Aliam enim videtur habere naturam sermo vulgaris, aliam viri eloquentis oratio. — Quintilian., *Instit. orator.*, lib. XII, cap. XII.

fesseurs spéciaux. C'est ainsi que Marc-Aurèle apprit le latin vulgaire sous trois maîtres, qui étaient Trosius Aper, Pollion et Euty chius Proculus de Sicca, et le latin littéraire sous Cornélius Fronton (1). Sidoine, pour répondre à toutes les nécessités de la grande situation qu'il avait acquise à Rome, dut aussi apprendre le latin usuel ou rustique, qu'il avoue, dans une lettre à son ami Félix, n'avoir jamais possédé que médiocrement. « Je ne l'écris guère mieux que l'autre, » dit-il avec modestie (2), quoiqu'on sache qu'il écrivait le latin littéraire aussi bien qu'aucun étranger.

Il se pourrait que l'expression de latin *quotidien* embrassât, avec le latin du Latium, les autres dialectes de l'Italie. César parle dans ses *Commentaires* de ses interprètes *quotidiens* (3) lesquels pouvaient lui servir, non-seulement dans ses relations avec Rome, mais encore dans celles qu'il avait en très-grand nombre avec les populations de son gouvernement, ainsi qu'avec la Gaule transalpine.

Nous avons vu que saint Jérôme donne au latin usuel ou patois du Latium le nom de langue *vulgaire*, ou *militaire* (4), dans sa polémique contre Rufin, et le nom de *langue rustique*, à l'occasion de Fortunatianus, évêque d'Aquilée (5). Toutefois ce dialecte portait aussi le nom de langue latiale. Dans une inscription funéraire de l'année 433 de l'ère vulgaire, le défunt apprend à la postérité qu'il excellait dans la *langue latiale*, et il le prouve en écrivant son nom *Silbius* Dorotheus Diomedes (6).

(1) Usus præterea grammaticis, græco Alexandro; quotidianis latinis, Trosio Apro, et Pollione, et Euty chio Proculo Siccensi. Oratoribus usus est... Latino, Frontone Cornelio. — Jul. Capitol. M. Antoninus, cap. I.

(2) Excusatio ista hæc, etiam si fuisset vera, transiverat: quia post terminatum libellum, qui parum cultior est, reliquas denno litteras usuali, licet accusatus mihi melior non sit, sermone contexto. — Sidon. Appolinar., *Epist.*, lib. IV, *Epist. X. Felici suo*.

(3) Cæsar., *De Bell. gall.*, lib. I, cap. XIX.

(4) *Contra Rufinum*, lib. II, § 2.

(5) S. Hieron., *Oper.*, t. II, p. 492, Vérone, 1735, in-fol.

(6) *In eloquio latiani excellens*. De Rossi, *Inscript. christian.*, ann. 433.

CHAPITRE XI.

LATIN LITTÉRAIRE DE ROME. SA FORMATION ET SA CHUTE COMME LANGUE PARLÉE.

Études sur la nature du latin de Rome. — Travaux des anciens et des modernes. — Les anciens considéraient Rome comme une ville grecque, et le latin de Rome comme dérivé du grec. — Opinions et preuves. — A quelle époque la langue latine de Rome commença à être modelée sur le grec. — Éléments italiens de ce latin. — Ses éléments grecs. — Environ trois mille mots grecs y sont introduits. — Par qui et à quelle époque? — Le vocabulaire latin est donc grec en grande partie. — La grammaire latine se façonne sur la grecque. — Ce travail commence à Plaute et à Tércence. — Études grecques à Rome. — Abus du grec. — Néanmoins ce latin, fait à l'image du grec, ne dépasse pas les limites de la société lettrée, formée par les écoles publiques. — Organisation de l'enseignement à Rome. — Lois des empereurs à ce sujet. — Hors de Rome, le latin est une langue écrite, non généralement parlée. — Il disparaîtra avec la société aristocratique de Rome. — C'est par la chute de cette société, non par l'invasion des barbares, que le latin a disparu comme langue parlée. — Les gouvernements barbares ont tous maintenu le latin comme langue écrite. — Dispersion de la société aristocratique de Rome. — Invasions d'Alarie, de Genseric et de Totila. — La ville est pillée, la population est dispersée, les monuments sont détruits. — Rome, abandonnée, est peuplée par les bêtes fauves. — Les Romains chassés, elle est repeuplée et rebâtie par des populations de toute l'Italie. — On n'y parle plus latin, mais italien. — Poète anonyme du VI^e siècle qui constate cet état de choses. — Délivrées du joug de Rome, les nationalités et les langues celtiques se réveillent. — Renaissance et culture des patois, en Italie, en Gaule et en Espagne.

Nous allons rechercher et préciser dans ce chapitre les principes constitutifs du latin littéraire de Rome, et indiquer les causes, selon nous jusqu'ici méconnues, qui amenèrent sa chute comme langue parlée.

La nature et l'origine du latin de Rome ont été, depuis vingt siècles, l'objet des travaux des érudits, mais c'est surtout depuis le seizième siècle qu'elles exercent leur sagacité. Langue officielle et sacrée du catholicisme occidental, c'est-à-dire langue des saintes Écritures, des conciles, des Pères, du droit canon et de la liturgie, le latin a profondément pénétré nos sociétés modernes, à l'éducation desquelles il préside, et auxquelles il ouvre le sanctuaire vénérable des lettres antiques.

Les philologues romains avaient naturellement et les premiers étudié le génie de la langue latine ; et tous, Ennius, Varron, Denys d'Halicarnasse, Quintilien, Festus, Macrobe, Diomède, avaient unanimement constaté son étroite parenté avec le grec. Les princes de l'érudition moderne, Joseph Scaliger, Samuel Bochart, et, de notre temps, Niebuhr, ont professé la même doctrine.

Cependant la critique s'est ouvert d'autres voies ; l'étude des langues vivantes de l'Europe et de l'Asie a révélé en elles certains liens qui les rattachent au latin ; et, exagérant l'importance de ces rapports, d'ailleurs incontestables, des savants fort respectables ont voulu faire dériver le latin, mort depuis plus de mille ans, de ces langues encore en ce moment pleines de vie. Ainsi, Cluvier l'a fait venir de l'allemand ; Georges Stienhelm, du suédois ; l'Anonyme Aquilonius, du danois ; Scribeckius, du celté. En ce moment, une partie notable de la philologie allemande considère le latin comme beaucoup plus ancien que le grec, et prétend le rattacher directement au sanscrit (1).

Nous croyons fermement que Cluvier, malgré son immense érudition, a ouvert une voie stérile, et que la philologie allemande poursuit actuellement des chimères.

La confusion que nous venons d'indiquer a une cause bien simple ; la question est, selon nous, mal posée.

Qu'il y ait dans la langue latine beaucoup de mots qu'on trouve également dans le sanscrit, dans le celté, dans l'étrusque, cela est évident, et nous l'avons déjà montré. Qu'il y ait encore beaucoup de mots qu'on trouve également dans le danois, dans le suédois, dans l'allemand, cela n'est pas douteux. Il y a ainsi dans chaque idiome une certaine mesure de termes communs à toutes les langues, comme il y a dans chaque nation un certain nombre de caractères propres à l'humanité ; mais une langue peut avoir emprunté un très-grand nombre de termes à une autre, et en différer profondément.

La langue anglaise est, sous nos yeux, un exemple frappant de cette vérité. Max Müller a constaté, avec Sharon Turner, que les *deux tiers* de ses mots sont normands (2), e'est-à-dire gaulois ; et cependant la langue anglaise, qui est, avec le flamand et le

(1) A. Schleicher, *les Langues de l'Europe moderne*, trad. par Hermann Ewerbeck, Paris, 1852.

(2) Max Müller, *la Science du langage*, II^{me} leçon, p. 81.

hollandais, un dialecte de l'ancien anglo-saxon, appelé encore bas-allemand, ou *Platt-Deutsch*, est séparée par l'abîme de sa grammaire de tous les dialectes de la Gaule.

Hervaz, qu'on pourrait appeler le Georges Cuvier de la philologie, a indiqué les véritables principes du classement des langues. Ce qui constitue une famille de langues semblables, ce n'est ni la communauté d'un certain nombre de termes, ni la parité d'un certain nombre de sons; c'est l'identité de la structure. La personnalité d'une langue se résume donc dans sa grammaire.

« L'art avec lequel chaque langue dispose ses termes, dit le grand philologue, ne dépend pas de l'invention des hommes, encore moins de leur caprice : il est propre à chaque langue, et il constitue son génie (1). »

C'est précisément en se fondant sur les rapports naturels et pour ainsi dire physiologiques des langues que les critiques romains avaient remarqué et constaté l'étroite parenté du latin de Rome et du grec.

Langue et nation sont deux termes corrélatifs, car tout peuple qui a une nationalité propre a par cela même une langue distincte, qui en fait partie. Rechercher la nature du latin de Rome, c'est donc rechercher la nationalité des Romains.

Les témoignages les plus généraux et les plus authentiques de l'histoire se réunissent pour établir que les Romains de Rome, nous ne disons pas les Romains des tribus rustiques, étaient en grande majorité Grecs d'origine.

Celui qui a le mieux connu les antiquités romaines est incontestablement Denys d'Halicarnasse, qui en a écrit l'histoire après l'avoir étudiée dans les écrits de Varron, de Caton, de Q. Fabius, de Lucius Cencijs, ainsi que dans les archives si riches et dans la conversation si instructive des lettrés que Rome possédait sous Auguste.

Or le témoignage de cet historien est tout ce qu'il y a de plus formel.

« Les nations qui les premières se fixèrent à Rome, dit-il, étaient grecques; c'étaient des colonies détachées des peuples les plus illustres, et non, comme quelques-uns le prétendent, des barbares et des vagabonds (2). »

(1) Lorenzo Hervas, *Catalogo de las lenguas conocidas*, art. III, p. 23, t. I, Madrid, 1800.

(2) Τὰ συνοικίσαντα ἔθνη τῶν Ῥωμαίων πόλιν Ἑλληνικὰ ᾗν, ἐκ τῶν ἐπιφανεστά-

Un peu plus loin, Denys d'Halicarnasse ajoute :

« Les fondateurs de Rome n'étaient pas des barbares, mais des Grecs, arrivés de diverses contrées de la Grèce (1). »

Dans les détails qui précèdent ces affirmations générales et qui leur servent de fondement, Denys d'Halicarnasse place sur le Palatin les premières colonies grecques qui concoururent à la fondation de Rome. Tite-Live complète ces données en plaçant sur le Cœlius les habitants d'Albe, conduits à Rome après la destruction de leur ville, et qui étaient aussi de race grecque (2). A cette population primitive se joignirent les colons grecs de Cénine et de Crustumerie, réunis aux Romains au nombre de trois mille hommes libres, et inscrits dans les tribus (3).

A côté de ces premiers habitants de Rome, qui étaient de purs Grecs, furent placés, savoir : les Sabins au Capitole et des Latins vaincus sur l'Aventin (4).

Rien n'est donc mieux établi que ces origines des premiers Romains, auxquels l'historien d'Halicarnasse consacre les premiers et les derniers chapitres de son 1^{er} livre, résumant le tout par cette observation : « Les Romains doivent au commerce des étrangers de mal prononcer leur langue ; mais *dans tout le reste ils ont conservé le caractère et le génie des Grecs.* »

Du reste, dans les questions qui touchent à la nationalité des peuples l'histoire n'a pas de plus sûr et de meilleur auxiliaire que la philologie ; et ce qui prouve qu'en effet les Romains étaient des Grecs, c'est que leur langue était de nature réellement grecque.

Sur ce point les témoignages sont nombreux, considérables et unanimes, car l'antiquité n'offre pas la trace d'un doute à cet égard.

Ennius, Calabrais, qui vivait entre les années 249 et 169 avant l'ère vulgaire, donnait aux Romains le nom de Grecs, appellation que Festus explique de la manière suivante :

« Lorsque Ennius disait que les Romains étaient des Grecs, cela ne voulait pas dire que les Romains parlaient grec, puisque Ro-

των ἀποικισθέντα τόπων, ἀλλ' οὐχ ὥσπερ ἔνοι νομίζουσι, βάρβαρα καὶ ἀνέοια. — Dion. Halicar., *Antiq. roman.*, lib. I, cap. LXX.

(1) Οὐ βάρβάρους ἐπιθεὶν εἶναι τοὺς οἰκιστὰς τῆς Ῥώμης, ἀλλ' ἐκ πολλῶν τόπων συνελθυσθότας Ἑλλήνας. — *Ibid.*, cap. LXXII.

(2) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. I, cap. I.

(3) Dion. Halicarn., *Antiq. roman.*, lib. II, cap. XXXV.

(4) *Ibid.*

mulus, fondateur de la ville, parlait latin ; mais bien qu'autrefois la langue grecque était la même que la latine, avec un léger changement dans la prononciation (1). »

Ce passage confirme pleinement les témoignages historiques. Dès l'origine de Rome, quelques-uns des éléments de sa population parlaient une langue entièrement semblable à celle des Grecs ; ce qui ne pouvait avoir lieu que parce que cette partie de la population était grecque. Ennius fait donc allusion aux colonies d'Arcadiens et d'autres habitants du Péloponèse qui avaient concouru à la fondation de Rome, selon le témoignage de Denys d'Halicarnasse, et dont la tradition religieuse et politique attribuait la conduite à Enée, à Hercule et à Evandre.

Sous Auguste, la critique constatait encore dans la langue des Romains la présence de ces éléments grecs, compliqués d'éléments latins, comme du temps d'Ennius ; et Denys d'Halicarnasse, si bon juge en cette matière, puisqu'il écrivait après un séjour de vingt-deux ans à Rome, caractérisait ainsi le latin littéraire :

« La langue que parlent les Romains n'est ni tout à fait barbare, ni absolument grecque ; elle est un mélange de l'une et de l'autre, et se rapproche surtout du dialecte éolique (2). »

Lorsque Denys s'exprimait ainsi, la langue cultivée de Rome était dans tout son éclat. Elle avait grossi son vocabulaire des éléments italiens, fondus dans l'unité romaine ; on y trouvait des mots marse, samnites, étrusques, ombriens, ibériens, celtés ; c'était là ce qui constituait sa partie *barbare*, c'est-à-dire ce qui l'empêchait d'être absolument grecque. On sait en effet qu'aux yeux des Grecs le langage italien était *barbare* ; Plaute dit dans l'*Asinaire* :

Demophilus scripsit ; Marcus vorlit barbarè (3).
Démophile l'écrivit ; Marc l'a traduite en *barbare*.

Ailleurs, pour dire « en Italie », Plaute dit : *in Barbaria* (4).

(1) «... Non Romanos ait græcè locutos, cum Romulus, urbis conditor, verbis latinæ linguæ locutus sit ; sed quod olim lingua græcæ gentis eadem fuerit cum latina, parum prola ione mutata. » — Fest., *Fragment*. 95.

(2)... 'Ρωμαίων δὲ φωνὴν μὲν οὖτ' ἄκραν βάρβαρον, οὐδ' ἀπηρτισμένω; Ἑλλάδα φθέγγονται, μικτὴν δὲ τινα ἐξ ἀμφοῖν, ἣ; ἔστιν ἡ πλείων Ἰταλίας. — Dion. Halic., *Antiquit. roman.*, lib. I, cap. XC.

(3) Plaut., *Asinar.*, Prolog., v. 210.

(4) Pompon. Fest., *De Verbor. significat.*, c. CLXXXIV.

Cependant, Denys avoue que le mélange d'éléments italiens avec les éléments grecs constitutifs du latin littéraire n'avait eu d'autre effet sur les Romains que de les empêcher « de prononcer correctement tous les mots (1) ».

Avant d'arriver au témoignage décisif des grammairiens les plus éminents, tels que Quintilien, Macrobe et Diomède, rappelons cette observation de Suétone : « Autrefois, Rome n'usait pas de sa grammaire actuelle.... : les plus anciens poètes et orateurs étaient à moitié grecs (2). »

L'opinion de Quintilien sur la prééminence des éléments grecs dans le latin littéraire est formelle. Voici comment il l'exprime :

« Ou les mots sont latins, ou ils sont étrangers... Ma division a surtout en vue la langue grecque, car la romaine en dérive pour sa plus grande partie, et nous employons même des mots qui sont manifestement grecs (3). »

Un peu plus loin, il ajoute : « Nous avons emprunté un grand nombre de mots à la langue grecque, surtout ceux qui se déclinent conformément au dialecte éolique, qui est celui auquel notre langue ressemble le plus (4). »

Quoique la question soit déjà résolue avec toute la clarté désirable, Macrobe, qui vivait sous Théodose le jeune, ajoute encore à la solution plus de précision et de netteté.

« La nature des choses, dit-il, a établi une très-étroite parenté entre la langue grecque et la langue latine ; car, à l'exception de l'article, que le grec possède seul, elles ont les mêmes parties du discours, presque les mêmes règles, les mêmes figures et les mêmes constructions ; si bien que celui qui a appris les règles de l'une ou de l'autre, connaît à peu près celles de toutes deux (5). »

(1) Dion. Halicarn., *Antiq. roman.*, lib. I, cap. LXXXIX.

(2) Grammatica Romæ ne in usu quidem olim... antiquissimi... poetæ et oratores semi-græci erant. — Sueton., *De Illust. gramm.*, c. I.

(3)... Hæc divisio mea ad græcum præcipue sermonem pertinet, nam et maxima ex parte romanus inde conversus est, et confessis quoque græcis ultimur verbis. — Quintilian., *Inst. orator.*, lib. I, cap. V.

(4)... Illa ex græcis orta... quæ sunt plurima, præcipue æolica ratione, cui est sermo noster simillimus, declinata. — *Ibid.*, lib. I, cap. VI.

(5) Græcæ latinæque linguæ conjunctissimam cognationem natura dedit; nam et iisdem orationis partibus, absque articulo, quem Græcia sola sortita est, iisdem pæne observationibus, figuris, constructionibusque uterque sermo distinguitur; ut propemodum qui utramvis artem didicerit, ambas noverit. — Macrob. *De Different. et societatis. græci latinique verbi*, § 1.

Le grammairien Diomède, par lequel nous terminerons cette série d'observations relatives à la nature grecque de la langue romaine, traite le sujet en bien peu de mots ; il voit le latin tout entier dans le grec, et il se borne à noter les exceptions par lesquelles son caractère propre s'accuse.

« Quoique la langue latine, dit-il, semble découler absolument du grec, il y a néanmoins en elle, soit par l'effet de licences qu'a autorisées l'usage, soit par des propriétés dérivées de sa propre nature, certains détails qu'on appelle des latinismes (1). »

En résumé, la tradition historique la plus positive présente Rome comme ayant été primitivement fondée par des Grecs, venus du Péloponèse. La philologie corrobore et confirme cette tradition, en présentant la langue de Rome comme ayant une nature manifestement grecque, ce qui n'aurait pas pu être si les premiers Romains eux-mêmes n'avaient pas été des Grecs.

Sans doute des éléments italiens nombreux se trouvaient mêlés à la langue de Rome, par les Latins, par les Sabins, par les Étrusques, inscrits dès l'origine dans les Tribus, ou établis dans l'enceinte même de la ville ; mais c'est l'élément grec qui était le dominant, puisque c'est lui qui, dans le travail de la culture, va imposer sa grammaire, c'est-à-dire son génie.

Dans les pays où des langues d'une nature différente sont en lutte et finissent par contracter une certaine alliance, ce n'est pas celle qui fournit le plus de mots qui l'emporte, mais celle qui fait prévaloir sa grammaire, ou son moule. Ainsi, en Angleterre, les dialectes gaulois des tribus antérieures à la conquête des Anglo-Saxons ont maintenu leur vocabulaire presque tout entier, que l'invasion normande de Guillaume est venue enrichir encore ; et cependant la langue anglo-saxonne est restée la maîtresse, parce qu'elle a imposé définitivement sa grammaire, aux règles de laquelle tous les mots gaulois d'origine ont dû se plier.

La prédominance de la grammaire grecque dans la langue de Rome est donc la preuve la plus irréfutable de la nationalité grecque des premiers Romains.

C'est faute d'avoir bien saisi la nature grecque de la langue de Rome que les plus habiles historiens n'ont pu parvenir à com-

(1) « Cum ab omni sermone græco loquela latina pendere videatur, quædam inveniuntur vel licentia ab antiquis, vel proprietate linguæ latinæ, quæ *idiomata* appellantur. » — Diomedes, *De Orat. et ejus partibus*, p. 290, edit. Putschii.

prendre et à expliquer en quoi avait consisté la culture qui la sépara du latin du Latium, et par quels moyens simples, naturels et logiques s'opéra sa chute, comme langue parlée (1).

Ce sont précisément ces deux points importants que nous allons aborder.

Et d'abord, comment s'opéra la formation du latin littéraire de Rome?

Il y a toujours un rapport intime et nécessaire entre l'état moral d'un peuple et l'état de sa langue; et lorsque la langue s'épure et se régularise, c'est une preuve infaillible que le peuple se civilise. L'époque où les Romains cultivèrent leur langue répond donc à celle où ils cultivèrent leur esprit, et la direction qu'ils imprimèrent à leur grammaire indique clairement celle que prenaient leurs idées.

Deux choses s'imposent nécessairement à une société qui développe l'horizon de ses connaissances; c'est d'abord de proportionner le vocabulaire de sa langue aux notions qu'elle acquiert; c'est ensuite d'introduire dans sa grammaire la méthode et la clarté nécessaires à l'exposition correcte des idées.

Telle est la double opération à laquelle, une fois les Gaulois soumis, Pyrrhus et Annibal chassés, la puissance des successeurs d'Alexandre abattue en Grèce et en Asie, les Romains vont se livrer, comme pour proportionner leur culture intellectuelle à la grandeur de leur domination.

Ce n'est guère qu'après la deuxième guerre de Macédoine, la chute de Persée et l'étalage éblouissant des merveilles de l'Asie, promenées dans Rome pendant le triomphe de Paul Émile, que la grande révolution morale, commencée par la chute de Carthage, poursuivit rapidement sa marche, et s'accomplit dans les lettres comme dans les esprits. A partir de cette époque la langue latine de Rome se nourrit de la moelle de la langue grecque; mais jusque là elle ne s'était développée qu'à l'aide des divers vocabulaires de l'Italie.

L'enseignement classique, en nous apprenant la langue latine,

(1) Le plus savant et le plus habile historien de la langue latine est incontestablement un Allemand du commencement du dix-septième siècle, nommé en latin Joh. Nicolas Funcius, lequel a publié trois volumes in-8°, intitulés : *De pueritia, adolescentia et virilitate linguæ latinæ*; Masburgi-Cattorum, 1627. Tout ce qui a été fait depuis sur ce sujet est fort au-dessous de ce livre remarquable.

nous a laissé ignorer le nombre considérable d'éléments qui lui étaient communs avec les dialectes ambiants. On ne nous a pas dit que la plupart des substantifs usuels de cette langue étaient sabbins, ombriens, samnites, osques, étrusques, gaulois ; comme les étrangers qui parlent la langue française ignorent que les deux tiers de ses mots sont aussi bourguignons, lorrains, wallons, picards, normands, auvergnats, provençaux, gascons ou bas-bretons.

Cependant, pour bien comprendre la culture que va recevoir le latin de Rome, il n'est pas sans utilité de dresser, dans une certaine mesure, comme un état de la nationalité des diverses parties de son vocabulaire primitif.

C'est le caractère de tout dialecte d'avoir un vocabulaire composé de deux parties distinctes ; l'une lui est commune avec la langue générale à laquelle il appartient ; l'autre lui est exclusivement propre et constitue son individualité, avec un accent local et une prosodie spéciale. Les grammairiens ont généralement accepté la définition du dialecte conçue en ce sens par saint Clément d'Alexandrie (1).

Le vocabulaire du latin primitif avait donc ses deux parties distinctes ; l'une locale, l'autre étrangère. « Les termes de notre langue, dit Varron, ne viennent pas tous de notre patois (2). »

Conversant un jour à Rome avec le célèbre cardinal Mezzofanti, nous appelâmes son attention sur cette particularité du latin d'avoir la plupart de ses mots doubles : pour raisin, il a *uva* et *racemus* ; pour chat, *catus* et *felis* ; pour cheval, *equus* et *caballus* ; pour pluie, *pluvia* et *imber*. Le cardinal, dont la mémoire était prodigieuse, dressa immédiatement comme un vocabulaire complet à l'appui de cette observation.

Eh bien, de ces deux mots l'un est souvent latin ; l'autre est toujours gaulois, ou italien, ou bien il appartient à ce grec pélasgique, errant, qui remplit tous les dialectes de la France.

Nous avons déjà dressé un tableau des mots latins qui étaient en même temps ombriens, osques ou étrusques, et qui par cela même appartenaient à tous les patois de la Gaule ou de l'Espagne. Varron fait observer que les Romains avaient emprunté les noms

(1) Διάλεκτος ἐστὶ λέξις ἰδίου χαρακτῆρα τύπου ἐμπαίνουσιν. — Saint Clément, *Strom.*, lib. I.

(2) Neque enim origo est nostræ linguæ e vernaculis verbis. — Varr., *De Lingua latin.*, lib. IV, cap. I.

des poissons aux Grecs, et les noms des fruits et des légumes soit aux Grecs, soit aux étrangers (1); et il ajoute que beaucoup de noms de vêtements étaient gaulois (2).

Les Sabins, qui s'étaient établis parmi les Romains dès les premières années de la fondation de Rome, avaient apporté un contingent considérable de mots à la langue latine. *Crepusculum*, crépuscule; *Cascus*, vieux; *Porcus*, porc; *Hircus*, boue; *Lixula*, lessive; *Idus*, ides (3); *Multa*, amende (4); *Curis*, lance (5); *Terenus*, tendre (6); *Nero*, brave (7), étaient sabins. Chose remarquable, les Sabins avaient encore apporté aux Romains la notion et le nom de la plupart de leurs dieux, Feronia, Minerva, Hercules, Vesta, Salus, Fortuna, Fides, Jovis, Saturnus, Luna, Termen, Diana, Quirinus (8).

Lanuvium avait aussi son dialecte, qui avait fourni au latin *immane*, funeste, énorme, de *mane* favorable, propice (9); et Præneste y avait glissé le sien en assez grande abondance pour provoquer les moqueries de Plaute (10) et les colères de Lucilius (11).

La part des divers dialectes antiques de l'Italie dans le latin était donc considérable, et elle explique les rapports frappants du latin avec les dialectes italiens modernes, comme la ressemblance du patois actuel du Latium avec ceux de l'Ombrie, de la Sabine, de la Pouille et de la Toscane.

Mais la part du grec dans le latin était énorme, et elle tenait à deux causes, comme elle remontait à deux époques.

L'invasion du grec dans la langue latine étant, d'après le témoignage unanime des grammairiens, l'événement capital de son his-

(1) Varro, *De Lingua latin.*, p. 23, édit. Egger.

(2) *Ibid.*, p. 47.

(3) *Ibid.*, p. 53, 92, 38, 42, 86, édit. Egger.

(4) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, t. I, p. 211, édit. Panckoucke.

(5) Pompon. Fest., *De Verbor. significat.*, p. 116, édit. Egger.

(6) Macrobian., *Saturnal.*, t. I, p. 377, édit. Panckoucke.

(7) Sueton. Tiber., cap. I.

(8) Varr., *De Lingua latin.*, p. 29, 30, édit. Egger.

(9) Macrobian., *Saturn.*, t. I, p. 51, édit. Panckoucke.

(10) Dans le *Truculentus*, Plaute se moque des Prénestins, qui mangeaient la moitié de leurs mots, et disaient *Rabo* pour *Arrabo*, arrhes, t. IX, p. 288, édit. Panckoucke.

(11) Quintilien rappelle la colère de Lucilius, reprochant à Vectius de mêler au latin des mots prénestins, sabins et étrusques. — Quintil., *Instit. orator.*, lib. I, cap. V.

toire, il était nécessaire à l'objet de ce livre d'en constater la certitude, d'en mesurer l'étendue et d'en assigner la date.

Combien de mots purement grecs y a-t-il dans la langue latine? Par quels écrivains, c'est-à-dire à quelle époque y ont-ils été introduits? — Telles étaient les deux questions qui s'imposaient à la thèse ayant pour objet de démontrer qu'en effet la langue latine s'est modelée sur la langue grecque, qu'elle est devenue par la culture des écoles comme un dialecte grec, afin que cette thèse acquit la certitude d'un fait matériellement démontré.

Nous nous sommes mis en mesure, par un travail fort simple, de donner à ces deux problèmes une solution précise et rigoureuse. Sur les vingt-quatre lettres dont se compose l'alphabet grec, nous avons compté avec soin les mots que les douze premières ont données à la langue latine, et nous sommes arrivé au résultat suivant :

L'Alpha a donné à la langue latine	239	mots.
Le Bêta	74	»
Le Gamma	36	»
Le Delta	57	»
L'Epsilon	86	»
Le Dzêta	15	»
L'Êta	17	»
Le Thêta	36	»
L'Iota	38	»
Le Kappa	261	»
Le Lambda	71	»
Le Mu	177	»
Total	1,107	»

Nous garantissons l'exactitude de ce chiffre, l'ayant relevé nous-même, avec toute l'attention dont nous sommes capable et que la question demandait (1). Nous avons exclu les noms de la mythologie, de la géographie et de l'histoire, nous bornant aux termes de la langue usuelle, ainsi qu'à ceux de la langue des lettres, des arts et des sciences.

En supposant, ce qui peut être considéré comme exact, que

(1) Voici comment nous avons procédé :

Afin d'avoir un inventaire exact des mots, nous avons pris pour le grec le *Trésor* de Henri Estienne, et pour le latin le *Lexique* de Facciolati et de Forcellini. Nous avons conféré mot pour mot les deux Glossaires. Cette méthode exclut donc toute erreur.

les douze dernières lettres de l'alphabet grec aient donné autant de mots que les douze premières à la langue latine, celle-ci a donc emprunté au vocabulaire de la Grèce un peu plus de deux mille deux cents mots, chiffre qui s'élèverait largement à trois mille, si l'on y ajoutait les noms de l'histoire, de la géographie et de la mythologie, que les Romains, élèves des Grecs, avaient reçus d'eux.

Ainsi, l'assertion de Quintilien et des autres critiques est pleinement justifiée; la plupart des mots latins viennent du grec; bien plus encore, la plupart des mots latins sont purement grecs, suivant cette parole : *confessis quoque græcis utimur verbis*; et toute la différence se réduit, comme le dit Festus, à une légère différence dans la prononciation, *parum prolatione mutata*.

L'importance de cette question nous paraissant justifier l'emploi d'une page ou deux de plus, nous allons mettre le lecteur à même d'apprécier cette invasion du grec dans le latin, en empruntant seulement six exemples à chacune des douze lettres. Ces exemples montreront que ce n'est pas seulement aux mots déclinés suivant le mode colique, comme l'affirme Quintilien, mais aux mots appartenant à toutes les déclinaisons que le latin a fait ses emprunts.

GREC.	LATIN.	FRANÇAIS.
A.		
Αἰθήρ, έρος, ό.	Æther, eris, masc.	Éther.
* Αγema, ατος, τό.	Agema, atis, neut.	Bataillon d'élite.
* Απάθεια, ας, ή.	Apathia, æ, fém.	Apathie.
* Αμνηστία, ας, ή.	Amnestia, æ, fém.	Amnistie.
* Αναλόγος, ου, όν.	Analogus, a, um.	Analogue.
* Ασκαύλης, ου, ό.	Ascaules, is, masc.	Joueur de cornemuse.
B.		
Βάλανος, ου, ό.	Balanus, i, masc.	Gland.
Βάραθρον, ου, τό.	Barathrum, i, neut.	Gouffre.
Βάσις, εως, ή.	Basis, is, fém.	Base.
Βοτρύων, ώνος, ό.	Botryon, onis, masc.	Grappe, raisin.
Βραχίον, ονος, τό.	Brachium, ii, neut.	Bras.
Βώλος, ου, ή.	Bolus, i, masc.	Boule.
Γ.		
Γαλή, ης, ή.	Gale, es, fém.	Bellette.
Γαργαρίζω, verb.	Gargarizo.	Je gargarise.
Γαλεώτης, ου, ό.	Galeotes, es, masc.	Lézard.
Γαυσάπης, ου, ό.	Gausape, is, masc.	Couverture de laine.

GREC.	LATIN.	FRANÇAIS.
Γένεσις, εως, ἡ.	Genesis, is, fém.	Naissance.
Γίγας, αντος, ὁ.	Gigas, antis, masc.	Géant.
Δ.		
Δαψιλῶς, adv.	Dapsilè.	Copieusement.
Διάδημα, ατος, τὸ.	Diadema, tis, neut.	Diadème.
Διοπετής, ἡς, ἡ.	Diopetes, is, fém.	Rainette.
Δοκός, οὔ, ὁ.	Docus, i, masc.	Poutre.
Δρᾶμα, τος, τὸ.	Drama, atis, neut.	Drame.
Δύναμις, εως, ἡ.	Dynamis, is.	Force, qualité.
E.		
Εἶδωλον, ου, τὸ.	Idolum, i, neut.	Idole, image.
Ἐμπορίον, ου, τὸ.	Emporium, ii, neut.	Marché.
Ἐφηβος, ου, ὁ.	Ephebus, i, masc.	Pubère.
Ἐπιστολή, ἡς, ἡ.	Epistola, æ, fém.	Lettre.
Ἐποψ, οπος, ὁ.	Epopis, opis, masc.	Huppe, oiseau.
Ἐρείκη, ἡς, ἡ.	Erica, es, fém.	Bruyère.
Z.		
Ζέα, ας, ἡ.	Zea, æ, fém.	Froment.
Ζῆλος, ου, ὁ.	Zelus, i, masc.	Zèle.
Ζέμα, ατος, τὸ.	Zema, æ, fém.	Vase, pot au feu.
Ζηλωτής, οὔ, ὁ.	Zelotes, is, masc.	Jaloux.
Ζιζάνιον, ου, τὸ.	Zizanium, ii, neut.	Folle avoine.
Ζώνη, ἡς, ἡ.	Zona, æ, fém.	Ceinture.
H.		
Ἡeros, ωος, ὁ.	Heros, ois, masc.	Héros.
Ἡχώ, οὔς, ἡ.	Echo, us, fém.	Écho.
Ἡμερίς, ἰδος, ἡ.	Hemeris, idis, fém.	Chêne à glanl comestible.
Ἡμίνη, ἡς, ἡ.	Hemina, æ, fém.	Hémine, mesure.
Ἡπαρ, ατος, τὸ.	Hepar, atis, neut.	Foie.
Ἡρωίς, ἰδος, ἡ.	Herois, idis, fém.	Héroïne.
Θ.		
Θαλεία, ας, ἡ.	Talia, æ, fém.	Talle, rejeton.
Θέατρον, ου, τὸ.	Theatrum, i, neut.	Théâtre.
Θάλαμος, ου, ὁ.	Thalamus, i, masc.	Chambre à coucher.
Θεωρία, ας, ἡ.	Theoria, æ.	Théorie.
Θήσαυρος, ου, ὁ.	Thesaurus, i, masc.	Trésor.
Θίασος, ου, ὁ.	Thiasus, i, masc.	Danse.
I.		
Ἴατρος, οὔ, ὁ.	Iatrus, i, masc.	Médecin.
Ἴβηρίς, ἰδος, ἡ.	Iberis, idis, fém.	Cresson.
Ἴεραξ, ακος, ὁ.	Hierax, acis, masc.	Épervier.
Ἰλαρός, ά, ὄν.	Hilarus, a, um.	Joyeux.

GREG.	LATIN.	FRANÇAIS.
Ἱστορία, ας, ἡ.	Historia, æ, fém.	Histoire.
Ἴνυξ, υγγος, ἡ.	Iynx, iyngis, fém.	Bergeronnette.
K.		
Κάλαθος, ου, ὁ.	Calathus, i, masc.	Panier d'osier.
Κάννα, ης, ἡ.	Canna, æ, fém.	Canne, roseau, mesure.
Κάρα, indécl. τὸ.	Cara, æ, fém.	Tête.
Κινάρα, ας, ἡ.	Cinara, æ, fém.	Artichaut.
Κλέπτης, ου, ὁ.	Clepta, æ, masc.	Voleur.
Κρόταλον, ου, τὸ.	Crotalum, i, neut.	Castagnette.
Λ.		
Λάκκος, ου, ὁ.	Lacus, i, masc.	Lac.
Λάτρις, ιος, ἡ.	Latris, idis, fém.	Servante.
Λεῖος, α, ον.	Leus, a, um.	Lisse, poli.
Λεῖμαξ, ακος, ἡ.	Limax, acis, masc.	Limaçon.
Λύχνος, ου, ὁ.	Lychnus, i, masc.	Lanterne.
Λύγξ, λυγξός, ὁ.	Lynx, lycis, masc.	Lynx.
M.		
Μηχανή, ης, ἡ.	Machina, æ, fém.	Machine.
Μάνδρα, ας, ἡ.	Mandra, æ, fém.	Étable.
Μέταλλον, ου, τὸ.	Metallum, i, neut.	Minerai, métal.
Μωρός, ἡ, ὄν.	Morus, a, um.	Sot, imbécile.
Μύωψ, οπος, ὁ.	Myops, opis, masc.	Myope.
Μύσχος, ου, ὁ.	Muscus, i, masc.	Mousse.

Ce tableau montre que le grec est entré dans le vocabulaire latin sans altération, sans déguisement. Les mots restent les mêmes dans les deux langues, avec un petit changement dans la prononciation. Et si l'on songe que trois mille mots environ y avaient pénétré, dans l'espace compris entre la mort de Sylla et la mort d'Auguste, on comprend aisément cette réflexion de Quintilien : « Le latin est presque entièrement changé depuis quelque temps (1); » et cette autre de Festus : « Le parler latin a pris son nom du Latium ; cet idiome est aujourd'hui tellement changé, que c'est à peine s'il en reste quelque partie originale (2). »

La question de savoir si le vocabulaire latin s'est grossi d'une proportion considérable avec le vocabulaire grec est donc vidée ; la moitié au moins des mots latins étaient grecs ; car si

(1) Quintilian., *Instit. orator.*, lib. VIII, cap. II.

(2) Latine loqui a Latio dictum est ; quæ locutio adeo est eversa, ut vix ulla ejus pars maneat innoxia. — Pompon. Fest., *De Verbor. significat.*, lib. X, cap.

l'on ne tient pas compte des termes composés ou dérivés, une langue même littéraire n'a guère plus de cinq à six mille mots primitifs et fondamentaux. Les langues usuelles des peuples agricoles et pasteurs n'en ont pas en général plus de deux mille.

Reste donc la question de savoir à quelle époque ces mots grecs ont pénétré en si grande abondance dans la langue latine ; ce qui se réduit à savoir par quels écrivains ils ont été employés. L'excellent lexique de Facciolati et de Forcellini permet de répondre catégoriquement à ce problème ; car on sait qu'il donne, avec chaque mot, un passage des auteurs qui s'en sont servis. Or, voici le résultat que cet examen a permis de constater.

Les mots grecs ont été introduits presque en totalité par Cicéron et par les auteurs qui l'ont suivi, depuis Auguste jusqu'à Trajan. Virgile, Horace, Ovide, Properce, Tite-Live, Pline le naturaliste sont, avec Cicéron, ceux qui ont puisé le plus largement dans le trésor de la langue grecque.

Les quantités introduites par les vieux poètes ou par les vieux prosateurs qui travaillèrent avec le plus d'éclat à la formation de la langue latine, sont insignifiantes. Dans les onze cents mots fournis par les douze premières lettres de l'alphabet grec, Ennius en a deux ; Plaute, trente-cinq ; Caton, treize ; Térence, quatre, et Lucrèce, cinq.

Nous connaissons maintenant le procédé à l'aide duquel le latin de Rome a formé son vocabulaire. Initiés par la victoire aux lettres, aux arts, à la civilisation de la Grèce et de l'Asie, les Romains furent jaloux de s'en approprier les idées. De là pour eux la nécessité de chercher des mots nouveaux pour formuler des notions jusqu'alors inconnues.

Tant qu'ils restèrent pauvres et austères, vivant de l'agriculture, comme Curius et Caton, ils avaient assez de la langue des laboureurs et des pères, qui rendait fidèlement les impressions de leur farouche dignité. Ennemis des longs discours et des circonlocutions oisives ou cauteleuses, ils parlaient droit, comme ils agissaient ; et les verbes de leurs vieux traités avec les vaincus n'avaient que trois temps ; l'infinitif, pour exprimer la nature générale des actes (1) ; l'impératif, pour le présent qui appartenait

(1) Macrobe a donné une belle et exacte définition de l'infinitif. Il l'appelle « le nom des actions ». *Intelligitur maximam vim in infinito esse modo, si quidem verba rerum nomina sunt.* — *De Different. et societ. græci latini-que verbi*, § 17.

à leur volonté; le préterit, pour le passé qui n'appartenait plus qu'à Dieu.

Mais quand l'or du monde soumis eut apprivoisé leurs yeux et leurs âmes; quand les arts de la Grèce leur eurent révélé un monde nouveau, réservé aux intelligences; quand le luxe de l'Asie eut amolli leurs cœurs et dénoué leurs ceintures; las de combattre, repus de triomphes guerriers, maîtres du monde où leur regard ne voyait plus d'ennemis, ils voulurent être initiés à des jouissances nouvelles et plus pures : les manuscrits, les tableaux, les vases ciselés formèrent désormais la partie la plus précieuse de leurs dépouilles opimes; et ils lavèrent le sang de leurs mains pour dérouler avec une avidité respectueuse les papyrus où s'étaient épanchées les rêveries des poètes et les théories des philosophes.

Pour pénétrer dans ce monde encore inexploré, il fallait une initiation préalable qui en ouvrit les portes et qui en dévoilât les mystères. Cette initiation, c'était la connaissance intime de la langue grecque. Rome s'y précipita avec frénésie; Varron, qui ne voulait rien ignorer, apprit le grec à quatre-vingts ans.

Ainsi se ferma l'ère des conquêtes et s'ouvrit l'ère des études; suivant le mot d'Horace, la Grèce captive se vengea de son vainqueur en l'enchaînant (1); mais Rome, comme l'astrologue de la fable, tomba dans le gouffre en contemplant le ciel.

« Le premier Scipion, dit Velleius Paterculus, avait ouvert la voie à la domination des Romains; le second l'ouvrit à leur dissolution. La peur de Carthage évanouie, la compétition à l'empire du monde disparue, ce n'est point pas à pas, mais avec entraînement qu'on s'éloigna de la vertu pour se précipiter dans le vice. Les vieilles mœurs furent abandonnées, de nouvelles adoptées; et Rome passa de la veille au sommeil; des armes aux plaisirs, du travail à l'oisiveté (2). »

Suivons ces Romains triomphants qui se font petits enfants pour aller à l'école; approchons-nous de ces glorieux soldats qui apprennent à épeler dans l'alphabet du vieux Cadmus, et cherchons dans la transformation de leurs mœurs la cause, le mode et les détails de la transformation de leur langue.

Quelle que soit dans une langue l'importance de son vocabu-

(1) *Græcia capta ferum victorem cepit, et artes intulit agresti Latio...*, *Epist.*, I, lib. II.

(2) Velleius Patercul., *Histor. roman.*, lib. II, cap. I.

laire, celle de sa grammaire la dépasse de beaucoup. Nous savons d'ailleurs comment se forma le vocabulaire du latin de Rome; étudions maintenant la nature et le développement de sa grammaire.

Constatons d'abord deux faits et deux dates : le latin grammatical de Rome fut ébauché par Plaute, mort 183 ans avant l'ère vulgaire, et fixé dans ses règles essentielles un quart de siècle plus tard par Térence, mort 158 ans avant la même ère.

Si l'on prend des points de comparaison familiers au lecteur français, on peut dire que Plaute fut le Ronsard de la langue latine, et que Térence en fut le Malherbe (1).

Il ne s'agit dans ce rapprochement que des formes grammaticales des deux langues. Certes, le siècle d'Auguste développa singulièrement l'ampleur de la langue de Térence, comme le siècle de Louis XIV développa l'ampleur de la langue de Malherbe; mais en fait de grammaire, Térence fixa celle de Cicéron, et Malherbe celle de Bossuet.

Donc, Plaute et Térence fermèrent le cycle du vieux latin, qui avait été sans vocabulaire fixe et sans grammaire bien déterminée. La différence du latin nouveau et du latin ancien était même assez considérable, pour que ce dernier demeurât un mystère souvent impénétrable pour les érudits eux-mêmes. C'est Polybe qui nous l'apprend. Vivant à Rome vingt ans environ après la mort de Plaute et dix ans environ après celle de Térence, il eut à consulter le premier traité des Romains avec les Carthaginois, conservé sur des tables d'airain, et fait sous les deux premiers consuls, L. Junius Brutus et Marcus Horatius, 509 ans avant l'ère vulgaire. La langue en était tellement obscure, que les plus savants lettrés n'en entendaient pas bien toutes les parties (2). Et pourtant, cette langue devenue inintelligible ne précédait que de 326 ans celle de Plaute et de 350 ans celle de Térence; tandis que nous lisons les poésies de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui ont

(1) Nous ne comparons ces quatre poètes qu'au point de vue de la langue qu'ils emploient.

Moins correct que Malherbe, Ronsard était plus savoureux et plus varié.

Plaute était aussi un moins bon grammairien que Térence, mais il était un bien plus grand poète.

(2) Τηλικαύτη γὰρ ἡ διαφορά γέγονε τῆς διαλέκτου, καὶ παρὰ Ῥωμαίοις τῆς νῦν πρὸς ἀρχαίων, ὥστε τοὺς συνερωτάτους ἕνα μῶλις ἐξ ἐπιστάσεως διακρίνειν. — Polyb., lib. III, cap.

sept cents ans; les lois de Guillaume le Conquérant, qui en ont huit cents, et le serment de Louis le Germanique, qui en a plus de mille.

Ce n'est point parce qu'il était ancien que ce Latin des premiers consuls était devenu inintelligible; c'était parce que ses règles grammaticales ne répondaient plus à celle de la langue adoptée à Rome.

En vertu de quelle loi, à l'aide de quelle force s'était opérée cette révolution? En vertu de la loi qui fait du beau dans les lettres et dans les arts une intuition individuelle, propre aux intelligences d'élite que Dieu prédestine à l'enseignement des multitudes. Plaute et Térence arrêtaient les formes grammaticales de la langue latine plus de cent ans avant que Crates de Mallos, envoyé du roi Attale, ouvrit à Rome la première école de grammaire (1); et Malherbe arrêtait les formes grammaticales de la langue française quatre-vingt-dix ans avant que l'Académie publiât son Dictionnaire (2).

Toutefois, Plaute avait été précédé d'un mouvement littéraire passager, aussitôt étouffé que produit. Le sénat, encore inabordable aux lettres, avait par un décret solennel chassé les rhéteurs latins de Rome 75 ans avant la mort de Plaute, ou 258 ans avant l'ère vulgaire.

En quoi donc avait consisté le travail de régularisation de la grammaire de Rome commencé par Plaute et achevé à peu près complètement par Térence?

Eien évidemment il avait consisté à fixer avec précision, pour les substantifs les règles des cas et des genres; pour les verbes les règles de la conjugaison active et passive, par rapport aux temps, aux modes et aux personnes; pour la syntaxe, les règles sur l'accord des substantifs et des adjectifs, ainsi que sur le régime des verbes et des prépositions.

Avant Térence, l'empire absolu de ces règles ne s'était pas encore imposé aux écrivains.

On a vu dans le chapitre précédent les substantifs se refuser à l'application des cas.

Livius Andronicus formait le génitif de *Latona*, de *Moneta*, du

(1) C'était un grammairien grec. — Sueton., *De Clar. rhetor.*

(2) Malherbe mourut en 1628; et le Dictionnaire de l'Académie parut en 1694.

substantif *escas* sans désinence casuelle; il disait *Filius Latonas*, pour *Filius Latonæ*, *Filia Monetas* pour *Filia Monetæ*, *Mentionem escas* pour *Mentionem escæ*.

Le texte des XII Tables méconnaissait l'ablatif casuel du mot *nox*; et il disait : « *sei nox furtum factum escit* », au lieu de « *sei NOCTE...* ».

Le genre des substantifs n'était pas réglé. Cœcilius faisait *frons* masculin, et disait : *fronte hilaro* (1); il faisait masculin *crux*, féminin *lupus* et *metus*, et disait *malo cruce, hanc lupum et hanc metum* (2).

La forme des substantifs était flottante. Fallait-il dire *una canis*, une chienne, ou *una canes*? Lucilius disait *canes* (3). Fallait-il dire *trabs*, une poutre, ou *trabes*? Ennius disait *trabes* (4).

La grammaire des Grecs, dont la langue de Rome possédait le principe, exigeait que ces irrégularités, ces incertitudes disparaissent, et que les substantifs, revêtus d'une forme précise et constante, fussent soumis aux règles de la déclinaison et au principe des genres.

L'Italie elle-même n'avait pas un adjectif spécial pour la désigner; la loi *Thoria agraria* disait : *in terra italia, in terram italicam*, pour *italica* et *italicam* (5).

Le même désordre régnait dans le verbe, soit quant à la distinction de ses voix, soit quant à la fixation de ses modes, soit quant au principe qui devait régler son régime direct ou son régime indirect.

Fallait-il conserver à la voix passive la vieille forme des infinitifs en *ier*, et dire, comme les Hérauts, *dedier*, être donné, pour *dari* (6)? Mais alors il ne fallait plus conserver cette forme à l'infinitif de la voix active, et dire *liquier*, laisser, pour *linquere* (7), ou *monerier*, avertir, pour *monere* (8).

Et la voix active, quelle confusion elle présentait! A quel système de formation des modes ou des temps pouvaient appartenir

(1) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, lib.

(2) Fest., *De Verbor. significat.*, p. 259, édit. Egger.

(3) Egger, *Latini sermon. vetust. reliq.*, p. 207, 208.

(4) Varr., *De Ling. lat.*, p. 94, édit. Egger.

(5) Egger, *Latini sermon.*, p. 207.

(6) Tit.-Liv., *Histor.*, lib. I, cap. XXXII.

(7) Egger, *Latin. sermon. vetustior. reliq.*, p. 193.

(8) Plaut., *Captiv.*, t. VI, p. 12, édit. Panckoucke.

faxo, je ferai (1), pour *faciam*; *perduis*, que tu perdes (2), pour *perdas*; *lavisse*, se baigner (3), pour *se lavare*, comme disait Sempronius Gracchus?

Quant au régime soit direct, soit indirect des verbes, le lecteur sait déjà qu'ils ne suivaient aucune loi.

Le verbe actif recevait pour régime direct, tantôt une forme du nominatif, comme dans la IX^{me} inscription des Scipions, où il est dit : *magna sapientia possidet*, il possède une grande sagesse; tantôt une forme du datif, comme dans la VI^{me}, où il est dit : *Antiocho subegit*, il vainquit le roi Antiochus; tantôt une forme de l'ablatif, comme dans la II^{me}, où il est dit : *cepit Aleria urbe*, il prit la ville d'Aleria.

La règle du régime indirect du verbe n'était pas plus précise; on a vu que Lucilius disait : « *res ME impendet* », la chose me regarde, au lieu de *mihi impendit*; et que Varron disait : « *hereditas ME CESSA* », l'héritage me fut laissé, au lieu de *mihi cessa*.

Enfin certains verbes, comme *studere*, devaient-ils recevoir pour régime un génitif ou un datif? fallait-il dire *studeat tui* (4), ou *studeat tibi*?

Et les prépositions, à quelle loi soumettaient-elles leur régime? à aucune qui fût constante.

On disait : « *mihi IN MENTEM fuit* », j'ai eu dans l'esprit, au lieu de *in mente* (5); on disait : « *AD rivum COMBERANE* », au ruisseau de Comberane, au lieu de *Comberanem* (6); on disait : « *extra urbem Roma* », hors de la ville de Rome, pour *Romam* (7).

Dissiper cette confusion, substituer à ces pratiques variables des règles fixes, destinées à contenir les écarts de la langue, créer une doctrine commune à tous, et que chacun pût développer et perfectionner : telle était la mission grammaticale que Plaute et Térence s'imposèrent instinctivement, et qu'ils accomplirent, surtout le dernier, du moins en principe.

Quel était leur point de départ? quel principe les guidait? quel but poursuivaient-ils? Ces questions ne sont autre chose que la

(1) Plaut., *Persa*, t. VII, p. 90, édit. Panckoucke.

(2) Plaut., *Casina*, t. III, p. 102, même édit.

(3) Egger, *Latin. sermon. vetustior. reliq.*, p. 181.

(4) *Ibid.*, p. 136.

(5) Aul.-Gell., t. I, p. 43, édit. Panckoucke.

(6) Egger, *Latin. sermon. vetust. reliq.*, p. 186.

(7) *Ibid.*, p. 208.

question même du principe de la grammaire latine et du génie de la langue de Rome.

A partir de ce moment la langue latine eut deux noms différents, parce que sous ces deux noms il y eut réellement deux langues distinctes.

La plus ancienne, la langue naturelle et traditionnelle du Latium s'appelait, comme on l'a vu, langue *rustique*, *usuelle* ou latin *quotidien* ; la nouvelle, celle qui se forma par le travail des lettrés et par l'enseignement des écoles, s'appela langue *romaine*. C'était le latin littéraire, qui va devenir le partage de la société polie, et que le culte des siècles, reconnaissant de ses chefs-d'œuvre, a fait arriver jusqu'à nous.

Il importe donc de bien préciser la nature de ce latin littéraire, dont nous allons suivre les progrès et la diffusion. Le rhéteur Quintilien et le grammairien Diomède l'ont expliquée avec toute la clarté désirable.

Le premier déclare que le latin dit du Latium est bien différent du latin grammatical. « Autre chose est parler latin, dit-il, autre chose est parler selon la grammaire (1). » Le second, ajoutant un trait de lumière à la déclaration, s'exprime ainsi : « La latinité consiste à parler correctement, conformément à la langue de Rome (2). »

Il y avait donc, comme on voit, deux latins ; celui du Latium et celui de Rome ; celui-ci, soumis aux règles grammaticales de la déclinaison, de la conjugaison et de la syntaxe grecques, adoptées à Rome ; celui-là, complètement étranger à ces règles, et resté fidèle au génie propre et absolument différent des dialectes nationaux.

Aussi les lettrés n'avaient-ils jamais assez de mépris pour ce parler campagnard, en révolte contre la langue savante de la ville. « Chaque mot de ce latin usuel, disait Cicéron, est une dépravation et un vice honteux (3) ; » et, revenant avec prédilection au latin cultivé des écoles de la société romaine, il ajoutait : « La douceur du langage, œuvre des lèvres, ne se trouve

(1) Aliud latine, aliud grammaticæ loqui. — Quintilian., *Institut. orator.*, lib. I, cap. VI.

(2) Latinitas est incorrupta loquendi observatio, secundum romanam linguam. — Diomed., *De Latinitate*, lib. II. — Il vivait pendant le cinquième siècle.

(3) In quoquo verbo quottilianî sermonis fuda et pudenda vitia reprehendi. — Cicer., *De Claris orator.*, Dialog.

qu'à Athènes et à Rome.... On étudie moins à Rome que dans le Latium; mais cependant le moins lettré des Romains parle mieux que Quintus Valerius de Sora, l'homme le plus savant de l'Italie (1). »

La Grèce! la Grèce! tel est le cri qui va rallier et guider désormais la jeunesse aristocratique de Rome; et le chagrin secret de Cicéron sera de ne pouvoir appeler sur ses écrits l'immense popularité de la langue grecque; car de son temps, et comme il le reconnaissait, écrire en grec, c'était parler à peu près à tous, tandis que écrire en latin, c'était ne parler qu'à quelques-uns (2).

C'était bien en effet la grammaire grecque qui servait de type à la nouvelle langue latine en voie de formation. Deux raisons l'avaient imposée aux Romains; leur origine, qui était hellénique; leurs premiers écrivains qui, d'Ennius à Térence, avaient traduit ou imité les ouvrages des Grecs.

Si haut que l'on remonte vers les sources de la langue de Rome, on y trouve ces trois éléments helléniques; la déclinaison avec des cas, la conjugaison avec des flexions, la syntaxe avec la construction inverse de la phrase. Certes, ces règles fondamentales y sont souvent violées, mais elles y sont, et les nombreuses exceptions dont elle sont l'objet confirment leur existence.

Le système de la déclinaison est évidemment le même dans les deux langues, car rien d'essentiel ne les distingue. Le substantif grec a l'article, qui manque au latin (3); le substantif grec a trois nombres, le singulier, le pluriel et le duel, tandis que le duel n'a jamais pu s'introduire dans le latin (4); enfin, le substantif latin a six cas, tandis que le grec n'a pas d'ablatif (5); mais voilà toutes les différences; elles ne portent pas sur la nature grammaticale des deux langues, et elles n'altèrent pas leur consanguinité.

Le système de la conjugaison dans les deux langues ne dif-

(1) Cicér., *De Oratore*, lib. III, cap. XI.

(2) Latina exiguis finibus contenta erat; græca in omnibus fere gentibusangebantur. — Cicér., *Pro Archia*, cap. X.

(3)... Absque articulo, quem sola Græcia sortita est. — *Ibid.*

(4) Δουζόν, id est dualem, nulla latinitas admisit. — Macrob., *De Different. et societat. græci latinique verbi*, § 1.

(5) Les grammairiens l'appelaient pour cela le cas latin, *casus latinus*. — Varr., *De Lingua lat.*, p. 191, édit. Egger.

fère pas davantage, et le petit traité de Macrobe sur *les Différences et les rapports du verbe grec et du verbe latin* en est une claire démonstration.

Les deux verbes ont chacun trois voix; seulement, au lieu d'avoir l'active, la passive et la moyenne, comme le grec, le verbe latin a l'active, la passive et la déponente. En latin, l'impératif n'a que deux temps, le présent et le futur; en grec, il en a trois, le présent, le futur et le passé. C'est donc une nuance de plus, à l'avantage du verbe grec. Le latin n'a pas non plus l'aoriste. Dans le grec, le parfait se forme avec le futur, et reçoit l'augment; en latin, le parfait de certains verbes, sans avoir le même mode de formation, reçoit aussi l'augment, et prend cette forme insolite : *momordi, poposci, pepugi, fefelli, tetigi*, que les grammairiens considèrent comme primitivement empruntée à la langue grecque (1).

Quant à la syntaxe, elle est exactement la même en grec qu'en latin; dans l'une et dans l'autre langue, elle a l'inversion pour principe, la suspension du sens pour inconvénient et l'ambiguïté possible de la phrase pour défaut grave. L'inversion jette sans aucun doute une grande variété dans le discours; mais elle peut amener des constructions ambiguës comme celle-ci :

Videre nimum vellem

.....*Flabellum tenere te asinum tantum* (2).

« Je voudrais bien voir un gros âne comme toi tenir un éventail. » En français, la phrase est droite et claire; c'est l'âne qui tient l'éventail; mais en latin, elle a deux sens grammaticalement possibles, et c'est l'éventail qui peut également tenir l'âne (3).

Lagrammaire latine n'est donc que la grammaire grecque elle-même. Le principe de celle-ci résidait dans la langue de Rome, parlée par une population grecque d'origine. Plaute et surtout Térence en fortifièrent et en généralisèrent l'application. Ce n'est pas qu'après eux le latin littéraire de Rome fut définitivement constitué; les écrivains contemporains de Cicéron

(1) Aul.-Gell., *Noct. attic.*, p. 43, 45, édit. Panckoucke.

(2) Terent., *Eunuch.*, v. 597, 8.

(3) Ces ambiguïtés sont naturelles à la langue latine; Quintilien en cite plusieurs exemples, dont quelques-uns sont empruntés à Virgile.

eurent encore beaucoup à faire, et du temps même de Quintilien tout n'était pas fini; mais Plaute et Térence posèrent toutes les règles, s'ils n'en firent pas toujours eux-mêmes toutes les applications; ils laissèrent après eux beaucoup de genres douteux, beaucoup de déclinaisons incertaines, beaucoup de verbes dont la forme active ne se distinguait point de la passive.

Plaute ne distinguait pas toujours entre le masculin et le féminin; même lorsqu'il s'agissait d'une femme il disait: « *hec quis mulier est* (1)? quelle est cette femme? » Il ne donnait pas toujours aux prépositions leur régime le plus nécessaire, et il disait: « *cum quicam* (2), avec quiconque ».

On lit encore dans Térence *labefactarièr* avec le sens passif, et *opperirièr* avec le sens actif.

.....*Ab ea astute labefactarièr* (3);

« Être artificieusement tenté par elle. »

...*Paululum opperier*

Si velis (4);

« Si tu voulais attendre un peu. »

Mais ce sont là des réformes secondaires, quoique utiles, comme toute génération lettrée en laisse aux méditations et au goût de celle qui la suit.

La grammaire du latin littéraire une fois arrêtée en principe, à quelle époque commença la culture publique et générale de la langue? Elle commença presque immédiatement.

La mort de Térence est de l'année 158 avant l'ère vulgaire. Deux ans plus tard, en l'année 156, eut lieu l'arrivée mémorable des trois ambassadeurs grecs, Carnéade, Diogène et Critolaüs, qui, d'après le témoignage unanime de l'antiquité, donnèrent l'impulsion aux études littéraires à Rome.

Trois événements enfermés dans une période de douze années déterminèrent dans la société romaine un goût jusqu'alors inconnu pour la culture des lettres. Le premier fut le triomphe de Paul-Emile, arrivé 168 ans avant l'ère vulgaire, et qui révéla aux Romains la richesse, les arts et le luxe de l'Asie. Le second fut la prise de Corinthe, arrivée l'an 146, et qui leur donna les tableaux,

(1) Plaut., *Truculent.*, t. IX, p. 202, édit. Panckoucke.

(2) *Ibid.*, *Fragment.*, t. IX, p. 348.

(3) Terent., *Eunuch.*, v. 509.

(4) *Ibid.*, v. 889, 890.

les statues, les bronzes ciselés des plus grands artistes de la Grèce. Entre ces deux initiations au culte de la beauté plastique vint l'initiation aux travaux de la pensée, apportée par les trois ambassadeurs d'Athènes, envoyés à Rome pour solliciter la remise de l'amende de 500 talents, encourue pour le pillage d'Orope. En attendant l'audience du sénat, l'académicien Carnéade, le stoïcien Diogène et le péripatéticien Critolaüs donnèrent des leçons ou conférences publiques sur la dialectique et sur la philosophie (1). Ces nouveautés brillantes enflammèrent les esprits; l'enseignement de la grammaire, de la rhétorique, des spéculations métaphysiques et morales était fondé.

Une fois imprimé, le mouvement s'accéléra avec une rapidité croissante; et une nouvelle période de quarante-six ans, allant de la prise de Corinthe à la naissance de César, mit Rome en possession de ses premières écoles régulières, de ses premières bibliothèques, en même temps qu'elle ouvrit le grand siècle littéraire sous lequel la langue romaine atteignit le plus haut point de sa perfection et de sa gloire, et qui doit être compté de la mort de Sylla à la mort d'Auguste.

Pendant cette période, les lettrés se succédèrent; Sylla naquit 138 ans avant l'ère vulgaire; Lucullus, 109 ans; Cicéron, 106 ans; César, 100 ans. Les écrivains les plus corrects, les plus élégants de Rome, avaient donc suivi Térence d'aussi près que Pascal, La Rochefoucauld et Bossuet suivirent Malherbe.

L'objet de ce chapitre étant d'expliquer la formation et la chute du latin littéraire de Rome, la première partie de notre tâche est déjà remplie, car nous avons montré ce latin se formant, se perfectionnant à l'aide du vocabulaire et de la grammaire des Grecs, et s'éloignant ainsi un peu plus chaque jour du latin usuel du Latium, resté fidèle à sa nature italienne.

Ajoutons que la seconde partie de notre tâche est même commencée, car le latin littéraire disparaîtra comme langue parlée précisément parce qu'il était devenu, par sa nature grecque, une langue étrangère aux populations des campagnes et des bourgs autour desquels étaient groupées les tribus. Lorsque la grande tempête du cinquième siècle soufflera sur l'Italie, emportant au milieu du tourbillon des barbares les écoles, les riches, les oisifs, tous ceux enfin que leur goût, leur fortune, les traditions de leur fa-

(1) Macrob., *Saturnal.*, lib. I, cap. V.

milles vouaient au culte des lettres, il ne restera plus debout, au milieu de ce grand naufrage, que les habitants misérables des champs et des villages, trop pauvres pour être pillés par les Goths, les Vandales ou les Hérules, et qui, n'ayant jamais franchi le seuil des salles privilégiées où professaient les grammairiens et les rhéteurs, ne savaient et ne parlaient que la langue des ignorants, c'est-à-dire l'idiome traditionnel des familles populaires.

Le latin littéraire disparaîtra donc avec les classes cultivées, avec la société polie à l'usage desquelles il était exclusivement réservé, cédant la place au latin rustique ou usuel, italien par sa nature, national par son foyer, patois impérissable comme tous les autres, tant qu'il resterait dans les campagnes une nourrice pour le parler et un petit enfant pour l'apprendre.

Poursuivons, en vue de cette dernière démonstration historique, le développement actif mais artificiel du latin littéraire, soit à Rome, soit en Italie, soit dans provinces les plus lointaines du monde, lorsque la mode de ce latin gagna, au dire de Juvénal, l'île de Thulé elle-même,

De conducendo loquitur jam rhétore Thule (1).

« Thulé parle déjà d'engager un rhéteur ; »

Et montrons que toujours et partout la nature des choses fit de l'enseignement de cette langue savante un privilège réservé à un petit nombre d'hommes, appartenant à ces classes auxquelles la fortune fait désirer et permet la culture de l'esprit.

C'est pendant la jeunesse de Cicéron, c'est-à-dire vers l'an 90 avant l'ère vulgaire, qu'on ouvrit à Rome les premières écoles où la rhétorique fut enseignée en latin. Il n'y avait eu jusqu'alors que des écoles grecques. Ce premier maître latin se nommait Lucius Plotius; il eut un grand succès, car les plus savants lettrés pensaient, dit Suétone, qu'il valait mieux suivre les écoles grecques pour les exercices oratoires (2). « Je discutais souvent en déclamant, raconte Cicéron lui-même, avec Marcus Pison et Quintus Pompée. Je le faisais souvent en latin, mais plus souvent en grec, parce que la langue grecque fournit plus d'ornements au discours, et qu'elle donne ainsi l'habitude de les introduire dans la langue latine (3). »

(1) Juvén., *Satir.* XV, v. 4.

(2) Suet., *De Rhetor. illustrib.*, cap. II.

(3) Cicér., *Brut.*, cap. IX.

Ce n'était pas seulement la rhétorique que l'on enseignait en grec, c'était aussi la grammaire ; même sous Adrien, c'est-à-dire vers le milieu du deuxième siècle de l'ère vulgaire, Quintilien était d'avis que l'enfant devait d'abord apprendre le grec, le latin, plus usité, s'apprenant de lui-même (1). Il se borne à blâmer l'étude trop prolongée et trop exclusive du grec, qui avait lieu de son temps, et qui faisait contracter à l'enfant une prononciation étrangère ; mais lorsque l'enfant savait lire, Quintilien conseillait de le donner au grammairien, soit latin, soit grec, néanmoins au grec de préférence (2). Dans la bouche de Quintilien, cette préférence était naturelle et légitime, car la grammaire grecque étant le type sur lequel la grammaire latine s'était formée, il était plus rationnel d'apprendre les règles dans l'original-que dans la copie.

Les écoles libres de grammaire ou de rhétorique, soit grecques, soit latines, se multiplièrent rapidement à Rome. Suétone dit qu'il y en eut jusqu'à vingt et plus de célèbres, ouvertes à la fois (3). Auguste en fonda une dans le Palais même, à la tête de laquelle il plaça Verrius Flaccus, avec mille sesterces de traitement (4). Conformément aux traditions antiques de la Grèce et de Rome, qui reléguaient entre les mains des esclaves ou des affranchis les professions mercenaires, tous les professeurs étaient d'anciens affranchis. César eut le premier la pensée d'élever et d'honorer les lettres dans la personne de ceux qui les enseignaient ; il donna le droit de cité romaine à tous ceux qui professaient la médecine ou les arts libéraux (5).

Lorsque le foyer des études s'allumait à Rome, ceux qui répandaient depuis des siècles leur lumière sur le monde s'illuminèrent d'un nouvel éclat. L'école d'Athènes, ce Musée de la Grèce, τὸ τῆς Ἑλλάδος Μουσεῖον, comme l'appelle Athénée (6), attirait l'élite de la jeunesse italienne ; l'école d'Alexandrie, toujours digne de la pensée de son immortel fondateur, devint la noble cliente de Rome. Auguste mit son honneur à s'en déclarer le patron (7) ; et

(1) Quintillian., *Institut. orator.*, lib. I, cap. I.

(2) *Ibid.*, cap. IV.

(3) Sueton., *De Grammat. illust.*, cap. III.

(4) *Ibid.*, cap. XVII.

(5) Sueton., *Jul. Cæs.*, cap. XLII.

(6) Athénée, lib. V, cap. I.

(7) Strab., *Geograph.*, lib. XVII.

Adrien donna à tous ses professeurs le titre et les privilèges de chevaliers romains (1).

La Gaule, cette patrie de l'éloquence, ouvrit aussi ses premières écoles à Marseille et à Lyon (2) Sous Tibère, en attendant celles que Valens devait ouvrir ou fortifier à Trèves, à Bordeaux et à Toulouse, et qu'imita celle de Carthage (3). C'est à ces écoles gauloises que la jeunesse britannique venait apprendre l'art de la parole avec un succès qui frappait Juvénal (4), et parler la langue de Rome avec une pureté qui faisait l'admiration d'Agricola (5).

C'est à l'aide de ces écoles, que Rome faisait rayonner autour d'elle son empire moral avec sa civilisation. Il nous reste à examiner encore leurs deux principaux aspects, c'est-à-dire la portée générale de leur enseignement et leur organisation.

En livrant aux écoles des provinces les branches diverses de l'enseignement, Rome se réserva le droit, jusqu'à ce que Théodose le Jeune partagea cet honneur avec Constantinople, et Justinien avec Bérée. On pouvait apprendre ailleurs la grammaire et la rhétorique; mais on n'apprenait le droit et la jurisprudence qu'à Rome. Elle était le domicile des lois, *Domicilium legum*, comme l'appelle Sidoine Apollinaire (6).

Partout ailleurs l'enseignement comprenait seulement la grammaire, la rhétorique, la dialectique, et à Constantinople, comme à Rome, la médecine; mais dans toutes les écoles sans exception c'étaient les études littéraires qui attiraient surtout la jeunesse et qui jetaient le plus d'éclat.

Or, à Rome et dans les provinces à l'imitation de Rome, l'ardeur des études littéraires eut pour résultat une véritable orgie de grec.

On sait qu'Horace se fit le législateur de cette invasion de la langue et du goût de la Grèce. Il réclama pour Varius, pour Virgile et pour lui-même le privilège accordé à Caton et à Ennius d'enrichir le latin de mots grecs, et il n'y mettait qu'une condition, c'est qu'ils fussent légèrement modifiés, *parce detorta*.

(1) Philostrate, *De Sophist.*, lib. I, *Vit. Dion.* miles.

(2) Strab., *Geograph.*, lib. IV. — Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. XLIII.

(3) S. August., *Confession.*, lib. V, cap. VIII.

(4) Gallia caesidicos docuit facunda britannos. — Juven., *Satir.*, XV, v. 3.

(5) Tacit., *Agricol.*, cap. XXI.

(6) Sidon. Apollin., *epist.*, lib. I, IV.

Nous avons montré que cette partie de ses conseils avait été étrangement méconnue, et que, dépassant de beaucoup la limite où Ennius et Caton s'étaient arrêtés, Cicéron, Virgile, Ovide, Catulle, Tite-Live, Pline surtout avaient introduit dans la langue latine environ trois mille mots grecs, ayant subi tout juste la modification de forme qu'entraîne la déclinaison romaine. Cicéron a beau se vanter d'avoir, le premier, donné des noms latins aux choses de la philosophie grecque, d'avoir dit *visio* pour *Φαντασία*, *comprehensio* pour *κατάληψις* (1), la vérité est, et le vocabulaire en fait foi, qu'aucun autre ne fit de plus amples emprunts à la langue grecque.

Nous avons déjà raconté, dans le *Chapitre deuxième* de ce livre, la passion avec laquelle la société romaine tout entière, hommes et femmes, s'était vouée, sous les empereurs de la maison de César, à l'usage quotidien et familier de la langue grecque; comment le grec était hautement considéré comme l'une des deux langues naturelles des Romains par les empereurs eux-mêmes (2), et comment Néron put plaider en grec devant Claude, pour les Iliens et les Rhodiens, ses Clients (3), au mépris des anciennes maximes du sénat, qui forçait la langue grecque à se taire devant la langue latine.

Ce fanatisme ne se refroidit pas dans la suite. Pline le jeune poussa jusqu'à une puérité dont il s'est fait l'historien naïf et convaincu l'imitation de la vaine et creuse déclamation des sophistes grecs, passant des journées à saisir la nuance euphonique d'une intonation, et cherchant avec ses amis un effet oratoire dans une élision ou dans un geste.

De Rome, la fièvre gagna la Province. Sous prétexte qu'ils étaient Phocéens d'origine, les Marseillais voulurent avoir des rhéteurs grecs, comme Thulé. Ils les eurent, et leur école rivalisa, dit Strabon, avec celle d'Athènes. Les armateurs furent donc en état de rédiger en dialecte attique, qu'on ne parlait plus nulle part, même au Pirée, un contrat à la grosse; mais c'était là un luxe individuel, qui, quoique de bon aloi, restait étranger aux nécessités de la vie réelle. Lorsque les Marseillais voulaient parler aux Albyces, leurs matelots, ils étaient bien obligés de recourir

(1) Cicér., *Academic.*, lib. II, cap. VI, XLVII.

(2) Le mot est de Claude; Sueton., *Claud.*, cap. XLII.

(3) *Ibid.*, *Nero*, cap. VII.

à la langue naturelle des montagnards de Riez, c'est-à-dire à un des antiques dialectes de la Provence.

Un passage de saint Jérôme, écrit vers l'an 388, ne laisse aucun doute à cet égard. Il explique la qualification de *Trilingues* donnée par Varron aux Marseillais, en disant qu'ils parlaient la langue grecque, la langue latine et la langue gauloise (1). Seulement, le latin ou le grec étaient la langue des lettrés; tandis que le gaulois était la langue du peuple et des matelots.

Il y eut un moment où, d'accord avec le bon sens, le patriotisme se révolta; le satyrique saisit ses lauières et flagella la folie romaine. « Quirites, s'écria-t-il, je ne puis plus supporter cette ville grecque;

*Non possum ferre, Quiritis,
Gæcam urbem.....* (2)

Mais rien ne répondait plus dans Rome à ce nom de Quirites, qui n'était plus qu'une ironique évocation des rudes et antiques guerriers de la Sabine. Tout était devenu grec, avec la langue, les mœurs, les vêtements, surtout les vices, dont Juvénal esquisse et dont Martial achève le hideux tableau.

C'était donc une langue obstinément et de plus en plus modelée sur le grec, c'est-à-dire absolument étrangère à la nature philologique des idiomes de l'Italie, de la Gaule et de l'Espagne que Rome répandait dans les provinces, à l'aide de ses écoles dont il nous reste à examiner l'organisation et à mesurer la force expansive.

Trois grandes lois, l'une de Valentinien I^{er}, sur le régime des étudiants à Rome; la seconde de Valens, portant création de l'enseignement public dans la Gaule; la troisième de Théodose le Jeune, organisant les écoles de Constantinople, suffirent à montrer, dans son plus grand élan comme dans son insuffisance, l'effort du gouvernement romain pour propager au dehors la langue latine littéraire et aulique ou officielle, comme nous disons aujourd'hui.

La loi de Valentinien est de l'année 370; elle indique les obligations auxquelles étaient soumis les étudiants de l'empire qui voulaient venir recevoir à Rome l'enseignement des lettres latines

(1) S. Hieron., *In Præfat. ad lib. II, In Epist. ad Galat.*

(2) Juen., *Satir. XV, v. 3.*

ou grecques, de la grammaire, de la rhétorique, de la philosophie ou du droit.

D'abord, Rome était comme Corinthe, il n'était pas permis à tout le monde d'y aller. L'étudiant qui voulait s'y rendre devait en solliciter l'autorisation du juge de sa province, qui lui délivrait une sorte de sauf-conduit, contenant le nom de sa famille, la date de sa naissance et une attestation sur ses bonnes mœurs. Arrivé à Rome, il devait se présenter à l'*Officium censuale*, où étaient inscrits les noms, les professions et l'adresse de tous les habitants.

Une fois reçu à Rome, l'étudiant déclarait le genre d'enseignement qu'il se proposait de suivre, et il était porté sur les registres de l'école qu'il avait choisie.

Il prenait alors l'engagement solennel de se bien conduire, d'éviter les mauvaises sociétés, de s'abstenir des lieux et des réunions deshonnêtes. S'il manquait à sa promesse, l'étudiant était fouetté publiquement, chassé de Rome, et renvoyé dans son pays. Rome se considérait donc, et c'était une noble pensée, comme la tutrice légale de la jeunesse des écoles, sur laquelle elle exerçait la vigilance et les droits de la famille. Ne recevant que des jeunes gens de bonnes mœurs constatées, elle ne voulait pas rendre des ignorants et des débauchés.

Les étudiants pouvaient rester à Rome jusqu'à vingt ans; mais à cet âge, il fallait que les études fussent complètement terminées, et lorsque la vingtième année était accomplie, les étudiants étaient inexorablement renvoyés.

Tous les ans, le préfet de la ville plaçait sous les yeux de l'empereur la liste de toute cette jeunesse qui arrivait au terme de ses études, afin que le prince, averti par le chiffre total et éclairé par les notes spéciales, connût le nombre et appréciait la valeur des jeunes gens qui pouvaient être appelés au service de l'État (1).

La loi de Valens sur l'enseignement dans la Gaule est de l'année 376. Elle se borne à prescrire l'établissement d'écoles dans les principales cités où il n'y en avait pas encore, notamment à Trèves, qui était le chef-lieu de la Gaule entière, à indiquer les spécialités de l'enseignement, et à fixer l'émolument des professeurs.

(1) Voir la loi de Valentinien I^{er} dans le *Code de Théodose*, lib. XIV, tit. IX, l. 1.

Chaque école devait avoir un grammairien latin et un grammairien grec, un rhéteur latin et un rhéteur grec, en tout quatre professeurs. Néanmoins la loi subordonne le choix du grammairien grec, à Trèves, à cette considération assez naturelle : « si l'on en trouve un capable ». Il semble que le rhéteur grec pour Trèves n'ait même pas laissé d'espoir, car la loi se borne à fixer l'émolument du rhéteur latin.

Cet émolument est fixé pour l'école de Trèves, à trente *annonas* pour le professeur de rhétorique ; à vingt *annonas* pour le professeur de grammaire latine, et à douze *annonas* pour le professeur de grammaire grecque, *si l'on en trouve un*.

L'*annone* représentait la valeur d'une certaine quantité de blé et d'huile, administrativement réglée dans l'empire, et jugée suffisante pour la nourriture journalière d'un homme.

Dans toutes les autres écoles de la Gaule, le traitement des professeurs était un peu moins élevé. Les rhéteurs ou professeurs de rhétorique recevaient vingt-quatre *annonas*, et les professeurs de grammaire douze (1).

C'est à cette loi que furent dues l'amélioration ou la réorganisation de plusieurs grandes écoles de la Gaule, principalement de celle de Trèves, où saint Jérôme acheva ses études ; de celle de Bordeaux, où s'illustra Ausone ; de celle de Toulouse, que n'étouffa point la domination des Visigoths.

La loi de Théodose le Jeune sur les écoles de Constantinople est de l'année 425 ; et elle donne une haute idée du prix que son auteur attachait à la création d'un enseignement sérieux dans la capitale de l'empire d'Orient.

Cette loi crée dix chaires de grammaire latine et dix chaires de grammaire grecque ; elle institue trois professeurs de rhétorique latine et cinq professeurs de rhétorique grecque, un professeur de philosophie et deux professeurs de droit.

Enfin, elle ordonne que chaque enseignement sera donné dans des salles séparées, afin d'éviter la confusion qu'amèneraient le mélange des langues et le bruit des divers cours (2).

Peut-être n'est-il pas sans utilité de placer à côté de cette loi celle que Valens avait déjà rendue en l'année 372, au sujet de la bibliothèque de Constantinople. Afin d'entretenir, de réparer ou

(1) *Cod. Theodos.*, lib. XIII, tit. III, l. 11.

(2) *Ibid.*, lib. XIV, tit. IX, l. 3.

de transcrire les manuscrits qui la composaient, Valens avait institué sept écrivains copistes, dont quatre grecs et trois latins (1).

On aura sans doute remarqué qu'aucun émolument n'est fixé pour les professeurs de l'école de Constantinople, ou pour les écrivains copistes de la bibliothèque; mais cette matière était réglée par un grand nombre de lois successives, ayant pour objet d'environner les professeurs et leurs familles d'immunités, de les exonérer d'une foule de charges publiques, et de leur assigner des traitements variables sur les revenus des villes, dont les sénats ou curies les choisissaient et les pensionnaient.

Il serait long et superflu d'analyser ces lois; nous nous bornerons à en mentionner trois de Constantin le Grand, des années 321, 326, et 333 (2); deux de Julien, de l'année 366 (3); une d'Honorius et de Théodose le Jeune, de l'année 414 (4).

Le gouvernement romain fit donc des efforts sérieux et constants pour répandre dans l'empire le goût et la connaissance des lettres latines; mais dans quel milieu fit-il en définitive pénétrer la langue de Rome? Dans ce milieu toujours restreint, alors encore plus qu'aujourd'hui, où la fortune suggère et permet la culture de l'intelligence. Quelle différence entre les écoles créées dans la Gaule par la loi de Valens et celles qui couvrent la France de nos jours! Qu'étaient les cinquante ou soixante maîtres de grammaire latine d'alors, auprès des milliers de maîtres qui l'enseignent aujourd'hui, sur tous les points du territoire, dans les établissements de l'État, des villes ou des particuliers?

Et cependant quelle est, même aujourd'hui, la proportion de ceux qui savent bien ou mal la langue latine, par rapport à ceux qui l'ignorent absolument? Cette proportion n'est pas d'un sur cent. Du temps de Valens, et pendant toute la durée de l'empire romain, c'est à peine si, avec les faibles moyens dont le gouvernement disposait, cette proportion pouvait être d'un sur mille. Encore faut-il observer que le latin n'était langue parlée qu'à Rome; partout ailleurs, et surtout dans les provinces éloignées, comme la Gaule ou l'Afrique, elle n'était que langue savante, usitée de lettré à lettré, mais inconnue aux masses

(1) *Cod. Theodos.*, lib. XIV, tit. IX, l. 2.

(2) *Ibid.*, lib. XIII, tit. III, l. 1, 2, 3.

(3) *Ibid.*, l. 4, 5.

(4) *Ibid.*, l. 16.

populaires, qui ne l'avaient pas apprise par de longues années d'étude. Lorsque Jérôme sortait de son cours de rhétorique à Trèves, il entendait parler autour de lui ce dialecte gaulois des Trévirs qu'il retrouva plus tard dans la Galatie ; et il est bien évident qu'en descendant de sa chaire aux écoles de Bordeaux, Ausone, rentré chez lui, parlait aquitain à cette jeune esclave qu'il a célébrée (1), et dont le nom patois était *Bissula*.

Ainsi, Rome seule et dans Rome la société riche, oisive, cultivée, étaient le milieu occupé par le latin littéraire comme langue parlée. Dans ce milieu il régnait à titre de langue usitée, courante, naturelle, et il s'y apprenait de lui-même, selon l'observation de Quintilien, parce qu'il était l'idiome de la famille, et que le père le parlait à la fois au forum et au foyer. Vienne donc une tourmente sociale qui emporte, en la dispersant de toutes parts, cette société aristocratique, polie, raffinée, et le théâtre de la langue latine disparaîtra. Il restera dans les écoles comme langue savante; ceux qui l'auront apprise s'en serviront pour lire les ouvrages classiques, pour composer des poèmes destinés aux érudits de tous les pays, pour écrire des lettres en prose à des amis, comme Sidoine, des lettres en vers comme Ausone, Paulin ou Fortunat; mais il aura péri pour toujours à titre de langue parlée.

Nous voici arrivés en effet à cette chute du latin littéraire comme langue parlée, question qui est à la fois l'une des plus importantes de l'histoire, et l'une de celles que l'histoire a résolues avec le moins de précision et de clarté.

On croit généralement que la langue latine a péri étouffée sous l'invasion des barbares, soit que ces barbares en aient directement interdit l'usage, soit qu'ils l'aient remplacée par la leur.

Rien n'est plus erroné que ces deux opinions.

D'abord, il est si peu exact que les gouvernements barbares aient cherché à étouffer la langue latine, qu'il n'en est pas un seul parmi eux qui ne l'ait immédiatement adoptée, et qui ne s'en soit constamment servi comme langue administrative et politique.

En quelle langue ont été rédigées les lois des Francs ripuaires ou Saliens, des Angles, des Saxons, des Bourguignons, des Lombards? En latin. En quelle langue est écrit l'édit de Théodoric,

(1) *Bissula, nomen teneræ rusticum puellæ... — Auson., Edyllia, VII.*

ou la loi des Ostrogoths? En latin. En quelle langue est écrit le code des Visigoths, promulgué à Aire sur l'Adour, en l'année 505? En latin. En quelle langue sont rédigées les lois civiles promulguées en Espagne par les Goths? En latin. Quelle langue employèrent pour correspondre avec tous les chefs de leur administration, Théodoric et ses successeurs, en Italie, Charlemagne et ses successeurs, en France? Les Capitulaires et la correspondance de Cassiodore répondent que ce fut encore en latin.

Les gouvernements barbares, loin d'avoir interdit l'usage du latin, l'ont au contraire autorisé et encouragé par leur exemple; ils l'ont conservé comme langue écrite et légale, et ce n'est pas leur faute si la nature des choses ne leur a pas permis de la maintenir comme langue parlée.

La seconde hypothèse, consistant à supposer que les gouvernements barbares auraient détruit le latin en l'étouffant sous leur propre langue, est renversée d'abord par ce premier fait, que ces gouvernements adoptèrent avec empressement et conservèrent toujours l'usage du latin; elle l'est ensuite par cet autre fait incontestable, qu'au bout de quelques générations les dialectes allemands parlés par les Francs, par les Bourguignons, par les Wisigoths, disparurent complètement dans la Gaule; que les idiomes des Lombards, des Ostrogoths disparurent aussi en Italie; et qu'au lieu de se substituer aux idiomes ambiants des nations soumises, les langues de la conquête s'éteignirent rapidement, sans laisser des traces visibles dans aucune des parties du monde romain envahi.

Il faut donc chercher ailleurs les causes de la chute du latin comme langue parlée, car il est toujours debout et vivant comme langue savante, et nous avons montré qu'il est propagé dans tous les pays chrétiens avec une ardeur, une constance et un succès que n'atteignit jamais le gouvernement de Rome impériale. Quoique le latin ne soit plus parlé nulle part depuis environ treize cents ans, le rayon de la latinité est mille fois plus étendu aujourd'hui que du temps d'Auguste, et il y a infiniment plus de latinistes lisant avec admiration les livres de Virgile, d'Horace, de Cicéron ou de Tite-Live, qu'à l'époque même où leurs auteurs les composèrent.

Les causes de la chute du latin littéraire, comme langue parlée, sont au nombre de deux : la première est sa nature grammaticale, qui faisait de lui une langue étrangère en Italie, exclu-

sivement confinée dans la société romaine; la seconde est la dispersion successive et la destruction finale de cette société, dispersion et destruction commencées par Alaric, qui prit Rome en 409, continuées par Genséric, qui la reprit et la pilla pendant quatorze jours, en 455, accomplies enfin par Totila, qui la reprit encore, la saccagea de nouveau et en fit un désert, en 547.

Il faut bien remarquer en effet qu'il est nécessaire de séparer, comme deux choses bien distinctes, Rome considérée comme siège de l'autorité souveraine, et Rome considérée comme théâtre de la langue latine parlée.

Lorsque Constantin transporta, en 330, le siège de l'empire romain à Constantinople, il diminua sans contredit l'influence morale de Rome; mais, loin de diminuer le champ de la latinité, il l'étendit. Les puissantes familles qui suivirent le gouvernement en Orient y apportèrent naturellement leur langue; et le latin fut dès lors parlé à Constantinople, au moins dans le cercle des éléments romains qui s'y étaient transplantés.

Ainsi, encore, lorsque Honorius enleva à Rome, en 404, le titre de capitale de l'empire d'Occident, et le donna à Ravenne, l'autorité morale de Rome diminua de nouveau; elle ne fut plus qu'un Duché, relevant de l'Exarchat; mais, même dans cette situation humiliée et dégradée, Rome conservait encore sa population riche, élégante, instruite, dont le latin était la langue traditionnelle, enracinée par l'usage.

Ainsi enfin, lorsque Odoacre mit fin à l'empire d'Occident et déposa Augustule, en 476, pour créer le royaume d'Italie, Rome ne fut plus, au point de vue administratif, qu'une ville italienne, comme Milan ou Florence; mais, au point de vue de sa langue propre, Rome restait toujours la seule ville de l'Occident où le latin fût naturellement et régulièrement usité.

Pour que le latin parlé s'éteignît il fallait donc que la société romaine qui le parlait disparût, car il cessait hors des murs de Rome d'être une langue nationale et usuelle.

C'était là le vice originel du latin littéraire; né de la grammaire et du vocabulaire de la Grèce, il était romain, non italien.

La première révolution qui emporterait les familles romaines emporterait donc fatalement aussi le latin, qui était la langue de ces familles et de la ville, non la langue des tribus rustiques, encore moins celle du Latium ou des autres provinces de l'Italie; et si Rome, préservée par le catholicisme, protégée par son nom

glorieux, voyait s'ouvrir devant elle des prospérités et des grandeurs nouvelles, ses futurs hôtes, de quelque partie de l'Italie ou du monde qu'ils vissent, devaient naturellement arriver avec leur langue; en un mot, Rome dévastée pouvait se repeupler; mais le latin, parti avec les familles primitives, et échoué avec elles sur tous les rivages, ne pouvait plus revenir.

Telle est en effet la fin que la fortune lui réservait.

Une vieille tradition, conservée dans le peuple, portait que Rome durerait onze cents ans. Cette tradition, constatée par Claudien et par Sidoine Apollinaire (1), fixait par conséquent la chute de Rome à l'année 347 de l'ère vulgaire, si elle se vérifiait à la lettre, ou vers le commencement du cinquième siècle, si elle se réalisait dans son esprit. La prédiction s'accomplit en effet; en l'année 410, la vieille Rome des enfants de la Louve cessa d'exister.

Le monde barbare s'y prit néanmoins à trois fois pour renverser Rome, comme s'il avait été aussi difficile de la détruire que de la fonder, et comme si la destinée avait hésité devant cette promesse de Virgile :

*His ego nec metas rerum, nec tempora pono;
Imperium sine fine dedi* (2).

Ce fut Alaric qui prit Rome le premier. Il y entra dans la nuit du 23 au 24 août de l'année 410, c'est-à-dire 1163 ans après sa fondation. Le pillage dura trois jours; Alaric sortit de la ville le sixième, sans laisser de garnison. Pour des barbares, les Goths se montrèrent cléments; chargés de dépouilles, ils laissèrent les habitants se disperser de toutes parts, ou se réfugier dans la vieille et primitive église de Saint-Pierre.

Tous les riches, tous ceux qui eurent les moyens matériels de se dérober aux atteintes des barbares, se hâtèrent de fuir. Ils se retirèrent en Toscane, dans les îles voisines, en Sicile, en Afrique, en Égypte, en Palestine. Saint Jérôme reçut dans son monastère de Jérusalem quelques-uns de ces illustres fugitifs, réduits à la mendicité.

Ceux qui s'étaient réfugiés dans les églises repeuplèrent un peu la ville, après le départ d'Alaric, qui s'en alla mourir à Cosenza.

(1) Claudian., *De Bell. getic.*, v. 266, 267. — Sidoine Apollin., *Carmin.*, II, v. 375.

(2) Virgil., *Æneid.*, I, v. 279, 280.

La chute de Rome eut en Orient un retentissement formidable et douloureux. Il est évident que c'était une civilisation qui tombait. Saint Jérôme, qui écrivait alors son traité sur Ézéchiel, consigna dans sa préface l'écho des gémissements dont l'explosion arrivait jusqu'à lui. En présence de tant de sénateurs, de tant de femmes illustres, tombés par l'infortune au niveau de leurs esclaves, il voyait le monde entier enseveli dans les ruines d'une seule ville, « *in unâ urbe, totus orbis interiit* (1); » c'était vrai pour la société antique que Rome seule résumait et représentait depuis la chute de la Grèce.

Mais lorsque, dans l'excès de sa douleur, le savant et saint docteur s'écriait : « Si Rome périt, que reste-t-il debout ? *quid salvum, si Roma perit* (2)? » il oubliait l'ordre d'idées nouveau dont il était l'un des plus glorieux panégyristes. Rome détruite, il restait le christianisme, c'est-à-dire l'avenir du monde ; il restait vous, ô Jérôme ! qui vivez déjà depuis près de quinze siècles dans la mémoire des hommes, c'est-à-dire plus que Rome elle-même n'avait vécu, et qui ne mourrez pas tant que les cœurs resteront ouverts au respect de la vertu et de l'éloquence.

Quarante-six ans s'écoulèrent ; Rome s'était un peu relevée de sa chute, lorsqu'un second coup, incomparablement plus terrible que le premier, vint l'abattre de nouveau.

L'impératrice Eudoxie, veuve de Valentinien III, avait été forcée d'épouser Maxime, meurtrier de son mari. Mêlant indiscrètement le sort de sa patrie à sa propre infortune, elle fit solliciter Genséric, roi des Vandales d'Afrique, de venir venger son injure. Le barbare accourut. Il entra dans Rome le 15 juin de l'année 455 ; mais il y avait encore à glaner fortement quarante-six ans après Alarie. Les Vandales pillèrent Rome pendant quatorze jours ; ils arrachèrent les portes de bronze et la toiture en bronze doré qui recouvrait l'immense coupole du panthéon d'Agrippa ; puis ils partirent, ajoutant à tout leur butin plusieurs milliers de captifs, choisis parmi les familles riches et illustres. Le plus illustre de tous était l'impératrice Eudoxie elle-même, avec ses deux filles. Elle avait été vengée, mais au prix de sa liberté et de celle de ses enfants.

Ce second désastre dépeupla encore la ville d'un grand nombre

(1) S. Hieron., *Ezechiel*, 1, *Præfat.*

(2) S. Hieron., *Epist.* XCI.

de familles romaines d'origine, qui y étaient restées pendant l'invasion d'Alaric, ou qui y étaient revenues après son départ ; cependant il est permis de croire que si cette épreuve avait été la dernière, Rome aurait conservé quelques éléments de sa société polie et lettrée ; mais l'heure du coup fatal n'était pas encore venue, et elle se fit même attendre jusqu'en 547, près d'un siècle.

Ce long espace de temps fut rempli par le règne d'Odoacre, roi des Hérules, qui mit fin à l'empire d'Occident, et par celui de Théodoric, roi des Goths, qui lui enleva le royaume d'Italie avec la vie ; mais ces événements et ces luttes n'altérèrent à aucun degré les conditions de la société romaine.

Donc, en l'année 547, dans la nuit du 16 au 17 décembre, Totila, roi des Ostrogoths, enleva Rome par surprise. Le pillage fut universel et horrible ; il ordonna à la population tout entière de quitter la ville, qu'il allait raser. Tous les habitants, pauvres ou riches, inconnus ou illustres, durent dire adieu à leurs foyers. On les dispersa dans la Campanie et dans la Calabre.

Au moment où la destruction totale de la ville allait commencer, une lettre de Bélisaire arrêta le roi barbare, qui se contenta de raser le tiers des murailles et de brûler le Capitole ; mais en partant, il laissa la ville complètement déserte. Cette solitude dura plus de quarante jours, pendant lesquels Rome se remplit des bêtes fauves descendues des forêts du Cimino et des montagnes de la Sabine.

Totila se retira devant Bélisaire, qui releva les murailles et les fit ce qu'on les voit encore aujourd'hui ; mais une intrigue de cour ayant fait rappeler Bélisaire, le roi des Ostrogoths entra de nouveau dans Rome en 549, cette fois en maître absolu ; et il le prouva bien en y amoncelant les ruines des palais et des temples, amas de nobles débris auxquels on arrache de temps en temps quelque trésor, et sur lesquels sont bâtis les principaux quartiers de la Rome moderne.

A partir de ce moment il n'y a plus rien de romain dans Rome, ou du moins rien qui appartienne à la vieille aristocratie des Quirites. Tout y devint italien, les habitants, les mœurs et la langue.

Du reste, il ne faudrait pas croire que les rois goths fussent systématiquement hostiles aux lettres, aux sciences ou aux arts dont Rome était le foyer. Ils avaient fait la guerre à l'or, non à la pensée. Sous le roi Athalaric, successeur de Théodoric, Cassio-

dore, son ministre, dut réchauffer la tiédeur du sénat, qui laissait dépérir les écoles. Il ne payait plus les professeurs du grand collège romain, et pourtant il n'y en avait plus que trois, un professeur de grammaire, un professeur de rhétorique et un professeur de droit, *Juris expositor* (1). Le ministre du roi goth rappelle au sénat que Rome avait dû sa gloire au culte des lettres, ce qui prouve qu'il l'avait oublié; et il lui ordonne de payer aux trois professeurs leur traitement, tous les six mois.

Au point où nous en sommes arrivés des vicissitudes de Rome, deux grands faits sont visiblement accomplis.

Premièrement, la société élégante, polie, lettrée de Rome a disparu, successivement dispersée dans tous les coins de l'empire par le vent des invasions. Plus de corporations savantes de pontifes, plus de forum aux nobles harangues, plus de bibliothèques enrichies par les manuscrits de la Grèce, plus de portiques hantés par les beaux esprits, plus d'écoles modelant la langue latine sur le type d'Athènes, plus de femmes s'étudiant avec langueur aux élégances de l'accent ionique. Peuplée des seuls habitants que pouvaient tenter et appeler ses ruines, c'est-à-dire de Sabins, de Marseilles, de Latins, d'Étrusques, mêlés aux faibles restes du même peuple et des esclaves abandonnés à eux-mêmes par les familles fugitives, Rome n'entendait plus résonner cette langue élégante, mais artificielle, que l'art des grammairiens et le goût de patriciens lui avaient faite, et qui était devenue un véritable dialecte grec, c'est-à-dire un idiome d'un génie étranger, isolé et perdu au milieu des dialectes nationaux de l'Italie.

Un poète anonyme de la fin du sixième siècle, dont les vers ont été retrouvés par Muratori dans les archives des chanoines de Modène, traçait ainsi le tableau de cette Rome nouvelle, dans laquelle il n'y avait plus de Romains :

« Fondée jadis par des mains illustres, aujourd'hui vaincue et captive, tu t'écroules misérablement. Depuis longtemps les nobles familles t'ont abandonnée; ton honneur et jusqu'à ton nom sont échus aux Grecs. Il n'est plus resté dans tes murs un seul des grands noms qui dirigeaient tes destinées, et ta population libre cultive les champs helléniques; tu as pour habitants une foule d'hommes vulgaires, venus de tous les coins du monde,

(1) Cassiodor., *Variar.*, lib. IX, *Epist.* XXI.

et tes maîtres sont des esclaves, servant d'autres esclaves (1). »

Cette disparition du latin parlé, éteint avec la société dont il était l'organe, livrait Rome aux hommes de langue et de race italiennes; l'unité philologique de l'Italie, brisée depuis Plaute, se trouvait rétablie : il n'y avait plus deux grammaires, ou deux règles du langage, l'une propre aux Romains, l'autre commune aux populations extérieures; ce n'était plus faire un barbarisme de parler à la manière des Latins; et désormais, dans l'Italie purgée d'éléments grecs, il n'y avait plus, langue ou nation, rien de barbare que les Goths.

Secondement, la chute politique de Rome avait brisé la chaîne qui rattachait à son char et les anciennes nationalités italiennes, comme les Ombriens, les Sabins, les Samnites, les Étrusques, les Cisalpins, et les grandes nationalités de la Gaule et de l'Espagne. La sève originelle de tous ces peuples, détournée par la conquête et employée depuis des siècles à alimenter la vie de Rome, devenait libre désormais, et sa chaleur féconde allait ranimer et constituer en existences indépendantes et séparées ces traditions assoupies, ces aspirations contenues, ces croyances comprimées, ces âmes captives, toutes ces grandeurs antiques, humiliées mais non brisées dans la servitude, et qui allaient reprendre leurs cours naturels, comme les fleuves qu'une perturbation a momentanément contenus ou détournés.

Avec l'usage de leur liberté, toutes ces nations allaient donc revivre de leur vie propre; et parmi tous les éléments de cette nouvelle existence, celui qui devait se manifester le plus nécessairement, le plus spontanément, c'étaient les langues locales, alors bannies presque toutes de la région des affaires publiques par la langue légale des dominateurs, c'est-à-dire par le latin.

Nous allons donc voir renaître, ou plutôt reflorir, car leur vie ne s'était jamais éteinte, ces antiques dialectes dont les monuments épigraphiques nous ont conservé les débris, et ils se glisseront peu à peu dans les actes des notaires, dans les donations aux églises, dans les concessions féodales, dans les chartes communales, jusqu'à ce que, plus hardis et cultivés à leur tour, ils s'étalent dans les poèmes.

Toutefois, un dernier obstacle les arrête encore : imitateurs

(1) Muratori, *Antiquit. italic. mediæ ævi*, t. II, *Dissertat.* XXI, p. 148.

des Romains, après en avoir été les spoliateurs, les barbares qui ont inondé la Gaule, l'Italie et l'Espagne, ont adopté le latin comme langue politique et administrative. Leur domination comprime donc encore la nationalité de ces grands pays, comme la langue légale qu'ils ont maintenue en comprime les idiomes; mais encore quelques années de souffrances et de captivité, et la grande et impérissable race gauloise va rentrer en possession de ses libres destinées.

Déjà la puissance des Goths dans la Gaule s'est écroulée sous les coups de Clovis, en 508, avec le royaume de Toulouse, fondé en 419, et tombant après une durée de 89 ans.

En Italie, les ravages de Totila étaient le prélude de la ruine de sa propre nation, car elle disparaissait huit ans après la prise de Rome, en 554, et après 61 ans de durée, devant les armes de Narsès.

Les Lombards, arrivés comme les Goths par les Alpes Juliennes, en 568, semblèrent prendre l'héritage des Goths; ils durèrent plus longtemps qu'eux, n'ayant cessé d'exister comme nation et comme gouvernement qu'en 773, après une domination de 205 ans, lorsque Charlemagne détruisit leur empire et emmena leur roi Didier prisonnier.

En Espagne, la puissance des barbares ne fut pas plus durable.

Le royaume des Suèves, arrivés en 408, avec l'invasion du Nord, s'éteignit après une durée de 75 ans, absorbé par la domination des Goths.

Celle-ci fut détruite à son tour par les Arabes en 712, après une durée de 293 ans, même en la comptant de la fondation du royaume de Toulouse, en 419.

En résumé, la Gaule était délivrée des Goths en 508; l'Italie, en 554; l'Espagne en 712. Plus tenaces, les Lombards disparaissaient néanmoins en 773. Avant la fin du huitième siècle, les trois grands peuples de race gauloise, sauf la partie de l'Espagne envahie par les Arabes, reprirent le cours de leurs traditions et de leurs destinées.

Emporté comme les flots d'une mer qui se retire, le latin laisse donc désormais à découvert toutes les langues populaires qu'il avait, non pas étouffées, mais voilées aux regards des lettrés.

Délivrées de cette oppression, et rentrées désormais dans les usages publics, ces langues vont commencer un travail intérieur

de reconstitution ; de nouvelles mœurs vont naître ; et, avec ces mœurs, ces langues locales chercheront et trouveront dans un ardent et vaste mouvement de renaissance un éclat que leur donneront les troubadours de la France, les jonglars de l'Espagne et les giullari de l'Italie.

CHAPITRE XII.

RENAISSANCE DES NATIONALITÉS ET DES LANGUES CELTIQUES. ON ÉCRIT DE NOUVEAU LES PATOIS.

La chute de l'Empire romain fait renaître les nationalités et les langues celtiques. — Ces langues sont employées dans la rédaction des actes. — *En Italie*, le plus ancien monument en patois est une charte corse de l'année 719. — Doutes de Muratori. — Discussion de cette charte. — Elle est authentique. — Les patois italiens deviennent d'un usage général à la fin du treizième siècle. — *En France*, le document patois développé le plus ancien, ce sont les serments de Strasbourg, de 842. — Fragments plus anciens encore. — Les serments de Strasbourg sont rédigés dans la langue des Trouvaires. — Examen et preuve. — Textes romans du dixième siècle. — Tableau des patois, du douzième au quatorzième siècle. — Patois du Rouergue, de Montpellier, de Manosque, de Brive, de Bordeaux, rive gauche, ou gascon; de Bordeaux, rive droite, ou gavache; patois lorrain, champenois, artésien, berrichon, français; patois d'Agen, de Périgueux, du Béarn, de la Gascogne. — *En Espagne*, les patois étaient en usage au dixième siècle; témoignage de Luitprand. — Les Goths, les Arabes, les Maures respectèrent ces patois. — A partir du treizième siècle, ils devinrent d'un usage général. — *En France*, au contraire, le latin et les patois furent employés simultanément. — Exemples de ce parallélisme jusqu'au seizième siècle. — Charles VIII est le premier qui bannit le latin des procédures. — Ordonnance de 1490. — Louis XII l'imite par l'ordonnance de 1512. — François I^{er} complète l'œuvre, par l'ordonnance de 1539. — Anecdotes à ce sujet. — Il reste à faire un dernier effort pour bannir l'usage du latin. — Charles IX en 1562, et Louis XIII en 1629, accomplissent cette réforme. — En cette année 1529, Corneille débutait, en faisant jouer *Mélite*.

Voilà donc l'Empire romain d'Occident tombé; et avec lui a été détruit le long vasselage auquel Rome avait soumis les nations celtiques de l'Italie, de l'Espagne et de la Gaule. Ces trois grands pays, désormais délivrés du joug, ranimés et redressés par le jet de leur sève naturelle, vont reprendre possession d'eux-mêmes, et recommencer le cours de leurs destinées en vertu des lois morales tirées de leur tradition et de leur génie.

Tout va se réveiller avec leur nationalité : les institutions, les mœurs et les langues.

Ce n'est pas que les langues nationales de la Gaule, de l'Espagne et de l'Italie eussent jamais disparu, ou même sommeillé. On

verra dans ce chapitre l'italien écrit en 719 ; l'andaloux, le catalan, le valencien, l'aragonais parlés en 790, et le français en 842. Le foyer domestique et les relations privées avaient conservé ces langues, vivantes et impérissables comme la famille elle-même ; mais le gouvernement romain les avait comme exilées de la société officielle, en les excluant des contrats écrits, réservés à la langue légale (1). Tout le monde parlait les langues vulgaires ; mais les contrats, les lois et les livres d'histoire ou de poésie composés par les lettrés se rédigeaient encore en langue latine.

Néanmoins, cet état de choses va changer. Le désordre produit par les excès des barbares avait ou détruit les écoles, ou troublé les études. Les hommes voués au savoir par leurs fonctions, les Évêques, les Abbés, les Comtes administrateurs n'étaient plus en état d'écrire régulièrement la langue latine. Un capitulaire de Charlemagne de l'année 805, pour obvier à cette grave irrégularité, qui menaçait de briser les liens de son vaste empire, en laissant tomber dans l'oubli la langue légale, ordonna aux Évêques, aux Abbés et aux Comtes, qui n'étaient plus en état d'écrire le latin, d'avoir près d'eux des notaires ou des scribes lettrés, capables de faire pénétrer partout les volontés du gouvernement, à l'aide de la langue traditionnelle, qui était au besoin traduite par la corporation des interprètes (2).

Il faut remarquer en effet qu'un grand État ne peut être administré qu'à l'aide d'une seule langue, partout comprise ou du moins partout expliquée. Un dialecte ne peut servir que dans la région où il est usité. Si Charlemagne n'avait pas conservé le latin, il eût été forcé d'adopter l'un des idiomes innombrables parlés par ses peuples, et cet idiome n'aurait eu qu'une valeur locale. Mille ans plus tard, au lieu de l'empire de Charlemagne, l'Assemblée constituante de 1789 n'avait à administrer que la France, dans toute l'étendue de laquelle la langue française n'était pas comprise. Reculant devant l'idée impraticable d'abolir les langues locales, elle jugea nécessaire d'ordonner, par décret du 14 janvier 1790, que ses décrets fussent traduits dans tous les patois du royaume.

(1) Nous avons vu que le *Digeste* et les *Institutes*, en donnant à la langue gauloise le caractère de langue légale, ne lui avaient néanmoins attribué que le domaine des *obligations verbales* et des *fidéicommiss*.

(2) Ut vitiosè non scribant, unusquisque Episcopus, et Abbas, et singuli Comites suum notarium habeant. *Capitul. reg. Franc.*, t. I, p. 421 ; Parisiis, 1677.

Donc, sous Charlemagne les dialectes populaires menaçaient d'envahir le gouvernement lui-même, puisque ni les Évêques, ni les Abbés, ni les Comtes, administrateurs et juges de l'Empire, n'étaient en état d'écrire en latin. La même recrudescence des patois se montrait en Espagne et en Angleterre, où le clergé n'entendait ou n'écrivait plus la langue latine (1), et les conciles ordonnaient la traduction des Écritures et des homélies en langue vulgaire, afin que les prédications religieuses fussent comprises des fidèles.

Mais si la langue latine, en attendant la lente restauration des études classiques, se trouve désormais réfugiée chez les notaires, le style des actes montre qu'elle n'y était pas en sûreté. Elle y fut envahie par les patois. Soit que les tabellions instruits fussent rares, soit que le morcellement de la propriété eût créé parmi les vendeurs et les acquéreurs des exigences inusitées pour la désignation exacte des objets vendus, on trouve dans les actes des appels fréquents aux patois pour l'indication des confronts, des parcelles ou des familles.

Encore bannis du texte des lois et des instruments légaux, les patois vont donc se faire jour dès le septième et le huitième siècle dans les détails accessoires des actes, en attendant qu'ils s'y étalent en maîtres; mais si l'officine des notaires leur échappe encore, la société leur appartient.

Au fur et à mesure que l'ordre s'était rétabli, le goût des études et des distractions délicates avait repris également son légitime empire. En délivrant les femmes du gynécée antique, le christianisme avait fait d'elles le centre et le charme de la famille, et leur avait attribué ainsi une influence qui réagit sur les lettres. Ne pouvant pas suivre les écoles des grammairiens et des rhéteurs, d'ailleurs fort rares, les femmes restèrent en général condamnées à ignorer le grec et le latin. De cette situation naquit la nécessité de composer pour elles des ouvrages en langue vulgaire, la seule qu'elles entendissent, pour les initier à l'intelligence des choses religieuses, morales, historiques et littéraires.

Désormais, les prêtres, les poètes, sous peine de n'être compris ni des femmes, ni des bourgeois, ni de la noblesse guerrière, vont donc tous prêcher ou écrire dans la langue de leur province.

(1) Mabillon expose, *De Re diplomatica*, lib. II, cap. I, cet état des choses, et cite les autorités qui l'établissent.

Une littérature nouvelle, jeune, ardente, pleine de sève, alimentée par les traditions de la chevalerie, par les délicatesses d'une galanterie contenue, va produire des sujets de poëme et des formes de poésie inconnus aux anciens.

L'histoire de cette renaissance et de cette expansion des dialectes celtiques en Italie, en Espagne, en France, comporte deux parties bien distinctes : celle de l'emploi de ces dialectes dans les actes publics et celle de leur culture. La première les montre adoptés dans les actes administratifs ou légaux et dans les chartes locales; la seconde les montre anoblis et glorifiés dans les œuvres des poètes.

Pendant cette seconde période, les dialectes formeront, par la traduction des Écritures et des chroniques latines, par la rédaction de la vie des Saints, par la composition des légendes galantes, par le récit des entreprises guerrières, le premier anneau de la chaîne qui unit les chants des Bardes gaulois aux créations de la poésie moderne.

Nous allons suivre les langues vulgaires dans l'une et l'autre de ces deux périodes bien distinctes; et ce chapitre va être consacré au premier emploi usuel des patois en Italie, en France et en Espagne.

Des trois grandes langues-sœurs parlées dans les pays celtiques, la langue italienne est celle qui fut employée la première, et cultivée la dernière. Ainsi, les notaires qui se sont servis les premiers de la langue vulgaire dans leurs actes sont italiens; mais les poètes qui ont fait les premiers des vers en patois sont limousins, normands, provençaux et catalans.

EMPLOI DES PATOIS EN ITALIE. — Le dialecte corse a l'honneur d'avoir fourni la pièce la plus ancienne en langue vulgaire dont l'histoire ait gardé le souvenir. Elle est datée de l'année 719, et par conséquent elle est de cent vingt-trois ans plus ancienne que les célèbres serments en langue romane prononcés à Strasbourg, par Louis le Germanique et ses vassaux, en l'année 842.

Cette pièce, textuellement rapportée par Muratori, est une plainte adressée à Messer Roland, comte de l'île de Corse, par Julien, abbé de l'île de Monte-Christo (1).

Avant de la produire, nous croyons nécessaire de la discuter. Après avoir rapporté intégralement la charte corse à sa date,

(1) Muratori, *Antiquit. italic. med. xvi*, t. II, dissert. 33, p. 1071.

Muratori, comme effrayé de son ancienneté, ajoute : « Qui croira que cette charte ait pu être écrite en langue vulgaire à une époque si reculée? » Le doute du savant italien est donc formel; mais on va voir qu'il a fourni lui-même plus de raisons et plus de faits qu'il n'en fallait pour établir l'authenticité de la pièce.

Mais d'abord, sur quelle base repose le doute exprimé par Muratori? La charte énonce-t-elle des faits contredits par l'histoire? — Non. Est-elle d'une époque incertaine? — Non, elle est datée dans le texte même. D'où vient donc le doute? hélas! il vient du préjugé classique; la charte est en langue vulgaire, et elle appartient à une époque où il est convenu, depuis deux siècles et demi, dans les académies, que les langues vulgaires, *nées de la corruption du latin*, n'existaient pas encore.

Comme la plupart des savants du dix-huitième siècle, Muratori respectait au moins d'un respect extérieur et officiel la doctrine qui fait sortir l'italien, l'espagnol et le français de la corruption de la langue latine. Dans sa XXXII^e dissertation, consacrée à l'étude des origines de la langue italienne, il considère cette doctrine comme *hors de controverse* (1).

Mais, après avoir rendu cet hommage au préjugé des écoles, son bon sens et son savoir se révoltent, et cette doctrine *hors de controverse*, il la renverse de fond en comble.

En effet, après avoir rappelé et résumé la doctrine qui fait dériver l'italien du latin corrompu, Muratori ajoute : « Mais comment, en quel temps, par quels moyens a-t-il pu se produire un changement si considérable dans la langue latine? Comment a-t-il pu se former une si grande variété de dialectes? il est loisible à ce sujet de former des conjectures et d'avoir des opinions; mais expliquer tout cela par des preuves certaines, *c'est ce qui ne se pourrait point* (2). »

Ainsi, cette même doctrine qu'il a d'abord déclarée être *hors de controverse*, Muratori avoue qu'elle serait hors d'état de soutenir l'épreuve de la raison et de l'histoire.

Abordant ensuite la possibilité qu'auraient eue les Romains de substituer leur langue à celle des peuples vaincus, il ajoute : « Est-ce que la soumission des peuples vaincus aurait suffi pour abolir et faire disparaître entièrement leurs langues traditionnelles?

(1) Muratori, *Antiquit. italic. med. ævi*, t. II, p. 989.

(2) *Ibid.*

Qui pourrait croire une pareille chose? *Quel est celui àuquel elle pourrait paraître aisée, ou seulement possible (1)?* »

On le voit, Muratori se refuse à reconnaître comme possible la théorie qui fait dériver de la corruption du latin nos langues vulgaires; et, poussé par les faits et par la logique, il arrive enfin à conclure nettement que les langues vulgaires ont une existence propre, antique et différente du latin. C'est une vérité qu'il exprime en ces termes :

« Je suis forcé de reconnaître qu'en remontant de *plus de mille ans en arrière*, il y avait en Italie une langue vulgaire différente du latin, et divisée en ces nombreux dialectes que nous y voyons encore (2) ».

Ainsi, après avoir adopté la doctrine de son temps par condescendance pour les sociétés savantes, Muratori la renverse par respect pour la vérité historique et pour lui-même; et non-seulement il croit que la langue italienne et ses nombreux dialectes existaient *plus de mille ans avant lui*, mais il croit encore que cette langue vulgaire était *différente de la langue latine*.

Quand il parlait ainsi, le savant italien s'appait donc par la base le doute qu'il avait exprimé sur la charte corse de l'an 719; car il écrivait son livre sur *les antiquités italiennes* à Modène, vers l'an 1770; et *plus de mille ans en arrière* le rejetaient précisément à la date de la charte contestée.

Si les dialectes de l'Italie existaient avant l'année 719, pourquoi un notaire de l'île de Corse n'aurait-il pas pu employer le sien? La probabilité de cet emploi est d'autant plus acceptable, que Muratori lui-même rapporte plusieurs chartes de ce temps contenant des phrases italiennes, et qu'il reconnaît pour telles.

Voici en effet sept chartes du huitième siècle, toutes datées, et contenant toutes des fragments écrits en patois italiens :

729. — Charte relative à la fondation d'un hospice à Lucques. On y lit : « *Of-fero et dono... in terra nostra ad Ronco de casale, quod dicitur Sindoni, in-pezza una recipiente modiolas...* (3). »

730. — Charte relative à une vente, où il est dit, au sujet des limites : « *... de uno latere corre via publica* (4) ». Ces mots *corre via publica*, dit Muratori, sont du pur italien.

(1) Murator., *Antiquit. italic. med.* xvi, t. II, p. 991.

(2) *Ibid.*, p. 1043.

(3) *Ibid.*, dissertat. IV, p. 129.

(4) *Ibid.*, dissertat. XXXII, p. 1031.

54. — Charte d'échange, portant ceci : «... *da parte ecclesia ipsa commutationem faciendum... et da parte Curtis domini Regis... de terre qui fuit de ipse case da turre qui sunt hic circa civitatem... recipiet ecclesia sancti Martini duas petias de terra in loco Roncho (1)* ».

772. — Charte de vente à l'Abbaye de Saint-Julien de Brescia. Il y est dit : «... *Ab uno latere da meridie,... ab alio latere da occidente (2)* ».

772. — Charte tirée du cartulaire du mont Cassin. On y lit : «... *In carpèno grosso, in rovere arsa, usque in alia rovere verde pertusata (3)* ».

777. — Charte de donation à l'église de Saint-Regule de Lucques : «... *Cedo a Deo omnipotenti et ad Ecclesia monasterii Sancti Reguli martyris... (4)* ».

782. — Charte de donation à une église de Lucques. On y lit : « *Nam da parte publica ab omni calumnia et compositionem absolutos esse direas, quia taliter inter nos convinet (5)*. »

Voilà donc sept chartes du huitième siècle qui prouvent clairement deux choses : d'abord que la langue vulgaire était parlée à cette époque sur le continent italien ; ensuite que les notaires inséraient dans leurs actes des mots et mêmes des phrases en patois, pour être entendus des parties, au moins sur les points délicats et importants des confrontations. Que l'emploi du patois dans les actes notariés se soit borné à de courts fragments, sur le continent italien, jusqu'au milieu du treizième siècle, cela est possible ; cependant nous avons cité au chapitre III de ce livre le passage de Gonzon, érudit italien du dixième siècle, lequel s'excuse envers le moine de Saint-Gall d'être un peu arrêté dans l'usage du latin par l'habitude qu'il avait contractée d'écrire *en langue vulgaire italienne* (6). Le témoignage est, comme on voit, précis et formel. Crescimbeni pense néanmoins que la langue italienne vulgaire ne commença à être écrite régulièrement que du temps de Frédéric I^{er}, empereur des Romains, élu en 1210, couronné en 1220, et mort en 1250, à l'âge de 57 ans. Il est certain qu'une lettre de l'année 1253, en dialecte de Pérouse, adressée par Arrigo Acatapane à Messere Rugiero de Bagnuolo, et dont nous citerons quelques lignes plus bas, passait, dit Muratori, pour le morceau de prose italienne le plus an-

(1) Murator., *Antiquit. italic. med. ævi*, t. II, dissertat. IV, p. 129.

(2) *Ibid.*, dissertat. V, p. 151.

(3) *Ibid.*, dissertat. XXXII, p. 1030.

(4) *Ibid.*, dissertat. XXXII, p. 1016.

(5) *Ibid.*, dissertat. I, p. 19.

(6) D. Martène, *Veter. scriptor. amplissim. collectio*, t. I, colon. 298, Paris, 1724.

cien (1); et l'histoire de Florence, écrite en langue vulgaire par Ricordano Malaspina, n'est que de l'année 1281 (2); mais l'état relativement florissant des études classiques sur la terre ferme pouvait y avoir entretenu le goût et l'usage officiel de la langue latine. Il n'en était pas de même dans les îles, en Sardaigne et en Corse, où nous voyons le patois employé largement dans les actes dès le dixième siècle et pendant le cours du douzième.

Ainsi, une charte de l'an 900, souscrite par Béranger, roi de Corse et de Sardaigne, porte : «... in loco ubi dicitur *Lo cavo, tutto lo suo circolo*, quomodo est *terminato et circumdato da ogni parte...* terras agrestes, ... *de piede in ficatella in Busso, et mette alle saline, et mette a sancta Juncta, et mette a Verde, et mette allo Livelli, et mette in via publica* (3). »

Ainsi encore, une charte de vente, souscrite en Corse, en l'année 936, porte ce qui suit : «... Domina Matella, comitissa, uxor de Domino Guglielmo, *lo quale habitabat locum ubi dicitur a Cocovello di lo plebajo di Ampogiano* (4). »

Jusqu'à cette époque, on trouve donc en Corse et en Sardaigne des chartes latines mêlées de langue vulgaire; mais, à partir du milieu du douzième siècle, on en trouve plusieurs qui sont complètement écrites en patois. Telles sont les deux suivantes :

1153. — Charte sarde en faveur du mont Cassin. On y lit : « *Ego Judice Gunnari di Laccon, ki faco custa carta cum boluntate de Deu, et de fuius meus Barasono Rege, et de sa muere Pretiosa de Florrubu...* pro remissione *dessos peccatos, meos et de parentes meos, et pro servitu bonu Kîspi in monte Cassino...* (5) ».

1170. — Charte sarde d'Albert, archevêque de Sardaigne, faisant remise de redevances au monastère du mont Cassin : « *Ego Albertu monachu archiepiscopu de Turres ki gla fhalo custa carta pro ca mi pregait su abbate de monte Casinu Domno Raynaldu pro indugere li sus census* (6) ».

On le voit, la langue vulgaire italienne, employée par fragments dans les chartes de la terre ferme dès les premières an-

(1) Murator., *Antiquit. ital. med. ævi*, dissertat. XXXII, p. 1048.

(2) Murator., *Res. italicar. scriptor.*, t. VIII, p. 879.

(3) Murator., *Antiquit. ital. med. ævi*, t. II, dissertat. XXXII, p. 1065.

(4) *Ibid.*, p. 1063.

(5) *Ibid.*, p. 1053. On remarquera dans cette charte l'emploi du mot *Fuius*, signifiant *Fils*, comme en langue étrusque, ce qui prouve encore une fois que l'étrusque n'était qu'un dialecte italien.

(6) Murator., *Ibid.*, p. 1051.

nées et pendant toute la durée du huitième siècle, se développe avec ampleur dans les chartes des îles de Corse et de Sardaigne dès la première année du neuvième, et s'y établit complètement pendant le onzième. Les exemples qui précèdent autorisent donc à considérer comme parfaitement authentique la charte corse de l'an 719, que nous avons annoncée. En effet, si dans deux chartes de Lucques de 729 et de 730 on trouve déjà des phrases en langue vulgaire, n'est-il pas naturel qu'à la même époque et dix ans près, c'est-à-dire en 719, un notaire corse, moins lettré que ceux des villes du continent, ait exclusivement employé la langue vulgaire pour la rédaction de ses actes, comme l'ont fait plus tard ses collègues du onzième siècle ?

Voici donc la charte de Monte Christo :

« Sia a tutte persone che legeranno et oderano questa charta : quando vene Messer l'abbate Giulio, abbate dell' Isola di Monte Christo, et Misser Placito abate di Sancto Stefano, et Sancto Benedicto di Venaco, dell' ordine di Monte Christo, coa li sua Frati, innanzi a Messer Rolando conte per la grazia di Dio, et signore di tutta l'Isola di Corsica, et innanzi a Messer Johann Legato in Corsica, et altri boni homini che vierano...

... Et questi dicti abbati diceano che tutta la possessione era propria delle Abadia; et questi abbati appresentaro sua charta diuanzi a Misser Rolando et a Miser lo Judice et a Misser lo Legato... (1) ».

Tel est le texte développé le plus ancien que puissent produire les langues romanes, car cette dénomination s'étendait aux idiomes vulgaires de l'Italie, tout comme à ceux de la Gaule et de l'Espagne (2).

A partir des premières années du treizième siècle, et par conséquent beaucoup plus tard qu'en France et en Espagne, la langue vulgaire devint d'un usage général en Italie. Voici les premières lignes de la lettre d'Arrigo Acatapane, de l'année 1253, dont nous avons parlé, et qui était conservée à Sienne :

(1) Murator., *Antiquit.*, t. II, dissert. XXXII, p. 1071. On remarquera les caractères extérieurs qui, à cette époque reculée, distinguaient déjà le dialecte ligurien de l'île de Sardaigne, du dialecte toscan de la Corse. Le dialecte sarde emploie les finales en *u* : *Deu, Servitu, bonu, episcopu, Florrubu* ; le dialecte corse emploie les finales en *o* : *Giulio, Sancto Benedicto di Venaco, Monte-Christo, Dio*. Il en est encore de même de notre temps.

(2) Les Italiens donnaient aussi le nom de langue romane à la langue vulgaire.

C'est ce que dit expressément Rolandini, dans le prologue de sa *Chronique sur la marche de Trévise*, en parlant des romans de chevalerie de son temps, écrits en langue romane rimée : « *Quod dirimatum vulgo dicimus, et romanum.* » — Murator., *Rer. italicar. scriptor.*, t. VIII, p. 158.

« *A voi Messere Rugiero da Bagnuolo per la grazia di Dio et di Domino Re Corrade, capitano del comune di Siena, Tuto Arrigo Acatapane vi sia va racomandando, Contio vi sia che io sono in Peroscia, etc...* (1) ».

Un peu plus tard, vers 1280, fut achevée l'histoire de Florence, écrite en langue vulgaire par Ricordano Malaspina; et dont le Prologue ou *Proemio* commence ainsi :

« *A onore e reverencia dello Iddio patre, da cui discende c'èl sommo bene, ed ad frutto e utilidade di tutti coloro che leggeriano, si degli alletterati comme de' laici. Accioche per motta antichitade abbiamo dimenticata alquante belle storie, e dile'tevoli, impercio i maestri Filosofi, cioe coloro che hanno fatte le storie o le compilarono...* (2) ».

En comparant les textes italiens qui précèdent, le lecteur constatera qu'ils avaient aux époques reculées auxquelles ils appartiennent les mêmes caractères extérieurs qui les distinguent aujourd'hui. Au huitième et au neuvième siècles comme de notre temps, l'idiome de la Sardaigne se rattachait aux dialectes de la Ligurie, et l'idiome de la Corse aux dialectes de la Toscane.

EMPLOI DES PATOIS EN FRANCE. — Si tous les écrits composés en langue gauloise s'étaient conservés, les plus anciens remonteraient au moins aux trente premières années du troisième siècle. Ce seraient les Fidéicommiss que l'empereur Alexandre Sévère, sur le conseil d'Ulpian, permit aux Gaulois de rédiger en leur langue, en vertu de la loi onzième, conservée au trente-deuxième livre du *Digeste*. Mais des monuments aussi antiques n'ont pu résister à l'épreuve du temps; et il faut descendre, pour trouver un texte en langue vulgaire un peu développé, jusqu'aux serments prononcés à Strasbourg, en 842, par Louis le Germanique et ses vassaux.

Ce n'est pas précisément qu'il n'existe des fragments encore plus anciens. Nous allons en citer un qui remonte à l'an 808, six ans avant la mort de Charlemagne, et même un autre, encore plus ancien d'un siècle et demi, et qui remonte à l'an 650 environ, sous Clovis II, fils de Dagobert I^{er}; mais ce ne sont que des fragments d'un et de deux mots, suffisants toutefois pour montrer que la grammaire de la langue était formée.

(1) Murator., *Antiquit. italic.*, t. II, dissertat. XXXII, p. 1048.

(2) Murator., *Rerum italicar. scriptor.*, t. VIII, p. 882; Milan, 1726. Ricordano Malaspina était contemporain de notre Joinville. La langue de l'historien de Florence est manifestement plus complètement formée que celle de l'historien de saint Louis, ce qui justifie cette observation de Bouhours, que la langue italienne a été faite avant la nôtre.

Le plus ancien de ces deux fragments se trouve dans une *Formule* de Marculfe, moine érudit du septième siècle, qui laissa deux livres de modèles d'actes de tous genres, trésor de renseignements pour la législation de cette époque. Les *Formules* sont dédiées à saint Landry, évêque de Paris, fondateur de l'hôtel-Dieu, ce qui leur donne la date certaine de 650. Le passage de Marculfe est ainsi conçu :

« *Sicut constat ante dicta villa, cum omni integritate sua ab ipso principe illo memorato, LUI fuisse concessa* (1). » — « Comme il est établi que le domaine susdit, avec toutes ses dépendances, LUI a été concédé par le prince déjà désigné. »

Ce pronom gaulois LUI, employé au datif pour le pronom latin *illi*, indique un état grammatical de la langue qui n'a pas changé depuis douze cents ans.

Le deuxième fragment, plus important encore, se trouve dans un diplôme de Charlemagne portant concession d'un domaine. Il est daté de l'année 808, et a été conservé par Muratori. Les désignations ou confronts y sont exprimés ainsi : «... *indè percurrente in LA Veggiola, ex alia vero parte DE LA Veggiola usque Castellione* (2). » Ce fragment résout affirmativement, au sujet de l'article *le, la, les*, une question décidée par le Père Bouhours dans le sens de la négative. Cet ingénieux et savant grammairien avait dit que l'article n'était pas encore en usage sous Charles le Chauve, et il alléguait comme preuve le serment de Louis le Germanique, dans lequel en effet l'article ne se trouve pas (3). On voit qu'en remontant de plus de mille ans en arrière, notre langue avait l'article, employé avec le mode de déclinaison usité aujourd'hui.

Plaçons enfin ici le fragment bien connu des litanies Carolines :

Redemptor mundi, TU LO *juva*.

Sancte Petre, TU LO *juva* (4).

Ce fragment serait même plus ancien que le précédent, car les litanies Carolines passent pour avoir été composées du temps du pape Adrien I^{er}, qui occupa le saint-siège de 772 à 795.

(1) Marculf., *Formul.*, lib. I, cap. XVII.

(2) Murator., *Antiquitat. italicar.*, t. II, p. 1014, colon. 2, *in fine*.

(3) Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 70; Amsterdam, 1671.

(4) Mabillon, *Vetera analecta*, p. 171, Paris, 1723, in-fol.

Arrivons maintenant au texte le plus considérable et le plus célèbre de nos antiquités philologiques; ce sont les serments de Louis, frère de Charles le Chauve, et de ses vassaux, prononcés en 814, et que nos lecteurs connaissent déjà. Ce texte a une valeur immense, qui a échappé à la philologie moderne, et qu'il faut mettre dans son jour avec les développements nécessaires.

Que représentent le serment de Louis le Germanique et celui de ses vassaux? Deux opinions ont été émises à ce sujet : l'une vers le milieu du seizième siècle, par Claude Fauchet; l'autre au commencement de ce siècle-ci, par l'école dont Raynouard et Roquefort sont les représentants les plus connus.

Claude Fauchet, étudiant la nature de la langue romane, et considérant que Louis, roi de Germanie, et ses vassaux allemands, s'adressant à Charles le Chauve, roi de France, et à ses vassaux français, s'étaient exprimés en langue romane, pour être compris d'eux, concluait que cette langue était l'idiome populaire parlé anciennement par les peuples situés entre la Meuse et la Loire (1).

Seulement, faute d'avoir fait une étude assez approfondie et comparée de l'idiome des serments, Fauchet le trouvait conforme aux dialectes de la Provence, du Languedoc et de la Catalogne, et il concluait de ce fait inexact que le parler du nord avait totalement changé depuis le neuvième siècle.

En résumé, selon Claude Fauchet, la langue des serments était l'idiome ancien des pays d'entre Meuse et Loire, idiome depuis lors disparu de ces contrées.

L'école de Roquefort et de Raynouard ne fit pas tant de façons pour apprécier le texte des serments. Elle dit que c'était *du roman à l'état de formation, c'est-à-dire du latin corrompu*.

Nous allons montrer que la première partie de l'opinion de Fauchet était vraie, c'est-à-dire que le texte des serments appartient en effet aux anciens idiomes des pays situés entre la Meuse et la Loire; mais avec cette rectification, que ces idiomes n'ont pas cessé d'être parlés en ces pays, pendant le moyen âge, comme Fauchet l'avait pensé; et qu'en définitive la langue des serments n'est pas autre chose, dans toutes ses parties caractéristiques, que la langue même des Trouvaires.

(1) Claude Fauchet, *Recueil de la langue et poésie française*, livre I, chap. IV.

C'est une vérité que va mettre dans tout son jour la comparaison, mot pour mot, du texte des serments avec les écrivains de la langue d'oïl jusqu'au treizième siècle. Nos lecteurs connaissent déjà ces textes; mais la démonstration à faire en exige la reproduction. Les voici :

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE.

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, dist di en avant. In quant Deus sauir et podir me dunat. Si saluara ieo. cist meon Fradre Karlo. et in adiudha et in cadhuna cosa. Sicum om per dreit son Fradra saluar dist. Ino quid il mi altresi fazet. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui meon uol cist meon fradre Karle in damno, sit. »

SERMENT DES VASSAUX DE LOUIS LE GERMANIQUE.

« Si Lodhuuigs sagrament que son fradre Karlo iurat conseruat. Et Karlus meos sendra de suo part non lo stanit. Si io returnar non lint pois. Ne io ne neuls cui eo returnar int pois. In nulla aiudha contra Lodunig nun li iu er ».

La démonstration à faire est très-importante, puisqu'il s'agit de prouver que la langue des Trouvaires était parlée et écrite dès le commencement du neuvième siècle. Nous espérons que le lecteur nous pardonnera les détails peut-être un peu arides dans lesquels il faut entrer, puisqu'il s'agit de faire voir que tous les mots des serments se trouvent dans les prosateurs et dans les poètes des quatre siècles suivants.

TEXTE DES
SERMENTS.

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE.

<i>Pro</i>	On trouve <i>pur amor Deu</i> , en dialecte normand, <i>Chronique</i> de Benoît, vers 11, 705. — <i>For cortine</i> , Marie de France, <i>lay de Gugemer</i> , v. 368.
<i>Deo</i>	On trouve <i>Deo</i> , — <i>Deo sa li voir</i> — Dieu sait la vérité, dans un poème du treizième siècle, édité par M. Guessard, sous le titre de <i>Macaire</i> , v. 502.
<i>Amur</i>	On trouve <i>amur</i> , en dialecte français, dans les <i>Livres des Rois</i> , édités par M. Le Roux de Lincy, pages 3, 9, 58; on lit <i>pur amur Diu</i> , Marie de France, <i>lay de Lanvol</i> , v. 516.
<i>El</i>	On trouve <i>e, et</i> , partout. <i>E si jo l'aim</i> , Marie de France, <i>lay d'Equitan</i> , v. 71.
<i>Pro Christian</i>	On trouve <i>crestiane loi</i> , en dialecte normand, dans le <i>Roman de Brut</i> , vers 13,433.
<i>Poblo,</i>	<i>Pople</i> se trouve dans les <i>Livres des Rois</i> , p. 41, 42.
<i>El</i>	Se trouve partout.
<i>Nostro</i>	Se trouve partout.
<i>Commun</i>	Se trouve partout.

TEXTE DES SERMENTS.	SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE.
<i>Salvament</i>	On lit : <i>ço est votre salvement</i> dans la <i>Chanson de Roland</i> , ch. II, p. 72. — On trouve encore <i>salvament</i> , dans un titre de 1226. Champoll. Figeac, <i>Recherches sur les patois</i> , pag. 162.
<i>D'ist</i>	Composé de la préposition <i>de</i> et du pronom <i>ist</i> , signifiant <i>ce</i> . — On trouve <i>ste</i> , avec le même sens, <i>Macaire</i> , vers 3,117, 3,260, 3,421, <i>est' amour</i> , Geoffroy Rudel.
<i>Di</i>	On trouve <i>di, jour</i> , <i>Livres des Rois</i> , p. 54, 145. — On lit <i>da cil jor en avant</i> , dans <i>Macaire</i> , vers 1,578.
<i>En avant</i>	On lit <i>en avant</i> , dans la <i>Chronique</i> de Benoît, vers 10,661, 10,702.
<i>In</i>	On lit <i>enz</i> pour <i>dans</i> , <i>enz la fosse des lions</i> , <i>Chanson de Roland</i> , ch. IV. p. 278. — On lit <i>in</i> pour <i>dans</i> , Marie de France, <i>lay de Gugemer</i> , v. 368.
<i>Quant Deus</i>	Se lit partout. On lit <i>Deus</i> dans les <i>Livres des Rois</i> , p. 41, 46. — <i>Chanson de Roland</i> , ch. I, p. 64. — <i>Graciel en seit Deus !</i>
<i>Savir</i>	On trouve <i>savirs</i> , <i>Chronique</i> de Benoît, vers 11,561; — et <i>saveir</i> , vers 10,302.
<i>Et podir Me</i>	On lit <i>poihers</i> , <i>pouvoirs</i> , <i>Chronique</i> de Benoît, vers 11,562. On lit <i>me</i> , <i>Livres des Rois</i> , page 48.
<i>Dunal, Dunat,</i>	On trouve <i>dunal</i> , <i>doune</i> , <i>Livres des Rois</i> , p. 2, 76. — <i>Dune le mei</i> , <i>Livres des Rois</i> , p. 83. — <i>Il li dunet</i> , <i>Chanson de Roland</i> , ch. III, p. 142.
<i>Si</i>	Avec sens affirmatif, <i>certainement</i> , se trouve dans Ville-Hardouin, an 1203, p. 175, édit. Petitot. — <i>Si sans de France</i> , Marie de France, <i>Épilog. des Fables</i> , v. 4.
<i>Salvara</i>	On trouve <i>salver</i> , <i>Livres des Rois</i> , p. 36; — et <i>la cité salvaras</i> , tu sauveras la cité, <i>ibid.</i> , p. 89.
<i>Ieo Meon</i>	On lit <i>io</i> , <i>Livres des Rois</i> , p. 5, 27, 31; — <i>jo</i> , <i>Chronique</i> de Benoît, vers 1,930; — enfin <i>jeo</i> , <i>ibid.</i> — <i>Jeo oï</i> , Marie de France, <i>lay de Gugemer</i> , v. 327.
<i>Cest Fradre</i>	On lit <i>cist</i> dans la <i>Chanson de Roland</i> . — <i>Cist notre Deus</i> , ch. IV, p. 244. — On y lit également <i>cest</i> : — <i>Doï cest jur en un meis</i> , ch. IV, p. 248.
<i>Karlo</i>	On trouve <i>Karlon</i> dans <i>Macaire</i> , vers 899. — <i>Carles</i> , <i>Chanson de Roland</i> , chant I, p. 16. — <i>Carlum</i> , <i>ibid.</i> , p. 20.
<i>Et In</i>	<i>Carle</i> , <i>ibid.</i> , ch. I, p. 80.
<i>Ajudha</i>	On trouve <i>Ajue</i> dans saint Bernard, sermon sur le <i>jor de l'aparicion</i> ; et <i>ajude</i> dans la <i>Chanson de Roland</i> , chant II, v. 669. On y trouve aussi le verbe <i>ajuder</i> , chant III, v. 597.
<i>Et In</i>	On lit <i>en</i> dans la <i>Chanson de Roland</i> ; — <i>cest jur en un meis</i> , ch. IV, p. 248.
<i>Caduna</i>	On lit <i>cascune</i> dans le <i>Roman de Brut</i> , vers 6,160. — <i>Caduna</i> est une forme languedocienne.

TEXTE DES
SERMENTS.

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE.

- Cosa* On trouve *cose*, dans Ville-Hardouin, p. 117, édit. Petitot; — et *cosa*, dans *Macaire*, vers 3,130. — *Neule cose*, *Cantique de Sainte Eulalie*, v. 9.
- Sicum* Ces deux mots, signifiant *de même que*, se trouvent textuellement dans le *Roman de Brut*, vers 8,789 et 8,992. — *Chronique de Benoît*, vers 11,567.
- Om* Signifiant *homme*, se trouve en sa même forme *Om*, dans la *Chronique de Benoît*, vers 11,543.
- Per*
- Dreil* Ce mot, signifiant *droit*, se trouve avec sa forme *Dreit*, *Livres des Rois*, p. 27; et *Chronique de Benoît*, vers 11,518. — On lit aussi dans la *Chanson âe Roland*, *nen a dreit*, *nen a tort*, ch. III, p. 204.
- Son* Est partout. — *Son talent*, Marie de France, *lay de Guemer*, v. 50.
- Fradra*
- Salvar* On trouve *salver*, dans les *Livres des Rois*, p. 36.
- Dist* Signifiant *doit*. — On lit *jo Dei*, *Chronique de Benoît*, vers 10,651.
- Ino* (1)
- Quid* Signifie *je pense*. — On lit *jo ne quit*, je ne pense pas, *Roman de Brut*, vers 542. — *Jeo quid*, je pense, *Chronique de Benoît*, vers 10,417.
- Il* Se trouve partout.
- Mi* On lit *mi*, *moi* dans Marie de France. — *Al mi! las*, *jeo sis occise*. *Lay de Guemer*, v. 108.
- Allresi* Veut dire *pareillement*. — On lit *allresi*, dans les *Livres des Rois*, p. 46. — *Roman de Brut*, 12,470; — et *Aulresi*, *Chronique de Benoît*, vers 11,399.
- Fazel.*
- Et* Dans le sens de *ferait*. — On lit *facel*, dans les *Livres des Rois*, p. 54. — *Facel à looir*, fesait à louer, *Livre de Job*, p. 1; édit. de Le Roux de Lincy. — On lit *facel* dans la *Chanson de Roland*, ch. II, p. 68.
- Ab* Signifie *avec*. — Cette forme a généralement disparu du nord.
- Ludher* On la retrouve dans le catalan. — *Ab llurs armes*, avec leurs armes, Bernard d'Esclot, p. 539, Panth. littér. Édit. Buchon.
- Nul* On trouve *nul*, *Livres des Rois*, p. 38; et *nuls*, dans la *Chanson de Roland*, ch. III, p. 134.
- Plaid* *Plaid*, signifiant entretien, réunion, est très-fréquent. Il est dans la *Chronique de Benoît*, vers 10,496, et dans la *Chanson de Roland*, ch. I, p. 20.
- Nunquam* Les dialectes gaulois avaient la forme *Uncha*, *Unches* prononcés *Onka*, *Onkes*, signifiant *jamais*. Ces mots sont

(1) Ce mot est très-nettement écrit ainsi dans le manuscrit : *Ino*. Cependant nous croyons qu'il faut le lire : ou : *In o*, en quoi; ou : *Juo*, je.

In o quid, signifiant en quoi je pense; — ou :

Juo quid, signifiant je pense. Sans l'une ou l'autre de ces corrections, la phrase n'a pas de sens.

TEXTE DES
SERMENTS.

SERMENT DE LOUIS LE GERMANIQUE.

- dans *Macaire*, vers 166, 2,718. — On lit *Unches* dans la *Chanson de Roland*, *unches nuls homs...*, ch. III, page 134.
- Prindrai* C'est le mot actuel *prendrai*.
- Qui* Se trouve partout. — *La barbe qui*, *Chanson de Roland*, ch. I, p. 6.
- Meon* *Vol* *Vouloir, volonté*. — On trouve *Mon voel*, dans le *Roman de Brut*, vers 11,833. — *Voil*, *Livres des Rois*, p. 42. *Chronique* de Benoît, vers 11,538.
- Cist* On trouve *Cist*, *Livres des Rois*, p. 1, 36. — *Chronique* de Benoît, vers 1,861, 2,041. — *Cist nostre Deu*, *Chanson de Roland*, ch. IV, v. 244.
- Meon* Se lit partout.
- Fradre* Se lit partout.
- In* On lit *en*, dans la *Chanson de Roland*, ch. IV, p. 248.
- Damno*
- Sit* On dit *seit*, dans le sens de *soit*, *Livres des Rois*, p. 262. — *Chronique* de Benoît.

SERMENT DES FEUDATAIRES DE LOUIS LE GERMANIQUE.

- Si* Se trouve partout.
- Loduvigs* On lit *Reis Louis* dans la *Chronique* de Benoît, vers 10,289.
- Sagrament*
- Que* *Que vos lo sucurez*, *Chanson de Roland*, ch. IV, v. 250.
- Son*
- Fradre*
- Carlo*
- Jurat* On lit dans la *Chanson de Roland*; — *La traisun jurat*, ch. I, p. 54.
- Conservat*
- Et*
- Karlus* On lit dans les romans rimés, *Karlun*, *Kartez*, *Charlon*.
- Meos*
- Sendra* *Sendra*, forme étrange et peut être altérée de *Seigneur*. La forme la plus rapprochée est *Seniner*, dans une *Épître farcie* de la St-Étienne, provenant de Saint-Guillem du Désert. — *Rev. des lang. rom.*, 1871, p. 138
- De* *des lang. rom.*, 1871, p. 138
- Suo* *Da sue mort...*, *Chanson de Roland*, ch. III, p. 200. — *La sue gent*, *ibid.*, p. 380.
- Part* On lit *de la meie part*, dans les *Livres des Rois*, p. 143. — *De male part*, *Chanson de Roland*, ch. III, v. 142.
- Non* Se trouve partout. *Non la pourret*, *Cantique de Sainte Eutalie*, v. 9.
- Lo* Se trouve dans la *Chanson de Roland*: — *que vos lo sucurrez*, ch. IV, p. 250.
- Stanit*, Signifiant *tient*. — On lit *tint* dans ce sens, dans le *Pèlerin Richard*, vers 464. — *Tenist*, Ville-Hardouin, p. 163, 197.

TEXTE DES
SERMENTS.

SERMENT DES FEUDATAIRES DE LOUIS LE GERMANIQUE.

- Si* Se trouve partout.
- Jo* On lit *jo* dans la *Chronique* de Benoît, vers 1,930. -- *Jo l'ai laisset, Chanson de Roland*, ch. II, v. 76.
- Returnar* On trouve *retourner*, dans le même sens, *Chronique* de Benoît, vers 8,821.
- Non* Se trouve partout.
- L'int* Signifiant *l'en*. — On lit *s'in estait*, *s'en était*, dans le *Roman de Brut*, vers 13,630. — *Alun ent, Livres des Rois*, p. 38. — *Menez ent vostre drue, Marie de France, lay de Gugemer*, v. 108.
- Pois*, Signifiant *puis*. — On lit *si jo pois*, *si je puis*, dans les *Livres des Rois*, p. 78.
- Ne* Se trouve partout.
- Jo,* Voir plus haut.
- Ne* Se trouve partout; voy. *Chronique* de Benoît, v. 2,081-2.
- Nuls* On lit *nuls*, dans les *Sermons de saint Bernard*, p. 532, édit. in-4° de Le Roux de Liney; — et *Chronique* de Benoît, vers 10,325. — *Nuls homs, Marie de France, lay de Gugemer*, v. 157.
- Cui* Signifiant *que, lequel*. — On lit « perverse gens entre *cui* vos luisiez ». *Livre de Job*, p. 1, et *de cui*, duquel, *ibidem*, p. 4.
- Eo* Signifie *là*. — On lit *o* avec ce sens dans la *Chanson de Roland*, ch. IV, 242. — *Si jo truis o*, *si je le trouve là*.
- Returnar* On lit *returna*, dans les *Livres des Rois*, p. 14.
- Int* Signifiant *en*. — On lit *alum ent*, allons-nous en, dans les *Livres des Rois*, p. 38.
- Pois*, Voir plus haut. — On lit *Pois-tu*, *peux-tu ?* dans les *Sermons de saint Bernard*, sermon V. — *Ne pois tenir, Chanson de Roland*, ch. II, v. 76.
- In* Se trouve partout; on lit *enz*, dans les *Livres des Rois*, page 132.
- Nulla* On lit *nule* dans la *Chronique* de Benoît, vers 2,112-11,543.
- Ajudha* Signifiant *aide*. — On lit *ajue* dans la *Chronique* de Benoît, vers 2,130; *Ajude*, dans la *Chanson de Roland*, ch. II, p. 669.
- Contra*
- Lodovigh*
- Nun* On lit *nun* dans les *Livres des Rois*, p. 35, 36.
- Li* Pour *à lui*. — On lit *li*, avec ce sens, *Chronique* de Benoît, vers 10,337; et dans *Ville-Hardouin*, p. 145.
- Ju* Pour *je*. — On lit « ce ke *ju oy* » ce que je vois, dans les *Sermons de saint Bernard*, p. 582.
- Er.* Signifiant *serai*. — On lit *iers*, *tu seras*, dans les *Livres des Rois*, p. 33. — On lit *ert*, *il sera*, dans *Macaire*, vers 161. — *Ville-Hardouin*, p. 111, 161.

C'est donc une vérité désormais acquise à la philologie, que

les deux serments de Louis le Germanique et de ses vassaux sont en langue d'*oïl*, et que leurs termes se retrouvent dans les dialectes du nord, qui servirent aux Trouvaires. Ceux qui compareront le *Cantique de sainte Eulalie* ou la traduction des *Livres des Rois* avec le texte des serments remarqueront que la différence n'est pas considérable.

Ce qui précède a mis en lumière deux faits importants.

D'abord, la langue des Trouvaires se parlait du temps de Charlemagne, puisque le texte des serments appartient incontestablement à cette langue ; et comme une langue ne se forme pas en quelques années, la trouver écrite à une époque, c'est une preuve qu'elle était usitée bien antérieurement.

D'un autre côté, la langue employée par les Trouvaires était évidemment la langue vulgaire, parlée par tout le monde dans les relations ordinaires de la vie, car ils n'écrivaient en cette langue que pour être entendus de tous (1).

Par conséquent, l'usage *écrit* de la langue vulgaire était indépendant de son usage *parlé* ; si bien que si le premier de ces deux usages a une date, le second n'en a pas.

C'était une chose difficile et lente à opérer que le changement des habitudes publiques au sujet de la langue. La domination politique de Rome avait maintenu pendant des siècles l'emploi légal du latin dans les actes de l'autorité. Toutes les lois étaient écrites en cette langue, que les souverains barbares avaient acceptée et maintenue dans la pratique de leur gouvernement. Toute la littérature accréditée et en renom dans l'ancien monde romain était en langue latine. Être lettré, c'était savoir, sinon parler couramment, au moins écrire à peu près cette langue.

Il fallait donc des nécessités sociales du premier ordre pour rompre ces habitudes plusieurs fois séculaires.

Telle fut la nécessité qui força le clergé à employer la langue vulgaire ou romane dans ses prédications, et dans la traduction des Écritures, pour mettre la religion à la portée des masses populaires illettrées.

(1) La pensée dominante des poètes qui écrivirent en langue vulgaire fut, en tout pays, d'être lus et compris de tout le monde.

L'un des poètes les plus anciens de l'Espagne, Dom Gonzalo de Berceo, commence ainsi son poème sur la mort de saint Laurent :

Quiero far la passion de samor sant Laurent,
En romanz, que la pueda saber toda la gent.

Telle va être aussi la nécessité qui forcera les Trouvaires à écrire en langue vulgaire les grands poèmes militaires, tels que *Roland*, le *Cid*, *Alexandre*, pour être lus par la noblesse, et les poésies galantes, telles que les *Chansons*, les *Sirventes*, les *Lays*, pour être entendus des dames.

Enfin, un troisième lecteur ne tardera pas à entrer en scène ; c'est le Bourgeois des communes, qui voudra être en état de comprendre le texte de ses franchises, et pour lequel il faudra par conséquent écrire ces franchises en sa langue, c'est-à-dire en patois de sa ville ou de son village.

La question se pose donc ainsi pour la France, comme elle s'est posée pour l'Italie, comme elle se posera pour l'Espagne : à quelle époque la langue vulgaire, parlée de tous temps, commença-t-elle à être régulièrement écrite ?

Les textes en prose les plus anciens sont du dixième siècle et en langue d'oïl ; les textes en vers les plus anciens sont du onzième siècle, et en langue d'oc.

Ces textes du dixième siècle sont au nombre de deux ; le premier, de l'an 940, est une charte d'Adalbéron I^{er}, évêque de Metz, conservée par Borel ; le second, de l'an 966, est l'épithaphe de Flooard, chanoine de Rheims, conservée par Mabillon.

Voici le texte de 940 :

« Bonvis sergens et feales enjoieti ; car pour cest que tu as esteis feales sus petites coses, je t'aususerai sus grandes coses, entre en la joie de ton signor (1). »

Voici le texte de 966 :

« Si tu veu de Rein savoir ly eveque,
 Lye le temporaire de Flodoon le saige.
 Il es mor du tam d'Odalry eveque,
 E fut d'Epernay né par parentaige.
 Vesquit caste clerc, bon moine, meilleu abbé,
 Et d'Agapit ly romain fut aubé.
 Par sen histoire maintes nouvelles sauras
 E en ille toute antiquité auras (2). »

(1) *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françaises, Préface, in fine.*

(2) Mabillon, *Act. SS. Ordin. S. Bened.*, Sect. V, p. 329. — L'abbé de la Rue a reproduit ce texte, *Ess. histor. sur les Bardes*, disc. prélim., p. 53. Raynouard, qui avait, comme on sait, ses raisons pour ne pas admettre les textes romans antérieurs à l'an mille, conteste l'authenticité de l'épithaphe de Flooard.

Son principal argument serait décisif, s'il était vrai. Agapet, dit-il, ne put pas

Si l'on compare ces deux textes à celui du poème sur Boèce, qui est aussi du dixième siècle, et dont nous avons donné un fragment dans un chapitre précédent, on ne trouvera guère entre eux que la différence qui résulte des dialectes.

Les textes en vers du onzième siècle sont nombreux et en langue d'oc. Ils appartiennent aux plus anciens Troubadours. A la tête de ceux dont les poésies sont parvenues jusqu'à nous se place Guillaume IX, comte de Poitiers et duc de Guyenne, qui prit part à la première croisade prêchée par Pierre l'Ermite, et à la prise de Jérusalem, en 1099. Avant de partir à la tête de ses chevaliers, Guillaume avait publié une très-belle pièce, dans laquelle il demande à Dieu et à ses Compagnons pardon de ses fautes.

Nous en extrayons les deux stances suivantes :

« Ainsi lais tot quant amar suelh,
Cavaleiria et orguelh,
E vauc m'en lay, ses tot destuelh,
On li peccador penran fi.

Merce quier a mon companho
S'anc li fi tort, que lo m'perdo;
E ieu prei Ne Jeshu del tro
E en romans e en lati (1). »

« Je laisse ici tout ce que j'aimais, mes chevaux de guerre et mon pouvoir de souverain; et je m'en vais, sans ces grandeurs, aux lieux où les péchés sont remis.

« Je requiers de vous mon pardon, ô mes compagnons, si jamais j'eus des torts envers vous; et j'adresse mes prières à Mon Seigneur Jésus-Christ, maître du tonnerre, et en langue vulgaire et en langue latine. »

A l'époque où nous sommes parvenus, la langue vulgaire s'est emparée du rôle qui, dans toute société, revient finalement aux langues nationales. Elle a reconquis sur le latin, au neuvième siècle, le domaine de l'enseignement religieux; au dixième, elle est

aubé, c'est-à-dire ordonner Flodoard comme prêtre, car Agapet ne fut élevé que plus tard au pontificat.

C'est une erreur matérielle. Agapet fut intronisé en 946, et Flodoard mourut 20 ans plus tard, en 966. Il put donc être *aubé* par ce pape, comme l'affirme l'inscription. Voy. le *Journal des Savants* de 1817, p. 290.

(1) Raynouard, *Choix de poésies origin. des Troubad.*, t. IV, p. 84. *Del tro*, du tonnerre. Le mot appartient aussi au catalan. On lit dans la *chronique* du roi En Jayme : « Vench gran tro del cel, e caegren tots en terra ». — *Capitol* II.

entrée dans celui de la tradition historique ; au onzième, elle envahit la poésie et pénètre même dans la législation. La Croix du Maine avait vu et signale un manuscrit dans lequel « Thomas de Coucy, seigneur dudit lieu, et qui florissait sous Henri I^{er}, vers 1060, avait écrit en vieux langage français la loi du Vervin au pays de Thierasche, contenant un formulaire de justice civile et criminelle (1) ».

Au douzième siècle, l'empire de la langue vulgaire en France devient donc universel, sauf la part que le latin conserva jusqu'aux premières années du seizième, et qui sera précisée plus loin.

Les communes du midi rédigent leurs chartes en leurs dialectes ; saint Bernard prêche en bourguignon la deuxième croisade ; et les Troubadours en Limousin, les Trouvaires en Normandie, impriment à notre poésie un mouvement qui entraîne avec lui dans son tourbillon l'Italie et l'Espagne.

C'est un tableau intéressant, instructif, et qui n'a point été tracé encore, que celui de l'ensemble des principaux dialectes de la France, tels qu'ils se révèlent du douzième au quatorzième siècles, depuis Manosque jusqu'à Bordeaux, et depuis Morlaas jusqu'à Valenciennes.

Les types les plus étranges et les plus divers s'y montrent avec les formes qui les caractérisent et les distinguent les uns des autres.

On y voit, au midi, le patois de Manosque à côté de celui de Marseille ; celui de Montpellier à côté de celui de Béziers ; celui de Prades du Rouergue à côté de celui de Saint-Antonin ; celui d'Agen à côté de celui de Bouglon ; celui de Bordeaux à côté du gavache de la Réole ; celui de Brives à côté de celui de Périgueux ; celui du Béarn à côté de celui de la Gascogne.

Au centre et au nord, on distingue, parmi les dialectes de langue d'oïl, le patois de la Champagne à côté de celui de la Picardie ; celui du Berry à côté de celui de l'Isle-de-France.

Deux raisons nous déterminent à tracer ce tableau.

La première, qui est une raison générale, est fondée sur l'intérêt que ce tableau offre à la philologie et à l'histoire, en montrant que depuis six ou sept siècles ces divers dialectes ont conservé à peu près intacte leur physionomie propre et nationale.

La seconde, qui est une raison spéciale, est la nécessité de

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, t. II, p. 433.

fournir un argument pour la solution d'une question importante, encore indécise, et qui viendra au chapitre suivant; cette question, c'est la nature de la langue employée par les Troubadours.

La critique est profondément divisée sur ce point. Les critiques français prétendent que la langue employée par les Troubadours est le provençal; les critiques espagnols prétendent que cette langue est le limousin.

La vérité est que la langue des Troubadours n'est ni la limousine, ni la provençale; et cette vérité ressortira nettement du tableau des patois provençaux et limousins, au douzième et au treizième siècle.

Deux méthodes pouvaient présider au tableau de nos patois; ils pouvaient être classés par régions ou par dates. Nous avons préféré l'ordre chronologique.

1113. — C'est un modeste bourg du Rouergue, nommé Prades, qui a eu l'honneur d'être le premier en France à posséder ses franchises municipales rédigées en sa propre langue. Elles lui furent accordées, en 1113, par les seigneurs Hector et Pons de Camboulas.

Voici un fragment de ce patois vénérable, qui a plus de sept siècles et demi :

«... El la villa de Pradis, home ne femena de las erodes enius, non y prendren « ni ly feren, ni ly queeyren ni son aver no ly tolren; ni far no lo faren ni defo-
« ras las crous home ni femena que sien en la villa, sia esta dehors, se per for-
« factura que faran aquez no no fazian... (1). »

1140. — Après les coutumes de Prades viennent, par rang d'ancienneté, celles de Saint-Antonin, accordées en 1140, par Izarn et Guillaume Jourdain.

En voici un passage :

«... Et asseguran tos los homes et las femenas de la villa Sant Antoni, que ia
« lor aver ni lor onor, se mudar se volio in altro loc, no lor tollam ni lor for-
« sam en nulla guia, si per neleit conogud que agoussu non o fafram (2). »

1187. — Si nous voulions épuiser la liste des chartes municipales les plus anciennes, il faudrait placer ici celle de Milhau,

(1) Champollion-Figeac, *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, page 11.

(2) *Ibid.*, p. 12.

conçédée en 1187 (1), et celle de Rhodéz, conçédée en 1201 (2); mais nous avons principalement en vue la comparaison des types des patois; et ceux de Rhodéz et de Milhau ne diffèrent pas essentiellement des deux types qui précèdent.

1196. — Ici doit prendre rang un fragment de la Coutume de Montpellier, relatif à la *Commune Clôture*.

Le voici :

En l'an de la Encarnacion de nostre Senhor M. C. LXXXXVI, el mes d'Otchoire. Ieu En Guilhem per la gracia de Dieu senhor de Monpeslier, senhers fils qui fui de Na Matheus la dugessa, promet e convenc a vos En P. de Conchas, R. Atbran, R. Lambert, Guilhem Peire, P. de la Porta, Hue Polverel, de Monbeliart, B. Gliciza, establitz aministradors de la vila de Monpeslier, et a totz los autres es devenidors aministradors de la vila de Monpeslier que en conseil nostre e coroguda estarai de tot lo negoci de tota la clauzura de Monpeslier de me mezeus et de totz aquels losquals aqui devon donar conoisseres, segon l'albiri e la conoguda vostra d'aqui destrenherai et destrenher ferai.

1204. — Il ne nous paraît pas inutile de joindre au texte qui précède l'article 95 de la charte constitutionnelle de Montpellier, octroyée en 1204 par Pierre d'Aragon.

L'article débute ainsi :

Establit es que prozomes lials de Monpeylier ab sagramen sian e'legustz, lical devon albirar ab sagramen los bens d'un cadaun, e manifestar quan cadaun deia donar e despandre en aquelas cauzas que seran obs el bastimen deis murs. Et aquestz podon mermar e creycher en sengles homes segon que ad els per bona fe sera veiyare, per la petiteza e per la grandeza de la riqueza d'un cadaun (3).

1206. — L'ordre chronologique appelle ici un fragment de la charte de Manosque, conçédée en 1206 par Guillaume, comte de Forcalquier, et rédigée en un dialecte commun aux Marches de la Savoie, dont Champollion-Figeac a donné un spécimen dans ses *Recherches sur le patois de l'Isère*, p. 162 et 163.

S'ils n'étaient prévenus du caractère spécial de ce dialecte, les philologues pourraient être entraînés à voir dans ce texte un mélange subreptice de français et de provençal.

Voici ce texte d'ailleurs remarquable :

En las figuras de las letras memoyre est lauzée, pour ce que san que se fait ne soyt oblyé. Et pour ce aux presens et advenir par se present escript a toutz soyt

(1) Champoll.-Figeac, *Docum. inédits sur l'hist. de France*, t. II, p. 21.

(2) *Ibid.*, p. 41.

(3) Extrait des originaux déposés aux archives de Montpellier, d'après la *Revue des langues romanes*. 2^e, 3^e et 4^e livraisons de 1871. — p. 93-104.

manifest que moy Guillierme par la grace de Dieu comte de Forcalquier, filz de monseigneur le comte Bertrand et de madame Jaucerand comlesse, non a monition, non a prieres de personne, mais de ma pure et prope bonne volunté et de pure couraige, par bon et loyal service et naturel fidelitat, lequel tontz temps en nos naturelz hommes miens et fizeaulz du Bore de Manoasca ay trouvé du temps que a regnar je commencis (1).

1207. — Après la charte de Manosque vient, par rang d'ancienneté, un jugement rendu en 1207 par les consuls de Brive. Voici la première moitié de ce document en bas limousin, postérieur d'environ dix ans aux premières poésies de Guillaume IX, comte de Poitiers :

A totz aqueus que veiran aquestas lettras, B. Lacalm, B. Rodas, G. Andreus et P. de Marcihac cossoll de la vila de Briva, salut et patz. Nos fazen assaber à totz per la tenor de las presentz lettras que cum plabtz fos entre la donna de la Raymondia et Matheu son filh d'una part, et En Donadeus borzés de Briva d'otra, sabrand que ladicha donna et sas diths filhs demandavo al dich borzés quel ten-gués lesgard à l'accord à la compositio que fa fachia entre los ben à X ans passats o plus per En P. Eymeric de Cosatge et per En Guilhem Blac ques mortz, eus-quals fo compromis aux ébats per ladicha donna per se et per sonditz filhs d'una part, et per laditz Donadeus d'otra, lhiquals manier feiro acta l'esgard segon que ladicha donna et so filhs paussavo en jugiamen devant Nos, sois assaber que l'olilh Borgés del claure la privadas que so entre la maiso deldith borzés et lo maiso Polmalés ab una cour que del fas devan ladicha privada del antheza d'un home de la testa de la soa maiso dacha la maiso deldith Polmalés en laqual cour el deu laisser vetz devas terra per loqual poques curar et delivrar ladichas priva-las quant se volria (2).

1214, 1227, 1242, 1244. — Ici vient se placer une série de textes courts mais précis, en gascon bordelais. Ils servent de titre et d'analyse à quatre chartes latines :

15 avril 1213. — « Asso es lo privilegi de la costuma per afranquir los vins deus Borgues de Bordeu. »

20 octobre 1227. — « Asso es la littera antreyada cum la vila Bougo que los Reys, enlhis la malatonta. »

17 juin 1242. — « Asso es lo privilegi de no servir au rey foras de la senhoria et de la diuceza de Bordales. »

(1) *Archives de Saint-Victor, Cartulaire de Manosque*, 2 bis, fol. 1. — Déposé aux archives des Bouches-du-Rhône, et obligeamment communiqué par l'archiviste, M. Louis Blancard. — Les lecteurs qui éprouveraient quelque hésitation sur l'authenticité de ce texte doivent, pour se rassurer sur ses formes françaises, se dire que les dialectes piémontais et savoyard sont beaucoup plus rapprochés du français que les dialectes de la Provence, de l'Isère et du Lyonnais.

(2) Extrait de l'original déposé aux *Archives de l'hôtel de ville de Brive*, dû à l'obligeante communication de M. Sol, secrétaire de M. le maire de la ville.

30 juin 1244. — « Assi ditz que los homes de Bordeu no deven seguir lo rey foras de la diuceza de Bordales (1). »

Ces textes appartiennent au dialecte gascon qui se parle à Bordeaux, sur la rive gauche de la Gironde. Sur la rive droite, et dans un territoire qui embrasse environ quarante communes situées dans les arrondissements de Libourne, de la Réole et de Marmande, il se parle un autre dialecte fort différent, qui n'est franchement ni de langue *d'oc*, ni de langue *d'oïl*, et qu'on appelle *gavache*. L'origine des populations qui parlent ce dialecte est un mystère. Une tradition locale, qui les fait venir de la Saintonge au quinzième siècle, est évidemment erronée ; car nous trouvons le *gavache* employé par les rois d'Angleterre, comme souverains de la Guyenne, dans des chartes portant la date de 1294.

Voici en effet un fragment d'une charte en *gavache*, du 1^{er} janvier 1294 :

« Edduard, por la gresia de Diu roy d'Anglaterra, senher d'Irlande e duc de Guaina, a tot seu qui sestés presents verront et oudiront, salus. Coma Esmon, nostre tres chers freire, nos ei feit à savoir que plantas son venuas que nostre senescaus e autres de nos gens de Guasconha aian feit plusors desobeissensas e plusors trespas au tres cher senher et cosin le roy de France et a ces ministres, la quela cosa nos despleit mut : nos volens et desirans que les choses soient adre-seies et amendcias a sa honor et a sa volenté... (2). »

1221. — Nous voici au moment où les chartes en langue *d'oïl* entrent dans notre histoire littéraire.

Dans un curieux et savant travail, publié à Lille en 1837, M. Le Glay, archiviste de la ville, signalait des actes ou chartes écrits en langue *d'oïl* et portant la date de 1200, de 1202, de 1219, et citait une charte de 1221, dans laquelle Jeanne, comtesse de Flandre, souscrivait certains engagements en faveur de la ville de Courtray. Cette pièce constituait à ses yeux le texte vulgaire le plus ancien (3).

Cependant, depuis l'époque où écrivait M. Le Glay, les *Archives*

(1) Chartes transcrites d'un recueil déposé aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux. — Champollion-Figeac, *Documents inédits*, t. II, *textes*, p. 4, 5, 6, 7, 8.

(2) *Ibid.*, p. 156. — M. Borel d'Hauterive, habile paléographe, qui a transcrit cette charte, a cru qu'elle était du français gâté par un copiste gascon. Il a été abusé par le dialecte *gavache*, qui touche au patois de la Saintonge, à celui du Périgord et à celui de la Gascogne, sans appartenir à aucun des trois.

(3) Le Glay, *Recherches sur les premiers actes publics rédigés en français*. — Lille, L. Danel, juin 1837, in-8°.

du Royaume ont fourni à M. Natalis de Wailly une charte en dialecte lorrain beaucoup plus ancienne. Elle est de l'an 1118, et portait le seel de Renaud, comte de Bar et de Mouzon.

Quoique le texte n'ait été conservé que dans un *vidimus* du quatorzième siècle, nous en donnerons le fragment suivant :

« Se Renauld quenz de Bar et de Monceons faez convesant a toz ceaux ki orrons et verrons ceez prezenz laistrez kuc cum suxz lescheoite kue maduenoie de per ma ante madame Mahauz monsigneur Walranz Redon sun mari se reclamoye a forz et volsit il a plains tenre se terre a tauz per li voloir et ordonnement... (1). »

C'est parmi les critiques les plus instruits une habitude ancienne, constante, et néanmoins erronée, de confondre sous le nom de *français* les divers dialectes de langue *d'oïl*, quoique le mot *français* ne doive être entendu que du dialecte spécial de l'*Ile-de-France* et de *Paris*.

Quoique cette question, digne d'un examen sérieux, doive se présenter dans le cours du chapitre suivant, nous placerons ici, à leur rang chronologique, quatre textes de langue *d'oïl*, dont un seul français, afin que lecteur soit préparé à la distinction nécessaire des dialectes.

Le premier, de 1123, est une charte en *champenois*, relative à l'abbaye d'Avenay.

Le second, de 1270, est une charte en *artésien*, relative à la ville de Béthune.

Le troisième, de 1261, est un extrait des coutumes de La Pérouse, en *berrichon*.

Le quatrième, aussi de 1261, est le serment prêté à saint Louis et à la reine Marguerite par l'Université de Paris, en *français*.

Dialecte champenois, d'après la charte d'Avenay :

«... Benals des Bains jura et dist que il vist gésir à Avenay le comte Thiebault, le père cestui conte qui or est. Ne set que il en randist, que il ne vit unques gésir à Avenay conte de Champaigne fors que la comtesse Blanche, et que ele en randi vint livres, et les paia Thomas de Saint-Remi, qui estoit lors prevost d'Esparnai (2). »

Dialecte artésien, d'après la charte de Béthune :

«... Comme nous, frère Jehans, dis abbés de Los, et li couvens de ce meisme

(1) Natalis de Wailly, *Éléments de Paléographie*, t. 2, part. 11, chap. I, p. 159, in-4°.

(2) Champollion Figeac, *Docum. inéd.*, t. I, p. 370.

liu, cuïssiemes et encor aiemes dedans le vile de Biethune sour le rivage une maison ki fu jadis Wistasse a le Barbe, lequele nous tenons a cinne sous de rente don seigneur de Biethune, et li eskevin et li communautés le vaussissent taillier et desissent k'èle fust taillavle, et nous denoïssiemes ceste chose (1). »

Dialecte du Berry, d'après la charte de La Pérouse :

« Tos homs de la Paerose qui devient ren a autre hom de cete ville, si ne le pot paer, doet vendre de la soes choses, par regard de Baele et des Cossors, a paer son dete; et si ne poet li vendre, cil cui il doet lo dete les doet acheter au regart do Baele ou de Cossors, et li deteurs les li doet ottroer o lor egard (2). »

Dialecte de Paris, ou véritable langue française, d'après le serment de l'Université :

« L'université des maîtres de Paris en ceux mêmes jour et an, c'est assavoir l'an de grace mil III^e soixante et ung, fist lire devant madame la royne cest escript, et promirent que les seremens desquels en icelluy est faicte mention ilz feront renouveler et jurer par les maîtres et escoliers, que ils garderont la paix de la ville en bonne foy à leur pouvoir de toutes gens, quant à toutes gens, tant clers comme laïcs (3). »

Revenons maintenant dans les dialectes de langue *d'oc* qui prennent leur place dans les actes publics pendant le cours du treizième et du quatorzième siècle. A leur tête est le dialecte d'Agen, très-différent du gascon, et très-rapproché des idiomes de Montauban et du Quercy, auxquels il confine,

1222. 1224. 1239. — Ce sont trois chartes en dialecte agenais.

Voici un fragment de la charte de 1239, qui est un accord et un traité d'alliance entre les villes d'Agen, de Condom, de Mézin, du Mas, de Marmande, du Port Sainte-Marie et de Pène.

« Li cossells d'Agen, e de Condom, e de Mezi, e del Mas, e de Marmanda, e del Port Santa-Maria, e de Pena, an facha entre lor, per ara et per tot temps, per lor e por todas las universitats de las prediehas ciutat, e bords, e vilas, aital composicio : que per tots temps sio bon amix, e se amo, e se hondro, et se defendo tugls e cadun en tots loes, e tota ira e tota rancura que fos o agues estad sa en reire entra lor o alcus de lor, es fenida o perdonada... (4). »

1229. — En même temps que les chartes d'Agen s'écrivaient les Statuts de la ville de Marseille. Voici, sous la date de 1229, le tarif des droits de mer que la ville prélevait sur les étrangers :

« Item, lo dich comun de Masselha deu penre lo ribaie, lo quale ribaie si deu

(1) Champollion-Figeac, *Docum. inéd.*, t. III, p. 155.

(2) Richebourg, *Coutumier général*, t. III, p. 1008.

(3) Champollion-Figeac, *Docum. inéd.*, t. II, p. 68.

(4) *Ibid.*, t. I, *textes*, p. 504.

penre dels homes estrantz, so es a saber aisso que denfra ayssi trobares escrich et es a entendre en ayssi que si alcun aura pagnat ribaie a l'intrar et pueys lors avers de que aura pagat volra traire de Masselha, far o pot sens alcuna dacita que non deu donar.

Aras vos farein entendre los avers que devon pagar ni con, ni en cal maniera era, ni cant. Car si alguns lintz ven el port de Masselha o venra et si a so que non non vuela descargar, non deu donar ripaie.

Home d'orde ni de religion et de temple et d'espital que aportaran avers el port de Masselha, el' descargaran que sia especialmentz agutz de lurz maizous, et que per negun semblan de mercaderia non lo porton, non devon donar algunas dacitas intrant ni eissent (1). »

Il ne manque plus au tableau de nos patois au moyen âge que ceux du Périgord et de la Gascogne.

1247. — En cette année fut commencé à Périgueux le livre des legs et charités laissés aux pauvres, au nom de saint Front.

En voici le début :

« E nom de den e de nostra dona stā Maria e de Mosenhor sen Fron fo aquest libres faichs de las laichas e que li pro home e las pros femnas avien laichatz ens temps qui eren passat e totz temps a deu et aus paubres a cui hom en fai la charitat en la vila del Pui sen Fron de Peregurs lo dia de pantacosta.

E fo certat vertadeiranien e servianien ab totz aqueus qui avien et tenien las chauzas e las heretatz en que la sobredicha charitatz. a. los cas. e los de vers que aquest libres di. En lan que la encarnacios de nostre senbor deu ihū Xrist era de m. e. cc. e. XL. e. VII. ans. que En Rotbtz Porta era maier de la sobredicha vila. E de la far daquesta charitat sobredicha eran baile B. Blanquetz. Helias darmanhac, etc....

Jō de Folera. 1. sestier de fromen per. en. Trenchaleo qui fo chavaliers pair den Bertran Jaufre lo chavalier de la Ciptat de Pegurs quil laichet a tos tēps a la charitat sobre la soa part de la desma de la parrofia sen peir de las que en Jō de Folera te quil ret (2). »

Quoique le patois du Béarn possède des monuments écrits bien antérieurs à ceux de la Gascogne proprement dite, nous l'avons réservé pour la fin de ce tableau, parce que le béarnais n'est en réalité qu'un sous-dialecte du gaseon.

Les Fors du Béarn remontent à la fin du onzième siècle, tandis que le plus ancien monument de la Gascogne, qui est la coutume de l'Isle d'Arbeyssan (aujourd'hui l'Isle de Noü), ne remonte qu'à l'année 1308.

(1) Archives de Marseille, *liber juris Massil.*, fol. IX. — Dü à l'obligeante communication de M. Louis Blancard, archiviste.

(2) Archives de la ville de Périgueux; *livre des rentes dues à l'Hôtel de ville*; obligeamment communiqué par M. Ferd. Villepelet, archiviste.

1150. — Voici un fragment des Fors de Béarn :

« En tout Bearn no avera que un péés et una mesura, qui seran los de Morlaas.

« En cascuna vila ont ha marcat, sia metuda en loc public, et que no se pusca estrema, una mieya cana de fer mesurada per paums; et en lo un cap, miey, ters et quuart de paum; et un coof de tres paums et miey, afin que promptamen se pusean veriffico las faussas mesuras, si sen y troba (1). »

1308. — Voici maintenant un fragment de la coutume de l'isle d'Arbeyssan :

« Suber percutio de man.

« *Item*, volo e ordenec lo dit seynhor que si negun habitant deu dit loc feriva ab puuh o ab la man un aute maliciosament, que sia puguít en XX. d. morlas. E si clamor n'es stada faite, que lo reu en mende lo damnatge au qui sera estat ferít, si pagar pot; e si non, que sia puguít deu cas a lesgart deu seynhor, segon que dessus es dit ne autreyat (2). »

Terminons par un extrait du *Livre vert* d'Auch, où se lit, sous la date du 6 novembre 1366, la proclamation suivante faite *tuba precedente* :

« De las partz deus senhos e des cosselhs manam e defenem que negune persone no mete ni no pusea mete ni fer mete per nulhe persone dedens la vhele d'Aux vin de defore las dit pertenesss d'Aux, e asso en pene de LXV s. morl. e perde lo dit vin.

« Encara mes mana hom que negun ni neguna persona no gause bene vin a canera en tolas las pertenessas de la dita vhele, en pena de perde lodit vin (3). »

Il résulte évidemment deux choses de ce qui précède.

D'abord, tous les grands dialectes de la France s'écrivent pendant les douzième et treizième siècles. Les uns servent à la rédaction des Coutumes; les autres à la composition de l'histoire et des livres de poésie. En 1210, Villehardoin écrit l'histoire de la quatrième croisade; en 1271, Joinville commence l'histoire de saint Louis; en 1293, Bernard le Trésorier continue l'histoire de la troisième croisade, commencée par Guillaume de Tyr; en 1283, Beaumanoir compose les coutumes de Clermont en Beauvoisis.

Ensuite, le dialecte de Paris, celui qui, seul, est le type véritable de la langue française, réalisait au treizième siècle, par sa

(1) Fors de Bearn, Richebourg, *Coutum. général*, t. IV, p. 1086.

(2) *Coutum. municip. du Gers*, recueillies par J. O. Bladé; Paris, Durand, 1861. — p. 239.

(3) Archives municip. d'Auch, A. A. I. *Livre vert*, f. XXXVII. v. — Dû à l'obligeante communication de M. Léon Couture, archiviste du département.

clarté, sa netteté, sa sobriété, son élégance, cette supériorité que lui reconnaissent les étrangers, et qui préparait déjà sa domination sur tous les autres dialectes de la Gaule. Il était donc, même en sa forme d'alors, digne et capable de prendre dans les lois et dans les actes publics le rôle encore réservé à la langue latine. Pourquoi n'en fut-il pas ainsi? Pourquoi, maître à peu près souverain dans l'histoire, dans la poésie, ne fut-il, pendant trois siècles encore, dans la rédaction des lois et dans les actes administratifs que le rival humilié de la langue latine?

C'est une question qui viendra clore ce chapitre, mais après que nous aurons montré combien les Espagnols surent régler avec bien plus de patriotisme et de sens pratique les destinées de leur langue nationale.

EMPLOI DES PATOIS EN ESPAGNE. — Les critiques espagnols n'ont pas échappé à l'action du préjugé littéraire des trois siècles derniers, qui fait dériver de la corruption du latin toutes les langues dites romanes. Ils l'ont même aggravé bien gratuitement, en pensant que la langue espagnole dérive à la fois du latin et du goth.

Trois faits indiscutables auraient dû néanmoins faire écarter cette théorie.

Le premier fait, c'est que la langue espagnole n'a ni la déclinaison avec des cas, ni la conjugaison avec des flexions, ni la syntaxe avec l'ordre inverse; et que de telles qualités excluent la paternité du latin et du goth, langues qui possèdent ces trois choses.

Le second fait, c'est que les Goths ne s'abstinrent pas seulement de l'idée d'imposer leur langue à l'Espagne; ils s'empressèrent, comme tous les autres peuples barbares, de conserver le latin, pour leur législation et pour leur administration, à titre de langue officielle.

Le troisième fait, c'est que dès l'année 950, l'histoire nous fait connaître que l'Espagne possédait déjà les principaux de ses dialectes actuels, l'andaloux, le valencien, le catalan, le castillan et le basque. C'est ce que déclare en propres termes la chronique de l'évêque Luitprand (1).

Ces trois faits indéniables proclament l'originalité de la langue espagnole.

Donc, comme dans toutes les autres provinces de l'Empire ro-

(1) Luitprand. *Ticin. Episcop. Cronicon.*, p. 372, édit. de 1610, in fol.

main, le latin avait été établi à titre de langue légale en Espagne, après la conquête. Lorsque les barbares envahirent ce pays, ils trouvèrent, comme en France et en Italie, le pouvoir politique, l'administration et la justice organisés et fonctionnant à l'aide de cette langue. Chose qui n'a pas été suffisamment remarquée, ces barbares, les Ostrogoths, les Hérules, les Lombards en Italie; les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths en France; les Goths, les Vandales, les Alains en Espagne, eurent la sagesse de ne pas toucher à cet ordre légal; et ils gouvernèrent les peuples conquis à l'aide de la langue latine, qui n'était au fond ni celle des gouvernés, ni celle des gouvernants, mais qui servait d'organe et d'expression dans la région des affaires.

Ainsi, les rois goths, jusqu'à leur chute; les Arabes et les Maures, jusqu'à leur expulsion, conservèrent en Espagne l'emploi du latin comme langue politique et administrative. Les lois édictées par les rois goths, rédigées en cette langue, révisées et codifiées par Isidore de Séville, pendant les premières années du septième siècle, sous le nom qu'elles portent encore de *Fueros-Juzgo*, furent traduites en castillan au plus tard sous le règne de saint Ferdinand, au commencement du treizième siècle; et quelques historiens espagnols veulent même que cette traduction soit plus ancienne (1).

A partir d'Alphonse le Sage, fils et successeur de saint Ferdinand, et qui monta sur le trône en 1252, les lois de Castille et d'Aragon furent écrites en langue vulgaire, *en romance*, comme disaient les Espagnols; et c'est lui qui acheva, en 1260, le recueil des lois connu sous le nom de *Leyes-Partidas*, rédigé en castillan, et divisé en sept livres. La codification en avait été commencée sous le règne précédent.

Ainsi, le règne du latin comme langue légale finit dans les royaumes d'Aragon et de Castille dès les premières années du treizième siècle. Les dialectes nationaux prirent sa place. Tous les historiens espagnols sont unanimes sur ce point. « En l'honneur de la langue castillane, dit Aldrete, Alphonse le Sage ordonna que l'Écriture sainte fut traduite en *romance*, c'est-à-dire en langue vulgaire; il en fut de même pour les lois des *Sept Parties*, pour les

(1) Aldrete, *Del origen y principio de la lengua castellana*, dit que la traduction des *Fueros-juzgo* « *estan en romance muy antiguo* »; — mais il ne la croit pas antérieure au treizième siècle, lib. II, cap. II, p. 37.

autres lois, ainsi que pour l'histoire générale de l'Espagne (1). »

Introduire d'autorité la langue vulgaire dans les tribunaux, où la procédure, née du droit canon, se mêlait intimement à des formules latines, eût été peut-être y introduire aussi un peu de confusion. Le roi Alphonse et ses successeurs laissèrent aux Cours l'option entre les deux langues.

Ainsi, redisons-le, le règne légal du latin finit en Castille sous Alphonse le Sage; mais ce n'est pas à dire que l'emploi de la langue vulgaire ne fût pas bien plus ancien en Espagne. Beuter cite une charte du roi Sanche le Grand et de la reine Urraque, de l'an 1000, écrite en aragonais (2); Oihenard rapporte une charte de Sanche IV, de l'an 1150, en navarrais (3); et Quintana cite une charte d'Alphonse VII, de l'an 1160, en castillan (4).

Les rois d'Aragon, souverains de la Catalogne et du royaume de Valence, étaient déjà entrés de leur côté dans la voie ouverte en Castille par Alphonse le Sage. Dès 1173, les décrets des souverains de ces pays étaient rédigés en langue vulgaire. Tel fut le décret d'Alfonse II, roi d'Aragon, concernant la trêve de Dieu (5). La coutume de Barcelone, qui est du treizième siècle, est en catalan. En 1240 fut commencée la rédaction et la codification des lois maritimes de la Catalogne, résumant les usages observés dans les villes commerçantes de la Méditerranée, de l'Adriatique, de l'Océan et de la Baltique, œuvre capitale, écrite en dialecte de Barcelone, et l'une de celles qui honorent le plus la mémoire du roi guerrier et lettré Don Jayme I^{er}. Le préambule de ce code commença ainsi :

« *Aquets son les bons stablimens e les bones costumes que son de fet de mar, etc.* (6). »

En résumé, le treizième siècle détruisit le règne légal du latin en Espagne; trois siècles avant l'époque où le ridicule amena sa chute parmi nous!

CONTINUATION DE L'EMPLOI DES PATOIS EN FRANCE. — La langue française proprement dite était aussi formée sous saint Louis que

(1) D. Bernardo Aldrete, *Del orig. y princip. de la lengua castellana*, lib. II, cap. I, p. 37.

(2) Pero Antonio Beuter, *Crónica general de España*, lib. II, cap. VII.

(3) Oihenart, *Notit. utriusque Vascon.*, lib. II, cap. II.

(4) Geronimo de Quintana, *Histor. de antigüeda. de Madrid*, lib. I, cap. LXIX.

(5) *Constitut. de catal.*, lib. X, tit. VIII, cap. I.

(6) Capmany, t. V, p. 1.

la langue castillane l'était sous Alphonse le Sage. Les *Établissements* sont aussi correctement écrits que *las Leyes Partidas*, et le style de Thibaut de Champagne vaut celui de Berceo. Le latin aurait donc pu être dépouillé de son rôle légal parmi nous à l'époque où il l'était en Espagne. Ce rôle traditionnel et prépondérant, il le conserva, mais en le partageant avec la langue française.

Ceux qui étudient notre histoire dans les documents originaux ont en effet sous les yeux cet étrange spectacle : lois, administration, justice, relations internationales, tout se fait indistinctement et simultanément à l'aide des deux langues ; et ce spectacle se maintient pendant trois siècles, jusqu'au règne de François I^{er}, inclusivement !

C'est en vain que saint Louis a écrit ses *Établissements* en français : c'est en vain qu'Étienne Boileaux, prévôt de Paris, a employé le dialecte de ses administrés pour la rédaction de son livre qui règle les métiers : le latin ne lâche jamais prise, et côtoie dans tous les actes publics la langue nationale.

S'agit-il de législation ? On voit Louis X, en 1315 ; Philippe VI, en 1339 ; Charles VII, en 1458 ; Louis XI, en 1461, confirmer en langue latine cette partie des lois de Normandie appelée *Charte aux Normands* (1).

S'agit-il d'administration ? Les ordonnances empruntent capricieusement les deux langues ; et, dans les questions que soulève l'occupation d'une partie de la France par les Anglais, on voit les rois de France traiter, en employant l'une et l'autre, depuis Philippe IV, en 1293 (2), jusqu'à Charles VII, en 1446 (3).

S'agit-il des arrêts du parlement de Paris lui-même, cet obstiné latiniste ? On trouve dans le recueil de ses sentences une assez notable quantité de requêtes ou de décisions en français (4).

S'agit-il enfin de relations internationales ? On trouve des dépêches écrites dans les deux langues, et cela jusqu'à François I^{er}, dont on lit, à la date du 15 novembre 1515 et du 11 février 1518, deux belles lettres latines à Léon X, où s'étale avec complaisance l'*esse videatur* du grand orateur romain (5).

(1) Richebourg, *Grand coutumier*, t. IV, p. 98, 9.

(2) *Olim*, publiés en 1842, t. II, p. 6.

(3) Champollion-Figeac, *Lettres de rois et reines*, etc., t. II.

(4) *Olim*, t. II, arrêts de 1279, 1281, 1286, 1292, 1301, 1310, 1312.

(5) *Négociat. du Levant sous François I^{er}*, publié par Charrière, t. I, page 16, 18, Paris, 1848, in-4°.

Cependant les lettres françaises avaient acquis un tel éclat dès la fin du quinzième siècle; des poètes comme Alain Chartier et Villon, des prosateurs comme Christine de Pisan et Philippe de Commines avaient donné une telle netteté et une telle distinction à la langue, que la conscience publique en réclamait l'emploi exclusif, surtout dans les matières où l'obscurité d'un latin bâtarde était redoutable.

Telles étaient les matières judiciaires et l'administration de la justice. Jusqu'alors les enquêtes civiles et les interrogatoires criminels s'écrivaient en latin, ce qui mettait les déposants hors d'état d'en contrôler l'exactitude.

Charles VIII prit l'initiative d'une réforme, et par son ordonnance de 1490 prescrivit l'emploi du français pour la rédaction des dépositions. Ce fut le premier coup porté à la domination légale du latin.

Louis XII porta le second; par l'article 47 de l'ordonnance de 1512, il commanda que les enquêtes et les informations se fissent en langage vulgaire, ce qui autorisait l'emploi de tous les dialectes provinciaux.

Le triomphe de la langue nationale sur la langue latine dans les questions de gouvernement était donc en voie de s'accomplir, lorsque François I^{er} l'acheva par son ordonnance datée de Villers-Cotterets, au mois d'août 1539.

C'est ici le lieu de rapporter deux anecdotes relatives à cet acte de François I^{er}, parce qu'elles témoignent de la part que l'opinion publique prenait à la question.

La première, racontée par François Hotman, et confirmée par Ménage, est relative aux formes ridicules que prenait le latin dans les arrêts du parlement. Un abbé de Vendôme, arrivant à la cour, dit au roi qu'il venait de perdre un procès, mais que le parlement lui avait donné une ample compensation, en lui faisant l'honneur de lui ôter ses bottes. Le roi s'étant récrié, l'abbé continua en disant qu'en effet l'arrêt de la Cour disait : « *Debotavimus et debotamus dictum abbatem* (1). »

Le roi rit beaucoup, disent les uns; il se mit fort en colère, disent les autres; mais le latin du parlement fut condamné (2).

(1) En style du Parlement, cela voulait dire tout simplement nous avons débouté et nous déboutons ledit abbé; mais ce latin était assez grotesque pour pouvoir être traduit par nous avons débotté et nous débottons.

(2) Hottoman, dans son *Monitoriale Mathagonis*. — Ménage, *Observat. sur la langue franç.*, p. 201; Paris, 1672.

La seconde anecdote est racontée par le célèbre Ramus, ou Pierre de La Ramée.

Il dit que le projet de François I^{er} de substituer le français au latin dans les plaidoiries s'étant répandu en province, le parlement de Provence envoya des députés au roi, pour réclamer le maintien des plaidoiries latines.

« Mais ce gentil esprit de roi, les délayans de mois en mois, et leur faisant entendre par son chancelier qu'il ne prenoit point plaisir d'ouïr parler en autre langue que la sienne, leur donna occasion d'apprendre soigneusement le français; puis, quelque temps après, ils exposèrent leur charge en langue française. Lors, ce fut une risée de ces orateurs qui étoient venus pour combattre la langue française, et néanmoins pour ce combat l'avoient apprise (1). »

C'est l'article XI de l'ordonnance de 1539 qui contient la réforme. Cet article appartient à l'histoire de la langue française; le voici :

« Et pour ce que telles choses (des obscurités) sont souventes fois sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrêts, nous voulons que dorénavant *tous arrêts*, ensemble *toutes autres procédures*, soit dans nos cours souveraines, ou autres subalternes et inférieures, soit de *registres*, *enquêtes*, *contrats*, *commissions*, *sentences*, *testamens*, soient prononcés, enregistrés, et délivrés aux parties en LANGAGE MATERNEL FRANÇOIS, et non autrement. »

Selon la juste remarque de Fontanon, l'emploi de ces mots *langage maternel françois* avait pour objet de substituer l'usage régulier et légal de la langue française à celui des dialectes locaux, autorisés par l'ordonnance de Louis XII, de 1512.

Mais c'est en vain que François I^{er} détrônait les patois. Ils conservaient encore leur autorité dans les coutumes locales; et la Constituante elle-même reconnut cette autorité le 14 juin 1790. lorsqu'elle ordonna que ses décrets seraient traduits en patois, pour devenir exécutoires dans les provinces.

Voilà donc la langue française en possession de tout le domaine légal jusqu'alors réservé au latin, à l'exception de deux recoins de ce vaste empire. Les Cours continuaient à mettre en latin les réponses sur requêtes, ainsi que la vérification des ordonnances et des lettres patentes; et les tribunaux ecclésiasti-

(1) Grammaire de Pierre de La Ramée, p. 61, 2, édit. de 1587.

ques conservaient cette langue dans leurs procédures et leurs jugements.

Charles IX réforma définitivement le premier de ces abus, par l'article 35 de l'ordonnance de 1562; et Louis XIII réforma le second, par l'article 7 de l'ordonnance de 1629.

Il était temps de faire régner le français en France. Malherbe venait de mourir; cette même année 1629, Corneille débutait en faisant jouer *Mélite*; et l'Académie française allait être fondée en 1635.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CULTURE DES PATOIS CELTIQUES ET FORMATION DES LANGUES LITTÉRAIRES. — L'ITALIEN, L'ESPAGNOL, LE FRANÇAIS.

Culture des langues vulgaires en France, en Italie et en Espagne. — Mode de formation des langues littéraires. — FRANCE. — Quels sont les plus anciens, des Troubadours ou des Trouvaires? — Question mal posée. — Il y a toujours eu des poètes en Gaule; mais les poésies les plus anciennes venues jusqu'à nous sont celles d'un troubadour, Guillaume IX, comte de Poitiers. — Celles de Wace, troubadour normand, sont postérieures. — Ils continuent les Bardes. — En quelle langue ont écrit les Troubadours? — Est-ce en provençal? — Est-ce en limousin? — Examen détaillé de cette question. — Ils ont écrit chacun dans la langue de son pays; mais avec des termes de convention et de mode littéraire, qui fit de leur langage un parler factice. — Sources des documents sur les Troubadours et sur les Trouvaires. — *Le Monje des isles d'or* et Claude Fauchet. — Caractère, rôle, influence des Troubadours. — Leurs protecteurs. — Leur hiérarchie. — Les Cours d'amour. — Leur nombre, leur résidence, leurs arrêts. — Dialectes divers employés par les Troubadours. — Exemples. — Expansion de la culture des langues d'oïl. — Fondation de l'Académie des Mainteneurs à Toulouse, en 1323. — Elle est la plus ancienne de l'Europe. — Son rôle. — Elle cultive la *Gaye science*, ou la poésie en langue vulgaire. — Les anciens poètes gaulois du midi se nommaient *Fellibres*, c'est-à-dire bons vivants. — Claude Fauchet a donné une liste de 127 Trouvaires, qui remplissent le douzième et le treizième siècle. — Leurs noms et leurs œuvres. — ITALIE. — Les premiers poètes italiens adoptèrent d'abord la langue des Troubadours. — Ils la quittèrent bientôt pour cultiver les dialectes de l'Italie. — Noms de tous ces poètes. — Les ouvrages de Dante font pencher la balance en faveur du dialecte de Florence. — Il devient la langue italienne. — Académie de Florence fondée en 1582. — ESPAGNE. — La langue des Troubadours fut adoptée par les poètes catalans, aragonais et valenciens. — Faveur immense dont jouit cette langue. — Académie de Barcelone, fondée en 1390. — La Castille se préserve de l'invasion de cette langue étrangère et factice. — Création de la littérature castillane. — Poème du *Cid*. — Bercé. — Lorenzo d'Astorga. — L'archiprêtre de Hita. — Alphonse le Sage. — Charles-Quint trouve la langue castillane toute formée, et il en fait la langue officielle de l'Espagne. — En FRANCE, la formation de la langue fut beaucoup plus longue. — Essai d'une académie au treizième siècle. — Académie fondée par Baif, au seizième. — Le perfectionnement de la langue commence à la renaissance, et dure un siècle et demi. — Lettrés qui y prennent part. — But qu'ils se proposent. — Triple pensée qui les guide. — Constitution du dialecte français. — Sa séparation d'avec les autres. — Froissard, Rabelais, Montaigne n'ont pas écrit en dialecte français. — Action des lettrés et de l'hôtel de Rambouillet. — Qualités constitutives de la langue française. — Elle leur doit son universalité, parce que seule elle les possède. — Elle survivrait à la nationalité.

Nous voici bien près du terme de notre carrière. Les dialectes celtiques, dont avaient usé pour les nécessités de leur vie intellectuelle les peuples de la Gaule, de l'Italie et de l'Espagne, et

qu'avait comme voilés aux yeux de l'histoire l'introduction de la langue latine dans les transactions publiques de ces peuples soumis aux Romains, les voilà rentrés en possession de leur rôle national, longtemps interrompu. Désormais, les Italiens, les Espagnols et les Français s'administrent à l'aide de leurs propres langues, comme avant la conquête romaine.

Mais ce n'est pas tout ; jusqu'ici, nous n'avons montré les dialectes qu'employés ; maintenant, il nous faut les montrer cultivés, luttant entre eux de correction et d'élégance, et faisant émerger de leur sein ces trois grandes langues littéraires, dialectes parvenus à la domination de leur pays, et qui se sont appelés l'italien, l'espagnol et le français.

Les nations modernes n'ont pas échappé non plus que la nation romaine à la nécessité d'adopter une langue unique pour s'administrer. Avant de s'assimiler les divers peuples italiens par la communication du titre et du droit de citoyens, les Romains laissèrent ces peuples user de leurs langues pour leurs affaires privées ou publiques (1). Il n'en a pas été autrement en Italie, en Espagne et en France. Le fractionnement philologique s'y est montré à côté du fractionnement politique, et, à l'exception de l'Italie, l'unité de langue n'est venue qu'avec l'unité de gouvernement.

Comment s'est opérée cette élection de la langue littéraire et légale ? Après quelle lutte, quels efforts, quelle péripétie de succès et de revers tous les dialectes d'Italie se sont-ils inclinés devant celui de Florence ; tous les dialectes d'Espagne devant celui de la nouvelle Castille ; tous ceux de France devant le dialecte de Paris ?

Cette royauté des langues n'a jamais été un pur effet du caprice de la fortune ; leur propre éclat y a puissamment contribué ; et nous allons trouver le secret de leur élévation dans l'histoire de leur culture.

Deux choses sont à noter dans l'histoire de ces dialectes : la conquête romaine n'en avait pas interrompu la culture ; et lorsque, après la chute de Rome, s'opéra la renaissance des lettres celtiques, c'est de la Gaule que partit l'impulsion.

Que la langue vulgaire ait été cultivée en Italie, en Espagne, dans la Gaule, même pendant la durée de la domination des Ro-

(1) C'est ce qui résulte clairement des médailles italiennes antérieures à la guerre sociale. Elles ont leur exergue en dialecte national, ombrien, osque ou étrusque. Il en est de même des médailles gauloises, avant la communication du droit de cité.

mains, c'est ce qui résulte clairement des faits que nous avons déjà signalés.

Il y avait à Rome même, sous Marc-Aurèle, des professeurs de langue vulgaire; Strabon constatait, du temps d'Auguste, la culture littéraire très-remarquable des Espagnols habitant l'Andalousie moderne. Enfin, sous Néron, Lucain félicitait les Bardes gaulois de l'éclat de leur poésie.

D'un autre côté, lorsque s'opéra le grand réveil national du neuvième et du dixième siècle, c'est la Gaule qui imprima l'élan aux lettres celtiques; et, en dehors de la traduction des Écritures et de la prédication religieuse qui se firent en prose, la culture proprement dite, obéissant à la loi qui s'observe chez tous les peuples, commença par la poésie.

Les plus anciens poètes gaulois dont les œuvres soient parvenues jusqu'à nous portaient, en langue d'oïl le nom de *Trouvaires*, en langue d'oc le nom de *Troubadours*. L'un et l'autre de ces deux noms voulait dire *inventeur, créateur*, comme en grec le nom de Ποιητής, *poète*. L'ancienne appellation de *Barde* avait disparu, quoique le mot *Barz* signifie toujours *poète et chanteur*, en dialecte bas-breton. Les Catalans, qui furent mêlés pendant deux siècles et demi à nos travaux littéraires, appelaient les poètes *Trobadors* et *Joglars*, et les pièces de vers *Trobas*; et pour désigner Alphonse II d'Aragon, qui fut poète, ils disaient « Lo reis d'Arago, aquel que *trobet* ». Les Italiens employaient le nom de *Giullari*, qui était l'équivalent de *Joglars*; mais ils ne s'en servaient que pour désigner les poètes d'ordre très-inférieur, qui allaient chanter et mimer leurs vers dans les carrefours, en les accompagnant du rebecq ou de la viole.

On a souvent soulevé et discuté la question de savoir quels étaient les plus anciens des Troubadours ou des Trouvaires.

En ces termes, la question est mal posée, par la raison qu'il y a toujours eu des poètes dans la Gaule, au nord comme au midi, et que par conséquent ils ne sont pas plus anciens les uns que les autres; mais si l'on demande quel est le plus ancien poète gaulois dont les vers soient parvenus jusqu'à nous; était-il *Troubadour* ou *Trouvaire*? à la question ainsi posée, il y a une réponse très-précise.

Le plus ancien poète gaulois dont nous ayons les vers est Guillaume IX, comte de Poitiers et duc de Guyenne, qui naquit le 20 octobre 1071 et mourut le 10 février 1127, et qui avait composé une grande partie de ses poésies avant de partir pour la pre-

mière croisade, laquelle eut lieu de 1096 à 1100. Le poëte avait donc vingt-cinq ans lorsqu'il se croisa. Guillaume a composé en langue limousine; et par conséquent le plus ancien poëte dont les œuvres soient parvenues jusqu'à nous était un Troubadour.

Le second poëte par ordre de date est Wace, auteur du roman de *Brut* et du roman de *Rou*, et qui ne publia ses poëmes qu'en 1155, plus d'un demi-siècle après les poésies de Guillaume de Poitiers. Wace composa en dialecte de Normandie, et par conséquent il était un Trouvaire.

Quoique ce soient là les deux poëtes gaulois les plus anciens dont nous ayons les œuvres, lesquelles ont déjà atteint l'âge respectable d'environ huit siècles, il ne faudrait pas croire que la poésie gauloise ait commencé avec eux. Bien d'autres poëtes les avaient précédés, dont les compositions se sont perdues. Le lecteur n'a pas oublié le tableau qu'Ammien Marcellin traçait, à la fin du quatrième siècle, de la culture des lettres gauloises, ni l'opinion du savant abbé de la Rue sur les travaux des Bardes, à la fin du sixième (1). Il l'appuyait sur des poëmes gaulois composés à la fin du sixième siècle en l'honneur d'Attila, et au sujet desquels il citait ce vers d'un poëte contemporain :

Celtica lingua probat te ex illa gente creatum (2).

Fortunat, évêque de Poitiers, qui écrivait pendant la seconde moitié de ce sixième siècle, ne laisse d'ailleurs aucun doute sur la culture des lettres gauloises à son époque, car il loue Caribert, roi lettré, de composer avec la même élégance en allemand, en latin et en gaulois; voici comment il s'exprime :

Cum sis progenitus clara de gente Sicamber,
 Floret in eloquio lingua latina tuo.
 Qualis es in propria docto sermone loquela;
 Qui nos romano vincis in eloquio (3).

La langue *latine* et la langue *romane* sont nettement désignées dans ces vers; et si quelque lecteur pouvait hésiter sur la distinction qui résulte de l'expression *lingua latina* et de l'expression *romano eloquio*, cette hésitation disparaîtrait devant le vers suivant, tiré d'un poëme composé vers l'an 860, en l'honneur de

(1) De la Rue, *Essai historiq. sur les Bardes*, disc. prélim., p. XIII.

(2) *De prima Attil. reg. Hunnor. in Gal'ias expeditione*; Lipsiæ, 1778, in-4°.

(3) Fortunat. *Miscellan.*, lib. VI, c. III, IV.

saint Adalhard, abbé de Corbie, par Paschase Robert. A la suite de la vie de saint Adalhard, mort en 826, l'auteur invite en ces termes les poètes gaulois à célébrer ses vertus :

« Rustica concelebret romana latinaque lingua (1). »

Ainsi, le témoignage d'Ammien Marcellin, à la fin du quatrième siècle, celui de Fortunat vers la fin du sixième, et celui de Paschase Robert vers la fin du neuvième, renouent la chaîne de la tradition littéraire qui unit les Bardes de Lucain au comte de Poitiers, lequel, ainsi qu'on l'a vu, écrivait aussi, comme le roi Caribert,

« E en romans e en lati ».

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que l'histoire mentionne même par leurs noms des Bardes dont les chants ne sont point parvenus jusqu'à nous. Tel est ce Taillefer qui à la bataille de Hastings, et par l'ordre de Guillaume, entonna la chanson de Roland (2).

Puisque les Troubadours occupent le premier rang dans l'ordre chronologique de nos poètes dont nous possédons les œuvres, c'est par eux qu'il convient de commencer l'histoire de la culture de nos dialectes. Toutefois, une question éminemment littéraire, question assez étrange et restée sans solution jusqu'ici, s'impose tout d'abord à ce sujet, et c'est celle-ci :

En quelle langue ont écrit les Troubadours ?

Si l'on écoute les critiques français ou italiens, les Troubadours ont écrit en langue provençale.

Si l'on écoute les critiques espagnols, Escolano, Antonio Sanchez et beaucoup d'autres, les Troubadours ont écrit en langue limousine.

Le moins lettré des lecteurs doit être frappé de la contradiction qui éclate dans ces deux doctrines ; car enfin il est impossible que les Troubadours aient écrit à la fois en provençal et en limousin, par la raison que ces deux dialectes sont fort différents l'un de l'autre.

D'un côté, il est inadmissible que Bertrand de Born, qui était de Hautefort, en Querey ; qu'Arnaud Daniel, qui était de Ribérac ; que Gaucelm Faydit, qui était d'Uzerche ; qu'Aymeric de Péguilain, qui était de Toulouse ; que Guiraut de Borneil, qui était d'Exeideuil ; que Marcabrus, qui était d'Auvillars, en Gascogne,

(1) *Act. S. S. Ordin. S. Bened.*, sect. IV, part. I, p. 340. — Paschase Robert mourut en 865.

(2) *Willielm. Malmesbur.*, lib. III.

aient pu écrire en langue provençale. Pour écrire en provençal, il faut le savoir, l'avoir longtemps parlé et entendu. Or le provençal est et a toujours été un dialecte parfaitement inconnu et incompris en Gascogne, en Périgord, en Limousin et en Quercy.

D'un autre côté, les mêmes raisons ne permettent pas de croire que Rambaud de Vaqueiras, Guillaume Adhémar, qui étaient de la Provence; que Geoffroy Rudel, qui était de la Savoie; que Giraud Riquier, qui était de Narbonne; que Guillaume de Capestany, qui était du Roussillon; que Ramon Vidal, qui était de la Catalogne; que Mossen Jordi et Mossen Febrer, qui étaient du royaume de Valence, aient pu écrire en langue du Limousin.

Cependant la doctrine et la tradition des critiques est formelle. En Catalogne, en Castille, on tient pour un fait indiscutable que la langue des Troubadours est le limousin. En France, depuis Le Grand d'Aussy jusqu'à Fauriel, on affirme comme doctrine hors de controverse que la langue des Troubadours est le provençal. Quant aux critiques italiens, Bembo résume leurs opinions en rappelant le prestige que la langue provençale avait acquis, à l'époque où brillaient les Troubadours: « Era per tutto il ponente la favella provenzale ne' tempi ne' quali elle fiori, in prezzo e in istima molta, e tra tutti gli altri idiomi di quelle parti di gran lunga primiera... (1) »

Il y a donc là, comme nous disions, un problème posé; il nous paraît nécessaire de le résoudre, et nous allons le faire en montrant que la langue des Troubadours n'était en réalité ni la provençale, ni la limousine.

Ce nom de provençale donné à la langue employée par les Troubadours provenait d'une habitude générale du moyen âge, consistant à employer indifféremment le mot *langue*, ou le mot *nation* pour désigner les habitants d'une province ou d'une configuration géographique. On disait d'un homme qu'il était de *langue normande* ou de *nation normande*. Dans cette direction d'idées, l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte était, quant à sa composition, divisé en huit nations ou en huit langues, qui étaient: Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon avec Valence, Catalogne et Navarre, Allemagne, Castille, Angleterre (2).

Provence était donc la première *nation* ou *langue* de l'ordre de

(1) Bembo, *le Prose*, t. I, lib. I, p. 46, 48.

(2) Pero Anton. Beuter, *Cronica general de España*, lib. II, p. 127; Valencia, 1604.

Saint-Jean de Jérusalem. Or, cette *langue* de Provence, géographiquement interprétée selon les règles de l'Ordre, comprenait la Provence proprement dite, le Languedoc, la Gascogne et la Guyenne; et cette dernière comprenait le Périgord, le Limousin et le Quercy (1).

Dans les habitudes de parler du moyen âge, surtout au nord de la France et à l'étranger, la langue provençale embrassait donc un grand nombre de dialectes méridionaux, d'ailleurs fort différents les uns des autres; et, pour les lettrés comme pour l'ordre de Malte, être de la *langue provençale*, c'était appartenir également à la Provence, au Languedoc, à la Gascogne, au Quercy, au Périgord ou au Limousin. C'est ainsi que dans les habitudes du dix-septième et du dix-huitième siècles, on donnait indifféremment le nom de Gascons aux Provençaux, aux Languedociens et aux Gascons eux-mêmes.

Voilà donc une première cause de la confusion qui a trompé la critique sur la langue employée par les Troubadours, et qui lui a fait croire que cette langue était la provençale. Il y en a une seconde, qui est exposée par le cardinal Bembo, lequel n'avait même peut-être pas le sentiment exact de toute la portée réelle de ses paroles.

Il est certain que pendant deux siècles la Cour et les grandes Maisons de Provence donnèrent aux Troubadours l'hospitalité la plus brillante. Les poètes périgourdins, limousins, gascons ou languedociens la recherchèrent avec empressement. De là naquit pour eux l'obligation d'apprendre autant que possible le provençal, et d'adopter les formes de composition mise en vogue par les poètes de la Provence.

C'est ce que Bembo constate en disant : « Chacun des poètes français, ou flamans, ou gascons, ou bourguignons, ou des autres nations, lorsqu'il voulait écrire, ou spécialement lorsqu'il voulait composer des vers, s'il ne pouvait pas le faire *en provençal*, le faisait du moins *à la provençale*... quantunque egli provenzale non posse, lo faceva provenzalmente (2). »

En résumé, la langue de tous les Troubadours ne pouvait pas être et ne fut pas réellement la langue provençale. On le verra plus clairement encore par des exemples; mais il convient de

(1) Fragment de Cazeneuve, dans les *Œuvres de P. Goudouli*, p. 47; Toulouse, 1843, Delboy.

(2) Bembo, *le Prose*, t. I, lib. I, p. 48.

montrer maintenant que cette langue ne fut pas non plus en réalité la langue du Limousin, quoi qu'en disent Raymon Vidal de Bézalu (1), dans son petit traité sur la composition poétique, et Gaspardo Escolano, dans son histoire de la ville et du royaume de Valence, où il s'exprime ainsi : « Cette langue limousine se parlait en Provence, dans toute la Guyenne et la France gothique ; et c'est celle qui se parle encore dans la principauté de Catalogne, dans le royaume de Valence, dans les îles de Majorque, de Minorque, d'Iviça et de Sardaigne (2). »

Quelque précis que soit le langage d'Escolano, le plus vulgaire bon sens s'oppose à ce qu'on le prenne à la lettre et dans un sens absolu. Les philologues et les voyageurs savent qu'il ne se parle aujourd'hui aucune langue commune en Catalogne, dans le royaume de Valence, en Sardaigne, en Provence et en Guyenne ; et qu'à toutes les époques le valencien, le catalan, le provençal, le sarde, le périgourdin ont été des idiomes assez éloignés l'un de l'autre pour qu'il fût absolument impossible de les confondre.

Il faut donc trouver une explication qui concilie avec la raison et avec l'histoire le récit d'Escolano, historien fort instruit et fort sensé. Cette explication est d'ailleurs très-simple ; la voici :

A l'époque où écrivait Escolano, c'est-à-dire à la fin du quinzième siècle, l'usage de la langue des Troubadours se maintenait encore parmi les poètes de la Catalogne, de l'Aragon et du royaume de Valence. L'un des plus célèbres poètes de l'Espagne, Mossen Ausias March, mort en 1461, avait, comme Jordi et Febrer, ses prédécesseurs, composé toutes ses poésies en cette langue des Troubadours, qu'on appelait en Espagne langue limousine, et elle était assez différente de la langue parlée par les Espagnols pour que ses ouvrages eussent dû être traduits en Castillan (3). L'Académie ou Consistoire de Barcelone, fondée en 1390, à l'imitation de l'Académie de Toulouse, avait popularisé la *Gaya Ciencia*, et répandu en Aragon, en Catalogne et dans le royaume de Valence l'usage de cette langue poétique étrangère, à laquelle la

(1) Le comté de Bézalu était dans le Lampourdan, sur la rivière Fluvia, *Art de vérif. les dates*, t. II, p. 332.

(2) Gaspardo Escolano, *Hist. de la ciudad y Reyno de Valencia*, lib. I, cap. XIV ; Valencia, 1610, in-fol.

(3) D. Thomas Antonio Sanchez, *Collecion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, t. I, p. 94, note 151 ; Madrid, 1779.

noblesse s'était, au témoignage de Zurita, initiée avec passion (1).

Escolano pouvait donc dire que la langue limousine était parlée en Espagne de son temps ; mais il faut ajouter qu'elle était parlée parmi les lettrés qui concouraient aux prix de l'Académie de Barcelonne ; et encore serait-il plus vrai de dire qu'elle était plutôt écrite que parlée.

Deux faits prouvent que cette langue limousine n'était point comprise en Espagne de la partie du public qui ne l'avait pas étudiée, et qui formait naturellement l'immense majorité.

Le premier de ces deux faits, c'est la nécessité où l'on fut de traduire les poésies d'Ausias Marc pour qu'elles fussent comprises en Castille ; le second est relatif à ce qui se passa à Valence en 1239, après la prise de la ville sur les Maures.

Lorsque Valence eut été prise, Jayme 1^{er}, roi d'Aragon, dit le conquérant, établit autour de la ville, sous la forme de colonies, une partie des soldats de l'armée qui l'avait secondé, et parmi lesquels il y avait des Catalans et des habitants de la Guyenne. Le roi ayant fait rédiger les coutumes de ces villages en catalan et en langue limousine, les Aragonais réclamèrent auprès d'Alphonse, et ils s'élevèrent surtout contre l'emploi de la langue limousine, *idiome barbare, obscur et inconnu des Espagnols* (2).

D'où venait donc cette langue limousine, familière aux poètes mais étrangère aux habitants de l'Espagne? comment et à quelle époque avait-elle été adoptée par les poètes catalans, aragonais et valenciens? Escolano répond lui-même très-clairement à cette question.

« Cette langue, dit-il, dut sa naissance et son nom à une cité de France qui s'appelle aujourd'hui Limoges et à une province qui s'appelle Limousin... Il est certain que ces *Limousins-Provençaux* furent les premiers qui composèrent des vers et des rimes...; ce sont eux qui furent les pères de la poésie vulgaire; ils inventèrent les octaves et les chansons. Plus tard, les Siciliens les prirent d'eux, par la communication qu'ils eurent avec les rois d'Aragon et avec les Français; et des Siciliens elle passa aux Italiens (3) ».

(1) Zurita. *Annal. de la corona de Aragon*, lib. X, cap. XLII, t. II, p. 393, 394.

(2) Quod plebiscita catalano adeoque lemovicensi sermone, barbaro et obscuro, minusque noto Hispanis... conscribi rex jusserat. — Bernard Gomez, *De Vita et rebus Jacobi I, regis Aragon.*, lib. XII, p. 488, in-fol., 1605.

(3) Gaspardo Escolano, *Hist. de la ciudad y regno de Valencia*, lib. I, cap. XIV; Valencia, 1610.

Ramon Vidal de Bezalu est plus clair encore; et nous allons citer textuellement ses paroles :

« Neguna parladura no es tant naturals ni tant drecha del nostre lingage con aquela de Proenza, o de Limosi, o de Saintonge, o d'Alvergna, o de Caerci. Per que ieu vos dic que quant ieu parlarai de Lemosis, que totas estas terras entendas et totas lor vezinas et totas que son entre ellas(1). »

C'est-à-dire : « Aucun parler n'est aussi naturel, aussi net que celui de la *Provence*, ou du Limousin, ou de la Saintonge, ou de l'Auvergne, ou du Querci. Mais lorsque je vous parle du *Limousin*, il faut entendre aussi tous ces autres pays, tous les pays voisins, et tous ceux qui se trouvent entre eux. »

Ainsi, l'appellation générale de langue *limousine* s'appliquait à tous les dialectes vulgaires du midi, depuis la Saintonge jusqu'à la Provence inclusivement; et comme tous ces dialectes étaient en réalité fort différents les uns des autres, les poètes qui les employaient ne pouvaient les rapprocher un peu et en faire un idiome à peu près commun qu'à l'aide d'une culture qui leur communiquait des expressions et des formes conventionnelles.

Guillaume Molinier, le lettré toulousain qui rédigea les statuts de la société des Mainteneurs, et qui codifia dans *las Leys d'Amors* les règles de la composition poétique, achève le tableau déjà plus qu'esquissé par Ramon Vidal de Bezalu, en précisant ainsi le caractère de la langue dite *limousine* : il trouvait ses substantifs plus correctement formés et ses verbes mieux déclinés; mais il la déclarait « remplie de mots *étrangers, vagues, défigurés, mal assis, motz estranhes, biaysshatz, trencatz e mal pauzats*, impropres à être employés dans le bon style (2) ».

On le voit, la langue limousine était un parler littéraire, poétique, de convention, adopté comme une mode par les lettrés; mais ce n'était pas une langue vulgaire, parlée par le peuple. On verra un peu plus loin que les poésies composées en cette langue artificielle n'employaient pas réellement les dialectes limousins, provençaux, languedociens, catalans, dans leur pureté, mais que chaque Troubadour, Joglar ou Fellibré appropriait autant que possible son parler natal aux formes consacrées par l'usage.

En résumé, la langue des Troubadours fut au fond limousine avec Bertrand de Born, languedocienne avec Aymery de Péguier.

(1) R. Vidal, *Las Rasos de Trobar*, p. 71; Paris, Guessard.

(2) *Las Leys d'Amors*, éditées par M. Gatiien Arnoult, t. II, p. 402.

lain, gasconne avec Marcabrus, provençale avec Ramband de Vaqueiras, catalane avec Guillaume de Capestany, valencienne avec Mossen Jordi, aragonaise avec Don Carlos, prince de Viane.

Il y a ainsi des engouements littéraires qui durent quelquefois et qui toujours passent, mais après avoir entraîné les esprits. Pendant la seconde moitié du treizième siècle, les lettrés de la Castille, de l'Andalousie et de l'Estramadure, séduits par l'éclat des poésies qui se publiaient en Galice et en Portugal, et parmi lesquelles brillaient au premier rang celles du roi Denis et de Johan Soarez de Payva, se mirent tout à coup à composer en portugais et en galicien, comme pouvaient le faire des poètes étrangers à ces deux dialectes. Le roi Alphonse le Sage donna lui-même l'exemple, par des cantiques en l'honneur de la Vierge (1); mais cet engouement passager n'eut pas de longues suites, fort heureusement pour la poésie Castillanne, qui retira le pied du terrain des chimères pour rentrer dans la vérité.

L'emploi de la langue factice, dite limousine, fut un fléau pour la littérature des pays qui l'acceptèrent, parce qu'elle les détourna de la culture de leur langue nationale, qui seule pouvait servir en chaque pays à créer des ouvrages durables.

Maintenant, avant d'examiner les travaux des Troubadours et des Trouvaires, disons quelques mots du caractère général de ces poètes, et du rôle qu'ils jouèrent dans la société du douzième et du treizième siècle.

Ce que nous savons sur les Trouvaires nous a été principalement transmis par Claude Fauchet, qui avait réuni des manuscrits rares et précieux contenant leurs poésies et quelques notices. Ce laborieux érudit dressa le catalogue, par ordre chronologique, de cent vingt-sept poètes de langue *d'oïl*, tous antérieurs à l'an 1300; et il réunit sur chacun d'eux de courts renseignements, généralement exacts (2).

Les documents relatifs aux Troubadours sont plus abondants et plus précis. Ils sont dus principalement à deux religieux, l'un du monastère de Saint-Honorat de Lérins, l'autre de l'abbaye de Montmajour, près d'Arles (3).

(1) Lettre du marquis de Santillane sur la poésie espagnole, dans D. Anton. Sanchez, *Coleccion de poesias*, etc., t. I, p. 57.

(2) Claude Fauchet, *De la langue et poésie française*, liv. II; Paris, 1610.

(3) Aux travaux de ces deux religieux, il faut ajouter ceux d'un moine de Montmajour, dit Don Ermantero; d'Hilaire et de Rostaing de Brignolo, moines de Saint-Victor de Marseille; et enfin d'un moine de l'abbaye du Toronet.

Le religieux du monastère de Lérins, connu dans l'histoire littéraire de la Provence sous le nom de *Monje des Isles d'or*, était Génois, de la famille de Cybo. Il vivait pendant la seconde moitié du quatorzième siècle, et mourut en 1408. Il avait groupé et recopié de sa main tout ce que ses recherches dans les archives du monastère lui avaient fait trouver des poésies des Troubadours.

Dans le siècle suivant, le religieux du monastère de Montmajour, nommé Hugues de Saint-Cézari, reprenant l'œuvre de son prédécesseur, avait augmenté le recueil de ces poésies, et réuni à part la vie des poètes, écrite par quelques-uns d'entre eux, en dialectes vulgaires de langue *d'oc* (1).

Enfin, pendant le seizième siècle, Jean de Nostre-Dame, procureur au parlement de Provence, plus connu sous le nom de Nostradamus, et frère du célèbre astrologue, traduisit en français des recueils du Monje des Isles d'or et du moine de Montmajour les vies de soixante seize Troubadours, sous le titre de vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux (2).

C'est dans ces biographies que se trouvent tous les traits propres à peindre le caractère et à expliquer le rôle des Trouvaires et des Troubadours.

On a écrit sur ces poètes, sur leur galanterie, sur leurs prouesses, sur leur misère, sur leur avidité, les choses les plus diverses et les plus contraires. Toutes ces choses sont vraies, et elles s'expliquent par ce fait qu'au moyen âge, comme toujours, il y a eu des poètes dans tous les rangs de la société et dans toutes les conditions de la vie.

Assurément, Guillaume IX, comte de Poitiers et duc de Guyenne; Thibault VII, comte de Champagne et roi de Navarre; Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, pouvaient revendiquer le titre de poètes, tout comme Guiraud de Borneil, Guilhem de Capestany ou Mareabus; mais Guilhem de Capestany n'était qu'un page; Guiraud de Borneil n'était qu'un chanteur, courant les châteaux; et le Gascon Mareabus, élevé par le seigneur d'Au-

(1) Rien ne surpasse le charme de ces biographies, composées par des lettrés du treizième siècle, en divers dialectes du midi.

Nous ne possédons de cette époque que des chartes, rédigées par des notaires. Les vies des Troubadours sont écrites en patois littéraire et charmant.

Il serait digne de l'Académie des Jeux Floraux ou de la société des Fellibres de donner au public le recueil original de ces biographies.

(2) Le livre de Jean de Nostre-Dame parut à Lyon en 1490, in-8°.

villars, révélait lui-même sa détresse par son surnom de *Pan-perdut*. Ils n'avaient donc pas l'existence, l'éclat, la grandeur des Troubadours ou des Trouvaires chevaliers ou souverains; et s'ils étaient tous égaux devant la poésie, ils ne l'étaient pas devant l'estime du monde.

Ainsi, la noblesse gauloise cultiva les lettres avec gloire. Nul Troubadour ne surpassa le comte de Poitiers, nul Trouvaire le comte de Champagne, nul Joglar le roi d'Aragon Alphonse II. A côté de ces maîtres de la poésie, des seigneurs, des chevaliers, de pauvres gentilshommes surent se faire par le talent un nom honoré dans les lettres. De ces derniers était aussi Gaubert Amiel, modeste gentilhomme de Gascogne, *paubré cavalliers*, dit son biographe, *e cortés, e bou d'armas, et sab trobar* (1).

Mais si la noblesse gauloise sut cultiver les lettres avec succès, elle sut aussi les protéger avec dignité, avec générosité et avec courtoisie. La cour des princes et les châteaux des seigneurs étaient le rendez-vous et la retraite ordinaire des Troubadours et des Trouvaires. Chaque grand seigneur avait au moins son poète; conformément à la tradition nationale rapportée par Athénée, qui dit que « les Celtes amenaient avec eux à la guerre des parasites, nommés Bardes, poètes qui chantaient les louanges de leurs protecteurs (2). » Dans ces châteaux de la puissante noblesse, les Troubadours étaient des hôtes accueillis, des lettrés honorés, quelquefois des tyrans domestiques, par l'influence que leur donnait leur renommée.

Leurs rangs, il faut pourtant le reconnaître, étaient fort mêlés; et le Troubadour Guiraud Riquier, de Narbonne, s'adressa au roi de Castille, Alphonse le Sage, zélé protecteur des lettres et poète élégant, pour introduire parmi les rimeurs une sorte d'hierarchie jugée nécessaire. Le roi accueillit la demande de Riquier; et, par une déclaration du mois de juin 1273, il régla ainsi la profession de Joglar :

1° Ceux qui vont chanter et déclamer dans les rues et les places pour un misérable salaire, s'appelleront *Bouffons*.

2° Ceux qui, étant bien élevés, chantent avec grâce, accompagnent leurs vers avec des instruments dans les châteaux, parmi les gens distingués, s'appelleront *Joglars*.

(1) Raynouard, *Poés. des Troubad.*, t. V, p. 157.

(2) Athen., *Deipnosoph.*, lib. VI, p. 246; Lugdun. 1612.

3° Ceux qui savent composer *danzas, coplas, areas, juegos partidos*, s'appelleront *Trovadores*.

4° Les plus distingués parmi ces derniers, composant des poésies agréables et utiles, s'appelleront *Doctores en el arte de Trovar* (1).

C'étaient naturellement les deux dernières classes de Troubadours et de Trouvaires qui exerçaient la plus sérieuse influence sur les mœurs.

Le goût naturel des femmes pour la louange délicate finit par tourner presque entièrement la poésie vers l'amour. Il devint de règle que tout poète eût sa dame, plus ou moins discrètement désignée dans ses vers. Plus le poète était célèbre, plus l'éloge était recherché. Être désignée dans les ebansons du roi de Navarre ou dans celles de Guiraud de Borneil, était un honneur envié, et quelquefois payé fort cher par celles qui l'obtenaient.

Cette vanité féminine, excitée et exploitée par les Troubadours et par les Trouvaires, eut de regrettables conséquences pour les mœurs. La galanterie, d'abord délicate, glissa jusqu'à la dépravation, vainement déguisée sous les beaux semblants de la chevalerie et des lettres. Il y eut des Cours d'Amour, composées des plus grandes dames, et ces Cours appliquèrent, par des arrêts en forme, qui ont été conservés, les plus étranges subtilités du vice.

Les Cours d'Amour, souvent mentionnées, étaient restées un problème historique, jusqu'à la découverte assez récente du Code même dans lequel se trouve exposée leur jurisprudence et sont consignés leurs arrêts. Ce code, rédigé en latin vers l'année 1170, par André, chapelain à la cour de France, est intitulé : *De arte amatoria* (2). Le titre est clair. Le code comprend 31 articles, dont le premier est ainsi conçu : « *Causa conjugii ab amore non est excusatio*, c'est-à-dire, le mariage n'est pas un motif pour se dispenser de l'amour. »

On devine sans peine quelles singulières causes une telle législation dut faire porter devant ces Cours, et quelles plus singulières décisions y furent rendues.

(1) D. Thomas Antonio Sanchez, *Coleccion de poesias*, etc., t. I, p. 168, notes 244, 45; Madrid, 1779.

(2) C'est un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds Baluze, n° 8,758. Raynouard en a donné un aperçu et un extrait, *Choix des poésies orig. des Troubad.*, t. II.

Le Code d'André cite comme les plus importantes, parmi les Cours d'Amour :

- 1° Celle des Dames de Gascogne ;
- 2° Celle d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne ;
- 3° Celle de la reine Éléonore de Guyenne ;
- 4° Celle de la comtesse de Champagne ;
- 5° Celle de la comtesse de Flandre.

Jean de Nostre-Dame cite également la Cour d'Amour qui était tenue à Digne et à Pierrefeu, et qui comprenait : Stéphanette, dame des Baux, fille du comte de Provence ; Adalazie, vicomtesse d'Avignon ; Alalète, dame d'Ongle ; Hermysse, dame de Porquières ; Bertrane, dame d'Urgon ; Mabile, dame d'Hières ; la comtesse de Die ; Rostrangue, dame de Pierrefeu, et Bertrande, dame de Signe.

Un trouble profond fut jeté par de pareilles institutions dans les esprits et dans les familles. Si les doctrines de ces Cours amenaient le mysticisme de cœur qui poussa Geoffroy Rudel à aller mourir d'amour à Tripoli, en tombant aux pieds de la Comtesse, qu'il n'avait jamais vue, elles amenaient aussi les tragédies féroces de Castel-Roussillon et du manoir de Fayel, où des maris outragés faisaient manger à leurs femmes le cœur des poètes qu'elles avaient trop aimés.

Les écrits des Trouvaires et surtout ceux des Troubadours portent l'empreinte de ces mœurs relâchées. Marie de France elle-même, dans les *Lays* de *Gugemer*, d'*Equitan*, du *L'Austic*, du *Chatival*, s'efforce d'en tracer une délicate peinture ; mais Bertrand de Born, dans ses poésies de cape et d'épée, en étale sans vergogne les audacieuses crudités.

C'est avec le douzième siècle, vers 1112, lorsque la Provence fut réunie à la Catalogne par le mariage de Douce avec Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, que s'ouvrit l'ère des Troubadours ; et c'est sous le règne d'Alfonse II, fils de Raimond Bérenger, qui réunit la Catalogne à l'Aragon, qu'elle jeta tout son éclat, par la délicate et affectueuse protection que ces princes accordèrent à la poésie. Bientôt, à l'imitation des cours de Provence et de Barcelonne, les souverains et les grands seigneurs se disputèrent à l'envi le patronage des poètes ; et on put les voir assis au foyer de Richard Cœur de Lion, de Raimond VI, comte de Toulouse, d'Alfonse le Sage, roi de Castille, des marquis de Montferrat, des dauphins d'Auvergne et des barons de Baux, princes d'Orange.

Tous ces poètes, partis des diverses provinces du midi, cultivaient naturellement leurs propres dialectes, ceux du Quercy, du Limousin, du Rouergue, de la Gascogne, du Languedoc ou du Roussillon, en les pliant aux tournures et aux formes poétiques en faveur dans les Cours de Provence et de Catalogne. Cet emploi des dialectes dont nous venons de parler, concurremment avec ceux de la Provence, ne saurait être mis en doute; car outre qu'il se révèle dans les poésies mêmes des Troubadours, il est constaté par leur histoire.

Nostradamus raconte que dans le jugement d'un tençon, entre Raymond de Miraval et Bertrand d'Alamannon, qui eut lieu devant les Cours d'Amour de Signe et de Pierrefeu, il fut déclaré que les poètes provençaux avaient le premier rang entre tous ceux qui écrivaient en *langues vulgaires*.

Dans un autre passage de son livre, relatif à la mère du poète gascon Marcabrus, il dit d'elle qu'elle était le poète le plus renommé « en nostre langue provençale, et ès autres *langues vulgaires* ».

Enfin, le législateur même de la poésie et de la langue limousines, Raymond Vidal de Bezalu constate dans son traité sur las *Rasos de Trobar*, qu'il se parlait dans le midi d'autres langues que celle qu'écrivaient les Troubadours.

D'ailleurs, qu'est-il besoin sur cette vérité d'autres témoignages que ceux-là mêmes qui résultent des textes? Nous allons citer comme exemple quatre fragments composés par des Troubadours appartenant à des régions bien distinctes : un fragment de Bertrand de Born, pour le Périgord; un fragment de Peyre Vidal de Toulouse, pour le Languedoc; un fragment de Marcabrus, pour la Gascogne; un fragment de Raymon Vidal de Bezalu, pour la Catalogne. Les lecteurs qui ont quelque peu l'habitude des dialectes de ces pays reconnaîtront bien vite le mot et l'accent du terroir sous les formes d'emprunt de la langue poétique.

DIALECTE PÉRIGOURDIN LITTÉRAIRE.

Cazuts sui de mal en pena,
 Quar vauc lai o'l cor mi mena,
 Et jamais
 No m' descargarai del fais;
 Qu'ilh m'a mes en tal cadena
 Don mailha no s' descadena,

Quar m'atrais
 Ab un dous esgart en biais
 Una blanca, fresca Elena (1).

DIALECTE TOULOUSAIN LITTÉRAIRE.

La lauzeta e 'l rossinhol
 Am mais que nulh autr'auzel,
 Que pel joy del temps novel
 Comenson premier lur chan.
 E ieu ad aquel semblan,
 Quan li autre trobador
 Estan mut, ieu chant d'amor
 De ma dona Na Vierna (2).

DIALECTE GASCON LITTÉRAIRE.

Amors es com la béluga
 Que coa 'l fuec en la suga,
 Art lo fust e la festuga ;
 Escoutatz ;
 Pueis no sab en qual part fuga
 Selh qui del fuec es guastats (3).

DIALECTE CATALAN LITTÉRAIRE.

Unas novas vos vuell contar
 Que auzit dir a un joglar
 En la cort d'el pus savis rey
 Que anc fos de neguna ley.
 Del rey de castela 'N' Amfos
 E qui era condutz e dos,
 Sens e valors e cortesia,
 E engenech de cavalayria ;
 Quel non era onhns ni sagratz,
 Mas de pretz era coronatz,
 E de sen e de lialeza,
 E de valor e de proeza (4).

Voilà ce qu'on appelait en France et en Italie de la langue provençale, et en Espagne de la langue limousine. Cette langue n'é-

(1) Raynouard, *Choix des poés. orig. des Troubad.*, t. V, p. 241.

(2) *Ibid.*, p. 341.

(3) *Ibid.*, p. 253. — Crescimbeni cite le passage suivant, tiré d'un manuscrit du Vatican, n° 3.204, relatif à Marcabrus : « Egli fu Guascone, figliulo d'una poverella femmina, que aveva nome Marcabruna. » T. II, p. 110.

Un autre manuscrit, cité par Raynouard, dit : « Fil d'una paubra femna, que ac nom Marca Bruna... Fo tant maldiscus, que a la fin lo desfairon li castellan de Guian, de cui avia dich mout gran mal. »

(4) *Ibid.*, p. 398.

tait, comme on voit, ni limousine ni provençale. Chaque poète prenait pour base son propre dialecte, dans lequel il introduisait quelques mots, quelques tournures, empruntés à la langue de parade usitée parmi les Troubadours, et de nature à rendre leurs vers intelligibles dans la société lettrée du midi, où ils se produisaient.

Il faut reconnaître néanmoins que la création de cette langue factice et générale, nommée provençale et limousine, eut pour résultat de détourner les lettrés de la culture directe des dialectes provinciaux eux-mêmes; si bien que lorsque la grande révolution produite par la guerre des Albigeois eut amené la dispersion ou la ruine des familles puissantes qui groupaient et favorisaient les Troubadours, les poètes disparurent avec les Mécènes, et la langue factice littéraire qu'ils employaient s'éteignit au moment où s'éteignait aussi l'art de convention dont elle était la forme et l'expression.

Restaient les dialectes naturels et vulgaires, impérissables de leur nature, parce qu'ils vivent de la vie du peuple. Ils attendirent longtemps leurs poètes; le dialecte languedocien, jusqu'à Goudouli; le dialecte gascon, jusqu'à Dastros; le dialecte béarnais, jusqu'à Despouirin; le dialecte du Quercy, jusqu'à Jasmin; les dialectes de la Provence, jusqu'à Mistral, Aubanel et Roumanille.

Les Troubadours furent nombreux; les noms de la plupart d'entre eux sont connus, et il nous paraît superflu d'en répéter la liste. Quelques-uns seront néanmoins l'objet d'une exception, diversement justifiée.

Nous citerons Guiraut de Borneil, qui passait pour avoir inventé la chanson. « En Guirautz, dit son biographe, fetz la primera canson que anc fos feita »; à quoi un autre ajoute: « Si fo de Limozi, de l'en contrada d'Esildeil, d'un ric castel del vesconte de Lemoges... fo appellat maestre dals Trobadors... tota la estatz, anava per cortz e menava ab se dos cantadors, que cantavan las soas cansos (1). » La chanson était bien plus ancienne que Guiraut de Borneil; et, en supposant qu'elle ne fût pas l'une des formes de la poésie des Bardes, les chansons de Thibault VII, comte de Champagne, sont antérieures d'au moins un quart de siècle à celles du poète limousin.

Nous citerons encore Arnaud Daniel, que Dante rencontre dans

(1) Raynouard, *Choix des poés. des Troubad.*, t. II, p. 155.

le *Purgatoire*, et qui répond ainsi, en sa langue, à la question du poète Florentin :

Ieu sui Arnaut, qui plor e vai chantan,
 Consiros vei la passada folor
 E vei jauzen lo jorn qu'esper deman.
 Ara ns preg per aquella valor
 Que us guida al som de l'escalina,
 Sovegna us a temps de ma dolor (1).

Enfin, et par sympathie de compatriote, nous citerons Pierre Valière, qui vivait près d'Auch, sur les terres d'Arnaut Guillen de Marsan. « Joglars fo, dit son biographie, el temps e en la sazo que fo Marcabrus » ; ce qui le fait contemporain de Pétrarque.

La culture des dialectes de langue d'oc reçut dans le midi, au commencement du quatorzième siècle, une solennelle consécration. En 1323, sept poètes de Toulouse se réunirent en société littéraire, sous le nom de « Mainteneurs du Gay Savoir », *Mantenedors del Gay Saber*, et provoquèrent par l'attrait de la gloire et de récompenses publiquement décernées les Troubadours leurs confrères aux luttes de la poésie. Le premier concours eut lieu l'année suivante, et Arnaut Vidal de Castelnaudarry reçut, le 3 mai, jour de la fête de la Sainte-Croix, *Festa de Santa Crotz*, le *Gauc* ou Souci d'argent, fleur emblématique, dont le nom gaulois signifie aussi *joie*, et avait été employé dans ce sens par Ennius (2). Les statuts de la compagnie des VII Mainteneurs furent rédigés en 1356 par Guillaume Molinier, qui composa le traité didactique intitulé *las Leys d'Amors* ; et il y est expressément dit que la Société a pour objet des compositions en langue vulgaire : *Per saber far bos dictats en romans* (3).

Érigée en Académie par Louis XIV, en 1695, sous le titre antique de *Jeux Floraux*, la Compagnie des Mainteneurs n'admettait déjà plus au concours que des poésies en langue française. Sans doute elle se tenait ainsi rigoureusement dans la lettre de ses statuts primitifs, puisque le français est aussi un idiome vulgaire et par conséquent un idiome roman ; mais peut-être les beaux dialectes du Périgord, du Quercy, de la Gascogne, du Languedoc, de la Provence, le gracieux parler de Bertrand de Born, du vicomte de Saint-Antonin, de Marcabrus, d'Aymery de

(1) Dante, *Purgator.*, cant. XXVI, *in fine*.

(2) Ennius ut memorat, replet te lætificum Gan. — Anson., *Idyll.* XII.

(3) Crescimbeni, *Storia della vo'gar poesia*, t. II, p. 211 ; Venezia, 1731, in-4°.

Pégulain, de Rambaud de Vaqueiras méritaient-ils une plus fidèle hospitalité au foyer du Gai Savoir ; et tout au moins les Mainteneurs, qui avaient justement couronné Ronsard en sa langue, auraient-ils dû couronner Goudouli en la sienne.

Pierre Goudouli est aussi correct, plus varié et plus gracieux que Malherbe ; il ne fut couronné qu'une seule fois par l'Académie des jeux Floraux, en 1609 ; il obtint une violette, pour une pièce de vers.... *en Français*.

Les Jeux Floraux sont la plus ancienne Académie de l'Europe, car ils précéderent d'un demi-siècle le *Consistoire* de Barcelonne. De tous temps, les poètes gaulois du midi avaient eu des associations ou des confréries. Isidore, archevêque de Séville, nous fait connaître que de son temps, c'est-à-dire au milieu du septième siècle, ils portaient déjà le nom de *Fellibres*, qu'ils ont encore, et qui signifiait *Bons Vivants* (1) ; il est probable que la joie secrète attachée à la culture des lettres, et que les VII Mainteneurs symbolisèrent dans le *Gauc* ou souci, avait inspiré le nom de *Fellibres* donné aux poètes, et celui de *Gay Saber* donné à la poésie.

L'histoire des Trouvaires est singulièrement élucidée par celle des Troubadours, car les traits généraux y sont les mêmes.

Comme les Troubadours, les Trouvaires composèrent dans le dialecte de leur pays, et, comme eux aussi, ils élevèrent ces dialectes au-dessus du parler vulgaire par la culture. Un poète qui vivait sous saint Louis, Huon de Méry, nous fait connaître que la langue vulgaire parlée par le peuple s'appelait le *gros français* :

S'il scait aventure nouvelle,
Qu'il face tant que la nouvelle
Partout s'espande et partout aille ;
Et que son *gros français* détaille
Pour faire œuvre plus déliée (2).

Un autre poète de la même époque, Hébers, dit que le *français* ainsi cultivé ou *détaillé*, se nommait le *bon roman* :

Moult volontiers me peïneroie
Si je m'en poie entremettre,
Qu'en *bon romans* pëusse mettre
Une estoire auques ancienne (3).

(1) Isidor., *Liber glossarum*, verbo *Fellebre*.

(2) Claude Fauchet, *De la langue et poés. franç.*, p. 541 ; Paris, 1610.

(3) *Ibid.*, p. 541.

D'ailleurs en langue d'*Oïl* comme en langue d'*Oc*, il y avait des Trouvaires grands seigneurs et des Trouvaires courant les châteaux ; et ceux-ci trouvaient auprès de la noblesse un accueil proportionné à leur talent. La plupart des compositions poétiques étaient chantées, avec accompagnement de la vielle ou du rebec, comme celles des Bardes ; et un fragment, cité par Fauchet, fait connaître que le Trouvère n'avait droit à sa récompense qu'après avoir chanté au moins sa première *laisse* :

Quant un chanterre vient entre gent honorée,
Et il a endroit soi sa vielle atrempée,
Sa tant n'aura mantel ne cofte desramée
Que sa première laisse ne soit bien escoutée (1).

Ce fut Wace, un Trouvère normand, qui ouvrit, comme nous l'avons dit, l'ère de la poésie de langue *d'oïl*, par son roman de *Brut*, terminé en 1155. Son roman de *Rou* suivit de près ; et la chronique rimée de Benoît, vaste poème sur les ducs de Normandie, quoique postérieure aux ouvrages de Wace, appartient néanmoins à la seconde moitié du douzième siècle.

Neuf principaux Trouvères marquèrent la fin de ce siècle, remplissant tout le règne de Louis le Jeune et les vingt premières années de celui de Philippe-Auguste. Dans son catalogue, Fauchet les range dans l'ordre suivant : Lambert li Cors, Alexandre de Paris, Jehan le Nevelois, Guyot de Provins, Blondel, Thiébault de Mailly, Chrestien de Troyes, Godefroy de Leigni, le châtelain de Coucy.

Les Trouvaires qui remplirent le treizième siècle furent fort nombreux, puisque, ajoutés à ceux qui suivirent Wace, ils atteignent dans le catalogue de Claude Fauchet le chiffre de cent vingt-sept. Huon de Villeneuve, Thibaut comte de Champagne, Rutebœuf, Jean de Meung, Adenez et Guillaume de Lorris sont les plus connus.

Du milieu de ces poètes se détache un groupe de chansonniers remarquables, ayant à leur tête Thibaut de Champagne, devenu roi de Navarre en 1235, par la mort de Don Sanche V, son oncle, et mort lui-même en 1253, à Pampelune, capitale de ses États. Ces poètes, qui cultivèrent spécialement la chanson, comme Thibaut leur maître, sont Gace Brûlez, Blondel de Nesles, Pierre d'Augecourt et le duc de Brabant, protecteur d'Adenez. On voit

(1) Claude Fauchet, *Recherch. de la lang. et poés. franç.*, p. 562.

done que si le genre de la chanson fut cultivé dans le midi, sous l'impulsion de Guiraut de Borneil, il l'avait été un peu plus tôt et avec autant de succès dans le nord, sous l'impulsion du comte de Champagne.

Claude Fauchet clôt sa liste de Trouvaires avec Pierre Gentien, qui termine le treizième siècle. Dès cette époque, les dialectes étaient formés, la poésie hors de ses langes; et l'intérêt qui s'était attaché à ses débuts va languir pendant deux cents ans, pour se ranimer avec les nouveaux et brillants efforts par lesquels s'ouvre la renaissance du seizième siècle.

Arrêtons-nous ici, avant d'aborder la période qui assigne à la langue française son rang dans le monde, et exposons les progrès que la culture des dialectes avait opérés au douzième et au treizième siècles, en Italie et en Espagne.

Dante écrivait en 1406 que les poètes italiens ayant composé en langue vulgaire ne remontaient pas au-delà d'un siècle et demi (1). C'était vrai; c'est pendant la seconde moitié du douzième siècle qu'eut lieu le réveil de la poésie italienne. Les deux poètes les plus anciens sont Ubaldino dal Cervo, de Florence, et Ciullo del Camo, de Sicile; mais ni l'un ni l'autre ne composèrent des œuvres importantes et développées. On ne cite d'eux qu'un petit nombre de vers (2).

Mais l'éclat des Troubadours avait passé les Monts, et les poètes italiens s'égarèrent d'abord sur leurs traces. L'estimo qu'ils inspiraient était générale; et Dante lui-même, en discutant les règles de la poésie, cite comme des maîtres Arnaut Daniel, Guiraut de Borneil et Thibaut, comte de Champagne (3).

La langue dite limousine fut donc adoptée en Italie pendant environ un demi siècle, et Sordello de Mantoue, Folquet de Gènes, dit de Marseille, Lanza de Milan, Albert Malaspina de Florence, s'enrôlèrent parmi les Troubadours.

Heureusement pour l'Italie, cette fausse direction ne fut pas de longue durée. Les lettrés abandonnèrent une langue étrangère, inconnue des populations, qu'un engouement passager avait introduite; et ils s'attachèrent à la culture des dialectes du pays, qui seuls pouvaient produire une langue nationale.

(1) Dante Alighieri, *la Vita nuova*, § 25.

(2) Crescimbeni, *Storia della volgar poesia*, t. III; Venezia, 1731, in-4°.

(3) Voir le traité *De Vulgari eloquio*.

Tous les dialectes eurent leurs poètes; celui de Sienne eut Folcachiero de Folcachieri et Mico; celui de Pise, Lucio Drusi; celui de Padoue, Piero delle Vigne; celui d'Arezzo, Guitone; celui de Florence, Brunetto Latini et Lodovico della Vernaccia; celui de Bologne, Guido Guinicelli et Guido Ghisleri; celui du Latium, San Francisco d'Assisi.

Jusqu'au milieu du treizième siècle, la balance fut à peu près maintenue entre les dialectes; mais en 1265 naquit Dante Alighieri; et dès les dix premières années du quatorzième siècle le dialecte de Florence devenait la langue de prédilection. Trois autres Florentins, Villani, né en 1275, Pétrarque, né en 1304; Boccace, né en 1375, ajoutaient encore à sa correction et à sa grâce; et à partir de cette époque la langue générale de l'Italie était créée. Arioste, Machiavel, Bembo et le Tasse ne firent que la consacrer.

Formée avec une incomparable promptitude, la langue italienne avait besoin, comme toutes les langues littéraires, d'être codifiée dans son vocabulaire, car sa grammaire était inhérente à sa nature même. Dante, en discutant les moyens propres à donner à l'Italie une langue vulgaire *illustre*, avait parlé d'un *crible*, dans lequel il fallait jeter les mots, afin de ne retenir que *les plus nobles* (1).

Cette idée de Dante germa dans les esprits, et en 1582 fut fondée à Florence l'Académie de la *Crusca* ou du *Son*, qui prit pour devise un Bluteau, avec ce mot : *il più bel fior ne coglie*. C'est par ordre de date la troisième Académie de l'Europe, celle des Jeux Floraux ayant été fondée en 1323, et celle de Barcelone, en 1390. Ardente au travail, l'Académie de la *Crusca* publia la première édition de son dictionnaire en 1612.

Ce miracle d'une langue littéraire formée en moins de trois siècles fut renouvelé par l'Espagne.

La langue et les ouvrages de Troubadours, favorisés par les comtes de Barcelone, qui étaient en même temps rois d'Aragon et de Valence, y pénétrèrent pendant la seconde moitié du douzième siècle, et la bienveillance d'Alfonse le Sage leur ouvrit

(1) Guarda adunque, lettore, quanto per scegliere le egregie parole ti sia bisogno di crivellare... averai cura che solamente i nobilissimi vocaboli nel tuo crivello rimangano. — Dante Alighieri, *De Vulgar. eloq.*, lib. II, cap. VII. — Nous avons cité dans ce passage la traduction italienne du Trissin, faite peu de temps après la mort de Dante.

pendant le treizième les États de la couronne de Castille, c'est-à-dire tout le reste de l'Espagne, à l'exception du royaume de Grenade, encore occupé par les Maures. Ramon Vidal de Bezalu, Berenger de Paracols (1), Guillem de Capestany (2), Mossen Jordi, Mossen Febrer, Ausias Marek, son ami don Carlos, prince de Viane, au-dessus d'eux tous Alfonse II, roi d'Aragon, remplirent donc la moitié de l'Espagne de la langue limousine, et les Joglars d'au-delà des Pyrénées ne furent pas autre chose que les disciples des Troubadours.

Cette culture d'une langue étrangère et d'un art de convention passionna la noblesse espagnole pendant trois siècles. A la fin du quatorzième, Don Jayme I^{er}, roi d'Aragon, se résolut à fonder l'Académie ou *el Consistorio* de Barcelone.

Parlant des divertissements qui eurent lieu aux noces du roi et de la reine Violante, Zurita s'exprime ainsi :

« Alors succédèrent les poésies en langue vulgaire et ce que l'on appelait l'art de la gaie science, *gaya sciencià*, dont on commença à ouvrir des écoles publiques, où se délassèrent ceux qui dans le passé s'étaient livrés à de nobles exercices, ou s'étaient fatigués aux travaux de la guerre. Dans cet art, cultivé en langue limousine, se signalèrent des esprits éminents, nobles du Roussillon et du Lampourdan ; et leurs progrès furent tels, que tous se montraient de vrais joglars.

« Pour expliquer plus à plein cet état des esprits, il suffira de rappeler ce que rapporte un fameux cavalier de ce temps, Don Henrique de Villena, en disant que, pour établir dans son royaume une grande école de cette *gaie science*, à l'imitation des Provençaux, et pour attirer les meilleurs maîtres, le roi envoya en France une solennelle ambassade (3) ».

L'Académie fut en effet fondée à Barcelone, en 1390. Le roi Don Jayme lui accorda de nombreux privilèges, ainsi que des revenus, pour former les récompenses accordées aux poètes vainqueurs dans les concours. Le roi Don Martin, qui succéda à Jayme I^{er}, maintint ces revenus et ces privilèges. A la mort de Martin, l'Académie fut supprimée ; mais Ferdinand I^{er} la rétablit

(1) Il est à tort nommé Bérenger de Palazols. Les ruines du château de Paracols dominant encore les bords de Moligt, dans la vallée de Mosset.

(2) Les ruines de son château étaient sur les bords de l'Étang de Saint-Nazaire.

(3) Zurita, *Annal. de la corona de Aragon*, lib. X, cap. XLII.

aussitôt après son élection ; et Don Henrique de Villena en fut nommé directeur (1).

Cette institution exerça une influence à la fois considérable et funeste sur la littérature de la Catalogne, de l'Aragon et du royaume de Valence. En y maintenant la culture de la langue limousine, elle détourna les lettrés de la culture des dialectes nationaux. On a déjà vu que pour faire lire les poésies d'Ausias March à la société castillane, il avait fallu les traduire ; et lorsque, vers le milieu du quinzième siècle, les troubles politiques du midi vinrent clore l'ère des Troubadours et emportèrent la langue limousine, l'Aragon, la Catalogne et le royaume de Valence se seraient trouvés sans littérature, si déjà le roi Don Jayme I^{er}, Bernat d'Escot et Ramon Montaner, plus patriotes ou plus avisés, n'avaient composé leurs ouvrages en langue catalane.

Les lettrés de la Castille ne commirent pas cette faute.

Égarés un moment sur les traces des poètes galiciens et portugais, ils se ravisèrent bien vite. Alfonso le Sage ne composa en portugais que quelques hymnes en l'honneur de la Vierge, et il reprit aussitôt la culture de son dialecte national, qui avait déjà produit dans le poème du Cid une des belles épopées du moyen âge.

Quatre générations, on pourrait dire quatre poètes suffirent à fonder la littérature de la Castille. Ces quatre poètes sont : l'auteur anonyme du poème du Cid ; don Gonzalo de Berceo, auteur de la vie de San Milan ; Juan Lorenzo d'Astorga, auteur du poème d'Alexandre, et Juan Ruyz, dit l'archiprêtre de Hita.

La critique historique est d'accord pour reconnaître que le poème du Cid a été composé vers 1150, un demi-siècle après la mort du héros, Ruy Diaz de Bivar. On sait qu'il est écrit en langue castillane, et qu'il ressemble pour la forme à notre poème de Roland.

Don Gonzalo de Berceo, ami et protégé d'Alphonse le Sage, florissait vers 1221. Il composa plusieurs poèmes, écrits avec aisance et clarté. On est néanmoins frappé en les lisant des rapports de la langue qu'il emploie avec nos dialectes méridionaux. Ce n'est pas le castillan pur d'Alphonse le Sage, encore moins la langue limousine des Troubadours ; le mystère s'explique par ce fait que Berceo, né dans la Rioja, y avait contracté l'usage d'un dialecte de frontière, très-voisin du navarrais.

(1) D. Antonio Sanchez, *Coleccion de poesias*, etc., t. II, p. 8, note 15.

Le poëme d'Alexandre, composé à peu près vers l'époque où Lambert li Cors écrivait le sien, est néanmoins une œuvre originale. Son auteur, Juan Lorenzo, né à Astorga, n'écrivit pas non plus le pur castillan. Habitant du royaume de Léon, près de la Galice, il a employé le dialecte léonais.

A Juan Ruyz, dit l'archiprêtre de Hita, revient l'honneur d'avoir composé en vrai et pur castillan un poëme dépouillé des inexpériences de style du moyen âge. Ce poëme, portant le nom général de *Poésies*, nouveau de forme, étrange d'allures, dans lequel l'auteur est le véritable héros, constitue une sorte d'épopée personnelle, offrant une grande variété de tableaux, et un style qui ouvre l'ère de la belle et classique littérature dont Garcilasso, Quévedo, Cervantes, Lope de Vega et Calderon fixèrent les formes magnifiques, pendant la première moitié du dix-septième siècle.

On peut donc considérer le dialecte castillan comme formé après l'œuvre de l'archiprêtre de Hita, qui florissait vers 1340, sous le règne d'Alphonse XI. D'ailleurs, il n'y a pas entre le dialecte castillan de la fin du quatorzième siècle et celui de la fin du seizième la différence qui existe chez nous par exemple entre les livres de Christine de Pisan et l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre. C'est ainsi que, par un caprice de son esprit, Lope de Véga put composer et faire jouer deux comédies écrites en langue du quatorzième siècle (1), sans dérouter ses contemporains.

Lorsque Charles-Quint, en 1516, réunit sur sa tête toutes les couronnes de l'Espagne unifiée, il trouva donc la langue castillane toute formée, et prête à prendre le rôle de langue légale. Elle le prit en effet, et l'aragonais ne fut plus qu'une langue de province.

Ainsi, le dialecte de la Castille devenait la langue espagnole à l'époque où le dialecte de Florence devenait la langue italienne.

Il n'en fut pas de même parmi nous; car, selon la juste remarque de Bouhours, l'italien et l'espagnol furent faits avant le français (2).

Jusqu'au seizième siècle, la langue française n'avait dû ses progrès qu'aux efforts personnels et isolés des écrivains. La litté-

(1) Ce sont : *Las Famosas Asturianas*, et *El calallo vos han muerto*.

(2) Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 130; Amsterdam, 1671.

rature n'avait été dans le nord ni secondée ni dirigée comme dans le midi par le patronage régulier des grands seigneurs ou par la fondation d'une société littéraire. Une seule tentative d'organisation avait été faite au treizième siècle par Thibaut, comte de Champagne, qui avait institué à sa cour une sorte de cénacle littéraire, composé de sept membres, qui étaient : Thibaut, Gace Brulez, Raoul de Coucy, Henri des comtes de Soissons, le Vidame de Chartres, Thibault de Blazon et le ménestrel Muset (1).

Au seizième siècle, la monarchie accepta le principe d'un patronage et d'une organisation destinés à développer les travaux des lettrés et à régulariser la langue française. Au mois de novembre 1570, Charles IX délivra à Antoine de Baïf des lettres patentes l'autorisant à fonder une académie de poésie (2). D'Olivet, dans son *Histoire de l'Académie française*, dit que les hommes de lettres composant la société fondée par Baïf se réunissaient à l'abbaye de Saint-Victor. Cette institution ne survécut pas à son auteur, qui mourut en 1591.

Néanmoins, la langue française avait déjà pris le premier rang, non-seulement dans le royaume, mais en Europe; et, au témoignage du cardinal Duperron, Charles-Quint l'appelait une *langue d'Estat* (3). Bouhours, qui confirme ce fait, rapporte d'après Strada qu'en remettant à Philippe II le gouvernement de son empire, Charles-Quint, parlant aux états généraux des Pays-Bas, réunis à Bruxelles, employa la langue française (4).

Néanmoins, quoique déjà en possession d'une renommée et d'une influence européennes, quoique ayant atteint une régularité, une clarté, une élégance qui lui présageaient une glorieuse domination, le français n'avait pas obtenu encore des formes assez précises, une nomenclature assez épurée, un tour de phrase assez longtemps consacré par l'adoption de la société polie, pour produire de ces œuvres magistrales, qui fixent une langue et imposent ses écrivains à l'étude et au respect de la postérité.

Ce travail de perfectionnement commença pour la langue

(1) *Bibliothèque des Romans*, décembre 1778, p. 147-191.

(2) Goujet, *Bibliothèque française*, t. XIII, p. 347-350.

(3) Duperroniana, p. 70. — Bouhours confirme le témoignage du cardinal, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 70.

(4) Strada, *De Bello belgico*. — Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 70.

française avec la renaissance , et dura un siècle et demi. Voici comment l'un de nos plus habiles critiques, le Père Bouhours, expose les phases de ce travail et en caractérise les résultats.

Pendant la première moitié du seizième siècle, Amyot, Joachim du Bellay, Ronsard, commencent à fixer la langue.

Pendant la seconde moitié, Desportes, Duperron, Malherbe, Coëffeteau, poursuivent et perfectionnent l'œuvre de leurs prédécesseurs.

Pendant la première moitié du dix-septième, Balzac, Vaugelas, Voiture, Costar, Patru, Ménage donnent à la langue ses formes définitives (1).

Pendant la seconde moitié, Corneille, Molière, La Fontaine, Racine, Bossuet, Fénelon, la consacrent par leurs immortels ouvrages.

Quels sont les principes qui présidèrent à cette longue et savante élaboration de la langue française? — Étudier cette question et la résoudre, c'est rechercher et indiquer les causes qui créèrent l'universalité de notre langue , car il est évident qu'elle en est encore beaucoup moins redevable aux beaux ouvrages qu'elle a produits qu'à ses qualités propres et à sa nature même.

En effet, lorsque, à la fin du treizième siècle, Brunetto Latini, écrivain italien, adopta la langue française pour composer son livre *le Trésor*, il ne put être guidé dans son choix par les œuvres déjà écrites en cette langue, car il n'y en avait encore que bien peu, la plupart des Trouvaires et Villehardouin s'étant servis de dialectes de langue d'oïl voisins, mais différents du français proprement dit.

Lorsque Charles-Quint, souverain étranger, qualifiait le français de langue d'État, et s'en servait pour traiter les affaires de son empire, il ne pouvait non plus être déterminé par la lecture des livres écrits en cette langue, encore fort rares à cette époque.

Il y a bien plus; si les chefs-d'œuvre suffisaient pour vulgariser une langue et la porter au-delà de ses limites naturelles, Charles-Quint aurait trouvé dans ses propres États, en Espagne et en Italie, deux langues alors bien plus riches que la nôtre en beaux ouvrages. Mais le principal rôle d'une langue est de servir d'instrument de communication entre les hommes; et lors-

(1) Bouhours, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, p. 128 et suiv.

que des nations en adoptent une qui leur est étrangère, c'est une preuve qu'elle possède des qualités essentielles généralement reconnues, et qui manquent aux langues de ces nations elles-mêmes.

Trois idées générales présidèrent à l'élaboration et au perfectionnement de la langue française, opérés surtout pendant la seconde moitié du seizième siècle, et la première moitié du dix-septième.

La première consista à défendre la langue contre l'envahissement des termes et des tournures appartenant en propre aux dialectes provinciaux.

La seconde, à la préserver d'un remaniement trop pédantesque, opéré à l'aide de mots grecs ou latins.

La troisième, à la soumettre aux règles du langage usité dans la société polie.

Maintenir l'intégrité, la pureté de la langue française, la préserver de l'invasion des dialectes environnants du Berry, du Poitou, du Maine, de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, comme les Attiques avaient défendu leur langue contre le vocabulaire et l'accent des Ioniens, des Doriens et des Éoliens, telle fut la première tâche que s'imposa la critique du dix-septième siècle.

Et cette tâche n'était pas aisée, car la plupart des dialectes possédaient alors des œuvres dignes de respect; et de même que la noblesse de province avait forcé les portes du Louvre, il était malaisé d'interdire la cour et la ville à des idiomes qui s'y présentaient au nom de saint Bernard, de Joinville, de Froissart, de Rabelais ou de Montaigne.

Il le fallait bien néanmoins, si l'on voulait que le français restât le français et ne devînt pas l'artésien, le manceau ou l'angevin.

Cette distinction des dialectes semble inconnue à la philologie de notre temps, qui prend la langue de Joinville ou de Guillaume de Lorris pour du *vieux français*. La grande critique du dix-septième siècle ne s'y trompait point, car elle savait bien, comme nous l'avons souvent répété, que le français c'est le dialecte de Paris et de l'Isle de France.

Elle renouvela donc, au nom de Paris et du français, la lutte que les lettrés, fondateurs de la *Crusea*, avaient soutenue, au nom de Florence et de l'italien, contre les autres villes toscanes. Cependant les cinq villes de Sienne, de Pise, de Lucques, d'Arezzo et de

Pistoie avaient en leur faveur le témoignage de Dante, qui avait placé leurs dialectes en tête des meilleurs; il ne leur fallut pas moins courber la tête devant l'idiome du *Vieux Marché*, qui devint la langue de toute l'Italie (1).

Et lorsqu'on étudie la littérature des dialectes de la France dans ses représentants les plus illustres, on reste frappé du trouble qu'elle aurait jeté dans la langue française si une critique éclairée et des mains fermes n'avaient pas défendu l'entrée de son sanctuaire.

Qu'on prenne les plus grands de ces écrivains, ceux dont la renommée est la plus solidement assise et la plus justement consacrée, par exemple Froissart, Rabelais et Montaigne, et l'on verra que leur langue n'aurait pu être versée dans le français sans le troubler et l'altérer profondément.

Froissart, qui a écrit ses *Chroniques* en picard et en wallon, se moquait lui-même de ceux qui le prenaient pour un écrivain français. Parlant des grands seigneurs anglais, qui lui firent accueil lors de son voyage à Londres, en 1394, il dit : « Pour ce que Messire Guillaume de l'Isle me vit estranger et des marches de France, car toutes gens de la langue d'oïl, de quelque contrée ou nation qu'ils soient, ils les tiennent français, se accointa de moi(2) ». Beaucoup de critiques d'aujourd'hui tombent dans l'erreur de Messire Guillaume, quoique la lecture de Froissart dût les éclairer.

Ainsi, un nombre considérable de termes employés par le chroniqueur présentent les caractères les plus accusés des dialectes picard et wallon. Tels sont, entre beaucoup d'autres, *rechups*, pour reçus; *verde laigne*, pour bois vert; *garchons*, pour garçons; *prînces*, pour princes; *querquié*, pour cherché; *énort*, pour encouragement; *s'ensoigner*, pour s'appliquer; *enfès*, pour enfant; *tayon, taye*, pour ayeul, ayeule; *sérourge*, pour beau-frère; *dalès*, pour auprès; *bleschié*, pour blessé; *véchy*, pour voici; en *gengles*, pour en colère; *on était tanné de lui*, pour on était las de lui; *cherucus*, pour cercueil; *au coup*, pour à la fois; *si sumes chi afuis*, pour nous nous sommes enfuis ici (3).

(1) Cette curieuse querelle fut soutenue, au nom des cinq villes, par Girolamo Gigli, dans son *Vocabulario cateriniano*, composé avec les écrits de sainte Catherine de Sienne.

(2) Froissard, *Chroniques*, liv. IV, chap. 40.

(3) *Au coup pour à la fois*, est aussi une expression gasconne. Comme Froissard l'a employée au sujet d'un passage de la Garonne, en disant qu'on n'avait pu

Il est donc impossible de lire Froissart, sans reconnaître immédiatement que la langue qu'il emploie n'est pas la langue française.

Il en est de même de Rabelais. Né sur les marches du Poitou, de l'Anjou, du Maine et du Berry, c'est un peu tous ces dialectes et surtout le dialecte berrichon et le dialecte poitevin qu'il a employés.

Quoiqu'il soit mort sous le successeur de François I^{er}, en 1553, Rabelais n'a pu se passer d'un glossaire pour ses œuvres, parce qu'il n'a pas employé la langue française. Il n'a fallu de glossaire ni à Marot, ni à Marguerite de Navarre, ni à Amyot.

Mais aussi qui donc aurait pu, à moins d'être du Poitou ou du Berry, lire couramment Rabelais? Qui aurait pu comprendre *albrener*, pour exciter; *berle*, pour cresson; *burion*, pour cabane; *chauveny*, pour mois; *champi*, pour enfant abandonné; *amoustillé*; pour fourni, pourvu; *chavant*, pour chat-huant; *jadeau*, pour écuelle; *drapeau*, pour chiffon; *élourdir*, pour étourdir; *enfondre*, pour mouiller; *galarné*, pour vent de nord-ouest; *met*, pour pétrin; *millorque*, pour bouillie de maïs; *natreté*, pour ruse; *nigeasser*, pour s'amuser; *palis*, pour haie; *peautraille*, pour populace; *pibole*, pour cornemuse; *piscantine*, pour piquette; *plumail*, pour volatile; *sulz*, pour sureau; *té*, pour tilleul; *triboil*, pour désordre; *vane*, pour mou, faible; *boucîn*, pour morceau (1)?

La situation de Montaigne lui eût été pareillement un obstacle à peu près insurmontable à la pratique correcte de la langue française, s'il eût eu la pensée ou l'ambition de s'y appliquer. Il prit celle qu'il avait sous la main, un peu périgourdine, un peu poitevine, un peu saintongeaise; et il la façonna en lui donnant l'empreinte de son génie. Lui-même déclare qu'il y mit plus de fantaisie que de science. « Me voicy devenu grammairien, dit-il, moi qui n'apprens jamais langue que par routine, et qui ne sçai encore que c'est d'adjectif, conjonctif et d'ablatif (2). »

Il mêle donc habituellement les dialectes qui l'environnent; il dit *macheure*, pour tâche; *asteure*, pour maintenant; *ressiner*, pour faire collation; et il tire un charmant parti du mot poitevin

mettre dans la barque que *deux chevaux au coup*, il n'est pas impossible que le chroniqueur ait emprunté le mot à la langue du pays, où l'on dit *aou cop*.

(1) Une bonne partie de la langue de Rabelais appartient au Poitou. — Voir le petit et excellent g'ossaire publié par M. Beauchet Filleau. Niort, 1864, chez Clouzot.

(2) *Essais*, liv. I, chap. 48.

éloïse, étincelle, dans cette belle phrase : « Notre vie est une *éloïse* dans le cours d'une nuit éternelle (1) ». Cependant, il a le sentiment vrai en philologie comme en autres choses, et il propose la création du mot *gratitude*, à propos du lion d'Androclès. « Quant à la *gratitude*, car il me semble que nous avons besoin de mettre ce mot en crédit, ce seul exemple y suffira (2). »

Comme Rabelais et Froissart, mais à un plus éminent degré, Montaigne fut un grand écrivain ; mais, selon l'observation de Ménage, il fut un écrivain *gascon*, dans le sens qu'on attachait à ce mot au dix-septième siècle (3).

Eh bien, la première préoccupation de la critique fut de préserver la langue de Paris de l'invasion des expressions et des tournures venues des idiomes provinciaux, au moins dans ce qu'elles auraient d'excessif ou d'exclusivement local.

Ce fut donc le système du criblage imaginé par Dante qu'on appliqua aussi à la langue française. Coëffeteau, Balzac, Vaugelas, Voiture, Costar, Ménage, Bouhours, sont ceux qui l'appliquèrent avec le plus de sévérité ; et la société polie et lettrée de l'Hôtel de Rambouillet était le tribunal suprême qui prononçait sur le sort des mots soumis à sa juridiction ; tribunal essentiellement compétent en matière d'érudition et de goût, mais dont le public osa néanmoins casser quelquefois les arrêts.

C'est un travail à la fois plein d'intérêt et de profit que de suivre dans les œuvres de ces savants ces grandes assises où sont appelés, discutés et jugés les éléments divers de notre langue. Les débats semblent souvent oiseux, quelquefois puérils ; mais ils retrouvent bien vite leur utilité et leur grandeur, quand on songe qu'ils ont eu pour résultat de consolider l'empire universel de la langue française.

Ainsi, en ne considérant que les mots ayant leur racine dans notre langue, sont signalés comme nouvellement admis : *désagrément*, *étourderie*, *historiette*, *burlesque*, proposés par Sarrazin ; *impardonnable*, imaginé par Segrais. Sont signalés comme vieillis : *courtois* et *courtoisie* ; est repoussé comme n'étant pas français, *efficacité* (4). Le temps n'a pas ratifié ces décisions, en ce qui

(1) *Essais*, liv. III, chap. 5.

(2) *Ibid.*, liv. II, chap. 12. *Apologie de Jean Sebond*.

(3) Ménage, *Observat. sur la lang. franç.*, p. 63, 64 ; Paris, 1672.

(4) Bouhours, *Remarq. nouv. sur la langue franç.*, p. 50, 354, 381. — Ménage, *Observat. sur la lang. franç.*, p. 340, 1, 2.

touche *courtois* et *courtoisie*, si usités par les Troubadours; *efficacité* était encore exclu du temps de Molière, qui disait *efficace* (1).

La deuxième préoccupation des critiques fut de préserver la langue française de l'envahissement du latin et du grec. Le danger était sérieux, au milieu de l'engouement d'ailleurs légitime en lui-même que la renaissance avait produit en faveur des lettres antiques, et de la direction nouvelle imprimée aux esprits par Ronsard.

La postérité, depuis que la langue est formée, n'a plus le sentiment des luttes passionnées qui présidèrent à sa formation; et le principe national ou gaulois qui a prévalu a fait méconnaître les efforts énergiques et éloquents de Pierre de Ronsard, qui, comme Cicéron, voulait verser le vocabulaire grec dans son propre idiome, avec la pensée de l'enrichir. Assurément nous devons nous applaudir de l'échec de Ronsard, puisqu'il a préservé notre langue d'un remaniement qui l'eût dénaturée; mais il serait injuste de méconnaître la sincérité et le talent qu'il déploya dans une tentative qui d'ailleurs ne resta pas sans utilité pour la flexibilité et pour l'ampleur du langage.

Voici du reste comment il explique lui-même le but de ses efforts :

Avecques grand travail tout le premier je suis
 Qui de Grèce ai conduit les Muses en la France,
 Et premier mesuré leurs pas à ma cadence;
 Si, qu'au lieu de langage et romain et grégeois,
 Premier leur fis parler le langage François;
 Tout hardi, m'opposant à la tourbe ignorante.
 Tant plus elle erioit, plus elle estoit ardente
 De déchirer mon nom, et plus me diffamoit,
 Plus d'un courage ardent ma vertu s'allumoit
 Contre ce populaire, imitant mille choses
 Dedans les livres grecs divinement encloses.
 Je fis des mots nouveaux, je restaurai les vieux,
 Bien peu me souciant du vulgaire envieux,
 Médisant, ignorant, qui depuis a fait conte
 De mes vers, qu'au premier il me tournoit à honte (2).

La vigilance et la sévérité de la critique ne purent s'opposer à

(1) Molière dit dans la préface des *Précieuses ridicules* : « Une louange en grec est d'une merveilleuse *efficace*. »

(2) Ronsard, *Discours contre Fortune*, à Odet de Colligny.

l'entrée dans notre langue de quelques mots venus du latin ou du grec, et qui y avaient leur place naturelle et nécessaire, puisque la plupart désignaient des choses nouvelles. Ainsi, Ronsard fit admettre *Ode* (1); Baïf, *Épigramme*, *Élégie*; Ménage, *Prosa-teur*; Balzac, *Féliciter*. Il ne fut pas aussi heureux pour *urbanité*, qui ne fut pas reçu, dit Bouhours (2). Il était dans les destinées de ce mot d'éprouver les rigueurs des lettrés et la faveur du public. Quintilien nous apprend qu'*urbanus*, produit du temps de Cicéron, avait été peu accueilli par lui (3). Le mot n'en a pas moins prévalu, parce qu'il exprime avec précision une idée qui n'a pas d'autre nom, soit en latin, soit en français. Il en fut de même pour le mot *sagacité*, qui n'était pas encore admis en 1683. On voit que l'autorité des savants ne suffisait pas à repousser les mots utiles, comme elle était impuissante pour faire prévaloir les mots inutiles. C'est ainsi que M^{lle} Scudéry, malgré son crédit, ne put faire accepter le mot *pigeonne*, qu'elle proposait à la place de *colombe* (4).

Il est d'usage dans une certaine critique de regretter et de blâmer l'influence considérable qu'exercèrent sur la formation et le perfectionnement de la langue française les grandes dames qui, sous le nom de Précieuses, possédèrent pendant trente années le sceptre des lettres à l'Hôtel de Rambouillet. Sans nous arrêter au nom des Précieuses, nous signalerons les services réels et importants que rendirent à notre langue les seigneurs, les savants et les femmes distinguées qui se groupèrent successivement autour de Catherine de Vivonne, surnommée *Arténice*, et de sa fille Julie d'Angennes, devenue duchesse de Montausier.

D'abord, il ne faut pas perdre de vue la juridiction naturelle et légitime des femmes sur les langues vulgaires modernes, puisque, selon la juste observation de Dante, c'est pour elles qu'on les a écrites. Lorsque les lettrés du dixième siècle, désireux de franchir le cercle fort étroit des savants, voulurent s'ouvrir la sphère infiniment plus étendue de la société mondaine, ils furent forcés de renoncer à l'usage de la langue latine, qu'aucune femme n'entendait, qu'infiniment peu de chevaliers avaient

(1) Bouhours, *Remarg. nouvelles*, p. 388. — Ménage, *Observat. sur la lang. franç.*, p. 308, 340, 1, 2.

(2) Bouhours, *Remarg. nouv.*, p. 419.

(3) Quintilian., *Instit. orat.*, lib. VIII, cap. 2.

(4) Ménage, *Observ. sur la lang. franç.*, p. 342.

apprise (1), et qui était absolument inconnue du peuple. Il fallut parler aux femmes, aux châtelains, aux bourgeois la langue qu'ils comprenaient, c'est-à-dire la langue vulgaire, dite *romane*; et comme c'est principalement pour les grands seigneurs, qui les protégeaient, que les Troubadours dans le midi et les Trouvaires dans le nord composèrent leurs ouvrages, on est bien obligé de reconnaître que les femmes distinguées exercèrent une influence aussi utile que décisive sur la culture des dialectes en général, et de la langue française en particulier. Croit-on que la reine Blanche n'ait pas influé sur le style élégant des chansons du comte de Champagne?

Les dames de l'Hôtel de Rambouillet étaient donc des juges naturels des écrits de Corneille, de Molière et de Racine, comme les dames réunies à Signe ou à Pierrefeu l'avaient été des *Ten-sons* de Raymond de Miraval et de Bertrand d'Allamanon.

Ensuite, où donc aurait-on trouvé un aréopage plus éclairé, plus éminent, plus illustre que celui qui se réunissait à l'Hôtel de Rambouillet? Les gentilshommes s'y nommaient Richelieu, Condé, Montausier; les hommes de lettres Balzac, Voiture, d'Urfé, Ménage, Racan; les femmes, duchesse de Longueville, Deshoulières, de Lafayette, Julie d'Angennes, marquise de Sévigné. Au point de vue du savoir, de la courtoisie, de la distinction des manières, de la finesse et de la sûreté du goût, qui aurait légitimement récusé de tels juges?

On ne saurait donc méconnaître les services rendus à notre langue par cette sorte d'académie libre de l'Hôtel de Rambouillet, dont les principaux membres étaient ce qu'il y avait de plus illustre, de plus instruit et de plus élégant à la cour de Louis XIII et à la cour de Louis XIV; et il fallait bien que cette société eût conquis le respect des contemporains, pour que Fléchier, au milieu d'une oraison funèbre, osât porter jusque dans la chaire le souvenir, le nom et l'éloge de l'*incomparable Arténice* (2).

Cette culture exquise porta ses fruits. La langue française fut adoptée partout au dehors, et Bayle put constater sa domination universelle en ses termes :

(1) Personne ne contestera à Du Guesclin l'honneur d'être considéré comme l'un des plus beaux modèles de la chevalerie. Cependant la chronique à peu près contemporaine composée sur sa vie nous apprend qu'il ne savait ni lire ni écrire.

(2) Fléchier, *Oraison funèbre de l'abbesse d'Hyères*.

« On l'entend et on la parle dans toutes les Cours de l'Europe.... veut-on qu'un libelle coure le monde? on le traduit en français (1). »

Ce n'est pas, nous l'avons dit, à cause des chefs-d'œuvre qu'elle a produits que notre langue a conquis cette universalité que le grand Frédéric faisait constater et expliquer, en 1785, devant son académie de Berlin. La langue italienne et la langue esgagnole ont produit de leur côté des chefs-d'œuvre aussi indiscutables. La langue française doit sa renommée à ses qualités intrinsèques, et ces qualités qui lui sont propres, elle les a reçues du concours des esprits diversement éminents qui l'ont fondée; elle doit aux érudits sa clarté, aux gentilshommes sa distinction, aux grandes dames sa finesse. Une réunion prodigieuse de circonstances s'était produite pour lui imprimer le sceau de la perfection. Pendant que l'Hôtel de Rambouillet lui donnait l'élégance, les solitaires de Port-Royal traçaient ses règles, et dans la chaire, au théâtre, dans le monde, Bossuet, Corneille, Molière, Racine, madame de Sévigné, ciselaient son style.

Le produit de tant de savoir, de noblesse et de goût, c'est la langue française du dix-septième siècle.

Ayant conquis l'empire qu'elle exerce par ses qualités, la langue française ne peut le conserver que par elles. Les lettrés qui l'écrivent, les grammairiens qui la réglementent, l'Académie qui la dirige, doivent donc s'appliquer à les lui maintenir.

Pour rester universelle, il faut qu'elle reste elle-même; c'est-à-dire :

Par rapport aux langues de l'antiquité, il faut qu'elle reste gauloise (2);

Par rapport aux dialectes provinciaux, il faut qu'elle reste parisienne;

(1) *Dictionnaire univers. de Furetière*, Préface de l'édition de 1691.

(2) De tous les philologues, sans exception, Ramus est le seul qui ait constaté, en y applaudissant, l'immuable conservation, à travers les âges, de la grammaire gauloise, *anciennement célébrée par nos Druides*. « Combien que les Romains et les François (Frans), dit-il, nous aient innové une infinité de paroles et de façons de parler,... toutefois la grammaire gauloise nous est demeurée ès nombres et cas des noms, ès personnes et conjugaison des verbes, en toute terminaison de chaque mot, au bâtiment et structure de l'oraison; et quelque espèce que les estrangers ayent apportée en la Gaule, les Gaullois l'ont habillée à la Gaulloise ». — *Grammaire* de Pierre de la Ramée, p. 14. Édité de 1587

Par rapport à l'emploi des mots et au ton général de la phrase, il faut qu'elle reste l'organe de la société polie.

Nous avons tous, en France, le plus manifeste et le plus immense intérêt à maintenir l'universalité de notre langue. Écrivains, nous pouvons par elle être lus dans le monde entier ; citoyens, nous pouvons par elle faire pénétrer nos idées parmi les autres peuples.

La langue des Grecs survécut à leur existence nationale ; et bien des siècles après la chute des gouvernements d'Athènes, de Corinthe ou d'Argos, la langue grecque était encore parlée dans le monde connu.

Qui d'entre nous n'aurait cette ambition pour notre langue ?

Quelque anère que pût être pour le patriote l'hypothèse d'une lointaine désorganisation de notre nationalité, l'historien et le philosophe peuvent l'admettre et la débattre. Eh bien, si notre langue reste en possession des éléments qui la constituent, elle survivrait encore à ce cataclysme hypothétique, et porterait aux générations les plus reculées le souvenir et l'image de la grandeur morale et de la culture intellectuelle de la France.

Notre langue peut braver toutes les autres ; car quelle est, dans le monde, celle qui possède ou qui est en état d'acquérir les qualités nécessaires pour la remplacer (1) ?

(1) Montesquieu avait cette confiance, et il l'exprimait ainsi :

« Notre langue est si universelle à Vienne, qu'elle y est la seule chez les honnêtes gens, et l'italien y est presque inutile. Je suis persuadé que le français gagnera toujours dans les pays étrangers. La communication des peuples y est si grande, qu'ils ont absolument besoin d'une langue commune, et on choisira toujours notre français. » — *Lettre à l'abbé d'Olivet.*

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT PRÉSENT DE LA QUESTION DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE.
DANS QUELLE VOIE DOIT ÊTRE CHERCHÉE LA SOLUTION.

	Pages.
Empire de la langue française. — Pour le mainteneur, il faut retremper la langue à ses sources. — Où sont-elles ? — Est-elle une dérivation du latin et du grec ? — Est-elle originale et nationale ? — Tel est le problème à résoudre. — Il n'a jamais été sérieusement posé et étudié. — Idées de Claude Fauchet, d'Étienne Pasquier, de Gilles Ménage. — Ils croient le français une langue dérivée. — Idées contraires de Dom Paul Pezron et de Dom Jacques Martin. — Ils le croient une langue originale et nationale. — Ils expliquent la présence des mots latins et des mots grecs dans le français par la communauté d'origine des peuples primitifs qui occupèrent la Grèce, l'Italie et la Gaule. — Leibniz approuve cette idée. — La question s'égare de nouveau à la fin du dix-huitième siècle. — Travaux de Barbazan, de Legrand d'Aussy, de Roquefort. — L'Académie Celtique et ses erreurs. — Étude des dialectes de la France ordonnée par Napoléon 1 ^{er} . — Raynouard. — Espérances fondées sur ses travaux. — Son système. — Il retombe dans la vieille ornière. — L'École des Chartes, — Sa doctrine. — Opinion des savants étrangers sur l'origine de la langue française. — Travaux de Pictet, de Bopp, de Max Müller et de Frédéric Diez. — Ils laissent la question au point où ils l'avaient trouvée. — L'auteur adopte et complète les idées de Dom Paul Pezron et de Dom Jacques Martin. — Il croit la langue française originale. — L'antiquité et la grandeur de la nation gauloise ne permettent pas de penser qu'elle ait eu une autre langue que la sienne.....	1

CHAPITRE II.

LA LANGUE GAULOISE RÉSISTA ET SURVÉCUT A LA DOMINATION ROMAINE.

Dialectes généraux de la langue gauloise à l'arrivée de César. — Les Romains imposent le latin comme langue légale, non comme langue populaire. — Cet usage est celui de tous les conquérants. — Les Romains n'empêchèrent aucune des nations conquises de conserver sa langue usuelle. — Tous les peuples d'Italie conservèrent leur langue sous la domination romaine. — Ainsi firent les Latins, les Ombriens, les Osques, les Étrusques, les Gaulois cisalpins. — Ainsi firent, hors de l'Italie, les Carthaginois, les Grecs, les Syriens, les Égyptiens. — Preuves. — Toutes les langues étaient en usage à Rome, où le latin n'avait que le domaine légal et officiel. — Il y était langue d'État. — Révolution morale qui à partir d'Antonin le Pieux fait créer quatre langues légales à côté du latin. — Le grec, le punique,

le syrien, le gaulois deviennent des langues officielles, pour la rédaction des contrats. — Le gaulois était encore langue légale à la mort de Justinien, un siècle après l'arrivée des Francs dans la Gaule. — Les romains n'avaient donc pas aboli la langue gauloise. — Faits et témoignages historiques établissant, de siècle en siècle, l'usage de la langue gauloise jusqu'à Hugues Capet et à l'époque des troubadours. — Est-il resté des textes en langue gauloise? — Oui. — Il en existe par milliers. — Ils ont été méconnus, parce qu'ils portent le nom de langue romane. — Témoignages historiques établissant avec netteté que les textes dits *romains* sont *gaulois*. — La démonstration spéciale de ce point important fait l'objet du chapitre suivant.....

CHAPITRE III.

LA LANGUE GAULOISE PREND LE NOM DE LANGUE ROMANE. ÉPOQUE ET CAUSES DE CE CHANGEMENT.

Causes qui ont dérobé aux philologues l'existence de la langue gauloise. — Elle avait changé de nom à l'époque de l'établissement des Barbares dans la Gaule, et s'était appelée langue romane. — Motif de cette nouvelle appellation. — Ce changement de nom est établi par un ensemble de preuves historiques. — Notions précises sur la langue romane. — Fausse définition donnée par l'Académie française. — La langue romane est antérieure au dixième siècle et postérieure au quatorzième. — Elle a été parlée non-seulement dans le midi, mais dans toutes les parties de la France. — Faits à l'appui de cette vérité. — A l'arrivée des Barbares, les Gaulois prennent le nom de *Romains*. — Ce changement de nom est fondé sur la loi d'Antonin le Pieux. — Témoignages qui l'établissent. — La langue des Gaulois prend alors le nom de langue *romaine* ou *romane*. — Témoignages historiques établissant que les Gaulois prirent en effet le nom de *Romains* à l'arrivée des Barbares. — Preuves tirées du texte des lois barbares, de Frédégaire, de Sigebert de Gembloux. — Le nom de langue *romaine* ou *romane* désigne désormais dans toute la Gaule la langue maternelle des populations. — Détails à ce sujet. — La langue *romane* était parlée par les illettrés. — Elle est distincte du latin. — Livres traduits du latin en *roman*, afin que le peuple les entende. — L'enseignement de la religion donne l'impulsion à l'emploi de la langue *romane*. — Série des livres religieux écrits en *roman*. — Série des compositions mondaines, historiques et poétiques. — Serments de 842. — Cantique de sainte Eulalie — Poème de Boèce. — La langue *romane* est donc l'ancienne langue des Gaulois. — Objection faite à cette théorie. — Réponse. — La doctrine qui fait venir le *roman* du latin est moderne. — Le moyen âge ne l'a pas connue — Opinion de Dante. — Deux langues peuvent avoir des mots communs, sans que l'une les ait donnés à l'autre. — Mots communs au latin et au sanscrit, sans que les Romains et les Hindous aient communiqué. — La langue *romane* repose sur un système philologique opposé au latin. — La langue romane est en possession de toutes ses règles dès sa première apparition.....

CHAPITRE IV.

LA LANGUE FRANÇAISE N'A REÇU NI SES MOTS LATINS DES ROMAINS, NI SES MOTS GRECS DES PHOÉCIENS.

Personne n'a osé faire la théorie historique de la dérivation du français par rapport au latin. — On s'est borné à affirmer le fait, sans l'expliquer. — Deux langues

Pages.

peuvent avoir des mots communs, sans se les être communiqués. — Mots sans-crits nombreux dans le latin. — Mots grecs nombreux qui sont dans le français et dans les patois de la Gaule. — D'où viennent-ils? — On les a attribués à l'action des Phocéens de Marseille. — Les Phocéens ne peuvent avoir porté leur langue dans les contrées où ils n'ont pas pénétré, telles que l'Ile de France, la Bretagne, la Gascogne. — Il va être démontré que le français ne doit ni ses mots latins aux Romains, ni ses mots grecs aux Phocéens. — Histoire des légions de César. — Où avaient-elles été levées? — Quelles langues parlaient-elles? — La 7^{me}, la 8^{me}, la 9^{me}, la 10^{me}, parlaient italien, c'est-à-dire tous les patois antiques de l'Italie. — La 11^{me}, la 12^{me}, la 13^{me}, la 14^{me}, la 15^{me}, la 16^{me} et la 1^{re} parlaient gaulois et illyrien. — Détails et preuves. — A l'époque de César il n'y avait dans les armées qu'un Romain contre dix Italiens. — Sous Auguste il n'y avait qu'un Romain contre treize Italiens. — Sous Claude il n'y avait qu'un Romain contre vingt-trois Italiens. A partir des Antonins les Romains ne formèrent plus qu'un pour cent. — On ne parlait donc pas latin dans les armées romaines à partir de César, et ces armées, enfermées dans des camps, ne communiquaient pas avec les populations. — Quant aux Phocéens de Marseille, de Roses et d'Ampurias, ils ne parlaient plus grec du temps de César. — Ils parlaient gaulois et espagnol. — Preuves. — D'ailleurs, les Phocéens n'avaient pu porter le grec dans les pays avec lesquels ils n'avaient pas de relations. — Liste des mots grecs qui se trouvent dans les dialectes de l'Ile-de-France, — de la Gascogne, — de la Basse-Bretagne. — La présence dans les dialectes de la Gaule, soit des mots latins, soit des mots grecs ne peut donc s'expliquer que par l'origine commune des peuples qui parlent les langues où se trouvent ces mots..... 104

CHAPITRE V.

ÉLIMINATION DE LA THÉORIE VULGAIRE QUI DÉRIVE DU LATIN
LA LANGUE FRANÇAISE ET LES PATOIS.

La théorie qui dérive le français du latin et du grec n'est donc qu'un pur préjugé. — Les textes allégués en sa faveur la renversent. — Passages de Valère-Maxime et de saint Augustin. — Leur sens est opposé à celui qu'on leur attribue. — Il en est de même des textes de Velleius Paterculus, de Tacite, de Pline le Jeune, de Sidoine Apollinaire, de saint Irénée et de saint Jérôme. — Aucun de ces textes ne dit que la nation gauloise avait oublié sa langue pour parler latin. — Saint Irénée déclare lui-même avoir prêché et écrit en patois de Lyon. — Raisons qui déterminèrent saint Jérôme à employer le latin pour écrire à deux femmes gauloises très-instruites. — Récapitulation de toutes les preuves établissant que la langue gauloise ne cessa jamais d'être parlée sous la domination romaine. — Le latin n'aurait pas pu, en se corrompant, engendrer le gaulois, langue d'une nature absolument différente. — Preuves de la différence essentielle du latin et du gaulois. — Génie absolument contraire du substantif, du verbe et de la syntaxe. — Vaines tentatives faites pour faire dériver du latin l'article *le, la, les*. — Objections insolubles que soulève l'hypothèse de la dérivation latine ou grecque. — Il faut donc éliminer définitivement cette théorie, et expliquer la présence des mots latins et grecs dans le français et dans le patois par l'origine commune des Gaulois, des Latins et des Grecs Pélasges. — Tel est le but des chapitres suivants..... 135

CHAPITRE VI.

LA NATION GAULOISE. — SES NOMBREUSES TRIBUS. — SON UNITÉ.

Noms divers qu'ont portés les Gaulois, suivant les pays où ils s'établirent. — Ce

sont les Romains qui les nommèrent Gaulois; eux-mêmes se donnaient le nom de Celtes. — Les Aquitains, les Provençaux, les Belges étaient Celtes, comme les autres. — La nation gauloise entre dans l'histoire 599 ans avant l'ère vulgaire. — Émigration de Sigovèse dans la vallée du Danube, et de Bellovèse dans la vallée du Pô. — Noms et pays des Gaulois qui émigrèrent. — Comparaison de la civilisation gauloise et de la civilisation européenne à cette époque. — Les Gaulois avaient leur philosophie et leur poésie 115 ans avant la naissance d'Hérodote. — Unité de la nation gauloise. — Les Bretons sont de purs Gaulois. — Origine de leur nom. — Date de l'entrée des populations allemandes sur la rive gauche du Rhin. — Les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, les Normands oublient leur langue, et parlent gaulois. — Seuls, les Basques sont étrangers à la Gaule et à l'Europe. — Système de M. de Humboldt sur les Basques. — Il est repoussé par les faits. — Preuves. — L'unité gauloise a donc résisté à toutes les invasions. — Des tribus gauloises peuplent l'Espagne primitive, sous le nom d'*Ibères*. — Deuxième invasion des tribus gauloises, sous le nom de *Celtibères*. — Époque approximative de la seconde invasion. — Faits qui les prouvent toutes deux. — Les Tyriens, les Carthaginois, les Grecs, les Romains n'altèrent ni la nationalité ni la langue gauloise des Espagnols. — Seuls, les Cantabres ou Vascons, race étrangère aux Celtes, conservent, en Espagne, leur nationalité et leur langue intactes. — Système et erreur de M. Bladé, qui a cru que les Cantabres étaient Celtes. — Les Basques doivent venir d'Afrique. — Tribu de l'Aurès qui parle un dialecte basque, et s'entend avec les Basques espagnols et français..... 157

CHAPITRE VII.

LA LANGUE GAULOISE. — SES DIALECTES. — LES PATOIS.

Les dialectes de la langue gauloise existaient du temps de César. — Ce sont les patois. — Ils étaient l'idiome particulier des tribus gauloises. — Théories et erreurs des philologues au sujet des patois. — Le mot *patois* était employé dès le treizième siècle. — Il signifiait langue locale. — Tous les peuples ont eu leurs patois. — Patois grecs, qu'on nommait *dialectes*. — Les patois sont la source des langues littéraires. — Nombre considérable des patois qui se parlent en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre. — Division générale des patois français. — Doctrine de M. Littré sur les patois. — Il attribue leur formation au latin et au climat. — Faits nombreux qui la renversent. — L'histoire et la géographie prouvent que les patois sont nationaux, qu'ils appartiennent et correspondent aux anciennes *cités* ou aux anciens *pagi* de la Gaule. — Preuves diverses de leur antiquité et de leur nationalité. — Les noms des villes, des rivières et des montagnes sont empruntés aux langues locales, et sont antérieurs à la conquête. — Les géographes grecs et latins les ont défigurés. — Mots appartenant encore aux patois, et qui sont cités dans les anciens auteurs grecs ou latins. — La nationalité et l'originalité des patois est donc incontestable. — Ils constituent la langue gauloise, comme les dialectes de la Grèce constituaient la langue grecque. — Nature de la langue gauloise. — Unité de sa grammaire. — Elle est entièrement différente de la grammaire latine, par le substantif, le verbe et la syntaxe. — Erreur accréditée au sujet des dialectes du midi. — Le *gascon* est un dialecte spécial. — Ses affinités avec le *bas-breton*. — Unité des patois de la Gaule. — Comparaison avec le français et avec le *gascon* du *bas-breton*, du *suisse*, du *forézien*, du *lorrain* et du *normand*. — Les patois de la Gaule ne forment qu'une seule et même famille avec ceux de l'Espagne et de l'Italie. — Culture de la langue gauloise sous la domination romaine. — Alpha-

Pages.

bet des Gaulois retrouvé. — Les bardes sont les prédécesseurs des troubadours, qui les ont continués..... 209

CHAPITRE VIII.

ÉTABLISSEMENT DES GAULOIS EN ITALIE, OU LES AVAIENT PRÉCÉDÉS LES TRIBUS LATINES, OMBRIENNES, PÉLASGIQUES ET ÉTRUSQUES. — LEUR DIFFUSION EN EUROPE ET EN ASIE.

La Gaule fut le foyer d'où la race gauloise rayonna en Europe. — Récit de ses émigrations en Italie, où les avaient précédés les Latins, les Ombriens, les Pélasges et les Étrusques. — Départ de Sigovèse et de Bellovèse vers le Danube et les Alpes, où s'établissent les tribus de Sigovèse. — Arrivée des tribus de Bellovèse au pied des Alpes. — Passage et emplacement successif des cinq émigrations de Gaulois, entre Suze et Rimini. — Dénombrement de leurs tribus. — Dialectes apportés par les Gaulois en Italie. — Ils s'y parlent encore, avec leurs caractères primitifs, qui sont complètement celtiques. — Ces dialectes sont communs à l'Italie, où des tribus gauloises avaient plus anciennement pénétré. — Histoire de ces tribus. — Les ABORIGÈNES ou LATINS. — Leur langue. — Le nom du PIC prouve qu'elle est gauloise. — Les OMBRIENS. — Témoignages qui établissent leur nationalité gauloise. — Les PÉLASGES. — Leur langue. — Leur arrivée en Italie. — Ils sont une branche barbare de la famille grecque, ou des Gaulois-Grecs. — Les ÉTRUSQUES. — Systèmes sur leur nationalité. — Ils sont des habitants primitifs de l'Italie. — Leur langue a le caractère ombrien et gaulois. — Prise de Rome par les Gaulois Sénons, établis dans la Calabre. — Fables de Tite-Live à leur sujet. — Participation des Gaulois dans les affaires de l'Europe. — Leurs traités avec Denys l'ancien et les Carthaginois. — Leur établissement en Illyrie et dans la vallée du Danube. — Leur tentative sur Delphes. — Leur passage et leur établissement en Asie Mineure. — Royaume gallo-grec. — Son histoire et sa chute. — Nationalité des Valaques, Gaulois établis sur le Danube. — Ils sont les Tectosages, mentionnés par César..... 261

CHAPITRE IX.

PATOIS ANTIQUES DE L'ITALIE. — L'OMBIEN, L'OSQUE, L'ÉTRUSQUE.

Commencement modeste de la nation romaine. — Isolement des peuples italiens, causé par la différence de leurs langues. — Les Romains leur donnent plus tard un lien, par la langue latine. — Nombre et diversité des alphabets italiens. — Langues antiques de l'Italie retrouvées dans les inscriptions. — Nombre de ces inscriptions. — Temps qu'il a fallu pour les lire et les interpréter. — Six langues principales de l'Italie antique. — Latin rustique, ombrien, sabin, osque, étrusque, gaulois. — Leurs limites. — C'étaient les dialectes d'une même langue. — Les anciens Italiens s'entendaient avec peine; les Romains ne les entendaient pas. — Preuves de ce fait. — Ce phénomène se reproduit dans l'Italie moderne, en Espagne et en France. — Comparaison de L'OMBIEN et du LATIN. — Comparaison de L'OSQUE et du LATIN. — Ces trois langues avaient un vocabulaire commun. — Elles étaient trois dialectes de l'italien antique. — DIALECTE ÉTRUSQUE. — Principes qui doivent présider à son étude. — Le toscan moderne doit ressembler à l'étrusque ancien. — Les Grisons ou Rhètes sont Étrusques. — Témoignages des historiens. — Leur langue justifie ces témoignages. — Exemple. — Il faut distinguer la lan-

gue sacrée des Étrusques de leur langue populaire. — La première est encore un mystère. — Inscriptions en langue sacrée. — Inscriptions en langue populaire. — Elles sont dans les tombeaux. — Sens de *Larth*, de *Tnana*, de *Sec*, d'*Avil*. — Erreur des philologues. — Détails. — *Ril*. — Sens de *Lupu*. — De *Tularu*. — Nom des femmes étrusques. — Nom des enfants. — Interprétation de mots étrusques. — *Turcis*. — *Lauista*. — *Phius*. — *Subulo*. — *Arakos*. — *Esar*. — Tous ces mots sont gaulois. — Noms d'hommes, de héros, de dieux. — Les patois antiques de l'Italie déclinent et conjuguent comme les dialectes gaulois. — Erreurs des épigraphistes réfutées par les textes mêmes. — Exemples. — Les patois antiques de l'Ombrie, du Samnium, sont les mêmes que les patois français actuels. — Preuves. — Ils ne venaient pas du latin. — Il en est de même des patois italiens modernes. — Exemples. — Ils sont identiques à nos patois. — Les uns et les autres sont donc nationaux, originaux, et non dérivés..... 321

CHAPITRE X.

LATIN VULGAIRE, OU PATOIS ANTIQUE DU LATIUM.

Le latin classique n'est pas la langue du Latium, mais celle de Rome. — Les Latins et les Romains sont deux peuples différents; ils ont deux langues distinctes. — Le latin vulgaire ou patois du Latium fut toujours ce qu'il est encore, une langue ne déclinant pas avec des cas, et ne conjuguant pas avec des flexions. — Les Pélasges et les colons grecs ont donné au latin les terminaisons en *us* et en *um*. — Beaucoup de villes italiennes et de noms propres ont conservé sous la domination romaine leurs noms primitifs, terminés en *i* et en *o*. — Exemples. — Substantifs italiens antiques restés indéclinables à tous les cas de la déclinaison latine. — Exemples. — Comment le latin vulgaire du Latium formait-il le pluriel des mots et les cas? — Pluriel formé par une *s*. — Exemples. — Génitif du latin du Latium formé avec la préposition *DE*, à la gauloise. — Exemples. — Datif formé par la préposition *AL*. — Le latin du Latium avait-il l'article *LE*, *LA*, *LES*? — Opinion de Muratori sur son origine. — L'équivalent se trouve dans Plaute et dans Térence. — Il est dans l'osque et dans l'étrusque. — Bases de la conjugaison dans le latin vulgaire du Latium. — Comme l'ombrien et l'osque, elle emploie les auxiliaires. — Exemples et analogie, tirés du latin littéraire de Cicéron. — Série de substantifs et de verbes appartenant au latin du Latium. — Ils sont étrangers au latin littéraire, et se retrouvent tous dans nos patois. — Mots du latin antique, et qui sont gaulois. — Ainsi, la grammaire et le vocabulaire du latin vulgaire étaient gaulois. — Ils sont restés tels. — Vers en patois moderne du Latium. — Leur traduction littérale en gascon prouve leur identité avec nos patois. — Nom que portait à Rome le latin du Latium ou rustique. — On l'appelait *latin vulgaire*, *militaire*, *usuel* ou *quotidien*. — Auguste s'en servait dans sa correspondance. — César avait des interprètes pour ce latin. — On l'enseignait régulièrement à Rome. — Maîtres qui l'apprirent à Marc-Aurèle. — Sidoine Apollinaire l'écrivait..... 327

CHAPITRE XI.

LATIN LITTÉRAIRE DE ROME. SA FORMATION ET SA CHUTE COMME LANGUE PARLÉE.

Études sur la nature du latin de Rome. — Travaux des anciens et des modernes. — Les anciens considéraient Rome comme une ville grecque, et le latin de Rome comme dérivé du grec. — Opinions et preuves. — À quelle époque la langue latine de Rome commença à être modelée sur le grec. — Éléments italiens de

Pages.

ce latin. — Ses éléments grecs. — Environ trois mille mots grecs y sont introduits. — Par qui et à quelle époque? — Le vocabulaire latin est donc grec en grande partie. — La grammaire latine se façonne sur la grecque. — Ce travail commence à Plaute et à Tércence. — Études grecques à Rome. — Abus du grec. — Néanmoins ce latin, fait à l'image du grec, ne dépasse pas les limites de la société lettrée, formée par les écoles publiques. — Organisation de l'enseignement à Rome. — Lois des empereurs à ce sujet. — Hors de Rome, le latin est une langue écrite, non généralement parlée. — Il disparaîtra avec la société aristocratique de Rome. — C'est par la chute de cette société, non par l'invasion des Barbares, que le latin a disparu comme langue parlée. — Les gouvernements barbares ont tous maintenu le latin comme langue écrite. — Dispersion de la société aristocratique de Rome. — Invasions d'Alaric, de Genséric et de Totila. — La ville est pillée, la population est dispersée, les monuments sont détruits. — Rome, abandonnée, est peuplée par les bêtes fauves. — Les Romains chassés, elle est repeuplée et rebâtie par des populations de toute l'Italie. — On n'y parle plus latin, mais italien. — Poète anonyme du VI^e siècle qui constate cet état de choses. — Délivrées du joug de Rome, les nationalités et les langues celtiques se réveillent. — Renaissance et culture des patois, en Italie, en Gaule et en Espagne.....

430

CHAPITRE XII.

RENAISSANCE DES NATIONALITÉS ET DES LANGUES CELTIQUES, ON ÉCRIT DE NOUVEAU LES PATOIS.

La chute de l'Empire romain fait renaître les nationalités et les langues celtiques.

— Ces langues sont employées dans la rédaction des actes. — *En Italie*, le plus ancien monument en patois est une charte corse de l'année 719. — Doutes de Muratori. — Discussion de cette charte. — Elle est authentique. — Les patois italiens deviennent d'un usage général à la fin du treizième siècle. — *En France*, le document patois développé le plus ancien, ce sont les serments de Strasbourg, de 842. — Fragments plus anciens encore. — Les serments de Strasbourg sont rédigés dans la langue des Trouvaires. — Examen et preuve. — Textes romans du dixième siècle. — Tableau des patois, du douzième au quatorzième siècle. — Patois du Rouergue, de Montpellier, de Manosque, de Brive, de Bordeaux, rive gauche, ou gascon; de Bordeaux, rive droite, ou gavaeh; patois lorrain, champenois, artésien, hennichon, français; patois d'Agen, de Périgueux, du Béarn, de la Gascogne. — *En Espagne*, les patois étaient en usage au dixième siècle; témoignage de Luitprand. — Les Goths, les Arabes, les Maures respectèrent ces patois. — A partir du treizième siècle ils devinrent d'un usage général. — *En France*, au contraire, le latin et les patois furent employés simultanément. — Exemples de ce parallélisme jusqu'au seizième siècle. — Charles VIII est le premier qui bannit le latin des procédures. — Ordonnance de 1490. — Louis XII l'imite par l'ordonnance de 1512. — François I^{er} complète l'œuvre, par l'ordonnance de 1539. — Anecdotes à ce sujet. — Il reste à faire un dernier effort pour bannir l'usage du latin. — Charles IX en 1562, et Louis XIII en 1629, accomplissent cette réforme. — En cette année 1629 Corneille débutait, en faisant jouer *Mélie*.....

473

CHAPITRE XIII.

CULTURE DES PATOIS CELTIQUES ET FORMATION DES LANGUES LITTÉRAIRES. L'ITALIEN, L'ESPAÑOL, LE FRANÇAIS.

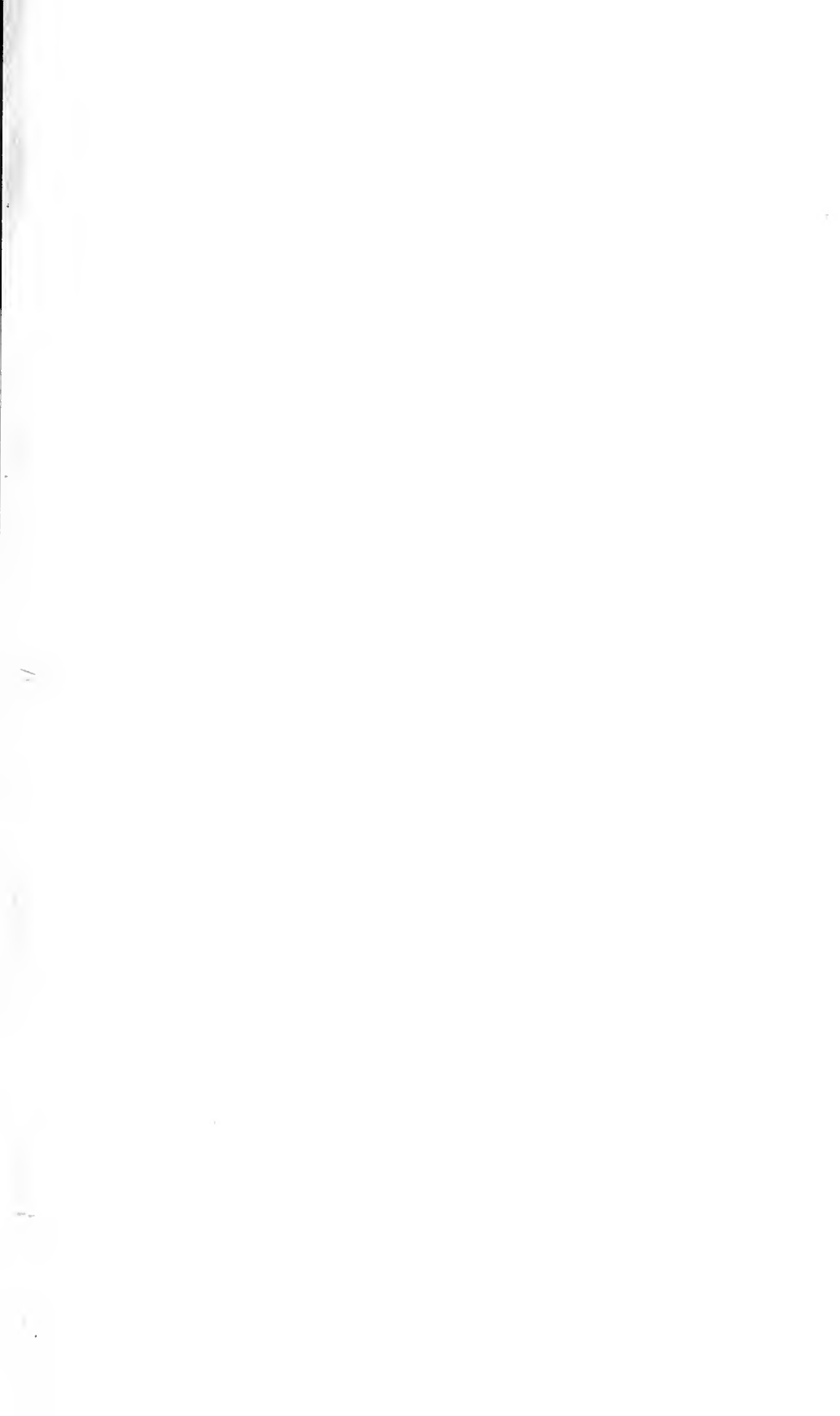
Culture des langues vulgaires en France, en Italie et en Espagne. — Mode de formation des langues littéraires. — FRANCE. — Quels sont les plus anciens, des Trou-

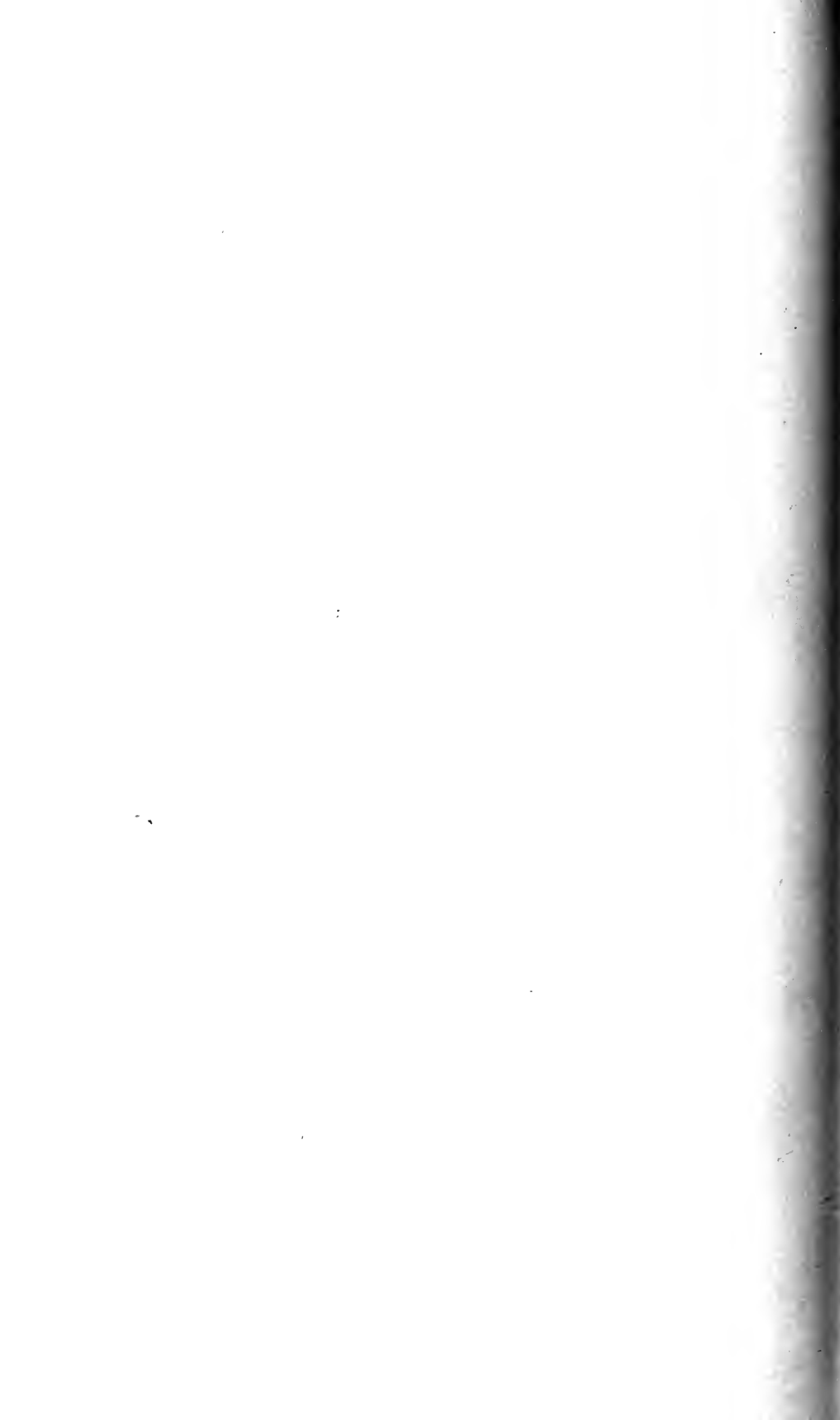
badours ou des Trouvaires? — Question mal posée. — Il ya toujours eu des poètes en Gaule; mais les poésies les plus anciennes veues jusqu'à nous sont celles d'un troubadour, Guillaume IX, comte de Poitiers. — Celles de Wace, troubadour normand, sont postérieures. — Ils continuent les Bardes. — En quelle langue ont écrit les Troubadours? — Est-ce en provençal? — Est-ce en limousin? — Examen détaillé de cette question. — Ils ont écrit chacun dans la langue de son pays; mais avec des termes de convention et de mode littéraire, qui fit de leur langage un parler factice. — Sources des documents sur les Troubadours et sur les Trouvaires. — Le *Manje des isles d'or* et Claude Fauchet. — Caractère, rôle, influence des Troubadours. — Leurs protecteurs. — Leur hiérarchie. — Les Cours d'amour. — Leur nombre, leur résidence, leurs arrêts. — Dialectes divers employés par les Troubadours. — Exemples. — Expansion de la culture des langues d'oc. — Fondation de l'Académie des Mainteneurs à Toulouse, en 1323. — Elle est la plus ancienne de l'Europe. — Son rôle. — Elle cultive la *Gaye science*, ou la poésie en langue vulgaire. — Les anciens poètes gaulois du midi se nommaient *Fellibres*, c'est-à-dire bons vivants. — Claude Fauchet a donné une liste de 127 Trouvaires, qui remplissent le douzième et le treizième siècle. — Leurs noms et leurs œuvres. — ITALIE. — Les premiers poètes italiens adoptèrent d'abord la langue des Troubadours. — Ils la quittèrent bientôt pour cultiver les dialectes de l'Italie. — Noms de tous ces poètes. — Les ouvrages de Dante font pencher la balance en faveur du dialecte de Florence. — Il devient la langue italienne. — Académie de Florence fondée en 1582. — ESPAGNE. — La langue des Troubadours fut adoptée par les poètes catalans, aragonais et valenciens. — Faveur immense dont jouit cette langue. — Académie de Barcelone, fondée en 1390. — La Castille se préserve de l'invasion de cette langue étrangère et factice. — Création de la littérature castillane. — Poème du *Cid*. — Bercéo. — Lorenzo d'A torga. — L'archiprêtre de Hita. — Alphonse le Sage. — Charles-Quint trouve la langue castillane toute formée, et il en fait la langue officielle de l'Espagne. — En FRANCE, la formation de la langue fut beaucoup plus longue. — Essai d'une académie au treizième siècle. — Académie fondée par Baif, au seizième. — Le perfectionnement de la langue commence à la renaissance, et dure un siècle et demi. — Lettrés qui y prennent part. — But qu'ils se proposent. — Triple pensée qui les guide. — Constitution du dialecte français. — Sa séparation d'avec les autres. — Froissart, Rabelais, Montaigne n'ont pas écrit en dialecte français. — Action des lettrés et de Phôtel de Rambouillet. — Qualités constitutives de la langue française. — Elle leur doit son universalité, parce que seule elle les possède. — Elle survivrait à la nationalité. 509



ERRATUM.

- Page 54, ligne 28, après *douzième*, ajoutez *siècle*.
Page 172, ligne 30, au lieu de *sixième*, lisez *cinquième*.
Page 180, ligne 33, au lieu de 1828, lisez 1820.
Page 188, lignes 6 et 19, au lieu de *Hérodote*, lisez *Hérodore*.
Page 189, ligne 8, au lieu de *Hérodote*, lisez *Hérodore*.
Page 262, lignes 8 et 13, au lieu de *septième*, lisez *sixième*.
Page 409, ligne 28, au lieu de *ainsi*, lisez *aussi*.
Page 523, ligne 11, au lieu de *Porquières*, lisez *Posquières*.
-





MAY 26 1993

